



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Guide familles et handicap _____	5
Annexe Bas-Rhin _____	111
Annexe Bouches du Rhône _____	145
Annexe Cher _____	199
Annexe Doubs _____	219
Annexe Essonne _____	251
Annexe Finistère _____	277
Annexe Gard _____	311
Annexe Gironde _____	340
Annexe Haute-Garonne _____	365
Annexe Hauts-de-Seine _____	401
Annexe Ille-et-Vilaine _____	431
Annexe Indre-et-Loire _____	455
Annexe Landes _____	480
Annexe Loiret _____	504
Annexe Maine-et-Loire _____	526
Annexe Manche _____	549
Annexe Marne _____	569
Annexe Meurthe-et-Moselle _____	597
Annexe Morbihan _____	629
Annexe Moselle _____	655
Annexe Nord _____	683
Annexe Paris _____	717
Annexe Puy-de-Dôme _____	743
Annexe Pyrénées-Atlantiques _____	765
Annexe Rhône _____	793
Annexe Seine-et-Marne _____	830
Annexe Tarn-et-Garonne _____	857
Annexe Val-de-Marne _____	886
Annexe Var _____	914

Annexe Yvelines _____	945
Annexe Guyane _____	970
Annexe La Réunion _____	992
Annexe Mayotte _____	1019
Annexe Nouvelle Calédonie _____	1045
Annexe Polynésie française _____	1074

**Certaines annexes départementales ne sont pas disponibles.
S'adresser à l'antenne d'action sociale en cas de besoin.**

PRÉFACE

« Il n'est de richesse que d'hommes » - Jean Bodin

L'histoire de ce guide est tout aussi riche de sens que son contenu. Il tire son origine d'une initiative de certains membres du conseil de la fonction militaire de la Marine qui, sur mandat de leur chef d'état-major, avaient élaboré un guide destiné aux familles de Brest touchées par le handicap, puis à celles de Toulon et Marseille. Initiative dont le conseil supérieur de la fonction militaire a par la suite souligné avec la raison la nécessité de l'étendre aux autres garnisons militaires. Mais comment mener une telle entreprise? Comment conserver l'ADN d'un guide né de l'énergie de ceux qui se consacrent à leurs camarades d'armes, tout en produisant l'effort massif qui seul permettra de le décliner sur le territoire?



© E. Rabot - SGA/COM

La réponse est venue du plan Famille, dont l'esprit et les réalisations illustrent l'ambition que je porte en tant que directeur des ressources humaines du ministère des Armées : une DRH responsable, créatrice de valeur et attachée aux démarches collaboratives, gages d'efficacité et d'intelligence collective. Le présent guide est ainsi le fruit du travail d'un groupe associant des membres de la concertation, des conseillers techniques médicaux sociaux, du personnel de la caisse nationale militaire de sécurité sociale et des membres de l'association des femmes de militaires. Au fil des mois, fiche après fiche, réunion après réunion, la vingtaine de compagnons réunis par un même sentiment d'urgence autour de la direction de projet plan Famille et du service de l'action sociale des armées a construit ce guide national et ses annexes départementales.

Qu'il me soit permis de saluer ici leur persévérance et leur talent ; et de les remercier, tant pour l'exemple qu'il nous offre d'une collaboration active et pleine de sens que pour la densité et la clarté du document que vous vous apprêtez à consulter.

*En vous souhaitant une lecture riche
et instructive .*

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'T' followed by a few smaller strokes.

CGA Thibaut de VANSSAY
Directeur des ressources humaines
du ministère des Armées

PRÉAMBULE

La détection du handicap, sensoriel, moteur ou psychique, provoque toujours une rupture de l'organisation quotidienne pour la personne concernée, comme pour son entourage proche. Le désarroi initial voire la détresse ainsi engendrés peuvent s'accompagner d'un tabou. Ce sentiment peut d'autant plus s'aggraver que la famille se trouve alors face à des difficultés, morales et matérielles, qu'elle ne peut bien souvent pas résoudre seule, et être ainsi très rapidement dépassée par la situation. Pour les militaires, les effets en sont accrus, du fait de la mobilité et de la disponibilité qu'exige leur état.

Pourtant, à la suite de la loi du 11 février 2005, de nombreux dispositifs d'accompagnement ont été mis en place, souvent méconnus, auxquels le personnel du ministère, militaire comme civil, peut prétendre.

Par ailleurs, le ministère a accentué ses efforts en matière de politique d'inclusion, dont l'un des objectifs premiers vise à une meilleure prise en compte des questions liées au handicap et à ses conséquences. Cette politique, qui vise le personnel civil de la Défense et l'accueil des jeunes publics commence à porter ses fruits.

En parallèle, depuis plusieurs années, le plan Famille a permis au ministère de porter également une plus grande attention aux proches qui soutiennent ceux qui servent en son sein, comme un trait d'union renouvelé.

Le ministère ne pouvait dès lors pas oublier les familles dont un des membres est touché par le handicap.

Le présent guide, fruit d'une initiative portée par le conseil de la fonction militaire marine, qui est désormais reprise à l'échelle du ministère, s'adresse spécifiquement à ces derniers, avec trois ambitions :

- Mettre à la disposition des militaires et des civils du ministère un recueil de conseils et de démarches pratiques.
- Partager l'expérience vécue par des familles, à travers de nombreux témoignages « c'est vous qui le dites ».
- Sensibiliser les décideurs, la chaîne de commandement, les chefs d'organismes, les managers directs du concerné ainsi que les équipes des ressources humaines, sur l'importance d'apporter bienveillance, souplesse et stabilité dans la gestion des parcours professionnels et du quotidien des personnes concernées, pour leur permettre avec sérénité d'accéder aux dispositifs d'accompagnement qui améliorent la qualité de la vie.

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

- A- Le réseau associatif
 - Fiche 1 : Associations d'entraide et de soutien
 - Fiche 2 : Sites internet et réseaux sociaux
- B- Au sein de l'Institution
 - Fiche 3 : Vers qui puis-je me tourner ?
 - Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute
 - Fiche 5 : Bénéficier d'un don de jours de permission
 - Fiche 6 : Le congé de présence parentale et de proche aidant
 - Fiche 7 : Quel avenir professionnel ?
 - Fiche 8 : Emploi du conjoint
- C- Soutien psychologique
 - Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

- A- Médecin traitant
 - Fiche 10 : Détection du handicap
- B- Orientation vers des spécialistes
 - Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes
- C- La CNMSS
 - Fiche 12 : Présentation de la CNMSS
 - Fiche 13 : La CNMSS, droits et procédures

III. LES AIDES FINANCIÈRES

- A- Les aides départementales
 - Fiche 14 : La MDPH
 - Fiche 15 : Droits et prestations
 - Fiche 16 : Dossiers et démarches MDPH
 - Fiche 17 : La notification de décision de la MDPH
 - Fiche 18 : Renouvellement de dossier MDPH
- B- Droits particuliers des ressortissants du Ministère : allocations spécifiques de l'ASA
 - Fiche 19 : Allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH)
 - Fiche 20 : La « rente survie »
- C- Impôts
 - Fiche 21 : Impôts
- D- L'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)
 - Fiche 22 : L'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

- A- Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
 - Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
- B- Faire garder votre enfant de moins de 3 ans
 - Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 3 ans
- C- Apprentissage ludique
 - Fiche 25 : Apprentissage ludique

V. SCOLARITÉ

- A- Scolarisation et scolarité
 - Fiche 26 : Les clés de la réussite
 - Fiche 27 : Les premières étapes du parcours
 - Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

- A- Le sport
 - Fiche 29 : Le sport
- B- Accès à la culture
 - Fiche 30 : Accès à la culture
- C- Les vacances
 - Fiche 31 : Les vacances
- D- Offres SRIAS
 - Fiche 32 : Offres SRIAS

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

- A- Habitation
 - Fiche 33 : Location
 - Fiche 34 : Les aides à l'achat de votre habitation
 - Fiche 35 : Aménagement du logement
- B- Achat matériel spécifique
 - Fiche 36 : Achat matériel spécifique

VIII. TRANSPORT

- A- Voiture
 - Fiche 37 : La voiture
- B- Transports collectifs
 - Fiche 38 : Le train
 - Fiche 39 : L'avion
 - Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région

1

ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De très nombreuses associations généralistes ou spécialistes sont susceptibles de vous informer et de vous soutenir.

Associations nationales d'entraide au sein du ministère des Armées



ANFEM : association nationale des femmes de militaires, dont l'une des vocations est de soutenir et venir en aide aux membres de la communauté de défense. L'ANFEM dispose d'un maillage territorial important.

<https://anfem.fr/>



FCD : Inscrit dans le plan d'action de la Fédération des Clubs de la Défense, l'accueil des personnes en situation de handicap au sein des clubs est un engagement majeur de la fédération. 120 clubs proposent aujourd'hui des activités pour près de 700 personnes en situation de handicap. De nombreuses initiatives sont mises en place pour développer des pratiques sportives, culturelles, artistiques et de loisirs adaptées au handicap.

<https://www.lafederationdefense.fr/notre-vocation/>



CONSULTEZ LA FICHE 30



AMIDEF : association ouverte à tous les agents du ministère, elle peut aider ses adhérents en les mettant en relation et leur apporter conseil. Elle a aussi une capacité d'aide ou de prêts temporaires pour aider un adhérent en difficulté. Contact : 06 03 69 36 31



SOLID'AIR : L'association « Solid'Air » est un réseau national d'entraide, d'information et de communication au profit des militaires et civils de l'armée de l'Air et de l'Espace (en service ou non): parents d'enfants handicapés, conjoints d'une personne handicapée, handicapée à la suite d'un accident ou d'une maladie. Le but de l'association est de permettre à ces familles de se connaître, de communiquer entre-elles, de se soutenir dans les moments difficiles, d'échanger leurs expériences, leurs réussites, leurs échecs...

Institutions

L'INI : Institution nationale des Invalides :

<https://www.invalides.fr/patients/centre-des-pensionnaires/les-ayants-droit-et-procedure-dadmission>

CERAH : Centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés. Intégré à l'INI, le CERAH a pour mission la recherche en matière de handicap moteur. Le CERAH dispose d'un centre de ressources documentaires ouvert et accessible à tous.

<https://www.invalides.fr/le-centredetudes-et-de-recherche-sur-lappareillage-des-handicapes>

Associations hors ministère des Armées

Plateforme gouvernementale d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap, leurs aidants et les professionnels du secteur :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/mon-parcours-handicap-cest-quoi>

APF (association des Paralysés de France) : <https://www.apf-francehandicap.org/>

UNAPEI : 900 000 personnes engagées pour la cause du handicap, 550 associations et plus de 3 000 établissements et services médico-sociaux : <https://www.unapei.org/>

CNH (Conseil National handicap) : <https://www.conseil-national-handicap.org/>

Handicap.fr : <https://www.handicap.fr/>

l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) : <https://www.gnchr.fr/>

GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques) :

<http://www.gihpnational.org/>

GNCHR (Groupement national de coopération handicaps rares) : <https://www.gnchr.fr/>

CHEOPS (Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés) : <https://www.cheops-ops.org/>

UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) : <https://www.unafam.org/>

TOUPI (Association d'information et de soutien pour l'inclusion des personnes porteuses de handicap cognitif) : <https://toupi.fr/>

ASPERANSA (Association pour la Sensibilisation à la Protection, l'Éducation et la Recherche sur l'Autisme, et Notamment le Syndrome d'Asperger) : <https://www.asperansa.org/>



**RÉFÉREZ-VOUS À
L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE**

Une liste des associations locales vous est proposée en complément.

02

SITES INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

De la même manière que les associations d'entraide et de soutien, beaucoup de personnes présentes sur les réseaux sociaux et sur les sites internet peuvent vous donner des pistes pour améliorer votre quotidien ou faciliter vos démarches.



Site du ministère « Infos blessés familles » :

<https://www.defense.gouv.fr/blesses>

Nombreux blogs et groupes Facebook, par exemple :



Facebook

- Tous ensemble pour le Handicap
- Je suis handicapé...et alors???
- Handicap & Innovation



Blog

www.sunrisemedical.fr/blog/associations-personnes-handicapees-france

03

VERS QUI PUIS-JE ME TOURNER ?

Dans votre unité, vous pouvez parler de votre situation à :

Toute autre personne de confiance

Votre gestionnaire,
sans attendre votre
entretien de gestion

Votre bureau RH
(demande d'allocation)

Votre assistant(e) de service social référent
(tenu au secret professionnel règlementé
par le code pénal)

Votre hiérarchie
(chef de secteur, service,
section...)

Votre président de catégorie
(tenu au devoir de réserve et de
discretion)



Vous pouvez vous adresser à toute(s) personne(s) auprès de qui vous vous sentez en confiance et cela sans ordre de préférence.

Focus sur les présidents de catégorie et l'assistant(e) de service social

Le représentant de catégorie, de par sa fonction officielle est un des interlocuteurs privilégiés des chefs de corps, des commandants de base ou de bateau. Il est une personne ressource dans les domaines professionnel, social et moral. Il est chargé de guider, accompagner et conseiller les personnels de son unité de formation.

L'assistant(e) de service social est le professionnel à privilégier pour votre famille. En effet, grâce à sa connaissance, son expertise et son rôle d'interface entre les différents partenaires internes et externes, il sera le relai auprès de votre conjoint(e) lors d'absences imposées par votre fonction.

C'EST VOUS QUI LE DITES



« Pour ma part j'ai eu la possibilité de m'absenter toutes les deux semaines pour les séjours sur Paris grâce à un commandement compréhensif. »

L'action sociale du ministère s'appuie sur un réseau social animé par des conseillers techniques de service social (**CTSS**) et des assistants de service social (**ASS**), à l'écoute du personnel et de leur famille.

Ces professionnels soutiennent les formations militaires et les services au plus près du terrain : en métropole, en outre-mer et à l'étranger.

Ainsi, tous les agents du ministère, actifs et retraités, civils et militaires et leur famille peuvent faire appel à un assistant de service social, qui les accueillera en toute confidentialité, afin de les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches pour améliorer leur vie quotidienne.

Les ASS sont des professionnels diplômés d'état, soumis au secret professionnel*.

Le réseau social en métropole

En métropole, les bénéficiaires de l'action sociale des armées sont pris en compte par les sept centres territoriaux d'action sociale (CTAS).

Les sièges des CTAS sont implantés à **Bordeaux, Brest, Lyon, Metz, Rennes, Saint-Germain-en-Laye** et **Toulon**.

Le réseau social en outre-mer

Les 5 centres d'action sociale d'Outre-Mer (CASOM) sont implantés dans les DOM-COM aux Antilles, en Guyane, à La Réunion-Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Toutefois, l'action sociale des armées est présente au plus près du terrain puisque chaque CTAS et CASOM comportent plusieurs Antennes d'Action Sociale (AAS). Les formations militaires disposent toutes d'un(e) assistant(e) de service social référent.

Le réseau social à l'étranger

Les 3 échelons sociaux interarmées (ESIA) sont implantés au Sénégal, au Gabon et à Djibouti. Un échelon social (ES) est par ailleurs implanté aux Émirats-Arabs-Unis.

*Précisé dans les articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal et dans l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'accompagnement proposé par l'assistant de service social consiste à vous informer, vous orienter et vous soutenir sur le plan psycho-social, administratif et financier et dans les domaines d'intervention suivants :

- La famille
- La santé
- L'emploi et les sujétions professionnelles
- La mobilité
- Le logement / Le budget
- La culture et les loisirs

N'hésitez pas à vous tourner vers votre assistant de service social de référence afin qu'il vous informe sur les droits auxquels vous pourriez prétendre, les aides et dispositifs dont vous pourriez bénéficier, les soutiens auxquels vous pourriez recourir. De plus, il saura vous orienter vers les organismes de proximité compétents.



RÉFÉREZ-VOUS À L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE

Pour trouver votre assistant de service social de référence :

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite/>



Pour en savoir plus sur les prestations [d'action sociale](#) :



Certaines fiches de ce guide vous renseigneront sur les droits et les prestations auxquels vous pouvez prétendre.



CONSULTEZ LES FICHES 15-19-22

Si votre enfant ou un proche présente un handicap, vous pouvez bénéficier d'un don de jours de permission. Ce don peut être effectué par tout militaire, anonymement et sans contrepartie, au bénéfice d'un agent public relevant du même employeur ou de tout autre militaire.

Militaires pouvant bénéficier d'un don de permission :

- assumant la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'un handicap d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants ;
- venant en aide à une personne présentant un handicap, lorsque cette personne est, pour le bénéficiaire du don, soit le conjoint, le concubin, le partenaire de PACS, l'ascendant, le descendant, l'enfant dont il assume la charge, ou une personne handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables et à qu'il vient en aide (cf. 1^{er} à 9^o de l'article L. 3142-16 du code du travail).

Juridiquement, est considéré comme enfant à charge celui dont le parent assure la responsabilité légale (enfant mineur) ou au moins la responsabilité éducative et la charge financière (la garde en cas de divorce) et d'entretien (nourriture, logement, etc.).

La procédure administrative à suivre pour bénéficier d'un don de permission

Le militaire qui souhaite bénéficier du don de permission formule sa demande par écrit auprès du commandant de la formation administrative (CFA) ou de l'autorité équivalente dont il relève. Cette demande est accompagnée d'un certificat médical détaillé remis sous pli confidentiel établi par le médecin qui suit l'enfant ou la personne concernée pour attester de la particulière gravité du handicap rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant ou la personne concernée.

Le militaire fournit en outre une déclaration sur l'honneur de l'aide effective qu'il apporte à l'enfant ou la personne concernée.

Le CFA fait procéder aux vérifications nécessaires pour s'assurer que le bénéficiaire du congé respecte bien les conditions fixées (accord ou refus de l'agrément). L'avis du commandant d'unité (CDU) n'est recueilli que si besoin. L'autorité compétente dispose de 15 jours ouvrables pour informer le militaire bénéficiaire du don de jours.



« Le militaire peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à une partie de ses permissions non prises au bénéfice d'un agent public relevant du même employeur, ou de tout autre militaire qui selon le cas : **assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap** ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants ; vient en aide à une personne atteinte d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité ou présentant un handicap, lorsque cette personne est, pour le bénéficiaire du don, l'une de celles mentionnées aux 1° à 9° de l'article L. 3142-16 du code du travail ».

Article R4138-33-1 du code de la défense.

La durée du congé dont le militaire peut bénéficier est au maximum de 30 jours renouvelables. Le congé pris au titre des jours donnés peut être fractionné à la demande du médecin qui suit l'enfant malade.

Le militaire bénéficiaire d'un ou plusieurs jours ainsi donnés reste en position d'activité et conserve sa rémunération pendant sa période d'absence. La durée de ce congé est assimilée à une période de service effectif pour tous les droits découlant de l'ancienneté.



- Loi n° 2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap

- Décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 permettant à un agent public civil le don de jours de repos à un autre agent public, modifié

Le congé de présence parentale est un congé sans solde, accordé **de droit** au militaire lorsque le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue de sa mère ou de son père et des soins contraignants.

Lorsque vous bénéficiez de ce congé, vous restez en position d'activité.

La procédure administrative à suivre

La demande de congé

Le congé de présence parentale est accordé sur demande écrite adressée au commandant de la formation administrative ou à l'autorité équivalente dont le militaire relève, au moins 15 jours avant le début du congé, ou avant le terme du congé en cas de renouvellement.

En cas de dégradation soudaine de l'état de santé de l'enfant ou en cas de situation de crise nécessitant une présence immédiate du militaire bénéficiaire, ce délai de 15 jours ne s'applique pas et le congé débute le jour de la demande.

En cas de renouvellement anticipé du congé de présence parentale, le militaire adresse sa demande dès qu'il a atteint 220 jours de congé au titre du congé de présence parentale initialement accordé.

Le militaire indique dans sa demande les dates prévisionnelles de congé ainsi que, le cas échéant, les modalités de leur utilisation (congé pris en une ou en plusieurs fois).

La demande est accompagnée d'un certificat médical qui atteste de la gravité du handicap et de la nécessité de la présence soutenue du parent et de soins contraignants. Ce certificat, établi par le médecin qui suit l'enfant au titre de son handicap, précise la durée prévisible du traitement de l'enfant.

L'utilisation du congé

Le militaire bénéficiaire du droit à congé communique par écrit au commandant de la formation administrative ou à l'autorité équivalente dont il relève le calendrier mensuel de ses journées de congé de présence parentale, au plus tard 15 jours avant le début de chaque mois. Lorsqu'il souhaite prendre un ou plusieurs jours de congé de présence parentale ne correspondant pas à ce calendrier, le militaire en informe le commandant de la formation administrative ou l'autorité équivalente dont il relève au moins 48 heures à l'avance.



- Article L.4138-2 du code de la défense
- Article L.4138-7 du code de la défense
- Articles R.4138-7 à R.4138-15 du code de la défense

La durée

- La durée du congé de présence parentale est égale à celle du traitement de l'enfant définie dans le certificat médical.
- Le nombre de jours de congé de présence parentale dont peut bénéficier le militaire pour un même enfant et en raison d'une même pathologie est au maximum de 310 jours ouvrés au cours d'une période de 36 mois.
- Au terme de cette durée, ou en cas de rechute ou de récurrence de la pathologie qui affecte l'enfant, le bénéfice du droit à congé peut être prolongé ou ré-ouvert pour une nouvelle durée sur présentation d'un nouveau certificat médical le justifiant, dans la limite des 310 jours ouvrés et des 36 mois précités. Le décompte de la période de 36 mois s'effectue à partir de la date initiale d'ouverture du droit à congé.
- Lorsque le nombre maximal de 310 jours de congés est atteint, le congé peut être renouvelé par le militaire une fois au titre du même handicap, sans attendre l'expiration du délai de 36 mois, pour au maximum 310 jours ouvrés au cours d'une nouvelle période de 36 mois.
- À l'issue de la période de 36 mois, un nouveau droit à congé peut être ouvert dès lors que les conditions précitées sont réunies, sur présentation d'un nouveau certificat médical le justifiant et dans les situations suivantes : En cas de nouvelle pathologie affectant l'enfant ; En cas de rechute ou de récurrence de la pathologie initialement traitée ; Lorsque la gravité de la pathologie de l'enfant initialement traitée nécessite toujours une présence soutenue et des soins contraignants.
- Le titulaire du droit au congé de présence parentale peut renoncer au bénéfice de la durée restant à courir de ce congé. Il en informe le commandant de la formation administrative ou l'autorité équivalente dont il relève avec un préavis de 15 jours.

Au cours de la période de bénéfice du droit au congé de présence parentale, le militaire reste affecté dans son emploi.

Pendant ou à l'issue de la période de congé de présence parentale, si le bénéficiaire ne peut pas être maintenu dans son emploi (suppression ou transformation du poste), il est affecté dans un emploi le plus proche possible de son ancienne affectation ou de sa résidence, sous réserve des nécessités du service.

Les aides

- En métropole, la CAF vous versera l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) ;
- En outre-mer, si vos prestations familiales ne sont pas versées par la CAF, vous pourrez percevoir la prestation familiale (PFAJPP).

Le congé de proche aidant, d'une durée maximale de 3 mois renouvelable, est accordé, sur demande, au militaire, dans la limite de 1 an sur l'ensemble de la carrière lorsque l'une des personnes suivantes présente un handicap ou une perte d'autonomie définis par le décret pris en application de l'article L. 3142-24 du code du travail :

- son conjoint
- son concubin
- son partenaire lié par un pacte civil de solidarité
- un ascendant
- un descendant
- un enfant dont il assume la charge
- un collatéral jusqu'au 4^e degré
- un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au 4^e degré de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité
- une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

Pendant le congé de proche aidant, le militaire n'est pas rémunéré. La durée passée dans le congé de proche aidant est assimilée à une période de service effectif (position d'activité) et est prise en compte pour la constitution et la liquidation des droits à pension.

À SAVOIR

Le congé de proche aidant peut être fractionné. Il se prend selon les modalités suivantes :

- Pour une période continue ;
- Pour une ou plusieurs périodes fractionnées d'au moins 1 journée.



- Article L4138-2 du code de la défense 16
- Article L4138-6-1 du code de la défense
- Articles R4138-33-4 à R4138-33-7 du code de la défense

La procédure à suivre

Le militaire adresse sa demande de congé par écrit au commandant de la formation administrative ou à l'autorité équivalente dont il relève au moins 1 mois avant la date à laquelle il entend prendre son congé.

En cas de renouvellement, il l'adresse au moins 15 jours avant le terme du congé.

Il indique dans sa demande les dates prévisionnelles de congé ainsi que, le cas échéant, les modalités de son utilisation.

En vue d'établir ses droits, le militaire fournit à l'appui de sa demande les pièces justificatives mentionnées à l'article D. 3142-8 du code du travail.

Le congé de proche aidant est accordé par le commandant de la formation administrative ou par l'autorité équivalente dont relève le militaire.

Le militaire bénéficiaire du congé peut en modifier les dates prévisionnelles et les modalités d'utilisation choisies.

Dans ce cas, il en informe par écrit le commandant de la formation administrative ou l'autorité équivalente dont il relève, avec un préavis d'au moins 48 heures.

Nota : Les délais de préavis ci-mentionnés ne sont pas applicables lorsque la demande de bénéfice, de renouvellement du congé, la modification de modalité d'utilisation et de dates prévisionnelles interviennent pour l'un des motifs suivants :

- dégradation soudaine de l'état de santé de la personne aidée ;
- situation de crise nécessitant une action urgente du proche aidant ;
- cessation brutale de l'hébergement en établissement dont bénéficiait la personne aidée.

Dans ces situations, le congé de proche aidant débute ou peut être renouvelé sans délai.

Les aides

- En métropole, la CAF vous versera l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) ;
- En outre-mer, si vos prestations familiales ne sont pas versées par la CAF, vous pourrez percevoir la prestation familiale (PFAJPA).

Dans l'institution

La survenue du handicap déstabilise profondément l'équilibre familial et la conciliation avec la vie professionnelle. Elle impose de passer en revue tous les projets de vie afin de les faire évoluer, si nécessaire, vers des objectifs compatibles avec la nouvelle organisation familiale. Quoi qu'il arrive, vous devez rester acteur de votre carrière en tâchant d'identifier les répercussions potentielles de cette situation sur votre employabilité ultérieure.

La nécessité de soutenir votre proche pourra contraindre vos choix de carrière, notamment dans le domaine opérationnel. Cette situation nécessite une réflexion particulière sur l'identification de nouvelles orientations professionnelles. Dans cette réflexion, vous n'êtes pas seul : votre gestionnaire vous aidera à définir un déroulement de carrière adapté à votre situation, le cas échéant.

Les mutations outre-mer

L'affectation outre-mer ou à l'étranger est un choix personnel qui peut générer des perturbations supplémentaires pour le membre de votre famille porteur de handicap, sans pour autant qu'il soit possible de prétendre à des dispositifs et structures aussi étoffés qu'en métropole. La question de l'adaptabilité du logement sur place se pose également. Aussi, cette décision doit être mûrement réfléchie.

Sachez aussi que les démarches administratives doivent être systématiquement renouvelées auprès des institutions chargées du handicap de votre lieu de campagne. Contactez sans tarder l'assistante sociale de secteur de votre future affectation. Pour trouver votre assistant(e) de service social de référence, rendez vous sur

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite/>

C'EST VOUS QUI LE DITES



« Avant notre départ vers la Nouvelle-Calédonie, nous avons fait les démarches de transfert de dossier auprès de la MDPH afin de ne pas stopper le suivi médical à notre arrivée. Or, il s'avère que le suivi des enfants handicapés n'est pas assuré par l'état français en NC. C'est une compétence territoriale dépendante du gouvernement de la NC qui possède son propre service : la commission pour les jeunes et enfants handicapés (CEJH). Nous avons donc perdu un peu plus de trois mois à notre arrivée le temps de refaire le dossier de demande de reconnaissance de handicap et la demande de prise en charge qui en découle. »

Hors de l'institution

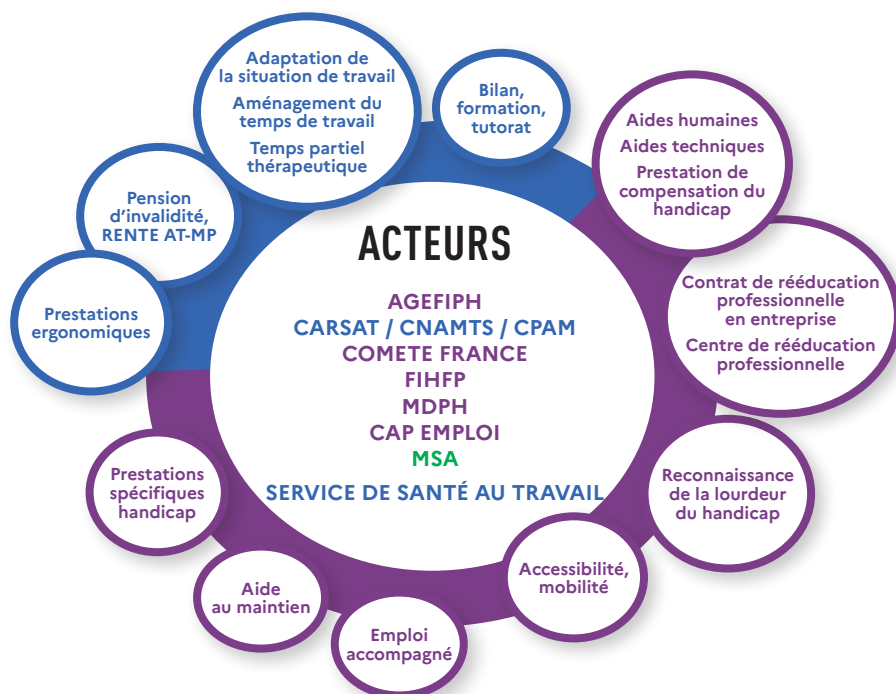
Dans l'éventualité où vous choisiriez de quitter l'institution, votre parcours est identique à celui de tous les militaires quittant le service actif.

Si vous formulez une demande de dispositif d'aide au départ ou une rupture de contrat, assurez-vous que la direction des ressources humaines de votre armée ou formation rattachée soit informée de votre situation personnelle et des motifs vous conduisant à solliciter une cessation de l'état militaire. Ces informations seront précieuses dans l'analyse de votre dossier, étudié par ailleurs dans le contexte RH lié à votre spécialité.

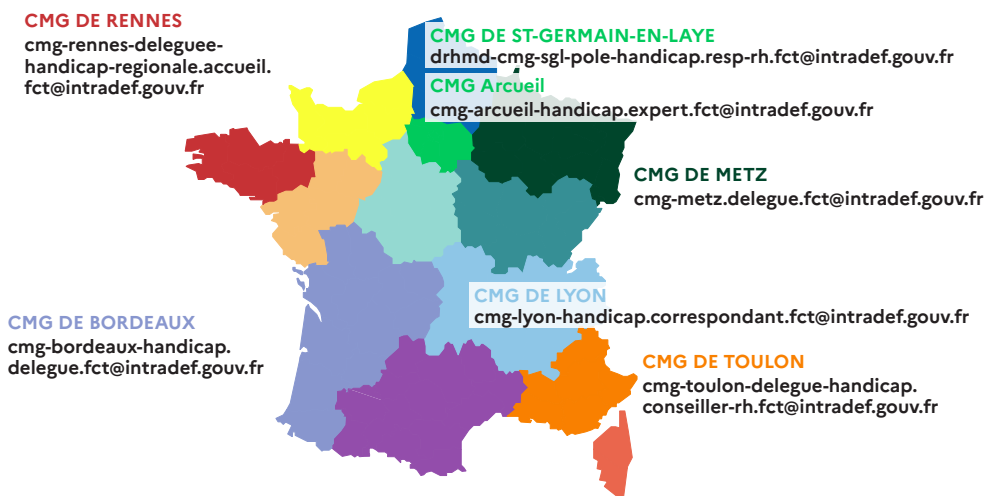
La famille et le handicap sont chacun au cœur des politiques menées par le ministère des Armées, au titre du plan Famille et du plan Handicap et Inclusion. Si votre conjoint est touché par le handicap, plusieurs solutions peuvent lui être proposées.

De nombreux acteurs peuvent accompagner votre conjoint, dont l'AGEFIPH (Association pour la gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées), qui assure un soutien pour l'ensemble des démarches (administratives, emploi, formation, aide financière...).

<https://www.agefiph.fr> ou <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>



Au sein du ministère des Armées, sept délégués régionaux affectés au sein des centres ministériels de gestion sont les points d'entrée privilégiés pour toute question relative au recrutement de personnel en situation de handicap.



RÉFÉREZ-VOUS À L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE

Pour plus d'informations sur votre CMG de référence ou sur l'offre d'emploi de votre département



Le ministère des Armées mène une politique ambitieuse en matière de recrutement et d'insertion des personnes en situation de handicap.

En soutien des missions militaires, le ministère des Armées recrute 5000 civils par an dans 3800 métiers.

LES CONDITIONS D'ACCÈS

- ✔ Être titulaire de la **RQTH** (Reconnaisances de la qualité de travailleurs handicapés)
- ✔ Être de nationalité **française** ou UE pour les fonctionnaires
- ✔ Pas de condition de nationalité requise pour les contractuels-les
- ✔ Jouir de ses **droits civiques**
- ✔ Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire
- ✔ Être en règle au regard du Service national

LES PLUS

- ✔ **Un réseau de référents handicap** sur tout le territoire
- ✔ **Partenariat avec des associations** spécialistes du handicap (LADAPT, Aspie Friendly, AFG Autisme)
- ✔ **Postes sur l'ensemble du territoire** : métropole, outre-mer et étranger
- ✔ Possibilité d'**évolution professionnelle** (formations, concours internes, mobilité...)
- ✔ **Environnement** facilitant le quotidien (restauration, action sociale...)
- ✔ **Accompagnement des familles** (logement, crèches, loisirs...)



Défense mobilité : Les conseillers des antennes Défense mobilité accompagnent les conjoints de militaire (qu'ils soient ou non en situation de handicap) qui peuvent ainsi bénéficier d'un suivi personnalisé et avoir accès à des formations en adéquation avec leur projet professionnel. <https://www.defense-mobilite.fr/candidats/aide-et-conseils/conjointsressources-pedagogiques>

Selon sa situation, le conjoint peut bénéficier de jours de congés pour s'occuper d'un membre de sa famille malade ou en situation de handicap. Les congés spécifiques liés au handicap sont les suivants:

- **congé de survenue du handicap :** 2 jours minimum pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez l'enfant
- **congé de proche aidant/de solidarité familiale :** non rémunéré et d'une durée de 3 mois
- **dons de jours de repos ou de permissions.**
- **congé de présence parentale :** non rémunéré, 310 jours ouvrés à utiliser sur 3 ans

Plus d'informations: www.caf.fr



CONSULTEZ LA FICHE 6

Il existe également des congés non spécifiques, comme le congé pour convenances personnelles des militaires (éventuellement pris pour élever un enfant de moins de 12 ans). Ce dernier est contingenté (ce n'est pas un droit).

LE SAVIEZ-VOUS?

Sous certaines conditions, celui qui cesse ou réduit son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche peut bénéficier de l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF). L'aidant d'un enfant peut bénéficier d'une majoration de durée de l'assurance vieillesse d'un trimestre par période de 30 mois dans la limite de 8 trimestres.

Pour plus d'informations :



CONSULTEZ LA FICHE 22

Quand vous vous absentez de votre domicile, votre conjoint est seul avec votre/vos enfant(s). Il existe plusieurs plateformes téléphoniques au bénéfice des familles touchées par le handicap qui peuvent vous aider. Si l'un de vous éprouvez le besoin de parler de votre situation personnelle consultez le site internet **Solidaires Handicaps** pour avoir une liste non exhaustive des associations disposant d'un numéro vert.

<https://solidaires-handicaps.fr/besoinaide/objectif/ecoute-soutien>

L'association « **Avec Nos Proches** » œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme tenue par des bénévoles, disponible 7j/7 de 8h à 22h. Le 0184729472 ligne nationale des aidants

<https://www.avecnosproches.com/>

Psycom est un organisme national d'information sur la santé mentale qui lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de tous.

<https://www.psycom.org/>

ÉCOUTE DÉFENSE

Numéro écoute défense (24/7) :

08 08 800 321 (appel gratuit et anonyme)

C'est un accueil téléphonique disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24 assuré par l'ensemble des psychologues du service de santé des armées. Ils vous conseilleront et vous orienteront à travers les différentes démarches et les professionnels. C'est un dispositif qui ne délivre pas d'accompagnement ni de soutien téléphonique mais qui permet plutôt une orientation vers des spécialistes. Les appelants sont reconduits vers les psychologues référencés de l'annuaire Adeli. Ils disposent d'un annuaire « écoute défense » avec une cartographie large qui couvre tout le territoire. Ils orientent donc vers le réseau de proximité de la personne permettant de trouver un interlocuteur rapidement.

NB: La Marine nationale dispose d'une équipe de psychologues qui se tient à votre disposition au PDA (pôle défense accueil), près du HIA et au sein de la base de défense au service local de psychologie appliquée.

Le **0800 360 360** vous met en relation avec les acteurs du handicap près de chez vous. Organisés en « **communauté 360** », ils vous apportent des solutions adaptées. En coopérant ces acteurs sont en capacité, soit de mobiliser des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'eux, soit de proposer une réponse coordonnée ou soit de créer de nouvelles solutions.

Adapei35 est une association regroupant plusieurs association. Pour plus d'informations consultez leur flyer :

<https://www.adapei35.com/wp-content/uploads/2022/04/Flyer-A5-C360-35.pdf>



PARÉO est la plateforme d'accompagnement au répit, d'écoute et d'orientation. Cette plateforme s'est créée en réponse au besoin des familles de pouvoir bénéficier de temps libéré profitable à une vie sociale et relationnelle afin d'éviter toute forme d'épuisement.

<https://www.adapei35.com/wp-content/uploads/2022/04/4-PAGES-PLAQUETTEPARE%CC%81O-pour-mail.pdf>

C'EST VOUS QUI LE DITES



« On ne m'a jamais proposé de voir un psychologue ou quoi que ce soit, la prise en charge des militaires dans ce type de cas est très importante, j'ai eu un sentiment d'échec qui m'a beaucoup pesé. »

C'EST VOUS QUI LE DITES



« Il y avait une colère intérieure sur la pathologie de mon fils et c'était difficile d'en parler. Je ne l'acceptais pas, le fameux : "Pourquoi ça tombe sur nous?!" »



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



10

DÉTECTION DU HANDICAP



Votre médecin traitant sera votre premier interlocuteur pour la santé de votre enfant. Si vous avez des doutes ou des interrogations, consultez en premier lieu votre médecin traitant, votre pédiatre ou celui de la protection maternelle infantile (PMI). Il vous dirigera, s'il le juge nécessaire, vers des spécialistes.

Soyez l'avocat de votre enfant, n'hésitez pas à insister si vous sentez une difficulté pour votre enfant.

Avoir un médecin traitant est une obligation pour le parcours de soins.

Si vous rencontrez des difficultés à trouver un médecin traitant vous pouvez saisir le conciliateur de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale, par courrier, au 247 avenue Jacques Cartier 83090 Toulon cedex 09. Il vous aidera dans vos démarches.

La découverte, chez un enfant ou un conjoint, d'un trouble ou d'un problème psychomoteur ou mental, est souvent le point de départ d'un parcours long et difficile pouvant aboutir à la reconnaissance d'un handicap. Afin de ne pas être seul dans ce parcours, vous pouvez vous rapprocher de groupes d'entraide (les réseaux sociaux sont d'excellents vecteurs de mise en relation).



CONSULTEZ LA FICHE 1

C'EST VOUS QUI LE DITES



« Notre fils a conscience de sa différence, triste de ne pas avoir de copains. Ce qui est dur à voir, c'est qu'il est isolé et que ses seuls "copains" sont des adultes professionnels, qui se mettent à son niveau. Il a fallu attendre ses 8 ans pour qu'il soit invité, pour la première fois, au goûter d'anniversaire d'une copine de sa classe. Il a gardé précieusement la carte d'invitation sous son oreiller. Cela a illuminé sa semaine !

Professionnellement, mes perspectives de carrière sont limitées. Nous devons rester dans la région de Brest, car trouver un nouvel établissement similaire dans une autre région est très compliqué. Être célibataire géographique est inenvisageable : qui soutiendrait mon épouse pendant mon absence (devoirs de classe, propreté, habillage...) afin qu'elle ne fasse pas un burn out ? »

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Il existe de nombreux spécialistes selon le type de handicap (moteur, maladie...). Il est important de vous référer d'abord à votre médecin traitant qui pourra vous orienter.

Vous trouverez aussi des annuaires en ligne de spécialistes :

<https://www.handicap-info.fr/medecins-specialistes/>



Ou via l'application Doctolib : <https://www.doctolib.fr/>.

NB : De nombreux sites proposent des annuaires de médecins bienveillants, à l'écoute (suivi de VIH, d'IST etc.).



CONSULTEZ LA FICHE 1

Pour les soupçons de maladie psychologique (<https://comprendrelautisme.com/le-diagnostic-de-lautisme/les-demarches-du-diagnostic-dautisme/>), il existe plusieurs chemins possibles (chaque voie étant d'égale valeur). Le dépistage peut se faire dès l'âge de 18 mois :

- En consultation avec le médecin traitant qui orientera l'enfant vers des spécialistes du dépistage
- Par les CMP (centre médico-psychologiques)
- Par les CRA (centre de ressources autisme)
- À l'hôpital Robert-Debré à Paris auprès d'un pédopsychiatre, pour une hospitalisation de jour pendant 15 jours pour évaluer l'enfant. Cette solution permet de rencontrer rapidement des spécialistes et éviter l'errance diagnostic.



Un numéro d'appel unique pour organiser l'inconditionnalité de l'accompagnement et rompre l'isolement des personnes handicapées et des aidants : **0 800 360 360**

Numéro d'appui pour les personnes en situation de handicap et les proches aidants, accessible et gratuit couvrant à ce jour 75 départements.



RÉFÉREZ-VOUS À L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE

Retrouvez la liste des médecins spécialistes dans l'annexe départementale



Implantée à Toulon, la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale gère, depuis 1949, le régime particulier de sécurité sociale des militaires.

Elle prend en charge, dans les mêmes conditions que le régime général, le remboursement des frais de santé de l'assurance maladie-maternité pour les militaires et leurs familles résidant en France ou à l'étranger.

La CNMSS verse également des prestations spécifiques dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale. Elle accorde des aides à domicile et des secours financiers. Ces accords sont délivrés par une commission qui statue sur des critères de pathologie et fixe le montant de la participation de la CNMSS.

La politique d'action sanitaire et sociale s'applique à cinq domaines : **le maintien à domicile, les secours, l'hospitalisation, le grand-âge, le soutien aux aidants et le handicap.**

Les demandes d'aide ou de secours sont traitées à partir d'un outil dématérialisé de suivi des dossiers, partagé entre les partenaires sociaux des armées (ASA, UNEO, FORTEGO, HARMONIE FONCTION PUBLIQUE et MSPP) : le dossier unique-action sanitaire et sociale (DU-ASS).

Ce dossier-unique permet ainsi de solliciter les aides de la CNMSS, de l'ASA et de la mutuelle référencée en ne constituant qu'une seule demande.

Par ailleurs, la CNMSS conventionne avec certaines MDPH afin de contribuer au financement des plans de compensation concernant l'appareillage, l'aménagement du logement ou du véhicule, décidés par les Commissions des droits et de l'autonomie. Ce partenariat permet de formuler qu'une seule demande auprès de la MDPH et d'obtenir un plan de financement de tous les partenaires (CNMSS, ASA et mutuelles référencées).

Enfin, la CNMSS propose une politique de prévention et d'accompagnement en santé qui se décline en trois niveaux : la participation aux campagnes nationales de prévention, l'adossement aux actions du régime général lorsque celles-ci sont adaptées à sa population protégée et enfin des actions spécifiques pour ses ressortissants, en particulier le militaire d'active.

Le pôle accompagnement social et de suivi en santé (PASS)

La CNMSS entretient une relation privilégiée avec ses ressortissants. La relation de l'administration à l'utilisateur prend en compte la situation de personnes en difficulté ou présentant des vulnérabilités, c'est-à-dire confrontées à des aléas de la vie tels que la maladie, l'âge, le handicap.

Ces situations individuelles sont bien souvent aggravées par les contraintes liées au métier de militaire. Si tous les services sont mobilisés pour gérer des situations de vulnérabilité, la CNMSS a créé une cellule dédiée à l'attention des publics les plus vulnérables : **le pôle accompagnement social et de suivi en santé (PASS)**.

Ce pôle a pour mission de proposer une écoute et un accompagnement attentionné aux assurés fragiles. Il coordonne et mobilise les services compétents de la CNMSS et les organismes tiers (partenaires institutionnels de la CNMSS) afin d'apporter un soutien aux situations sociales complexes.

Les bénéficiaires de cet accompagnement peuvent ainsi disposer des droits qu'ils peuvent prétendre, connaître et mieux comprendre le système de santé, et être pleinement autonomes dans la prise en charge de leur santé.

Les signalements de situations de vulnérabilités sont transmis directement par les services de la CNMSS auprès du PASS (les assurés contactent le **04 94 16 36 00**).

13

LA CNMSS, DROITS ET PROCÉDURES

L'accompagnement médico-social comprend les aides à domicile et les secours, les prestations sont adaptées aux spécificités de la condition du militaire et aux besoins de sa famille. Elles favorisent notamment le maintien à domicile des bénéficiaires exposés aux difficultés liées aux pathologies invalidantes.

Les aides à domicile se déclinent sous 3 formes

L'aide-ménagère qui intervient au domicile. Elle assure les tâches ménagères, les courses, la cuisine, l'entretien du linge pour les personnes atteintes d'une maladie ou d'un handicap lorsque le foyer n'a pas d'enfant à charge ou uniquement des enfants de plus de 14 ans.

Les accords sont délivrés par la commission des prestations supplémentaires (CPS) qui statue sur des critères de pathologie et fixe le montant de la participation en fonction d'un barème lié aux ressources du bénéficiaire.

L'aide-ménagère aux familles qui intervient pour apporter une aide dans la gestion des actes ordinaires de la vie quotidienne comme le ménage, les courses ou l'entretien du linge au bénéfice d'un parent qui élève seul(e) ses enfants et présente une pathologie ou d'un parent ayant un enfant présentant une pathologie lourde, ponctuelle, et/ou hospitalisé. Le foyer doit comporter des enfants dont un de moins de 14 ans.

La CPS alloue un nombre d'heures en fonction de la situation médico-sociale du demandeur. Les heures accordées sont intégralement financées par la CNMSS. Le demandeur ne doit pas bénéficier du même type d'aide, de la part d'un autre organisme (CAF...)

L'aide familiale est une technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF) qui apporte des soins aux nourrissons, une assistance éducative auprès des jeunes enfants et développe un travail d'accompagnement auprès des parents. Ceci implique une personne ayant un diplôme spécifique. De par son statut, elle n'a pas vocation à assurer de la garde d'enfant, prestation non couverte par la CNMSS.

Les conditions d'attribution sont identiques à celles de l'aide-ménagère aux familles mais pour un foyer comportant un enfant de moins de 6 ans.

La CPS alloue un nombre d'heures en fonction de la situation médico-sociale du demandeur totalement financé par la CNMSS pour les six premiers mois. À partir du septième mois de prise en charge, il est fait application du barème de ressources mensuelles.

Les secours

Il peut s'agir de frais non remboursables liés à de nouvelles techniques médicales ou de frais insuffisamment remboursés par la sécurité sociale. Les secours ne concernent pas les cas de déremboursement par l'assurance maladie. Ils concernent :

- Les travaux d'aménagement d'une voiture et/ou du domicile et/ou l'achat de matériel informatique.
- L'appareillage, les fauteuils roulant ou les frais liés à l'incontinence.
- Les bilans et les séances de psychologie, psychomotricité, ergothérapie ou médecines alternatives.
- Les soins et les dépenses pharmaceutiques particulièrement coûteux dans le cadre de maladies grave, maladies orphelines.
- Certains frais de transport ou frais d'accompagnement des parents lors de l'hospitalisation d'un enfant (séjour, transport et repas).
- La participation aux frais d'hébergement du patient pour soins consécutifs ne nécessitant pas une hospitalisation.
- Les aides visuelles, la chirurgie réfractive.
- Et dans le cadre du répit aux aidants, la prise en charge d'une garde à domicile jour et/ou nuit ou le placement temporaire en EHPAD.

La participation de la CNMSS peut être partielle ou totale.

Pour toutes ces aides, il suffit de remplir l'imprimé adéquat, joindre un certificat médical, les justificatifs de ressources et le devis du prestataire ou l'attestation d'engagement d'une aide-ménagère indépendante, payée par CESU (chèque emploi service universel).

Pour les demandes de secours, il faudra joindre, en plus, les factures ou devis du prestataire de service et l'attestation de contribution de l'organisme complémentaire.

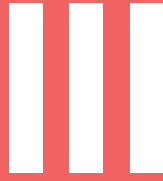
www.cnmss.fr > Je suis assuré > En 1 clic > Tous les documents, notices, formulaires > filtrer > « formulaires »



C'EST VOUS QUI LE DITES



« En rentrant de vacances j'ai eu la surprise de découvrir la réponse à ma demande d'aide-ménagère qui sera de 3h par semaine soit une heure supplémentaire par rapport à l'année dernière. J'imagine combien il est compliqué d'attribuer ces heures à des personnes fragiles. »



LES AIDES FINANCIÈRES





QU'EST-CE QUE LA MDPH ?

Créée par la loi du 11 février 2005, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le guichet unique où toute personne handicapée et sa famille sont accueillies, informées et accompagnées dans leur démarche d'accès aux droits : scolarisation des enfants, déplacement, emploi, adaptation du logement, établissement d'accueil, maintien à domicile

En matière de reconnaissance de handicap, la MDPH est le point d'entrée initial incontournable.

La MDPH est chargée d'évaluer le degré du handicap et son impact sur la vie quotidienne dans les actes essentiels que sont : se lever, se laver, manger, s'habiller, se déplacer, se nourrir avec une aide totale ou partielle. Il s'agit d'une évaluation médicale qui définit un taux d'incapacité notifié pour une durée donnée (jamais de façon définitive).

Ce taux permet ensuite d'établir le plan d'aide ouvrant droit à certaines prestations et/ou à la mise en place d'aide(s) à la personne.

C'est l'organisme compétent pour traiter l'ensemble des demandes relatives aux situations de handicap rencontrées par des personnes de 0 à 60 ans au sein d'un même département. Au-delà de cet âge, le Conseil départemental prend le relais en versant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

C'EST VOUS QUI LE DITES



« Pour l'établissement des dossiers de demandes vers la MDPH, nous avons d'abord été aidés par une assistante sociale de l'hôpital (pôle pédiatrique). »

Quelle différence entre MDPH et MDA ?

La maison départementale de l'autonomie (MDA) est un guichet unique créé dans certains départements : elle regroupe les structures de la « maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le personnel, les moyens matériels et financiers affectés aux politiques en faveur des personnes âgées. Il s'agit d'une structure commune mais avec des droits et des dispositifs différents, avec notamment l'allocation personnalisée pour l'autonomie pour les personnes âgées, prestation de compensation du handicap pour les autres...

S'il n'y pas de MDA dans votre département adressez vous à la MDPH pour toutes les questions relevant du handicap ou à votre assistante sociale. Vous pouvez également consulter les fiches départementales qui renvoient vers les organisations et procédures des différentes MDPH et MDA de votre lieu d'habitation.



**RÉFÉREZ-VOUS À
L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE**

https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_17-11_fiches-facilealire_mdph_tout-savoir.pdf



Partenariat CNMSS et MDPH

La CNMSS a signé une convention avec 17 MDPH ; Var, Paris, Moselle, Alpes Maritimes, Bas-Rhin, Gard, Gironde, Bouches-du-Rhône, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Vaucluse, Seine Maritime, Meurthe et Moselle, Vosges, Dordogne, Hautes-Pyrénées et Haut-Rhin.

Lorsqu'une personne handicapée se voit accorder une aide technique, et/ou une aide à l'aménagement de l'habitat, et/ou une aide à l'aménagement du véhicule au titre de la prestation de compensation du handicap, les services de la MDPH établissent un plan de financement. Dans le cadre de ces conventions, ils sollicitent les différents partenaires susceptibles d'apporter une part de financement. Dans ce cas la MDPH adresse à la CNMSS un projet unique de plan de financement concernant les partenaires sociaux des armées, à savoir la CNMSS, l'action sociale des armées et les mutuelles militaires.

L'assuré n'a pas d'autre démarche à faire pour obtenir l'ensemble des aides. La CNMSS, l'action sociale des armées et les mutuelles participent sur le reste à charge résiduel calculé par la MDPH.

Le dossier est instruit dans le dossier-unique ASS, les informations sont partagées entre les partenaires. Ce partenariat contribue à simplifier les démarches administratives des usagers.

Pour plus d'informations :

<https://www.cnmss.fr/nos-missions-au-service-de-notre-population-protegee/laction-sanitaire-et-sociale>

VOUS ÊTES BLESSÉ(E) ?

Le dossier unique (DU) améliore la réactivité et la coordination de tous les acteurs intervenant dans le suivi des blessés et de leur famille.

Pour plus d'informations :

<https://www.cnmss.fr/nos-missions-au-service-de-notre-population-protegee/laction-sanitaire-et-sociale>



Consultez le site internet www.invalides.fr

Consultez le guide des blessés :

<https://www.defense.gouv.fr/sga/au-service-agents/soutien-aux-blesses/guide-du-blesse>



Il existe une grande variété de droits individuels financiers et de prestations liés à une situation de handicap. La quasi-totalité nécessite de faire une demande à la MDPH ou à la MDA.



CONSULTEZ LA FICHE 16

De 0 à 20 ans :



L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap, sans qu'il soit tenu compte des ressources des parents. L'AEEH est composée d'une allocation de base, à laquelle il peut être ajouté un complément d'allocation, dont le montant est gradué en 6 catégories en fonction des frais liés au handicap de l'enfant, de la cessation ou de la réduction d'activité professionnelle de l'un des parents, nécessitée par ce handicap, ou de l'embauche d'une tierce personne. Les familles peuvent choisir entre l'AEEH de base et un complément de l'AEEH d'une part ou, d'autre part, l'AEEH de base et une PCH, le complément de l'AEEH et la PCH ne se cumulant pas.

Parcours de scolarisation de formation ou de soins en établissement ou service médico-social, avec la mise en place d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS) ayant vocation à accompagner l'élève en situation de handicap, scolarisé dans un établissement public, ou privé sous contrat.

L'allocation pour parents d'enfant handicapé ou infirme placé en externat, demi-pensionnaire ou gardé à domicile est versée pendant les périodes de retour au foyer (fin de semaine et période de congés scolaires). Les enfants doivent être bénéficiaires de l'AEEH.

À partir de 20 ans :



La reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Le travail, l'emploi, la formation professionnelle (avec **la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**), l'accès ou le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire, la formation professionnelle, l'emploi en milieu protégé)



L'orientation vers un établissement ou service médico-social pour adulte (foyer d'hébergement des travailleurs handicapés (établissement ou service d'aide par le travail ESAT), établissement d'accueil permanent ou temporaire, accueil de jour, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée, service d'accompagnement à la vie sociale et service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé)



L'allocation adultes handicapés (AAH) qui constitue un revenu d'existence destiné à assurer aux personnes handicapées un minimum de ressources pour faire face aux dépenses de la vie courante, et le complément de ressources (allocation forfaitaire qui s'ajoute à l'AAH pour constituer une garantie de ressources servant à compenser l'absence durable de revenus d'activité des personnes handicapées dans l'incapacité de travailler).

Allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de 20 à 27 ans (APEH)

Si votre enfant, atteint d'une maladie chronique ou d'une infirmité, poursuit ses études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans, vous pouvez prétendre à cette allocation, sans condition de ressources. Pour en bénéficier, votre enfant devait précédemment ouvrir droit aux prestations familiales versées par la CAF.



CONSULTEZ LA FICHE 19

Prestations communes à tous les âges :

Prestation de compensation du handicap (PCH), qui est une prestation financière affectée à des charges liées à des besoins en aides humaines, en aides techniques, en besoin exceptionnels ou spécifiques, en aménagements du logement ou du véhicule, et/ou en aides animalières.



Cartes mobilité inclusion (CMI), avec 3 types de mention : « invalidité » (pour permettre à la personne et à son accompagnateur de bénéficier d'une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente, dans les manifestations accueillant du public, et dans les files d'attente), « priorité » (pour permettre uniquement à la personne handicapée de bénéficier d'une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente, les manifestations accueillant du public, et dans les files d'attente), et « stationnement » (pour permettre de stationner sur une place réservée). Consultez le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>

Offres des mutuelles référencées :

Quatre mutuelles sont référencées par le ministère des Armées et proposent des offres de couverture en santé et prévoyance :

FORTEGO, HARMONIE MUTUELLE, INTERIALE, UNEO

Les sites internet des mutuelles sont accessibles par l'e-social des armées, rubrique mutuelles : <https://www.e-socialdesarmees.fr/mutuelles/>

Pour les adhérents de mutuelles non référencées, celles-ci peuvent proposer des offres commerciales : Consultez leurs sites internet.

Autres aides : CNMSS, Caisse de retraite



CONSULTEZ LA FICHE 13

La CNMSS peut proposer des prestations supplémentaires en fonction de votre situation. Vos caisses de retraite peuvent également proposer diverses formes d'aides.

Consultez leurs sites internet

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2504>

L'épargne rente survie :



CONSULTEZ LA FICHE 20

Certaines mutuelles et assurances proposent la souscription d'une assurance « rente survie » pour votre enfant ayant une incapacité permanente d'au moins 50%. Cette assurance lui permettra de percevoir une rente à vie après votre disparition.

La souscription de contrats d'assurance « rente survie » ou « épargne handicap » (à partir de 16 ans) peut vous ouvrir droit à des réductions d'impôts. En outre, en fonction de votre quotient familial, l'action sociale peut prendre en charge une partie du coût annuel de la prime de votre contrat d'assurance, déduction faite de toutes les participations externes au ministère des armées, et dans la limite d'un plafond annuel.

Consultez le site e-social des armées :

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/>

Congé et Permission :



CONSULTEZ LES FICHES 5-6

Si votre enfant est hospitalisé ou malade, vous pouvez (sur autorisation de votre commandant d'unité) bénéficier de jours de garde pour enfant malade dans la limite de 15 jours ouvrés par an, quel que soit le nombre d'enfants.

Une fois ce crédit épuisé, vous pouvez prétendre, en tant que proches aidants de personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap, au don de jours de permission ou de congé.

Enfin, vous pouvez demander un congé de présence parentale, sans solde, lorsque le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue de sa mère ou de son père et des soins contraignants. Vous pouvez également bénéficier du congé de proche aidant.

Le dossier « demande à la MDPH »

Caractériser précisément une pathologie peut prendre plusieurs années. Aussi, il vous est conseillé de monter au plus tôt un dossier auprès de la MDPH. Celui-ci comportera notamment le certificat médical complet de la situation de votre enfant, que le médecin établira. Il est indispensable pour la prise des décisions par la commission pluridisciplinaire de la MDPH, qui réalisera l'étude des demandes.

Quelles sont les démarches administratives ?

Le dossier est constitué du formulaire « demande à la MDPH » et du certificat médical afférent. Ces deux imprimés sont à télécharger sur le site de la MDPH.

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Ce dossier est à transmettre par courrier en recommandé avec accusé de réception. La MDPH vous enverra en retour un courrier de preuve de dépôt.

À SAVOIR

Conserver systématiquement une copie des documents envoyés, que ce soit en version numérique ou papier, pour les demandes ultérieures ou renouvellements. Attention : tout changement de département de résidence (métropole et outre-mer) impose de recommencer intégralement le dossier de demande. Cela justifie, pour les militaires susceptibles d'être mutés, un échange libre avec leurs gestionnaires. Enfin, les délais d'instruction étant longs, faites votre demande le plus tôt possible.



RÉFÉREZ-VOUS À L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE

**Retrouvez la liste des MDPH au sein de
l'annexe départementale.**

NOTIFICATION DE DÉCISION DE LA MDPH

Une fois le dossier reçu et enregistré par la MDPH, une évaluation médico-sociale de la demande est effectuée par le service évaluation pluridisciplinaire composé de médecins, d'assistants de service social, d'infirmières, d'ergothérapeutes et de chargés de développement en matière de scolarisation et d'insertion professionnelle. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) se réunit quatre fois par mois pour étudier les demandes et prendre une décision.

Deux semaines avant la séance, vous en serez alors informés, ainsi que du lieu de délibération de la commission. Il vous sera alors possible d'y participer, de vous y faire assister ou représenter.

Suite à cette commission, vous recevrez une notification de décision, **à conserver sans limitation dans le temps.**

- Si elle est favorable : elle ouvre des droits à prestations.
- Si elle est défavorable : vous pouvez contester la décision dans un délai de 2 mois suivant la date de réception de cette notification.
- En l'absence de notification dans un délai de 4 mois, celle-ci est réputée rejetée.

La caisse d'allocations familiales (CAF) est l'organisme payeur de l'ensemble des prestations. Elle n'intervient jamais dans l'évaluation du handicap et n'agit qu'à l'issue de la décision de la MDPH.

NB : L'allocation aux parents d'enfant handicapé (APEH), délivrée par l'action sociale des Armées, intervient en complément des dispositifs nationaux et est également liée aux décisions de la MDPH.



CONSULTEZ LA FICHE 19

18

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER MDPH

Compte tenu des délais de traitement, n'attendez pas le courrier de la MDPH vous signifiant la fin de vos droits : initiez votre demande de renouvellement au minimum 6 mois avant l'échéance.

Ce dossier **doit être systématiquement renseigné dans son intégralité** et peut concerner plusieurs requêtes simultanées*.

Il vous est là encore conseillé de conserver la copie des documents envoyés ou, au minimum, des photocopies/scans des 4 premières pages**.

Renouvellement hors délais

Si vous n'avez pas reçu la notification de renouvellement de vos droits par la MDPH à la date de fin de droits, **la CAF suspend les paiements dans l'attente de la nouvelle évaluation réalisée par la MDPH**. Cette suspension entraîne, le cas échéant, la suspension de l'ensemble des aides perçues, y compris les prestations de l'action sociale des armées, qui dépendent des droits ouverts par la MDPH.

Il s'agit d'une suspension et non d'une perte de droits, dès lors que le dossier a été déposé dans les temps.

NB: selon les départements, les pratiques des MDPH peuvent varier quant à la rétroactivité du paiement lorsque le dossier est renouvelé hors délai. Consultez votre service social et votre MDPH.

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION SOCIALE DES ARMÉES !

La suspension des aides de la CAF et de l'ASA peut mettre en difficulté les familles. Dans ce cas, l'assistant de service social peut instruire des demandes d'aide financière. Celles-ci sont ensuite soumises aux commissions restreintes chargées de l'attribution des secours. Si vous êtes un ressortissant du ministère confronté à cette difficulté et que vous n'avez jamais sollicité un assistant de service social des armées, il vous est fortement conseillé de vous en rapprocher pour évaluer votre situation et vos besoins.

* Par exemple l'allocation de l'AEEH, le complément de l'AEEH, la prestation complémentaire du handicap.

** Ces 4 pages sont identiques quel que soit le type de demande à la MDPH. Elles concernent l'état civil de l'ayant-droit et de l'autorité parentale, le cas échéant.

ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS (APEH)

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, une allocation aux parents d'enfants handicapés (**APEH**) âgés de moins de 20 ans et aux enfants âgés de 20 à 27 ans sous certaines conditions peut être versée mensuellement aux ressortissants des armées sans condition de ressources.

De 0 à 20 ans :

Vous êtes :

- ressortissant du ministère des armées en activité ou retraité ayant des enfants de moins de 20 ans et présentant un handicap d'au moins 50%
- Bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) versée par la CAF

Modalités :

Déposer la demande auprès de son service ressources humaines gestionnaire des militaires ou des personnels civils, et auprès de l'assistant(e) social(e) de proximité pour les retraités.

Montant :

À titre indicatif, le montant de cette aide est de **167,54€** par mois, pour l'année 2022. Il est révisé chaque année.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14809>

Pour plus d'informations :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/aideaux-parents-denfants-handicapes>

Le nombre de mensualités versées au titre de la prestation est égal au nombre de mensualités versées au titre de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). La perte de l'AEEH de droit commun entraîne la perte de l'allocation facultative APEH.

De 20 à 27 ans :

- Être atteint d'une maladie chronique ou d'une infirmité
- Poursuivre ses études ou un apprentissage
- Ouvrir droit aux prestations familiales versées par la CAF

L'allocation est versée mensuellement au taux de 30 % de la base mensuelle (revue annuellement) de calcul des prestations familiales.

À compter du 1^{er} avril 2022, la base mensuelle est de 422,28 € et le **montant mensuel de l'allocation est de 126,68 €**. L'allocation est également versée au cours des mois de vacances scolaires et pendant le mois complet où l'enfant atteint ses 27 ans.

Pour plus d'informations :

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offressociales/maladie-dependance-handicap/>

Certaines mutuelles et associations proposent la souscription d'un contrat de prévoyance (assurance décès) dit contrat « **rente survie** » pour votre enfant mineur ou majeur, fiscalement à charge et ayant une incapacité permanente d'au moins 50%. Cette assurance lui permettra de percevoir une rente viagère à vie après votre disparition.

En fonction de votre quotient familial, le service social des armées peut prendre en charge une partie du coût annuel de la prime de votre contrat d'assurance.

Conditions de l'aide de l'action sociale des armées

Vous êtes :

- ressortissant du ministère des armées en activité ou retraité ayant souscrit à l'assurance « rentesurvie » avant la date de mise à la retraite.
- conjoints, partenaires liés par un pacte civil de solidarité, concubins survivants, à la condition que vous ne soyez pas remarié et que les enfants pour lesquels vous souscrivez, soient issus de votre union avec le conjoint décédé.

Vous avez à charge un ou plusieurs enfants (mineurs ou majeurs) qui répondent aux conditions suivantes :

- votre enfant est atteint d'une incapacité permanente d'au moins 50%
- seul le risque décès vous concernant doit être couvert ;
- votre enfant handicapé doit être le seul et unique bénéficiaire, à l'exclusion de toute autre personne.
- le contrat visé ne doit pas contenir de clause de rachat (art. L.132-23 du code des assurances)
- une rente viagère (et non un capital) doit être versée à votre enfant.

Le bénéficiaire du contrat doit être atteint d'une infirmité l'empêchant d'acquiescer une instruction ou d'exercer un emploi dans des conditions normales lorsqu'il est mineur.

Les contrats ne doivent pas vous permettre de récupérer le capital en cas de décès de votre enfant avant sa majorité, ni de lui verser une rente dès qu'il atteint sa majorité.

La demande d'aide est téléchargeable en ligne et doit ensuite être adressée, accompagnée des pièces justificatives, à votre assistant(e) de service social.

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-familles-denfants-porteurs-de-handicap-rente-survie>



Montant de l'aide :

Prise en charge de 50 à 90 % du montant de la somme restant due par la famille après participation d'autres organismes (mutuelles, protection sociale du conjoint...)

1000 €/an maximum pour une même personne handicapée au titre de la prise en charge partielle du coût de la prime conforme à votre contrat souscrit.

L'action sociale du ministère des armées ne participe pas au paiement de la prime au-delà d'un quotient familial supérieur à 13 920 € (plafond de 2022)

Pour en savoir plus sur les contrats rente-survie :

- Contactez votre organisme de complémentaire santé ainsi que vos organismes d'assurance pour demander conseil et comparer la teneur des contrats avant de vous engager.
- Les mutuelles référencées du ministère des armées peuvent également vous informer : <https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-partenaires-mutuelles/>
- La souscription de contrats d'assurance « rente survie » peut vous ouvrir droit à des réductions d'impôts : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18>



CONSULTEZ LA FICHE 21

Si votre enfant est handicapé, il bénéficie d'un rattachement à votre foyer ou d'une imposition séparée selon son âge et sa situation de famille (célibataire, en couple ou chargé de famille).

En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier.

Enfant handicapé mineur :

- Qu'il soit ou non handicapé, un enfant mineur est considéré à votre charge et donne droit à une demi-part. À partir du 3^e enfant, chaque enfant donne droit à une part entière.
- Si votre enfant mineur a la carte mobilité inclusion portant la mention «invalidité», vous avez droit à une demi-part supplémentaire de quotient familial (division du revenu imposable en un certain nombre de parts). Ce nombre de parts dépend de la situation du contribuable (célibataire, marié, etc.) et des personnes à sa charge.

Des règles spécifiques s'appliquent dans les situations suivantes :

- L'enfant atteint sa majorité en cours d'année
- Vous êtes imposé séparément de l'autre parent
- Vous vous séparez de l'autre parent

À SAVOIR

Quand la charge d'un enfant est partagée de façon équivalente entre les 2 parents concubins, chacun peut bénéficier de la moitié de la majoration de parts (comme pour un enfant en garde alternée).

Enfant handicapé majeur

	Célibataire	Marié, pacsé ou chargé de famille
Le jeune est à la charge de ses parents	<p>Le jeune est automatiquement considéré comme à la charge de ses parents, quel que soit son âge. Il n'est pas nécessaire de demander son rattachement.</p> <p>De ce fait, vous bénéficiez des avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 part supplémentaire (1 part et demie à partir de la 3^e personne à charge), si votre enfant a la carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité » (invalidité d'au moins 80 % reconnue) • 1 demi-part supplémentaire (ou 1 part à partir de la 3^e personne à charge) si votre enfant n'a pas la carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité » 	<p>Le jeune handicapé marié, pacsé ou chargé de famille peut demander son rattachement à votre foyer fiscal.</p> <p>Vous ne bénéficiez pas d'une augmentation du nombre de parts, mais d'un avantage spécifique sous forme d'un abattement sur le revenu imposable.</p> <p>Il est de 6042 € par personne rattachée au foyer en 2021.</p> <p>Vous devez si nécessaire ajouter à vos revenus ceux perçus par votre enfant.</p> <p>Conservez la demande de rattachement de votre enfant marié, pacsé ou chargé de famille, pour pouvoir la présenter en cas de demande de l'administration.</p>
Le jeune fait sa propre déclaration	<p>Si votre enfant choisit de déposer sa propre déclaration de revenus, vous n'avez pas droit à 1 part (ou 1 demi-part) supplémentaire de quotient familial, mais vous pouvez déduire une pension alimentaire.</p>	<p>Si votre enfant choisit de déposer sa propre déclaration de revenus, vous n'avez pas droit à l'abattement sur le revenu, mais vous pouvez déduire une pension alimentaire.</p>

La plaquette « personnes handicapées et allègements fiscaux 2019 » enfant/conjoint ou personne à charge est reconnue handicapée

Elle recense les abattements fiscaux dont vous pouvez bénéficier lorsque votre enfant/conjoint ou personne à charge est reconnue handicapée.

Dans cette plaquette sont détaillées les modalités pour bénéficier d'un :

- Impôt sur le revenu : selon votre situation, une majoration du nombre de parts peut vous être attribuée
- Abattement sur le revenu : le montant évolue selon votre revenu net global
- Réduction d'impôt (soumis à conditions) lors de :
 - la souscription de contrats d'assurance « rente-survie » ou « épargne handicap »
 - dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes
 - l'emploi d'un salarié à domicile
 - dépenses d'équipements spécialement conçus pour l'accessibilité des logements aux personnes âgées ou handicapées (soumis à un taux et plafond des dépenses)
 - dépenses d'équipements permettant l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap (soumis à un taux et plafond des dépenses)
- Taxe d'habitation et taxe foncière
- Droit de donation et de succession : abattement et réduction de droits sur les donations qui vous sont consenties et sur les successions dont vous êtes bénéficiaire.

La plaquette est toujours d'actualité et disponible :

https://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/3_Documentation/depliants/part_persones_handicapees.pdf



Liens utiles :

- <https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-handicape-comment-ledeclarer>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2661>
- <https://www.enfant-different.org/vos-aides/impots-et-handicap>

L'ASSURANCE VIEILLESSE DES PARENTS AU FOYER (AVPF)

Si vous décidez de vous consacrer à votre proche en situation de handicap et n'exercez pas ou plus d'activité (ou au maximum à temps partiel), vous pouvez, sur demande, être affilié à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

Sous certaines conditions, l'AVPF garantit ainsi une continuité dans la constitution des droits à la retraite des personnes qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants ou d'une personne handicapée à 80 % minimum.

La personne peut être :

- soit un jeune de moins de 20 ans
- soit un adulte de votre famille dont l'état nécessite une assistance.

Les trois conditions suivantes doivent être remplies

1. Être bénéficiaire d'une des prestations suivantes ; l'allocation de base, le complément familial, la prestation partagée d'éducation de l'enfant ou encore l'AJPP
2. Exercer une activité réduite ou être sans activité
3. Ne pas dépasser un certain plafond de ressources.

Le détail des informations disponibles est accessible sur

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/assurance-vieillesse-du-parent-au-foyer-avpf>



Ces dispositions sont valables quelle que soit la caisse de retraite à laquelle vous êtes affilié.

À SAVOIR

Depuis le 1^{er} octobre 2010, l'EDIACA (Établissement de diffusion, d'impression et d'archives du commissariat des Armées) a en charge le traitement des dossiers AVPF au bénéfice des conjoints du personnel militaire ou civil ayant servi dans l'Armée de Terre.

Il concerne les personnes pour qui les prestations familiales ont été versées directement, par l'intermédiaire des CTAC, entre 1972 et 2005 sur la solde des personnels militaires ou sur le traitement des personnels civils.

C'est l'EDIACA qui valide les trimestres pouvant être retenus pour la constitution du dossier de pension du conjoint ayant arrêté de travailler avec ces objectifs, validation qui pourra ensuite être transmise à la CAF.

Tél. EDIACA : 04 77 95 32 85

IV

POUR LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS





Qu'est-ce qu'un Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ?

Les centres d'action médico-sociale précoce ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et/ou une rééducation pour des enfants présentant des déficiences mentales, motrices ou sensorielles. Ces centres départementaux accueillent les enfants de 0 à 6 ans et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres unités accueillant de jeunes enfants. Les CAMSP sont polyvalents et peu spécialisés.

La totalité des interventions réalisées par le CAMSP est prise en charge par l'assurance maladie.

Quels sont les services proposés ?

- Le **dépistage précoce** des déficiences mentales, motrices, sensorielles.
- La **cure ambulatoire** et la **rééducation** des enfants qui présentent ces déficiences.
- La mise en place d'**actions préventives spécialisées**.
- Un accompagnement social et une **orientation des familles dans les parcours de soins et d'éducation spécialisée** de leur enfant (en consultation ou à domicile).

L'ensemble de ces services a pour objectif de faciliter l'adaptation sociale et éducative de l'enfant, en lien avec les parents.

C'EST VOUS QUI LE DITES



« Le CAMSP est une structure remarquable, son personnel fait preuve d'un dévouement et d'une attention passionnée. On sent que le bien et les progrès de l'enfant sont l'objectif du centre. »

L'enfant qui est suivi par une équipe du CAMSP peut fréquenter l'école maternelle à temps plein ou partiel.

La rédaction d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) permet d'envisager toutes les modalités de fréquentation de l'établissement scolaire par l'enfant.

Le CAMSP entretient donc des liens étroits avec l'équipe pédagogique et éducative de l'établissement scolaire.

Quelles sont les procédures d'admission dans un CAMSP ?

Les parents ont directement accès aux CAMSP, sans notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Les parents qui envisagent l'admission de leur enfant dans l'établissement de proximité peuvent contacter directement la structure.

Cependant une lettre du médecin traitant est recommandée.

Pour plus d'informations, vous pouvez rechercher sur internet « CAMSP local » et vous trouverez via le site Action.sociale.org les procédures et fiches associées.



**RÉFÉREZ-VOUS À
L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE**

**Retrouvez votre CAMSP
dans l'annexe départementale**

Différents modes d'accueil du jeune enfant peuvent être proposés selon vos besoins ainsi que l'offre disponible.

Si le handicap de votre enfant de moins de 3 ans lui permet d'être accueilli dans une structure ordinaire, vous pouvez l'inscrire dans une structure d'accueil collectif ou solliciter une offre de garde individuelle. L'admission de votre enfant est soumise à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Dans le cas où le handicap de votre enfant ne lui permet pas d'être accueilli en structure ordinaire, la MDPH vous accompagnera et vous orientera vers des structures spécialisées.

Les modes de garde hors MINARM

Les établissements d'accueil du jeune enfant sont multiples : crèches collectives, crèches parentales, jardins d'enfants, haltes garderies

- L'accueil par un(e) assistant(e) maternel(le) peut se faire à son domicile, en crèche familiale, ou en maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM)
- L'accueil au domicile des parents par une personne salariée

Où trouver l'info ? Les différents mode de garde sont consultables sur le site <http://monenfant.fr>



**RÉFÉREZ-VOUS À
L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE**

**Référez-vous à l'annexe départementale
pour connaître les offres de garde de
votre département**

L'offre de garde au ministère des Armées

Le ministère des Armées propose une offre de garde d'enfants diversifiée :

- **Les places en crèches ministérielles gérées par IGESA.** Le ministère des armées dispose d'une cinquantaine de crèches en métropole et Outre-Mer au profit des bénéficiaires de l'action sociale, dont la gestion est confiée à IGESA.

Les candidatures se font en ligne.

L'offre de l'Igesa est consultable en scannant le QR code :



- **Les berceaux réservés au sein de structures associatives, privées, municipales.**
- **Les conventionnements avec des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (ASMAT).** Adressez-vous à votre assistante de service social pour toute information, conseil et orientation relative aux berceaux du ministère des Armées : <https://www.igesa.fr/e-socialdes-armees/contacts-de-proximite/>
- **Les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)** réservent des places en crèches dans des établissements conventionnés au profit de tous les agents de l'État. Consulter le site internet de la SRIAS de votre région administrative <https://www.fonction-publique.gouv.fr/sections-regionalesinterministerielles-daction-sociale-srias>



CONSULTEZ LA FICHE 32

À SAVOIR

Besoin d'une garde complémentaire ponctuelle ou en urgence ?

YOOPIES peut satisfaire votre demande !

Dans le cadre du Plan Famille, IGESA propose un accès gratuit pour les personnels actifs du MINARM et gendarmes à la plateforme de service à domicile Yoopies, spécialisée dans la garde d'enfants en complément des dispositifs mis en oeuvre par l'action sociale ministérielle. **Yoopies** facilite la recherche et la gestion d'intervenants à domicile pour la garde d'enfants, notamment pour des besoins de garde en périscolaire, réguliers, ponctuels ou en urgence, pour tous les âges. Sachez qu'un critère permet de cibler des intervenants ayant une expérience des enfants en situation de handicap.

<https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/garde-denfant-via-yoopies>

Les aides au financement

Les Prestations familiales de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et notamment la **prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** qui comprend le **complément librechoix mode de garde (CMG)** lorsque vous faites garder vos enfants de **moins de 6 ans** par une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche. Pour plus d'informations :

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/petite-enfance/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde>

Les Chèques Emploi Services Universels (CESU) garde d'enfant

Ce sont des titres de paiement préfinancés permettant de vous aider à rémunérer les personnes ou structures qui gardent vos enfants **jusqu'à l'âge de 6 ans**. Leur attribution est soumise à des conditions de ressources qui varient selon la composition de la famille. Le CESU garde d'enfant 0-6 ans est cumulable avec les prestations légales dont les agents bénéficient de plein droit.

Pour les modalités, conditions et montants, consultez <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

Le crédit d'impôt

Si vous faites garder votre enfant hors de votre domicile (crèche ou garderie ou assistante maternelle agréée) : un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses payées pour la garde (hors frais de nourriture et déduction faite des aides familiales reçues au titre de la garde de l'enfant) est appliqué pour les dépenses que vous engagez pour la garde de vos enfants âgés de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année des revenus.

Les dépenses prises en compte comprennent les salaires et les cotisations sociales versés à l'assistante maternelle. Pour plus d'informations :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/deductions-liees-la-famille>

Si vous faites garder l'enfant à votre domicile, vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de l'URSSAF relatives à l'embauche, les conditions d'emploi, la rémunération et la fin du contrat de travail la personne qui intervient à votre domicile.

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/employeur-de-garde-denfants-a-do.html>



« Les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité »

Art 31-2 de la convention internationale des droits de l'enfant.

Apprentissage ludique avec des jeux physiques

Les ressources pour l'apprentissage ludique sont nombreuses :

- l'apprentissage de la langue des signes pour les enfants dès le plus jeune âge
- les activités sensorielles pour les enfants polyhandicapés
- les activités d'animation à l'hôpital (blouses roses, clown etc...)
- les jeux dits Montessori

Quelques sociétés françaises se sont lancées sur le créneau des jeux inclusifs telles que Hop'toys, Leka, KelJeu (jeux de société inclusifs).

NB : Il existe peu de marques de jeu françaises qui ciblent spécifiquement ce créneau. Les sites anglo-saxons offrent un plus grand panel de choix.

Le site Enfant différent a fait un article sur ce sujet.

<https://www.enfant-different.org/mercredis-et-vacances-scolaires/ou-trouver-des-jouets-et-jeux-adaptes>



Apprentissage ludique avec des outils numériques

Il existe des applications éducatives pour faciliter l'apprentissage des capacités motrices, cognitives et sensorielles.

APF France handicap a un Techlab (<https://techlab-handicap.org/>) qui recense de nombreuses aides techniques numériques telles que :

- Le robot Leka est un jeu destiné, par la stimulation sensorielle qu'il apporte à capter l'attention de personnes en difficulté d'apprentissage (autisme, troubles du développement, troubles intellectuels importants)
<https://techlab-handicap.org/produit/le-robot-leka/>
- L'application gratuite TSARA est un jeu pédagogique conçu et développé par le centre régional d'études, d'actions et d'informations d'Aquitaine. Son objectif est de sensibiliser les aidants et professionnels à ce handicap, pour améliorer les pratiques.
<https://techlab-handicap.org/produit/tsara/>

Apprentissage ludique grâce aux loisirs

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et handicap

Le **Réseau Loisirs Pluriel** favorise les activités de loisirs en intégrant les enfants porteurs de handicap ou non, quel que soit le handicap. Les ALSH IGESA peuvent aussi accueillir les enfants en situation de handicap.

Les vacances

Le **Réseau Passerelles** organise des Séjours Familiaux, au sein de lieux de vacances ordinaires, où les familles peuvent disposer d'un logement et d'une équipe professionnelle pour assurer l'accueil et la prise en charge de leur enfant en situation de handicap ou de l'ensemble de la fratrie, en fonction de leurs besoins.



CONSULTEZ LA FICHE 31

V

SCOLARITÉ





« Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap est inscrit dans l'école ou l'établissement le plus proche de son domicile qui constitue son établissement de référence » avec éventuellement un dispositif d'appui pour l'aider à suivre sa scolarité dans les meilleures conditions (aide humaine ou aide matérielle), tel est le principe de base.

Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/>

Depuis novembre 2021, la caisse des dépôts et consignation met à votre disposition le site [monparcourshandicap](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite). Vous y trouverez toutes les étapes nécessaires à la réussite de son projet de scolarisation.

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite>

ÉCOLE INCLUSIVE Information École inclusive
0 805 805 110 Numéro vert
 Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

L'éducation nationale propose le **Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap**. Il est destiné à l'information des familles. Il propose une aide à l'accomplissement des parcours scolaires des enfants et des adolescents en situation de handicap. <https://eduscol.education.fr/document/21196/download>

N'hésitez pas non plus à consulter le **site d'information et d'accompagnement des personnels de l'éducation**. Destiné initialement aux enseignants, ce site est libre d'accès. Vous y retrouverez notamment les programmes et les outils pédagogiques mis à disposition des enseignants de votre enfant. Dans chaque département, une cellule d'accueil répond aux interrogations des familles concernant le parcours scolaire de leur enfant en situation de handicap. <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

À SAVOIR

Recherchez une école, un collège, un lycée ou un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) sur l'annuaire de l'éducation nationale, selon des critères géographiques, pédagogiques et de services aux élèves. Secteur public et secteur privé... <https://www.education.gouv.fr/annuaire>

Consultez le site « École et handicap » informant sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, tout en étant à l'écoute des questions des familles. <http://ecole-et-handicap.fr/>



**RÉFÉREZ-VOUS À
L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE**

LES PREMIÈRES ÉTAPES DU PARCOURS

AUPRÈS DE LA MAIRIE

Inscription votre enfant à l'école de votre secteur

- Dès l'inscription de votre enfant réalisée, **prenez rendez vous avec le directeur et les enseignants**. En fonction de la situation de votre enfant, des aménagements pourront déjà être envisagés (ex : déménagement de la classe au rez-de-chaussée pour en faciliter l'accès, temps d'observation dans la classe, programmation d'une équipe éducative, etc.)
- Si votre situation le permet, n'hésitez pas à effectuer vos démarches dès les mois d'avril/mai pour une rentrée en septembre. **L'anticipation sera l'une des clés de sa bonne intégration à l'école.**

À L'ÉCOLE

Participation à l'équipe éducative

- Réunie sur convocation du directeur, **l'équipe éducative** est composée des parents, du directeur d'école, des enseignants de la classe, du psychologue scolaire, de l'enseignant référent si votre enfant est déjà connu de la MDPH, etc..
- Vous pouvez demander à y associer les soignants qui s'occupent de votre enfant (ex : l'orthophoniste, le psychomotricien, etc.)
- Vous pouvez être accompagné de votre assistante sociale, de votre éducateur..
- C'est avant tout **une instance de concertation** à partir de laquelle va se réfléchir le projet pédagogique et éducatif de votre enfant. Vous évoquerez ensemble les besoins éventuels en accompagnement matériel et humain.
- Même si c'est un outil de concertation «scolaire», en tant que parent, **vous avez toute votre place** dans cette instance. **Soyez force de proposition**. N'hésitez pas à évoquer les difficultés de votre enfant, ses réussites, ses centres d'intérêts... tous les éléments qui pourront permettre aux enseignants de comprendre comment fonctionne votre enfant et sur quels leviers ils pourront s'appuyer pour adapter au mieux leur savoir-être et leur savoir-faire pédagogique.
- C'est l'équipe éducative qui rédige le **GEVA-sco** (première demande)

AUPRÈS DE LA MDPH

Transmission du compte rendu de l'équipe éducative et du GEVA-sco

- Le **GEVA-sco** (Guide d'**E**valuation des besoins de compensation en matière de **s**colarisation) est le document officiel de liaison entre l'école et la MDPH. C'est sur cette base que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH va élaborer le PPS : **Projet Personnalisé de Scolarisation**

Par la MDPH

Élaboration du Projet Personnel de Scolarisation (PPS)

- Le **PPS** est un document essentiel. **Outil de pilotage du parcours de scolarisation de votre enfant**, il organise et définit les modalités de déroulement de sa scolarité coordonnées avec les mesures d'accompagnement nécessaires (ex : aménagements pédagogiques, recours à une aide humaine, matériel adapté, accompagnement thérapeutique, etc.)
- Le **PPS est évalué chaque année et révisé au moins à chaque changement de cycle ou d'orientation scolaire de votre enfant.**
- En cas de modification du PPS, il faut ressaisir la MDPH.

À L'ÉCOLE

Participation à l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS)

- Avant la mise en place du PPS, vous aviez assisté à une ou plusieurs équipes éducatives. Désormais, le parcours de scolarité de votre enfant sera étudié en ESS (Equipe de suivi Educatif). Cette ESS sera animée par un « **Enseignant Référent** ». Tout comme l'équipe éducative, elle réunira l'ensemble des acteurs de la scolarisation de votre enfant. Votre place y est primordiale.
- L'**enseignant référent** est **votre point de contact**. Placé à l'interface de la MDPH et de l'éducation nationale, il est votre interlocuteur privilégié pour répondre à toutes vos questions sur le parcours scolaire de votre enfant. Le directeur vous donnera ses coordonnées.

Retrouvez les détails des parcours de scolarisation sur le site internet:



DANS LE CADRE D'UN PPS

MATERNELLE

- Scolarisation individuelle avec ou sans aide technique et humaine (AESH)
- Scolarisation collective avec appui d'un dispositif ULIS école

PRIMAIRE

- Scolarisation individuelle avec ou sans aide technique et humaine (AESH)
- Scolarisation avec appui d'un dispositif ULIS école (alternance classe ordinaire/ soutien pédagogique en petit groupe pour travailler certain domaine)
- Scolarisation dans une unité d'enseignement (UE) d'un établissement médico-social (EMS) au sein de l'établissement ou en classe externalisée dans une école: les enfants relèvent de l'EMS, mais leur classe étant localisée au sein d'une école, les enfants peuvent alors profiter des moments « hors classe » communs (récréation, repas..)

COLLÈGE, LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE, LYCÉE PROFESSIONNEL

- Scolarisation individuelle avec ou sans aide technique et humaine (AESH)
- Scolarisation avec appui d'un dispositif ULIS
- Scolarisation avec appui d'un enseignement général et professionnel adapté (Egpa - on les nomme plus couramment Segpa ou d'EREA (en cas d'internat). En fonction de ses compétences scolaires, votre enfant pourra suivre une partie de ses cours en segpa et une autre avec sa classe de référence
- Scolarisation dans une UE au sein même de l'EMS ou en classe externalisée dans un collège (même principe qu'en primaire)
- Scolarisation à temps partagés entre un établissement scolaire et l'unité d'enseignement d'un établissement ou un service médico-social. (SESSAD)

À ce schéma s'ajoute la scolarisation à domicile avec le soutien du **CNED**.

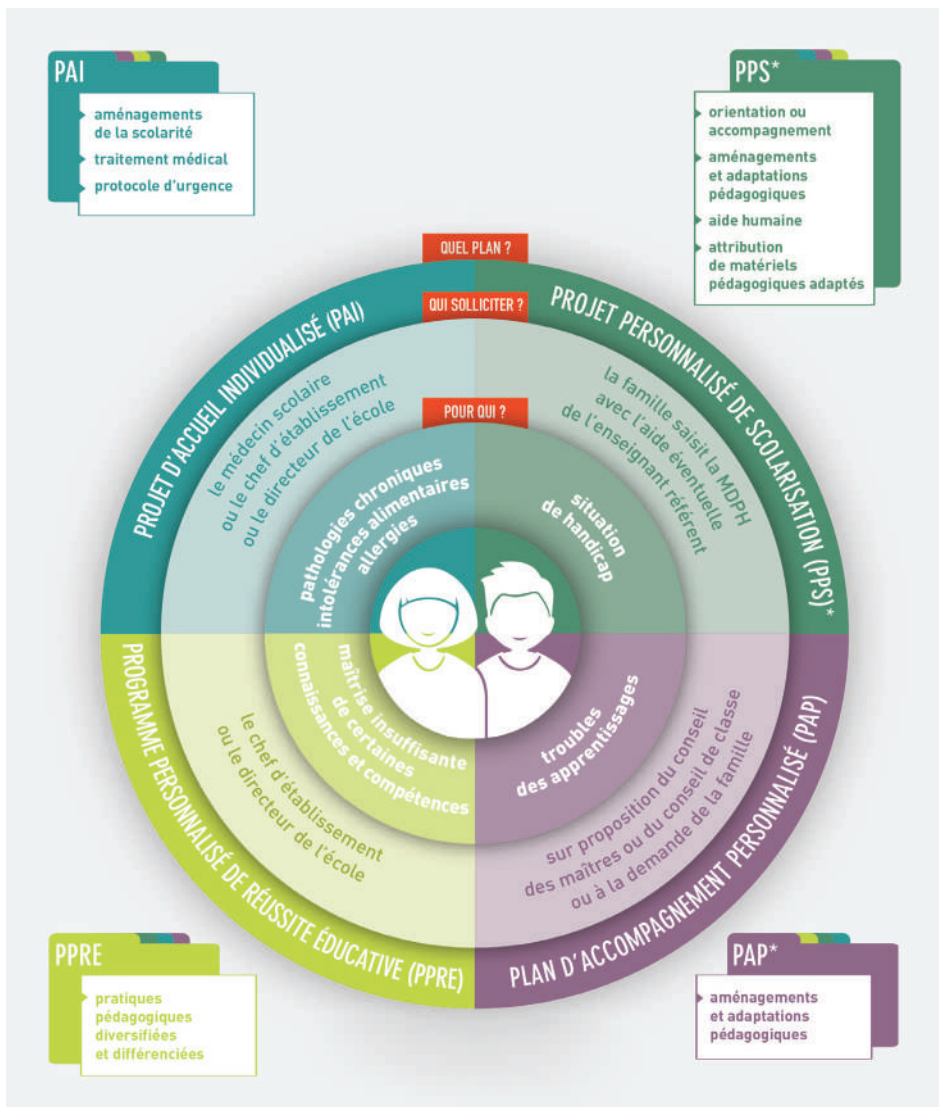
Proposé dans le cadre d'un PPS, à temps plein ou en temps partagé (école/maison), ce dispositif fait l'objet d'un suivi spécifique. Il est pris en charge financièrement par les services de l'éducation nationale.

Pour les enfants souffrant de **troubles du spectre autistique (TSA)**, il existe des unités spécifiques dans certaines écoles primaires (maternelles et élémentaires) : UEMA/UEEA. Des dispositifs d'autorégulation (DAR) se mettent aussi en place à l'école élémentaire. Ils permettent aux enfants scolarisés dans leur classe de référence de bénéficier d'un soutien spécialisé quotidien pour les aider à réguler leur comportement et à concentrer leur attention sur les apprentissages (handicap.gouv.fr/autisme-et-troubles-du-neuro-développement).

D'autres dispositifs peuvent soutenir la scolarité de votre enfant en complément ou dehors du PPS :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/>

[ppre-pai-pap-pps-en-quoi-consistent-les-differentes-possibilites-dappui-la-scolarisation](#)



L'ONISEP a conçu un kit pédagogique pour sensibiliser les élèves aux principes, aux pratiques et aux usages destinés à mettre en oeuvre au quotidien une école inclusive, qui donne sa place à chaque enfant. Comme tel, il constitue une aide directe pour construire des compétences utiles pour le parcours Avenir.

<https://kitpedagogique.onisep.fr/handicap>

The screenshot shows the website interface for the ONISEP pedagogical kit. At the top left, there is the logo of the République Française (Liberté, Égalité, Fraternité) and the ONISEP logo with the text 'KIT PÉDAGOGIQUE'. To the right, the title 'Handicap et école inclusive' is displayed. Below the header, there is a navigation menu with 'Présentation du kit', 'Activités en classe', 'FAQ', and 'Quiz'. The main content area is a grid of six interactive cards, each with a right-pointing arrow:

- Handicap : des parcours vers l'emploi**: Features an image of colorful kites flying in a blue sky.
- Activités en classe**: Features a graphic of a tablet with icons for a globe, a checkmark, a red X, and an '@' symbol. Below the title is the text 'Voir les séquences'.
- Série audiovisuelle**: Features a circular icon with a play button symbol.
- Et en europe ?**: Features the European Union flag.
- Toutes les questions**: Features a photograph of two students, one in a wheelchair, sitting at a desk and looking at a book together.
- Quiz**: Features a graphic of colorful question marks.

Et après ? L'enseignement supérieur

Si votre enfant est sur le point de terminer ses études secondaires, plusieurs solutions s'offrent à lui (poursuite d'étude, apprentissage, insertion professionnelle...). Des outils en ligne sont disponibles pour l'accompagner dans ses démarches notamment :

- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/que-faire-apres-le-lycee>
- <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/carte-etablisements>
- <https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap#Vers-l-emploi>
- <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive/carte-mentale.html>

Il existe des aides financières quant au parcours de scolarisation et de formation de votre enfant

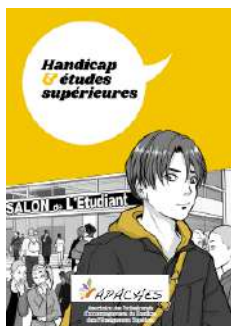


CONSULTEZ LA FICHE 15

ARPEJEH

(accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés) propose différentes actions pour les élèves lycéens en situation de handicap dont l'organisation de forum découverte des métiers, des rencontres avec des professionnels, des visites en entreprise, de l'accompagnement à la recherche de stages conventionnés ou alternance, du mentorat par les professionnels et du coaching professionnel.

<https://www.arpejeh.com>



Handicap et études supérieures est une saga manga qui retrace le parcours d'Hugo, lycéen en situation de handicap : de sa recherche de formation à son premier emploi.

<https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Lesparcours-de-scolarite/Niveau-d-etudes/Etudessuperieures-et-handicap/Manga-sur-les-etudessuperieures>

Établissements spécialisés et services d'accompagnements médico-sociaux

Après avoir tenté en vain une scolarisation en milieu ordinaire, certains enfants ont besoins de structures adaptées. Leur handicap est parfois difficilement compatible avec une scolarisation ordinaire malgré la mise en place de dispositifs d'accompagnement prévus au sein de l'école.

Il existe des institutions qui accueillent ces enfants en internat ou semi-internat. Ils sont encadrés par des éducateurs spécialisés et leurs prises en charge sont adaptées à leurs capacités et à leur comportement.

- **IME** (Institut médico-éducatif) : établissements pour enfants ou adolescents de 6 à 20 ans souffrant d'un handicap mental.

Les IMPRO (Institut médico-professionnel) sont intégrés au sein des IME : établissements accueillant des adolescents de 14 à 20 ans pour un apprentissage professionnel ou préprofessionnel.
- **ITEP** (Institut thérapeutique éducatif pédagogique) -> établissements pour enfants ou adolescents de 12 à 20 ans ayant des difficultés psychologiques, sans déficience intellectuelle, s'exprimant par des troubles du comportement et du caractère qui perturbent la socialisation et les apprentissages.
- **IEM** (Institut d'éducation motrice) : établissements pour enfants ou adolescents de 3 à 20 ans souffrant d'handicap moteur.
- **IES** (Institut d'éducation sensoriel) : établissements pour enfants ou adolescents de 3 à 20 ans ayant des déficiences visuelles ou auditives.
- **Les établissements pour personnes polyhandicapées.**
- **Les SESSAD** (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) sont des services médicosociaux, constitués d'équipes pluridisciplinaires. Les SESSAD offrent un accompagnement personnalisé pour chaque enfant ou adolescent de 0 à 20 ans, dans son environnement quotidien. Cet accompagnement va bien au-delà d'un soutien à la scolarité. Il peut s'exercer dans tous les lieux de vie et d'accueil de l'enfant (école, domicile, activités extérieures etc.). Ils ont des moyens médicaux, paramédicaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les délais d'attente dans les SESSAD sont souvent longs car ces services sont très demandés.

Démarches avant l'admission dans un établissement spécialisé ou dans un SESSAD :

Il est recommandé de commencer les démarches le plus tôt possible car il y a souvent peu de places disponibles. Les délais peuvent être très longs (jusqu'à 4 ans d'attente).

1. Demande d'orientation auprès de la MDPH du département (dossier administratif et médical)
2. Attente de notification décidée par la CDAPH (Commission des droits de l'autonomie et des personnes handicapées). Délai d'au moins 6 mois à partir du jour où le dossier a été déposé à la MDPH.
3. Prise de contact par les parents avec les établissements notifiés. Inscriptions sur les listes d'attentes. Les notifications de la MDPH ne tiennent pas forcément compte du nombre de places disponibles dans ces établissements, c'est pour cela que les délais peuvent être longs.
4. Proposition de visite de l'établissement et premier entretien avec l'équipe de professionnels et la direction de l'établissement.
5. Admission dans l'établissement décidée par la direction.

Pour en savoir plus :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/jeuneshandicapes.html>

À SAVOIR

Ces établissements sont contrôlés et financés par les agences régionales de santé (ARS) dépendant du Ministère de la santé. Ils ne dépendent donc pas de l'Education nationale même si des professeurs y sont détachés sur volontariat. Ils sont gérés par des associations gestionnaires comme ADAPEI, ITINOVA, UNION, APAJH, UGECAM, APF, etc.

Les coûts des charges dans ces établissements sont intégralement supportés par l'assurance maladie dont les transports du domicile à l'établissement.

VI

LOISIRS



Pour la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) « L'accueil des personnes en situation de handicap, c'est la possibilité d'offrir une chance d'insertion sociale par la pratique d'une activité au sein d'un groupe et ainsi rompre l'isolement et l'exclusion potentiels liés au handicap. »



Le sport est un puissant moyen d'inclusion et d'intégration. Il est notamment encouragé pour la rééducation et la réinsertion des personnes blessées. Des structures et des sites internet peuvent vous aiguiller dans le choix du sport correspondant le mieux au profil et aux possibilités de vos proches.

Pour le handicap physique, vous pouvez vous rapprocher d'**Handisport**, notamment via leur site qui présente de nombreuses disciplines, met à disposition des guides ainsi que des annuaires.

<https://www.handisport.org/>



Pour le handicap mental/psychique, vous pouvez vous rapprocher de la **Fédération française du sport adapté**. Ce site gouvernemental recense l'ensemble des structures agréées par département qui peuvent accueillir vos proches.

La ligue nationale du Sport Adapté coordonne l'ensemble des activités sur la France (activités motrices, activités de loisir, compétition y compris de haut niveau). Elle est l'interlocuteur des pouvoirs publics et des instances régionales (DRJSCS : direction régionale jeunesse sport cohésion sociale ; Conseil régional ; ARS...) du CROS et des ligues des autres fédérations sportives. Elle est votre ressource en région pour toute information concernant l'accueil de personnes handicapées mentales ou psychiques dans des clubs sportifs et la mise en place de projets spécifiques. Elle organise des formations afin de contribuer à l'intégration et à l'accueil de ses sportifs dans des clubs ordinaire ou Sport Adapté.

<https://sportadapte.fr/>

Par ailleurs, vous pouvez également accéder à la stratégie nationale sport et handicaps 2020-2024 du ministère chargé des sports. Pour plus d'informations, consultez le site internet: <https://www.sports.gouv.fr/sport-et-handicap-33>

Enfin, le concept Sport, loisirs, vacances et handicap porté par le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées : HandiGuide des sports est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs vivant avec un handicap. Pour plus d'information, consultez le site internet : <https://handicap.gouv.fr/sport-loisirs-vacances-et-handicap>

Liens utiles :

- www.sports.gouv.fr
- www.ffsa.asso.fr
- www.enfant-different.org/activites-sportives/sport-et-handicap
- www.handiguide.sports.gouv.fr:recherche-structure
- www.handiguide.sports.gouv.fr
- www.handisport.org/tous-les-sports/
- www.cnosf.franceolympique.com
- <https://drdjscs.gouv.fr>



RÉFÉREZ-VOUS À L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE

**Référez-vous à l'annexe départementale
pour découvrir l'offre sportive de votre
département**

Le sport au MINARM pour les personnes en situation de handicap : militaires, civils, familles.



Le handisport pour le militaire et sa famille au MINARM : les clubs sportifs et artistiques de la FCD, Fédération des Clubs de la Défense.

Aujourd'hui, 120 clubs de la défense proposent des activités pour près de 700 personnes en situation de handicap.

La FCD, Fédération des Clubs de la Défense, fédération regroupant les clubs sportifs et artistiques répartis sur le territoire.

« Consciente de son rôle éducatif irremplaçable, la FCD s'engage dans une politique d'intégration sociale et de lutte contre toutes les formes de handicaps et de difficultés sociales. »

L'accueil des personnes en situation de handicap au sein des **clubs de la Défense** est un engagement majeur de la fédération. La stratégie repose sur 5 axes :

- Axe 1 : Faciliter l'accès à la pratique sportive et culturelle des personnes en situation de handicap
- Axe 2 : Développer l'attractivité de la FCD
- Axe 3 : Développer la formation des animateurs et des pratiquants
- Axe 4 : Piloter et évaluer
- Axe 5 : Accompagner le Plan Handicap et Inclusion du MINARM.

Sur ces 5 axes, 7 « actions forces » doivent être soulignées, fondées sur le double principe que « les personnes en situation de handicap apprécient d'être entre elles et apprécient de pratiquer avec les valides ». À ce titre, la FCD privilégie d'abord l'organisation de rassemblements sportifs handisport et sport adapté intégrés aux manifestations habituelles des pratiquants valides :

- Permettre la participation d'adhérents en situation de handicap aux manifestations fédérales nationales, tant sportives que culturelles
- Organiser des stages de formation pour l'encadrement, permettant de délivrer une « Attestation de sensibilisation au handicap », avant la délivrance d'un certificat de qualification handisport
- Rédiger un guide d'accueil de l'adhérent en situation de handicap : à l'usage des clubs sportifs et artistiques (CSA) (recueil de savoir-faire et conseils, bonnes adresses)
- Organiser des stages d'activités découvertes multisports au bénéfice d'adhérents en situation de handicap

- Inciter les clubs à prévoir sur leurs bulletins d'adhésion la rubrique « personne en situation de handicap » pour celles qui souhaitent se déclarer (gestion des adaptations à envisager)
- Soutenir matériellement les projets des clubs au niveau des subventions fédérales afin de prendre une part importante (au moins 50%) dans le cofinancement des installations adaptées;
- Communiquer en direction des clubs et des adhérents.

Ces « actions forces » restent majoritairement du domaine sportif mais s'appliquent tout autant aux activités culturelles.

Avec le ministère des Armées, la fédération entend engager une réflexion pour mettre en place un 6^e axe au présent plan d'action : comment devenir acteur dans le parcours de reconversion des blessés désirant s'orienter dans le domaine sportif ou culturel, champ d'action propre à la FCD.

VOUS ÊTES BLESSÉ(E) ?

La valorisation par le sport au MINARM dans le cadre de la blessure du militaire en service.

Le CNSD (centre national des sports de la Défense), à travers le DBMS (département des blessés militaires et sport) met en œuvre la politique sportive définie par le plan sport 2025 au profit des militaires blessés. Ce parcours de reconstruction par le sport est ouvert à tous les militaires et anciens militaires blessés en service mais aussi aux militaires atteints d'une maladie ou affection de longue durée.

Ce parcours se compose de 3 phases complémentaires proposant des activités physiques de loisirs dès l'hôpital, organisant la découverte des activités adaptées lors de regroupements spécifiques au CNSD ou organisant des stages sportifs à but compétitif ou de loisirs.

Tout au long de ce parcours la famille est associée lors d'actions communes avec les militaires blessés.



Objectif

Il s'agit de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » et « assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel » (André Malraux).

Mesures

Le ministère de la Culture a impulsé des mesures concrètes visant à améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les établissements culturels.

Un des axes du plan Handicap 2019-2021 vise à améliorer la prise en compte de la diversité des types de handicap dans l'accès aux sites internet. L'objectif est de proposer pour chaque handicap :

- un guide pratique
- une description des accès
- des informations pratiques
- une description des services
- l'information sur les programmes et les activités spécifiques
- une présentation sensible et pédagogique de ces activités (reportages sur des expériences pilotes, témoignages et interviews de conférenciers et de participants, extraits de visites-conférences en langue des signes...)
- des contenus ou programmes culturels spécifiques pour le web et adaptés pour les utilisateurs handicapés
- des centres de ressources documentaires ;
- des parcours thématiques.

Musées et monuments

Le site **La souris globe-trotteuse** liste les musées et monuments de France et en Europe gratuits pour les personnes en situation de handicap qui peuvent y accéder gratuitement. Encore faut-il que les lieux soient accessibles, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Le site précise par établissements les justificatifs à fournir qui varient d'un lieu à l'autre: une carte d'invalidité (orange, taux d'incapacité d'au moins 80 %) sera admise partout ou presque.

<https://www.lasourisglobe-trotteuse.fr/musees-monuments-gratuits-handicapes-france/>



Opération #Culturecheznous

Le portail **Culturecheznous** met en lumière son offre numérique dans le domaine des livres audio, livres braille, classiques ou nouveautés mais aussi de l'archéologie, musique et musées :

- Éole, la bibliothèque numérique en ligne de l'association Valentin Haüy, acteur historique de l'aide aux personnes déficientes visuelles, comporte plus de 50 000 titres
- Dispositif « Musée accessible »
- Musée d'Orsay en audiodescription
- 8 parcours en langue des signes au travers de huit vidéos, avec la Philharmonie de Paris: « vocabulaire en langue des signes spécifique à la musique: le piano, la harpe, la flûte traversière, la flûte à bec, le djembé, la batterie, la guitare électrique, les cymbales, la guitare, le violon, le violoncelle mais aussi répertoires, vocabulaire technique ou du quotidien.



Le Mouvement National Grandir Ensemble

Il se mobilise auprès des familles ayant un enfant en situation de handicap, pour les aider à continuer à mener une existence la plus ordinaire possible, au-delà du handicap de leur enfant : développer l'accès aux structures petite enfance et aux accueils de loisirs, soutenir le maintien ou la reprise d'activité professionnelle des mamans, rechercher et financer des solutions de répit ou de relais de proximité, proposer des solutions de vacances en famille...

<https://www.grandir-ensemble.com/>

Le Pass Culture

Le Pass Culture est un dispositif d'accès aux activités culturelles à destination des jeunes âgés de 15 à 18 ans résidant en France métropolitaine ou d'outre-mer. Il se présente sous le format d'une application mobile. Il permet d'utiliser un montant attribué pour des offres publiées sur le site, dont le prix ne dépasse pas le crédit disponible : livres, places de concert, de théâtre, de cinéma, de spectacle, billet pour un festival mais aussi acheter des livres, des vinyles, prendre des cours de musique, de photo ou encore prendre un abonnement à une plateforme de streaming.

Les jeux vidéo et les offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) ne sont cependant pas disponibles, à l'exception de la presse numérique et des e-books.

De nombreuses offres gratuites sont proposées sur le Pass Culture ! Podcasts, films, événements. Tous renseignements utiles sur <https://pass.culture.fr/>



Le ministère de la Culture a publié dans la collection « Culture et Handicap » plusieurs guides pratiques :

- Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique (2008)
[http://Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique \(2008\)](http://Accessibilité-et-spectacle-vivant.Guide-pratique(2008))
- Expositions et parcours de visite accessible. Guide pratique (2017)
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Expositions-et-parcours-de-visite-accessibles-2017>
- Équipements culturels et handicap mental. Guide pratique (2010)
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Equipements-culturels-et-handicap-mental-2010>
- Cinéma et accessibilité. Guide pratique (2018)
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Cinema-et-accessibilite-2018>



Cadre législatif

- Déclaration universelle des droits de l'homme 1948 : «Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté»
- Loi de 1975 : «L'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constitue une obligation nationale» - Convention nationale Culture et Santé (1999) - Loi de modernisation sociale 2002 : «L'accès aux loisirs, au tourisme et à la culture constituent une obligation nationale»
- La classification de 2002 (CIF = classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé), au-delà de la notion de handicap, prend en compte la capacité de la personne à participer à la vie sociale en caractérisant les facteurs environnementaux, physiques, sociaux, économiques et culturels comme de possibles obstacles générateurs de «situations de handicaps». Dès lors, la personne handicapée n'est plus seulement considérée comme un objet de soin, elle est aussi un acteur, un consommateur de la société.
- Charte d'accueil des personnes handicapées dans les lieux culturels (2003)
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article premier proclame notamment : «Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation nationale, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens [...]»
- Le Décret 15 91 relatif à la prestation de compensation pour les personnes handicapées vivant à domicile. Ce décret de la Loi du 11 février 2005 définit que la prestation décompensation pourra prendre en charge un temps d'aide humaine pour se déplacer à l'extérieur et pour communiquer afin d'accéder notamment aux loisirs, à la culture, à la vie associative.
- Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées rappelle que l'accès à la culture fait partie de ces droits fondamentaux.
- La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1^{er}, article 2 que «l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie».

Il existe plusieurs prestations interministérielles permettant aux ressortissants de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais engagés pour des séjours d'enfants en centre de loisirs sans hébergement, en colonie de vacances, dans le cadre éducatif, pour des séjours en famille dans des centres référencés. Ces prestations concernent tous les enfants à charge des agents de l'Etat et sont soumises au quotient familial.

Pour les enfants porteurs de handicap, il existe une prestation spécifique pour les **frais de séjours en centres de vacances spécialisés** (taux journalier 2021 : 21,88 €)

Votre assistant de service social de l'action sociale des Armées est votre interlocuteur pour toutes ces prestations.

Les centres de vacances IGESA

L'IGESA (colonies et établissements) reconnaît le handicap et met tout en oeuvre pour prendre en charge votre enfant et/ou votre conjoint.

Certains centres disposent d'infrastructures et d'appareillages adaptés. Lors de la réservation, il convient de faire mention de vos besoins particuliers (agence de voyage IGESA ou par téléphone).

92% des établissements de vacances sont classés accueil PMR

Pour réserver : 0495552020 (tapez 2 puis 3) pour une mise en relation directe avec la personne de la centrale d'accueil dédiée au handicap.

Les colonies de vacances IGESA

N'oubliez pas, lors de la constitution du dossier de réservation du lieu de vacances, de joindre les photocopies des pièces justificatives. Ne minimisez pas le handicap de votre enfant dans ce dossier, c'est indispensable pour une prise en charge adaptée.

Concernant les tarifs, l'IGESA accorde une ½ part supplémentaire par enfant handicapé.

Les offres sont consultables sur l'Internet sur www.igesa.fr.

Hors IGESA, si vous privilégiez des vacances avec hébergement d'une durée supérieure à 5 jours destinées spécifiquement à des groupes constitués de personnes handicapées majeures, exigez un agrément **vacances adaptées organisées (VAO)** <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/archives-handicap/article/vacances-adaptees-organisees-vao-pour-les-personnes-handicapees-majeures>. Il vise notamment à établir que les conditions de sécurité sont adaptées, que la qualité de l'accueil et de l'accompagnement sont au rendez-vous. Voir le décret n°2015 -267 du 10 mars 2015 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030340869/>

À SAVOIR

La marque d'État Destination pour tous valorise les destinations touristiques justifiant d'une politique d'accessibilité universelle à l'attention des personnes en situation de handicap et toutes celles ayant des besoins spécifiques.

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/tourisme-pour-tous-et-accessibilite/destination-pour-tous-marque-pour-valoriser-tourisme>

Offres associatives et privées

Le Réseau Passerelles



Le Réseau Passerelles organise des Séjours Familiaux, sur près de 20 destinations en France, au sein de lieux de vacances ordinaires, où les familles peuvent disposer d'un logement et d'une équipe professionnelle pour assurer l'accueil et la prise en charge de leur enfant en situation de handicap ou de l'ensemble de la fratrie, en fonction de leurs besoins. Le Réseau Passerelles bénéficie d'un agrément VACAF sur l'ensemble de ses destinations de séjours familiaux. Si vous êtes éligibles à une aide VACAF, elle est déduite de votre facture lors de la réservation. Des groupes de Protection Sociale sont également partenaires et assurent le financement de la prise en charge de votre enfant en situation de handicap, sur votre lieu de séjour. La participation de votre caisse est déduite du forfait accueil handicap, au moment de votre réservation.

Comment partir avec le Réseau Passerelles ?

La direction est à votre disposition pour créer votre espace personnel Passerelles afin de vous donner accès à l'espace de réservation. Contactez-les au 02 22 66 97 90





Loisirs Pluriel

L'aventure Loisirs Pluriel commence par l'idée de favoriser la rencontre entre enfants porteurs de handicap et enfants valides. Regroupant 16 centres de loisirs 3-13ans et 12 espaces jeunes 13-18ans, Loisirs Pluriel s'engage pour l'inconditionnalité de l'accueil des enfants.

Professionnels qualifiés et encadrement renforcé font la force de cette structure.

Loisirs Pluriel propose une tarification à la journée en fonction de votre quotient familial pouvant aller de 22 à 61 euros par jour.

Comment s'inscrire ?

Entrez en contact avec la direction du centre de votre choix pour une inscription en liste d'attente.

- Recevez le lien pour compléter votre dossier d'inscription.
- Remplissez le dossier d'inscription annuel et créez votre espace personnel.
- Dès qu'une place se libère, vous serez contacté pour réparer l'accueil de votre enfant.

Pour plus d'informations : <http://www.loisirs-pluriel.com/>

Les aides financières aux séjours des enfants

Il existe plusieurs aides financières susceptibles de vous aider à financer le voyage de votre enfant :

- **L'aide aux vacances** des familles avec enfant handicapé mineur ou jeune adulte titulaire de la carte d'invalidité à 80% peut être accordée par Igesa. Le montant varie selon vos ressources mais cette aide n'est pas en tant que telle soumise à conditions de ressources.
<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-vacances-des-familles-avec-enfants-handicapes>
- **La subvention séjour d'enfants en centre de vacances spécialisé.** Vous êtes parent d'un enfant mineur ou majeur porteur de handicap ou d'une affection chronique effectuant un séjour dans un centre de vacances spécialisé pour handicapés ? Vous pouvez prétendre à cette subvention interministérielle.
<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/la-subvention-interministerielle-pour-sejour-denfants-en-centre-de-vacances-specialise-pour-handicapes>
- **La participation aux frais de séjour dans des centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France :** Au titre de l'action sociale interministérielle, l'État vous apporte une aide pour financer les frais de séjour. Pour les enfants atteints d'une incapacité au moins égale à 50 %, la limite d'âge de cette prestation est portée de 18 à 20 ans. Aucune condition de ressources n'est exigée.
- **Une aide aux parents séjournant en maison de repos avec leur enfant peut être apportée par l'action sociale interministérielle.** Le séjour doit résulter d'une prescription médicale et se dérouler dans un établissement agréé par la sécurité sociale, avec un enfant âgé de moins de 5 ans au premier jour du séjour (l'agent peut être accompagné de plusieurs de ses enfants âgés de moins de 5 ans, dans ce cas la prestation est accordée au titre de chacun des enfants). La durée est de 35 jours maximum. Aucune condition d'indice ou de ressources n'est exigée.
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/aide-aux-parents-effectuant-sejour-maison-de-repos-accompagnes-de-enfant>

La participation aux frais de séjour des enfants de l'action sociale interministérielle.

Dans les centres de vacances avec hébergement.

Les enfants doivent être âgés de plus de 4 ans et de moins de 18 ans au premier jour du séjour. Les centres doivent être agréés par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports (séjours en France ou à l'étranger)

Pour les séjours linguistiques.

Cette prestation est destinée à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour leurs enfants effectuant à l'étranger un séjour culturel et de loisirs au cours des vacances scolaires. La prestation est servie au titre de chacun des enfants à charge du bénéficiaire âgé de moins de 18 ans au premier jour du séjour. Ouvrent droit au bénéfice de cette mesure :

- En priorité les séjours organisés ou financés par les administrations de l'État soit directement soit par conventionnement avec un prestataire de service.
- Les séjours librement choisis par les parents lorsque les administrations se trouvent dans l'impossibilité de proposer de tels séjours ou de donner suite à toutes les demandes d'inscription.

Pour les séjours mis en oeuvre dans le cadre du système éducatif.

Il s'agit de séjours d'au moins 5 jours organisés, pour tout ou partie, en période scolaire, en France ou à l'étranger.

L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au début de l'année scolaire et être à la charge de l'agent au sens des prestations familiales.

Les séjours retenus sont les classes culturelles transplantées, les classes de l'environnement, les classes de patrimoine ou séjours effectués lors des d'échanges pédagogiques.

Pour les séjours avec les parents en maison familiales, village de vacances, gîtes de France (y compris les gîtes d'enfants sans accompagnateur). Ces jours concernent les enfants de moins de 18 ans (ou 20 ans si le handicap est au moins de 50 %).

NB : votre service d'action sociale peut vous apporter des informations complémentaires sur les prestations interministérielle

Les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS)

Les sections régionales (SRIAS) du Comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (CIAS) sont des instances consultatives instituées au niveau régional pour participer à la mise en oeuvre de l'action sociale interministérielle au profit des agents publics rémunérés sur le budget de l'État (article 9 de la loi du 13 juillet 1983, articles 1 et 7 du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006).

À ce titre elles sont placées auprès du préfet de région et sous la direction du comité interministériel d'action sociale qui définit l'orientation de leurs actions.

Chaque section régionale est compétente pour :

- se prononcer sur le programme d'action sociale interministérielle déconcentrée ;
- proposer des actions innovantes ou à mener des expérimentations ;
- formuler des propositions visant à promouvoir la création, la coordination et l'utilisation commune des équipements sociaux (petite enfance – famille – logement – culture – loisirs – restauration) et des offres de services collectifs dans la région (des services de garde d'urgence ou temporaire, des logements sociaux) ;

Les SRIAS peuvent ainsi proposer aux agents de l'État (actifs et retraités) des séjours d'enfants en colonie de vacances, accessibles aux enfants porteurs de handicap, ainsi que des séjours proches aidants et personne aidée. La tarification de ces séjours varie en fonction du quotient familial.

Les coordonnées du SRIAS sont dans l'annexe départementale mais peuvent être accessibles sous ce lien :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sectionsregionales-interministerielles-daction-sociale-srias>



**RÉFÉREZ-VOUS À
L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE**

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



À SAVOIR

Aucun texte de loi n'impose aux propriétaires-bailleurs d'effectuer des travaux pour rendre le locatif accessible aux personnes handicapées. En revanche, le propriétaire n'a pas le droit de faire une sélection des locataires en fonction de leur handicap. Une telle attitude est considérée comme discriminatoire et condamnable par la loi.

C'est au locataire de prendre l'appartement en l'état et de juger s'il correspond à ses besoins. Il pourra financer des travaux de rénovation et d'aménagement si ceux-ci n'entraînent pas la « transformation » du logement. Le propriétaire sera en droit de refuser ces aménagements s'ils modifient la nature du bien.

Les logements Défense

Le parc de logements défense offre un nombre limité de logements adaptés aux handicaps moteurs et leur disponibilité n'est pas forcément assurée lors de votre demande de logement. Toutefois les demandeurs avec des personnes en situation de handicap arrivant dans une région, pour raison de service, sont traités avec un niveau de priorité élevé.

Le bureau logement pourra également étudier des possibilités via les bailleurs conventionnés avec la Défense, en particulier pour les ménages éligibles de par leurs revenus.

Un nouveau portail est désormais accessible à tout le personnel du Ministère des Armées. Suite à la transition numérique du ministère des Armées, et au lancement du nouveau système d'information ATRIUM, le 01 décembre 2021, les demandes de logements se font dorénavant via le lien suivant : <https://logement.intradef.gouv.fr>

Vous pourrez ainsi renseigner les informations relatives à votre situation directement sur ATRIUM



Vous trouvez sur le site internet handicap.gouv.fr tous les liens utiles pour connaître les informations et démarches à suivre concernant les différents habitats et lieux de vie ainsi que les aides permettant l'adaptation de votre logement.

34

LES AIDES À L'ACHAT DE VOTRE HABITATION

Le bon réflexe : Votre assistant de service social peut vous aider à faire le point sur les avantages sociaux et fiscaux et sur les prestations diverses auxquels vous ouvrez droit.

Logement

Le **prêt à taux zéro (PTZ)** est en principe réservé aux primo accédant. Cette condition ne s'applique pas si vous ou l'un des occupants du logement êtes en situation de handicap. De même vous pouvez prétendre aux prêts IGESA sans conditions de ressources.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10871>

Le prêt travaux

Le prêt d'un montant de 13 000 € maximum est destiné aux travaux réalisés dans votre propriété immobilière à usage d'habitation.

PRESTATION POUR LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS

Le prêt accession à la propriété

Le prêt accession à la propriété d'un montant de 30 000 € maximum peut vous aider à accéder à la propriété ou à une nouvelle propriété immobilière à usage d'habitation du ménage.

PRESTATION POUR LES ACTIFS ET LES RETRAITÉS

À SAVOIR

Un **crédit d'impôt des travaux d'équipement** pour personne âgée ou handicapée vous permet de financer une partie des aménagements du logement, si vous décidez d'installer chez vous des équipements d'accessibilité. Il couvre **25 % des dépenses**, dans la limite, fixée sur 5 ans, de 5 000 € pour une personne seule et de 10 000 € pour un couple soumis à imposition commune. Ce plafond de dépenses est majoré de 400 € par personne à charge (200 € par enfant dans le cas d'une résidence alternée).

L'accès au logement est un droit pour toutes les personnes en situation de handicap ou de mobilité réduite (PMR).

Un logement est accessible lorsque les personnes handicapées peuvent, « avec la plus grande autonomie possible », circuler, se repérer et communiquer dans le bâtiment, accéder aux locaux et utiliser les équipements.

Les aides au propriétaire

L'Agence nationale de l'habitat (ANAH) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Elle encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Il s'agit de travaux qui permettent de rendre chaque pièce simple d'utilisation et accessible quel que soit votre handicap. Par exemple, si vous êtes en fauteuil, l'élargissement des portes ou la construction d'une rampe d'accès à votre logement. Ou encore l'installation d'une douche de plain-pied (douche à l'italienne).

Aide financière « Habiter facile »

L'ANAH finance jusqu'à la moitié des travaux et accompagne dans toutes les étapes du projet. Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment. L'aide varie de 7 000 € à 10 000 € maximum. Si les travaux d'adaptation du logement permettent de faire baisser la consommation énergétique du logement d'au moins 35 %, la prime Habiter Mieux peut être attribuée.

Agence nationale de l'habitat (Anah) : <http://www.anah.fr/>



Action logement

Le prêt travaux pour le logement des personnes handicapées s'adresse au propriétaire occupant du logement à adapter et salarié d'une entreprise du secteur non agricole de 10 salariés et plus (les salariés du secteur agricole peuvent demander un prêt agritravaux). Vous pouvez emprunter 10 000 € maximum au taux de 1 %, dans la limite de 10 ans.

Si vous êtes propriétaire et salarié non agricole vous pouvez demander le prêt travaux pour le logement des personnes handicapés. Vous pouvez emprunter 10 000 euros au taux de 1% dans la limite de 10 ans. Les salariés du secteur agricole peuvent demander un prêt agri-travaux.

www.actionlogement.fr



Depuis le 1^{er} janvier 2021 a démarré la construction de logements évolutifs prévu par la Loi Elan (Évolution du Logement et Aménagement Numérique) et notamment une obligation de construire des logements neufs avec des salles de bain adaptables avec zéro ressaut de douche, facilitant ainsi la transformation d'une baignoire en douche avec bac ou « à l'italienne ». La loi ELAN prévoit 20 % de logements immédiatement accessibles aux personnes handicapées moteurs dans les constructions neuves

Les aides accordées tant au propriétaire qu'au locataire

Faites une demande de travaux à votre bailleur. Si vous êtes locataire d'un logement social, ce dernier doit vous proposer de réaliser les travaux à ses frais ou de vous reloger dans un logement adapté ou adaptable. Si vous êtes locataire dans le parc privé, il peut prendre en charge vos travaux, accepter que vous les preniez en charge ou simplement les refuser.

La prestation de compensation du handicap (PCH)

La Prestation de compensation du handicap (selon votre département d'habitation) permet de prendre en charge les dépenses liées au handicap en matière de logement. www.mdph.fr



CONSULTEZ LA FICHE 15

Le prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH)

Vous êtes **locataire ou propriétaire** de votre résidence principale. Vous souhaitez entreprendre des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique (à l'exclusion des travaux d'entretien (papiers, peintures...))

Si vous êtes déjà bénéficiaire d'une prestation familiale, vous pouvez obtenir un prêt à l'amélioration de l'habitat. En revanche, vous ne pourrez pas y prétendre si vous ne percevez que l'ALS, l'APL, l'AAH, le RSA, la Prime d'activité.

Le montant du prêt peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses prévues, dans la limite de 1067,14 €. Son taux d'intérêt est de 1 %. Il est remboursable par fractions égales en 36 mensualités maximum. Le prêt est versé par moitié à la signature du contrat sur présentation du devis et à l'achèvement des travaux sur présentation de la facture.

Un prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) à taux zéro d'un montant de 10000 € maximum peut également être accordé, sous conditions, aux assistants maternels, qu'ils soient allocataires ou non. Ce prêt est destiné à financer des travaux soit au domicile de l'assistant(e) maternel(le) soit dans une maison d'assistant(e) maternel(le). Ces travaux doivent avoir pour objectif d'améliorer l'accueil, la santé ou la sécurité des enfants accueillis.



Le prêt à taux zéro (PTZ)

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements. Le montant maximal de l'éco-PTZ est compris entre 7 000 € et 30 000 € selon les travaux financés.

Certaines aides pour réaliser des travaux dans son logement (MaPrimeRénov', Eco-PTZ, Primes Coup de pouce...) sont modifiées depuis le 1^{er} janvier 2022.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>



Aides de la CNMSS

La CNMSS propose des aides à l'aménagement du logement sur devis pour les ressortissants de la CNMSS.

<https://www.cnmss.fr/caisse-nationale-militaire-de-securite-sociale-3.html>



CONSULTEZ LA FICHE 15

Aides de la Mutualité Militaire UNEO

Un prêt aux adhérents UNEO pour l'amélioration de l'habitat dans le cadre de la dépendance ou du handicap. Le plafond est de 10 000 € avec remboursement sur 96 mois maximum. Il est cumulable avec le prêt habitat.

<https://www.groupe-uneo.fr/>

Le crédit d'impôt

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 25 % sur le coût de vos travaux facilitant l'accès et/ou l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap pour une personne âgée ou handicapée (pension d'invalidité d'au moins 40 %, carte mobilité inclusion (portant la mention invalidité, priorité ou stationnement pour personnes handicapée), perte d'autonomie donnant droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La dépense ne doit pas excéder, sur une période de cinq ans, 5 000 € pour une personne seule, 10 000 € pour un couple, plus 400 € par personne à charge et 200 € par enfant en résidence alternée. Quant à la TVA, le taux à 5,5 % au lieu de 20 %, s'applique pour les ascenseurs élévateurs ou encore pour les systèmes de douches et de bain spécialement conçus pour personnes handicapées.

www.mdph.fr



CONSULTEZ LA FICHE 21

LES AUTRES AIDES

Les caisses de retraite

Les caisses de retraite peuvent accorder un soutien réservé aux publics percevant l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), l'allocation compensatrice pour tierce personne ou la prestation de compensation du handicap (PCH) pour des travaux d'adaptation du logement (perte d'autonomie).

L'aide « bien vieillir chez soi » est attribuée si vous êtes retraité du régime général ou retraité de l'État. Le montant de l'aide peut atteindre 3 500 €.

Aide de la caisse de retraite : travaux d'adaptation du logement (perte d'autonomie) :

www.service-public.fr

Le CCAS (centre communal d'action sociale)

Le CCAS est constitué paritairement d'élus locaux et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire. On compte parmi celles-ci un représentant des associations familiales, un représentant des associations de personnes handicapées, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, et un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Selon la politique sociale déterminée par les élus locaux de votre commune, des aides peuvent être attribuées aux personnes en situation de handicap.

Site Union Nationale des Centres Communaux ou intercommunaux d'Action Sociale:

www.unccas.org

Il est possible que votre enfant ait besoin de matériel spécifique pour l'aider dans la vie quotidienne comme par exemple : une pendule synoptique 24 heures, du matériels ergonomiques, des accessoires scolaires...

Des fournisseurs de matériel adapté peuvent répondre à ces besoins notamment **HOPTOYS, WESCO, VIMEDIS, ORKYN**, etc.



Hacavie est une association spécialisée dans l'information et le conseil auprès des personnes handicapées et/ou âgées. Elle propose gratuitement ses services d'accompagnement à l'acquisition d'une aide technique et de maintien à domicile (EQLAAT, ANAH, CARSAT).

Le site internet propose l'annuaire des CICAT (centre d'information et de conseil sur les aides techniques), dont les missions sont d'informer et conseiller les personnes en situation de handicap sur les aides techniques médicales ou scientifiques. À travers des centres d'exposition, formations, ateliers, essais, publications et recensement.

<https://hacavie.fr/wpcontent/uploads/2019/08/cicat.pdf>



Sur le site retrouvez « **Handicat** », une base de données neutre et exhaustive sur les aides techniques à destination des personnes souffrant de handicap, leurs proches et les professionnels de santé Plus de 8000 aides techniques référencées.

<https://hacavie.fr/handicat-bases-aides-techniques/>

Pour toutes les demandes de matériel spécifique n'oubliez pas que vous pouvez contacter votre assistante sociale qui pourra vous aider dans vos recherches de financement. Vous pouvez aussi vous tourner vers des organismes qui ont une vocation d'entraide envers leurs adhérents comme les mutuelles de santé référencées par le ministère, les mutuelles historiques (MNM, MAA), certains assureurs ou encore la CNMSS.



CONSULTEZ LES FICHES 12-13

VIII

TRANSPORTS



Si votre enfant/conjoint doit être transporté en fauteuil roulant, et que vous devez acheter ou aménager un véhicule en conséquence (transport de fauteuil roulant, poste de conduite adapté...), une partie des frais peut être prise en charge par la MDPH (à hauteur de 5 000 euros maximum), votre assureur mais aussi la CNMSS et UNEO (ainsi que les mutuelles historiques), le CTAS, l'ANFEM, etc. Pensez à les solliciter.

Le Fond départemental de compensation (FDC) peut aussi prendre une partie des frais à sa charge (après l'examen de votre dossier et l'allocation des fonds par les diverses entités mentionnées auparavant). Vous pouvez retirer votre dossier à l'accueil de la MDPH (https://place-handicap.fr/IMG/pdf/2021_dossier_fdc.pdf) ou en scannant le QR Code suivant :



Vous pouvez aussi, selon le taux d'invalidité, bénéficier d'une carte de mobilité inclusion. Cette carte a pour but de faciliter les déplacements automobiles. Il existe 3 CMI, n'hésitez pas à faire les démarches pour en faire l'acquisition.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>



CONSULTEZ LA FICHE 15

À noter : la CMI stationnement remplace l'ancienne carte de stationnement. Si vous avez cette ancienne carte, elle reste valable jusqu'au 31 décembre 2026. Mais vous pouvez demander la CMI stationnement sans attendre cette date.



À SAVOIR

Avant tout engagement de dépenses l'acquisition d'un véhicule adapté, effectuez les demandes d'aides financières auprès des organismes concernés. A l'achat, prévoyez un délai supplémentaire de 6 à 8 semaines pour l'aménagement de votre véhicule.

Le règlement européen protège les voyageurs ferroviaires, ainsi que leurs effets personnels, lors d'un trajet en train dans n'importe quel pays de l'Union européenne. Ce règlement garantit aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite l'accès non discriminatoire aux trains et la fourniture d'une assistance.

Les personnes titulaires d'une carte de mobilité inclusion peuvent bénéficier d'avantages tarifaires pour leur accompagnateur en fonction des mentions portées sur leur carte de mobilité inclusion.

Concernant les grandes lignes, la SNCF assure faire son maximum pour faciliter les voyages en train. Le système de réservation actuel permet aux usagers en fauteuil roulant de réserver une place aménagée dans les trains inter-sites et TGV. Ces emplacements situés en 1^{re} classe sont accessibles au prix d'un billet 2nde classe. Le service d'accompagnement « Accès Plus » est également disponible sur les grandes lignes, dans 360 gares de France, ainsi qu'à bord des trains TGV INOUI, Intercités, Alleo, Lyria...

Comment réserver

Par téléphone : 3635* puis # 45 ou composez le 3117
ou par SMS au 31177 (numéro non surtaxé)

Ou sur le site internet :

<https://www.sncf-connect.com/aide/l-offre-pour-les-voyageurs-handicapes>



Vous pouvez retrouver les gares proposant les services d'accueil et d'accompagnement Accès Plus, Accès TER

<http://www.accessibilite.sncf.com/gares-et-services/gares-proposant-lesservices/?gares=toutesoyager>

<http://www.voyages-sncf.com/guide/voyageurs-handicapes>

<http://www.accessibilite.sncf.com/>

À SAVOIR

Un transporteur ne peut refuser, pour cause de handicap ou de mobilité réduite, d'embarquer un passager.

Mais il existe toute une série de précisions à ce règlement, il convient donc de se renseigner auprès de la compagnie aérienne.

En outre, un règlement européen de juillet 2006 prévoit que les gestionnaires d'aéroports et les compagnies aériennes fournissent une assistance gratuite dans les aéroports et à bord des avions, comme le transport des fauteuils roulants ou des chiens d'aveugle. De l'enregistrement à la montée dans l'avion, en passant par le port des bagages, la plupart des aéroports mettent à disposition des voyageurs handicapés des équipements et des services adaptés. Les compagnies concentrent également leurs efforts sur le bien-être des usagers.

Les avions doivent être adaptés afin de pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite. Sur certaines compagnies, les sièges disposés le long de l'allée centrale sont munis d'accoudoirs relevables. Pour les vols long-courriers, les avions sont équipés d'une chaise de bord qui permet la circulation dans les allées.

Les compagnies aériennes mettent en place des services afin de vous aider dans vos démarches.

Air France, par exemple, propose sur son site de réservation un descriptif très détaillé des aides disponibles, handicap par handicap. Au départ de métropole, Air France met à votre disposition un ensemble de services gratuits destinés aux personnes à mobilité réduite dénommé SAPHIR pour la métropole et les DOM-COM.

<https://www.airfrance.fr/information/legal/assistance-saphir>

Demande à effectuer 48h minimum avant le départ.



NB : Certaines compagnies aériennes ne sont pas tenues de suivre les lignes directrices établies par l'UE. Les transporteurs aériens non européens sont soumis à la réglementation de leur pays d'origine. Pour que la compagnie aérienne puisse répondre à vos besoins, vous devez lui faire part de vos besoins spécifiques en amont.

Les frais de transport représentent souvent une part non négligeable des dépenses pour les personnes en situation de handicap. Cependant, de nombreuses solutions existent, quels que soient votre situation et vos besoins en termes de déplacements.

Transports scolaires

Le Conseil départemental prend en charge les frais de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a établi une incapacité à prendre les transports collectifs. Il faut en faire une demande, auprès du conseil départemental. Le chauffeur viendra chercher votre enfant à votre domicile et le déposera à son établissement scolaire. Ce service est gratuit sur présentation de la copie de la notification de la MDPH.

Transports en commun

L'aide exceptionnelle aux déplacements

Destinée aux personnes handicapées pour qui le recours aux transports en commun présente un risque, l'aide exceptionnelle aux déplacements permet de financer une autre solution de déplacement.

Pour en savoir plus :



Les personnes en situations de handicap peuvent bénéficier d'avantages tarifaires sur l'offre de la SNCF, consultez le Guide mobilité réduite informations voyageurs SNCF.

https://www.accessibilite.sncf.com/IMG/pdf/guidepmr_2021.pdf



**RÉFÉREZ-VOUS À
L'ANNEXE DÉPARTEMENTALE**

N'hésitez pas à consulter la page dédiée aux transports de votre conseil départemental.

Transports individuels

Certains transports individuels comme les taxis sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Selon un arrêté inter préfectoral du 31 juillet 2001, les taxis sont dans l'obligation de prendre en charge les passagers handicapés. Aucun supplément ne peut être demandé pour le transport d'un fauteuil roulant ou d'un chien accompagnant une personne malvoyante. Seuls les bagages ou tout autre objet encombrant sont surtaxés.

http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/documentation/arrete/arrete_01_16385.htm
http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr/documentation/arrete/arrete_01_16385.htm

La mise en accessibilité de l'ensemble de la flotte de taxis est difficile car coûteuse. Mais de plus en plus de taxis sont adaptés pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Certaines compagnies se sont spécialisées dans le transport de personnes handicapées.

La compagnie G7 Access est dédiée aux personnes à mobilité réduite.

Appel dédié : 01 47 39 00 91 pour la région parisienne, ou composer le 36-07.

Se rendre en consultation médicale

Pour se rendre en consultation médicale, les frais de transport peuvent être pris en charge via l'assurance maladie sur prescription médicale notamment pour les transports vers un centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ou centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)

La prestation de compensation du handicap (PCH) peut également prendre en charge une partie des frais liés au transport mais aussi en ce qui concerne l'aménagement du véhicule. La demande se fait auprès de votre MDPH.

La fédération des Malades et Handicapés recense sur son site internet les différentes solutions à la prise en charge des frais de transport.

<https://fmh-association.org/handicap-la-prise-en-charge-des-frais-de-transport/>



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des ressources
humaines du ministère
de la Défense



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Bas-Rhin

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

PARTENAIRES

Les partenaires institutionnels :

- CEA Alsace - Conseil Départemental du Bas-Rhin
Démarche « Territoire 100% inclusif »
Schéma autonomie au cœur de nos vies 2019-2023
<https://www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-handicapees/>
Place du Quartier Blanc – F 67964 STRASBOURG CEDEX
TEL : 03 69 49 39 29
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS 67)
<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Presentation-des-services/Directions-Departementales-Interministerielles-DDI/DDETS>
Adresses de la DDETS :
- Pôle Travail et Entreprises
6 rue Gustave Adolphe Hirn - 67085 Strasbourg
Mail : ddets.direction@bas-rhin.gouv.fr
Accueil téléphonique : 03 88 75 86 86
Pôle Emploi et Solidarités
Emploi : 6 rue Gustave Adolphe Hirn - 67085 Strasbourg
Mail : ddets.direction@bas-rhin.gouv.fr
Solidarités : Cité administrative - 14 rue du Maréchal Juin - 67084 Strasbourg
Mail : ddets.directeur@bas-rhin.gouv.fr
- Rectorat Strasbourg
<https://www.ac-strasbourg.fr/academie-de-strasbourg-121457>
- Caisse d'allocations familiales (CAF 67)
<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-bas-rhin>
- Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM)
<https://www.nos-services.com/cpam/departement/bas-rhin>

Présentation de la DDETS 67 - Nous contacter
| Publié le 16 mai 2022

A A+ 



DDETS du Bas-Rhin

Politique de l'emploi et du travail
6, rue Gustave Adolphe Hirn
67085 Strasbourg Cedex
Téléphone : 03 88 75 86 86

Télécopie : 03.88.75.86.74

CPAM DE BAS-RHIN (67)

COORDONNÉES DE LA CPAM EN BAS-RHIN

Adresse postale de la CPAM de Strasbourg

Pour vous y rendre ou écrire un courrier à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

CPAM Strasbourg
16 rue de Lausanne
67090 Strasbourg Cedex

Pour contacter la CPAM de Strasbourg


Site internet : <https://www.ameli.fr>

Téléphone CPAM : 36 46

Contact et prise de rendez-vous : via le site ou par téléphone

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

- **Agence régionale de santé (ARS) Grand-Est**
Lien: <https://www.grand-est.ars.sante.fr/>
ARS Grand-Est – Cité administrative Gaujot
14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG
Téléphone: 03.88.88.93.93
Courriel: aars-grandest-contact@ars.sante.fr
- **Pôle emploi Grand-Est**
Lien: <https://www.pole-emploi.fr/region/grand-est/>
- **Les autres partenaires :**
 - Associations listées et référencées par handicap sur le site MDPH 67
Lien : <https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin.html>
 - Association Autisme Alsace
Lien : <http://www.autismealsace.org/>
 - Centre de Ressources Autisme Alsace

Lien : <http://cra-alsace.fr/>
Pôle enfants Bas-Rhin: 03 88 11 59 52 - email: cra.stbg@chru-strasbourg.fr
Pôle adultes Bas-Rhin: 03 88 64 57 37 - email: secretariatcra67@ch-epsan.fr
 - Conseils locaux de santé mentale (CLSM): 8 CLSM dans le Bas-Rhin
Lien: <http://ressources-clsm.org/les-conseils-locaux-de-sante-mentale/>
 - Union Nationale de familles et amis de personnels malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM):
<https://www.unafam.org/bas-rhin/ressources/daric-dispositif-daccompagnement-et-de-soutien>



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

- **UNAFAM** Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques:

Délégation du Bas-Rhin: <https://www.unafam.org/bas-rhin>

Adresse et contact

34 ROUTE DE LA FEDERATION

67100 STRASBOURG

France

Mail: 67@unafam.org

Téléphone: +33 3 88 65 96 40

Déléguée départementale de l'Unafam Bas-Rhin : Michelle Escudié
(06 27 41 54 67)



- **Défenseur des droits et médiateur du Bas-Rhin**

Lien: <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir/delegues#67>



- **Centres de ressources FIPHFP**

Lien: <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/grand-est>

- **ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace** : <https://adapeipapillonsblancs.alsace/>



- **Les annuaires** :

Annuaire action sociale :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements.php>

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](#) : Centre de ressources sur l'autisme LORRAINE
- l'annuaire du [Psycom](#) (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)



MAPSY Alsace est une application élaborée dans le cadre des travaux des différents Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) du Bas-Rhin.

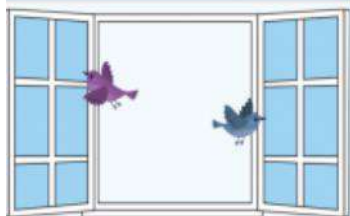
Sa vocation est de permettre d'accéder rapidement, simplement et de la manière la plus pédagogique et pratique possible aux informations générales des acteurs en santé mentale du territoire. Mapsy Alsace

Site: www.mapsy-alsace.fr

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Guide des droits et démarches



- [Guide pratique sur l'attribution de l'aide aux adultes handicapés: https://unafambasrhin.files.wordpress.com/2016/02/guide_aah.pdf](https://unafambasrhin.files.wordpress.com/2016/02/guide_aah.pdf)
- [Guide sur l'emploi des personnes handicapées](#)
- https://unafambasrhin.files.wordpress.com/2018/06/securiser_parcours_marche_travail_inclusif_desc_0.pdf

CONSEIL LOCAUX EN SANTE MENTALE

Les CLSM sont ouverts et accessibles pour toutes demandes concernant des cas et des situations complexes pour vos majeurs (par exemple, des situations qui concernent le secteur de la psychiatrie avec celui du logement ou de la police). Il n'est pas nécessaire d'être adhérent ou de faire partie du CLSM pour prendre contact avec.

Cette liste a donc vocation à vous permettre de trouver une réponse globale à des situations complexes qui ont un rapport avec les troubles psychiques.

https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/liste_des_cldedf.pdf

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

AUTISME :

- Association régionale de droit local, regroupant parents, amis, professionnels et personnes autistes.

9 rue de Koenigsbrick

67500 Marienthal

Mail : autisme.alsace@gmail.com

- Association Autismes Aujourd'hui

Association regroupant des professionnels et des familles investies dans la cause de l'autisme

Siège de l'association :

Chez Rodolphe WEISHAAR

27 rue de Stockholm

67000 Strasbourg

Mail : autismesaujourd'hui@gmail.com

- GEM Aspies & Cie / Association Le GraaAI

L'Association des Adultes Autistes en Alsace (Le GraaAI) a pour objectif de permettre à des personnes avec TSA sans déficience intellectuelle de se rencontrer et de créer du lien social autour d'intérêts communs.

Le GraaAI

42 route de l'Hôpital

67100 STRASBOURG

SCOLARISATION :

- Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Public en Alsace (APEPA)

Membre du Collectif pour l'Intégration Scolaire Individualisée (CISI) et milite pour une école inclusive, le respect et la prise en compte du handicap de chaque élève.

15 rue des Ecrivains

67000 Strasbourg

TEL : 03.88.24.25.26

Mail : info@apepa.fr

<http://www.apepa.fr/actions-apepa/non-violence/le-handicap-a-lecole/>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

DYSPHASIE/DYSLEXIE :

- Association Avenir Dysphasie

AAD ALSACE

Sylvie TEINTURIER

TEL : 03 88 86 61 77

Mail : avenirdysphasie67@gmail.com

<https://aad-france.dysphasie.org/qui-sommes-nous/tous-les-contacts/>

- Relais Adultes, Professionnels et Parents d'Enfants Dyslexiques Associés APEDA Alsace

Véronique WEBER

10 allée Seebach

67530 OTTROT

TEL: 03 88 95 96 04

<http://www.apeda-france.com/>

- Institut St Charles

47 rue des Malteries

CS 20162

67304 SCHILTIGHEIM CEDEX

TEL : 03 88 62 27 15

L'Institut Saint-Charles accompagne des enfants âgés de 5 à 16 ans présentant un Trouble Développementale du Langage ou plus largement des troubles spécifiques et sévères des apprentissages.

<https://enfance.fvdp.org/institut-saint-charles-67/>

DIVERSES ASSOCIATIONS « SANTE - HANDICAP » DU BAS-RHIN :

- Site des associations du Bas-Rhin: Fédération des aveugles Alsace Lorraine Grand Est, Association Intégration des Enfants Déficit Auditifs (APIEDA), Deux Maisons sur Scène (spectacle vivant en langue des signes) ...

Liste des associations « santé – handicap » dans le Bas-Rhin:

[https://www.associations67.alsace/associations/?=&pt=48.5789221,7.7366066&d=&rows=3&start=0&fq=theme:%22Sant%C3%A9%20et%20handicap%22&sort=geodist\(\)%20asc](https://www.associations67.alsace/associations/?=&pt=48.5789221,7.7366066&d=&rows=3&start=0&fq=theme:%22Sant%C3%A9%20et%20handicap%22&sort=geodist()%20asc)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de METZ à compétence régionale sur LE GRAND EST ET LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Caserne Ney
1 rue du Maréchal Lyautey
BP 30001
57044 METZ CEDEX 01

PLAN HANDICAP ET INCLUSION 2022-2024

Déléguée régionale handicap CMG METZ
Laurence CALANDRI
Mail: laurence.calandri@intradef.gouv.fr
cmg-metz.delegue.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

Le CTAS METZ comprend 7 Secteurs d'encadrement dont le secteur HAGUENAU STRASBOURG avec 8 antennes d'action sociale dont 4 antennes dans le Bas-Rhin.
Horaires : 09h-17h

- Antenne d'action sociale de HAGUENAU : 2c Place de la Torture – 67504 HAGUENAU :
Secrétariat : 03 90 55 21 30
- Antenne d'action sociale de MUTZIG : 19 Avenue du Gal de Gaulle – 67190 MUTZIG:
Secrétariat : 03 88 04 60 21
- Antenne d'action sociale de STRASBOURG : Quartier Turenne - 42 rue Lauth 67000 STRASBOURG
Secrétariat : 03 90 23 36 42
- Antenne d'action sociale de STRASBOURG gendarmerie : 5 rue du Nideck –CS 31008- 67071 STRASBOURG CEDEX
Secrétariat : 03 69 57 94 73

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

L'hôpital d'instruction militaire

L'Hôpital d'instruction des Armées (HIA) LEGOUEST à Metz est implanté sur le périmètre du CTAS-METZ.

Cet établissement génère un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.



⇒ **L'antenne Défense Mobilité**

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires

Défense Mobilité :

Antenne Strasbourg

Caserne TURENNE, 42 rue Lauth - 67000 STRASBOURG

Tél : 0 800 64 50 85

Mail: defense-mobilite-pdm-ne-adm-strasbourg.cmi.fct@def.gouv.fr

Antenne Mutzig

Quartier MOUSSY

44^e Régiment de Transmissions - BP 85144- 67125 MOLSHEIM

Tél: 0 800 64 50 85

Mail: defense-mobilite-pdm-ne-adm-mutzig.cmi.fct@def.gouv.fr

Antenne Oberhoffen

Camp d'Oberhoffen BP 20236- 67504 HAGUENAU CEDEX

Tél: 0 800 64 50 85

Mail: defense-mobilite-pdm-ne-adm-oberhoffen.cmi.fct@def.gouv.fr

Votre conseiller vous proposera :

Un accompagnement individualisé et personnalisé.

Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.

Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),

De mobiliser certaines prestations.

⇒ Travailler dans le BAS RHIN:

- Découvrez toutes les informations et adresses utiles pour rechercher un emploi en **Meurthe et Moselle**: offres d'emplois, forums, salons, lieux de formations proposés par la ville, cours municipaux, régies de quartier...
- Les informations sont disponibles sur le site de Pole Emploi:

<https://www.pole-emploi.fr/region/grand-est/index.html>

- Travailler en situation de handicap :

CAP EMPLOI est chargé de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable, de la transition professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

<https://capemploi68-67.com/fr/152285003922439-accueil.html>

- **AFPA**

L'Afpa, Association nationale pour la formation professionnelle des adultes devenue l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes a pour objectif de former à l'emploi.

rue des Corps de Garde
67100 STRASBOURG

<https://www.afpa.fr/centre/centre-de-strasbourg>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

SOLID'AIR

Conseille, aide et soutient les militaires et les personnels civils de l'armée de l'Air qui sont parents, conjoint d'une personne handicapée ou victime d'un handicap suite à la maladie ou d'un accident.

Tél. : 09 88 68 13 27 - Mél : assolid-air@numericable.fr

Hors MINARM : le site du [Psycom](http://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

JEFPSY est une plateforme européenne (Belgique, Luxembourg, France, Suisse) de prévention en ligne qui s'adresse aux jeunes, de 11 à 20 ans, enfants, frères ou sœurs d'une personne vivant avec des troubles psychiques. Elle a pour objectif d'informer ces jeunes, de leur expliquer, de les rassurer et de les soutenir, de leur permettre d'échanger avec des professionnels qui connaissent bien ce sujet et de partager avec d'autres jeunes qui vivent la même situation.

Le service est anonyme et gratuit.

<https://www.jefpsy.org/> JEUNES ENFANTS - FAMILLE



Secrétariat du CAMUS
6 rue de Palerme
67000 STRASBOURG
Tél: 03.88.521.551
courriel : camus@unistra.fr

<http://www.camus67.fr/site/activites/>

Plateformes d'accompagnement et de répit

Il s'agit d'un dispositif spécifiquement dédié aux proches aidants d'une personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, d'une personne atteinte d'une autre maladie neurodégénérative, d'une personne en perte d'autonomie.

- Face au constat d'épuisement de nombreux aidants et de dégradation de leur propre état de santé, les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR) leur apportent un soutien accru, en adéquation avec leurs besoins, par des professionnels formés.
- Une plateforme d'accompagnement et de répit assure plusieurs missions :
 - recensement de l'ensemble des prestations et services existant sur le territoire,
 - communication auprès des partenaires pour repérer les aidants, information, écoute et soutien aux aidants,
 - organisation d'un répit à domicile par une suppléance de l'aidant,
 - proposition d'activités favorisant la vie sociale auprès du coupe aidant/aidé.
- Lien : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaires>

LCIDFF du Bas-Rhin :

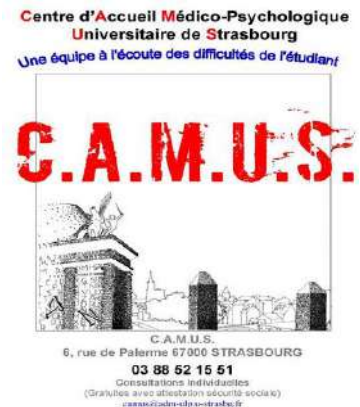
<https://basrhin.cidff.info/>

Dispositif BAIA: bureau d'accompagnement individualisé des aidants

Animé par une travailleuse sociale qui assure des permanences au plus près des lieux de vie des personnes, il est proposé aux aidants un accompagnement individuel, en lien étroit avec les juristes, médiateurs, conseillers en insertion socio-professionnelle du CIDFF 67.

<http://www.aidants67.fr/>

24 rue du Vingt-Deux Novembre
67000 STRASBOURG
Tel: 07 66 85 95 03
Courriel: istaerle@cidff67.fr





ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider.

MDPH du Bas-Rhin

Lien : <https://www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-handicapees/la-mdph-alsace-contacts-et-missions/>

Prendre soin de sa santé

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique. Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé.

Handicap agir tôt dans le Bas-Rhin:

5 Centres d'Action Médico Social précoce dans le Bas-Rhin: concerne les enfants jusqu'à 6 ans

C.A.M.S.P. CHATENOIS
18 ROUTE DE SÉLESTAT
67730 CHATENOIS

C.A.M.S.P. HAGUENAU
63, ROUTE DE MARIENTHAL
67500 HAGUENAU

C.A.M.S.P. APH SAVERNE / INGWILLER
2A 2 RUE DE L'ARTISANAT
67700 SAVERNE

C.A.M.S.P. PIERRE BURGUN
AAPEI STRASBOURG ET ENVIRONS
33 RUE DU BARRAGE
67300 SCHILTIGHEIM

C.A.M.S.P. DE LA BRUCHE
2 PARC DU BERGOPRE
67130 SCHIRMECK



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Les coordonnées de la MDPH de **BAS RHIN** :

MDPH 67

6 A rue du Verdon 67100 STRASBOURG

Tél : 03 69 49 39 00

Email : Accueil.mdp@alsace.eu

Site web : <https://www.alsace.eu>

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois.

Les aides pour garantir les ressources :

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est une aide financière qui garantit aux personnes handicapées un revenu minimal d'existence pour faire face aux dépenses de la vie courante.

<https://www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-handicapees/beneficier-d-aide/>

La Majoration pour la vie autonome (MVA) est une allocation complémentaire à l'Allocation Adultes Handicapés (AAH). Elle permet aux personnes en situation de handicap de faire face aux dépenses quotidiennes.

<https://www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-handicapees/beneficier-d-aide/>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

<https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/jeunes-handicapes/centre-action-medico-sociale-precoce--c-a-m-s-p---190/rgn-alsace.html>

Vous trouverez les coordonnées et les listes des structures suivantes ou vous pourrez entamer les démarches pour vous permettre de diagnostiquer votre enfant :

<https://www.reseaudesparents67.fr/UserFiles/File/etre-parents/etre-parent-situation-handicap/coordonnees-camsp-du-bas-rhin.pdf>

Le Bas-Rhin s'engage pour que les petits en situation de handicap puissent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs de la petite enfance, avec si besoin, la mise en place d'aménagements spécifiques.

Réseau d'accompagnement des parents

19 rue du Faubourg

National - CS 70062 67067

STRASBOURG CEDEX

<https://www.reseaudesparents67.fr/fr/etre-parent-confronte-a-une-situation-de-handicap.html>

APEDI ALSACE

60 rue de la Grossau

CS 50046

67027 STRASBOURG

<https://www.apedi-alsace.fr/etablissements-services/petite-enfance/crpeh-empeh/>

Pour avoir des informations sur les dispositifs de scolarisation, les aides possibles, vous pouvez vous adresser à l'Inspection Académique du Bas-Rhin, chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/scolariser-un-enfant-handicape>

Association Pour Inclusion Collective de Tous les Enfants (APICTE)

Sa vocation est de lutter contre l'exclusion des enfants pour cause de handicap ou de maladie en pratiquant l'intégration collective de ces enfants dans les établissements qu'elle crée et gère.

Elle cherche à réduire une inégalité provoquée par le handicap.

2 micro-crèches (« Les P'tits Loups » à RANGEN et « Les coccinelles » à MARLENHEIM)

Association APICTE

39 rue Principale

67310 RANGEN

MAIL : asso.apicte@orange.fr

<https://www.apicte.org>

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Inspection École Inclusive

65 Avenue de la Forêt Noire

67083 STRASBOURG CEDEX

Téléphone : 03.88.45.92.30

Courriel : ienash67@ac-strasbourg.fr

Pour la scolarisation au sein d'un établissement scolaire, les **classes d'intégration scolaire (CLIS)** accueillent des élèves selon 4 types de handicaps, correspondant à 4 options d'enseignants spécialisés. Celles-ci sont consultables sur les sites suivants :

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-67-Bas-Rhin.html>

http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/?page_id=316

A partir du collège, la scolarité se fait au sein des **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** : <https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-67-Bas-Rhin.html>

http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/?page_id=316

L'enseignant référent de scolarisation de l'élève en situation de handicap (**ERSEH**) joue un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi du PPS et les relations entre les différents acteurs.

L'ERSEH exerce principalement ses missions en application des décisions de la CDA.

Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève en situation de handicap fréquentant son secteur d'intervention.

http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/?page_id=130

Les **unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA)** et les **unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)** constituent une modalité de scolarisation pour des élèves d'âge de l'école maternelle (3-6 ans) ou de l'école élémentaire (7 à 10 ans) avec troubles du spectre de l'autisme (TSA).

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/les-dispositifs-daccompagnement-la-scolarisation-handicap>

Haut Potentiel Intellectuel (HPI) :

Ecole et collège des Missions Africaines

1 rue des Missions Africaines

67500 HAGUENAU

<https://college-missions-africaines.fr/accompagnement-des-enfants-a-besoins-particuliers/>

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

- Les SEGPA

Les Segpa sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. La Segpa s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de Segpa peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

http://www.circ-ienash67.site.ac-strasbourg.fr/?page_id=160

- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) :

Il s'agit d'un établissement dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les EREA/LEA permettent à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré en internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

<http://www.lyc-ebel-illkirch.site.ac-strasbourg.fr/>

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou en institut médico-professionnel (IMPRO) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

Les Informations concernant les personnes handicapées et la scolarité sont consultables sur le site :

<https://www.bas-rhin.fr/personnes-handicapees/scolarite/>

La liste des établissements IME, IMPRO, autisme, est consultable sur le site :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/institut-medico-educatif-i-m-e---183/rgn-alsace.html>

La liste des établissements SESSAD est consultable sur le site :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/service-d-education-speciale-et-de-soins-a-domicile-182/rgn-alsace.html>

La liste des établissements pour enfants/adolescents handicapés est consultable sur le site :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/structures-pour-enfants-adolescents-handicapes/liste-bas-rhin-67?page=2>

D'autres informations sont disponibles sur le site : www.reseaudesparents67.fr

⇒ Accueil ⇒ être parent(s) ⇒ être parent et confronté à une situation de handicap ⇒ accueil du petit enfant et scolarisation

<https://www.reseaudesparents67.fr/UserFiles/File/etre-parents/etre-parent-situation-handicap/accueil-prescolaire-et-scolarisation.pdf>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

ETUDIER en situation de handicap :

Construire son parcours avec un handicap. Dispositif d'accueil et d'accompagnement commun aux universités d'Alsace et établissements associés.

<https://www.uha.fr>

→ [guide-construire-son-parcours-avec-un-handicap-des-etudes-a-lemploi.pdf](#)

SE FORMER en situation de handicap :

ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

24 rue du Château

67380 LINGOLSHEIM

TEL: 03 88 77 54 57

Mail : afiel@adapeipapillonsblancs.alsace

Le service ETAPES (service de requalification, de préparation à l'emploi et de suivi professionnel) est aujourd'hui reconnu comme un organisme de formation et d'accompagnement en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

<https://adapeipapillonsblancs.alsace/index.php/pole-travail-et-formation/>

TRAVAILLER en situation de handicap :

Depuis de nombreuses années, le **ministère des Armées** conduit une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap : recrutement de civils autistes asperger, recrutement de sportifs de haut-niveau handicapés, possibilité d'intégrer le ministère en tant que civil porteur d'un handicap pour les militaires blessés, aménagement des postes de travail...

<https://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/handicap/Pages/Le-Plan-Handicap.aspx>

Travailler en situation de handicap :

CAP EMPLOI est chargé de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable, de la transition professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

<https://capemploi68-67.com/fr/152285003922439-accueil.html>

Collectivité européenne d'Alsace
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG CEDEX 9

Etre reconnu en tant que travailleur handicapé, orientation professionnelle, travailler en milieu ordinaire, en milieu protégé (établissement et service d'aide par le travail), travail dans un centre de réadaptation professionnelle.

<https://www.bas-rhin.fr/personnes-handicapees/s-inserer-dans-monde-travail/>

Le Bas-Rhin compte 58 prestataires du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA).
Liste complète des ESAT et des entreprises adaptées dans le Bas-Rhin dans le lien suivant :

<https://www.reseau-gesat.com/Gesat/Bas-Rhin-67/>

VI

LOISIRS



Collectivité Européenne Alsace

Accès aux loisirs et aux vacances.

Liste des partenaires, des différentes aides, lieux où pratiquer un sport.

<https://www.bas-rhin.fr/personnes-handicapees/acces-loisirs-et-vacances/>

La Jeunesse au Plein Air agit pour que tous les enfants et tous les jeunes puissent profiter de loisirs collectifs épanouissants, surtout s'ils sont issus de milieux défavorisés ou en situation de handicap.

Jeunesse au Plein Air/67**Immeuble KEPLER****120 rue Tobias Stimmer****67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN****Centre Ressources Enfance-Jeunesse et Handicap (CREJH)**<https://jpa67.fr/fr/nos-actions/centre-ressources-enfance-jeunesse-et-handicap/>

Association qui œuvre pour l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental ou atteintes de troubles psychiques

NOUVEL ENVOL**3 rue de la Batterie****67118 GEISPOLSHHEIM**<https://nouvelenvol.fr/lassociation/presentation/>**Handiguide des sports.**

Ce site recense par région les structures (*associations sportives, établissements...*) qui proposent une pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

Liste des clubs de sport adaptés aux personnes porteuses d'un handicap dans le Bas-Rhin :

https://www.handiguide.sports.gouv.fr/resultats?address=Bas-Rhin%2C%20France&display_type=list&offset=0

L'Association Strasbourg Handisport Passion Aventure (ASHPA) propose aux personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel des activités sportives en loisir ou en compétition : basket en fauteuil, tennis, athlétisme, haltérophilie, badminton, natation.

ASHPA**Maison départementale des sports****4 rue Jean Mentelin****67200 Strasbourg****Tél : 03 88 26 94 20**

<https://handicap.unistra.fr/vie-des-campus/accompagnement-du-handicap/vie-etudiante-vie-pratique/activites-sportives>



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Dans le Bas-Rhin, l'offre de logement **MINARM** passe par une gestion centralisée à l'Établissement territorial du logement de Metz, bureau logement de Strasbourg-Haguenau-Colmar dont les coordonnées sont les suivantes :

Bureau logement

15 rue de Phalsbourg

CS 31017

67071 STRASBOURG CEDEX

03 90 23 36 37 OU 36 38

e-mail : dpma-etl-metz-bl-shc.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :

<https://logement.intradef.gouv.fr/node/74>

Hors Ministères des Armées :

Si vous êtes dans le parc locatif privé ou disposez d'un logement privé qui nécessiterait des aménagements en lien avec le handicap.

Ces informations sont disponibles en suivant les liens ci-dessous :

<https://www.bas-rhin.fr/personnes-handicapees/vivre-chez-soi-ou-ailleurs/>

<https://www.bas-rhin.fr/habitat-environnement/adapter-son-logement-a-perte-d-autonomie/>

APF France handicap propose un accompagnement individualisé de qualité aux personnes en situation de handicap.

<https://www.apf-francehandicap.org>

Résidence Multi-Services APF Illkirch-Graffenstaden (Appartements)

1, route du Cor de Chasse

67400 Illkirch-Graffenstaden

tél. : 03 88 67 33 94

Maison d'accueil spécialisée et Foyer d'accueil médicalisé OBERKIRCH

7 rue de l'ILL

67000 STRASBOURG

<http://mas-fam-strasbourg.blogs.apf.asso.fr/>

Liste des foyers de vie. Soutiens médico-sociaux destinés aux adultes handicapés disposant d'une certaine autonomie.

<https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/adultes-handicapes/foyer-de-vie-pour-adultes-handicapes-382/rgn-alsace.html>

Liste des maisons d'accueil, foyers d'hébergement sur le site :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/etablissement-accueil-handicapes/liste-bas-rhin-67>



TRANSPORTS



Le site de la Collectivité Européenne d'Alsace a mis en ligne un ensemble d'informations relatives aux déplacements des personnes en situation de handicap.

Ces dernières sont disponibles sur le site :

<https://www.bas-rhin.fr/personnes-handicapees/se-deplacer/>

Transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, bénéficiaire d'aides pour se déplacer : Prestation de compensation du Handicap, Allocation Adultes Handicapés, Carte Mobilité Inclusion.

Alsace Transport est spécialisée dans tous les types de transports.

www.alsace-transport.fr/transport-de-personnes-mobilite-reduite-handicap

Alsace Transport

67000 STRASBOURG

contact@alsace-transport.fr

Mobistras est un service public de transport qui s'adresse aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'utiliser le réseau de la CTS. Il leur permet de réserver un trajet d'une adresse à une autre adresse au sein des 33 communes de l'Eurométropole et du centre-ville de Kehl.

<https://www.mobistras.strasbourg.eu/>

MOBISTRAS

7 rue Albert Calmette

67610 LA WANTZENAU

TEL : 03 88 23 80 70



SYNERGIHP Grand-Est concentre son activité sur un métier unique : l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans toute la chaîne de mobilité.

https://synergihp-grandest.fr/portfolio_page/synergihp-strasbourg/

SYNERGIHP STRASBOURG

33 rue du Maréchal Lefebvre

67100 STRASBOURG

Alsace Technic Cars propose des services pour l'aménagement de véhicules pour personnes à mobilité réduite.

Alsace Technic Cars

7 rue Carrière

67170 BRUMATH

Mail : atc.amenagement@gmail.com



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



**Annexe
Bouches-du-Rhône**

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 15 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SECTEUR MARSEILLE

APF France Handicap

279 avenue de la Capelette
13010 Marseille

www.apf.asso.fr

- *Égalité des droits, accompagnement*

Soliane

44 Boulevard Rabatau
13008 Marseille
04 91 29 39 40

associationsoliane@hotmail.com

<https://www.associationsoliane.fr/equip-es-coordonnees/>

- *Soutien d'aide et soutien aux familles d'enfant en situation de handicap*

Chrysalide

26 Rue Elzéard Rougier
13004 Marseille
04 91 10 76 00

<http://www.chrysam.fr>

- *Soutien parent et amis de personnes en situation de handicap mentales*

UNAPEI

26 rue Elzéard Rougier
13004 Marseille
04 91 10 76 00

<https://www.unapei-ap.fr>

- *Lutter contre isolement et exclusion, accompagnement*

IRSAM

1 Rue Vauvenargues
13007 Marseille
04 91 39 68 18

<https://www.irsam.fr>

- *Favoriser l'autonomie des personnes ayant un handicap sensoriel*

UNAFAM

28 Rue Bérard
13005 Marseille
06 43 84 67 22

<https://www.unafam.org/>

- *Ecoute, soutien, informe les familles et entourages de personnes vivant avec un trouble psychiques*

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SECTEUR AUBAGNE

Vivre sans voir

50 avenue Marcel Paul
13400 Aubagne
06 16 40 45 90

info@vivresansvoir.fr

➤ *Faire connaître les outils mis à disposition des personnes ayant un handicap sensoriel*

Horizon bleu

120 Chemin de Ceinture
13400 Aubagne
04 86 11 44 44

➤ *Aide à domicile*

SECTEUR LA CIOTAT

Handiplage La Ciotat

<https://www.laciotat.com/mon-quotidien/handicap-et-accessibilite>

➤ *Favorise l'accessibilité à la plage des lumières grâce à des équipements nautiques adaptés aux personnes en situation de handicap*

Horizon Bleu

358 Avenue Subilia
13600 La Ciotat
04 86 11 44 40

➤ *Aide à domicile*

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SECTEUR DE SALON

AGAPEI 13 N-O

La gestion d'établissements et services à destination de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Chemin de sans soucis

13300 Salon-de-Provence

04 90 17 03 60

secretariat.siege@agapei13no.fr

ASSOCIATION PREVENTION AUTISME RECHERCHE (A.P.A.R)

Venir en aide aux personnes atteintes d'autisme par le biais de l'information, de la formation et de la mise en place de structures adaptées.

195 avenue de Provence

13300 Salon-de-Provence

06 85 55 19 73 - Contact : Patrick Cabedo

contact@apar-autisme.org

AVENIR DYSPHASIE PROVENCE

Rassembler les parents d'enfants atteints de dysphasie (troubles sévères des apprentissages du langage oral et écrit).

Maison de la vie associative

55 rue André-Marie Ampère

13300 Salon-de-Provence

06 12 03 98 88 – Contact : Cathy Piasco

tribu.piasco@sfr.fr

ENTENDS MON SIGNE

Former à la langue des signes, développer une activité de soutien scolaire.

Animations et échanges

culturels et sociaux entre généralisation et spécialisation des professionnels et particuliers intéressés.

102 rue Roquemartine

13300 Salon-de-Provence

06 25 14 24 20 – Contact : Souad Deschamps

asso.entendsmonsigne@gmail.com

AIDE A LA FORMULATION DU PROJET DE VIE – Parcours 13

Comité communal d'action sociale (CCAS Salon-de-Provence)

65 avenue Michelet

13300 Salon-de-Provence

04 90 17 01 93

Rendez-vous permanence au 0 800 400 413

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SECTEUR DE SALON

HANDI'CHIENS

ASSOCIATION NATIONALE D'EDUCATION CHIENS D'ASSISTANCE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Former et éduquer des chiens d'assistance pour les handicapés moteur.

Ancienne école de Bel-Air - Route d'Arles

13300 Salon-de-Provence

06 25 51 29 00 – Contact : Nathalie Prevot

n.prevot@orange.fr

L'OASIS SEPWARRIORS

Rompre la solitude, la sclérose en plaque n'est pas une fin d'une vie mais la renaissance d'une nouvelle adaptée à soi. Changer le regard des autres sur la maladie.

13300 Salon-de-Provence

06 41 01 18 06 – Contact : Fatima Lchrouch

Site Internet : contact@sepwarriors.fr

LES PAPILLONS BLANCS DE SALON-DE-PROVENCE

Association familiale d'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Chemin sans souci - Quartier Les Moulédas

13300 Salon-de-Provence

04 90 42 08 38 – Contact : Geneviève Peter

papillonsblancsdesalon@yahoo.com

PELAGIE

Entraide et soutien aux familles touchées par les Troubles du spectre autistique (TSA), plus particulièrement le syndrome d'Asperger.

321 place du Général De Gaulle

13300 Salon-de-Provence

06 17 82 08 06 – Contact : Rica Levy-Mallet

ricalevy@hotmail.fr

SAVS LP 13 – EPD Louis Philibert

Permanence SAVS assurée au CCAS de Salon-de-Provence

65 avenue Michelet

13300 Salon-de-Provence

04 90 17 01 93 - Rendez-vous : 04 42 61 77 09

savs@epd-louisphilibert.fr

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Pour compléter votre information sur les dispositifs relevant du handicap, le Conseil Départemental a édité le guide handicontacts qui est à votre disposition en cliquant sur le lien suivant :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Handicaps/Documents/Guide_Handicontacts.pdf

Parcours Handicap 13

04 86 68 47 45

Permanences pourtour de l'Etang de Berre

<https://www.parcours-handicap13.fr/PH13-organisation-berre.php>

Communes concernées:

Alleins, Aureille, Aurons, Berre l'Etang, Carry le Rouet, Chateauneuf les Martigues, Cornillon-Confoux, Coudoux, Ensues la Redonne, Entressen, Eyguières, Fos sur Mer, Gignac la Nerthe, Grans, Istres, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon de Provence, Le Rove, Mallemort, Marignane, Martigues, Miramas, Mouriès, Pelissane, Port de Bouc, Rognac, St Chamas, St Mitre les Remparts, St Victoret, Sausset les Pins, Salon de Provence, Velaux, Ventabren, Vernègues, Vitrolles.

Permanences du Pays d'Arles

<https://www.parcours-handicap13.fr/PH13-organisation-arles.php>

Communes concernées:

Arles, Barbentane, Boulbon, Cabannes, Châteaurenard, Eygalières, Eyragues, Fontvieille, Gravençon, Le Paradou, Les Baux de Provence, Maillane, Mas Blanc les Alpilles, Maussane, Mezoargues, Mollèges, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Port St Louis du Rhône, Rognonas, St Andiol, St Etienne du Grès, Stes Maries de la Mer, St Martin de Crau, St Pierre de Mezoargues, St Rémy de Provence, Sénas, Tarascon, Verquières.

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SECTEUR ISTRES

Service Handicap et Accès aux droits

Pour faciliter les démarches administratives spécifiques aux handicaps
Accueil physique sur RDV pris au 04 13 29 56 20 du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 (journée continue le vendredi)

La Ville d'Istres met à disposition un guide du handicap recensant les organismes ou structures qui interviennent dans le champ du handicap.

https://www.istres.fr/fileadmin/user_upload/MA_VILLE/social/handicap/docs/ANNUAIRE_HANDICAP_2019_web.pdf

SECTEUR MARTIGUES

CIAS – Pôle Santé et Handicap

Accueil physique sur RDV au 04 86 64 19 91
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour les habitants des communes de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts)

Espace Santé Autonomie

40 bd Louise Michel

13500 MARTIGUES

04 86 64 19 91

handicap@cias.paysdemartigues.fr

SECTEUR ARLES

CCAS Arles

11 rue Parmentier

13200 ARLES

04 90 18 46 80

Permanences de l'AFAH et de Parcours Handicap 13

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SECTEUR D'AIX en PROVENCE

MAISON DEPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITE D'AIX-EN –PROVENCE (MDS)

Accueil, conseils, orientation

98 avenue de l'Europe

13100 AIX-EN-PROVENCE

04 13 31 84 10

Mairie d'Aix-en-Provence

Direction Santé Publique et Handicap

04 88 71 74 75

Mission d'accueil d'Information et information des personnes en situation de handicap

handicap@mairie-aixenprovence.fr

Guide Handicontacts

Au service des personnes en situation de handicap, informations, orientation

04 13 31 27 70

sdph@departement13.fr

Maison de la Justice et du Droit

Lieu d'écoute, d'information, de médiation, a pour vocation d'apporter des conseils personnalisés et juridiques à tous

04 42 20 90 32

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aix-en-Provence

Service Handicap CCAS

3 avenue Paul Cézanne

13100 Aix-en-Provence

04 88 71 74 75

MDPH – Maison Départementale des Personnes Handicapées

Informations, accompagnement, conseils

0 800 814 844

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Maison de la Justice et du Droit
Lieu d'écoute d'information et de médiation
Chemin Bruno Durand
13090 Aix-en-Provence
04 42 20 90 32

ADIJ – Association pour la Défense et l'Insertion des Jeunes et des Handicapés
04 42 60 96 80

PLANNING FAMILIAL
« J'ai un handicap et alors »
Permanences centre hospitalier Aix/Pertuis et Fac de Lettres
04 42 21 10 73

TRISOMIE 21 – Aix-en-Provence
06 46 68 50 07

France PARKINSON
06 77 70 96 08
comite13aix@franceparkinson.fr

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le service social de l'action sociale des armées est divisé en régions représentées par le Centre Territorial d'Action Sociale (CTAS) de Lyon :

CTAS LYON
Quartier général Frère
22 Avenue du Général Leclerc
69007 LYON
04 37 27 32 65



Le CTAS de Lyon est divisé en secteurs d'encadrements:

Secteur d'encadrement de Marseille
Caserne Audéoud
111 Avenue de la Corse
13007 Marseille
Secrétariat : 04 91 01 54 92

Pour trouver votre contact de proximité, cliquez sur le lien suivant:
<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite>

Défense mobilité propose des accompagnements aux militaires en reconversion professionnelle mais également à leur conjoint.

Les conseillers mettent en œuvre un accompagnement individualisé et personnalisé et permettent la mise en relation avec des employeurs grâce aux réseaux et partenaires.

SECTEUR MARSEILLE

Plusieurs antennes sont inscrites sur le territoire :

Défense Mobilité Marseille (Antenne)

Base de Défense de Marseille-Aubagne

11 Avenue de la Corse

13 568 Marseille CEDEX 02

04 91 01 54 03

Defense-mobilite-pdm-se-adm-marseille.cmi.fct@def.gouv.fr

Défense Mobilité Aubagne (Légion étrangère)

Commandement de la Légion Etrangère, Quartier Vienot

13784 Aubagne

04 42 18 10 18

reconversion@legion-etrangere.com

Défense Mobilité Carpiagne (Légion étrangère)

Camp de Carpiagne, Quartier Labouche

13785 Aubagne

0 800 64 50 85

08

EMPLOI DU CONJOINT

SECTEUR SALON

SAVS LP 13 – EPD Louis Philibert
Permanence SAVS assurée au CCAS de Salon-de-Provence
65 avenue Michelet – 13300 Salon de Provence
04 90 17 01 93 - Rendez-vous : 04 42 61 77 09
savs@epd-louisphilibert.fr

CAP EMPLOI 13

Aide au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
Permanence 1^{er} et 4^{ème} lundi de chaque mois
04 42 95 70 35

ANTENNE DEFENSE MOBILITE ISTRES – SALON DE PROVENCE

Accompagne les conjoints de militaires et du personnel de la fonction publique dans leurs recherches d'emploi.
Pour toute prise de contact ou de rendez-vous avec un conseiller, n'hésitez pas à contacter l'accueil.

Base aérienne 125 Istres
8 route du Camp d'aviation - BP 20099 - 13128 Istres Cédex
04 13 93 94 14

Lien : www.defense-mobilité.fr

Les conseillers de l'Antenne Défense Mobilité (ADM) traitent les dossiers des conjoints comme ceux des militaires en reconversion ou quittant l'institution, tout en étant inscrit à Pôle emploi. Les conjoints peuvent ainsi bénéficier d'un suivi personnalisé et avoir accès à des formations en adéquation avec leur projet professionnel.

SECTEUR ISTRES

Antenne Défense Mobilité Istres
Base aérienne 125
8 route du Camp d'Aviation - 13128 Istres Cedex
04 13 93 94 14

Defense-mobilite-pdm-se-adm-istres-salon.cmi.fct@def.gouv.fr

Toutes les antennes Défense Mobilité sont accessibles avec le même numéro vert :
0 800 64 50 85

Les services sont aussi accessibles par téléphone aux personnes sourdes ou malentendantes via le service Acceo:

https://www.acce-o.fr/client/defense_mobilite

Les Centres Médico Psycho – Pédagogique (CMPP) dédiés aux enfants et adolescents de 0 à 18 ans ainsi qu'à leur famille. Les Centres médicaux Psychologiques (CMP) sont destinés aux personnes ayant au delà de 18 ans.

Ces derniers sont à disposition des personnes afin de leur proposer des consultations psychologiques (ou psychiatriques selon les cas) dans l'objectif du maintien à domicile.

Ils proposent des accompagnements adaptés en fonction des situations afin de favoriser l'accès aux soins concernant des difficultés psychologiques, de santé, familiales et sociales.

Afin de bénéficier des différentes adresses des CMPP de Marseille :

<https://www.ari.asso.fr/r/91/cmpp-marseillais-13/>

Afin de bénéficier des différentes adresses des CMP de Marseille :

<https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/marseille-13/centre-medicaux-psychologique>

SECTEUR AUBAGNE :

CMPP Aubagne
705 Chemin du vallon des Gavots
13400 Aubagne
04 42 73 74 84

CMP Aubagne
4 Chemin Manouchian
13400 Aubagne
04 13 94 43 70

SECTEUR LA CIOTAT :

CMPP La Ciotat
19 Avenue Francisco Ferrer
13 600 La Ciotat
04 42 83 80 80

CMP La Ciotat
372 Avenue Guillaume Dulac
13600 La Ciotat
04 42 73 45 75

CELLULE ACCUEIL INFORMATION HANDICAP

Informers les personnes handicapées de leurs droits et répondre à toutes questions relatives aux problèmes sociaux.

85 rue Copenhague

13300 Salon-de-Provence

04 86 17 85 54 – Contact : Fayçal Zerguine

caih.zerguine@gmail.com

ELLY

Aide morale aux personnes atteintes de maladies traumatisantes ; proposer différentes activités, développement personnel par le biais de différentes techniques non médicalisées ; participation à des actions culturelles ou sportives, don de chiens de race à éduquer selon les besoins du demandeur.

775 vieux chemin de Lambesc

13300 Salon-de-Provence

06 13 82 37 99 – Contact : Xavier Fanano

asso.elly@dbmail.com

ERIZU – Le handicap au service de tous

Présidée par une autiste Asperger, l'association organise des événements avec des personnes en situation de handicap ou sans handicap. L'objectif est de prouver que les handicapés vivent comme tout le monde au cœur de la société et méritent donc aide et estime de tous.

Maison de la vie associative

55 rue André-Marie Ampère

13300 Salon-de-Provence

04 90 56 66 15 – Contact : Elise Partiot

elise@erizu.fr

RETINA France

Regrouper les malades atteints de dégénérescence rétinienne afin de les informer, leur apporter assistance sociale et humanitaire. Les aider à surmonter leur handicap.

118 Impasse de la cigale

13300 Salon-de-Provence

04 90 42 05 34 – Contact : Jean Bourel

0 810 30 20 50

jbb13@orange.fr

SECTEUR SALON

ESAT LES ATELIERS DU MERLE – ISATIS

A pour but l'intégration, le soutien, l'accompagnement au travail, l'insertion sociale et professionnelle des personnes souffrant de troubles psychiques, suivant leurs besoins et leurs demandes.

400 route de Jean-Moulin

13300 Salon-de-Provence

09 70 72 14 58 – Contact : Christelle Quesada

esatdumerle@isatis.org

GROUPEMENT HANDICAP 13 NORD

Le GH13 est un groupement d'associations et établissements publics qui œuvrent dans le champ du handicap sur le territoire Nord des Bouches-du-Rhône. C'est un lieu d'échanges et de débats permettant à chacun de ses membres d'être moins isolé dans sa fonction, mener une réflexion nécessaire aux besoins des personnes handicapées dans la société d'aujourd'hui.

Chemin sans souci

Quartier Les Moulédas

13300 Salon-de-Provence

04 90 17 03 60 – Contact : Henri Ruin

secretariat.siege@agapei13no.fr

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES ET HANDICAPES PSYCHIQUES (UNAFAM)

Aider et former les familles touchées par les troubles psychiques sévères d'un proche. Ecoute, entraide, information et accueil au cours des permanences proposées.

13300 Salon-de-Provence

06 80 36 46 42 – Contact : Catherine Frati

cjanselinfrati@gmail.com

SESSAD-APAR Salon

195 avenue de Provence

13300 Salon-de-Provence

04 86 22 00 00

sessadapar2@hotmail.fr

HANDICCONSULT – Centre hospitalier de Salon-de-Provence

Centre de consultations de soins somatiques dédié aux personnes en situation de handicap.

207 avenue Julien Fabre – BP 321

13300 Salon-de-Provence

04 90 44 96 62

handiconsult.secretariat@ch-salon.fr

Ecoute Défense

Les militaires et leur famille bénéficient du dispositif ministériel Écoute défense.
N° vert 08 08 800 321 (7 jour sur 7 et 24h/24)

Ce service, mis en œuvre par le service de santé des armées, propose une offre directe d'écoute, d'information et d'orientation au profit des militaires et de leurs familles. L'appelant est orienté vers une réponse adaptée et si besoin vers une structure de soins en fonction du degré d'urgence, de la localisation et du libre choix de ce dernier.

Le dispositif « Mon psy »

Ce dispositif permet de bénéficier du remboursement de 8 séances d'accompagnement psychologique par an. Les honoraires sont fixés à 30 € (40 € pour la première séance), sans dépassement autorisé, et remboursés à 60 % par l'Assurance maladie et à 40 % par votre assurance complémentaire.

Le psychologue doit avoir conclu une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pour trouver un psychologue conventionné:

<https://monpsy.sante.gouv.fr/annuaire>

Les Centres Médico Psychologiques

Les CMP sont des lieux de soins hospitaliers en milieu ouvert, proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.

SECTEUR ISTRES – MARTIGUES

Centre Hospitalier Martigues
3, bd des Rayettes
BP 13698 Martigues Cedex
Secrétariat : 04 42 43 28 25

*Une annexe du centre est également ouverte à Istres :
CMP Les Heures Claires – 13800 Istres*

SECTEUR ARLES

Pôle Psychiatrie Adulte et psychiatrie infanto-juvénile
Centre Hospitalier d'Arles
Hôpital Joseph Imbert
Quartier Fourchon - BP 80195
13637 Arles Cedex
04 90 96 38 19 (adultes)
04 90 96 72 06 (enfants)

Le Pôle d'Arles couvre également les communes suivantes: Tarascon, Saint Martin de Crau et Salin de Giraud

SECTEUR AIX en PROVENCE

ESPOIR PROVENCE – Handicap psychique

214 avenue du petit Barthélémy – 13090 Aix-en-Provence

04 42 93 17 03

espoir-provence.fr

Foyer l'Orée du Jour

Foyer de vie et de réinsertion sociale

oree.jour@espoir-provence.fr

04 42 93 17 00

GEM CLUB (Groupe d'Entraide Mutuelle) du Pays d'Aix

Rencontre et entraide

04 86 31 82 26 / 06 71 19 31 46

SAVS (Service Accompagnement Vie Sociale)

Accompagnement à la vie sociale et réinsertion psychosociale

04 42 91 41 07

savs.aixenprovence@espoir-provence.fr



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

SECTEUR AIX en PROVENCE

ESPOIR PROVENCE – Handicap psychique

214 avenue du petit Barthélémy

13090 Aix-en-Provence

04 42 93 17 03

espoir-provence.fr

Foyer l'Orée du Jour

Foyer de vie et de réinsertion sociale

oree.jour@espoir-provence.fr

04 42 93 17 00

GEM CLUB (Groupe d'Entraide Mutuelle) du Pays d'Aix

Rencontre et entraide

04 86 31 82 26 / 06 71 19 31 46

SAVS (Service Accompagnement Vie Sociale)

Accompagnement à la vie sociale et réinsertion psychosociale

04 42 91 41 07

savs.aixenprovence@espoir-provence.fr

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

SECTEUR SALON DE PROVENCE

GENERATION ASSOCIATION FRANCAISE DES ALBINISMES

Faire connaître l'anomalie génétique. Aider la recherche à combattre la maladie. Informer les malades et leurs familles en matière de recherche médicale, des droits sociaux et d'accès aux soins.

71 rue du Professeur Arnaud

13300 Salon-de-Provence

04 90 53 04 13 – Contact : François Vocale

genespoir13@wanadoo.fr

SAVS LP 13 – EPD Louis Philibert

Permanence SAVS assurée au CCAS de Salon-de-Provence

65 avenue Michelet

04 90 17 01 93

Rendez-vous : 04 42 61 77 09

savs@epd-louisphilibert.fr

Le CMP Centre médico-psychologique (Enfants et adolescents)

Boulevard des Nations unies

13300 Salon-de-Provence

04 90 53 58 30

Le CMP (Adultes)

Villa Blanche

203 avenue Gaston Cabrier

13300 Salon-de-Provence

04 90 56 07 87

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

Les SESSAD apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux des SESSAD.

En ce qui concerne l'intervention au sein de l'école, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (CLIS – ULIS). Chaque SESSAD est spécialisé par type de handicap et porte des appellations différentes.

Les SESSAD s'occupent des jeunes de la naissance à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement.

Le SSAD (Service de soins et d'aide à domicile) suit les enfants polyhandicapés de la naissance à 20 ans.

Le SAFEP (Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce) accueille les enfants de la naissance à 3 ans déficients auditifs et visuels graves.

Le SSEFIS (Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire) se charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.

Le SAAAIS (Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire) suit les enfants de plus de 3 ans atteints de déficience visuelle grave.

Etablissements mixtes.

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Centres Médico Psycho Pédagogiques – CMPP

Les CMPP sont des lieux d'écoute, de prévention, de soins et de consultations pour enfants et adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement en famille ou à l'école.

SECTEUR ISTRES

CMPP Les Heures Claires
2, Chemin de la Combe aux Fées
13800 Istres
04 42 56 01 16

SECTEUR MARTIGUES

CMPP Martigues
Centre Hospitalier Martigues
3, bd des Rayettes
BP 13698 Martigues Cedex
04 42 43 20 70

SECTEUR ARLES

CMPP La Roquette
Rue Observatoire
13200 Arles
04 90 30 93 03 09

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

ESPOIR PROVENCE – Handicap psychique

214 avenue du Petit Barthélémy

13090 Aix-en-Provence

04 42 93 17 03

espoir-provence.fr

- Foyer l'Orée du Jour

Foyer de vie et de réinsertion sociale

oree.jour@espoir-provence.fr

04 42 93 17 00

- GEM CLUB (Groupe d'entraide Mutuelle) du Pays d'Aix

Rencontre et entraide

04 86 31 82 26 / 06 71 19 31 46

- SAVS (Service Accompagnement Vie Sociale)

Accompagnement à la vie sociale et réinsertion psychosociale

04 42 91 41 07

savs.aixenprovence@espoir-provence.fr

AFTC13 – Association des Familles de Traumatisés Crâniens

aftc13@traumacranien.org

TCA 13 – 04 42 65 70 58

SAMSAH – Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

04 42 26 00 34

HANDISANTE 13 – AP-HM

Parcours de soins dispensés à l'hôpital pour les personnes en situation de handicap

04 42 33 92 63

handisante@ch-aix.fr

CH MONTPERRIN

Spécialisé en soins psychiatriques (Aides psychologique, soins psychiatriques, hospitalisation)

04 42 16 16 16

Urgences psychiatriques : 04 42 33 91 04



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Sur le territoire des bouches du Rhône une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est présente :

MDPH 13
4 Boulevard Euromediterrannée
Quai d'Arenc
13 002 Marseille
Accueil.information.mdp@mdph13.fr
0 800 814 844

Ouvert tous les jours de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Afin de s'y rendre:

En métro : ligne 2 : arrêt Joliette

En tramway : ligne T2 ou T3 arrêt – ARENC/LE SILO (terminus de la ligne)

En bus : Ligne 35S : arrêt ARENC CHANTERAC

Ligne 35 arrêt : ARENC MIRABEAU

Ligne 82 : arrêt MIRABEAU/ LITTORAL

En train : Gare ARENC – EUROMEDITERRANEE

PERMANENCE MDPH - 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois

CCAS Salon-de-Provence

65 avenue Michelet

04 90 17 01 93

contact.mdp@salon-de-provence.org

Pour avoir davantage d'information veuillez vous rendre sur le site suivant : www.mdp13.fr

Antennes de la MDPH :

ARLES

CCAS d'ARLES - 11 rue Parmentier - 13200 ARLES

Tél. : 04 90 18 46 80

Les permanences ont lieux tous les jeudis matin de 8 h 30 à 11 h 30 sans RDV au CCAS d'Arles en même temps que la permanence faite par les Pair-aidants.

MARTIGUES

Pôle Santé et Handicap-CIAS du Pays de Martigues

Espace santé Autonomie

40, Bd Louise MICHEL – 13500 MARTIGUES

Réception tous les lundis sur RDV pris au 04 86 64 19 91

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



23

DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ont 5 missions : le dépistage et diagnostic précoce, la prévention ou réduction du handicap, les soins, l'accompagnement familial ainsi que le soutien et l'adaptation sociale et éducative

SECTEUR MARSEILLE

CAMSP de la Rose

98 Avenue de la Croix Rouge - Cité de la Bègude Sud
13013 Marseille
04 96 13 04 84

CAMSP Saint-Louis

99 Avenue de Saint Louis
13015 Marseille
04 91 03 11 61

CAMSP Hôpital Nord

Chemin des bourrely Saint Antoine
13015 Marseille
04 91 96 47 34

SECTEUR AUBAGNE

CAMSP

6-8 Boulevard Lakanal
13400 Aubagne
04 42 18 02 30

SECTEUR AIX EN PROVENCE

CAMSP - Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

04 42 33 91 19

camsp@ch-aix.fr

RESODYS – Service Pédiatrie

Avenue des Tamaris – 13100 Aix-en-Provence
06 42 49 31 45

udb.aix@resodys.org

L'ARCHE

Soutien et services aux personnes handicapées
15 avenue Paul Cézanne – 13090 Aix-en Provence

SECTEUR ISTRES - MARTIGUES

L'accueil et la prise en charge des familles résidant sur le pourtour de l'étang de Berre dépendent du service de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier de Martigues dont dépendent 2 CAMSP

CAMSP Martigues

Av des Esperelles

13500 Martigues

04 42 43 20 66

Communes concernées : Martigues, Port de bouc, Fos Sur Mer, Port St Louis du Rhône, Istres, Châteauneuf les Martigues, Sausset les Pins, Carry le Rouet, Ensues la Redonne

CAMSP Marignane

30, Avenue du Général Raoul Salan – 13700 Marignane

04 42 43 20 55

Communes notamment concernées : Miramas, Saint Chamas, Berre l'Etang

SECTEUR ARLES**CAMSP Polyvalent d'Arles**

Centre Hospitalier Arles

Hôpital Joseph Imbert - Quartier Fourchon

BP 80195

13637 Arles Cedex

04 90 49 46 52

Périmètre d'action : Les Baux de Provence, Fontvielle, Maillane, Maussane les Alpilles, Mouriès, Paradou, Port Saint Louis du Rhône, Saint Etienne du Grès, Saintes Marie de la Mer, Saint Martin de Crau, Saint Remy de Provence, Salin de Giraud, As Thibert, Tarascon, Fourques, Beaucaire, Saint Gilles, Bellegarde.

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Différents modes de garde sont à la disposition des familles :

IGESA dispose de 3 crèches ministérielles :

- Les Petits Cigalons :

34 Boulevard Laveran - 13013 Marseille

04 91 61 74 50

- Les Pirouettes :

51 Bis Boulevard Schloësing - 13009 Marseille

04 91 09 17 09

- Les petits Dragons :

Camp de Carpiagne - Quartier MDL Keck - 13470 Carnoux

Pour faire une demande de place en crèche ministérielle, veuillez trouver les dossier d'admission sur : www.e-socialdesarmees.fr, onglet : « mes enfants »

Pour effectuer une demande de place en crèche municipale, inscrire votre enfant à l'école, trouver un accueil périscolaire à Marseille. **Super Minot Marseille** vous rend service :

www.superminot.marseille.fr

Avec la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) des places en crèche sont réservées. Pour obtenir la liste rendez-vous sur :

www.sriaspaca.gouv.fr onglet : petite enfance, inscription en ligne sur www.monespacecreche.fr

L'ARCHE

Soutien et services aux personnes handicapées

15 avenue Paul Cézanne – 13090 Aix-en Provence

COQUELICOT

Association qui permet l'inclusion des enfants sourds et malentendants en milieu scolaire ordinaire

04 42 38 17 58

contact@coquelicot.asso.fr

ULIS – Enseignement spécialisé en école primaire

Ecole primaire du Pont de l'Arc – Route des Milles – 13090 AIX-EN-PROVENCE

04 42 26 36 53

Crèche LES PETITS CHAPERONS ROUGES

4 rue Hugo Ely – 13090 AIX-EN-PROVENCE

04 42 20 30 62

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

ASSMAT ET BOUTS D'CHOU

Regroupement d'assistantes maternelles pour activités extérieures – baby gym – ludothèque - bibliothèque

224 rue Flavina - 13300 Salon-de-Provence

06 89 44 96 88 – Contact : Julie Rolando - assmatboutsdchou13@gmail.com

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Chemin de la Durance - 13300 Salon-de-Provence

04 90 56 44 92 - ccas.rpe@salon-de-provence.org

LE GUICHET ENFANCE JEUNESSE

44 rue d'Oslo - 13300 Salon-de-Provence

04 90 45 16 75 - Touche 3 - leguiche@salon-de-provence.org

SERVICE PETITE ENFANCE

Dispositif « Coup de Pouce »

Accueil d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques

07 64 40 61 13 – Contact : Carole Emile - Educatrice spécialisée

06 85 43 65 09 – Contact : Véronique Perez - Psychologue

equipehandicap@salon-de-provence.org

L'ARCHE DES BAMBINOUS

Maison d'assistantes maternelles

240 Chemin des Batignolles - 13300 Salon-de-Provence

04 86 64 33 13 – Contact : Christine Merella - larchedesbambinous@gmail.com

ACTION SOCIALE DES ARMEES – GESTION IGESA

- Dispositif d'Assistantes maternelles conventionnées avec le Ministère des armées

Antenne d'action sociale de Salon-de-Provence

Base aérienne 701 Salon-de-Provence - Route de Saint-Jean - 13661 Salon-de-Provence

04 13 93 80 55 – Contact : Angélique Chandèze

- Structure Multi-accueil « Le Petit Prince »

Chemin de Saint-Jean - 13300 Salon-de-Provence

04 42 55 73 18 - hgsalon@igesa.fr

04 22 42 05 34 – Contact : Mme Perez pour dossiers famille

Les Réseaux d'Assistants Maternels

Secteur Martigues, Châteauneuf les Martigues et Port de Bouc

« Le Coteau » - Paradis St Roch

Avenue George Braque

13500 Martigues

04 42 49 05 35

ram@ville-martigues.fr

Secteur Miramas, Grans et Cornillon-Confoux

« RAM les 3 collines »

Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

1 Promenade de la Crau – Maille 2

13140 Miramas

04 90 50 18 82

ramles3collines@mairie-miramas.fr

Secteur Arles, Tarascon, Saint-Martin de Crau et Port Saint Louis du Rhône

RAM Petit à Petons

11, rue Parmentier

13104 Arles

04 90 49 47 79

rampetitapetons@ville-arles.fr

La ville d'Arles met également à disposition un outil de géolocalisation des assistants maternels :

www.demarches.arles.fr/carte-assistante-maternelle/

SECTEUR ISTRES

Istres propose des accueils collectifs 0-6 ans, un service de garde « Bébé minute » et un lieu multi accueil familial

Plus d'informations sur : www.istres.fr -> ma ville -> petite enfance -> parentalité

Structure multi accueil "La Barbotine"

Cité Bayanne

13800 ISTRES

Tél : 04 42 55 60 32

Email : hgistres@igesa.fr

Hôtel de Ville : 04 13 29 50 00

SECTEUR MARTIGUES

Martigues propose des accueils collectifs 0-6 ans

www.ville-martigues.fr/services-en-ligne/enfance-jeunesse-faille/petite-enfance/modes-d'accueil

Hôtel de Ville – 04 42 44 33 10

SECTEUR ARLES

Arles propose des accueils collectifs 0-6 ans

www.vile-arles.fr/social/petite-enfance

La Crèche Lou Pitchounet favorise l'intégration et la socialisation des enfants en situation de handicap grâce au partenariat construit avec le CAMSP .

www.vile-arles.fr/social/animation-de-proximite/centres-aeres

Plusieurs centres aérés en dehors d'Arles: Fontveille, Moulès, Salin de Giraud, Mas Thibert

D'autres établissements existent dans les communes avoisinantes; Rapprochez vous de la Mairie de votre lieu d'habitation pour plus d'informations.

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

ENSEIGNEMENT SPECIALISE EN ECOLE PRIMAIRE

« L'ULIS » école est une classe de l'école et son projet est inscrit dans le projet de l'école.

Voici la liste des établissements qui bénéficient de classes ULIS sur le territoire :

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/CLIS-13-Bouches-du-Rh%C3%B4ne.html>

Pour Aubagne

Se rendre dans la rubrique : Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CAPAE)

Pour Marseille et La Ciotat

Se rendre dans la rubrique : Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole (MPM)

Crèche LES PETITS CHAPERONS ROUGES

4 rue Hugo Ely – 13090 AIX-EN-PROVENCE

04 42 20 30 62

ULIS – Enseignement spécialisé en école primaire

Ecole primaire du Pont de l'Arc – Route des Milles – 13090 AIX-EN-PROVENCE

04 42 26 36 53

Ecole primaire publique Lurian I

438 chemin de Lurian

13300 Salon-de-Provence

04 90 53 13 34

ULIS - Ecole de l'Ecole primaire publique La Crau Bel-air

13300 Salon-de-Provence

ULIS - Ecole de l'Ecole primaire publique Les Bressons

13300 Salon-de-Provence

ULIS - Ecole de l'Ecole primaire publique Yvette Besson

13330 Pélissanne

ULIS Ecole de l'Ecole primaire publique Vincent Garcin

13330 Pélissanne

ULIS Ecole primaire publique Marie Mauron

13680 Lançon-Provence

ULIS-école de l'École primaire publique Gabriel Péri
13430 Eyguières

École primaire privée Viala-Lacoste
76 avenue Gaston Cabrier
13300 Salon-de-Provence

Ecoles maternelles publiques Les Canourgues
13300 Salon-de-Provence
04 90 58 97 47

ULIS-école des Bouches-du-Rhône
ULIS des Bouches-du-Rhône

Transport Scolaire

Le Département des Bouches du Rhône assure le financement des transports et peut organiser les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés du lieu de résidence à l'établissement scolaire sous certaines conditions.

Se renseigner auprès de la MDPH.

Liste des classes Uli :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Handicaps/Documents/College-ULIS.pdf

VI

LOISIRS



SECTEUR MARSEILLE

Association DASLCA

31 Rue du Progrès
13005 Marseille
06 63 17 74 70

➤ *Jeux adaptés pour tous, activités récréatives*

Marseille dispose de plusieurs fermes pédagogiques.

Pour accéder à la liste veuillez consulter le lien ci-dessous :

<https://www.marseille.fr/environnement/fermes-pedagogiques>

Le centre équestre Pastré a Marseille accueille des personnes a mobilité réduite

SECTEUR AUBAGNE

Ami Tomaké

35 Chemin Marius Espanet
13400 Aubagne
06 80 17 21 07
06 65 77 21 10

contact@ami-tomake.fr

➤ *Activités d'éveil et sportives en famille*

SECTEUR LA CIOTAT

Les jardins de l'Espérance

582 Chemins des Poissonniers
13600 La Ciotat
04 42 08 01 12

➤ *Animation d'éducation à la nature, favoriser le dialogue*

Sport adapté / Equipements sportifs et culturels adaptés:

L'accès aux sports pour les collégiens handicapés

L'ensemble des dispositifs sport et jeunesse offerts aux jeunes du département propose, sous certaines conditions, un accès aux personnes en situation de handicap :

Les Séjours sportifs, éducatifs et culturels

Grâce à ce dispositif, chaque année pendant les vacances scolaires, de nombreux collégiens partent à moindre coût pratiquer des sports nautiques, de pleine nature ou collectifs, exercer une activité artistique, approcher les arts du cirque ou le théâtre.

Certains séjours sont accessibles aux personnes présentant un handicap. Prise de contact auprès des établissements scolaires ou du Service des Sports : ses@departement13.fr

Plus d'informations :

<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-handicape/acceder-au-sport-loisirs-culture-et-tourisme/>

Tous les sites touristiques labellisés Tourisme&Handicap sont disponibles au lien suivant:

<https://www.tourisme-handicap.gouv.fr/fr/trouver-etablissement-accessible-labellise-tourisme-handicap>

Handi Cap Evasion
1358 route des Camoins
13011 MARSEILLE
04 91 44 18 53
<http://hce.free.fr>

BIBLIOTHEQUES SONORES
04 42 63 06 65

MUSEE GRANET
04 42 52 88 59
ARTESENS
06 09 42 27 05

FESTI HANDIVALID
06 09 14 32 13

ASSOCIATION VALENTIN HAUY POUR LE BIEN DES AVEUGLES

Activités culturelles, comme la visite des musées, randonnées pédestres, séances de cinéma en audio description, danses de salon pour les non voyants et les mal voyants.

Foyer Lyon

Rue Bastonenq - 13300 Salon-de-Provence

06 87 99 37 12 – Contact : Denise Quere

denisequere@orange.fr

BIBLIOTHEQUE SONORE – DONNEURS DE VOIX

Rompre l'isolement des personnes handicapées visuels en leur permettant d'écouter des livres enregistrés sur support audio CD et clé USB, par des donneurs de voix bénévoles.

Maison de la vie associative

55 rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence

04 90 56 73 63 ou 04 42 56 44 28 – Contact : Hendrick Piasecki

IMPULSION GV SALON

Favoriser l'épanouissement et la santé par l'activité physique adaptée des personnes en situation de maladie et de handicap. Affiliée à la Fédération française d'éducation physique et gymnastique volontaire (FFEPGV).

Maison de la vie associative

55 rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence

06 98 11 90 46 – Contact : Michèle Fasciale

michele.fasciale@wanadoo.fr

SORTIR POUR LE SPORT ET POUR LA VIE

Permettre à des personnes à handicap léger du pays Salonais de sortir et de faire des rencontres.

La Coustelade - Vieille route de Pélissanne - 13300 Salon-de-Provence

06 78 37 25 66 – Contact : Jean-Max Jourdan

jmjrl@orange.fr

LES SORTIES SPORTIVES DU SAMEDI

Une fois par mois, les « sorties sportives et touristiques du samedi » sont ouvertes à toutes les personnes de 13 à 25 ans en situation de handicap.

www.oms-salon.com

contacts@oms-salon.com

SECTEUR ISTRES

Office de tourisme:

30 allées Jean Jaurès – 13800 Istres

04 42 81 76 00

La ville d'Istres a mis en place une plateforme spécifique qui recense notamment les lieux culturels accessibles.

La ville est labellisée Tourisme et Handicap

https://www.istres.fr/fileadmin/user_upload/MA_VILLE/social/handicap/docs/ANNUAIRE_HANDICAP_2019_web.pdf

Le service AIH pour l'enfant (Agent Insertion Handicap)

Pour l'accompagnement des enfants dans le cadre des activités de loisirs et d'accueils proposés par la ville.

Plus d'information à l'Hôtel de Ville 04 13 29 50 00

Accès plages :

Plages de la Romaniquette et du Ranquet accessibles avec un dispositif de fauteuil mis à disposition de la 1^{ère} semaine de juillet à la 3^{ème} semaine de septembre (se renseigner sur place au poste de secours).

SECTEUR MARTIGUES

Office de tourisme

Rond Point de l'Hôtel de Ville – 13500 Martigues

04 42 32 31 10

<https://www.martigues-tourisme.com/tourisme-et-handicap.html>

Accès plages :

Plage accessible avec possibilité de réservation de matériel adapté

https://www.ville-martigues.fr/fileadmin/Documents/2_Service-en-ligne/Sante/2021_Tiralo_plaquette.pdf

SECTEUR ARLES

Office de tourisme

9 Boulevard des Lices / 13200 Arles

04 90 18 41 20

L'office du tourisme d'Arles propose une carte interactive des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

<https://www.arlestourisme.com/fr/adapte-a-mon-handicap-a-arles.html>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



La base de défense Marseille-Aubagne dispose d'un bureau logement. L'objectif est de permettre d'envisager une solution adaptée en matière de logement (centraliser les demandes de logement, formuler les propositions de logement, formaliser l'attribution des logements..)

Bureau Logement

Base de Défense Marseille – Aubagne

Caserne AUDEOUD

111 Avenue de la Corse

13007 Marseille

04 91 01 54 66

gsbdd-mrs-ssv-bil.gestionnaire@intradef.gouv.fr

Afin d'accompagner les personnes en situation d'handicap dans le cadre du logement, le département met en place le dispositif suivant :

L'amélioration de l'habitat des personnes handicapées. Celui-ci vise le maintien à domicile en adaptant le logement et son accessibilité à travers une aide au financement des travaux de moins de 4 000 € par an.

Pour davantage d'information veuillez consulter le site suivant :

<https://www.departement13.fr/nos-actions/logement/les-dispositifs/lamelioration-de-lhabitat-des-personnes-handicapees/>

Le site du département possède également une rubrique intitulée « vivre chez soi » pour favoriser le maintien à domicile.

Pour davantage d'information veuillez consulter le site suivant :

<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-handicape/vivre-chez-soi/>

Le tissu associatif de Marseille, Aubagne et La Ciotat agissent également en faveur des personnes en situation de handicap concernant le maintien a domicile.

Association Main dans la main

56 Rue Mahboubi Tir
13014 Marseille
04 91 58 31 46

ADHAP Aubagne

7 Avenue Roger Salengro
13400 Aubagne
04 42 01 30 13

Il existe de structures dites de vie notamment les Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et les Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) lorsque le maintien au domicile n'est pas envisageable au regard d'un manque d'autonomie afin de réaliser les taches de la vie quotidienne.

SECTEUR MARSEILLE

Afin de bénéficier des différentes adresses des FAM et MAS de Marseille :

<https://www.etablissementsdesante.fr/liste/10-hebergements-pour-adultes-handicapes-mas-fam/ville:marseille>

SECTEUR AUBAGNE

Afin de bénéficier des différentes adresses des FAM et MAS d' Aubagne:

<https://www.etablissementsdesante.fr/liste/10-hebergements-pour-adultes-handicapes-mas-fam/ville:aubagne>

SECTEUR LA CIOTAT

Afin de bénéficier des différentes adresses des FAM et MAS de La Ciotat:

<https://www.etablissementsdesante.fr/liste/10-hebergements-pour-adultes-handicapes-mas-fam/ville:ciotat>

SAVS LP 13 – EPD Louis Philibert
 Permanence SAVS assurée au CCAS de Salon-de-Provence
 65 avenue Michelet
 04 90 17 01 93
 Rendez-vous : 04 42 61 77 09
savs@epd-louisphilibert.fr

IME « Les Cyprès »
 Quartier Les Moulédas
 Chemin sans souci
 13300 Salon-de-Provence
 04 90 17 03 50
secretariat.imecypres@pblancs-salon.fr

Foyer de vie « La Sauvado »
 Quartier Les Moulédas
 Chemin sans souci
 13300 Salon-de-Provence
 04 90 17 06 19
asauvado@pblancs-salon.fr

Foyer de vie « Lou Calen »
 Quartier de la Croix Blanche
 Ancienne route de Pélissanne
 13300 Salon-de-Provence
 04 90 56 34 43

Foyer « La Sousto »
 48 avenue Georges Borel
 1300 Salon-de-Provence
 04 90 56 55 11

Foyer « La Route de Sel »
 Quartier Bonsour.
 Vieille route de Lambesc
 13300 Salon-de-Provence
 04 90 55 33 38

Il existe plusieurs types d'établissements et services d'hébergements pour adultes handicapés :

- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés (1017),
- Foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés (55),
- Maison d'accueil spécialisée (MAS) (727),
- Etablissement expérimental pour personnes handicapées (89),
- Foyer de vie pour adultes handicapés (1419),
- Ets. d'accueil temporaire pour adultes handicapés (FAM) (642),
- Ets. d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (EAM) (395),
- Ets. d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) (607).

Lien : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes.html>

Handi'Toit

Association qui a pour but de faciliter la vie à domicile des personnes handicapées en mettant en œuvre des solutions qui associent logement adapté et aides humaines intervenant 24/24h 365j/an.

<https://www.handitoit.org/plateforme-regionale-du-logement-adapte/>

Pour faire une demande de logement adapté;

<http://www.logementadapte13.org/inscription/>

Accueil téléphonique de l'association au **04 91 26 56 27**

du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

26 Boulevard Burel – **13014 Marseille**

Les établissements spécialisés

De nombreux établissements spécialisés pour les personnes handicapées existent sur le Département. L'admission dans ce type d'établissement est soumise à orientation de la CDAPH. Vous pouvez vous rapprocher de la MDPH du Département afin d'obtenir la liste des établissements.

Le Bureau Logement:

Base de Défense Istres, Salon de Provence, Orange

BA 125

8, route du Camp d'Aviation – **13800 Istres**

Contacts:

Chargées de clientèle:

04 13 93 93 77 ou 04 13 93 93 52

Accueil uniquement sur RDV du lundi au vendredi de 8H00 à 12h00

dpma-etl-lyon-bl-isp.accueil.fct@intradef.gouv.fr

L'aménagement du logement

Le Département des BDR a mis en place un dispositif pour l'amélioration du logement et l'acquisition d'aides techniques.

La gestion en a été confiée au Service Départemental pour les Personnes Handicapées, en partenariat avec le CREEDAT (Centre Régional d'Ergothérapeutes : Etudes, Diagnostics, Adaptations et Techniques)

Dans le cadre de votre demande de PCH auprès de la MDPH, vous pouvez préciser vos besoins en terme d'aménagement du logement.

Pour plus d'informations, contacter le SDPH au 04 13 31 27 70

<https://www.departement13.fr/nos-services/vous-etes-handicape/vivre-chez-soi/>



TRANSPORTS



Réseau de transport du secteur MARSEILLE

Afin de promouvoir le déplacement la ville de Marseille propose avec la RTM 3 lignes de tramway, 2 lignes de métros et 93 lignes de bus

Pour plus d'information veuillez consulter le site suivant :

<https://www.rtm.fr>

La compagnie métropole dessert également la ville de Marseille

Pour plus d'information veuillez consulter le site suivant :

<https://www.lepilote.com/fr/metropole-aix-marseille-provence/73>

La métropole propose un réseau « **Mobi Métropole** » qui est service de transport à la demande uniquement destiné aux personnes a mobilité réduites

Pour plus d'information veuillez consulter le site suivant :

<https://www.lepilote.com/fr/part12/mobi-metropole/1012>

Par voie ferroviaire :

Gare Marseille Saint Charles

Avenue Pierre Semard

13001 Marseille

Réseau de transport du secteur AUBAGNE

Ligne de l'agglomération/métropole qui dessert plusieurs communes :

<https://lignes-agglo.fr/>

Les Bus à la demande du service de l'agglomération permettent de desservir les zones peu denses du territoire.

Afin d'obtenir davantage d'information veuillez consulter le site suivant :

<https://lignes-agglo.fr/bus-a-la-demande/>

Tramway : Une ligne est disponible sur le territoire (Ligne T)

<https://lignes-agglo.fr/lignes/tram/>

Des parking relais sont également à disposition :

Parking la piscine
Parking Pierre-Blancard
Parking Les passons

La ville d'Aubagne dispose d'une gare routière – Pôle d'Echange
Elle permet l'accès aux bus, la gare ferroviaire et son dépose minute , au terminus du tramway et au parking relai

Adresse :

Square Marcel Soulat
13400 Aubagne

Réseau de transport du secteur LA CIOTAT

La Ciotat détient également le réseau de transport la métropole.
Afin d'obtenir davantage d'information veuillez consulter le site suivant :
<https://www.lecaraixmarseille.com/ligne-69>

Et également la compagnie Ciotatbus composé de 9 lignes sur la Ciotat.
Afin d'obtenir davantage d'information veuillez consulter le site suivant :
<https://www.lepilote.com/fr/part7/le-reseau/80>

Ce réseau propose également un service de bus à la demande:
Afin d'obtenir davantage d'information veuillez consulter le site suivant :
<https://www.lepilote.com/fr/part7/bus-a-la-demande/82>

La Ciotat possède une gare a l'adresse suivante :
866 Avenue de la Gare
13600 La Ciotat

Le lien « Le pilote.com » (en devenir « La Métropole mobilité ») Informe sur l'accessibilité des réseaux de transport en commun de la Métropole et permet de planifier tous les déplacements des personnes en situation de handicap. En cas d'impossibilité d'emprunter leurs transports accessibles, des moyens de transports spécialisés sont mis à votre disposition, sur réservation dans le dispositif : « lebus+ à la demande ».

La rubrique Signalement/Contact donne la possibilité d'enregistrer tout signalement en matière d'obstacles à la libre circulation des personnes à mobilité réduite.

PARCOURS Handicap 13

Transport et déplacement

04 86 68 47 45

04 86 68 47 47 – Contact : Perrine Herquel

perrine.herquel@parcours-handicap13.fr

TAXI AURELIEN

Tous types de transports médical ou privé – Transport de personne à mobilité réduite

Lot. La Pommeraie

Avenue 8 mai 1945

13560 Sénas

06 59 47 66 75

TAXI MISTRAL

Conventionné par la Sécurité sociale – Transport de personne à mobilité réduite

Impasse Mas Neuf

13300 Salon-de-Provence

06 20 97 89 78

AMBULANCES BARBAGLI

Tous types de transports sanitaires, transport de personne à mobilité réduite.

8 Boulevard Roger Lazard

13140 Miramas

04 90 50 25 26

Transports en commun

SECTEUR ISTRES / MARTIGUES

Service Allo le Bus

Il est réservé uniquement aux personnes dans l'impossibilité d'utiliser les lignes du réseau urbain en raison de leurs difficultés de mobilité. Inscription obligatoire

Pour : Cornillon-Confoux, Fos-Sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône : 04 42 77 07 07

Pour : Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts : 04 88 93 00 44

Site internet : <http://www.ulyssereseau.fr/lignes/service-a-la-demande-190.html>

SECTEUR NORD-EST ETANG DE BERRE

Service lebus+ à la demande :

Pour les titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %.

Service de réservation : 04 42 46 06 66

Information : 0 800 713 137 (service et appel gratuits)

Inscription obligatoire

<https://www.salonetangcotebleue.fr/fr/lebus-a-la-demande/1003>

SECTEUR ARLES

Tout le réseau de transport Envia est adapté et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Sur les communes de Boulbo, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon, un service adapté Envia à la demande transports à mobilité réduite peut-être proposé sous confitions.

Contact: tout-envia@transdev.com

40

LES TRANSPORTS DANS MA VILLE, MON DÉPARTEMENT, MA RÉGION

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Mission transport dont le transport est adapté aux personnes handicapées
04 91 99 99 00

ETINCELLE 2000

Association qui aide les personnes en situation de handicap et leurs familles
dans leurs déplacements quotidiens
04 42 58 26 88
09 53 55 66 43

KEOLIS

Transports adaptés aux personnes handicapées
09 70 80 90 13

TAXIS AIXOIS

04 42 27 71

AIX-HANDISPORT

04 42 29 74 78 / 06 76 28 49 04
contact@aix-handisport.fr

CLUB HANDISPORT AIXOIS

04 42 96 54 68
Club-handisport-aixois@wanadoo.fr

EQUUS

04 42 28 37 56 / 06 81 05 08 92
equus5@wanadoo.fr

1ERE COMPAGNIE DE TIR A L'ARC

06 61 30 72 96 / 06 76 01 62 94
aix1ciearc@gmail.com

HANDIBOXE - BOXING CLUB SEXTIUS

bcsextius@gmail.com



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Cher

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS

Fiche 8 : Emploi du conjoint

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 15 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

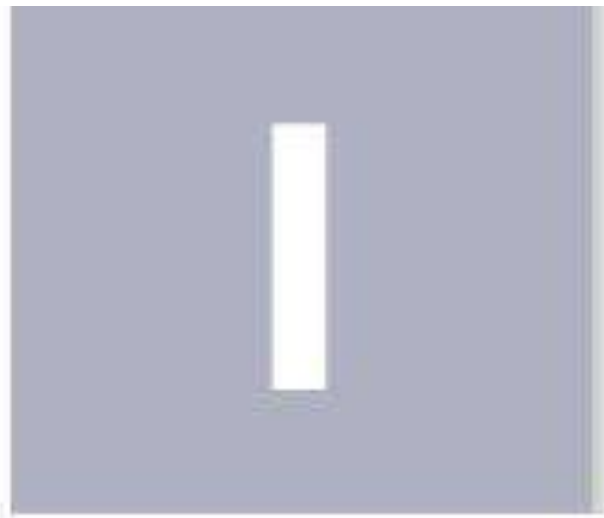
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De nombreuses associations peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches l'annuaire sanitaire et social peut vous permettre de trouver leurs coordonnées :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/organismes-handicap/liste-cher-18>

D'autres sites seront des appuis utiles à votre recherche tel que :

https://www.gralon.net/mairies-france/cher/associations-tag-handicap-bourges_112_18033.htm

Ou encore :

<https://assoce.fr/departement/18/CHER/categorie/14070>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Antenne d'action sociale (AAS)	Téléphone Antenne (secrétariat)
AAS de la BA 702 Avenue de Bourges 18520 AVORD	☎ : 02 45 41 44 00 PNIA : 862 702 80 21
AAS de BOURGES - EMB CS 50709 18016 BOURGES Cedex 9	☎ : 02 48 68 75 05 PNIA : 862 181 75 05
AAS de BOURGES – DGA Techniques terrestres Rocade Est 18021 Bourges cedex	☎ : 02 48 68 75 05 PNIA 869 181 75 05
AAS Gendarmerie de BOURGES Caserne Vitoux 173 Avenue Saint Amand 18000 BOURGES Cedex	☎ : 02 54 29 59 57

e-social
des armées

Le portail de l'action sociale des armées



- **Défense Mobilité Orléans (Antenne)**

Site : Quartier Auger Carnot - BOURGES
 adresse Postale : Ecole Militaire de Bourges
 BP 50709

18 016 BOURGES CEDEX



- **AGEFIPH délégation régionale Centre Val de Loire - Orléans**

35, Avenue de Paris

ABC2

45 058 ORLEANS

Numéro vert : 0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/bretagne>



- **CAP emploi 18**

Technopôle Lahitolle,

12 rue Maurice Roy, Technopôle Lahitolle

18000 BOURGES

Tel : 02 48 67 51 51

infos@capemploi18.com



- **Pôle emploi 18**

<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi.html>



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Maison départementale des personnes handicapées du CHER MDPH

La Maison départementale des personnes handicapées

Route de Guerry

18021 Bourges Cedex

Horaires d'ouverture

Le lundi : de 8h30 à 12h

Du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

Tél : 02 48 27 31 31

Fax : 02 48 27 31 54

mdph@mdph.departement18.fr

https://www.departement18.fr/IMG/pdf/mdph_depliant.pdf

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



CAMSP DE BOURGES - AIDAPHI

Adresse:

6, rue Jean de La Fontaine, 18000
BOURGES

Tél: 02.48.23.26.12

C.A.M.S.P. LES P'TITS FORESTINS

14 RUE MARGUERITE AUDOUX
18000 BOURGES

Tél: 02.48.67,25,60

C.A.M.S.P. PEP 18

4 RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

BP 304

18100 VIERZON

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Depuis plusieurs années, de nombreuses crèches privées comme publiques, se sont adaptées à l'accueil d'enfants relevant du handicap. N'hésitez donc pas à prendre contact avec celle de votre secteur. Pour trouver ses coordonnées, rdv sur le site : <https://monenfant.fr/>



Dans le cadre du plan famille, le service d'action sociale des armées finance des places en crèche (berceaux réservés ou crèches ministérielles) sur le secteur de Bourges et Arvord. Les dossiers d'inscription sont à retirer notamment auprès des assistantes sociales de l'antenne d'action sociale de votre base (ou sur le site [d'lgesa.fr](http://lgesa.fr)). De plus, au regard de votre situation, ces dernières pourront instruire une demande de place prioritaire.

Le service d'action sociale des armées pourra vous transmettre la liste des assistantes maternelles conventionnées avec le CTAS de Rennes.



Des solutions de garde (places en crèches, Assmat avec horaires atypiques, accueil occasionnel) sont aussi proposées dans le cadre de la SRIAS Centre Val de Loire:

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-SRIAS/Creches/Les-creches>



Les demandes sont à effectuer sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/crechessrias-demande2023>

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

<https://www.ac-orleans-tours.fr/adaptation-de-la-scolarite-dans-le-cher-121858>

Inspecteur de l'éducation nationale

Philippe JOLY

Conseillère pédagogique

Hélène GAUSSET

cpash18@ac-orleans-tours.fr

Enseignant référent aux usages numériques (ERUN)

Guillaume FRANCOIS

guillaume.francois@ac-orleans-tours.fr

Coordination AESH / SEI

Anaïs KIRCHNER et Claire MAKI

coordinatriceavsevs18@ac-orleans-tours.fr

**Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du
second degré**

Isabelle JABLONSKI

cdoea.18@ac-orleans-tours.fr

Service Éducation de la commission des droits

Aurélie JOLY

Secrétaire

Corinne DOUCET

02.36.08.20.55

ce.ienash18@ac-orleans-tours.fr

Retrouver des outils pour accompagner vos
enfants sur :

<https://ressources-ecole-inclusive.org/>



Ressources école inclusive

VI

LOISIRS



Retrouvez les établissements labellisés « tourisme et handicap » sur :

<https://tourisme-handicaps.org/depart-region/18-cher/>

La SRIAS Centre-Val de Loire propose aux agents de l'État, parents d'enfant(s) en situation de handicap, de prendre en charge des séances à visée thérapeutique quelle qu'en soit la nature (équitation, sport, musique, théâtre, ...), sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-SRIAS/Enfance-jeunesse/Activites-et-sejours-dedies-aux-enfants-en-situation-de-handicap/Seances-therapeutiques-a-destination-des-enfants-en-situation-de-handicap>



La SRIAS prendra à sa charge tout ou partie du stage, à concurrence de 20 € par séance pour 10 séances par an, soit 200€ maximum par an.

Pour la pratique sportive, n'hésitez pas à consulter le site dédié:
<https://www.sportadaptecentre.fr/>



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le bureau logement à Bourges est joignable sur le site suivant :

<https://logement.defense.gouv.fr/node/40>

Bureau logement de la base de défense de Bourges - Avord
Quartier Auger-Carnot
Avenue Carnot
18000 BOURGES
Tel : 02 48 68 77 33
PNIA : 862 181 77 33

Mail : dpma-etl-rennes-bl-bga.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense sont détaillées sous ce lien : <https://logement.defense.gouv.fr/node/18>



TRANSPORTS



40

LES TRANSPORTS DANS MA VILLE, MON DÉPARTEMENT, MA RÉGION

A Bourges, en complément du réseau de bus, AggloBus propose un service de transport adapté pour les personnes titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion portant la mention « Invalidité ».

<https://agglobus.transport-a-la-demande.fr/>



Pour vous déplacer sur le département :

0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel

<https://www.remi-centrevalde Loire.fr/services/accessibilite/>

Pour réserver un transport à la demande :
contactez le **0806 70 33 33**
du lundi au samedi de 6h à 20h00,
la veille avant 17H
ou vendredi avant 17H pour le lundi.



Les horaires de prise en charge et de retour au point d'arrêt de votre commune seront confirmés par la centrale de réservation.

Voyager en train :

Vous pouvez retrouver les gares proposant les services d'accueil et d'accompagnement Accès Plus, Accès TER

<http://www.accessibilite.sncf.com/gares-et-services/gares-proposant-services/?gares=toutesoyager>

(puis taper le nom de la gare ou de la région qui vous intéresse)

Vous vous interrogez sur l'accessibilité d'un lieu à Orléans ou ailleurs ?
La plateforme « jaccede » pourra peut-être vous renseigner :

<https://www.jaccede.com/fr>





MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Doubs

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 15 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH du Doubs travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet: <https://mdph.doubs.fr/partenaires/liens-utiles/>.

Les partenaires institutionnels :

- Ministère de la santé et de la prévention : <https://www.gouvernement.fr/composition-du-gouvernement#minist%C3%A8re-de-la-sant%C3%A9-et-de-la-pr%C3%A9vention>
- Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées: <https://www.gouvernement.fr/personnalite/jean-christophe-combe?mission=ministre-des-solidarites-de-lautonomie-et-des-personnes-handicapees>
- Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques: <https://www.gouvernement.fr/personnalite/amelie-oudea-castera?mission=ministre-des-sports-et-des-jeux-olympiques-et-paralympiques>
- Agence Régionale de Santé (ARS): <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/>
- Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités <https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/>
- Conseil Département du Doubs : www.doubs.fr
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie : www.ameli.fr
- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : www.cnsa.fr
- Caisses d'Allocations Familiales : www.doubs.caf.fr
- Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Doubs: <http://www.ac-besancon>

Les autres partenaires :

Les associations listées sur le site MDPH25 concernent les aides techniques, la scolarité , la formation, l'emploi, la culture, le sport, le tourisme.

- MDPH 25: <https://mdph.doubs.fr/>
- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) : <http://www.fiphfp.fr/>
- Plateforme territoriale en santé Mentale: <https://www.ch-novillars.fr/letablissement/plateforme-territoriale-en-sante-mentale/>
- Défenseur des droits et médiateur du Doubs : <https://www.doubs.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-Elections/Delegues-territoriaux-du-defenseur-des-droits-dans-le-Doubs>
- Centres de ressources du Doubs <https://www.santeenfrance.fr/annuaire/47-centres-de-ressources-clic/dep:25>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Les annuaires :

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-25-Doubs/Demarches.html>

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/organismes-handicap/liste-doubs-25>

- AUTISME INFO SERVICE:

<https://annuaire.autismeinfoservice.fr/recherche/carte/>

- SANTÉ MENTALE DANS LE DOUBS:

https://www.doubs.fr/ressourcessociales/index.php?option=com_content&view=article&id=105:clic-aire-urbaine&catid=33&Itemid=117

- CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

<https://www.conseildependance.fr/services/clic/doubs-25>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de METZ, à compétence régionale sur le GRAND EST et la BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Centre Territorial de l'Action Sociale de Metz
Caserne Ney - 1 Rue du Maréchal Lyautey – BP 30001 - 57044 METZ CEDEX 01
ctas-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

3 antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h - 17h

- **ANTENNE D'ACTION SOCIALE DE BESANÇON**
Quartier Joffre
Rue du LCL Max Vuillemin - B.P. 11569 - 25009 BESANCON CEDEX
Tel. : 03 70 27 65 37 –
ctas-metz-antenne-action-sociale-besancon.courrier.fct@intradef.gouv.fr
- **ANTENNE D'ACTION SOCIALE DE VALDAHON**
13e R.G. - 25800 VALDAHON
Tel. : 03 81 26 75 51 –
ctas-metz-antenne-action-sociale-valdahon.courrier.fct@intradef.gouv.fr
- **ANTENNE D'ACTION SOCIALE DE GENDARMERIE - BESANÇON**
26 rue des Justices - 25031 BESANÇON CEDEX
Tel. : 03 81 40 50 37

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les ASS interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Un hôpital d'instruction militaire, (HIA), est également implanté sur le périmètre du CTAS de Metz.

Cet établissement génère un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale propose un accueil et une aide pour les démarches afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

- Contact : HIA Legouest
Rue des Frères Lacretelle
57070 METZ
Tel: 03 87 56 46 46



Des informations sont également disponibles sur internet :

Défense mobilité Bourgogne Franche Comté

<https://www.defense-mobilite.fr/annuaire/bourgogne-franche-comte>

Antennes Défense Mobilité (ADM) dans le Doubs :

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi.

Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires

Défense Mobilité Besançon

69 avenue Clemenceau

25000 Besançon

Tel: 0 800 64 50 85 - Mail: ard-pdm-metz@intradef.gouv.fr

Défense Mobilité Valdahon

Quartier Gallieni Camp Du Valdahon

25800 Valdahon

Tel: 0 800 64 50 85 - Mail: ard-valdahon.cmi.fct@def.gouv.fr

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations

Les informations sont également disponibles sur les sites :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

<https://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/la-mobilite/la-reconversion/Pages/accompagnement-D%c3%a9fense-Mobilit%c3%a9.aspx>

Numéro vert : **0800 645 085**

Travailler dans le Doubs :

Découvrez toutes les informations et adresses utiles pour rechercher un emploi dans le Doubs: offres d'emplois, forums, salons, lieux de formations proposés par la ville.

<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi/besancon-temis-25000>

- Association pour l'emploi des cadres:

Centre Apec – Besançon
Immeuble Novatech-Plaza
2 G avenue de Montboucons - TEMIS
25000 Besançon

<https://www.apec.fr/>

- Le groupe Afpa :

L'Afpa , Association nationale pour la formation professionnelle des adultes devenue l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes a pour objectif de former à l'emploi.

19 avenue de l'Observatoire
25000 BESANCON

https://www.afpa.fr/centre/centre-de-besancon?utm_source=gmb&utm_medium=organic&utm_campaign=GMB

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM, il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation.

Hors MINARM :

- le site du [Psycom](https://www.psycom.org), organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous.

<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>

- Un guide recense des dispositifs nationaux proposant du soutien psychologique par téléphone, tchat, internet. On peut appeler ces lignes quand on se sent angoissé, qu'on a besoin de parler ou qu'on cherche de l'aide.

<https://www.psycom.org/sorienter/les-lignes-decoute/>



- **Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants**

L'association « Avec nos Proches » œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Les services proposés :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Des sites internet dans le Doubs:

ADAPEI DU DOUBS

81 rue de Dole – CS 51 913 25020 BESANCON Cedex

Téléphone: 03 81 51 96 20

<http://www.adapeidoudoubs.fr>

vieassociative@adapeidoudoubs.org



ADAPEI du DOUBS

L'Adapei du Doubs gère 67 établissements et services pour personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes notamment. Elle se consacre au soutien et la défense des droits des personnes accompagnées et de leurs familles.

34 Rue de la Libération, 25300 Pontarlier

Téléphone : 03 81 46 22 41

<http://www.adapeidudoubs.fr>

vieassociative@adapeidudoubs.org



La Fondation Pluriel est un collectif engagé au service des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de fragilité sociale.

la Fondation Pluriel

81 rue de Dole – CS 51 913 25020 BESANCON Cedex –

Téléphone: 03 81 51 96 20

<https://www.fondationpluriel.org/>

Le Pôle Ressources Handicap Enfance du Doubs (PRH 25)

Le Pôle Ressources Handicap Enfance du Doubs (PRH 25) est né d'une volonté partagée par la Caf du Doubs et ses partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Mutualité Sociale Agricole, CPAM, Éducation Nationale et Agence Régionale de Santé) dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles. Il a pour vocation de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, hors temps scolaire.

6 boulevard Diderot - 25000 Besançon

Tél. : 03 81 52 56 60 ...

<https://www.prh25.fr/>

L'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)

Les objectifs de l'Unafam : écouter, soutenir et former les familles et l'entourage et défendre les intérêts communs des familles et des malades.

7 Av. de Montrapon -25000 Besançon

Téléphone : 03 81 53 68 56

<https://www.unafam.org>

L'association FLOREAL organise les activités des personnes souffrant de troubles psychiques au sein de deux groupes d'entraide mutuelle bisontins, situés rue de Belfort à Besançon :

le GEM ô Jardin de Floréal et le nouveau GEM pour jeunes adultes . Une antenne se trouve à Valdahon et une autre à Baume Les Dames .

25@unafam.org

<https://assofloreal.fr/floreal/>

<https://assofloreal.fr/ojardindefloreal/>

<https://assofloreal.fr/gem-multisites/>

CENTRE RESSOURCES AUTISME

Le centre ressources autisme (CRA) de Franche-Comté est une structure sanitaire et médico-sociale, installée au CHU de Besançon depuis 2007. Il s'adresse à toute personne concernée par les troubles du spectre autistique (TSA) : personnes concernées et leurs familles, professionnels, étudiants, chercheurs, grand public. Le CRA collabore à la mise en place et/ou à l'adaptation des interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques auprès des personnes avec TSA.

Rue Victor Sellier, 25000 Besançon

Téléphone : 03 81 21 82 44

<https://www.chu-besancon.fr/offre-de-soins/les-services-et-activites/centre-ressources-autisme.html>

Sésame Autisme Franche-Comté

Le Dispositif de Répét Autisme (DRA) , « Autisme 90 », soutenu par l'Agence Régionale de Santé, développe plusieurs solutions de répét et de soutien sur le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté (hors Héricourt). Ces actions s'adressent aux aidants familiaux vivant avec des enfants ou des adultes présentant un trouble autistique diagnostiqué ou en cours de diagnostic.

<https://sesameautisme-fc.fr/repit/>

Le projet de répét peut aboutir à diverses offres telles que :

- Des interventions à domicile (association d'aide à domicile ELIAD, réseau d'étudiants Handisitter de l'IRTS)
- Un accueil en structure de loisirs
- Un accueil temporaire en établissement médico-social
- Des "samedis de répét" gratuits pour les aidants grâce aux aides au financement de "l'Assurance Maladie du Doubs", la "Fondation Orange", de "l'AG2R LA MONDIALE", de "l'Association Nos enfants d'ailleurs" et organisés avec ELIAD et des éducatrices spécialisées exerçant en libéral.



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Prendre soin de sa santé :

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique.

Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé.

Dépistage et accompagnement du handicap :

En matière de dépistage et d'accompagnement, l'Agence Régionale de Santé est un acteur incontournable :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/handicap-3>

Vous pourrez trouver des informations relatives à :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- A la prévention et aux soins
- A la Sexualité et la maternité
- ...

Des informations sont également disponibles sur le site Solidarité Doubs Handicap

10 rue La Fayette, 25000 Besançon

03.81.63.08.70

accueil@sdh-epsms.fr

<https://sdh-epsms.fr/>

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

<https://www.ahs-fc.fr/presentation.php?idM=1>

<https://www.ahs-fc.fr/etablissements.php?idM=1&t=1>



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Coordonnées de la MDPH du DOUBS :

MDPH DU DOUBS
13-15 RUE DE LA PRÉFECTURE
25043 BESANÇON CEDEX
TÉL : 03 81 25 90 00
contact@mdph.doubs.fr
<http://mdph.doubs.fr>

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant parfois plusieurs mois.

Pour avoir une garantie de ressources :

Des informations sont disponibles sur le site de la MDPH 25 =>

<https://mdph.doubs.fr/les-demarches/presentation-des-prestations-par-nature>
<https://mdph.doubs.fr/partenaires/liens-utiles/>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Dépistage et accompagnement du handicap :

En matière de dépistage et d'accompagnement, l'Agence Régionale de Santé est un acteur incontournable : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/handicap-3>

Vous pourrez trouver des informations relatives à :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- A la prévention et aux soins
- A la Sexualité et la maternité
- Etc.

CAMSP du Doubs

Le Centre d'Action Médico-Social Précoce a pour objectif d'améliorer l'information et l'accompagnement des enfants et de leurs familles dès lors qu'il y a doute ou risque susceptible d'entraîner un retentissement sur le développement de l'enfant

<http://www.camsp.fr/doubs/>

<https://annuaire.action-sociale.org/?p=camp-250015500&details=caracteristiques>

Le département du Doubs s'engage pour que les petits doubiens en situation de handicap puissent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs de la petite enfance, avec si besoin, la mise en place d'aménagements spécifiques.

Lien : <https://mdph.doubs.fr/les-demarches/presentation-des-prestations-par-nature/>

- **Les services d'accueil adaptés de la petite enfance**

Sur tout le territoire, des professionnels du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont à l'écoute des familles. Vous trouverez des informations à partir du lien suivant :

https://www.doubs.fr/index.php/recherche-aides-services?p=all&filter_29=ph

- **La liste des écoles maternelles**

<https://www.ac-besancon.fr/dsden25>

<https://annuaire-education.fr/departement/doubs/025.html>

- **Les assistant(e)s maternel(le)s**

Les informations ont été mises à jour sur SGA CONNECT et sur le site internet du MINARM :

<https://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-pratique/enfance-et-jeunesse/Pages/Cr%c3%a8ches.aspx>

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-assistantes-maternelles-exercant-leur-profession-au-profit-denfants-beneficiaires-de-laction-sociale-du-ministere-des-armees>

Depuis le 1er juin, les ASMAT conventionnées uniquement peuvent effectuer leur demande de paiement de la prestation de manière dématérialisée en se connectant sur

<https://www.e-asmad.fr/>

→ Dans tous les cas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Antenne d'action sociale ([retour fiche 2](#))

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège.

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Pour cela, rapprochez-vous de la MDPH du Doubs:

<http://mdph.doubs.fr>

Vous y trouverez à la fois des informations sur :

- la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.
- les alternatives à la scolarisation.

Monparcourshandicap.gouv.fr

La plateforme numérique d'État "Monparcourshandicap.gouv.fr" recense l'ensemble des ressources qui peuvent être mobilisées tout au long de la scolarité de l'élève : droits, aides, démarches administratives, orientation, etc. En ligne depuis octobre 2021, toutes les informations qu'elle contient sont 100 % accessibles.

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

26 avenue de l'Observatoire

25030 Besançon Cedex 6 Tél. : 03 81 65 48 50

<https://www.ac-besancon.fr/dsden25>

<https://www.ac-besancon.fr/une-ecole-pleinement-inclusive-121721>

Les élèves orientés en ULIS (école ou collège ou lycée) sont ceux qui nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Le principe est celui d'une inclusion des élèves au sein des classes ordinaires pour les enseignements dont ils peuvent bénéficier, le dispositif ULIS venant en appui à cette scolarisation, en fonction de leurs besoins.

➤ Retrouvez la liste des établissements doubiens ci-dessous :

<https://mdph.doubs.fr/les-demarches/presentation-des-prestations-par-nature/>

https://www.education.gouv.fr/annuaire?keywords=&department=25&academy=&status=All&establishment=All&geo_point=

Afin d'accueillir un enfant souffrant de troubles du spectre de l'autisme (TSA) en milieu scolaire "traditionnel", des unités d'enseignement en maternelle pour les enfants concernés par les spectres du trouble de l'autisme (UEMA) et des unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) sont actives dans le DOUBS.

Ce système alterne la présence de l'élève entre une classe "normale" et un "sas émotionnel" (une classe d'autorégulation) – un créneau durant lequel il est coaché par un éducateur spécialisé et un enseignant, pour apprendre à gérer ses troubles émotionnels et ses comportements envahissants par lui-même, et retourner ensuite travailler avec les autres.

- Comment scolariser son enfant souffrant de TSA ?

<https://handicap.gouv.fr/autisme-et-tnd-tout-savoir-sur-la-rentree>

<https://www.ac-besancon.fr/une-ecole-pleinement-inclusive-121721>

- Pour une demande de diagnostic, le Centre Ressources Autisme (CRA) de Besançon peut vous aider :

<https://www.chu-besancon.fr/offre-de-soins/les-services-et-activites/centre-ressources-autisme.html>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

- **Les Unités d'Enseignement – Autisme :**
<https://www.ahs-fc.fr/etablissements.php?idM=1&t=1>

Le SESSAD Comtois apporte une réponse adaptée et coordonnée à l'ensemble des jeunes en situation de handicap grâce à 2 antennes dans le Doubs:

Antenne GRAND BESANCON

15 avenue Denfert-Rochereau
BP 36005-25012 Besançon Cedex

Tél. : 03.81.65.44.52

Email : sessadcomtois.besancon@ahs-fc.fr

Antenne HAUT-DOUBS

28 rue de la gare -25800 Valdahon Tél. : 03.81.26.07.43

Email : sessadcomtois.hautdoubbs@ahs-fc.fr

Pour le Doubs, une unité d'Enseignement en école maternelle est rattachée au SESSAD, à Besançon:

Unité d'Enseignement TSA- Ecole maternelle « Les Bruyères »

11 rue du refuge -25000 Besançon

<https://www.ahs-fc.fr/etablissement.php?idM=1&idE=36>

Unité d'Enseignement TSA- Adapei 25 - Ecole intercommunale de Granges-Narboz

8 Rue du Stade - 25300 Granges-Narboz

Téléphone : 03 81 39 67 41

LE TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ

L'organisation du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap est une compétence dévolue aux départements. Le Département du Doubs gère ainsi une offre de service gratuite et adaptée en mettant notamment en place des circuits sur l'ensemble de son territoire pour assurer le transport, à bord de minibus ou de véhicules légers, des élèves en situation de handicap ou fréquentant des classes spécialisées, non desservies par un transport ordinaire.

03 81 25 84 12

transport.individualise@doubs.fr

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

- **Les SEGPA**

Les SEGPA sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. La SEGPA s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de SEGPA peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

http://mp1d.ac-besancon.fr:1096/IMG/pdf/liste_segpa_publicques.pdf

<https://eduscol.education.fr/1184/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte>

- **Les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) :**

Il s'agit d'établissements dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les EREA permettent à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré en internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

En Franche-Comté, deux établissements proposent des formations en apprentissage, l'EREA collège-lycée Simone Veil à Besançon (25) et l'EREA La Moraine à Crotenay (39).

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo17/MENE1711904C.htm>

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

Dans le Doubs, plusieurs structures proposent une scolarisation adaptée aux élèves atteints de déficiences auditives ou visuelles.

Centre d'éducation pour enfants déficients auditifs de Besançon (CEEDA)

CHEMIN DE PALENTE

25000 BESANCON

03 81 61 33 44

secretariat@ceeda.fr

ceeda.fr

L'Institut pour Déficients Visuels (IDV) offre un projet individualisé pour des jeunes de 0 à 20 ans pouvant présenter des troubles et/ou handicaps associés.

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/institut-pour-deficients-visuels-194/rgn-franche-comte.html>

C.R.D.V DES SALINS DE BREGILLE

7 CHEMIN DES MONTS DE BREGILLE

25041 BESANCON CEDEX

03 81 65 86 86

<https://www.salinsdebregille.net/>

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être pris en charge, selon leur niveau d'autonomie, en Institut Médico-Educatif (IME) ou en Institut Médico-Professionnel (IMPRO) ou encore en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

Liens :

- IME et IMPRO: <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/institut-medico-educatif-i-m-e---183/rgn-franche-comte.html>
- SESSAD : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/service-d-education-speciale-et-de-soins-a-domicile-182/rgn-franche-comte.html>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Travailler en situation de handicap :

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier. Une section du site de la MDPH du Doubs concerne les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

<https://mdph.doubs.fr/partenaires/liens-utiles/>

<https://www.defense.gouv.fr/sga/nous-connaître/responsabilite-sociale/handicap-inclusion>

CAP EMPLOI est chargé de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable, de la transition professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

70 Rue Jacques Prévert

25000 Besançon

Téléphone : 03 81 41 37 16

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/service-public-de-l-emploi/article/cap-emploi>

<https://www.capemploi-25-90.com/>

Le recrutement des personnes en situation de handicap

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/insertion-professionnelle-des-personnes-handicapees-en-bourgogne-franche-comte>

<https://www.defense.gouv.fr/sga/nous-connaître/responsabilite-sociale/handicap-inclusion>

Insertion professionnelle des personnes handicapées en Bourgogne-Franche-Comté

Agence régionale de santé (ARS)

Bourgogne-Franche-Comté

Le Diapason - 2, Place des Savoirs

CS 73535 - 21035 Dijon cedex

<https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/insertion-professionnelle-des-personnes-handicapees-en-bourgogne-franche-comte>

VI

LOISIRS



Un certain nombre de structures labellisées Tourisme & Handicap et Qualité tourisme (Information touristique, musées, activités de loisirs, restaurants, hébergements) sont accessibles et adaptées à votre handicap:

<https://www.doubs.travel/sejourner/tourisme-handicap-la-decouverte-accessible/>
<https://doubstourismeleblogpro.com/doubs-loffre-touristique-accessible-en-29-adresses/>
<https://www.fondationpluriel.org/la-fondation/>

<https://www.doubs.travel/sejourner/tourisme-handicap-la-decouverte-accessible/>

SPORTS

Le Comité Départemental Sport Adapté du Doubs (CDSA25) organise et développe la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap intellectuel, psychique et autistes.

CDSA25

10 rue Pablo Picasso 25 000 Besançon

Cdsadoubs@gmail.com

0645628262

<https://cdsa25.sport.blog/>

Comité Régional Handisport Bourgogne Franche-Comté

Le Comité Régional Handisport privilégie l'accès des personnes handicapées motrices, visuelles ou auditives aux activités sportives qu'elles soient de compétition ou de loisir.

MRS, 3 av. des Montboucons, 25000 BESANCON, France

03 81 51 63 22 / 06 84 43 88 46

bfc@handisport.org

<https://www.handisport-bfc.org/contact/>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Dans le Doubs, l'offre de logement MINARM passe par Bureau Logement de Besançon dont les coordonnées sont les suivantes :

BUREAU LOGEMENT DE BESANÇON

Quartier Joffre

Rue Max Vuillemin

BP 11569

25009 BESANÇON cedex

Téléphone : 03 70 27 64 94 -PNIA : 863 251 64 94 ou 03 70 27 65 38

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :

<https://logement.intradef.gouv.fr/node/13>

Pour vous aider :

Vous avez la possibilité de contacter, dans le cadre de vos démarches administratives :

- Le Bureau Logement de votre affectation
- Le GSBdD – Espace Atlas le plus proche
- L'Antenne d'Action Sociale

AIDE A L'HABITAT

La demande de prise en charge des travaux d'accessibilité du logement est à déposer à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H).

<https://mdph.doubs.fr/>

Tel: 03.81.25.90.00



ADIL du Doubs

1 chemin de ronde du Fort Griffon - Entrée D

25000 Besançon

Tél : 03.81.68.37.68

Email : contact@maisonhabitatdoubs.fr

Site : <https://www.maisonhabitatdoubs.fr/>

<https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/>





TRANSPORTS



Le site de la MDPH du Doubs a mis en ligne un ensemble d'informations relatives aux déplacements des personnes en situation de handicap.

<http://mdph.doubs.fr>

GRAND BESANÇON :EZYMOB

Pour faciliter le déplacement des personnes porteuses de handicap visuel et cognitif l'application. Ezymob, dans le Grand Besançon, propose des solutions numériques pour les aider à se diriger et à emprunter les transports en commun Ginko de bus et de tram. L'application prévient des prochains arrêts. Elle est téléchargeable gratuitement sur le portail Apple.

<https://www.grandbesancon.fr/infos-pratiques/solidarite-sante/handicap/>

<https://www.ginko.voyage>

<https://www.viamobigo.fr/fr/accessibilite-des-transport/1002/accessibilite-du-reseau-mobigo-dans-le-doubs/334>

MISSION HANDICAP

La Mission Handicap du CCAS de Besançon permet, à travers de nombreuses actions, de sensibiliser aux situations de handicap.

7-9 rue Picasso / Accueil commun avec la MSAP

25050 Besançon

03 81 41 22 82

handiactu@besancon.fr



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Essonne

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS

Fiche 8 : Emploi du conjoint

Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH de Paris travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nos-partenaires/>

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)
- Rectorat
- Direction départementale de la cohésion sociale de Paris (DDCS) – Préfecture d'Île-de-France
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Assurance maladie de Paris (CPAM)
- ESCAVIE : un service de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Agence régionale de santé (ARS) – Île-de-France
- Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP)
- Pôle emploi
- Cap Emploi – SAMETH

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site <https://handicap.paris.fr/associations/>
- Conseils locaux du handicap
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Défenseur des droits et médiateur de la ville de Paris
- Centres de ressources

Les annuaires :

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](http://www.tamis-autisme.org/) : ressources sur l'autisme en Île-de-France (<http://www.tamis-autisme.org/>)
- l'annuaire du [Psycom](https://www.psychom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) (<https://www.psychom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye à compétence régionale sur l'Île de France et les Hauts de France

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense
Information et contact :

Base des Loges - 8 Avenue du Pt Kennedy - BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex 02

Tél : 01 39 21 28 31 - Pnia : 861 782 28 31

ctas-saint-germain-en-laye.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

A partir de ce portail, plusieurs antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h- 17h

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Sur le périmètre du CTAS SGL, le ministère des Armées dispose d'un établissement dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial.

Il s'agit de la maison **FARE** (favorisant un accueil à responsabilité éducative) de **La Roche Guyon (95)**.

La vocation de cette maison est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

La maison d'enfants **FARE** est un lieu de soutien, d'éducation, de formation. Elle permet à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elle accueille des garçons et des filles âgés de 6 à 21 ans. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et la maison est ouverte 365 jours/an.

Contact : 01.34.79.70.51



Les hôpitaux d'instruction militaire

Deux HIA (Hôpital d'instruction militaire) à [Percy](#) et à [Bégin](#) sont également implantés sur le périmètre du CTAS-SGL.

Ces établissements génèrent un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

⇒ **L'antenne Défense Mobilité Montlhéry :**

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires

Défense Mobilité Montléry (Antenne):

Base de Défense de Montlhéry

91315 MONTLHERY CEDEX

France

Courriel : defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-montlhery.cmi.fct@def.gouv.fr

Tel : [0 800 64 50 85](tel:0800645085)

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Défense mobilité a pour mission de :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouter bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider.

Maison départementale des personnes handicapées

93 rue Henri Rochefort

91000 Evry-Courcouronnes

Tél. 01 60 76 11 00

Courriel : [mdphe\(at\)cd-essonne.fr](mailto:mdphe(at)cd-essonne.fr)

Fédération des Malades et Handicapés

Union Départementale de l'Essonne

Téléphone : 07 67 39 11 16

Courriel : fmh.essonne@gmail.com

Adapei 91

124, avenue des Champs Lasniers

91940 LES ULIS

Tél. : 01 69 41 32 25

Associations :

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/organismes-handicap/liste-essonne-91>

<https://www.essonne.fr/les-annuaires/liste/thematique/les-etablissements-pour-personnes-handicapees>

Prendre soin de sa santé

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap (en particulier orientés sur le handicap de l'enfant



LES AIDES FINANCIÈRES



La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

Elle associe différents acteurs (Conseil départemental, les services de l'État, les organismes de protection sociale (CAF, Caisse d'Allocations Maladie), des associations représentatives des personnes en situation de handicap). Elle est animée par le Conseil départemental.

Elle s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de handicap quelle que soit leur âge et leur situation. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels médico-sociaux (médecins, infirmiers, assistantes sociales, ergothérapeutes, psychologues, etc.) pour évaluer les besoins de la personne sur la base du projet de vie et proposer un plan personnalisé de compensation du handicap intégrant des dimensions telles que le parcours professionnel.

La MDPHE accompagne et instruit les demandes des usagers qui sont ensuite soumises à la **Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)**. C'est cette commission qui décide ou donne son avis sur l'orientation des personnes handicapées (enfant ou adulte) et l'attribution de l'ensemble des aides et prestations et notamment la Prestation de compensation du handicap (PCH) versée par le Conseil départemental.

La MDPHE organise également des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux et désigne un référent pour l'insertion professionnelle des adultes handicapés.

La MDPHE est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.

La prestation de compensation du handicap (PCH).

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

L'orientation professionnelle.

L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.

L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.

Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.

Voici les coordonnées de la MDPH de l'ESSONNE :

Maison départementale des personnes handicapées

93 rue Henri Rochefort

91000 Evry-Courcouronnes

Tél. 01 60 76 11 00

Courriel : [mdphe\(at\)cd-essonne.fr](mailto:mdphe(at)cd-essonne.fr)

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)

Le centre d'action médico-sociale précoce accueille des enfants de moins de 6 ans, quel que soit leur handicap. L'objectif est de les conduire au maximum de leurs potentialités, de les aider dans l'acquisition de leur autonomie et de développer leurs capacités de communication.

4 CAMSP dans le département de l'Essonne :**C.A.M.S.P. LES BOUTONS D'OR - ARISSE**

16 RUE DE LA ROCHE PLATE

91150 ETAMPES

tel : 01 64 91 52 34

C.A.M.S.P. LES BOUTONS D'OR ANNEXE

51 BOULEVARD DE L'YERRES

91000 EVRY COURCOURONNES

Tel : 01 60 87 85 60

C.A.M.S.P. LA NORVILLE

CHATEAU DE LA NORVILLE

4 RUE VICTOR HUGO

91290 LA NORVILLE

Tel : 01 64 90 16 36

C.A.M.S.P. LES BOUTONS D'OR - ARISSE

LE BOIS DES ROCHES

52 RUE HECTOR BERLIOZ

91240 ST MICHEL SUR ORGE

Tel : 01 69 46 52 91

Coordonnées : instances départementales

Direction de la protection maternelle et infantile et de la santé (DPMIS)
 Service expertise modes d'accueil
 Tour Malte
 Boulevard de France
 91012 Evry Cedex
 Services d'accueil adapté de la petite enfance

Site web : liste des écoles maternelles, assistant(e)s maternel(le)s
<http://www.mon-enfant.fr/>

Relais Petite Enfance (ex RAM)

<https://www.coeuressonne.fr/vos-services/petite-enfance/relais-petite-enfance/>

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistante de service social)

Les réservations de places en crèche (ministérielles et interministérielles)

Certains ministères ont fait des réservations de berceaux dans des crèches collectives pour leurs personnels.

Depuis 2007, une politique de réservations interministérielles de places en crèche a été mise

en place pour les agents de l'État en Île de France quel que soit leur ministère ou établissement public de rattachement.

Ces possibilités s'ajoutent à celles que vous pourrez trouver en tant que citoyen.

A noter :

- Le formulaire de demande de préinscription est à télécharger sur le site de la SRIAS

Île de France où vous pourrez également consulter la liste des crèches :

<http://srias.ile-de-france.gov.fr/fr/Pe-tite-Enfance/Faire-un-e-d-e-ma-n-d-e-plac-e-i-n-termi-nis-t-e-riell-e-d-e-c-r-e-c-h-e>

- Les demandes de places s'effectuent en ligne via l'application CERES :

<http://ceres-portail.tzen.fr>

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Coordonnées des établissements : adresse, téléphone, site web et missions
CLIS(classes d'intégration scolaire) , unités d'enseignement en maternelle pour les enfants concernés(ex : troubles du spectre de l'autisme : TSA)

Ecole inclusive Ouest

Boulevard de France. 91012 EVRY Cedex

Tél : 01 69 47 91 01

Mail : ce.0911722c@ac-versailles.fr

Nadine Caroff, : Nadine.Caroff1@ac-versailles.fr

Thomas Clévédé : Thomas.Clevede1@ac-versailles.fr

Mélanie Dumont : Melanie.Dumont1@ac-versailles.fr

Essonne école inclusive

Boulevard de France. 91012 EVRY Cedex

Tél : 01 69 47 91 02

Mail : ce.0911731m@ac-versailles.fr

François Bajard, francois.bajard@ac-versailles.fr

Stéphanie Mimouni-Moinard, stephanie.mimouni@ac-versailles.fr,

Christelle Le Ruyet, christelle.le-ruyet1@ac-versailles.fr

Ecole inclusive Est

Boulevard de France. 91012 EVRY Cedex

Tél : 01 69 47 91 01

Mail : ce.0911722c@ac-versailles.fr

Sandrine Cribeillet : Sandrine.Cribeillet@ac-versailles.fr ,

Cécile Perez : Cecile.Deron@ac-versailles.fr

Pascale Bullier : Pascale.Bullier@ac-versailles.fr

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Coordonnées des établissements : adresse, téléphone, mail, site web et missions



Le pôle pédagogique de l'École Inclusive de l'Essonne est composé de **trois circonscriptions** : **École inclusive-Ouest**, **École inclusive-Est** et **Essonne-École inclusive**. En fonction des problématiques rencontrées, chacune peut être en soutien des circonscriptions et établissements du département. Vous trouverez ci-dessous la description de leurs missions et dossiers respectifs. (L'infographie est composée de deux pages)



École inclusive-Ouest

La circonscription **École inclusive-Ouest** est la **référente territoriale** École Inclusive pour toutes les circonscriptions et les établissements scolaires du **secteur ouest** du département.



Elle assure ainsi un **appui pédagogique dans la gestion des situations d'élèves et des dispositifs ou structures** de l'École Inclusive sur les bassins de **Massy, Centre-Essonne et Sud-Essonne**.



A l'échelon **départemental**, la circonscription École inclusive-Ouest est en charge :

- des **enseignants référents** à la scolarisation des élèves en situation de handicap et des chargés de mission École inclusive ;
- des **enseignants évaluateurs** mis à disposition de la MDPH ;
- du **matériel pédagogique adapté** ;
- des **dispositifs ULIS collège et lycée et des commissions d'affectation** (y compris ULIS école).

L'IEN-ASH École inclusive-Ouest est la **responsable, sur le secteur ouest** de tous les professeurs des écoles exerçant en EGPA, en ULIS collège et lycée, des enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ER-ESH) et des chargés de mission École inclusive, et CDO, ainsi que les enseignants évaluateurs mis à disposition de la MDPH et du chargé de mission matériel pédagogique adapté (MPA).



École inclusive-Est

La circonscription **École inclusive-Est** est la **référente territoriale** École Inclusive pour toutes les circonscriptions et les établissements scolaires du **secteur est** du département.



Elle assure ainsi un **appui pédagogique dans la gestion des situations d'élèves et des dispositifs ou structures** de l'École inclusive sur les bassins de **Savigny, Evry-Courcouronnes et Montgeron**.



A l'échelon **départemental**, la circonscription École inclusive-Est est en charge :

- des **EGPA et la CDOEA** ;
- du co-pilotage des **classes-relais** départementales ;
- de la **maison d'arrêt** de Fleury-Mérogis, **des dispositifs en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse** ;
- du **service militaire volontaire** ;
- du **recrutement des psychologues** de l'Éducation nationale contractuels ;
- du **CASNAV**.

L'IEN-ASH École inclusive-Est est le **responsable, sur le secteur est** de tous les professeurs des écoles exerçant en EGPA, en ULIS collège et lycée, des enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap et des chargés de mission École Inclusive et CDO, ainsi que des professeurs des écoles en UPE2A collège et lycée, au sein des classes relais départementales, de la maison d'arrêt, des dispositifs en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du SMV.



Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

À Paris, plusieurs structures, dont certaines nationales tels que l'INJS ou l'INJA, proposent une scolarisation adaptée aux élèves atteints de déficiences auditives ou visuelles.

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou en institut médico-professionnel (IMPRO) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

La liste interactive des établissements et services médico-sociaux mentionnés ci-dessus est consultable au lien :

<https://handicap.paris.fr/etablissement/>

Si la personne porteuse d'un handicap est un enfant les informations sont disponibles sur l'onglet enfant : handicap.paris.fr => Accueil => Être accueilli en établissement => Établissements pour enfants ou au lien :

<https://handicap.paris.fr/etre-accueilli-en-etablissement/etablissements-pour-enfants/>

Si la personne porteuse d'un handicap est un adulte les informations sont disponibles sur l'onglet adulte : handicap.paris.fr => Accueil => Être accueilli en établissement => Établissements pour adultes ou au lien :

<https://handicap.paris.fr/etre-accueilli-en-etablissement/etablissements-pour-adultes/>

Un onglet est également disponible pour les informations relatives aux aides financières que propose la ville de Paris pour l'accueil des personnes en situation de handicap :

<https://handicap.paris.fr/etre-accueilli-en-etablissement/aides-financieres/>

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Une section du site Handicap.paris.fr est également disponible concernant les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Au lien suivant :

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/etudier/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Étudier

Se former en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/se-former/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Se former

Travailler en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Travailler

VI

LOISIRS



Coordonnées des centres sportifs, espaces sportifs dédiés, culturels, associations handisport (handicap mental, auditif...)

Les structures départementales

Stade Robert Bobin

Rue de Paris - 91070 Bondoufle

Tél. 01 60 86 81 81

MDCS

La Maison Départementale des Comités Sportifs (MDCS) est animée par une équipe d'agents du Conseil départemental de l'Essonne mettant leurs compétences au service des associations essonniennes.

Maison Départementale des Comités Sportifs de l'Essonne (MDCS)

Boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennecy

Tél : 01 69 23 44 00

Le Centre de Ressources Départemental de la Vie Associative (CRDVA)

Les missions de ce centre de ressources sont tournées prioritairement vers des publics liés au mouvement sportif mais également vers tout public engagé dans le mouvement associatif. Le service de la vie associative, à mis à disposition au sein de la MDCS des locaux permettant de bénéficier d'un important fond documentaire, de recevoir des formations, et d'assurer des permanences spécialisées.

<https://portail.sportsregions.fr/essonne/annuaire-clubs-sportifs-en-essonne>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



En région parisienne, l'offre de logement MINARM passe par une gestion centralisée à l'Établissement territorial du logement d'Ile de France, dont les coordonnées suivantes sont :

Établissement Territorial du Logement d'Ile de France
60, boulevard du Général Martial Valin ;
CS21623
75509 PARIS cedex 15

Téléphone : [09 88 67 28 07](tel:0988672807) - PNIA : [841 167 28 07](tel:8411672807)
e-mail : dpma-etl-idf.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :

<https://logement.intradef.gouv.fr/>

ADIL de l'Essonne

1 boulevard de l'Écoute-s'Il-Pleut
91003 Evry CEDEX
Tél : [01 60 77 21 22](tel:0160772122)
Email : contact@adil91.com
<https://www.adil91.org/>

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

<https://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/acces-et-maintien-dans-le-logement-r487.html>



TRANSPORTS



40

LES TRANSPORTS DANS MA VILLE, MON DÉPARTEMENT, MA RÉGION

Recensement des partenaires institutionnels et associatifs pour faciliter les déplacements :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

Transports Intercommunaux Centre Essonne

352/354, Square des Champs Élysées

91026 Evry-Courcouronnes Cedex

Tel : 0810 401 402

www.bus-tice.com

Keolis

téléphone : 01 87 58 11 00

téléphone : 01 76 41 11 67



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Finistère



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 15 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Sur le site de Brest métropole et ville, vous trouverez les informations et démarches liées au handicap:

<https://www.brest.fr/informations-transversales/profils/demarches-et-informations-liees-au-handicap-5271.html>

Nota: les accueils téléphoniques de Brest métropole et ville sont accessibles aux personnes sourdes ou malentendante via le service [Elioz](#).



Pour rompre l'isolement de votre conjointe : l'Association Nationale des Femmes et Epouses de Militaires (ANFEM) <https://anfem.fr/> située sur le plateau de Kéroriou, qui réalise des actions d'entraide, propose aussi diverses activités.

Tél : 02 98 46 13 13

Mail : brestanfem@gmail.com

LANDIVISIAU

<https://www.annuaire-mairie.fr/association-landivisiau.html>

CROZON ET SA PRESQU'ILE

Du vent dans mes cheveux (Lanvéoc)

Association d'entraide pour favoriser les loisirs de plein air aux familles ayant en son sein un enfant porteur de handicap

<http://duventdansmescheveux.fr/>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

BREST ET SA MÉTROPOLE

Trisomie 21 Finistère

Centre social

l'Astérie Espace Avel Vor

29470, Plougastel-Daoulas

Coordonnées

trisomie21.finistere@gmail.com

06 83 80 02 41

FB: @trisomie-21-finistere

<https://www.donationlousalome.org/>

EPAL

Séjours de tourisme adaptés, colos...

<https://www.epal.asso.fr/>

Association "La Brise" développement
des soins palliatifs pédiatriques

Mail général : contact@labrise.fr

ASPERANZA

18 rue Léon Frapié

29200 Brest

<https://www.asperansa.org/actu/>

FB: @asperansa29

(aide sur l'autisme et organisation de
cafés rencontres)

Pôle de Brest : CHRU Morvan

Tél : 02 29 02 01 33 (secrétariat)

Mail : errspp.labrise@chu-brest.fr

TOUPI (Tous pour l'inclusion!)

Information et soutien pour l'inclusion
des personnes porteuses de handicap
cognitif

<https://toupi.fr/>

Ligue contre le cancer 29

<https://www.ligue-cancer29.fr/les-espaces-ligues/> (plusieurs ligues dans le
Finistère)

Donation Lou Salomé

Cancer pédiatrique

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

CTAS de Brest (centre territorial d'action sociale)

Rue du Colonel Fontferrier, 29200 Brest

Informations, contact et rendez-vous au **02 98 22 10 39**

Mail: ctas-brest-ctms.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

Antenne CROZON – Lanvéoc

Mail: ctas-brest-antenne-crozon.contact.fct@intradef.gouv.fr

Antenne Landivisiau

Mail: ctas-brest-antenne-ldv.contact.fct@intradef.gouv.fr

Le pôle action sociale de Brest a plusieurs antennes sur le département (gendarmerie, BAN, bateaux...). N'hésitez pas à vous rapprocher du centre territorial de Brest qui pourra vous orienter vers l'antenne dont vous dépendez.

En outre, vous pouvez trouver un soutien auprès d'autres services sociaux tel que:

Pole information sociale du CHRU Morvan

<https://infosociale.finistere.fr/etablissement/hopital-morvan/>

Tel: 02 98 22 35 81 / 02 98 22 38 34



Défense Mobilité Brest (Antenne) pour tout le Finistère
BCRM BREST CC17
29240 Brest
France
[0 800 64 50 85](tel:0800645085)
defense-mobilite-pdm-o-adm-brest.cmi.fct@def.gouv.fr

APER:

[Courriel: aper_brest@militaire.defense.gouv.fr](mailto:aper_brest@militaire.defense.gouv.fr)

Tél. accueil: 02.98.37.79.41

Tél. secrétariat: 02.98.14.97.65

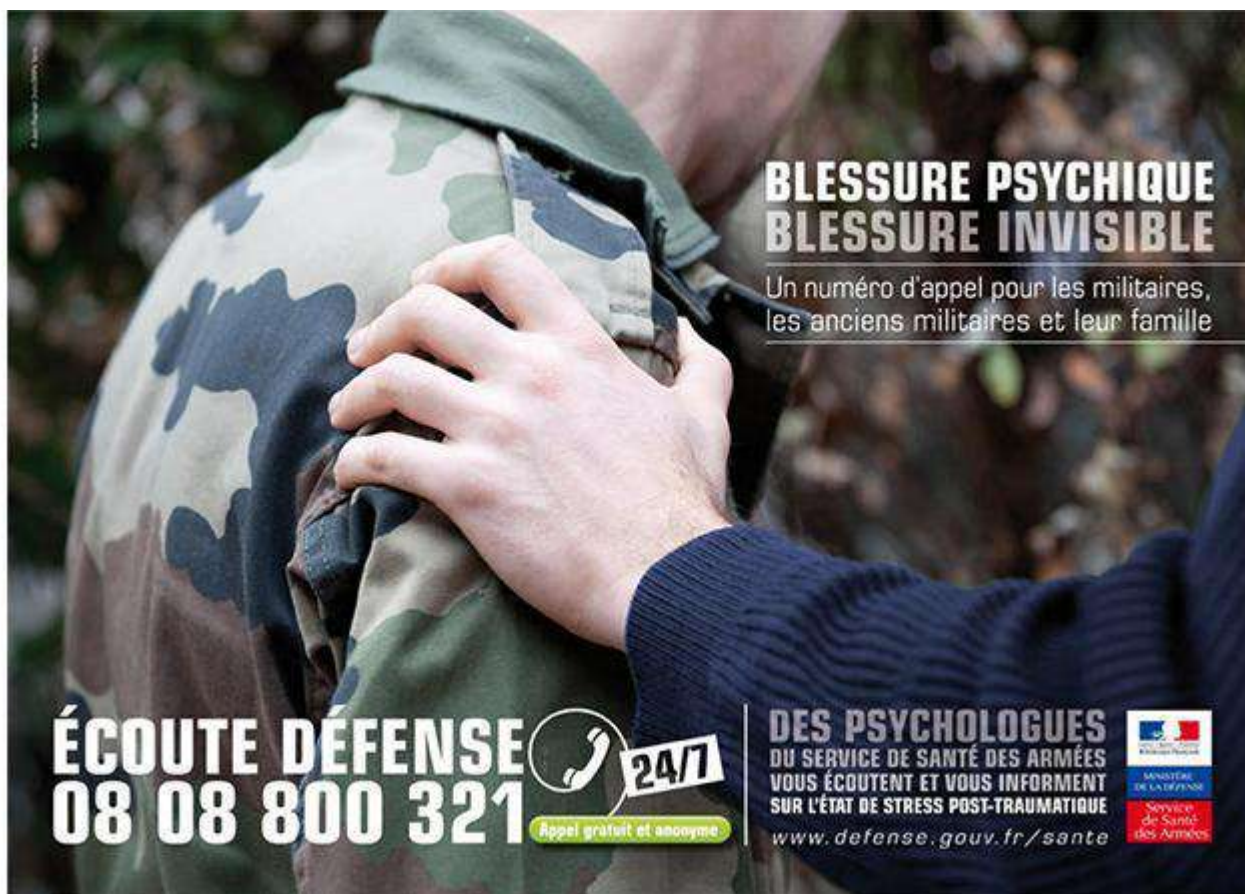
Site internet: www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr

Adresse: BCRM de Brest – APER Brest – CC 43 – 29240 Brest Cedex 9

09

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE


Informations, contact et rendez-vous auprès du secrétariat du SLPA
Brest:
Tel: 02 98 22 29 74 ou 831 72 22 974.



**BLESSURE PSYCHIQUE
BLESSURE INVISIBLE**


Un numéro d'appel pour les militaires,
les anciens militaires et leur famille


ÉCOUTE DÉFENSE
08 08 800 321

 **24/7**
Appel gratuit et anonyme

**DES PSYCHOLOGUES
DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES
VOUS ÉCOUTENT ET VOUS INFORMENT
SUR L'ÉTAT DE STRESS POST-TRAUMATIQUE**

www.defense.gouv.fr/sante


MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE


Service
de Santé
des Armées



LES AIDES FINANCIÈRES



La MDPH : Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du Finistère

1C rue Félix le Dantec

29000 Quimper

www.mdph29.fr

Tel: 02 98 90 50 50

Mail: contact@mdph29.fr

Il est possible de faire sa demande MDPH 29 en ligne (source 2022):

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/29>

Le Centre départemental d'action sociale (CDAS) le plus proche de chez vous peut vous guider dans les démarches nécessaires. Les agents d'accueil peuvent aussi réceptionner votre dossier papier complété et signé afin de le transmettre à la MDPH.

Lien vers la liste complète des [CDAS du Finistère](#)

4 CDAS pour Brest:

CDAS Brest Rive droite:

25, rue Anatole France

29200 BREST

Tél: 02 98 45 16 54

mail:

CDAS.Brest.Rive.Droite@finistere.fr

CDAS de Brest Lambezellec

Place de Bretagne

Rue Pen Ar Pavé

29200 BREST

Tél: 02.98.03.39.52

mail:

CDAS.Brest.Lambezellec@finistere.fr

CDAS de Brest Bellevue

13 Place napoléon III

Le Grand Pavois

29200 BREST

Tél: 02 98 47 08 09

mail: CDAS.Brest.Bellevue@finistere.fr

CDAS de Brest Saint marc

41, rue Sébastopol

29200 BREST

Tél: 02.29.61.29.29

mail:

CDAS.Brest.Saint.Marc@finistere.fr

CDAS de Chateaulin – antenne de Crozon:

Place du 19 mars 1962

BP 13

29160 Crozon

Mail: CDAS.Chateaulin.Crozon.Aulne.Maritime@finistere.fr

Tél: 02 98 86 00 44

CDAS de Landivisiau

18 Place Lyautey

BP 20602

29406 LANDIVISIAU CEDEX

Mail: CDAS_Landivisiau-StPol@finistere.fr

Tél: 02.98.68.11.46

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) de Brest

Pour plus d'informations, vous pouvez rechercher sur internet « CAMSP BREST» vous trouverez via le site « Action.sociale.org » les procédures et fiches associées :

<http://annuaire.action-sociale.org/?p=c-a-m-s-p-de-brest-290005255&details=caracteristiques#description>

Liens utiles :

- Site de l'action sociale : <http://www.action-sociale.org/> (mot clé : CAMSP Brest)

- Organisme gestionnaire :
Association « LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE »
1 Rue Borgnis Desbordes
29200 BREST.



CAMSP de BREST
Rue Charles Baudelaire
BP 92162
29200 BREST cedex 2
Tel: 02.98.47.75.88
Mail: camsp@papillonsblancs29.fr

L'IGeSA, opérateur social du ministère, s'est vu confier la gestion des crèches ministérielles et des berceaux réservés.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de l'IGeSA ou vous rapprocher de la Direction Régionale IGeSA (DRI) Armorique dont les coordonnées sont les suivantes :

BCRM de Brest - CC 90- 32924 BREST CEDEX Tél : 02 98 22 15 23

@ : espacepetiteenfance.arm@igesa.fr

@ : dri.arm@igesa.fr

Lien : <https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablisements-daccueil-de-jeunes-enfants>



Rendez-vous sur l'Espace Petite Enfance Igesa, pour effectuer vos démarches en ligne !

- > GÉREZ VOTRE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE EN TOTALE LIBERTÉ
 - Demande de place en crèche Igesa
 - Demande de place en crèche partenaire pour un enfant né ou à naître
- > CHOISISSEZ LA CRÈCHE LA PLUS PRATIQUE POUR VOUS
 - Géolocalisation des crèches adaptées à vos besoins
- > PAYEZ VOS FACTURES EN LIGNE, À TOUT MOMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ
 - Visualisation, édition de vos factures et règlement par carte bancaire

- > TÉLÉCHARGEZ VOS ATTESTATIONS EN LIGNE
 - Attestation annuelle de paiement
 - Justificatif de règlement (facture acquittée)
- > COMPLÉTEZ FACILEMENT VOTRE DOSSIER
 - Mise à jour de la fiche sanitaire de votre enfant (autorisations, assurance, médecin traitant, etc...)
- > SUIVEZ VOS DÉMARCHES EN TEMPS RÉEL
 - Suivi du statut des démarches transmises



ESPACE

petite enfance

Les démarches que vous pouvez réaliser sur notre Espace Petite Enfance Igesa sont soumises à la validation de nos services. A la fin de votre démarche, vous recevrez un mail automatique vous informant de la prise en compte de votre demande et de son traitement dans les meilleurs délais.

- Structures multi-accueil (SMA) gérées par l'IGESA sur Brest : Portzmoguer, Impératrice Eugénie, Pierre Loti.

Ces 3 structures accueillent des enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans, de manière régulière ou en halte-garderie (par demi-journée, en fonction des besoins des parents et des disponibilités d'accueil)

Liste et points de contact sur SGA/connect (lien direct)

- 6 crèches brestoises accueillent les enfants handicapés. Guichet unique hors crèches IGESA en mairie de Brest : 02 98 00 80 00 Mail : petite-enfance@mairie.brest.fr

- La halte-garderie de "Pen ar Créac'h" dispose de 6 places pour des handicaps moteurs lourds, jusqu'à 6 ans

Adresse et contact

Rue du Professeur Chrétien

29200 Brest

Téléphone : 02 98 02 85 89

E-mail : halte-garderie-pen-ar-creach@mairie-brest.fr

Site Web : <http://mairie-brest.f>

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Le site de l'action sociale listes les établissements avec des section ULIS du Finistère:

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-29-Finist%C3%A8re.html>



DSDEN 29

QUIMPER ASH Handicap

LISTE DES U.L.I.S Collèges Lycées PRIVEES

10 collèges

U.L.I.S.	Adresse Téléphone Email	ENSEIGNANT REFERENT
U.L.I.S. Collège Charles de Foucault BREST	32, rue de Quimper - 29287 BREST 02.98.02.12.54 ou 02.98.02.82.95 ce.0291867x@ac-rennes.fr	LE ROY Jean Louis Collège Estran Saint Marc 117 rue de Verdun – 29200 BREST 02.98.25.15.29 Jean-louis.leroy@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S. Collège Saint Vincent BREST	5 bis, rue Auguste Conte – 29200 BREST 02.98.85.12.55 ce.0291874e@ac-rennes.fr	Anne Marie PENANGUER DDEC – Site de Brest – 15, place Sanquer 29200 BREST – 02 98 46 86 49 Anne-marie.penanquer@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S Collège Saint Sébastien LANDERNEAU	4, rue H. de Guébriant 29208 LANDERNEAU 02.98.85.12.55 Ce.0291874f@ac-rennes.fr	JOUBERTON Didier Collège Saint Sébastien 4, rue de Guébriant – 29800 LANDERNEAU 06.77.66.98.96 ou 09.62.26.11.99 didier.jouberton@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S Collège Saint Joseph LANDIVISIAU	8, rue du Château d'eau – 29400 LANDIVISIAU 02.98.68.92.40 Ce.0291640a@ac-rennes.fr	STEPHAN Catherine Lycée Saint Esprit 3, rue Emile Souvestre – BP 60339 29403 LANDIVISIAU Cédex 02 98 68 46 68 catherine.stephan@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S. Collège St Augustin MORLAIX	Rue Saint Augustin -29679 MORLAIX 02.98.88.01.46 ce.0291227b@ac-rennes.fr	STEPHAN Catherine Lycée Saint Esprit 3, rue Emile Souvestre – BP 60339 29403 LANDIVISIAU Cédex 02 98 68 46 68 catherine.stephan@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S. Collège Saint-Joseph PLABENNEC	2, rue des Ecoles 29860 Plabennec 02.98.40.41.17 Ce.0290286d@ac-rennes.fr	CARDINAL Yvette Collège Saint François 1 rue des Récollets 29260 LESNEVEN 02.98.21.02.06 yvette.cardinal@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S Collège Saint Gabriel PONT L'ABBE	24, bis rue Jean Lautredou 29125 PONT L'ABBE 02.98.66.08.44 ce.0291877h@ac-rennes.fr	Anne KERHOAS Collège Sainte Thérèse – 75 avenue Kergoat ar Lez 29196 QUIMPER Cédex – 02 98 55 41 59 Anne.kerhoas@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S. Collège Le Likès St Yves QUIMPER	Rue Créach Allan 29000 Quimper 02.98.95.40.61 Ce.0290140c@ac-rennes.fr	Anne Calloch Ecole Saint Charles – 1, rue Marie-Rose LE BLOC'H 29000N QUIMPER – 02 98 64 55 29 Anne.calloch@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S. Collège Sainte Thérèse QUIMPER	75, avenue de Kergoat ar lez 29196 Quimper 02.98.64.44.20. ce.0291878j@ac-rennes.fr	Anne KERHOAS Collège Sainte Thérèse – 75 avenue Kergoat ar Lez 29196 QUIMPER Cédex – 02 98 55 41 59 Anne.kerhoas@enseignement-catholique.bzh
U.L.I.S. Collège Saint Stanislas St RENAN	2, voie romaine – BP 13 29290 Saint Renan 02.98.84.21.17 Ce.0290314i@ac-rennes.fr	VINCE Chrystelle Collège Saint Stanislas 2 Voie Romaine 29290 SAINT RENAN 02.98.05.36.96 Chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh

U.L.I.S. Collège N. Mandela	1, rue Joseph Bleunven – 29860 Plabennec 02.98.37.69.70 Ce.0292290q@ac-rennes.fr	GIRARD Jacques - Brest C Collège Penn ar c'hleuz – 71, rue de Kermaria 29222 BREST Cédex 2 – 02 98 03 34 40 ashref29-pu.brestC@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège La Fontaine Blanche - PLOUGASTEL	Rue Fontaine Blanche - B.P 54 - 29470 Plougastel-Daoulas 02.98.40.60.89 Ce.0291928n@ac-rennes.fr	DOARE Nathalie - Landemeau Collège la Fontaine Blanche – BP 54 29470 PLOUGASTEL DAOULAS 02.98.04.20.25 ashref29-pu.landemeau@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Brizeux QUIMPER	8, rue Bourg les Bourgs - BP 337 -29191 Quimper Cedex 02.98.55.39.27 Ce.0291592y@ac-rennes.fr	DUCHEINE Evelyne - Quimper A Collège Max Jacob- 2, rue de Kergestin BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.08 ashref29-pu.quimperA@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège La Tour d'Auvergne - QUIMPER	4, place Le Coz - BP 1754 - 29107 Quimper Cedex 02.98.64.28.82 fax: 02.98.64.28.80 Ce.0290068s@ac-rennes.fr	KERNEIS Nadine - Quimper B Collège Max Jacob 2, rue de Kergestin - BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.07 ashref29-pu.quimperB@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Max Jacob QUIMPER	2, rue de Kergestin 29000 QUIMPER 02.98.64.11.11 Fax 02.98.64.11.22 Ce.0291087z@ac-rennes.fr	DUCHEINE Evelyne - Quimper A Collège Max Jacob- 2, rue de Kergestin BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.08 ashref29-pu.quimperA@ac-rennes.fr
U.L.I.S. (2 dispositifs) Collège Jules Ferry QUIMPERLE	1, rue Jules Ferry - B.P 132 - 29391 Quimperlé Cedex 02.98.96.02.54 fax: 02.98.96.09.75 Ce.0290107j@ac-rennes.fr	TRIDON Pascale - Quimperlé Collège de la Villemarqué 2, rue Kerjouanneau – BP 142 29300 QUIMPERLE – 02 98 96 10 45 ashref29-pu.quimperle@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège TANGUY PRIGENT St Martin des Champs	Rue Jules Ferry – BP 7 -29600 Saint Martin des Champs 02.98.88.08.33 fax : 02.98.63.80.14 Ce.0290083h@ac-rennes.fr	GAC Hélène - Morlaix Collège Mendès France 18 rue Paul Sérusier 29600 MORLAIX 02.98.88.26.02 ashref29-pu.morlaix@ac-rennes.fr

5 dispositifs lycées

U.L.I.S. Lycée Dupuy de Lôme BREST	34, rue Dupuy de Lôme – 29287 BREST 02 98 45 03 81 Ce.0291715q@ac-rennes.fr	MILBEAU Carole – Brest B Collège La Fontaine Margot 2, rue Fontaine Margot – 29231 BREST 02.98.45.27.05 ashref29-pu.brestB@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Lycée VAUBAN Site de Lanroze BREST	38, 40 rue Saint Vincent de Paul - 29287 BREST 02.98.03.23.02 – fax : 02.98.47.60.88 ce.0291715q@ac-rennes.fr	GIRARD Jacques - Brest C Collège Penn ar c'hleuz – 71, rue de Kermaria 29222 BREST Cédex 2 – 02 98 03 34 40 ashref29-pu.brestC@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Lycée VAUBAN 2 Site de Lanroze BREST	38, 40 rue Saint Vincent de Paul - 29287 BREST 02.98.03.23.02 – fax : 02.98.47.60.88 ce.0291715q@ac-rennes.fr	GIRARD Jacques - Brest C Collège Penn ar c'hleuz – 71, rue de Kermaria 29222 BREST Cédex 2 – 02 98 03 34 40 ashref29-pu.brestC@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Lycée Paul Sérusier CARHAIX	Avenue de Waldkappel – BP 160 29270 CARHAIX (1931) 02.98.9929.29 – 02.98.99.17.26 ce.0290022s@ac-rennes.fr	MORIN Thierry - Carhaix Collège Beg Avel – rue de Beg Avel 29837 CARHAIX PLOUGUER - 02.98.93.75.95 ashref29-pu.carhaix@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Lycée Chaptal QUIMPER	35, chemin des Justices – BP302 29191 QUIMPER CEDEX 02.98.55.47.46 – fax : 02.98.53.56.22 ce.0290070u@ac-rennes.fr	KERNEIS Nadine - Quimper B Collège Max Jacob 2, rue de Kergestin - BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.07 ashref29-pu.quimperB@ac-rennes.fr



DSDEN 29

QUIMPER ASH Handicap

LISTE DES U.L.I.S. PUBLIQUES

19 dispositifs Collèges

U.L.I.S.	Adresse Téléphone – Fax - Email	ENSEIGNANT REFERENT
U.L.I.S. Collège Saint Pol Roux - BREST	40, rue de Bruxelles - 29200 Brest 02.98.45.02.08 Ce.0290131k@ac-rennes.fr	BERNICOT Aurélie - Brest A Collège les Quatre Moulins place de Roscanvel 29200 BREST 02.29.05.11.71 ashref29-pu.brestA@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Les Quatre moulins - BREST	Place de Roscanvel -29200 BREST 02.98.45.16.91 ce.0291824a@ac-rennes.fr	BERNICOT Aurélie - Brest A Collège les Quatre Moulins place de Roscanvel 29200 BREST 02.29.05.11.71 ashref29-pu.brestA@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Penn ar ch'leuz - BREST	71, rue de Kermaria – BP 32049 - 29220 BREST Cedex 02.98.03.34.40 ce.0290100b@ac-rennes.fr	GIRARD Jacques - Brest C Collège de Kérichen rue Jacques Cassard 29200 BREST 02.98.43.82.53 ashref29-pu.brestC@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège de Beg Avel CARHAIX	Rue de Beg Avel - B.P 237 - 29837 Carhaix Cedex 02.98.93.15.31 Ce.0291102r@ac-rennes.fr	MORIN Thierry - Carhaix Collège Beg Avel – rue de Beg Avel 29837 CARHAIX PLOUGUER - 02.98.93.75.96 ashref29-pu.carhaix@ac-rennes.fr
U.L.I.S Collège Jean Moulin CHATEAULIN	10, rue du Lycée - B.P. 110 - 29150 CHATEAULIN 02.98.86.12.15 ce.0290023t@ac-rennes.fr	PILET Agnès - Chateaulin Lycée Jean Moulin 10 rue du Lycée 29150 CHATEAULIN - 02.98.86.12.15 ashref29-pu.chateaulin@ac-rennes.fr
U.L.I.S Collège du Porzou CONCARNEAU	1, cours Charlemagne – BP 235 - 29182 CONCARNEAU 02.98.97.15.06 ce.0290031b@ac-rennes.fr	MARION Alain - Quimper C Collège Les Sables Blancs Avenue Robert Jan – BP 236 29182 CONCARNEAU - 02.98.97.71.99 ashref-pu.quimperC@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Coat Mez DAOULAS	B.P. 30 - 29460 Daoulas 02.98.25.80.75 ce.0290033d@ac-rennes.fr	DOARE Nathalie - Landemeau Collège la Fontaine Blanche – BP 54 29470 PLOUGASTEL DAOULAS 02.98.04.20.25 ashref29-pu.landemeau@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Le Vizac GUIPAVAS	Rue Anne de Bretagne - 29490 Guipavas 02.98.84.81.81 Ce.0291968q@ac-rennes.fr	BIGET Nathalie - Brest D Lycée de l'Iroise 1 Place de Strasbourg BP 92349 29223 BREST cedex 2 02.98.41.09.30 ashref29-pu.brestD@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège KERZOURAT LANDIVISIAU	Rue du G. Weygand 29406 LANDIVISIAU 02.98.68.03.23 fax : 02.98.68.05.05 Ce.0290153j@ac-rennes.fr	FOREST Gilles - Lesneven Landivisiau Collège Kerzourat Rue du G. Weygand – 29400 LANDIVISIAU 02.98.68.97.62 ashref29-pu.landivisiau@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Saint-Exupéry LESNEVEN	12, rue Saint-Exupéry - B.P 55 - 29260 Lesneven 02.98.83.00.45 Ce.0290049w@ac-rennes.fr	FOREST Gilles - Lesneven Landivisiau Collège Kerzourat Rue du G. Weygand – 29400 LANDIVISIAU 02.98.68.97.62 ashref29-pu.landivisiau@ac-rennes.fr
U.L.I.S. Collège Mendès France - MORLAIX	18, rue Paul Sérusier - 29600 Morlaix 02.98.88.48.65 Ce.0291104t@ac-rennes.fr	GAC Hélène - Morlaix Collège Mendès France 18 rue Paul Sérusier 29600 MORLAIX 02.98.88.26.02 ashref29-pu.morlaix@ac-rennes.fr

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

COMMUNE Ecole	ADRESSE TELEPHONE EMAIL	ENSEIGNANT REFERENT
QUIMPER Ecole primaire Saint Raphaël	62, avenue de la France Libre 29000 QUIMPER 02.98.95.22.58 ec.0291489l@ac-rennes.fr	Anne Calloch Ecole Saint Charles – 1, rue Marie-Rose LE BLOC'H 29000N QUIMPER – 02 98 64 55 29 Anne.calloch@enseignement-catholique.bzh
SAINT POL DE LEON Ecole primaire ND de la Charité	31, rue Batz 29520 SAINT POL DE LEON 02.98.69.01.50 ec.0291991q@ac-rennes.fr	STEPHAN Catherine Lycée Saint Esprit 3, rue Emile Souvestre – BP 60339 29403 LANDIVISIAU Cédex 02 98 68 46 68 catherine.stephan@enseignement-catholique.bzh
SAINT RENAN Ecole primaire ND de Liesse	2, rue des Ecoles BP 23 29290 SAINT RENAN 02.98.84.33.27 ec.0291748t@ac-rennes.fr	VINCE Chrystelle Collège Saint Stanislas 2 Voie Romaine 29290 SAINT RENAN 02.98.05.36.96 Chryste.le.vince@enseignement-catholique.bzh

ULIS ECOLE - Troubles des Apprentissage – 1 dispositif

COMMUNE Ecole	ADRESSE TELEPHONE EMAIL	ENSEIGNANT REFERENT
QUIMPER Ecole ST Corentin	2, route de Brest 29000 QUIMPER 02.98.95.44.14 ec.0292119w@ac-rennes.fr	Anne KERHOAS Collège Sainte Thérèse – 75 avenue Kergoat ar Lez 29196 QUIMPER Cédex – 02 98 55 41 59 Anne.kerhoas@enseignement-catholique.bzh



DSDEN 29

QUIMPER ASH Handicap

LISTE DES ULIS ECOLE – Enseignement catholique (Troubles Importants des Fonctions Cognitives) 12 dispositifs

COMMUNE Ecole	ADRESSE TELEPHONE EMAIL	ENSEIGNANT REFERENT
AUDIERNE Ecole Sainte Anne	4bis, rue Emiles Combes 29770 AUDIERNE 02.98.70.12.48 Ec.0291464j@ac-rennes.fr	Anne KERHOAS Collège Sainte Thérèse – 75 avenue Kergoat ar Lez 29196 QUIMPER Cédex – 02 98 55 41 59 Anne.kerhoas@enseignement-catholique.bzh
BREST Ecole St Yves	20, rue de Kerbloas - 29200 BREST 02.98.03.19.38 ec.0291247y@ac-rennes.fr	Anne Marie PENANGUER DDEC – Site de Brest – 15, place Sanquer 29200 BREST – 02 98 46 86 49 Anne-marie.penanquer@enseignement-catholique.bzh
CHATEAULIN Ecole Saint Joseph	La Plaine – 29150 CHATEAULIN 02.98.86.11.36 Ec.0291749u@ac-rennes.fr	JOUBERTON Didier Collège Saint Sébastien 4, rue de Guébriant – 29800 LANDERNEAU 06.77.66.98.96 ou 09.62.26.11.99 didier.jouberton@enseignement-catholique.bzh
LANDIVISIAU Ecole ND des Victoires	23, rue Mangin BP 16 29401 LANDIVISIAU CEDEX 02.98.68.12.87 ec.0291388b@ac-rennes.fr	STEPHAN Catherine Lycée Saint Esprit 3, rue Emile Souvestre – BP 60339 29403 LANDIVISIAU Cédex 02 98 68 46 68 catherine.stephan@enseignement-catholique.bzh
LESNEVEN Ecole primaire ARGOAT Sacré Cœur	31, rue de l'Argoat 29260 LESNEVEN 02.98.83.03.27 ec.0291405v@ac-rennes.fr	CARDINAL Yvette Collège Saint François 1 rue des Récollets 29260 LESNEVEN 02.98.21.02.06 yvette.cardinal@enseignement-catholique.bzh
PLABENNEC Ecole primaire Sainte Anne	35, rue des Frères Le Roy 29860 PLABENNEC 02.98.40.42.60 ec.0291298d@ac-rennes.fr	CARDINAL Yvette Collège Saint François 1 rue des Récollets 29260 LESNEVEN 02.98.21.02.06 yvette.cardinal@enseignement-catholique.bzh
PLOUDALMEZEAU Ecole primaire Sainte Anne	24, rue de Brest – BP 74 29830 PLOUDALMEZEAU 02.98.48.10.04 ec.0291257j@ac-rennes.fr	VINCE Chrystelle Collège Saint Stanislas 2 Voie Romaine 29290 SAINT RENAN 02.98.05.36.96 Chrystele.vince@enseignement-catholique.bzh
PLOUENAN Ecole primaire ND de Kerellon	16, rue de Kerellon 29420 PLOUENAN 02.98.69.50.51 ec.0291421m@ac-rennes.fr	STEPHAN Catherine Lycée Saint Esprit 3, rue Emile Souvestre – BP 60339 29403 LANDIVISIAU Cédex 02 98 68 46 68 catherine.stephan@enseignement-catholique.bzh
PONT L'ABBE ND des Carnes	23, rue Jean Lautredou 29120 PONT L'ABBE 02.98.66.08.39 ec.0291457b@ac-rennes.fr	Anne KERHOAS Collège Sainte Thérèse – 75 avenue Kergoat ar Lez 29196 QUIMPER Cédex – 02 98 55 41 59 Anne.kerhoas@enseignement-catholique.bzh

ULIS ECOLE - Troubles de la Personnalité - 3 Dispositifs

COMMUNE Ecole	ADRESSE TELEPHONE EMAIL	ENSEIGNANT REFERENT
BREST EPC Kerargaouyat	Rue de Bruxelles 29200 BREST 02.98.45.05.99 ec.0292031a@ac-rennes.fr	MILBEAU Carole – Brest B Collège La Fontaine Margot 2, rue Fontaine Margot – 29231 BREST 02.98.45.27.05 ashref29-pu.brestB@ac-rennes.fr
BREST EPC Kerhallet	1, rue du Nivernais 29200 BREST 02.98.03.22.49 ec.0290893n@ac-rennes.fr	MILBEAU Carole – Brest B Collège La Fontaine Margot 2, rue Fontaine Margot – 29231 BREST 02.98.45.27.05 ashref29-pu.brestB@ac-rennes.fr
PLOMELIN EPC Bourg	Allée du 19 mars 1962 29700 PLOMELIN 02.98.94.20.24 ec.0291729x@ac-rennes.fr	KERNEIS Nadine - Quimper B Collège Max Jacob 2, rue de Kergestin - BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.07 ashref29-pu.quimperB@ac-rennes.fr

ULIS ECOLE - Troubles des apprentissages - 1 dispositif

COMMUNE Ecole	ADRESSE TELEPHONE EMAIL	ENSEIGNANT REFERENT
BREST EPC Guérin	1, place Guérin 29200 BREST 02.98.34.32.80 ec.0291550c@ac-rennes.fr	GIRARD Jacques - Brest C Collège Penn ar c'hleuz – 71, rue de Kernaria 29222 BREST Cédex 2 – 02 98 03 34 40 ashref29-pu.brestC@ac-rennes.fr

ULIS ECOLE – Handicap moteur - 1 dispositif

COMMUNE Ecole	ADRESSE TELEPHONE EMAIL	ENSEIGNANT REFERENT
PLOUZANE Croas Saliou	Rue Guy Moquet 29280 PLOUZANE 02.98.05.28.94 ec.0291697M@ac-rennes.fr	MILBEAU Carole – Brest B Collège La Fontaine Margot 2, rue Fontaine Margot – 29231 BREST 02.98.45.27.05 ashref29-pu.brestB@ac-rennes.fr

MORLAIX EPC J. Jaurès	Rue Gustave Courbet 29600 MORLAIX 02.98.88.17.00 ec.0291686a@ac-rennes.fr	GAC Hélène - Morlaix Collège Mendès France 18 rue Paul Sérusier 29600 MORLAIX 02.98.88.26.02 ashref29-pu.morlaix@ac-rennes.fr
MORLAIX EPC Poan Ben	2, allée du Poan Ben 29600 MORLAIX 02.98.88.07.89 ec.0291168m@ac-rennes.fr	GAC Hélène - Morlaix Collège Mendès France 18 rue Paul Sérusier 29600 MORLAIX 02.98.88.26.02 ashref29-pu.morlaix@ac-rennes.fr
PLOUESCAT EPC Anita Conti	12, rue de Verdun 29430 PLOUESCAT 02.98.89.80.49 ec.0291709a@ac-rennes.fr	FOREST Gilles - Lesneven Landivisiau Collège Kerzourat Rue du G. Weygand – 29400 LANDIVISIAU 02.98.68.97.62 ashref29-pu.landivisiau@ac-rennes.fr
PONT L'ABBE EPC J. Ferry	7, place des Carnes 29120 PONT L'ABBE 02.98.87.02.25 ec.0291700n@ac-rennes.fr	DUCHEINE Evelyne - Quimper A Collège Max Jacob- 2, rue de Kergestin BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.08 ashref29-pu.quimperA@ac-rennes.fr
QUIMPER EPC Kergomard	6, place du Cosmos 29000 QUIMPER 02.98.90.05.81 ec.0291145m@ac-rennes.fr	KERNEIS Nadine - Quimper B Collège Max Jacob 2, rue de Kergestin - BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.07 ashref29-pu.quimperB@ac-rennes.fr
QUIMPER EPC Léon Blum	9, avenue Léon Blum 29000 QUIMPER 02.98.90.18.92 ec.0290788z@ac-rennes.fr	KERNEIS Nadine - Quimper B Collège Max Jacob 2, rue de Kergestin - BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.07 ashref29-pu.quimperB@ac-rennes.fr
QUIMPER EPC P. Langevin	5, boulevard de Bretagne 29000 QUIMPER 02.98.55.19.27 ec.0291182c@ac-rennes.fr	PILET Agnès - Chateaulin Lycée Jean Moulin 10 rue du Lycée 29150 CHATEAULIN - 02.98.86.12.15 ashref29-pu.chateaulin@ac-rennes.fr
QUIMPERLE EPC rue Thiers CLIS A	5, rue Thiers 29300 QUIMPERLE 02.98.96.03.16 ec.0290459s@ac-rennes.fr	TRIDON Pascale - Quimperlé Collège H. de la Villemarqué 2, rue Kerjouanneau - BP 142 29300 QUIMPERLE – 02 98 96 10 45 ashref29-pu.quimperle@ac-rennes.fr
QUIMPERLE EPC rue Thiers CLIS B		
ROSPORDEN EPC A. Lorraine	5, rue Alsace Lorraine 29140 ROSPORDEN 02.98.59.21.87 ec.0290744b@ac-rennes.fr	MARION Alain - Quimper C Collège Les Sables Blancs Avenue Robert Jan – BP 236 29182 CONCARNEAU - 02.98.97.71.99 ashref-pu.quimperC@ac-rennes.fr
ST MARTIN DES CHAMPS EPC J. Ferry	Allée Verte 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS 02.98.88.13.34 ec.0290966t@ac-rennes.fr	GAC Hélène - Morlaix Collège Mendès France 18 rue Paul Sérusier 29600 MORLAIX 02.98.88.26.02 02.98.62.02.56 ashref29-pu.morlaix@ac-rennes.fr
TREGUNC EPC M. BOURHIS	4, rue des quatre vents 29910 TREGUNC 02.98.97.62.17 ec.0290370v@ac-rennes.fr	MARION Alain Quimper C Collège Les Sables Blancs Avenue Robert Jan – BP 236 29182 CONCARNEAU - 02.98.97.71.99 ashref-pu.quimperC@ac-rennes.fr

CARHAIX PLOUGUER EPC Persivien	Rue de Persivien 29270 CARHAIX-PLOUGUER 02.98.93.32.82 ec.0291980v@ac-rennes.fr	MORIN Thierry - Carhaix Collège Beg Avel – rue de Beg Avel 29837 CARHAIX PLOUGUER - 02.98.93.75.95 ashref29-pu.carhaix@ac-rennes.fr
CHATEAULIN EPC M. Curie	Rue Raoul Anthony 29150 CHATEAULIN 02.98.86.02.04 ec.0290623v@ac-rennes.fr	PILET Agnès - Chateaulin Lycée Jean Moulin 10 rue du Lycée 29150 CHATEAULIN - 02.98.86.12.15 ashref29-pu.chateaulin@ac-rennes.fr
CHATEAUNEUF DU FAOU EPC J. Hélias	2, rue des Ecoles 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU 02.98.81.73.95 ec.0292081h@ac-rennes.fr	MORIN Thierry - Carhaix Collège Beg Avel – rue de Beg Avel 29837 CARHAIX PLOUGUER - 02.98.93.75.95 ashref29-pu.carhaix@ac-rennes.fr
CONCARNEAU EPC Centre Ville	11 bis, rue des Ecoles 29000 CONCARNEAU 02.98.97.89.22 ec.0292017k@ac-rennes.fr	MARION Alain - Quimper C Collège Les Sables Blancs Avenue Robert Jan – BP 236 29182 CONCARNEAU - 02.98.97.71.99 ashref-pu.quimperC@ac-rennes.fr
CROZON EPC Jean Jaurès	69, rue Alsace Lorraine - 29160 CROZON 02.98.27.02.05 ec.0290642z@ac-rennes.fr	PILET Agnès - Chateaulin Lycée Jean Moulin 10 rue du Lycée 29150 CHATEAULIN - 02.98.86.12.15 ashref29-pu.chateaulin@ac-rennes.fr
DOUARNENEZ EPC J. Verne	Rue du commandant Fernand 29100 DOUARNENEZ 02.98.74.03.11 ec.0290437t@ac-rennes.fr	DUCHÉINE Evelyne - Quimper A Collège Max Jacob- 2, rue de Kergestin BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.08 ashref29-pu.quimperA@ac-rennes.fr
ERGUE GABERIC EPC Rouillen	Allée du Rouillen 29500 ERGUE GABERIC 02.98.90.03.90 ec.0291675n@ac-rennes.fr	PILET Agnès - Chateaulin Lycée Jean Moulin 10 rue du Lycée 29150 CHATEAULIN - 02.98.86.12.15 ashref29-pu.chateaulin@ac-rennes.fr
LANDERNEAU EPC Kergreis - CLIS A	Rue de l'Odet 29800 LANDERNEAU 02.98.85.25.34 ec.0291682w@ac-rennes.fr	PENNEC Karin – Plounéour Ménéz Collège des Monts d'arrée – rue de la Libération 29410 PLOUNÉOUR MENEZ ashref29-pu.plouneour@ac-rennes.fr
LANDERNEAU EPC Kergreis - CLIS B		
LANDIVISIAU EPC D'arvor	4, rue de la Citadelle 29400 LANDIVISIAU 02.98.88.03.06 ec.0291683x@ac-rennes.fr	FOREST Gilles - Lesneven Landivisiau Collège Kerzourat Rue du G. Weygand – 29400 LANDIVISIAU 02.98.88.97.62 ashref29-pu.landivisiau@ac-rennes.fr
LANNILIS EPC Bourg	4, rue de Kergroas - 29870 LANNILIS 02.98.04.05.35 ec.0291185f@ac-rennes.fr	BARAZER LE DUC Sophie- Brest E Collège Kerhallet – 3, rue de Touraine – BP 63157 29231 BREST Cédex 3 ashref29-pu.brestE@ac-rennes.fr
LE RELECQ KERHUON EPC Grandeau	2, rue Le Reun – 29480 LE RELECQ KERHUON 02.98.28.13.15 ec.0290899v@ac-rennes.fr	DOARE Nathalie - Landerneau Collège la Fontaine Blanche – BP 54 29470 PLOUGASTEL DAOULAS 02.98.04.20.25 ashref29-pu.landemeau@ac-rennes.fr
LESNEVEN EPC J. Prévert – CLIS A	12, rue Connétable de richemond 29260 LESNEVEN 02.98.83.00.12 02.98.83.81.55 (classe) ec.0291718k@ac-rennes.fr	FOREST Gilles - Lesneven Landivisiau Collège Kerzourat Rue du G. Weygand – 29400 LANDIVISIAU 02.98.88.97.62 ashref29-pu.landivisiau@ac-rennes.fr
LESNEVEN EPC J. Prévert - CLIS B		
MORLAIX EPC Gambetta	50, rue de Poulfan 29600 MORLAIX 02.98.88.06.47 ec.0290951b@ac-rennes.fr	GAC Hélène - Morlaix Collège Mendès France 18 rue Paul Sérusier 29600 MORLAIX 02.98.88.26.02 ashref29-pu.morlaix@ac-rennes.fr



DSDEN 29

QUIMPER ASH Handicap

LISTE DES ULIS ECOLE - Enseignement public (Troubles Importants des Fonctions Cognitives) 38 dispositifs

COMMUNE Ecole	ADRESSE TELEPHONE EMAIL	ENSEIGNANT REFERENT
AUDIERNE EPC P. Le Lec	Quai Anatole France 29770 AUDIERNE 02.98.70.06.09 ec.0291725t@ac-rennes.fr	DUCHEINE Evelyne - Quimper A Collège Max Jacob- 2, rue de Kergestin BP 317 29191 QUIMPER - 02.98.64.11.08 ashref29-pu.quimperA@ac-rennes.fr
BREST EPC 4 Moulins	170, rue Anatole France 29200 BREST 02.98.45.10.62 ec.0290747h@ac-rennes.fr	BERNICOT Aurélie - Brest A Collège les Quatre Moulins place de Roscanvel 29200 BREST 02.29.05.11.71 ashref29-pu.brestA@ac-rennes.fr
BREST EPC Jean Rostand	60, rue Marcellin Duval 29200 BREST 02.98.03.23.09 ec.0290488y@ac-rennes.fr	BIGET Nathalie - Brest D Lycée de l'Iroise 1 Place de Strasbourg BP 92349 29223 BREST cedex 2 02.98.41.09.30 ashref29-pu.brestD@ac-rennes.fr
BREST EPC Kerbernard	1, rue Charles Edouard Guillaume 29200 BREST 02.98.02.24.73 ec.0291688f@ac-rennes.fr	BARAZER LE DUC Sophie- Brest E Collège Kerhallet – 3, rue de Touraine – BP 63157 29231 BREST Cédex 3 ashref29-pu.brestE@ac-rennes.fr
BREST EPC Pen ar Streat	38, rue du 8 mai 1945 29200 BREST 02.98.02.30.27 ec.0291551d@ac-rennes.fr	BARAZER LE DUC Sophie- Brest E Collège Kerhallet – 3, rue de Touraine – BP 63157 29231 BREST Cédex 3 ashref29-pu.brestE@ac-rennes.fr
BREST EPC Quizac	1, avenue de Provence 29200 BREST 02.98.03.15.50 ec.0291670h@ac-rennes.fr	BARAZER LE DUC Sophie- Brest E Collège Kerhallet – 3, rue de Touraine – BP 63157 29231 BREST Cédex 3 ashref29-pu.brestE@ac-rennes.fr
BREST EPC Kerisbian	4, rue des Trois frères Vienne 29200 BREST 02.98.02.03.92 ec.0290883f@ac-rennes.fr	BIGET Nathalie - Brest D Lycée de l'Iroise 1 Place de Strasbourg BP 92349 29223 BREST cedex 2 02.98.41.09.30 ashref29-pu.brestD@ac-rennes.fr
BREST EPC Le Questel	Rue Jean Sébastien Bach 29200 BREST 02.98.45.63.27 ec.0291793s@ac-rennes.fr	BERNICOT Aurélie - Brest A Collège les Quatre Moulins place de Roscanvel 29200 BREST 02.29.05.11.71 ashref29-pu.brestA@ac-rennes.fr
BREST EPC Paul Langevin	45, rue Albert Thomas 29200 Brest 02.98.03.03.69 ec.0290819h@ac-rennes.fr	MILBEAU Carole – Brest B Collège La Fontaine Margot 2, rue Fontaine Margot – 29231 BREST 02.98.45.27.05 ashref29-pu.brestB@ac-rennes.fr
BREST EPC Pilier Rouge	59, rue Sébastopol 29200 BREST 02.98.02.02.88 ec.0290872r@ac-rennes.fr	BIGET Nathalie - Brest D Lycée de l'Iroise 1 Place de Strasbourg BP 92349 29223 BREST cedex 2 02.98.41.09.30 ashref29-pu.brestD@ac-rennes.fr
CARHAIX PLOUGUER EPC République	de la République 29270 CARHAIX-PLOUGUER 02.98.93.00.02 ec.0291985a@ac-rennes.fr	MORIN Thierry - Carhaix Collège Beg Avel – rue de Beg Avel 29837 CARHAIX PLOUGUER - 02.98.93.75.95 ashref29-pu.carhaix@ac-rennes.fr

VI

LOISIRS



Pour la SRIAS Bretagne :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/Section-Regionale-Interministerielle-Action-Sociale-SRIAS/Loisirs-Culture-Communication/Sejours-mixtes/Sejours-enfants>

L'association Kundy est une initiative brestoïse qui recense pour le Finistère les activités (sportives, culturelles...) accessibles à tous:

<https://www.kundy.fr/>



Ligue de Bretagne du Sport Adapté (LBSA)

20 avenue Le Gorgeu – bureau A35 – 29200 Brest

ligue.bretagne@ffsa.asso.fr

Téléphone : 07 81 04 60 56

Le guide de la ville de Brest propose également dans sa « section loisirs » des solutions adaptées à votre enfant.

Le centre de loisirs « Planète Loisirs » accueille vos enfants, qu'ils soient valides ou handicapés.

Contact : lp-planeteloisirs@wanadoo.fr

Le siège social est au 1, rue Charles-Édouard Guillaume 29200 BREST

Téléphone : 02 98 02 44 69.

Les loisirs ont lieu à l'école de Kerbernard (près de la galerie marchande du Phare de l'Europe).

A savoir :

La plupart de ces structures établissent les tarifs en fonction de votre quotient familial. Le guide de la ville de Brest propose aussi un large éventail « d'activités proposées par les associations représentant les personnes handicapées ».

<https://www.tousencolo.fr/>

Lié à l'association EPAL – site spécialisé pour les vacances enfants et jeune en Bretagne

De manière générale, les lieux accueillant du public, (musées, parcs à thèmes, parcs zoologiques, etc...), pratiquent des tarifs pour personnes handicapées (exemples : Océanopolis Brest – tarif disponible uniquement aux caisses -, le musée des Beaux-arts de Brest sur présentation des justificatifs offre l'entrée aux personnes en situation de handicap et leur accompagnateur).

→ Océanopolis

<https://www.oceanopolis.com/preparer-votre-visite/accessibilite>

→ La récré des 3 curés

<https://www.larecledes3cures.com/>

→ Musée des beaux arts

<https://musee.brest.fr/informations-pratiques/accessibilite-3250.html>

→ Penn ar bed ??

→ Balade en bateaux

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le parc de logements défense de Brest est ancien et offre peu de logements adaptés aux normes du handicap moteur. Leur disponibilité n'est pas forcément assurée lors de votre demande de logement. Toutefois les demandeurs avec des personnes en situation de handicap arrivant dans la région sont généralement en priorité 1 pour l'obtention d'un logement (changement de région + personne handicapée étant 2 points cumulés).

Le BIL pourra également étudier des possibilités *via* les bailleurs conventionnés avec la Défense en particulier pour les dossiers possédant un volet social.

En conclusion pour le BIL de Brest, le mode opératoire est déjà en place mais limité par les capacités réelles du parc de logement existant. En tout état de cause même si les chances de succès de la demande sont limitées, elle doit être faite pour pouvoir prétendre à la MICM.

BCRM de Brest
Plateau de Kéroriou
CC 58 29240 BREST ARMÉES CEDEX 9

Nous contacter

Par téléphone :

[02 98 22 11 12](tel:0298221112) - PNIA : [831 722 11 12](tel:8317221112)

Par e-mail : dpma-etl-rennes-bl-bsl.logement.fct@intradef.gouv.fr



TRANSPORTS



Le réseau de bus de Brest (Bibus) s'adapte aux personnes handicapées. 66% des stations sur le réseau sont accessibles et toutes les lignes de bus sont accessibles (chiffres 2017). <https://www.bibus.fr/>

À côté du réseau régulier, Bibus propose aussi un service de transport adapté *ACCÉMO*. Ce service est disponible uniquement après inscription (demande de dossier à faire par téléphone au 02 98 34 42 46 – site de bibus / accessibilité / service de transport aux personnes à mobilité réduite).

C'est un service de transport qui vient à votre domicile et qui vous dépose là où vous devez vous rendre, le tout pour le prix d'un titre de transport « classique ».

La page du conseil départemental du Finistère dédiée :

<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Personnes-handicape-es-PCH/Transport-et-handicap>

La page du conseil départemental du Finistère dédiée :

<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Personnes-handicape-es-PCH/Transport-et-handicap>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Gard



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département
Fiche 14 BIS : Cap Emploi

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

ADAPEI 30

65, chemin Mas Fléchier

30000 NIMES

Tél. : 04 66 05 05 80

adapei30.fr

UNAPEI30

adapei30.fr

2 IMP Robert Schuman

30000 NIMES

Tél. : 04 66 04 02 91

unapei30.fr

ENFANCE ET ADOLESCENCE

Équipe Mobile d'Appui à la scolarisation

1, place du marché - Bâtiment Les Arches - 30700 Saint Quentin La Poterie

Tél. : 07 88 34 49 37

<https://unapei30.fr/etablissements/emas/emas@unapei30.fr>

IME Rochebelle

Institut Médico-Éducatif Rochebelle

201, rue Mont RICATEAU – 30100 Alès

Tél. : 04 66 86 27 09

ime.rochebelle@unapei30.fr

IME Les Violettes

Institut Médico-Éducatif Les Violettes

6, rue des violettes - 30200 Bagnols-sur-Cèze

Tél. : 04 66 89 54 32

ime.violettes@unapei30.fr

SESSAD Unapei 30

Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

1, place du marché - Bâtiment Les Arches - 30700 Saint Quentin La Poterie

Tél. : 07 88 34 49 37

sessad@unapei30.fr

UEMA école autisme

Unité d'Enseignement Maternel

<https://www.enfant-different.org>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

HEBERGEMENT ET SOINS

EAM Les Massagues

Établissement d'Accueil Médicalisé Les Massagues
1100, Chemin de Parignargues - 30730 Montpezat
04 66 63 23 76 - fam.massagues@unapei30.fr

EAM Villaret-Guiraudet

Établissement d'Accueil Médicalisé Villaret-Guiraudet
375 route de Bagnols - 30100 Alès
04 66 54 29 00 - fam.villaret.guiraudet@unapei30.fr

FAM Les Agarrus

Foyer d'Accueil Médicalisé Les Agarrus
165 Chemin de Faché - 30200 Bagnols sur Cèze
04 66 39 89 50 - foyer.agarrus@unapei30.fr

FAM Les Yverières

Quartier les Yverières - 30630 Goudargues
04 66 33 21 50 - fam.yverieres@unapei30.fr

FAM

Chemin Des Ecoles – 30 140 BOISSET-ET-GAUJAC
04 66 54 29 00
Fam.villaret.guiraudet@unapei.30.fr

SAVS

SAVS L'Oustalado

10, rue Jean Jacques Rousseau - 30100 Alès
04 66 55 49 23 - savs.oustalado@unapei30.fr

Savs-sava de la Petite Fontaine

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de la Petite Fontaine
23 place de la petite Fontaine – BP 31023 – 30205 Bagnols sur Cèze
04 66 89 50 28 - sava@unapei30.fr

SAVS Le Tavernol

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Le Tavernol
65, route du Mas Fléchier - Mas des Abeilles - 30000 Nîmes
04 66 04 70 10 - educateurs.savs.tavernol@unapei30.fr

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

TRAVAIL ET INSERTION

ESAT Les Gardons

1218, route de Mazac - 30340 Salindres

esat.gardons@unapei30.fr

ESAT Saint Exupéry

Actiparc de Grézan - 290, rue Eugène Freyssinet - 30034 Nîmes Cedex 1

04 66 27 57 47 - esat.st.exupery@unapei30.fr

ESAT Véronique

Zac de Tésan 107, impasse Eric Jaulmes 30126 Saint Laurent des Arbres

04 66 89 92 46 - esat.veronique@unapei30.fr

HEBERGEMENT ET ACCUEIL DE JOUR

CEMA Guillaumet

Centre d'Évaluation et de Mobilisation des Aptitudes

65 route du Mas Fléchier - Mas des Abeilles - 30000 Nîmes

04 66 04 70 10 - cema.guillaumet@unapei30.fr

Foyer de vie Les Agarrus

165, chemin de Faché - 30200 Bagnols-sur-Cèze

04 66 39 89 50 - foyer.agarrus@unapei30.fr

Foyer L'Oustalado

Foyer de vie L'Oustalado

1377, route de Mazac - 30340 Salindres

04 66 85 67 28 - foyer.oustalado@unapei30.fr

Foyer Paul Cézanne

Foyer de vie Paul Cézanne

22, rue Xavier Tronc - 30128 Garons

04 66 01 90 00 - foyer.cezanne@unapei30.fr

Foyer Le Tavernol

Foyer de vie Le Tavernol

3, rue Pasteur BP 23 - 30129 Manduel

04 66 01 90 00 - foyer.tavernol@unapei30.fr

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

PRESTATIONS EXTERNALISEES

PCPE

Pôle de Compétences et de prestations Externalisées

1, place du marché - Bâtiment Les Arches

30 700 Saint Quentin La Poterie

07 88 34 49 37 - pcpe@unapei30.fr

PCPE Adultes autistes

Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

Impasse Annexe de la Mairie 1er étage - 6, square Mendès France

30 110 La Grand Combe

07 88 34 49 37

<https://unapei30.fr/etablissements/pcpe-adultes-autistes/pcpe@unapei30.fr>

PERSONNES AGEES

EHPAD Saint Roch

29, rue Fernand Crémieux BP 91047

30201 Bagnols-sur-Cèze Cedex 1

04 66 89 54 90 - ehpad.saint.roch@unapei30.fr

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le service social de l'action sociale des armées est divisé en régions représentées par le Centre Territorial d'Action Sociale (CTAS) de Lyon :

CTAS LYON
Quartier général Frère
22 Avenue du Général Leclerc
69007
04 37 27 32 65



Le CTAS de Lyon est divisé en secteurs d'encadrements :

Secteur d'encadrement de Nîmes
Caserne Moncalm
13 boulevard Etienne Saintenac
30000 NÎMES
Secrétariat : 04 66 02 31 96

Pour trouver votre contact de proximité, cliquez sur le lien suivant :
<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite>

Les conseillers de l'Antenne Défense Mobilité traitent les dossiers conjoints comme ceux des militaires en reconversion ou quittant l'institution tout en étant inscrit à Pôle emploi. Les conjoints peuvent ainsi bénéficier de suivi personnalisé et avoir accès à des formations en adéquation avec un projet professionnel.

Toutes les antennes Défense Mobilité sont accessibles avec le même numéro vert :
0 800 64 50 85

Les services sont aussi accessibles par téléphone aux personnes sourdes et malentendantes via le service Acceo :

https://www.acce-o.fr/client/defense_mobilite

Défense Mobilité Laudun (Légion étrangère)

1er Régiment Etranger de Génie

30290 LAUDUN L'ARDOISE

Tél. : 04 66 50 75 36

brcp1reg@wanadoo.fr

Antenne Défense Mobilité Nîmes

Quartier El Parras

BP 49100

Route de Saint-Gilles

30972 NIMES Cedex 9

Tél. : 04 11 83 99 74

defense-mobilite-pdm-so-adm-nimes.cmi.fct@def.gouv.fr

Défense Mobilité Nîmes (Légion étrangère)

57, rue Vincent Faïta

30972 NIMES CEDEX 09

Tél. : 04 66 02 34 22

defense-mobilite-pdm-so-adm-nimes.cmi.fct@def.gouv.fr

Un psychologue du Service de Santé des Armées peut vous apporter un soutien psychologique. Celui-ci s'adresse aux personnels civils et militaires en activité, en position de maladie, à leurs conjoints et enfants.

Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de l'antenne médicale au :
Tél. : **04 11 83 98 58**

**161e Antenne médicale
Quartier El Parras
BP 49100
Route de Saint-Gilles
30972 NIMES Cedex 9**

Les militaires et leur famille bénéficient aussi du dispositif ministériel :
Écoute Défense.
N° vert : **0 808 800 321** (24h/24 et 7jr/7)

Ce service, mis en œuvre par le Service de Santé des Armées, propose une offre directe d'écoute, d'information et d'orientation au profit des militaires et de leurs familles. L'appelant est orienté vers une réponse adaptée et si besoin vers une structure de soins en fonction du degré d'urgence, de la localisation et du libre choix de ce dernier.

De même, le site suivant propose une liste de lignes d'écoute proposant un soutien psychologique par téléphone, tchat, ou internet :

<https://www.psycom.org/sorienter/les-lignes-decoute/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

CENTRE HOSPITALIER DE NIMES

4, rue du professeur Debré

30900 NIMES Cedex 09

Standard : 04 66 68 68 68

<http://www.chu-nimes.fr>

Transport : en trambus lignes T2 (arrêt CHU)

CENTRE HOSPITALIER ALES-CEVENNES

811 avenue Docteur Jean Goubert

30103 ALES Cedex

Standard : 04 66 78 33 33

<http://www.ch-ales.fr>

CENTRE HOSPITALIER DE BAGNOLS-SUR-CEZE

avenue Alphonse Daudet

30205 BAGNOLS-SUR-CEZE Cedex

Standard : 04 66 79 10 11

<http://www.ch-bagnolssurceze.fr>

CENTRE HOSPITALIER LE VIGAN

31 Av. Emmanuel d'Alzon

30120 LE VIGAN

Standard : 04 67 81 61 00

<http://www.centrehospitalierlevigan.fr>

CENTRE HOSPITALIER DE PONT-SAINT-ESPRIT

10 RUE PHILIPPE LE BEL

30134 PONT-SAINT-ESPRIT Cedex

Standard : 04 66 33 40 00

<http://www.hopitalpse.fr>

CENTRE HOSPITALIER D'UZES

1 avenue Foch

30701 UZES Cedex

Standard : 04 66 63 71 00

<http://www.chuzes.fr>



LES AIDES FINANCIÈRES



La Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) du GARD est un lieu unique d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil pour les personnes handicapées et leur famille.

Vous serez accueillis dans un espace entièrement accessible et adapté à tous types de handicap.

MDPH du GARD

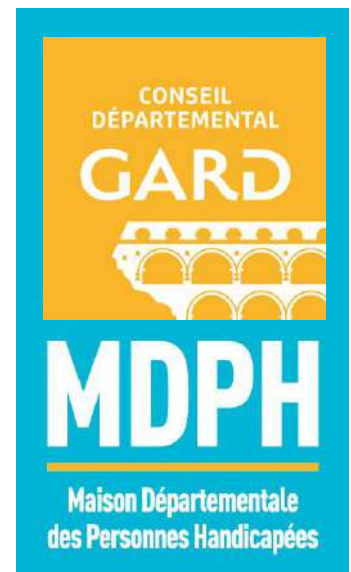
Maison Départementale des Personnes Handicapées
176, boulevard du Président Salvador Allende
30000 Nîmes

N° Vert : 0 800 20 55 88 (gratuit depuis fixe et portable)

Tél. : 04 66 05 42 00

Courriel : mdph@gard.fr

www.handicap.gard.fr



Ce site internet est votre guide pour mieux connaître les services de la [MDPH](#) : ses missions, les démarches à accomplir, vos droits et prestations, l'accès au portail usagers.

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Transport :

en bus / trambus : lignes 6 (arrêt Mas Carbonnel), 7 (arrêt Georges Besse), 76 (arrêt Pierre Gamel), Trambus ligne T1.

Vous trouverez ci-dessous un lien vers les fiches de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dédiées à la demande MDPH :

https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_17-11_fiches-facilealire_mdp_h_comment-faire-demande.pdf

Les CAP EMPLOI s'adressent aux personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, aux salariés, aux travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.

Ils sont des organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) favorise la mobilisation des aides du CAP EMPLOI.

CAP EMPLOI

183, rue Guy de Maupassant
30000 NIMES

Tél. : 04 66 68 99 70

Courriel : secretariat@capemploi30.fr

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h30 le vendredi)

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



Les Centres d'action médico-sociale précoce, CAMPS, sont des établissements chargés de la prise en charge des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Ils permettent d'établir un dépistage et un diagnostic précoce » des pathologies pour mieux les prendre en charge. Ils proposent un accompagnement, des soins qui permettent à l'enfant et à son entourage de mieux vivre avec.

Où les trouver :

**C.A.M.S.P. DE NIMES
(D.D.S.S.DU GARD)
6 RUE PIERRE CURIE
30000 NIMES
04 66 76 01 91**

**C.A.M.S.P D'ALES
QUARTIER DE CAUVEL
11 RUE JULES RENARD
30100 ALES
04 66 56 76 99**

**C.A.M.S.P. DE BAGNOLS-SUR-CEZE
120 Chemin Vieux de Lyon
30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
04 66 33 25 91**

Crèches conventionnées par le MINARM
(réservation de berceaux) sur la ville de Nîmes

Les Petits Chaperons Rouges NIMES 1
Crèche « Emilie ATTIA »
440 rue Yves Sigal
30000 NÎMES Accueil de 6h30 à 20h30

Les Petits Chaperons Rouges NIMES 2 (à proximité du 2^{ème} REI et du Camp des Garrigues)
Crèche « Route d'Uzès »
115 route d'Uzès
30000 NÎMES Accueil de 6h30 à 19h30

Crèches conventionnées par la SRIAS Occitanie
(réservation de berceaux au profit des fonctionnaires civils et militaires)

Nimes1 - Nimes2 :
L'Île aux Trésors 101 rue Jacques Cartier - 30000 NIMES (à proximité du 4^{ème} RMAT)

Crèche du Château Silhol :
66 impasse du Château Silhol - 30000 NIMES (à proximité du 2^{ème} REI)

Prendre contact avec l'assistant de service social de l'unité d'affectation pour la demande d'admission

Si l'enfant est porteur d'un handicap qui lui permet néanmoins d'être accueilli dans une structure ordinaire, un protocole spécifique peut être mis en place

Le site de la Caisse d'Allocations Familiales **MON ENFANT.fr** : <https://monenfant.fr> tient à jour , par département, la liste des crèches , des relais petite enfance, et des relais d'Assistantes maternelles.

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Les **Unités Localisées pour l'inclusion Scolaire (ULIS)** sont destinées aux élèves des écoles primaires et du secondaire. elles permettent à des élèves handicapés, en difficulté scolaire, de bénéficier de tout ou partie d'un parcours ordinaire, avec des adaptations pédagogiques spécifiques à leur situation.

L'orientation sur une classe ULIS est faite par la MDPH.

Seuls les élèves bénéficiant d'une notification de la CDAPH peuvent être inscrits dans une ULIS.



La plateforme « mon parcours handicap » donne aux parents d'élèves en situation de handicap les clés pour accompagner le parcours scolaire de leurs enfants.

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD).

Il a pour mission de soutenir l'intégration sociale et scolaire d'un enfant ou d'un adolescent, et lui permettre d'acquérir une certaine autonomie par un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique spécialisé. Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile intervient dans les lieux de vie de l'élève, que ce soit à son domicile, dans son établissement scolaire, en CLIS, ULIS, crèche, halte garderie, centre de vacances et de loisirs.

L'orientation et l'admission relèvent des compétences de la MDPH.

VI

LOISIRS





Le département du Gard dispose d'une vingtaine de clubs sportifs affiliés, pour une quarantaine de disciplines sportives

COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU GARD

6 RUE DU COLISEE • 30900 NIMES

cd30@handisport.org <http://www.handisport-gard.org/>

Ce site vous fournit la liste de tous les clubs du département et des sports pratiqués



Contact

Relais Loisirs Handicap 30

3 plan des rolliers

30900 Nîmes

relais-loisirs-handicap-30.org

Accompagne les familles dans l'élaboration de leur projet en définissant leurs besoins et leurs attentes.

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Portail Logement

Défense <https://demande-logement.intradef.gouv.fr/profile/dpma-etl-lyon-bl-nll.accueil.fct@intradef.gouv.fr>

Bureau logement : Nîmes - Laudun – Larzac

Adresse à utiliser dans vos courriers :

Bureau logement de Nîmes

5 Boulevard Etienne Saintenac

30000 Nîmes

Monique RIGAL : 04 66 02 31 42 - 864 301 31 42 - monique.rigal@intradef.gouv.fr

Johanna LAHOZ : 04 66 02 31 45 - 864 301 31 42 - Joanna.lahoz@intradef.gouv.fr

Bureau logement du Larzac Camp Larzac

Chargés de clientèle Larzac

12230 La Cavalerie

CCH PABOUL David : 05 65 58 49 49 – 865 121 48 49 - David.paboul@intradef.gouv.fr

Horaire d'ouverture au public :

Du Lundi au Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le Vendredi : de 8h00 à 12h00

Habitat et Humanisme Gard

Loge des personnes sur le département dans des habitats adaptés aux différentes formes de précarité : logements individuels, résidences sociales, pensions de famille, résidences intergénérationnelles... Elle dispose par ailleurs d'une Agence Immobilière à Vocation Sociale pour assurer la gestion locative de ses logements.

Habitat inclusif

Offre de logement pour les personnes en situation de handicap

<https://handicap.gouv.fr/loffre-de-logement-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap>

Agence départementale de l'habitat et du logement (créée le 1^{er} janvier 2023 en remplacement de l'ALG). Cette assistante sociale s'occupe du relogement des personnes handicapées et des personnes âgées ayant besoin d'une habitation adaptée



Louisa BOULGHALEGH

Assistante de Service Social - Mission Loc'Adapt30 et Seniors

Agence Départementale de l'Habitat et du Logement

Service Habitat

11 Place du 8 mai 1945 - 30000 Nîmes

Port : 07.76.96.44.45 - Courriel : louisa.boulghalegh@adhlgard.fr



TRANSPORTS





LES TRANSPORTS DANS MA VILLE

Le service de transport de l'agglomération de Nîmes, bus, trambus...

Tango Bus
388 AV Robert Bompard, 30000 Nîmes
[09 70 81 86 38](tel:0970818638)

<https://www.tangobus.fr/>
transdevnimesmobilites.site-solocal.com

Les transports adaptés dans le Gard :

➤ Le GIHP (Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques) :
Ce Service est financé par le Département du Gard. L'accès au service se fait après constitution d'un dossier.

http://www.gihplr.org/activites/transports_adaptes/tadg

➤ Handigo : Pour bénéficier de ce service, une inscription est nécessaire auprès du service.

Service de transport des personnes à mobilité réduite (personnes se déplaçant en fauteuil roulant et/ou non-voyants), Handigo intervient à la demande des clients résidents sur l'agglomération Nîmes Métropole.

TRANSPORT PERSONNES HANDICAPEES - GARD

<https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/departement/gard-30/transport-handicape>

<https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/departement/gard-30/transport-handicape>

Ulysse Gard :

4730 chemin Carreau de Lanes 30900 NIMES

06 12 40 36 17

<http://www.ulyse-transport.fr/>

En gare de Nîmes :

Sur le site de la SNCF :

[les services mis en oeuvre pour favoriser l'accessibilité,](#)

[l'assistance pour répondre à vos besoins et faire de votre voyage un moment agréable](#)

<https://www.sncf-connect.com/>

En gare TGV de Nîmes Pont du Gard :

<http://www.garesetconnexions.sncf/fr/gares-services/nimes-pont-du-gard/accessibilite>

A l'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée :

<http://www.nimes.aeroport.fr/personnes-a-mobilite-reduite>

ou contacter l'accueil au 04 66 70 49 49

INFORMATION IMPORTANTE

Les frais de déplacement supportés par les élèves et étudiants domiciliés dans le département du Gard en situation de handicap qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat avec l'Etat et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, peuvent être pris en charge par le Conseil départemental.

Un dossier de demande d'allocation individuelle de transport est à constituer auprès de :

Maison Départementale
Direction de l'Autonomie des Personnes
Service Accueil, Information, Aide au Transport Scolaire
176, boulevard du Président Salvador Allende
30 000 Nîmes
Tél. : 04 66 05 39 77 ou 04 66 05 39 78
Courriel : daut.ait@gard.fr
Site internet : www.handicap.gard.fr



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Gironde



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Handi CAP Nouvelle-Aquitaine (HCNA)

Ce collectif était composé d'une soixantaine de membres : associations de personnes en situation de handicap, acteurs touristiques, sportifs et culturels, tous issus de l'Économie Sociale et Solidaire, de collectivités territoriales, d'administrations et de services déconcentrés de l'Etat. Fort d'un travail abouti et prometteur, ce collectif se structure en 2018 en association : Handi CAP Nouvelle-Aquitaine (HCNA) .

En 2021, HCNA se développe en Pôle Ressource Régional Loisirs et Handicap N-A.

HCNA devient ainsi une véritable plateforme d'information, d'échange et de coopération dans le but de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie et des aidants aux pratiques touristiques, sportives, artistiques et de loisirs.

<https://www.handiloisirs-nouvelleaquitaine.fr/handi-cap-nouvelle-aquitaine/>

Associations en Gironde

[Association « A l'Eau Terre-Neuve Gironde »](#) favorise la baignade de personnes en situation de handicap sur des Tiralos tractés par des Terre-Neuves et/ou chiens d'eau, dressés au secourisme aquatique.

[Hand to Hand](#) développe la danse de société handi-valide (rock, tango, chachacha, pasodoble...) et autres danses (sévillane, flamenco, hip hop) quel que soit le handicap et l'âge des danseurs.

[ADAPEI de la Gironde](#) œuvre pour l'inclusion en Milieu ordinaire des personnes en situation de handicap comme la participation à la vie de la commune de Martignas par des activités de bénévolat, le projet « Humaquitaine » mission humanitaire en Afrique pour des jeunes en dynamique d'insertion.

[Familles extraordinaires](#) : cette association girondine de familles d'enfants en situation de handicap organise des activités de loisirs en famille. Les besoins de tous les participants sont pris en compte: âge, typologie de handicap. Les frères et sœurs sont systématiquement associés aux propositions de loisirs.

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

[Récréamix](#) propose une Plateforme Loisirs et Handicap constituée d'un ensemble de services pour l'inclusion des enfants et des jeunes girondins en situation de handicap dans les structures de loisirs : accueils périscolaires, centres de loisirs, espaces jeunes, centres sociaux, club sportifs... accompagne les familles et les organisateurs d'accueil de loisirs dans la mise en œuvre de leurs projets.

[ARPEje](#) propose un voilier de 5,75 mètres « L'Ergonaute » adapté pour embarquer des personnes en situation de handicap. Construit sur le chantier naval associatif de l'ARPEje en collaboration avec des étudiants de [l'Institut d'Ergothérapie de Bordeaux](#), il est mis à la [location](#) au Centre de voile de Bordeaux Lac ou sur d'autres plans d'eau à la demande.

[Association Eco acteurs en Médoc](#) : pour rendre la nature accessible au plus grand nombre et sans distinction, Eco acteur propose des Découvertes de la Nature et de l'environnement par des ateliers sensoriels à destination des adultes et enfants.

[D'une rive à l'autre](#) et [Les mots de Jossy](#) : ces associations favorisent l'accès aux loisirs des enfants/adolescents autistes et non-autistes , proposent des mallettes pédagogiques pour les aidants...



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le CTAS de Bordeaux est l'échelon de direction de l'action sociale des armées pour la zone de compétence ci-dessous :



Centre Territorial d'Action Sociale de Bordeaux

-  Antenne d'action sociale
-  Antenne d'action sociale Gendarmerie

CTE Secteur BORDEAUX AGEN
 ▶ Bdd Bordeaux-Mérignac-Agen

CTE Secteur BORDEAUX CAZAUX
 ▶ Bdd Cazaux

CTE Secteur PAU
 ▶ Bdd Pau – Bdd Mont-de-Marsan

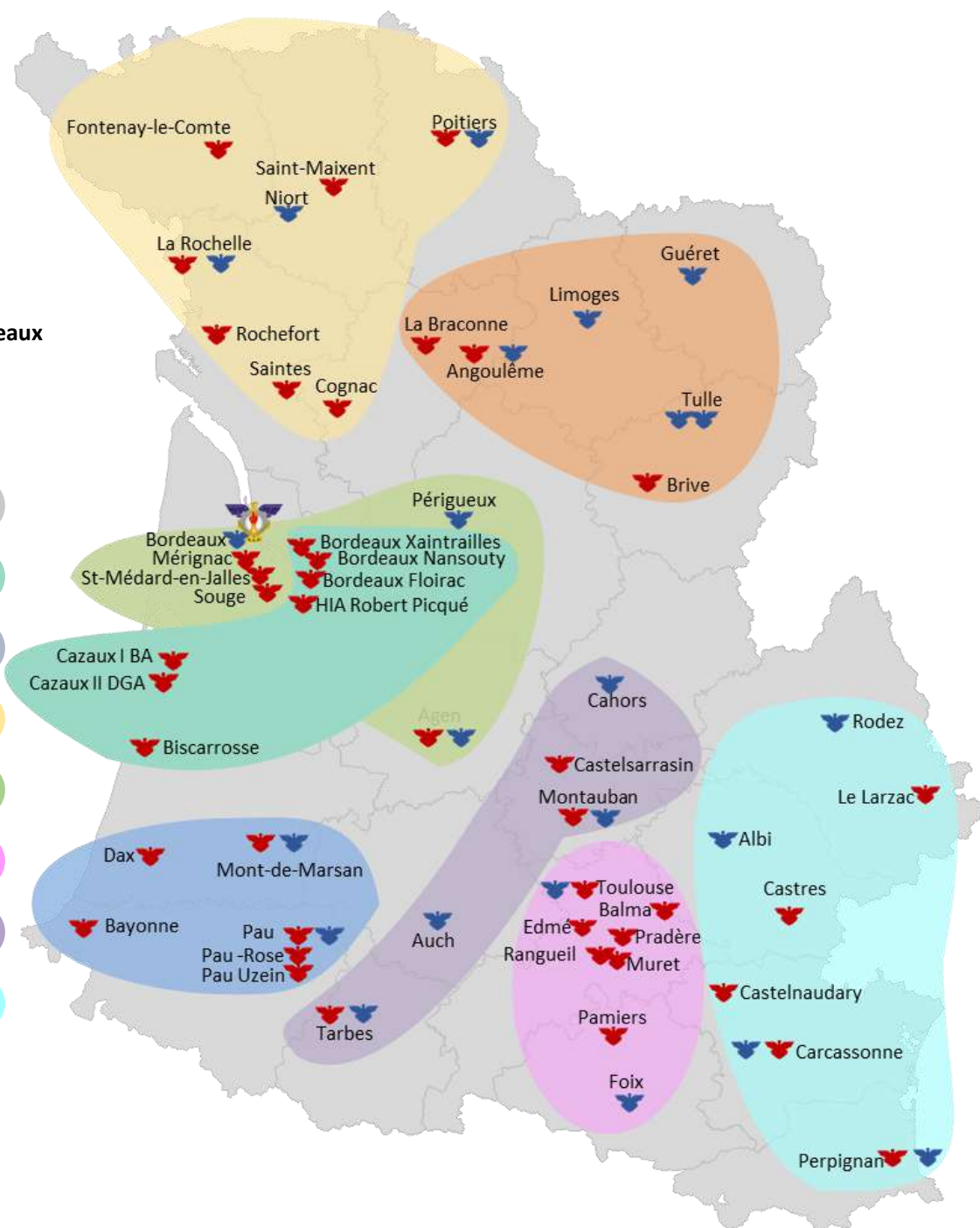
CTE Secteur ROCHEFORT
 ▶ Bdd Rochefort – Bdd Poitiers

CTE Secteur ANGOULÊME LIMOGES BRIVE
 ▶ Bdd Angoulême – Bdd Brive

CTE Secteur TOULOUSE ARIÈGE
 ▶ Bdd Toulouse

CTE Secteur TOULOUSE MONTAUBAN
 ▶ Bdd Montauban

CTE Secteur CARCASSONNE
 ▶ Bdd Carcassonne



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Focus sur l'action sociale ministère des armées dans le département de la Gironde :

En fonction de votre affectation vous trouverez-ci-après les coordonnées du service social dont vous dépendez

Nom entité	Adresse	Téléphone
Antenne d'action sociale de Bordeaux-Xaintrailles	Adresse géographique : Caserne Xaintrailles - 112 boulevard du Maréchal Leclerc - 33000 BORDEAUX Adresse postale : Caserne Nansouty - 223 rue de Bègles - CS 21152 - 33068 BORDEAUX Cedex	05 57 85 28 21
Antenne d'action sociale de Saint-Médard-en-Jalles	Adresse géographique : DGA EM site Gironde - BP 80070 - 33166 Saint Medard en Jalles Adresse postale : Caserne Nansouty - 223 rue de Bègles - CS 21152 - 33068 BORDEAUX Cedex	05 56 70 59 78
Antenne d'action sociale de l'HIA Robert Picqué	HIA Robert Picqué 351 Route de Toulouse CS 80002 33882 VILLENAVE D'ORNON Cedex	05 56 84 72 93
Antenne d'action sociale de Nansouty	Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 - 33068 BORDEAUX Cedex	05 57 85 45 60
Antenne d'action sociale de Bordeaux - Mérignac	Adresse géographique : Base aérienne 106 Avenue de l'Argonne 33700 Mérignac Adresse postale : Caserne Nansouty - 223 rue de Bègles - CS 21152 - 33068 BORDEAUX Cedex	05 33 89 82 90
Antenne d'action sociale de Cazaux 1 - Base Aérienne 120	Base aérienne 120 - rue du commandant Marzac - 33260 LA TESTE	05 40 51 05 40
Antenne d'action sociale de Cazaux 2 - DGA	Base aérienne 120 - rue du commandant Marzac - 33260 LA TESTE	05 57 15 42 15
Antenne d'action sociale de Souge	Adresse géographique : Camp de Souge - 33127 MARTIGNAS SUR JALLE Adresse postale : Caserne Nansouty - 223 rue de Bègles - CS 21152 - 33068 BORDEAUX Cedex	05 56 68 43 72
Antenne d'action sociale de Floirac	SIAé / AIA 26 rue Emile Combe - BP21 33072 Bordeaux Cedex	05 56 92 40 11
Antenne d'action sociale de gendarmerie de Bordeaux	Caserne Battesti 59 rue Séguineau – CS 90013 Tour 4 – Appartement 412 33700 MÉRIGNAC	05 54 52 53 32

Si vous êtes conjoint de militaire, et si vous êtes fonctionnaire de l'État (à l'exception des agents du ministère des armées), Défense Mobilité appuie votre demande de mobilité au sein de votre administration dans le cadre d'un rapprochement de conjoint.

Le rôle de Défense Mobilité est d'appuyer chaque demande de manière individualisée et argumentée auprès de votre administration.

Contact :

ard-conjoint.trait.fct@intradef.gouv.fr

ou appelez le 01 41 93 36 (36 58)

<https://www.defense-mobilite.fr/>

e-mail : defmob-bordeaux.sga@defense.gouv.fr

e-mail: ard-bordeaux.cmi.fct@def.gouv.fr

Trouver un contact :

<https://www.defense-mobilite.fr/annuaire>



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

MDPH 33 - GIRONDE
ESPLANADE CHARLES DE GAULLE CS 51914
33074 BORDEAUX

Courriel : mdph-accueil@girond.fr

Site : <http://www.mdph33.fr>

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h15 sans interruption

Le vendredi de 9h00 à 16h30 sans interruption

Téléphone : 05 56 99 66 99

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

CAMPS : centre d'action médico-sociale précoce

Pour plus d'informations, vous pouvez rechercher sur internet « CAMSP Gironde»

Vous trouverez via le site « Action.sociale.org » les procédures et fiches associées :

- **CAMSP audiologie**

CHU de Bordeaux – Groupe hospitalier Pellegrin

CAMSP audiologie

Bâtiment PQR, entrée 2,1er étage

Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux cedex

prise de rendez-vous : tel 05 56 79 59 94- Fax 05 57 82 16 42

audioenfant@chu-bordeaux.fr

Antenne de Libourne - CAMSP Audiologie

Hôpital Garderose - CH de Libourne

70 rue des Réaux, BP199 - 33505 Libourne cedex

contact téléphonique : 05 57 25 49 62

antenne-camsp.audiologie@chu-bordeaux.fr

- **CAMSP polyvalent**

CHU de Bordeaux - Hôpital des Enfants

Groupe hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba-Léon

33076 Bordeaux cedex

contact téléphonique : 05 56 79 56 27

Antenne de Castelnau de Médoc

5 rue du Stade 33480 Castelnau de Médoc

contact téléphonique : 05 56 90 80 59

Antenne de Marcheprime

11 rue Jacques Blicke 33380 Marcheprime

contact téléphonique : 05 56 78 57 93

Antenne de Libourne

Site de Garderose - CH de Libourne

70 rue des Reaux, BP199 - 33505 Libourne cedex

contact téléphonique : 05 57 25 49 95

Les consultations médicales ont lieu, sur l'hôpital des Enfants (site de Pellegrin)

Prise de rendez-vous :

contact téléphonique : 05 56 79 56 27

camsp.polyvalent@chu-bordeaux.fr

Etablissements du quartier Bordeaux maritime

Nom	Adresse	Contact	Type de gestion
Multi accueil Nuage bleu	Résidence Québec 3 rue Samuel Kirsz 33000 Bordeaux	05 56 50 37 11 contact @nuage-bleu.fr	ASSOCIATIF

Etablissements du quartier Centre ville

Nom	Adresse	Contact	Type de gestion
Multi accueil Mille couleurs	74 bis rue Mondenard 33000 Bordeaux	05 32 09 15 96	ASSOCIATIF

Etablissements du quartier Bordeaux Sud

Nom	Adresse	Contact	Type de gestion
Multi accueil Canaillous-Brascassat	Cité Renard 4 rue Brascassat 33800 Bordeaux	05 56 85 35 66 canaillous.33 @orange.fr	ASSOCIATIF
Multi accueil Canaillous-Lafiteau	13 rue Laffiteau 33800 Bordeaux	05 56 85 39 79 canaillous.laffiteau- creche @orange.fr	ASSOCIATIF

Etablissements du quartier La Bastide

Nom	Adresse	Contact	Type de gestion
Multi accueil la cabane de Gustave	136 rue Hortense 33100 Bordeaux	05 56 67 87 06 06 38 68 55 80 cabanegustave @orange.fr	ASSOCIATIF
Multi accueil Le jardin d'Hortense	140 rue Hortense 33100 Bordeaux	05 56 67 87 06 apimiasso @orange.fr apimi.fr	ASSOCIATIF

- **Les Multi accueils collectifs réguliers et les accueils collectifs occasionnels**

L'accueil collectif régulier accueille les enfants toute la journée, l'accueil collectif occasionnel les accueille temporairement.

- ❖ [Multi accueil Canailous-Brascassat](#), [Multi accueil Canailous Lafitteau](#), [Multi accueil Canailous Armagnac](#)

Accueil des enfants handicapés et non handicapés jusqu'à 4 ans

- ❖ [Multi accueil Nuage bleu](#)

Accueil d'enfants polyhandicapés de 3 mois à 6 ans

- ❖ [Multi accueil Mille couleurs](#)

Accueil des enfants handicapés de 2,5 mois à 6 ans

- ❖ [Les jardins d'Hortense](#)

Accueil d'enfants handicapés et non handicapés de 15 mois à 4 ans

Une demande d'inscription peut être déposée auprès des structures d'accueil du quartier. Un accueil de l'enfant pourra être proposé en concertation avec la famille, le médecin et l'équipe de la structure, dans l'intérêt de l'enfant.

Tous les établissements municipaux de la ville de Bordeaux sont adaptés à l'accueil des enfants handicapés et leurs personnels formés en conséquence. Cependant, afin de réserver à votre enfant une prise en charge appropriée, les modalités de son accueil sont étudiées au cas par cas, en fonction de son handicap et des capacités réelles de chaque établissement envisagé.

L'IGeSA, opérateur social du ministère, s'est vu confié la gestion des crèches ministérielles et des berceaux réservés.

Pour le département de la Gironde, la crèche ministérielle, les Crocin'ailes est située à Mérignac, et des berceaux sont réservés au sein de différentes communes.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous rendre sur le site de l'IGeSA soit vous rapprocher la Direction Régionale IGeSA (DRI) Aquitaine dont les coordonnées sont les suivantes :

BA 204 Mérignac Beauséjour - 223 rue de Bègles CS21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 33 05 39 21

@ : espacepetiteenfance.aqt@igesa.fr

@ : dri.aqu@igesa.fr

Lien : <https://www.igesa.fr/famille-enfance/espace-petite-enfance>



Rendez-vous sur l'Espace Petite Enfance Igesa, pour effectuer vos démarches en ligne !

> GÉREZ VOTRE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE EN TOTALE LIBERTÉ

- Demande de place en crèche Igesa
- Demande de place en crèche partenaire pour un enfant né ou à naître

> CHOISISSEZ LA CRÈCHE LA PLUS PRATIQUE POUR VOUS

Géolocalisation des crèches adaptées à vos besoins

> PAYEZ VOS FACTURES EN LIGNE, À TOUT MOMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Visualisation, édition de vos factures et règlement par carte bancaire

> TÉLÉCHARGEZ VOS ATTESTATIONS EN LIGNE

- Attestation annuelle de paiement
- Justificatif de règlement (facture acquittée)

> COMPLÉTEZ FACILEMENT VOTRE DOSSIER

Mise à jour de la fiche sanitaire de votre enfant (autorisations, assurance, médecin traitant, etc...)

> SUIVEZ VOS DÉMARCHES EN TEMPS RÉEL

Suivi du statut des démarches transmises



ESPACE

petite enfance

Les démarches que vous pouvez réaliser sur notre Espace Petite Enfance Igesa sont soumises à la validation de nos services. A la fin de votre démarche, vous recevrez un mail automatique vous informant de la prise en compte de votre demande et de son traitement dans les meilleurs délais.

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Accédez facilement
à votre compte
Espace Petite Enfance Igesa !

**Vous avez un enfant en crèche igesa ou en crèche partenaire ?
Votre compte est déjà créé !**

Vous disposez d'un compte identifié avec l'adresse e-mail précisée dans votre dossier d'inscription.

Connectez-vous directement sur

igesa.fr/espace-petite-enfance

Cliquez sur le bouton **SE CONNECTER**, puis cliquez sur « mot de passe oublié ». Saisissez ensuite l'adresse e-mail précisée dans votre dossier d'inscription. Un lien d'activation vous sera adressé par mail. Vous pourrez ensuite personnaliser votre mot de passe.

Vous souhaitez créer un compte ?

Rendez-vous sur

igesa.fr/espace-petite-enfance

CONNEXION PAR COURRIEL

Après validation, vous recevrez un mail de confirmation de création de compte avec un mot de passe provisoire. Vous pourrez ensuite le personnaliser.

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<https://www.ac-bordeaux.fr/>

Afin de trouver des informations sur les écoles, collèges et lycées, rendez-vous sur le site de l'académie de Bordeaux.

Vous y trouverez les établissements favorisant l'inclusion scolaire dans le 1^{er} et 2nd degré tant dans le public que dans le privé.

Lien utile :

<https://www.ac-bordeaux.fr/l-unite-localisee-pour-l-inclusion-scolaire-ulis-122077>

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves handicapés, domiciliés en Gironde, qui fréquentent un établissement général, agricole ou professionnel, public ou privé sous contrat et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie, les étudiants handicapés, domiciliés en Gironde, qui fréquentent un établissement d'enseignement supérieur relevant de la tutelle du Ministère de [l'éducation Nationale](#) ou du Ministère de l'Agriculture et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie.

Pour les enfants domiciliés dans la [CUB](#) la [COBAS](#) ou Libourne, la prise en charge du transport est du ressort de la collectivité du domicile.

En fonction du taux d'incapacité, la participation du Département peut couvrir l'intégralité des frais de transports, quel que soit le mode de transport utilisé :

- **transport par tiers professionnel (taxi ou transport spécialisé) :** *lorsque l'élève ou l'étudiant ne peut se déplacer seul, ce service est organisé et financé par le Département. Si le taux d'incapacité est inférieur à 50%, la famille devra prendre en charge une partie calculée sur le quotient familial.*
- **transport en commun :** *lorsque l'élève ou l'étudiant peut utiliser les transports en commun, il bénéficie d'un remboursement de ces frais, uniquement si son taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50%.*
- **ou transport en véhicule personnel :** *lorsqu'un véhicule personnel est utilisé et que le taux d'incapacité de l'élève ou de l'étudiant est supérieur ou égal à 50%, une indemnité kilométrique de 0,11 ? du km est calculée par jour et aller-retour.*

Il n'y a aucune limite d'âge, ni de niveau d'études. L'établissement scolaire ou universitaire peut être public ou privé sous contrat, et doit relever du Ministère de l'Education Nationale ou du Ministère de l'Agriculture. Les demandes de transport hors établissements scolaires comme les services spécialisés (ITEP, IME...) ne sont pas prises en charge par le Département mais par la sécurité sociale ou les établissements concernés

Lien : <https://www.gironde.fr/handicap-grand-age/transports-scolaires-adaptés-logement-aidants>

Contact : Transports Scolaires Adaptés

[05 56 99 66 42](tel:0556996642)

tseh@gironde.fr

ATTENTION ! Les frais de déplacement vers les établissements et services spécialisés sont pris en charge par les organismes de sécurité sociale.

VI

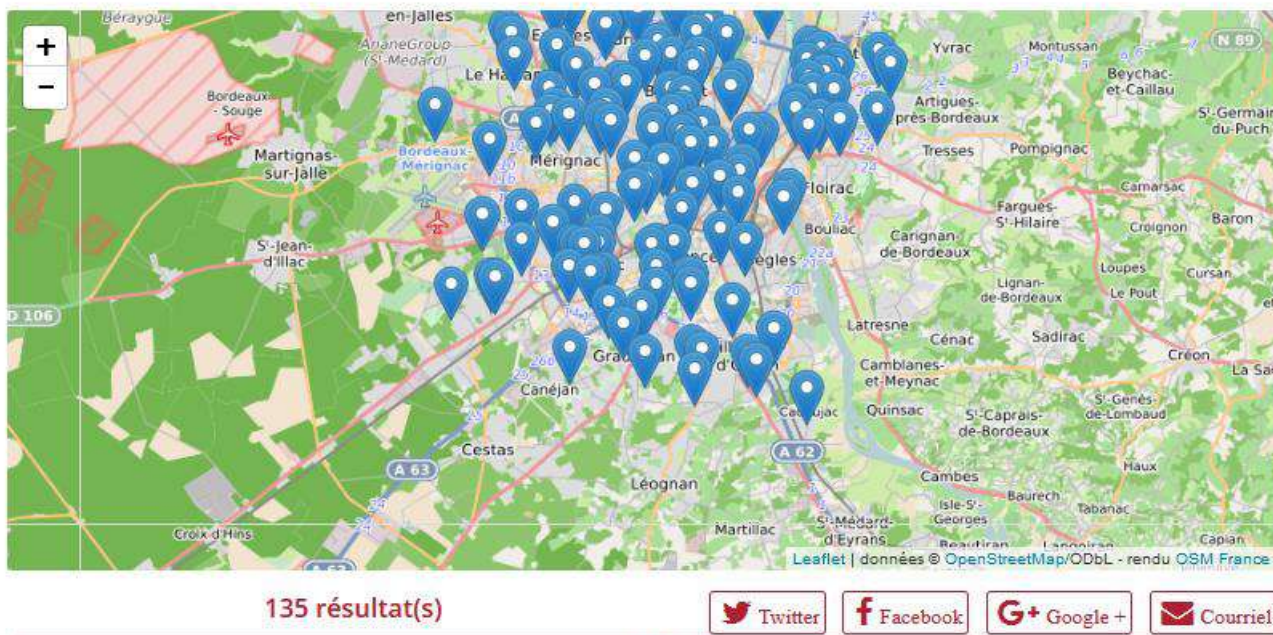
LOISIRS



Où pratiquer ?

Localisez près de chez vous un club proposant des activités sportives aux personnes handicapées.

Tous les handicaps ▼ Toutes les disciplines ▼ 33000 10 km ▼ **Filtrer**



<https://www.sport-handicap-n-aquitaine.org/pages/ou-pratiquer>

OFFRES SRIAS



Pour connaître les offres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant :

<https://www.sriasnouvelleaquitaine.fr/>

Pour contacter la SRIAS, vous pouvez le faire de manière dématérialisée sur le site, rubrique « nous contacter » ou téléphoner au :

05 57 95 03 00

05 57 95 02 97

UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES JEUNES DE 18 à 25 ANS

A partir de l'été 2019, le Réseau Passerelles, pour des raisons règlementaires et pédagogiques, a mis en place un nouveau dispositif adapté aux besoins particuliers des familles ayant un jeune majeur en situation de handicap.

Deux séjours ont été réservés pour les familles ayant un jeune en situation de handicap de plus de 18 ans :

- le Séjour de Port aux Rocs (Le Croisic)
- le Séjour du Centre de Mer Le Falgouet à Andernos (Bassin d'Arcachon)

Sur ces deux séjours, le Réseau Passerelles propose un dispositif d'accueil et de prise en charge identique au **Club Enfants Passerelles**, sur les mêmes horaires et avec une équipe de trois personnes pour assurer l'accueil des jeunes.

Des propositions d'animation et d'activité, mais également le recrutement de l'équipe, seront adaptés aux besoins spécifiques des jeunes adultes.

DES DESTINATIONS ATTRAYANTES AU SEIN DE LIEUX DE VACANCES ORDINAIRES

Le premier engagement du Réseau Passerelles est de proposer les Séjours Famille au sein de lieux de vacances ordinaires (villages de vacances, campings, villages de gîtes...), afin de partir en vacances comme les autres, et bénéficier des activités classiques, la piscine, les animations... Le choix du lieu de vacances par le Réseau Passerelles est établi sur la base de plusieurs critères

- La qualité de la démarche et de l'engagement du lieu de vacances pour l'accueil des publics en situation de handicap.
- Les services proposés sur le village (piscine, services, animation...)
- L'accessibilité globale du lieu de vacances.
- La taille du lieu de vacances,
- La qualité des logements et des prestations offertes par le lieu de vacances.
- La mise à disposition d'une salle pour l'accueil et la prise en charge des enfants, par l'équipe Passerelles, en journée.



TRANSPORTS



Wheeliz

Wheeliz s'appuie sur une communauté solidaire de 8000 utilisateurs et propose plus de 830 voitures partout en France, soit le plus grand choix de véhicules aménagés.

www.wheeliz.com/fr/

Vous pouvez bénéficier d'une réduction en partenariat avec TBM lors de la 1ère inscription.

Wheeliz peut vous être utile lorsque vous souhaitez partir en week-end, en vacances ou quand le service Mobibus n'est pas disponible.

Wi Transport

Service de transport pour les loisirs et à but thérapeutique. Conventionné par la CPAM, il assure les rendez-vous médicaux.

Les déplacements s'effectuent dans toute la Gironde, les départements limitrophes. Il existe une possibilité de transports nationaux (présence de plusieurs agences en France).

Tous les chauffeurs et/ou accompagnateurs sont formés dans le domaine du handicap, à l'accompagnement et à la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Les véhicules adaptés sont neufs, climatisés et disposent de tout le confort nécessaire. La ponctualité fait partie intégrante de leurs priorités.

Ils sont également géolocalisés pour améliorer visibilité et sécurité

Il existe aussi un service de location (sans chauffeur) de véhicule.

[Wi Transport](#)

Adresse postale :

22 chemin de la motte

33320 Eysines

Tél. : 05 24 99 00 70

Courriel : reservations@wi-transport.com

Site : www.wi-transport.com

Les transports en commun bordelais

Mobibus

Le service Mobibus, en complément du réseau TBM (Transport Bordeaux Métropole), participe quotidiennement à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur Bordeaux Métropole. Mobibus, service de Transport à la demande dessert les 28 communes de Bordeaux Métropole 364 jours par an.

Pour bénéficier du service, un dépôt de dossier est nécessaire. Par la suite, vous pouvez réserver vos trajets par téléphone, email, internet ou courrier.

Vous pouvez utiliser le service Mobibus tous les jours de l'année de 5h30 à 00h30 (sauf le 1er Mai).

Pour utiliser ce service, se connecter sur le site : www.mobibus.fr

MOBIBUS –

12, boulevard Antoine Gautier –
33082 Bordeaux Cedex

Réservez votre transport

- Par téléphone, au 05 56 166 166 : Du lundi au vendredi de 7h à 19h, le samedi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le dimanche de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.
- Sur le site internet www.mobibus.fr ou sur l'application mobile (disponible sous [Android](#)) en créant un compte.
- Par e-mail, à mobibus@keolis.com



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Haute-Garonne

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 31 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De nombreuses associations peuvent vous soutenir et vous accompagner dans certaines démarches en lien avec le Handicap au sein du Département de la Haute-Garonne.

Le Centre Hospitalier de Toulouse met à votre disposition un annuaire complet, répertoriant les coordonnées d'une multitude de partenaires :

https://www.chu-toulouse.fr/IMG/pdf/handicap_2020.pdf



La MDPH propose également un répertoire des établissements sociaux et médico-sociaux du Département de la Haute-Garonne

<https://www.mdph31.fr/les-associations/>



Le site de la Mairie de Toulouse dispose également d'un onglet « Handicap et Accessibilité » listant ainsi certains acteurs locaux.

<https://nondiscrimination.toulouse.fr/des-acteurs-a-vos-cotes/associations/handicap>



Un groupe Facebook propose également de partager certaines informations au sujet du Handicap au niveau local.

 « Handicap ô Toulouse »



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le CTAS de Bordeaux est l'échelon de direction de l'action sociale des armées pour la zone de compétence ci-dessous :



Centre Territorial d'Action Sociale de Bordeaux

-  Antenne d'action sociale
-  Antenne d'action sociale Gendarmerie

CTE Secteur BORDEAUX AGEN
▶ Bdd Bordeaux-Mérignac-Agen

CTE Secteur BORDEAUX CAZAUX
▶ Bdd Cazaux

CTE Secteur PAU
▶ Bdd Pau – Bdd Mont-de-Marsan

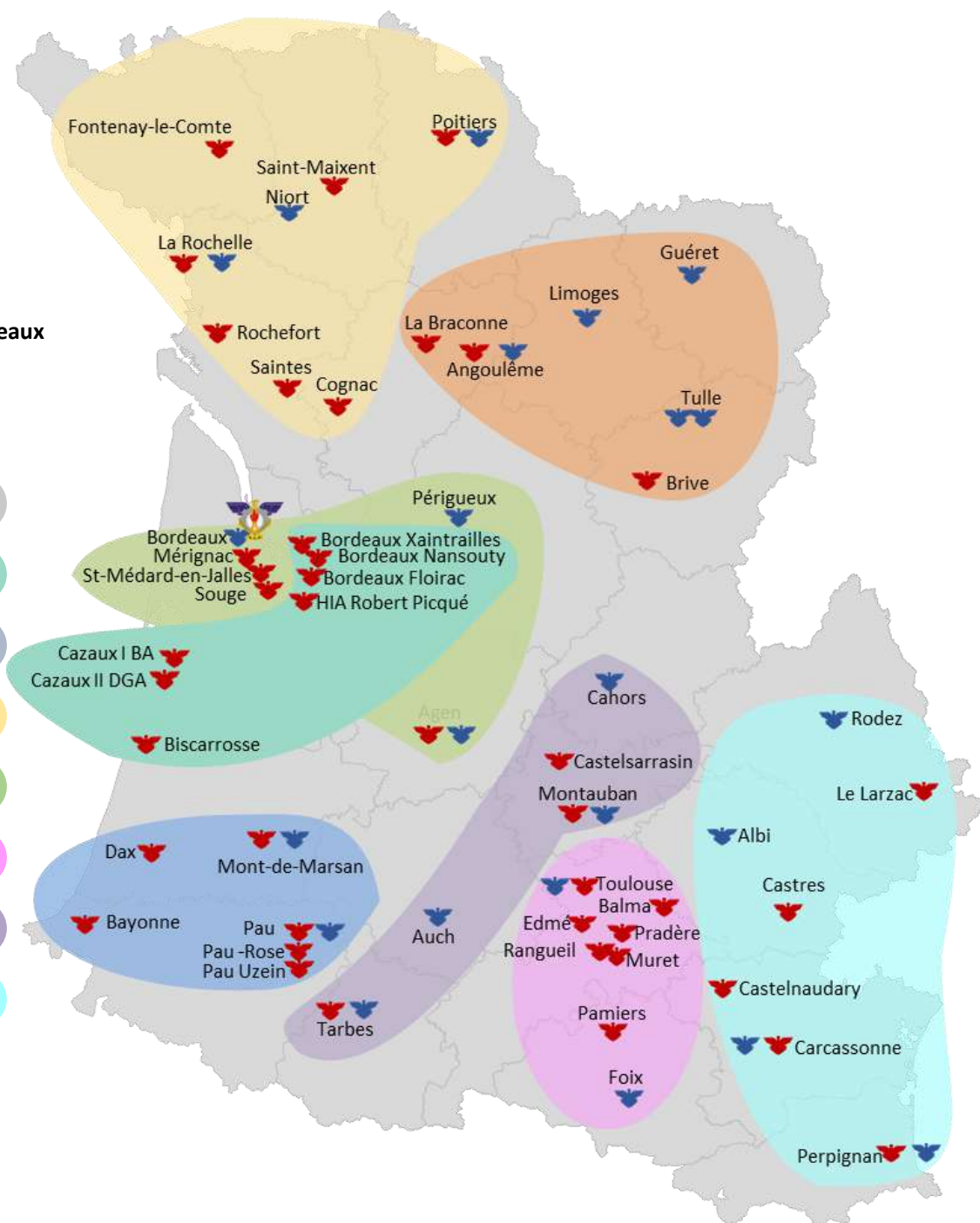
CTE Secteur ROCHEFORT
▶ Bdd Rochefort – Bdd Poitiers

CTE Secteur ANGOULÊME LIMOGES BRIVE
▶ Bdd Angoulême – Bdd Brive

CTE Secteur TOULOUSE ARIÈGE
▶ Bdd Toulouse

CTE Secteur TOULOUSE MONTAUBAN
▶ Bdd Montauban

CTE Secteur CARCASSONNE
▶ Bdd Carcassonne



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Focus sur l'action sociale des armées dans le département de Haute Garonne :

En fonction de votre affectation vous trouverez-ci-après les coordonnées du service social dont vous dépendez

Nom Antenne	Adresse	Téléphone secrétariat
Antenne d'action sociale de Toulouse Ville	Caserne Pérignon 2, rue Dominique de Pérignon Bât 3 - 1 étage 31032 TOULOUSE Cedex 5	05 62 57 38 76
Antenne d'action sociale de Toulouse Balma – DGA-TA	47, rue Saint-Jean BP 93123 31131 BALMA Cedex	05 62 57 50 27
Antenne d'action sociale de Rangueil 1 et 2	ISAé 4 avenue Edouard Belin BP 54032 31055 Toulouse Cedex 4	05 61 33 82 06
Antenne d'action sociale de Toulouse Pradère	14 RISLP BP 45017 31032 TOULOUSE Cedex 5	05 62 57 36 73
Antenne d'action sociale de Toulouse EDME	1 RTP Quartier EDME BP 40036 31270 CUGNAUX	05 62 11 42 74
Antenne d'action sociale de Toulouse Muret	Quartier Montalegre 1, rue Marclan BP 45017 31032 Toulouse Cedex 5	05 34 46 88 74
Antenne d'action sociale gendarmerie Toulouse	Caserne Courrège 202 avenue Jean-Rieux BP 14019 31055 Toulouse Cedex 4	05 61 17 50 22



Défense Mobilité Toulouse (antenne)

2 rue Dominique de Pérignon
31 032 Toulouse CEDEX 59
05 62 57 39 70

defense-mobilite-pdm-so-adm-toulouse.cmi.fct@def.gouv.fr
<http://www.defense-mobilite.fr/>



AGEFIPH Occitanie

Immeuble La Passerelle,
17 Bd de la Gare
31 500 Toulouse
0 800 11 10 09

[https://espace-emploi.agefiph.fr/Haute-Garonne-\(31\)-Emploi](https://espace-emploi.agefiph.fr/Haute-Garonne-(31)-Emploi)



CAP Emploi 31

Immeuble Anthyllis,
8 rue Paul Mesplé
31 100 Toulouse
05 34 40 91 91

<https://www.capemploi-31.com/>



Pôle Emploi 31

<https://candidat.pole-emploi.fr/offres/emploi/haute-garonne/d31>

Lieux d'accueil individuel et collectif :

- ▶ **Maison des solidarités (MDS)**
<https://www.haute-garonne.fr/service/les-maisons-des-solidarites-mds>
- ▶ **Service de Protection Maternelle et infantile (PMI)**
<https://www.haute-garonne.fr/service/la-protection-maternelle-et-infantile-pmi>
- ▶ **Caisse d'Allocations Familiales :**
www.caf.fr
- ▶ **Pôle Ressources Handicap :**
www.accueilpourtous.fr
- ▶ **CMPP - Centre Médico-Psycho-Pédagogique**
<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/centre-medico-psycho-pedagogique--c-m-p-p---189/rgn-midi-pyrenees.html#haute-garonne>
- ▶ **CMP**
<https://www.santeenfrance.fr/annuaire/13-centres-medico-psychologiques-cmp-cattp/dep:31>
- ▶ **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS 31) :**
@ camps.sec@chu-toulouse.fr
- ▶ **LAEP - Lieux d'Accueil Enfants Parents, espace d'échange, de paroles entre parents, enfants et accueillants**
@ laep@cc-coeurdegaronne.fr
- ▶ **Ecole des parents et éducateurs:**
<https://epe31.fr/>
- ▶ **L'Esperluette : lieu de soutien aux familles concernées par le handicap, la maladie de l'enfant :**
<http://lesperluette31.wifeo.com/>
- ▶ **Halte répit**
<https://www.sicoval.fr/vivre-ensemble/personnes-en-perte-dautonomie/halte-repit-detente/>
@ accueil.repit@sicoval.fr



LES AIDES FINANCIÈRES



La maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Haute-Garonne (31) vous accueille:

10 place Alphonse-Jourdain
31 000 Toulouse

Téléphone: 0800 31 01 31

Courriel : mdph@cd31.fr

Site web : <https://www.mdph31.fr/>

Pour plus de proximité, plusieurs antennes sont à votre disposition au sein du département : Grenade, Cadours, Verfeil, Lanta, Frouzins, Montréjeau...

Sans rendez-vous : le mardi et le jeudi de 8h15 à 12h (avec une permanence en langue des signes françaises le mardi à partir de 8h30)

Sur rendez-vous : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 17h et le mardi de 8h à 12h

Pour vous y rendre, les transports en commun sont à votre disposition :

- ▶ Métro B : arrêt Compans-Caffarelli
- ▶ Bus L1 et 63 : arrêt Leclerc
- ▶ Bus 14 et 45 : arrêt Héraclès
- ▶ Si vous êtes véhiculé, des parkings sont également à disposition dont un situé au 5 place Alphonse-Jourdain

Si vous souhaitez faire une demande auprès de la MDPH :

- ▶ Voici un guide pour vous aider dans vos démarches :
https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_17-11_fiches-facilealire_mdp_h_comment-faire-demande.pdf
- ▶ Voici le formulaire à remplir et à envoyer à la MDPH :
<https://www.mdph31.fr/wp-content/uploads/2022/02/Cerfa-MAJ-janv-2022.pdf>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



LE CAMSP de la HAUTE-GARONNE

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce de la Haute-Garonne (CAMSP 31) reçoit les enfants de 0 à 6 ans et leur famille pour:

- ▶ Le dépistage
- ▶ Le diagnostic
- ▶ Le soin
- ▶ L'accompagnement familial
- ▶ La prévention

L'ensemble de son action cherche à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social, et à soutenir un développement harmonieux de ses capacités. Toutes ces actions se font en étroite collaboration avec la famille.

Contact:

Centre d'action médico-sociale précoce 31
22 impasse de la Flambère
TSA 70034
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 77 73 82
Fax : 05 61 77 73 87
@: camsp.sec@chu-toulouse.fr



Site internet:

<https://www.chu-toulouse.fr/-centre-d-action-medico-sociale-precoce-de-haute->

LES MODES DE GARDES:

- ▶ Retrouvez toutes les informations utiles pour faire garder votre enfant âgé de 0 à 6 ans en sur le portail national de la CNAF: <https://monenfant.fr/>
- ▶ Contactez la **Mairie** du lieu de votre domicile qui vous présentera les solutions de garde possibles sur votre secteur d'habitation (accueil collectif, assistantes maternelles et garde à domicile).
- ▶ Sur le Périmètre de Toulouse Métropole:
Direction de la Petite Enfance
32 Bd André Netwiller
31200 Toulouse
Tél: 05 62 27 67 50
<https://metropole.toulouse.fr/mon-quotidien/enfance-jeunesse/accueil-du-jeune-enfant>
- ▶ « L'accueil pour tous » est un dispositif collaboratif pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou de maladie, dans les structures petite enfance de la Haute-Garonne :
<https://accueilpourtous31.fr/>

LES DISPOSITIFS MINISTERIELS :

En Haute-Garonne, le Ministère des Armées dispose de places réservées au sein de crèches partenaires. Pour connaître les offres proposées, vous pouvez vous rapprocher de votre Antenne d'Action Sociale de proximité.

Toutes les démarches sont également disponibles :

- ▶ **sur le site de l'IGeSA :**
<https://www.igesas.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfants>
@ : espacepetiteenfance.aqt@igesas.fr
- ▶ **auprès de la Direction Régionale IGeSA (DRI) Aquitaine :**
BA 204 Mérignac Beauséjour - 223 rue de Bègles CS21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 33 05 39 21
@ : dri.aqu@igesas.fr

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

LES DIPOSITIFS INTERMINISTERIELS:

En Haute-Garonne, la section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) dispose également de places d'accueil réservées auprès de crèches partenaires.

Toutes les informations sont disponibles:

- ▶ sur le site de la SRIAS Occitanie:
<https://www.srias-occitanie.fr/creches-et-garde-denfant>
- ▶ auprès de votre Antenne d'Action Sociale de proximité.

PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES :

- ▶ L'IGeSA organise des colonies et séjours de vacances pour les enfants à partir de 4 ans:
<https://www.igesa.fr/colonies-sejours-linguistiques/rechercher-une-colo>

L'organisme met en place un suivi individualisé et des prestations adaptées pour les demandes de séjours vacances qui concernent les enfants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé:

IGeSA – Direction Vacances - Caserne Saint Joseph 20200 Bastia

Tél: 04 95 55 20 20

@ : colospourtous@igesa.fr

Site internet: <https://www.igesa.fr/colonies-sejours-linguistiques/les-plus-igesa/accueil-handicap>



La subvention interministérielle pour séjour d'enfants en centre spécialisé peut vous aider à financer une partie du coût de l'accueil vacances d'un enfant en situation de handicap ou d'affection chronique:

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/la-subvention-interministerielle-pour-sejour-denfants-en-centre-de-vacances-specialise-pour-handicapes>

- ▶ Le Service d'Intégration en Accueil collectif des Mineurs (SIAM 31) est un dispositif au service des familles en recherche de loisirs ou de séjours de vacances pour leur enfant en situation de handicap:

7 rue Chabanon - CS 52454 - 31085 Toulouse Cedex 2

Tél. : 05 61 12 58 16

@: contact@siam31.fr

Site internet: www.siam31.fr

V

SCOLARITÉ



LA SCOLARISATION

▶ Afin de trouver des informations sur les écoles, collèges et lycées, rendez-vous sur le site de l'Education Nationale.

L'annuaire en ligne propose de rechercher une école, un collège, un lycée, un établissement régional d'enseignement adapté (EREA), un centre d'information ou d'orientation (CIO) selon des critères géographiques, pédagogiques et de services aux élèves :

<https://www.education.gouv.fr/annuaire>

▶ Toutes les informations relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en Haute-Garonne (dont les élèves en situation de handicap, de la maternelle au lycée) sont disponibles auprès du Service Départemental École Inclusive (SDEI 31) de l'Académie de Toulouse :

SDEI - Direction des services départementaux de l'éducation nationale – Haute-Garonne

Rectorat de l'académie de Toulouse (2e étage)

75, rue Saint-Roch 31400 TOULOUSE

Tél: 05.67.52.40.11

@: sdei31@ac-toulouse.fr

Site internet: <https://edu1d.ac-toulouse.fr/politique-educative-31/sdei-31/le-sdei-31/>

▶ La MDPH vous informe sur l'orientation des enfants en situation de handicap ou de maladie.

La scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif. Si besoin, il existe aussi des alternatives à la scolarisation.

MDPH 31

10, place Alphonse-Jourdain 31000 Toulouse

TÉL: 0 800 31 01 31 (appel et service gratuit)

@: mdph@cd31.fr

Site internet: <https://www.mdph31.fr/scolarisation/>

▶ Sur le territoire de la collectivité de Toulouse Métropole, un service est spécifiquement dédié à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet:

<https://metropole.toulouse.fr/mon-quotidien/enfance-jeunesse/education/egalite-des-chances-et-inclusion>

@: Inclusion.handicap@mairie-toulouse.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP :

► Pour connaître les modalités de prise en charge de transport scolaire des enfants en situation de handicap, vous pouvez consulter le site internet:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1894>

Les informations diffèrent selon que votre enfant est scolarisé:

- en établissement du secteur médico-éducatif (par exemple, en institut-médico-éducatif)
- en établissement scolaire ordinaire

► Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne prend en charge les frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap, domiciliés dans le département.

Vous pouvez vous renseigner auprès du service des transports scolaires:

Adresse : 1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse

Tél: 0 800 01 15 93

Contact : <https://services.haute-garonne.fr/>

Site internet: <https://www.haute-garonne.fr/aide/transports-scolaires-des-eleves-et-etudiants-en-situation-de-handicap>

Inscriptions : <https://formulaire.services.haute-garonne.fr/transports-scolaires/inscription-d-eleve-en-situation-d-handicap/>

Le Conseil Départemental délivre une prise en charge financière pour les transports domicile-établissement scolaire (ou lieu de stage), des élèves et étudiants, présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 50%.

Sur la base d'un aller-retour quotidien pour les demi-pensionnaires d'un aller-retour hebdomadaire pour les internes.

Cette aide concerne:

- Les trajets effectués par transport scolaire et service de transport en commun (bus, métro, tram, SNCF)
- Les trajets effectués par les parents avec leur véhicule personnel (remboursement d'indemnités kilométriques)
- Certains transports effectués par tiers professionnels (taxi, société de transport) en fonction de la gravité du handicap ou de l'absence de transport scolaire.

Téléchargement du formulaire ou saisie en ligne sur :

service.haute-garonne.fr Rubrique →transports scolaires

VI

LOISIRS



JE PRATIQUE UN SPORT : Bon à savoir

Handisport :

Le handisport regroupe un ensemble de sports dont les règles ou les conditions de pratique ont été aménagées pour des personnes en situation de handicap physique ou sensoriel.

Sport adapté :

Le sport adapté permet à toute personne en situation de handicap mental ou psychique de pratiquer le sport qu'elle souhaite.

LES COMITÉS

. Comité régional handisport Occitanie

L'objectif du comité est de développer et de structurer la pratique sportive et permettre à chacun de se perfectionner dans sa discipline.

Il fédère les différents comités départementaux handisport d'Occitanie.

Comité régional Handisport Occitanie

Tél : 05.61.20.33.37

7 rue André-Citroën

31130 BALMA

occitanie@handisport.org

handisportoccitanie.org

. Comité départemental Haute-Garonne du sport adapté (CDSA 31)

Il a pour mission de permettre l'accès au sport à toute personne en situation de handicap mental ou psychique, quel que soient ses désirs, ses capacités, ses besoins, dans un cadre adapté et un environnement sécurisant.

Comité départemental Haute-Garonne du sport adapté

Tél : 05.61.20.33.72

7 rue André-Citroën

31130 BALMA

cdsa31@gmail.com

sportadapte31.wixsite.com

. Ligue sport adapté Occitanie

La ligue permet l'accès au sport aux personnes en situation de handicap mental ou psychique sur toute la région Occitanie et encourage le développement du sport adapté.

Ligue sport adapté Occitanie

Tél : 05.61.20.33.72

7 rue André-Citroen

Ligue.occitanie@ffsa.asso.fr

lsa-occitanie.com

. Comité départemental handisport de la Haute-Garonne

Il est garant du bon fonctionnement du sport pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

Il travaille à développer et structurer la pratique du handisport, à faciliter la découverte l'initiation et le perfectionnement des sportifs en situation de handicap et à définir une offre de pratique accessible et progressive pour chacun.

Maison des sports

Tél : 05.62.24.18.22 / 06.15.43.52.89

190 rue Isatis

31670 LABEGE

handisporthautegaronne.org

cd31@handisport.org

SPORT EN CLUB**Les clubs handisport ou sport adapté.**

Les clubs sont répertoriés sur le site : "handisporthautegaronne.org", à la Rubrique "annuaires des clubs et sections sportives."

Les cours collectifs de la mairie de Toulouse

La mairie de Toulouse encadre des activités physiques sur les temps scolaires et extrascolaires grâce à son équipe d'éducateurs sportifs spécifiquement formés.

Contact : Mairie de Toulouse

Direction des Sports

7 allée Gabriel BIENES - 31400 TOULOUSE

Tél : 05.61.22.32.64

Les centres culturels.

- Les MJC et associations d'éducation populaire
- Les jardins partagés : certains jardins partagés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et des équipements spéciaux ont été mis en place.

Information sur le site : "toulouse.fr"

Peinture et dessin

Archipel - Atelier polyvalent sur différentes techniques de création

Contact : Archipel

Tél:05.34.41.14.99

23 rue Arnaud-Bernard

contact@archipel-toulouse.fr

APF France handicap 31

Atelier d'arts plastiques une fois par semaine en partenariat avec le musée des Abattoirs.

Ouvert à tous, sur inscription.

Contact : APF France handicap 31

Tél : 05.34.50.85.50

dd.31@apf.asso.fr

THÉÂTRE

ACT'S : Développement du théâtre en langue des signes (LSF)

Contact : Act's

43 avenue de la Gloire

31500 TOULOUSE

DANSE

Contact : Incorporel danse handidance

18 rue des martinets

31170 TOURNEFEUILLE

association.incorporel@gmail.com

incorporel.com

Tél : 06.61.34.55.82

Tourisme & handicap est un label garantissant un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées.

En Haute-Garonne 34 prestataires sont labellisés :

- Hôtels
- Gîtes
- Restaurants
- Sites touristiques
- Offices de tourisme

Contact : "la boîte à vadrouilles "

Organisation de vacances adaptées

10 impasse des pins

31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

LA SECTION RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE D'ACTION SOCIALE

La SRIAS organise des séjours accessibles aux personnes en situation de handicap, mais aussi des séjours répit aidants/aidés.

Pour connaître les offres : <https://www.srias-occitanie.fr>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le bureau interarmées du logement de Toulouse est joignable sur intradef :

<https://logement.intradef.gouv.fr>

Le ressortissant doit se connecter avec ses identifiants intradef.

BIL

10 rue Roquemaurel

BP 45017

31032 TOULOUSE Cedex 5

Numéro de téléphone : [05 62 21 44 79](tel:0562214479) ou [71](tel:0562214471) - PNIA : [865 314 44 71](tel:0562314447)

Mail: dpma-etl-bordeaux-bl-tls.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Les conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense sont détaillées dans ce lien : <https://logement.defense.gouv.fr/node/18>

Par ailleurs, le bureau logement pourra également, selon la disponibilité du parc, proposer un logement accessible, ou proche d'un lieu de soin ou d'un établissement scolaire spécialisé.

TOULOUSE s'engage pour... L'habitat inclusif

Un habitat inclusif, c'est une autre façon de se loger pour les personnes en situation de handicap. Il répond à un besoin d'avoir un chez-soi sans être isolé. Colocations, maisons partagées ou encore logements individuels adaptés inclus au sein des résidences classiques, il peut prendre des formes très diverses.

Ce qui le caractérise, ce sont des espaces de vie collectifs partagés qui permettent les rencontres entre l'ensemble des habitants et la mise en œuvre d'un projet de vie social et solidaire.

A Toulouse, plusieurs projets d'habitat inclusif portés par des associations sont en cours de réalisation : l'un sur le site de Guillaumet porté par l'Esperluette, un autre sur le site de Montaudran porté par le GIHP.

D'autres projets sont en réflexion.

VIVRE en TOUTE AUTONOMIE

Demande d'un logement social accessible

L'accès au logement social est soumis à conditions financières. Vous trouverez tous les détails des conditions d'accès à un logement social sur le portail unique :

demandelogement31.fr

➤ Demande sur internet.

Lorsque vous déposez votre demande sur ce site, cette dernière est automatiquement transmise à tous les bailleurs sociaux métropolitains. Il n'est donc pas nécessaire d'en déposer plusieurs. N'oubliez pas de mentionner précisément le ou les types de handicap des personnes composant votre foyer. Un dossier bien complet permet une prise en charge plus satisfaisante.

➤ Demande sur format papier.

Vous pouvez également remplir [le formulaire Cerfa n°14069*03](#) en format papier puis le renvoyer à n'importe quel bailleur social du territoire.

Lorsque vous remplissez ce document, n'oubliez pas de bien compléter la partie « complément à la demande de logement social, logements adaptés au (x) handicap (s) et à la perte d'autonomie ».

Il est également important de mettre à jour votre dossier à chaque changement de situation (évolution de la situation familiale, des ressources...).

Enfin, n'oubliez pas de renouveler tous les ans votre demande de logement social, avant la fin de son terme.

Le dispositif Instal'toit

Dispositif d'aide de la Mairie de Toulouse qui permet aux jeunes de 18 à 29 ans de bénéficier d'une assistance financière au règlement d'une charge locative (loyer, assurance habitation, frais d'agence...)

- les jeunes de 18 à 29 ans
- les étudiants sans condition de ressources inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur sur Toulouse Métropole
- les apprentis, alternants ou jeunes travailleurs sortant des Habitat Jeunes avec un plafond de ressources mensuelles fixé à 850 € net.

Tous doivent être locataires d'un logement sur Toulouse depuis – 3 mois.

Quelles modalités ?

Prêt de 100 à 500 € sans intérêt.

Remboursement mensuel de 20 € minimum sur une durée max de 24 mois.

MAIRIE de TOULOUSE

Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale

Domaine Logement

Service Aides au logement

1 rue Delpech – 3^e étage

05 61 22 31 91

aidesaulogement@mairie-toulouse.fr

Le PASS Accession toulousain (le PAT)

C'est un prêt immobilier à taux zéro remboursable en 10, 12 ou 15 ans.

Pour qui ?

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier du PAT même si elles ont déjà été propriétaires.

A quelles conditions ?

Résider à Toulouse,

Respecter un taux d'endettement inférieur ou égal à 33 % avec l'aide de la Mairie et l'assurance,

Ressources soumises à un plafond (revenu fiscal de référence).

Avoir obtenu un prêt bancaire.

Combien ?

6 000 € pour les logements anciens,

10 000 € pour les logements neufs situés dans les quartiers politique de la ville.

MAIRIE de TOULOUSE

Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale

Domaine Logement

Service Aides au logement

1 rue Delpech – 3^e étage

05 61 22 31 91

accession.premierlogement@mairie-toulouse.fr

Dispositif Vivre mieux chez soi

Ce dispositif propose une aide financière pour des travaux d'aménagements spécifiques ou d'adaptations ergonomiques.

Vous êtes sénior:

Accessibilité extérieure, adaptation intérieure (salle de bain, sanitaires, volets roulants, barre d'appui...), amélioration de l'habitat (réfection toiture, mise aux normes électriques...)

Vous êtes en situation de handicap:

Accessibilité extérieure (plans inclinés, motorisation de portail, rampe...), adaptation intérieure de votre logement (monte escaliers, sanitaires...)

Conditions d'accès :

- + 60 ans
- Être en situation de handicap sans condition d'âge et justifier d'une reconnaissance de handicap par la MDPH
- Occupez un logement du parc privé au titre de la résidence principale (locataire, propriétaire, usufruitier, hébergé chez un parent ou occupant à titre gratuit)
- Remplissez les conditions de ressources mensuelles : 1 500 € max pour 1 personne et 2 500 € pour 2 (majoration de 500 € par personnes suppl)

Pour bénéficier de ce dispositif

Prendre rdv avec l'assistante sociale

Point Info Seniors

17 rue Rémusat

31000 TOULOUSE

0800 042 444

Vous êtes à la recherche du bon interlocuteur ?

Vous souhaitez savoir comment constituer votre dossier de demande d'aide, si vous êtes éligible, l'ANAH vous accompagne si vous êtes propriétaire occupant, en vous munissant de votre numéro fiscal et de votre numéro d'imposition :

monprojet.anah.gouv.fr ou 0 806 703 803

Si vous n'êtes pas pré-éligible aux aides, contactez un PRIS (Point Rénovation Info Service) pour une analyse de votre situation.

www.infoenergie-occitanie.org

0 808 800 700

- SOLEVAL 05 61 73 38 81 infoenergie@soleval.org
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 05 34 33 48 02 infoenergie@cd31.fr
- SOLAGRO 05 67 69 69 67 info.energie@solagro.asso.fr



TRANSPORTS



La SNCF prévoit un accueil spécialisé et l'accompagnement en train effectué par ses agents.

Accès train LIO

Le service gratuit d'assistance aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap proposé dans 49 gares de la région Occitanie.



Accès Plus – le service gratuit d'accueil et d'assistance d'un point de rendez-vous en gare jusqu'à votre train.

Il existe également d'autres solutions d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap :

- L'accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes.
- Le service de bagage à domicile.

Infos : sur le site : [TER Occitanie](https://www.teroccitanie.com).

Le réseau Arc en Ciel:

Le conseil Départemental organise et gère le réseau Arc en Ciel. Plus de 340 communes sont desservies quotidiennement.

Pour plus d'infos, consultez la page du « [Réseau Arc-en-ciel](#) »



Le Service Tisséo Mobibus:

Le transport à la demande "Mobibus" est un service public payant destiné à faciliter les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite sur 108 communes de l'agglomération Toulousaine.

Il met à disposition des véhicules aménagés ainsi que des conducteurs formés et sensibilisés à l'accompagnement des personnes handicapées.

Il fonctionne sur réservation tous les jours de l'année, du lundi au vendredi de 7h à 0h30. Les samedis/dimanches et jours fériés de 9h à 0h30.

Site internet : tisseomobibus.com



Le service Autonobus 31

Pour compléter les travaux d'accessibilité du réseau de transport interurbain et faciliter la vie des personnes en situation de handicap, le réseau Arc-en-ciel offre un service transport de substitution : [Autonobus31](#)

Sur réservation :

- Du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h/16h30
- Régie Départementale des transports
68/70 Boulevard Pierre Semard-
31079 TOULOUSE CEDEX 5

N°Vert: 0800313133

Courriel : autonobus-31@rdt31.fr

- Gratuité des transports pour les personnes handicapées (à 80 % ou plus)
- Réduction ou gratuité (selon le revenu mensuel) pour les personnes handicapés (de 50 à 79%)
- Tarif spécifique pour les accompagnants d'une personne détentrice d'une CMI.

Contacts & informations

Allo Tisséo au 05.61.41.70.70

Sur le site : Tisséo.fr : nos plus > contact

Service Audiotel : 0805230440

(infos sur les horaires de passage des bus ou trams en indiquant l'arrêt recherché)

Audiodescription des stations de métro et de tram :

Sur le site : Tisséo.fr se déplacer >réseau accessible> audio

Ligne T1/ T2 ou ligne A ou Ligne B.

ALCIS

9 chemin de Lancefoc - 31130 Flourens
Tél : 05.61.83.33.58
Fax : 05.62.18.54.10
E-mail : transports@alcis-groupe.fr
Site internet : <http://www.alcis-groupe.fr/fr/fr>

APM31

16 rue de la Croix Blanche - 31700 Blagnac
Tél : 05.61.11.90.00
Contact : <http://www.apm31.com/contact>
Site internet : <http://www.apm31.com/>

ULYSSE

19, avenue de la Marqueille - 31650 Saint Orens de Gameville
Tél. 05.62.88.14.44
Portable : 06.82.56.28.74
Fax : 05..62.88.14.40
E-mail : toulouse@ulyse-transport.fr
Site Internet : http://www.ulyse-transport.fr/html/detail_agence.php,id=41

LA MAIN

8 Rue Jacques Babinet
31100 Toulouse
Tél : 05.61.72.17.94
Site internet : www.transport-la-main.fr/

ISIBUS

31 rue de l'Albarède- villa 5 - 31140 SAINT-ALBAN
Tel : 06.13.46.65.56
E-mail : isybus.auriol@gmail.com
Site internet : www.isybus.fr

**SYNERGIHP
TOULOUSE**

18 chemin de la violette - 31240 L'UNION
Tél : 05.34.25.90.91
E-mail : toulouse@synergihp.fr
Site internet : www.synergihp.fr

Aide pour le transport des personnes âgées à mobilité réduite

- ▶ Dans ses actions pour le soutien aux plus fragiles, le département accompagne les seniors et personnes en situation de handicap au travers de diverses aides, notamment en facilitant leurs transports via une assistance auprès de certaines communes qui les accueillent.
- ▶ Il s'agit d'une aide l'acquisition d'un véhicule permettant d'assurer diverses prestations de transport en direction des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.
- ▶ Subvention susceptible d'être allouée : 10 à 20 % de la dépense

Conditions d'attribution et guide des aides sur Guide des aides sur le site :

<https://www.haute-garonne.fr/aide>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Hauts-de-Seine

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH de Paris travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nos-partenaires/>

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)
- Rectorat
- Direction départementale de la cohésion sociale de Paris (DDCS) – Préfecture d'Île-de-France
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Assurance maladie de Paris (CPAM)
- ESCAVIE : un service de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Agence régionale de santé (ARS) – Île-de-France
- Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP)
- Pôle emploi
- Cap Emploi – SAMETH

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site <https://handicap.paris.fr/associations/>
- Conseils locaux du handicap
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Défenseur des droits et médiateur de la ville de Paris
- Centres de ressources

Les annuaires :

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](http://www.tamis-autisme.org/) : ressources sur l'autisme en Île-de-France (<http://www.tamis-autisme.org/>)
- l'annuaire du [Psycom](https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye à compétence régionale sur l'Île de France et les Hauts de France

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense
Information et contact :

Base des Loges - 8 Avenue du Pt Kennedy - BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex 02

Tél : 01 39 21 28 31 - Pnia : 861 782 28 31

ctas-saint-germain-en-laye.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

A partir de ce portail, plusieurs antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h- 17h

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Sur le périmètre du CTAS SGL, le ministère des Armées dispose d'un établissement dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial.

Il s'agit de la maison **FARE** (favorisant un accueil à responsabilité éducative) de **La Roche Guyon (95)**.

La vocation de cette maison est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

La maison d'enfants **FARE** est un lieu de soutien, d'éducation, de formation. Elle permet à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elle accueille des garçons et des filles âgés de **6 à 21 ans**. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et la maison est ouverte 365 jours/an.

Contact : 01.34.79.70.51



Les hôpitaux d'instruction militaire

Deux HIA (Hôpital d'instruction militaire) à [Percy](#) et à [Bégin](#) sont également implantés sur le périmètre du CTAS-SGL.

Ces établissements génèrent un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

Vous êtes conjoint de personnel de la défense Défense mobilité vous accompagne dans votre recherche d'emploi

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la Défense par le mariage, un Pacte Civil de Solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la Défense, vous pouvez faire appel à nos services dans la cadre d'une recherche d'emploi.

⇒ L'antenne Défense Mobilité Versailles :

Caserne Artois
9 ter rue Edouard Lefebvre
78000 Versailles
Tél : 01 30 97 55 29 – PNIA 861 783 55 29
Ou n° vert : [0 800 64 50 85](tel:0800645085)
Mail : defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-versailles.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur le site : <https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

Un accompagnement individualisé et personnalisé ;
Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, Lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche ;
Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau de partenaires de Défense Mobilité
Pour en bénéficier, il suffit de contacter l'antenne Défense mobilité la plus proche de votre domicile : un premier rendez-vous vous permettra de réaliser un bilan personnel et professionnel et de décider d'un plan d'action.

Travailler dans les Hauts de Seine ou pour les Hauts de Seine :
<https://recrutement.hauts-de-seine.fr/>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

Le diagnostic est une étape cruciale. Il permet la mise en place d'une prise en charge adaptée pour favoriser le développement de l'enfant. Il s'agit d'une démarche pluridisciplinaire

Dans un premier temps :

- Le médecin traitant / pédiatre apporte des éléments de réponse et oriente vers un spécialiste ou une structure hospitalière pour approfondir son diagnostic.
- Le centre de protection maternelle infantile (PMI) propose des consultations préventives gratuites
- Le médecin scolaire

Pour la réalisation de bilans avec des professionnels de santé (orthophoniste, psychologue, psychomotricien...)

- Le centre médico-psychologie (CMP) ou médico-psycho-pédagogique (CMPP).
- Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS). Pour les enfants de 0 à 6 ans.

Focus sur l'autisme :

Une plateforme de diagnostic Autisme Proximité (PDAP) est présente dans le département des Hauts de Seine intégrée dans différentes structures:

<https://www.cesap.asso.fr/etablissement/92-camsp-pdap-les-loupiaux-chatenaymalabry/actuetablissement/1336-deux-nouvelles-structures-dans-le-92>

Après le diagnostic, des démarches administratives sont à entreprendre auprès de la Maison Départementale des personnes Handicapées (MDPH) pour faire reconnaître ce handicap afin d'ouvrir les droits correspondants et obtenir une orientation adaptée (vers un établissement ou service médico-social).

Le dossier de demande(s) est téléchargeable sur le site : <https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/la-maison-departementale-des-personneshandicapees-mdph>

Dans le Département des Hauts de Seine, il est à adresser soit :

- par voie postale à une adresse unique : MDPH 2, rue Rigault 92 000 Nanterre
- par voie dématérialisée : <https://mdphligne.cnsa.fr/mdph/92>

La MDPH pourra proposer suivant l'âge et le handicap de l'enfant une orientation vers un établissement ou un service spécialisé.

La liste des établissements est consultable sur le site: <https://www.sais92.fr/liste-des-etablissementset-services-des-hauts-de-seine/liste-des-etablissements-et-services-des-hauts-de-seine>



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs familles.

Elle constitue un réseau local d'accès à tous les droits, prestations et aides, qu'ils soient antérieurs ou créés par la loi du 11 février 2005.

La MDPH prend les décisions concernant l'ensemble des demandes des personnes en situation de handicap :

- Le taux d'incapacité
- L'Allocation aux Adultes Handicapés et son complément (AAH)
- L'Allocation d'Education Enfant Handicapé et son complément (AEEH)
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- La carte de priorité ou d'invalidité
- La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Les mesures facilitant l'insertion scolaire ou professionnelle
- Les orientations vers un établissement ou un service médico-social adapté à la situation de handicap de la personne

MDPH 92 – Hauts de Seine

2 rue Rigault
92 000 Nanterre
Tel : [01 41 91 92 50](tel:0141919250)

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Site web :

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

Pour toute question ou demande de précision, vous pouvez contacter la MDPH via un formulaire de contact en ligne.

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) interviennent auprès des enfants de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées.

Les CAMSP exercent des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation par cure ambulatoire. L'ensemble de ces actions cherche à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social, et à soutenir son développement harmonieux.

Ils peuvent être spécialisés ou polyvalents avec des sections spécialisées. Ils orientent les familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'enfant.

L'équipe du CAMSP est composée de médecins spécialistes (pédiatres et psychiatres), de personnel de rééducation, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, d'assistantes sociales et d'éducateurs de jeunes enfants.

L'équipe assure un rôle de guidance familiale et facilite l'inclusion scolaire à l'école maternelle.

Prise en charge :

Toute intervention d'un CAMSP est prise en charge par la caisse d'assurance maladie des parents et est donc gratuite pour les familles.

L'accord de la MDPH n'est pas indispensable pour un premier accueil, mais un avis favorable de cette instance devient nécessaire au-delà de 6 mois de prise en charge.

Dans les Hauts de Seine :

Retrouver la liste des CAMSP sur le site internet :

<http://www.sais92.fr/etablissements-et-services/liste-des-etablissements-et-services-des-hauts-de-seine/camsp-des-hauts-de-seine>



**Service
d'Accompagnement
à l'Inclusion
Sociale**

pour les familles ayant des enfants
ou des jeunes en situation de handicap



Si le handicap de votre enfant ne lui permet pas d'être accueilli dans un établissement ordinaire et/ou s'il a des besoins spécifiques, il existe des structures spécialisées dans les Hauts de Seine.

Pour que votre enfant soit accueilli dans l'une de ces structures, il faut d'abord contacter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

MDPH 92

2 rue Rigault

92016 Nanterre Cedex

Tel: 01 41 91 92 50

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

C'est ensuite la commission de la MDPH qui prend la décision d'orienter votre enfant dans l'une de ces structures. Une notification est alors établie mentionnant ses coordonnées. L'inscription sera à réaliser auprès de la structure.

Les services d'accueil adapté de la petite enfance : crèche, halte garderie ou jardin d'enfants

Le service petite enfance de votre mairie de résidence vous informe sur les différents accueils et modalités d'inscription.

Certaines structures peuvent vous accompagner dans votre démarche d'inscription:

- Service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI), dont les coordonnées sont consultables sur le site du département : <https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/pmi92>
- Centre d'actions médico-sociales précoces (CAMSP) et Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce (Safep) pour les enfants atteints de déficience sensorielle

Retrouvez les coordonnées de ces services sur le site: <https://www.sais92.fr/etablissements-et-services/38-etablissements-dans-les-hauts-de-seine>

Ce que dit la loi : *Aucun texte légal n'impose l'accueil d'enfant handicapé au sein des structures petite enfance. Toutefois un recours auprès du Défenseur des droits est possible si le refus est prononcé au seul motif du handicap.*

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Les écoles maternelles :

La scolarisation des enfants en situation de handicap est définie par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées. Aussi, chaque école maternelle doit accueillir tout enfant quelque soit leur handicap.

Votre mairie de résidence vous accompagnera dans votre démarche d'inscription auprès de l'établissement correspondant à votre secteur d'habitation.

Le service d'Accompagnement à l'Inclusion Sociale des Hauts de Seine propose une liste d'établissements adaptés suivants la tranche d'âge et la nature du handicap:

<https://www.sias92.fr/etablissement-et-services/liste-des-etablissements-et-services-des-hauts-de-seine>

Les assistant(e)s maternel(le)s :

Le relais assistant maternelle de votre commune de résidence est à votre disposition pour tout renseignement concernant le contrat de travail, les tarifs horaires, les modalités de paiements et éventuelles aides locales.

Dans les Hauts de Seine, vous pouvez trouver les coordonnées d'un(e) assistant(e) maternel(le) sur le site : <https://assmat.hauts-de-seine.fr/grandpublic> Ou encore sur le site: monenfant.fr

La Prestation d'aide aux ASSMAT :

Retrouvez l'ensemble des informations sur le site: <https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-assistantes-maternelles-exercant-leur-profession-au-profit-denfants-beneficiaires-de-laction-sociale-du-ministere-des-armees>

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASSMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASSMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistante de service social)

Focus sur l'allocation départementale : BéBéDOM

Aide départementale extra légale, sous conditions de ressources, versée aux parents d'enfants de moins de trois ans gardés par une assistante maternelle ou une garde à domicile.

<https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/allocation-garde-denfant-departementale-bebedom>

Les réservations de places en crèche (ministérielles et interministérielles)

Certains ministères ont fait des réservations de berceaux dans des crèches collectives pour leurs personnels.

Depuis 2007, une politique de réservations interministérielles de places en crèche a été mise en place pour les agents de l'État en Île de France quel que soit leur ministère ou établissement public de rattachement.

Ces possibilités s'ajoutent à celles que vous pourrez trouver en tant que citoyen.

A noter :

- Le formulaire de demande de préinscription est à télécharger sur le site de la SRIAS

Île de France où vous pourrez également consulter la liste des crèches :

<http://srias.ile-de-france.gov.fr/fr/Petit-Enfance/Faire-une-demande-de-place->

[interministrielle-de-crèche](http://srias.ile-de-france.gov.fr/fr/Petit-Enfance/Faire-une-demande-de-place-)

- Les demandes de places s'effectuent en ligne via l'application CERES :

<https://ceres-portail.6tzen.fr>

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistante de service social)

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège



Les unités Localisées pour l'inclusion scolaires – ULIS

À compter du 1er septembre 2015 (circulaire n°2015-129 du 21-08-2015), les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires (école primaire, collège et lycée) destinés aux élèves en situation de handicap sont dénommés **unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)**.

L'appellation «classe pour l'inclusion scolaire» (Clis) est donc remplacée par «**unité localisée pour l'inclusion scolaire – école**» (Ulis école).

Le département des Hauts de Seine compte des dispositifs Ulis :

TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales ;

TFM : troubles des fonctions motrices ;

TFV : troubles de la fonction visuelle.

Un Projet Personnel de Scolarisation (PPS) est établi par enfant scolarisé en ULIS, précisant les besoins individualisés en matière : d'actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales.

Un accompagnement est dispensé par un « **enseignant référent** », en charge des relations avec les partenaires scolaires et les parents. La liste des professionnels est disponible sur le site : <https://www.ac-versailles.fr/eleves-handicapes-92>

Toute orientation d'un élève est notifiée par la MDPH, l'affectation est prononcée par le Directeur Académique.

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Elles accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pas pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Les SEGPA offrent une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés pour les jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sur orientation du directeur académique, après avis d'une commission départementale d'orientation et accord des parents.

Les listes des ULIS ET Segpa est consultable sur le site internet : <https://www.ac-versailles.fr/eleves-handicapes-92>

Contacts au rectorat de Versailles :

Bureau de l'Adaptation Scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de handicap - ASH (SMIS-ASH):

7 Rue Pierre Lescot, bâtiment E – 78017 Versailles cedex
Tel : 01 30 83 41 17

Au plan national:



Mail : aidehandicapecole@education.gouv.fr

Site internet : <https://www.education.gouv.fr/aide-handicap-ecole-mieux-accueillir-les-parents-et-l-eleve-et-simplifier-les-demarches-9803>

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

À compter du 1er septembre 2015 (circulaire n°2015-129 du 21-08-2015), les dispositifs de scolarisation des établissements scolaires (école primaire, collège et lycée) destinés aux élèves en situation de handicap sont dénommés unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées



Les Unités d'enseignement (UE) sont rattachées à un établissement sanitaire ou médico-social et sous la responsabilité pédagogique d'enseignants de l'Éducation nationale. Destinées à assurer la scolarisation d'élèves handicapés, elles sont implantées :

- dans des écoles, des collèges ou des lycées ;
- dans des établissements spécialisés.

Les orientations vers ces établissements sont prononcées par la MDPH, qui répond ainsi aux besoins de compensation nécessités par le handicap de l'élève.

L'enseignement dispensé correspond au niveau scolaire et aux disponibilités d'apprentissage de l'élève selon les modalités prévues au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

La liste des unités d'enseignement est disponible sur le site : <https://www.ac-versailles.fr/eleves-handicapes-92>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Plateforme Jeune Emploi Handicap (insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap) :

L'académie de Versailles, a élaboré un dispositif favorisant l'orientation, la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap.

Ce dispositif propose des solutions pour que chaque jeune en situation de handicap puisse bénéficier d'un **accompagnement personnalisé à la découverte des métiers** dans le cadre du parcours avenir.

Site internet : <http://www.jeune-handi-ecole-emploi.ac-versailles.fr>

Mail fonctionnel : jeune.handi.emploi@ac-versailles.fr

Pour les Hauts de Seine : nouria.djeghbal@ac-versailles.fr

Tél : 01 30 83 40 45



Plateforme d'entraide

La FÉDÉEH coordonne une plateforme d'entraide pour les jeunes en situation de handicap.

Un formulaire de contact est disponible en ligne sur le site internet :

<https://www.handinamique.org/>

VI

LOISIRS



Au niveau local, de nombreux espaces sportifs et culturels permettent l'accueil de personnes handicapées.

- Le Département des Hauts de Seine au travers de la Charte Département Handicap favorise l'inclusion des personnes fragiles au travers différentes actions :

- Adaptation du sport scolaire : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hautsde-seine/missions-et-actions/colleges-et-education/des-activites-avec-la-classe/sport-scolaire>
- Dispositif «Plein Air Handicap » et Activités équestres adaptés» <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/sport/sport-et-handicap>

Le département élabore ces différents ateliers en lien avec les établissements spécialisés dans le cadre scolaire.

- Le Réseau Loisirs handicap 92 est un dispositif favorisant l'accès aux activités municipales pour les enfants porteurs de handicap(s), visant à offrir un accompagnement adapté.

29 des 36 communes du département des Hauts de Seine adhère à ce réseau et mettent à la disposition des familles un "réfèrent loisirs handicap". Il a pour rôle d'écouter, d'accompagner et d'informer les familles au sujet de l'accueil des enfants.

Contact RLH 92 : sais92@wanadoo.fr

SAIS 92, Tour RTE, 29 rue des trois Fontanot, 92024 Nanterre

Cedex Tel : 01.49.01.37.26 / Madame GARCIA 06.62.23.32.13

Site internet : www.sais92.fr

Une plaquette d'informations et un livret d'accueil sont disponible en ligne

<https://www.sais92.fr/rlh92/images/reseauLoisirsHandicap.pdf>

https://www.sais92.fr/rlh92/images/LIVRET_DACCUEIL_RLH.pdf



- Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés

L'association UNAPEI propose des activités à destination des personnes en situation de handicap mental à partir de 14 ans.

21 rue de Fontenay 92340 BOURG LA REINE

Tel: 01.47.02.73.93 - Mail: club-loisirs@unapei92.fr

Comité Départemental des Hauts de Seine
91 Place Haute, Boulogne Billancourt 92100
01 40 91 87 89 – handisport.92@free.fr



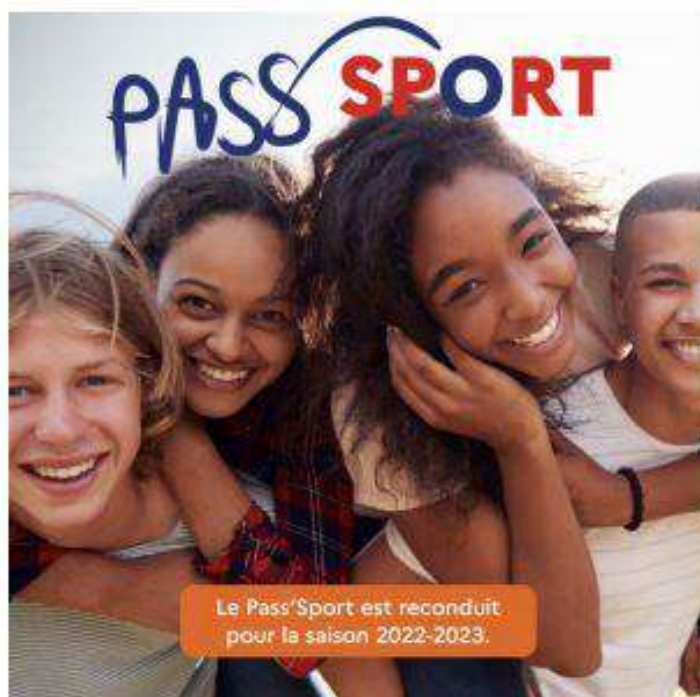
Site: <https://www.handisport-hautsdeSeine.org/historique-qui-sommes-nous>

Sur le plan national, un annuaire des structures sportives adaptées est consultable sur le site:
<https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>



Focus sur le PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire. Informations et conditions d'accès sur le site: <https://pass.sports.gouv.fr>



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



L'offre de Logement MinArm est pilotée par les Etablissements Territoriaux du Logement (ETL), répartis sur l'ensemble du territoire. Pour l'Ile de France, l'établissement compétent est :

ETL IDF

60, boulevard du Général Martial Valin - CS 21623 PARIS Cedex 15

Tel : 09 88 67 28 07 - PNIA: 841 167 28 07

Mail: dpma-etl-idf.logement.fct@intradef.gouv.fr

Site internet: <https://logement.intradef.gouv.fr/node/13>



Le Département des Hauts de Seine apporte son concours à l'amélioration de l'habitat sur son territoire: <https://www.hauts-de-seine.fr/toutes-les-actualites/detail/de-nouvelles-aides-departementales-pour-lamelioration-et-ladaptation-de-lhabitat-prive>

De même, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) aide au financement :

- des travaux d'aménagement du logement
- des frais de déménagement (aide plafonnée) lorsque le logement actuel ne peut pas être rendu accessible pour accéder à un logement adapté au handicap

MDPH 92 - 2, rue Rigault 92 000 Nanterre MDPH 92 - Tel: 01 41 91 92 50

Différents organismes présents sur le territoire proposent un accompagnement en matière d'aménagement du logement en faveur des personnes en situation de handicap:

SOLIHA GRAND PARIS (Solidaire pour l'Habitat) dispose de 4 agences départementales et de permanences au sein des mairies ou centre d'action sociale pour faciliter l'accès à l'information:

SOLIHA Agence des Hauts de Seine

101 Avenue Jules Quentin - 92000 NANTERRE

Tel: 01 55 17 19 60 - site: www.solihha.fr



L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement - ADIL 92

5, boulevard des Bouvets

Tel: 01.41.45.06.10 - Site: <https://www.adil92.org/>



Focus sur la ville de Boulogne "le logement social s'ouvre au handicap"

Article à consulter en ligne: <https://www.hauts-de-seine.fr/toutes-les-actualites/detail/a-boulogne-le-logement-social-souvre-au-handicap>

Une pension de famille "La résidence Le Cap" a été créée par "Habitat et Humanisme" avec le soutien du Département des Hauts de Seine. Elle propose 18 logements où cohabitent personnes handicapées et étudiants.

Pour plus de renseignements : <https://www.habitat-humanisme.org/projets/cap-residence-accueil-a-boulogne-billancourt/>





TRANSPORTS



Différents dispositifs sont présents sur le Département des Hauts de Seine pour faciliter vos déplacements :

En transport collectif adapté : Dispositif de transport des personnes à mobilité réduite PAM (Pour Aider à la Mobilité)

Le PAM est un service de transport collectif d'adresse à adresse, effectué sur réservation préalable et permettant aux personnes âgées et en situation de handicap domiciliées dans les Yvelines et les Hauts de Seine de se déplacer en l'Île-de-France pour un trajet supérieur ou égal à 500 mètres.

Public concerné :

Toute personne ayant une résidence permanente dans le Département des Yvelines ou des Hauts-de-Seine :

- titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion avec la mention invalidité ou d'une carte d'invalidité ;
- ou titulaire d'une carte de stationnement délivrée par l'office national des anciens combattants (double barre, Ministère de la Défense) ;
- ou bénéficiaire de l'APA girée 1 à 2 (ou encore bénéficiaire de l'APA girée 3 et 4 (dans le 78) nécessitant une prise en charge pour des trajets vers les centres d'accueil de jour).

À qui s'adresser ?

PAM 78 - 92

12, avenue des Prés - 78180 Montigny-le-Bretonneux

Tél : 0 806 00 78 92

pam78-92@transdev.com : www.pam78-92.fr



En voiture :

Pour obtenir leur permis de conduire, les personnes en situation de handicap qui peuvent utiliser un véhicule automobile doivent, avant de se présenter aux examens, se soumettre à une visite médicale.

Où se renseigner :

- La Préfecture des Hauts de Seine

167-177 avenue Joliot-Curie

92013 Nanterre Cedex - Te l: 01 40 97 20 22

Site internet: <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F2842>

- **L'Institut National des Invalides (INI)**

Service d'ergothérapie

6, boulevard des Invalides 75007 Paris - Tél : 01 40 63 23 90

- **Auto-écoles CER et école de conduite française**

Les auto-écoles CER (Centre d'Education Routière) ainsi que l'école de conduite française peuvent dispenser des leçons sur des véhicules aménagés.

Les aides au financement du permis de conduire, sont proposées sous certaines conditions par :

- **L' AGEFIPH (Association de gestion du Fonds pour l'insertion Professionnelle des Personnes Handicapées)**

Plus de renseignements : www.agefiph.fr

- **Le FIPHFP (Fonds d'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)**

Informations disponibles sur le site : www.fiphfp.fr

En taxi

Il existe des services de taxis spécialisés pour les personnes à mobilité réduite.

G7 Access

Tél : 01 47 39 00 91

<https://www.g7frecrouvrez-nos-services-taxis:g7-access-taxi-pmr>

Uber Access <https://uber.com/fr/fr/drive/services/access>

Gratuité du stationnement :

Les bénéficiaires de la Carte Mobilité Inclusion mention stationnement ou de la carte européenne de stationnement peuvent stationner gratuitement sur les places spécifiquement réservées et les places payantes du stationnement de surface ouvertes au public ([article L241-3](#) du code de l'action sociale et des familles).



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Ile-et-Vilaine



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De nombreuses associations peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches. Le département 35 met à votre disposition le site « **annuaire sociale en ligne** » : <https://annuaire.ille-et-vilaine.fr> qui pourra vous permettre de retrouver leurs coordonnées.

Mais d'autres sites seront des appuis utiles à votre recherche tels que :
<https://www.gralon.net/mairies-france/ille-et-vilaine/associations-aide-sociale-aux-personnes-en-situation-de-handicap-35238.htm>

Ou

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_vie_asso_35.pdf

- **La maison associative de la santé : une structure unique en Bretagne**

Regroupement d'associations dans le domaine de la santé et du médico-social, la maison associative de la santé (MAS) est une structure fédérative, un lieu ressource et de proximité pour les citoyens.

Elle représente et accompagne les usagers afin de renforcer la participation citoyenne au fonctionnement du système de santé. La recommandation de la Haute Autorité de Santé « Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social ou sanitaire » vient appuyer les différents niveaux de participation de la MAS.

Plusieurs orientations développées par la MAS s'inscrivent à partir de son projet associatif en lien avec les axes du contrat local de santé de Rennes et du plan régional de santé Bretagne. Son rôle est de rassembler des énergies avec ses associations adhérentes et ses structures partenaires autour de projets de santé publique tels que la santé mentale, la prévention du suicide, les aidants, le deuil...



<https://maisondelasante.com/>

<https://maisondelasante.com/associations-adherentes/>



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Antenne d'action sociale (AAS)	Téléphone Antenne (secrétariat)
<p>AAS de BRUZ Quartier Roimarmier BP24 35998 RENNES Cedex 9</p>	<p> : 02 23 50 10 91 PNIA : 862 353 10 91</p>
<p>AAS de BRUZ DGA BP 7 35998 RENNES Cedex 9</p>	<p> : 02 90 02 68 06 PNIA : 862 357 68 06</p>
<p>AAS de CESSON SEVIGNE Quartier Leschi –Bat 201 BP18 35998 RENNES Cedex9</p>	<p> : 02 99 84 16 89 PNIA : 862 354 16 89</p>
<p>AAS de ST JACQUES DE LA LANDE Quartier Stephan Rue Frédéric Benoît 35136 ST JACQUES DE LA LANDE</p>	<p> : 02 23 44 41 00 PNIA : 862 351 41 00</p>
<p>AAS de La Lande d'Ouée Quartier Général Lemonnier BP 32 - Saint Aubin du Cormier 35998 RENNES Cedex 9</p>	<p> : 02 99 39 76 11 PNIA : 862 352 76 11</p>
<p>AAS de RENNES Quartier FOCH 60 Boulevard de la Tour d'Auvergne BP 36 35998 RENNES Cedex 9</p>	<p> : 02 23 44 55 43  PNIA: 862 351 55 43 Port : 06 74 83 36 78</p>



- **Défense Mobilité Rennes (Antenne)**

62 boulevard de la tour d'auvergne
BP09
35998 Rennes
Numéro vert : 0 800 64 50 85

defense-mobilite-pdm-o-adm-rennes.cmi.fct@def.gouv.fr



- **AGEFIPH délégation régionale Bretagne**

4 avenue Charles et Raymonde Tillon
35000 RENNES
Numéro vert : 0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/bretagne>



- **CAP emploi 35**

6 allée de la Guérinière
CS 46706
35067 Rennes Cedex
tel : 02 23 44 82 30



- **Pôle emploi 35**

<https://demarchesadministratives.fr/pole-emploi/ille-et-vilaine-35>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Handiaccès 35 est un nouveau dispositif d'accès aux soins des personnes en situation de handicap, financé par l'ARS Bretagne.

Handiaccès 35 est ouvert aux personnes en situation de handicap, en échec de soins dans le milieu ordinaire, mais également aux familles et aidants professionnels qui les accompagnent (établissement médicaux-sociaux, professionnels libéraux...). Les consultations ont lieu le second lundi de chaque mois au pôle Saint-Hélier, en dehors des situations d'urgence.

Contact par téléphone : 02.99.29.53.07

Contact par mail : consultationsdediees@pole-sthelier.com



Handicap Services 35

Certifiée Cap'Handéo, cette association propose toute aide concrète en matière d'accompagnement à la vie quotidienne pour les personnes en situation de handicap (moteurs ou visuels). Elle dispose d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Elle favorise une plus grande autonomie individuelle aux personnes dépendantes afin de compenser les incapacités à faire seul. Elle apporte une aide globale à la personne en situation de handicap. Les dispositifs mis en place confortent et sécurisent le maintien à domicile des personnes dépendantes.

Tel : 02 23 21 01 01

Fax : 02 23 20 26 46

<https://www.handicap-services-35.fr/>

Horaires

Ouvert les jours fériés et pendant les vacances scolaires





LES AIDES FINANCIÈRES



Maison départementale des personnes handicapées d'Ille et vilaine MDPH

13, avenue de Cucillé
CS 13106
35031 RENNES Cedex
00800353505 (numéro gratuit)
contact@mdph35.fr
www.mdph35.fr

Vous pouvez instruire un dossier MDPH en version « papier » ou en ligne.

En version papier :

Le dossier est constitué du formulaire « demande à la MDPH » (20 pages) et du certificat médical afférent. Ces deux imprimés sont à télécharger sur :

<http://www.action-sociale.org/> (mot clé : MDPH) Ou sur le site www.mdph35.fr

Ce dossier est à transmettre par courrier en recommandé avec accusé de réception. La MDPH vous enverra en retour un courrier de preuve de dépôt.

En version dématérialisée :

Si vous le souhaitez, vous pouvez compléter votre dossier directement en ligne via la plateforme : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/35>

N'hésitez pas à consulter le site de la MDPH35. Vous y trouverez les formulaires dont vous aurez besoin, ainsi que la plateforme d'accès à la demande en ligne.

Près de chez vous, les centres locaux d'information et de coordination peuvent vous accompagner dans vos démarches.

<https://www.ille-et-vilaine.fr/clic>.

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



- Site de l'action sociale :

<http://www.action-sociale.org/>

(mot clé: CAMSP Bretagne)

CAMSP FARANDOLE

10 Rue Anne Boivent

BP 90177

35300 FOUGERES

02.99.94.86.73

camsp-farandole@leparc.asso.fr

<http://www.leparc.asso.fr>

CAMSP COURTOISVILLE

34 Rue René Capitain

35400 ST MALO

02.99.56.53.51

cmpp.stmalo.dir@pep35.org

C.A.M.S.P HOSPITALIER

2 Rue Henri LE GUILLOU

35000 RENNES

0299283737

CAMSPHospitalier@chu-rennes.fr

**CAMSP KERVEIZA PEP BRETILL
AMOR**

1 Rue De LOUVAIN

BP 40319

35000 RENNES

02.99.63.20.23

kerveiza@pep35.org

<http://www.kerveiza.org>

CAMSP LONGS CHAMPS

14 Rue Du Patis Tatelin, Bat H

35700 RENNES

0299386340

<https://www.arass.fr/longs-champs>

CAMSP GACET

1 Allée Du Gacet

35000 RENNES

0299513138

gacet@pep35.org

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Depuis plusieurs années, de nombreuses crèches privées comme publiques, se sont adaptées à l'accueil d'enfants relevant du handicap. N'hésitez donc pas à prendre contact avec celle de votre secteur. Pour trouver ses coordonnées, rdv sur le site : <https://monenfant.fr/>

A Rennes, secteur du Blosnes, par exemple, la crèche « les petits Merlins » propose un tiers de ses places en priorité aux enfants ayant des besoins particuliers (en situation de handicap ou atteints de maladie chroniques) : www.merlinpinpin.com

Le Pôle ressources handicap 35 accompagne les familles et soutient les professionnels concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap âgés de 0 à 17 ans au sein des structures d'accueil : crèches, accueils de loisirs sans hébergement... : <http://poleressourceshandicap35.fr/>



Dans le cadre du plan famille, le service d'action sociale des armées finance des places en crèche (berceaux réservés) sur les secteurs de Bruz et Cesson sévigné (Crèches Babilou).

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des assistantes sociales de l'antenne d'action sociale de votre base (ou en ligne sur Igesa.fr).

Au regard de votre situation, ces dernières pourront instruire une demande de place prioritaire.

De même, elles pourront vous transmettre la liste des assistantes maternelles conventionnées avec le CTAS de Rennes.



Des solutions de garde (places en crèches, Asmat avec horaires atypiques, accueil occasionnel) sont aussi proposées dans le cadre de la SRIAS Bretagne :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/Section-Regionale-Interministerielle-Action-Sociale-SRIAS-BRETAGNE/Petite-Enfance-Famille>



V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION



Région académique
BRETAGNE

Une cellule départementale de coordination a pour mission de coordonner les actions des différents services et de veiller à la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

<https://www.ac-rennes.fr/eleves-en-situation-de-handicap-ou-malades-dans-le-35-122160>

Retrouver des outils pour accompagner vos enfants
sur :

<https://ressources-ecole-inclusive.org/>



Ressources école inclusive

VI

LOISIRS



L'Ille-et-Vilaine vous accueille toute l'année en adaptant votre séjour en fonction de votre handicap. Grâce à des établissements labellisés Tourisme & Handicap vous trouverez de quoi vous héberger et vous restaurer. Synonymes de détente, les vacances sont aussi l'occasion de découvrir de nouvelles activités et pourquoi pas de se découvrir des passions ! Sentiers accessibles, parc zoologique, bowling, plusieurs lieux de loisirs du département sont aménagés pour vous accueillir dans les meilleures conditions,

Les établissements labellisés « tourisme et handicap »

<https://www.bretagne35.com/tourisme-handicap/tous-les-etablissements-tourisme-handicap-en-ille-et-vilaine/>

Hébergements labellisés « tourisme et handicap »

<https://www.bretagne35.com/tourisme-handicap/hebergements/>

Visites et activités labellisées « tourisme et handicap »

<https://www.bretagne35.com/tourisme-handicap/visites-et-activites/>

Offices de tourisme labellisés « tourisme et handicap »

<https://www.bretagne35.com/tourisme-handicap/offices-de-tourisme/>

Plages accessibles en Ille et Vilaine

<https://www.bretagne35.com/tourisme-handicap/plages-accessibles-en-ille-et-vilaine/>

Bénéficiez d'avantages avec le PASS Avantage Igesa :

<https://www.igesaf.fr/loisirs-culture/pass-avantages>

31

LES LOISIRS

La **SRIAS Bretagne** organise des journées culturelles, des séjours mixtes (enfants valides et porteurs de handicap) et propose des partenariats pour accéder à tarifs privilégiés à la culture, aux loisirs, aux vacances, aides au départ en vacances/en séjour linguistique...

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/Section-Regionale-Interministerielle-Action-Sociale-SRIAS-BRETAGNE/Culture-Loisirs-Communication>

De nombreuses initiatives sont menées sur le territoire brétilien afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap par la pratique sportive ou artistique.

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient les événements comme **Sensicap**, organisé depuis 2017 par le foyer les Glycines et l'agence départementale du pays de Pipriac.

Parallèlement à ce temps fort, des actions sont menées localement tout au long de l'année à destination des personnes en situation de handicap.

<https://www.mdp35.fr/actualite/handicap-favoriser-linclusion-par-le-sport-et-la-culture>

<https://arroch.fr/pole-ressource-handicap-loisirs-35/>

Le centre **Loisirs Pluriel Ados Rennes** est rattaché à l'association Loisirs Pluriel de Rennes.

25 rue Pierre Martin

35000 RENNES

06 75 68 51 06

rennes.ados@loisirs-pluriel.com

<https://www.loisirs-pluriel.com/>



Pour la pratique sportive, n'hésitez pas à consulter le site dédié:

sportadapte35.fr



Comité départemental Handisport :

<https://handisport35.org/2017/04/10/la-plaquette/>

Maison Départementale des Sports
13B avenue de Cucillé
35065 RENNES Cedex



Le club sportif de la garnison de Rennes – CSGR - propose également quelques disciplines et activités ouvertes à tous :

<https://www.csg-rennes.fr/csg/inscriptions/article/saison-2021-2022-decouvrez-toutes-les-activites>



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le **bureau logement en Ile et Vilaine** est joignable sur le site suivant :

<https://logement.defense.gouv.fr/index.php/node/70>

Numéro de téléphone : 02-97-70-78-61 (Secteur Vannes et Coetquidan)
02-23-44-51-58 et 02-23-44-51-61 (Secteur Rennes)

Les **conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense** sont détaillées sous ce lien : <https://logement.defense.gouv.fr/node/18>



TRANSPORTS



40

LES TRANSPORTS DANS MA VILLE, MON DÉPARTEMENT, MA RÉGION

Réseau STAR :

<https://www.star.fr/accessibilite/accessibilite-du-reseau-star>

à Rennes : <https://www.star.fr/handistar/>

Informations sur le service :

par téléphone du lundi au samedi de 7h à 20h

sur place, accueil du lundi au samedi de 8h30 à 18h30



Réseau interurbain du département Ille et Vilaine

Les lignes de transport accessibles au PMR sur réservation au 0810 35 10 35

Rechercher un horaire

[ligne 1a PMR Paimpont - Rennes](#)

[ligne 5 PMR Bain de Bretagne/Rennes](#)

[ligne 7 PMR Dinard - Dinan - Rennes](#)

[ligne 9a PMR Fougères - Rennes](#)

[ligne 9b PMR La Bouëxière - Rennes](#)

[ligne 14 PMR Servon sur Vilaine - Noyal sur Vilaine - Rennes](#)

[ligne 16 PMR Saint Briac - Dinard - Saint Malo](#)



Transports régionaux

L'accessibilité sur les lignes routières régionales et dans les différentes localités bretonnes

Transports en commun accessibles dans les différentes localités bretonnes :

<http://www.breizhgo.com/fr/Accessibilite>

<https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>



Voyager en train

Vous pouvez retrouver les gares proposant les services d'accueil et d'accompagnement Accès Plus, Accès TER

<http://www.accessibilite.sncf.com/gares-et-services/gares-proposant-les-services/?gares=toutesoyager>

(puis taper le nom de la gare ou de la région qui vous intéresse)

TER Bretagne (transports express régional)

<http://www.ter.sncf.com/bretagne/gares/accessibilite>

Un service gratuit sur réservation

Prendre l'avion à Rennes (Saint-Jacques)

<http://www.rennes.aeroport.fr/services/guide-du-voyageur#PMR>





MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Indre-et-Loire

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Sur son site internet, la MDPH 37 met à votre disposition son handiguide37, véritable mine d'informations pour vous accompagner dans toutes vos démarches:

<https://www.mdph37.fr/handiguide-37.html>

Vous y trouverez notamment les coordonnées des associations 37 classées par type de handicap.



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Antenne d'action sociale (AAS)	Téléphone Antenne (secrétariat)
AAS de Tours Centre RD 910 37076 TOURS Cedex 2	☎ : 02 34 53 80 10 PNIA : 862 371 8010
AAS de Tours Nord BA 750 RD 910 37076 TOURS Cedex 2	☎ : 02 45 34 32 33 PNIA : 862 705 3233
AAS Gendarmerie Centre Val de Loire 171 Av. de Grammont 37 000 TOURS	☎ : 02 34 53 80 04 Ou 02 47 31 37 10

e-social
des armées

Le portail de l'action sociale des armées



- **Défense Mobilité Tour(Antenne)**

Base de défense de Tours

RD 910
BP09
37076 TOURS
Tel : 02 34 53 82 52

defense-mobilite-pdm-o-adm-tours.cmi.fct@def.gouv.fr

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/aide-et-conseils/conjoints-ressources-pedagogiques>



- **AGEFIPH délégation régionale Centre Val de Loire**

35 Avenue de Paris

ABC2

45058 Orléans

Numéro vert : 0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/bretagne>



CAP emploi

45 rue du Mûrier

Zone Equatop BP 136

37541 Saint-Cyr-sur-Loire

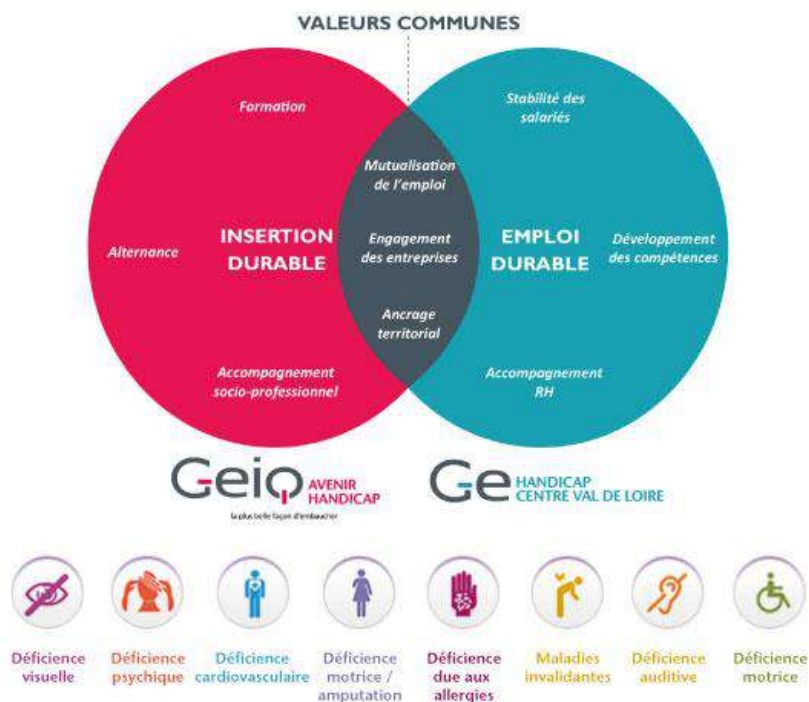
Téléphone : 02 47 85 30 30

E-mail : accueil@capemploi37.com

Site : www.capemploi-37.com

Pôle emploi 37

<https://demarchesadministratives.fr/pole-emploi/indre-et-loire-37>



▪ **G.E.I.Q Avenir Handicap**
 33 rue des Granges Galand
 37550 Saint-Avertin
 Téléphone : 02 47 46 38 01
 E-mail : geiqth@avenirhandicap.fr
 Site : www.avenirhandicap.fr

Le GEIQ Travailleurs Handicapés "AVENIR HANDICAP" est un groupement d'employeurs créé en 2010 et piloté par les entreprises qui le composent. Comme son nom l'indique, sa spécificité est d'agir en faveur des personnes ayant un handicap, désireuses de se perfectionner ou de se qualifier dans les métiers de l'industrie, de la métallurgie, du commerce et du secteur tertiaire

Des solutions près de chez vous !

Dispositif de répit pour l'accueil à la Journée des enfants en situation de handicap (APAJH 37)



Il s'agit d'un accueil de jour à destination des enfants âgés de 5 à 15 ans, c'est un espace de soutien moral qui ne propose pas d'accompagnement psychologique. Les enfants sont pris en charge par une équipe composée d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs.

L'inscription est libre (à la journée, à la semaine...);

Animées par des intervenants extérieurs, des activités sont proposées aux enfants : ateliers culturels et musicaux, activités de modelage...

9 rue Raymond Poincaré - 37100 Tours

Arrêt TRAM : Charles Barrier

E-mail : accueil@lebonendroit.org

Site : www.lebonendroit.org



UN ESPACE DE RENCONTRE POUR LES PARENTS D'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Vous avez envie de :

Parler avec d'autres parents ?

Tout simplement besoin d'un café ? De vous renseigner sur les loisirs, modes de garde, répit, sport, culture... concernant votre enfant ?

Le Pôle ressources handicap et Parent'ailes vous accueillent dans un espace chaleureux et convivial. Pas de document à remplir, aucune inscription, vous venez quand vous avez envie, il y aura toujours une personne avec le sourire pour vous accueillir.

Contactez Sonia Pareux au 06 24 21 02 77 ou par e-mail à s-pareux@enfance-pluriel.fr

Tous les jeudis de 13H30 à 16H30
6 impasse Rabelais, Tours centre.



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Pôle Ressources
Handicap 37



Afin de répondre au mieux aux demandes des familles et des équipes des structures, le pôle Ressources Handicap 37 fait appel à une psychomotricienne, une orthophoniste et une psychologue du CAMSP de l'APAJH 37, à une psychologue et un ergothérapeute exerçant en libéral.

Leurs observations permettent une analyse fine et complète des situations suivies par le Pôle Ressources.

<https://pole-ressources-handicap37.fr/la-mission-du-pole/>

HandiConsult

CHRU de Tours



02 47 47 71 71

handiconsult@chu-tours.fr

Une équipe dédiée pour faciliter l'accès aux soins
Vous vivez avec un handicap et cela rend parfois l'accès aux soins plus difficile.

L'équipe Handi Consult sera attentive à vos besoins et à votre écoute pour faciliter votre accès aux consultations de l'hôpital.

Possibilité de demander la présence de l'interprète en LSF.

A noter : le CHRU de TOURS abrite également le Centre Ressources Autisme, compétant la région Centre Val de Loire



LES AIDES FINANCIÈRES



Maison Départementale des Personnes Handicapées

38 rue Edouard Vaillant

C.S 14233

37042 Tours Cedex 1

Courriel : info@mdph37.fr

Site : www.mdph37.fr

Accueil physique

Deux possibilités pour être reçu par un conseiller d'information :

- Accueil sans rendez-vous de 8H30 à 12H30 : tous les matins, du lundi au vendredi.
- Accueil sur rendez-vous l'après-midi de 13H30 à 17H30 : lundi, mardi, mercredi et vendredi.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez faire votre demande :

Par mail à : info@mdph37.fr

Par téléphone au 02 47 75 26 66

Le conseiller vous proposera un rendez-vous en fonction de votre situation

Pas d'accueil le jeudi après-midi.

Dès lors que votre dossier est enregistré à la MDPH, vous pourrez joindre l'agent instructeur, en charge de votre dossier, sur sa ligne directe :

le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h

le jeudi de 9h30 à 11h30

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

CAMSP Polyvalent du Centre de Pédiatrie Gatien de Clocheville

Annexe du CHRU

49 boulevard Béranger

37000 Tours

Téléphone : 02 47 47 84 98

Fax : 02 47 47 85 35

CAMSPS antenne d'Amboise

2 rue de la Pléïade

37400 Amboise

Téléphone : 02 47 23 64 70

E-mail : accueil.amboise@apajh37.org

Site : www.apajh37.org

Accueil du lundi au jeudi.

CAMSPS antenne de Joué-les-Tours

6 avenue Victor Hugo

Bâtiment B

37300 Joué-les-Tours

Téléphone : 02 47 54 94 21

E-mail: accueil.agglo-sud@apajh37.org

Site : www.apajh37.org

Accueil du lundi au vendredi

CAMSPS antenne de Langeais

36 rue du clos de Belletre

37130 Langeais

Téléphone : 02 47 96 20 05

E-mail : accueil.langeais@apajh37.org

Site : www.apajh37.fr

Accueil du lundi au jeudi.

L'antenne de Langeais se situe en face de la gendarmerie.

CAMSPS antenne de Ligueil

15 rue de Nentershausen

37240 Ligueil

Téléphone : 02 47 92 06 26

E-mail : accueil.ligueil@apajh37.org

Site : www.apajh37.org

Accueil du lundi au jeudi

L'antenne de Ligueil se situe à proximité de la Zone Industrielle n°2 La Bonne Dame.

CAMSPS antenne de Tours nord

13 rue Valentin Haüy

37100 Tours

Téléphone : 02 47 54 94 20

E-mail : accueil.agglo-nord@apajh37.org

Site : www.apajh37.org

Accueil du lundi au vendredi

Département d'Audio-Phonologie (DAP) du CAMSPS

16 rue de la Pierre

37100 Tours

Téléphone : 02 47 51 21 23

E-mail : accueil.crapi@apajh37.org

Site : www.apajh37.org

Accueil téléphonique du lundi au vendredi

Le Pôle Ressources Handicap 37 (Enfance et Pluriel)

Madame Pareux : 06 24 21 02 77

E-mail : s-pareux@enfance-pluriel.fr

Madame Bernard-Lépinay : 06 73 24 73 68

E-mail : c-lepinay@enfance-pluriel.fr

Site : www.pole-ressources-handicap37.fr

Le pôle propose un accompagnement aux parents qui recherchent un mode de garde adapté à leur enfant et aux professionnels (assistantes maternelles, structures petite enfance et accueil de loisirs) qui vont l'accueillir.

Pôle Ressources
Handicap 37



Sur le site de la MDPH 37, vous pouvez télécharger la liste des accueils Petite Enfance du département :

<https://mdph37.fr/files/mdph37/fichiers/HANDIGUIDE/accueil-petite-enfance.pdf>

Des solutions de garde (places en crèches, Assmat avec horaires atypiques, accueil occasionnel) sont aussi proposées dans le cadre de la SRIAS Centre Val de Loire :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-SRIAS/Creches/Les-creches>



Les demandes sont à effectuer sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/crechessrias-demande2023>

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Une cellule d'écoute et de réponse aux parents : 0238837772

Sur le site de l'académie de Orléans Tours, vous trouverez les informations utiles à la scolarisation de votre enfant :

<https://www.ac-orleans-tours.fr/adaptation-de-la-scolarite-dans-l-indre-et-loire-122138>



Vos points de contacts à la DSDEN 37:

Sylvie DELAFONT

Inspectrice de l'Éducation Nationale A.S.H
Chargée du Service départemental pour l'École Inclusive

Sylvie.Delafont@ac-orleans-tours.fr

Secrétariat :

Céline COCHARD

ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr

02.47.60.77.10

Présentation des services de l'école inclusive du 37 :

<https://www.ac-orleans-tours.fr/media/17819/download>

Cette plaquette vous donnera l'ensemble des coordonnées de vos interlocuteurs et une présentation succincte de leurs missions.

Retrouvez les coordonnées
référents en scannant le



parents
sous :

Vous recherchez un établissement médico social :

<https://view.genial.ly/5fa8074789da530d018d0348>

Handicap'Ecole

Sandrine Berson : 06 21 30 70 01

Magali Puyraud : 06 65 25 71 16

E-mail : groupehandicapecole@gmail.com

Des café rencontres sont organisés pour les parents d'enfants en situation de handicap, les professionnels, les associations afin d'échanger, se soutenir, s'informer.

VI

LOISIRS



L'Agence Départementale du Tourisme
 Place de la Préfecture
 F 37927 Tours cedex 9
 Téléphone : 02 47 31 47 48
 Site

<https://www.touraineloirevalley.com/preparer/informations-pratiques/touraine-accessible-tourisme-handicap/>



Pour des activités artistiques et culturelles :

<https://mdph37.fr/handiguide/activites-de-loisirs.html>

La SRIAS Indre et Loire organise des journées culturelles, des séjours mixtes (enfants valides et porteurs de handicap), propose des partenariats pour accéder à tarifs privilégiés à la culture, aux loisirs, aux vacances, aides au départ en vacances/en séjour linguistique...

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-SRIAS/Loisirs-Culture>



- Trouver un club ou une association sportive:

<https://mdph37.fr/handiguide/activites-sportives.html>

Le site de la Caisse d'Allocations Familiales <https://www.parents-touraine.fr> dédié à la parentalité en Indre et Loire :

L'onglet «*événements de vie* », vous permettra d'accéder à la rubrique *le handicap et la maladie*, régulièrement mise à jour. Vous y trouverez des informations sur les aides destinées aux parents d'enfants handicapés dont : le dispositif d'aide pour le départ en vacances (réseau Passerelle) et les aides mises en place dans le cadre du droit au répit .



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le bureau logement d'Indre et Loire est joignable sur le site suivant :

<https://logement.defense.gouv.fr>

Base de Défense de Tours

Bureau Logement

RD 910

37076 Tours cédex 2

Adresse: 60 bis Boulevard Jean Royer - 37 TOURS Centre

Par téléphone :

[02 46 67 21 75](tel:0246672175) ou 2992 - PNIA : [862 371 21 75](tel:8623712175) ou 2992

Par e-mail : dpma-etl-rennes-bl-trs.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense sont détaillées sous ce lien : <https://logement.defense.gouv.fr/node/18>

ADAPTER SON LOGEMENT**Action Logement**

Direction régionale Action Logement Centre Val de Loire
15 place Michelet
BP 1615
37016 Tours cedex 1



Téléphone : 02 47 05 67 66
Site : www.actionlogement.fr

Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Cité administrative du Cluzel
61 avenue Grammont
37000 Tours
Téléphone : 02 47 70 80 64
Fax : 02 47 70 80 69
Site : www.anah.fr



Des travaux sont nécessaires pour vous faciliter l'usage de votre logement. Il s'agit de travaux qui permettent de rendre chaque pièce simple d'utilisation et accessible quel que soit le handicap. Grâce à l'aide financière Habiter facile, l'Anah peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.

Pour en savoir plus sur :

<https://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/adap-votre-handicap-avec-habiter-facile/>



[ent-a-](#)

Une aide du Conseil départemental peut compléter celle de l'ANAH :

Soliha (Solidaires pour l'habitat) Centre Val de Loire
Téléphone : 02 47 36 25 50
E-mail : contact.indre-et-loire@solihha.fr
Site : www.solihha.fr





TRANSPORTS



Bus Fil Bleu - Tours Métropole

Espace Fil Bleu
9 rue Michelet (angle de la rue Charles Gille)
37000 Tours
Téléphone : 02 47 66 70 70
Site : www.filbleu.fr

Les personnes résidant sur une commune desservie par une ligne Fil Bleu et possédant une carte mobilité inclusion mention invalidité, peuvent obtenir un abonnement annuel à tarif préférentiel.

Car Rémi (réseau de mobilité interurbaine)

Téléphone : 02 47 31 14 00
Site : www.remi-centrevaldeloire.fr

La gratuité du titre du transport est accordée à tout accompagnateur d'une personne handicapée sur présentation de la carte d'invalidité
Sur réservation 48 heures à l'avance, Rémi à la demande au : 0 800 123 037 (Appel gratuit).
[Télécharger la plaquette "Accès Rémi pour les personnes à mobilité réduite" au format P.D.F](#)

Fil Blanc est le service de Tours Métropole Val de Loire pour le transport dédié aux personnes à mobilité réduite.
Les contacter au 02 47 77 48 48 ou [via le formulaire de contact](#).
Nouvelle adresse email : service.clients@filblanc.fr

Le service est disponible toute l'année pour les personnes ayant une reconnaissance de handicap à 80% et une grande difficulté de déplacement.

Fil Blanc dessert : Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux, Druyes, Fondettes, Joué-lès-Tours, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, La Ville-aux-Dames, Luynes, Mettray, Notre-Dame-d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Tours, Vernou, Villandry, Vouvray.
Fonctionne de 7H00 à 1H00 chaque jour de la semaine sauf le 1er mai et le 25 décembre.



ACCÈS RÉMI
POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



filblanc*

40

LES TRANSPORTS DANS MA VILLE, MON DÉPARTEMENT, MA RÉGION

SNCF - Accès T.E.R centre
Contact TER Centre-Val de Loire
BP 40 625
37206 Tours Cedex 03

Téléphone : 0 800 83 59 23
Site : www.ter.sncf.com/centre/gares/accessibilite

En complément du service Accès plus, la Région Centre-Val de Loire, en collaboration avec la SNCF propose Accès TER Centre-Val de Loire, un service gratuit d'accueil et d'accompagnement des personnes à mobilité réduite dans les gares et trains TER Centre-val de Loire.

SNCF - Accès T.E.R Centre pour les sourds

Site : www.ter.sncf.com/centre/contacts

Grâce à cette plateforme de traduction, les personnes sourdes et malentendantes peuvent échanger avec les téléconseillers en langue des signes française ou via la transcription en temps réel de la parole par l'intermédiaire d'un opérateur traducteur

Cette plateforme est accessible depuis un ordinateur équipé d'une webcam et d'une connexion internet haut-débit du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

Si vous souhaitez aménager votre véhicule :

<https://mdph37.fr/handiguide/amenager-son-vehicule.html>

<https://mdph37.fr/files/mdph37/fichiers/HANDIGUIDE/amenager-son-vehicule.pdf>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Landes



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS

Fiche 8 : Emploi du conjoint

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

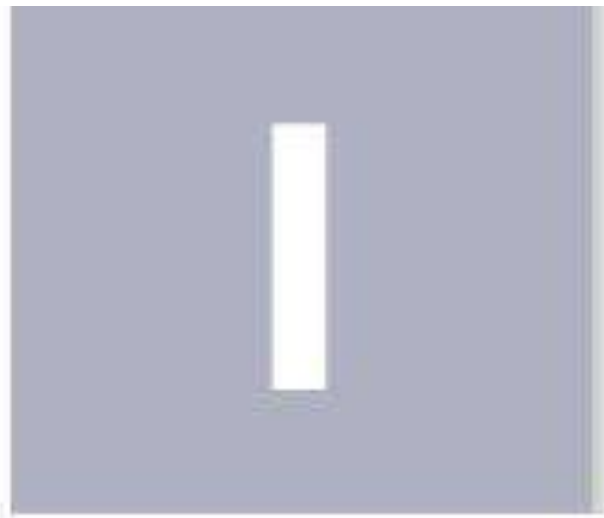
Fiche 31 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De nombreuses associations peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches. Le département des Landes met à votre disposition sur le site « **annuaire sociale en ligne** », rubrique : [Associations loi 1901 Landes](#) les coordonnées de celles-ci.

La MLPH (Maison Landaise des Personnes Handicapées) propose un annuaire des services et établissements médico-sociaux du département des Landes :

https://www.land.es.fr/files/cg40/vivre-ensemble/autonomie-dependance/Handicap/ANN_Pers-Hand-page-a-page-interactif.pdf

L'association Autisme Landes

L'association a une convention juridique et réglementaire avec l'Éducation Nationale, ce qui lui permet de recruter les AESH auprès des PIAL (Pole Inclusif d'Accueil localisé), de les former, de les suivre. Cette convention autorise que les AESH qui suivent les enfants à l'école à suivre ces mêmes enfants en garde à domicile.

Autisme Landes

40270 Saint Maurice sur Adour

114 Rue des Merles

06.34.49.2719

Mail : autismelandes.40@gmail.com

Site : <https://autismelandes.fr/>

<https://www.facebook.com/Autisme-landes-274169799359/>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Le centre hospitalier de Mont de Marsan a réalisé un annuaire des structures du département (centres médico-sociaux, centre psychiatrie infantile etc...):

<http://www.ch-mt-marsan.fr/offre-de-soins/annuaire-des-structures-400.html>



Le CRA (Centre Ressource Autisme) Aquitaine identifie les ressources présentes principalement sur le territoire et agissant auprès de personnes avec TSA (troubles du spectre de l'autisme) ou TND (troubles du neurodéveloppement) :

<https://cra.ch-perrens.fr/reseau>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le CTAS de Bordeaux est l'échelon de direction de l'action sociale des armées pour la zone de compétence ci-dessous :



Centre Territorial d'Action Sociale de Bordeaux



Antenne d'action sociale



Antenne d'action sociale Gendarmerie

CTE Secteur BORDEAUX AGEN

► Bdd Bordeaux-Mérignac-Agen

CTE Secteur BORDEAUX CAZAUX

► Bdd Cazaux

CTE Secteur PAU

► Bdd Pau – Bdd Mont-de-Marsan

CTE Secteur ROCHEFORT

► Bdd Rochefort – Bdd Poitiers

CTE Secteur ANGOULÊME LIMOGES BRIVE

► Bdd Angoulême – Bdd Brive

CTE Secteur TOULOUSE ARIÈGE

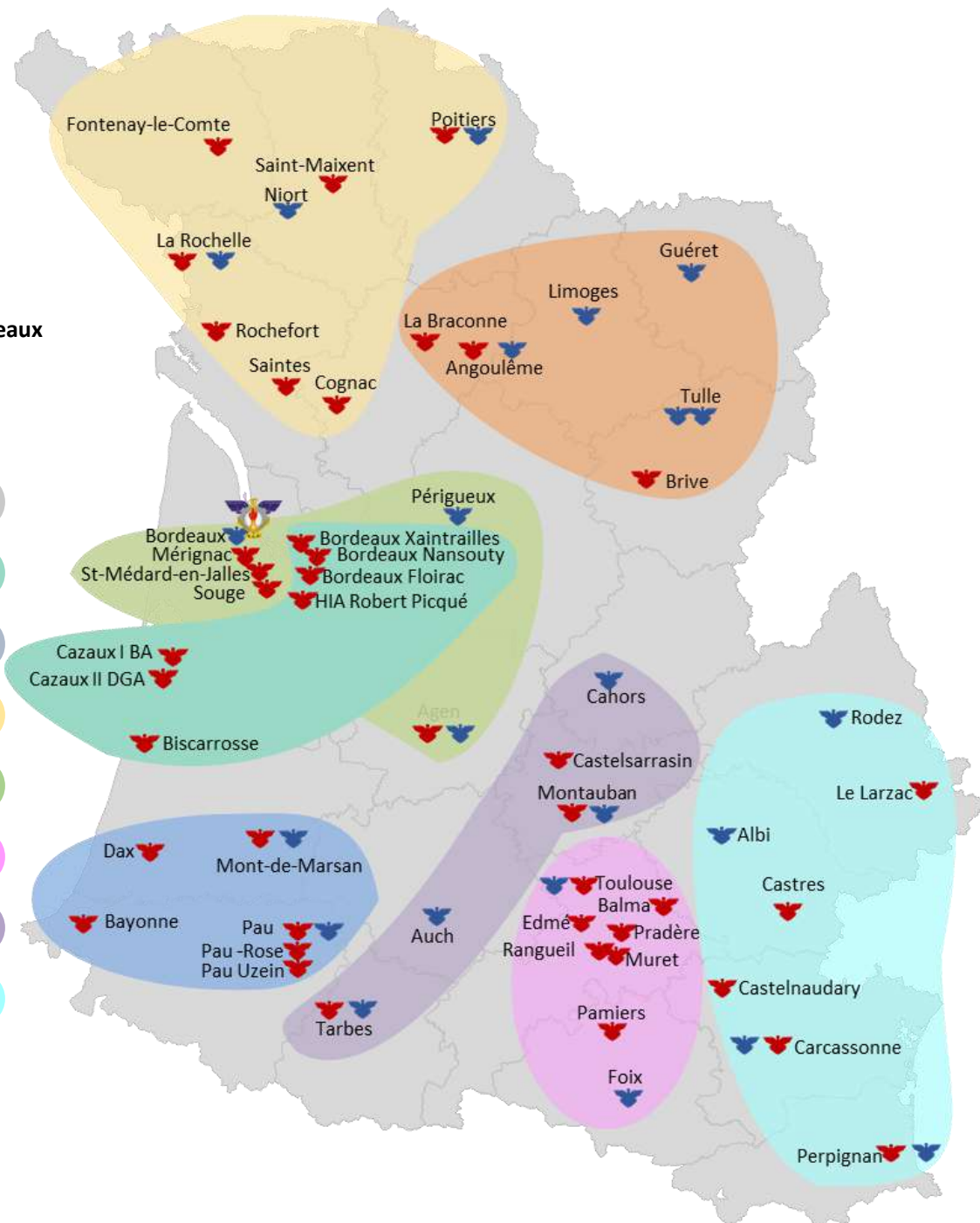
► Bdd Toulouse

CTE Secteur TOULOUSE MONTAUBAN

► Bdd Montauban

CTE Secteur CARCASSONNE

► Bdd Carcassonne



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Focus sur l'action sociale ministère des armées dans les Landes :

En fonction de votre affectation vous trouverez ci-après les coordonnées du service social dont vous dépendez

Nom Antenne	Adresse	Téléphone secrétariat
Antenne d'action sociale de Mont de Marsan	Base aérienne 118 1061 avenue du Colonel Rozanoff 40118 MONT-DE-MARSAN	05 33 94 06 05
Antenne d'action sociale Gendarmerie de Mont de Marsan	Quartier Maridor 1908 avenue du Marechal Juin 40000 MONT-DE-MARSAN	05 58 05 07 68
Antenne d'action sociale de Dax	Base école de Dax Route de Tercis 40108 DAX Cedex	05 58 35 92 35
Antenne d'action sociale de Biscarosse	DGA Essai Missiles Site Landes 40115 BISCARROSSE Cedex	05 58 82 21 31

08

EMPLOI DU CONJOINT



Défense Mobilité Mont de Marsan (Antenne)
Base aérienne 118
1061 avenue du Colonel Rozanoff
40118 MONT DE MARSAN CEDEX
Numéro vert : 0 800 64 50 85
defense-mobilite-pdm-so-adm-pau.cmi.fct@def.gouv.fr
Permanence DAX
Caserne General Navelet
40100 DAX
Numéro vert : 0 800 64 50 85
defense-mobilite-pdm-so-adm-pau.cmi.fct@def.gouv.fr



AGEFIPH délégation régionale Nouvelle Aquitaine
Le Millénium 2, Zac Coeur De Bastide
13 Rue Jean Paul Alaux
33000 Bordeaux
Numéro vert : 0 800 11 10 09
nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr
<https://demarchesadministratives.fr/agefiph/landes-40>



CAP emploi 40-64
55 rue d'Aspremont
40100 Dax
tel : 05 58 56 18 58
administratif@capemploi40-64pb.com
<https://www.capemploi-40-64pb.com/>



Pôle emploi 40
<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi/mont-de-marsan-40000>



LES AIDES FINANCIÈRES



La MLPH (Maison Landaise des personnes handicapées) vous accueille :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30

- Le vendredi de 8h30 à 16h30

Elle est située au :

836, avenue Eloi Ducom
40 025 MONT DE MARSAN CEDEX

Vous souhaitez venir en bus ou en voiture :

- Bus ligne E, arrêt: Maison du Handicap
- Parking gratuit devant le bâtiment et nombreuses places de parking réservées aux personnes handicapées à l'entrée du bâtiment.

Vous pouvez également contacter la Maison Landaise des Personnes Handicapées par :

Téléphone : 05-58-51-53-73

Courriel : mlph@landes.fr

Site web: <https://www.handicaplandes.fr>

Formulaire de contact : <https://www.handicaplandes.fr/Les-lieux-d-accueil-de-la-MLPH/Organisation-territoriale-et-contacts/Contactez-nous>

De plus, afin de vous garantir un soutien de proximité, la MLPH dispose de plusieurs antennes dans le département :

Parentis, Pissos, Saint-Paul-lès-Dax, Cauneille, Tarnos, Morcenx, Mugron, Saint Vincent de Tyrosse.

Vous trouverez plus d'informations sur les liens suivants :

<https://www.handicaplandes.fr/Les-lieux-d-accueil-de-la-MLPH/Organisation-territoriale-et-contacts>

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Centre Ressource Autisme Aquitaine (CRA)

CRA - Antenne Mont de Marsan
Centre hospitalier Sainte Anne
Maison d'Oze
996 avenue de nonères
40024 Mont de Marsan
Secrétariat :
tel. : 05 56 56 67 39 tous les jours de 9h à 16h45
email : antennes-cra-aquitaine@ch-perrens.fr

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

C.A.M.S.P. DES LANDES - ANT. MT-DE-MARSAN
76 Impasse JF - Campeyrot
40280 ST Pierre Du Mont
tel : 05 58 35 65 20

C.A.M.S.P. DU C H. DE DAX
Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)
Avenue de Logramo
BP 323
40107 DAX
Tel : 05.58.58.40.20

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

SESSAD TED Nord Landes
(prise en charge pour les - 21 ans)
Lotissement Bohaires 1
71 Rue de la Gasconha
40160 Parentis-en-Born
Tél : 05 58 08 33 40
Mail : sessadparentis@adapei40.fr
Site : www.adapeideslandes.fr

L'IGeSA, opérateur social du ministère, s'est vu confier la gestion des crèches ministérielles et des berceaux réservés.

Le département des Landes dispose de deux crèches ministérielles:

- la [forêt enchantée](#) située à Biscarrosse;
- les [petits écureuils](#) située à Mont de Marsan.

Par ailleurs, des berceaux sont réservés dans la commune de Mont de Marsan.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de l'IGeSA ou vous rapprocher de la Direction Régionale IGeSA (DRI) Aquitaine dont les coordonnées sont les suivantes :

BA 204 Mérignac Beauséjour - 223 rue de Bègles CS21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 33 05 39 21

@ : espacepetiteenfance.aqt@igesa.fr

@ : dri.aqu@igesa.fr

Lien : <https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfants>



Rendez-vous sur l'Espace Petite Enfance Igesa, pour effectuer vos démarches en ligne !

> GÉREZ VOTRE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE EN TOTALE LIBERTÉ

- Demande de place en crèche Igesa
- Demande de place en crèche partenaire pour un enfant né ou à naître

> CHOISISSEZ LA CRÈCHE LA PLUS PRATIQUE POUR VOUS

Géolocalisation des crèches adaptées à vos besoins

> PAYEZ VOS FACTURES EN LIGNE, À TOUT MOMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Visualisation, édition de vos factures et règlement par carte bancaire

> TÉLÉCHARGEZ VOS ATTESTATIONS EN LIGNE

- Attestation annuelle de paiement
- Justificatif de règlement (facture acquittée)

> COMPLÉTEZ FACILEMENT VOTRE DOSSIER

Mise à jour de la fiche sanitaire de votre enfant (autorisations, assurance, médecin traitant, etc...)

> SUIVEZ VOS DÉMARCHES EN TEMPS RÉEL

Suivi du statut des démarches transmises



CRECHES

Par ailleurs, depuis plusieurs années, de nombreuses crèches privées comme publiques, se sont adaptées à l'accueil d'enfants relevant du handicap. N'hésitez donc pas à prendre contact avec celle de votre secteur. Pour trouver ses coordonnées, rdv sur le site : <https://monenfant.fr/>

En région Nouvelle-Aquitaine, les réservations de places en crèches privées sont gérées par la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) et la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS).

Attention: consulter le site internet du SRIAS pour connaître les périodes d'inscription et d'attribution des places.

Lien de la SRIAS :

<https://www.sriasnouvelleaquitaine.fr/>

Lien pour déposer sa demande :

<https://grandir.typeform.com/to/BAdyqW>

ASSISTANTES MATERNELLES

Pour compléter l'offre collective et cela dans le cadre du plan famille, le service de l'action sociale des armées a procédé au conventionnement d'assistant(s) maternels(lles) afin d'accroître l'offre de garde à votre profit.

Aussi, rapprochez vous, de votre antenne d'action sociale ou du CTAS de Bordeaux pour obtenir des renseignements et/ou les coordonnées des assistants(s) maternels(lles).

Le conseil départemental des Landes a mis en place ce site pour faciliter la recherche d'une ASSMAT agréée:

<https://www.teleservices.landres.fr/assmat/map.php>

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Afin de trouver des informations sur les écoles, collèges et lycées, rendez-vous sur le site de l'académie de Bordeaux.

Vous y trouverez les coordonnées ainsi que les établissements favorisant l'inclusion scolaire dans le 1^{er} et 2nd degré tant dans le public que dans le privé pour le département des Landes.

Lien utile :

<https://www.ac-bordeaux.fr/presentation-de-la-dsden-et-organisation-de-l-enseignement-dans-les-landes-122154>

VI

LOISIRS



Pour connaître les offres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant :

<https://www.sriasnouvelleaquitaine.fr/>

Pour contacter la SRIAS, vous pouvez le faire de manière dématérialisée sur le site, rubrique « nous contacter » ou téléphoner au : 05 57 95 03 00 ou au 05 57 95 02 97

Le SRIAS organise des séjours accessibles aux personnes en situation de handicap mais aussi des séjours répit aidants/aidés. Consultez le site du SRIAS onglet actions / handicap

Fédération française de sport adaptée – Landes:

hôtel du département - 23 rue Victor Hugo 40000 Mont-de-Marsan

Email : ffsa40cd@orange.fr

Tél. : 0558054089

Pour la pratique sportive, n'hésitez pas à consulter le site national dédié:

<https://sportadapte.fr/>

La région Nouvelle Aquitaine et plus précisément le département des Landes ont plusieurs clubs sportifs et artistiques de la Défense. La liste des clubs est disponible via ce lien (possibilité d'élargir la recherche sur d'autres départements) :

<https://www.lafederationdefense.fr/district/landes/>

Service Sports, Intégration et Développement (SSID)

Le Service Sports Intégration et Développement (SSID), unique en son genre au niveau national, témoigne de la volonté du Département des Landes de favoriser la participation des personnes handicapées à la vie sociale, notamment par la pratique sportive.

À ce jour, 10 professionnels qualifiés au regard de l'article L 212-1 du Code du Sport travaillent dans ce service composé d'agents du Département, de l'Adapei. Le SSID travaille en étroite collaboration avec les comités départementaux Sport Adapté et Handisport.

<https://www.landes.fr/ssid>



Vous trouverez de nombreuses informations sur les loisirs dans les Landes via le site suivant:

<https://www.handicaplandes.fr/Vie-Quotidienne/Loisirs>

Les centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

La Jeunesse au Plein Air (JPA) est une confédération d'organisations laïques qui œuvre pour rendre effectif le droit des enfants aux loisirs et favoriser l'accueil de tous.

Contact JPA Chargé de mission Accès aux loisirs

Tél : 07.50.37.56.75

Courriel : handicap@jpa40.fr

Site internet:

<http://www.jpa40.fr/JPA-La-Jeunesse-au-Plein-Air/Loisirs-et-Handicap/La-mission-loisirs-pour-tous>

Les logements vacances adaptés (label Tourisme et Handicap)

Vous pouvez consulter la liste des prestations labellisées dans le département des Landes, en cliquant [ici](#)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site du [comité départemental du tourisme](#) ainsi que le [portail des marques nationales du tourisme](#).

La pêche

Le Conseil Départemental a aménagé des emplacements de pêche pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pêcher en toute sécurité. Ces emplacements sont appelés poste handi-pêche.

<https://www.peche-landes.com/ou-pecher/>

Arts:

Le conservatoire mène des actions pour les personnes en situation de handicap dans le domaine de la musique.

Le SSID propose aussi le challenge « Imagine et Danse » avec le comité des Landes du Sport Adapté (CDSA 40) & le comité des Landes Handisport (CDH).

<https://www.handicaplandes.fr/Media/Files/Challenge-Imagine-et-Danse-20223>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le bureau logement de **Mont de Marsan** est joignable sur le site suivant :

<https://logement.defense.gouv.fr/node/61>

Base Aérienne 118

Bureau Logement

1061 avenue du colonel Rozanoff

40118 MONT-DE-MARSAN

Numéro de téléphone : [05 33 94 03 80](tel:0533940380) - PNIA : [865 118 03 80](tel:8651180380)

[05 33 94 06 18](tel:0533940618) - PNIA : [865 118 06 18](tel:8651180618)

Mail: dpma-etl-bordeaux-bl-mdm.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Les unités sur Biscarrosse dépendent de la **BdD de Cazaux**

BA 120 - Bureau Logement

10 rue du Commandant Marzac

BP 70413

33164 LA TESTE CEDEX

Téléphone : 05 40 51 04 61

Courriel : dpma-etl-bordeaux-bl-czx.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Les conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense sont détaillées sous ce lien :

<https://logement.defense.gouv.fr/node/18>

Par ailleurs, le bureau logement pourra également, selon la disponibilité du parc, proposer un logement accessible, ou proche d'un lieu de soin ou d'un établissement scolaire spécialisé.

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Landes

SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) est le premier Mouvement Associatif du secteur de l'amélioration de l'Habitat. Leurs activités sont reconnues Service Social d'Intérêt Général (S.S.I.G).

Vous pouvez bénéficier de leur aide pour :

- améliorer votre logement en faisant des travaux ;
- adapter votre habitat pour un maintien à domicile ;
- maîtriser vos charges d'énergies ou de fluides et améliorer l'efficacité énergétique de votre logement ;
- réhabiliter un logement très dégradé mais également pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (aide au montage financier) et de maîtrise d'œuvre (élaboration de plans, suivi de chantier, ...).

<https://landes.soliha.fr/>

SOLIHA est présent dans les Landes mais également dans tous les territoires, métropolitains et ultramarins.



TRANSPORTS



Transports trains régionaux

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/trains-regionaux/accessibilite-des-personnes-en-situation-de-handicap>

Les personnes handicapées attributaires du minimum de la pension invalidité ou de l'allocation adulte handicapé ont accès au dispositif SESAME, mis en place afin de favoriser la recherche d'emploi en Aquitaine et de faciliter l'usage des transports collectifs pour les personnes les plus démunies. En effet, il est remis aux bénéficiaires une carte Sésame, valable un an, qui garantit l'ouverture du droit au dispositif d'aide assortie d'un carnet de 24 chèques permettant de voyager gratuitement :

- sur les lignes ferroviaires et routières Ter Aquitaine y compris l'intégralité des parcours sur les liaisons Bordeaux/Angoulême, Périgueux/Brive et Pau/Lourdes, en 2ème classe ;

- sur les lignes routières d'intérêt régional Pau/Agen et Pau/Mont-de-Marsan

Pour tout trajet dépassant le périmètre régional, la gratuité sera appliquée uniquement sur la partie comprise dans ce périmètre.

Le formulaire de demande est disponible dans les Centres Communaux d'Action Sociale, les Centres Médicaux Sociaux, les services instructeurs du RSA.

Bus - transports en commun

www.bustma.com TPMR à la demande: service transport de substitution réservée aux Personnes à Mobilité Réduite. Le service permet des déplacements de porte à porte sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Réservation au 05 58 45 04 26 (les demandes de réservation sont prises en compte, dans la limite des places disponibles, jusqu'à 17h la veille du déplacement.)

Location de véhicules accessibles

Handynamic permet la location de véhicules accessibles dans toute la France.

Pour les Landes, se renseigner à l'agence de Lourdes:

<https://www.handynamic.fr/qui-sommes-nous/nos-agences-handynamic/agence-handynamic-a-lourdes/>

Handynamic Lourdes

11, cours Pasteur

BP26

64800 Nay

Tél : +33(0)5.59.779.951

E-mail : lourdes@handynamic.fr



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Loiret



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

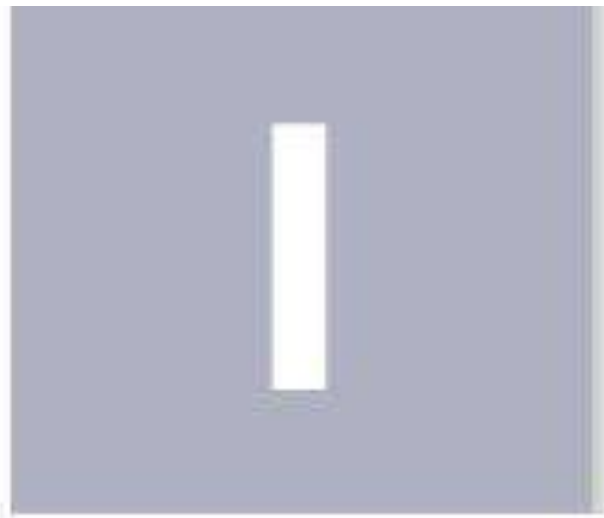
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De nombreuses associations peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches. Orléans métropole met à votre disposition :

<https://www.orleans-metropole.fr/annuaire-associations?categorie=Sant%C3%A9%20handicap>

qui pourra vous permettre de retrouver leurs coordonnées.

D'autres sites seront des appuis utiles à votre recherche tel que :

https://www.gralon.net/mairies-france/loiret/associations-tag-handicap-orleans_112_45234.htm

Ou encore :

<https://solidaires-handicaps.fr>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Antenne d'action sociale (AAS)	Téléphone Antenne (secrétariat)
AAS d'Orléans BP83002 45030 ORLEANS Cedex 1	☎ : 02 38 65 36 11 PNIA : 862 451 3611
AAS d'Orléans Bricy BA 123 BP 30130 45 143 ST JEAN DE LA RUELE Cedex	☎ : 02 45 40 76 18 PNIA : 862 123 76 18
AAS Du Groupement de Gendarmerie du Loiret 7, Bd Marie Stuart BP 2537 45 038 ORLEANS Cedex	☎ : 02 38 52 51 57

e-social
des armées

Le portail de l'action sociale des armées



- **Défense Mobilité Orléans (Antenne)**

2, rue Fernand Rabier
BP83002
45030 ORLEANS Cedex 1



- **AGEFIPH délégation régionale Centre Val de Loire - Orléans**

35, Avenue de Paris
ABC2
45 058 ORLEANS
Numéro vert : 0 800 11 10 09
<https://www.agefiph.fr/bretagne>



- **CAP emploi – Centre Val de Loire**

4, Impasse Monbary
45 140 ORMES
tel : 02 38 78 18 90



pôle emploi

- **Pôle emploi 45**

<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi.html>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

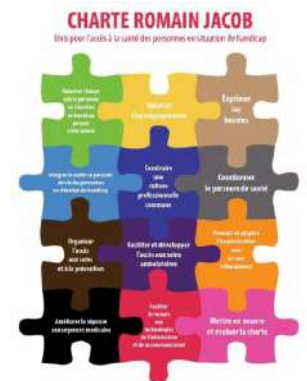
ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Le CHR d'Orléans travaille actuellement sur un dispositif complet pour accueillir les patients en situation de handicap qui nécessitent des modalités spécifiques liées leurs situations complexes, qu'il s'agisse d'enfants ou adultes, quel que soit leur type de handicap et leur mode de vie (domicile, institution...).

Le dispositif devrait remplacer le parcours de soins classique par un parcours adapté au type de handicap de chaque personne et faciliter ainsi la vie des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnants.

Retrouvez toutes les informations utiles sur :

<https://www.chu-orleans.fr/chr-orleans/principal/patients-et-accompagnants/le-chr-vos-cotes/le-handicap/handicap-prise-en-charge>





LES AIDES FINANCIÈRES



Maison départementale des personnes handicapées du Loiret MDPH

Adresses

Adresse postale : Département du Loiret - MDA 45945 ORLEANS

[02 38 25 45 45](tel:0238254545)

mda.contact@loiret.fr

Accueil : 15 rue Claude Lewy 45100 ORLEANS

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (16 h le vendredi)

Vous pouvez compléter votre dossier directement en ligne via la plateforme :

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/45>

N'hésitez pas à consulter le site de la MDPH45. Vous y trouverez les formulaires dont vous aurez besoin, ainsi que la plateforme d'accès à la demande en ligne.

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



C.A.M.S.P. GILBERTE ET JACQUES CLAUSET
RESIDENCE DES HAUTS DE GIEN
45500 GIEN

Tel : 0238050898

C.A.M.S.P. GILBERTE ET JACQUES CLAUSET
13 RUE DU PORT SAINT ROCH
45200 MONTARGIS

Tel : 0238987575

C.A.M.S.P.POLYVALENT

[https://www.chu-orleans.fr/sites/chr-orleans/files/guide_daccueil_camsp_antenne_pithiviers_2019 .pdf](https://www.chu-orleans.fr/sites/chr-orleans/files/guide_daccueil_camsp_antenne_pithiviers_2019.pdf)

14 AVENUE DE L'HOPITAL
45000 ORLEANS

Par téléphone : 02 38 74 42 90 Par mail : camsp@chr-orleans.fr

Du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 – 13h30 / 16h30

CAMSP antenne sur le site du CH de Pithiviers
CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS
10 BOULEVARD BEAUVALLET
45 300 PITHIVIER

Par téléphone : 02 38 32 33 83 (matin uniquement)

Par mail : camsp.pithiviers@chr-orleans.fr

Les lundi-mercredi-vendredi : : 9h00 / 12h30 – 14h/ 16h30

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Depuis plusieurs années, de nombreuses crèches privées comme publiques, se sont adaptées à l'accueil d'enfants relevant du handicap. N'hésitez donc pas à prendre contact avec celle de votre secteur. Pour trouver ses coordonnées, rdv sur le site : <https://monenfant.fr/>

Le Pôle ressources handicap 45 (Prh45) accompagne les familles et soutient les professionnels concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap âgés de 0 à 17 ans au sein des structures d'accueil : crèches, accueils de loisirs sans hébergement... : <https://prh45.fr/>



Dans le cadre du plan famille, le service d'action sociale des armées finance des places en crèche (berceaux réservés) sur le secteur d'Orléans (Crèche « La Luciole »). Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des assistantes sociales de l'antenne d'action sociale de votre antenne (*ou sur le site Igesa.fr*). De plus, au regard de votre situation, ces dernières pourront instruire une demande de place prioritaire.

De même, elles pourront vous transmettre la liste des assistantes maternelles conventionnées avec le CTAS de Rennes.



Des solutions de garde (places en crèches, Asmat avec horaires atypiques, accueil occasionnel) sont aussi proposées dans le cadre de la SRIAS Centre Val de Loire:

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-SRIAS/Creches/Les-creches>

Les demandes sont à effectuer sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/crechessrias-demande2023>



V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<https://www.ac-orleans-tours.fr/adaptation-de-la-scolarite-dans-le-loiret-122144>

Une cellule départementale d'écoute est à votre disposition pour vous orienter vers les différents services et veiller à la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

Tel : 02 38 83 49 03

Retrouver des outils pour accompagner vos enfants sur :

<https://ressources-ecole-inclusive.org>



Ressources école inclusive

VI

LOISIRS



Retrouvez les établissements labellisés « tourisme et handicap » sur :

<https://tourisme-handicaps.org/depart-region/45-loiret/>

La SRIAS Centre-Val de Loire propose aux agents de l'État, parents d'enfant(s) en situation de handicap, de prendre en charge des séances à visée thérapeutique quelle qu'en soit la nature (équitation, sport, musique, théâtre, ...), sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/centre-val-de-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-SRIAS/Enfance-jeunesse/Activites-et-sejours-dedies-aux-enfants-en-situation-de-handicap/Seances-therapeutiques-a-destination-des-enfants-en-situation-de-handicap>

La SRIAS prendra à sa charge tout ou partie du stage, à concurrence de 20 € par séance pour 10 séances par an, soit 200€ maximum par an.

Pour la pratique sportive, n'hésitez pas à consulter le site dédié:

<https://www.sportadaptecentre.fr/>

Comité Départemental Sport Adapté du Loiret :

1240, rue de la Bergeresse 45160 Olivet

Tel : 02.38.76.27.88

Port : 06.32.83.93.96

Mail : cdsportadapte45@gmail.com

Facebook : Sport Adapté Loiret

Site internet : www.cdsa45.fr

<https://www.orleans-metropole.fr/annuaire-associations?categorie=Sant%C3%A9%20handicap&subcategories=animation%20loisirs%20de%20personnes%20handicap%C3%A9es%20ou%20malades>



Arts Pour Tous propose, un samedi par mois, différents ateliers artistiques tels que percussions, danse, théâtre, radio, chant, musique. L'association permet de découvrir et développer la capacité créatrice pour une source d'épanouissement personnel des personnes en situation de handicap. Le siège social
Siège Social : 450, rue des Jonquilles 45770 SARAN. Contact: 02.38.52.12.12



L'association Écurie Orléans propose une activité de découverte des sports mécaniques automobile au profit des personnes en situation de handicap, de l'agglomération orléanaise, âgées de plus de 16 ans.
Tel: 06 84 99 61 15 -
<http://ecurieorleans.free.fr/ecurie/index.htm>



L'Association Dans' Handi a pour objectif de dispenser des cours de danse aux personnes en situation de handicap.
tel: 06 10 39 64 92



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le bureau logement Orléans-Bricy est joignable sur le site suivant :

<https://logement.defense.gouv.fr/node/66>

Maison des Armées

2, rue Fernand Rabier

45000 ORLEANS

Téléphone : 02 38 65 36 40 ou 36 45

Mail : dpma-etl-rennes-bl-oan.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense sont détaillées sous ce lien : <https://logement.defense.gouv.fr/node/18>

Situé sur l'aile Gauche de la Cathédrale et derrière la Mairie d'Orléans

Ligne B du Tram (arrêt Hôtel de Ville)

Parking souterrain Hôtel de Ville

Horaire d'ouverture au public

Du Lundi au Jeudi :

de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Le Vendredi :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 14h30

Pendant la période de pandémie, le bureau logement d'Orléans reçoit exclusivement sur RDV.



TRANSPORTS



Orléans Métropole s'est engagée dans une politique volontariste de mise en accessibilité du réseau TAO. Les actions réalisées ont permis de faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap.

<https://www.tao-mobilites.fr/26-Accessibilite.html>

Les moyens en place à Orléans

TPMR TAO:

[Transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite.](#)

Réservation par téléphone, 48h à l'avance au **02 38 71 98 85**

[Télécharger le guide du Le transport à la demande pour les Personnes à Mobilité Réduite](#)

Voyager en train :

Vous pouvez retrouver les gares proposant les services d'accueil et d'accompagnement Accès Plus, Accès TER

<http://www.accessibilite.sncf.com/gares-et-services/gares-proposant-les-services/?gares=toutesoyager>

(puis taper le nom de la gare ou de la région qui vous intéresse)

Vous vous interrogez sur l'accessibilité d'un lieu à Orléans ou ailleurs?

La plateforme « jaccede » pourra peut-être vous renseigner :

<https://www.jaccede.com/fr>





MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Maine-et-Loire



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

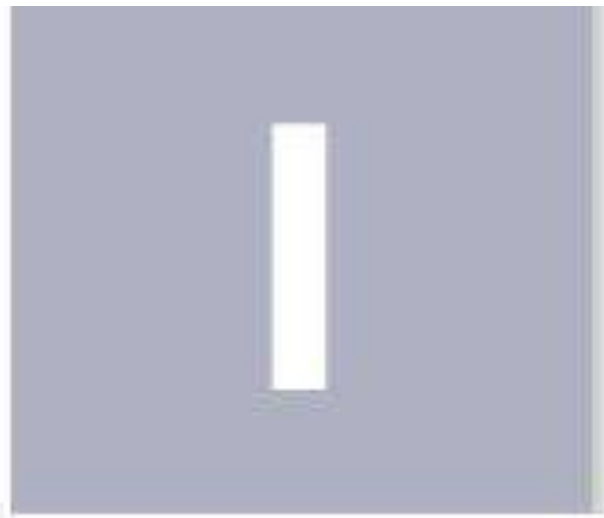
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De nombreuses associations peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches.

Plusieurs sites internet dédiés pourront vous permettre de retrouver leurs coordonnées :

<https://solidaires-handicaps.fr>

<https://www.handicap-anjou.fr/>

<https://www.sraesensoriel.fr/>

Ce dernier site est particulièrement utile pour les personnes en situation de handicap sensoriel (auditif et visuel)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Antenne d'action sociale (AAS)	Téléphone Antenne (secrétariat)
AAS d'ANGERS 6^{ème} RG Caserne Verneau BP 14105 49041 ANGERS Cedex	☎ : 02 41 33 71 15 PNIA : 862 491 71 15
AAS d'ANGERS Ville 8 Square Lafayette BP 14123 49041 ANGERS Cedex 1	☎ : 02 41 25 63 30 PNIA : 862 491 63 30
AAS de FONTEVRAUD 2 ^{ème} RD – Quartier de Gaulle 49590 FONTEVRAUD	☎ : 02 41 83 84 31 PNIA 862 493 84 31
AAS de SAUMUR Quartier Bessières 49409 SAUMUR Cedex	☎ : 02 41 83 67 03 ☎ PNIA: 862 492 67 03
AAS Gendarmerie d'ANGERS 33 rue du Nid de Pie BP 54127 49041 ANGERS Cedex 01	☎ : 02 41 22 94 88 Portable : 06 15 48 63 55

08

EMPLOI DU CONJOINT



- **Défense Mobilité**
Caserne Verneau
200 rue René Gasnier
BP14105
49041 ANGERS Cedex 1



- **AGEFIPH délégation régionale Pays de la Loire**
3 quai Magelian
49 032 NANTES
Numéro vert : 0 800 11 10 09
<https://www.agefiph.fr/pays-de-la-loire>



- **CAP emploi 49**
51 avenue Grésillé
49000 ANGERS
tel : 02 41 22 95 90



- **Pôle emploi 49**
<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi.html>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Afin de vous accompagner au mieux dans le parcours santé, un dispositif territorial d'accompagnement et d'orientation regroupant des établissements de santé du Maine-et-Loire est mis en place ,

Handisanté 49 :

handisante49@chu-angers.fr

02 41 35 70 70 (*ligne directe*)

Horaires :

mardi de 14h à 17h

mercredi de 9h30 à 12h30

vendredi de 11h à 14h

quartier vert - bât. B1 Larrey
(rez-de-chaussée)



SRAE Sensoriel –

Cette structure d'expertise, vise à l'amélioration des parcours et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap sensoriel (auditif et visuel).

Télécharger le répertoires des ressources du Maine et Loire :

<https://www.sraesensoriel.fr/ressource>

Au-delà des conseils et information diverses, vous y trouverez les adresses des centre spécialisés en Anjou.



Accueil et information juridique pour le public sourd du 49

Accès au droit avec un interprète LSF

avec le soutien du Conseil Départemental de l'Accès au Droit

Maison de la Justice et du Droit

Place du Chapeau gendarme

49000 ANGERS

mjd-angers@justice.fr

www.cdad-mainetloire.justice.fr



LES AIDES FINANCIÈRES



Maison Départementale de l'Autonomie 49

6 rue Jean Lecuit, 49100 Angers

[0 800 49 00 49 \(numéro vert\)](tel:0800490049) / [02 41 81 60 77](tel:0241816077)

contact@mda.maine-et-loire.fr

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h

Le jeudi de 8h45 à 12h



En parallèle des [permanences d'accueil et d'information de la MDA](#), des accueils localisés sont également en place dans certains centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

Ces relais locaux permettent une information et une aide de proximité.

https://www.mda.maine-et-loire.fr/no_cache/annuaire-et-guides/annuaire-des-clic/

N'hésitez pas à consulter le site de la MDPH49 :

<https://www.mda.maine-et-loire.fr/>

Vous y trouverez les formulaires dont vous aurez besoin, des informations générales ainsi que la plateforme d'accès à la demande en ligne.

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/49>

Accueil spécialisé pour les personnes déficientes auditives

Proposé aux personnes déficientes auditives en partenariat avec le Service d'accompagnement social pour les sourds (SACSO) :

À la [MDA](#) – tous les vendredis après midi de 14 h à 16 h

A Cholet – Maison pour tous "Le Planty" - 55 rue Planty

A Saumur - Maison des associations et de quartier Jean Rostand, rue Emmanuel Clairefond

Contact :

Coralie Dewost

51 rue du Vallon

49000 Angers

06 76 61 74 45

coralie.dewost@vyv3.fr

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



C.A.M.S.P. ASEA
43 AVENUE YOLANDE D'ARAGON
49000 ANGERS

Tel : 02 41 72 18 38

Cmpp.camsp@asea49.asso.fr

Site internet :

https://www.asea49.asso.fr/etab_cmpp.php

Antenne de Cholet :
1 PLACE MICHEL ANGE - BAT A
49300 CHOLET
02 41 290 699

Antenne de Saumur
8 PLACE DE LA MARÉCHALERIE
49400 SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT
Tel : 02 41 59 74 08

C.A.M.S.P. POLYVALENT DEPARTEMENTAL
CTRE ROBERT DEBRE CHU
4 RUE LARREY
49933 ANGERS CEDEX 9

Tel : 02 41 73 87 19

camsp.polyvalent49@mfam-enfancefamille.fr

Site internet :

<https://www.mfam.fr/CAMSP>

Depuis plusieurs années, de nombreuses crèches privées comme publiques, se sont adaptées à l'accueil d'enfants relevant du handicap. N'hésitez donc pas à prendre contact avec celle de votre secteur. Pour trouver ses coordonnées, rdv sur le site : <https://monenfant.fr/> ou encore

<https://assmat.maine-et-loire.fr/>

Le Pôle ressources handicap 49 (Prh49) accompagne les familles et soutient les professionnels concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap âgés de 0 à 17 ans au sein des structures d'accueil : crèches, accueils de loisirs sans hébergement... :

<http://poleressourceshandicap49.fr/>

Dans le cadre du plan famille, le service d'action sociale des armées finance une crèche ministérielle sur le secteur d'Angers gérée par l'Igesa. Les dossiers d'inscription sont à retirer notamment auprès des assistantes sociales de l'antenne d'action sociale de votre base. De plus, au regard de votre situation, ces dernières pourront instruire une demande de place prioritaire.

De même, elles pourront vous transmettre la liste des assistantes maternelles conventionnées avec le CTAS de Rennes.

Dossier d'admission :

https://www.igesa.fr/fileadmin/user_upload/enfance/DES/dri_armorique/Demande_admission_ARMORIQUE.pdf

Des solutions de garde (places en crèches, Asmat avec horaires atypiques, accueil occasionnel sont aussi proposées dans le cadre de la SRIAS Pays de la Loire :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale-interministerielle/Section-regionale-interministerielle-d-action-sociale/Petite-enfance-Creche-reservation-berceaux-CESU-garde-d-enfant>

Flyer à destination des parents : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire/content/download/86081/553788/file/flyer-creches.pdf>



V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION



Pour accéder à listes des établissements scolaires accueillant des ULIS :

https://www.education.gouv.fr/annuaire?keywords=&departement=49&academy=17&status=All&establishment=All&fieldproperties%5Bulis%5D=ulis&geo_point=

Une cellule départementale d'écoute est à votre disposition pour vous orienter vers les différents services et de veiller à la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

Tel : 0 805 805 110

mél : ecoleinclusive49@ac-nantes.fr

Retrouver des outils pour accompagner vos enfants sur :

<https://ressources-ecole-inclusive.org/>



Ressources école inclusive

Si vous avez besoin de joindre l'IEN ASH ou ses services :

<https://www.ac-nantes.fr/annuaire-service-departemental-de-l-ecole-inclusive-sdei-122185>

Par ailleurs, le Département propose aux élèves ou étudiants ayant une incapacité des solutions de transport à utiliser adaptées : allocation de transport scolaire ou transport collectif adapté :

<https://www.mda.maine-et-loire.fr/scolarite-et-emploi/transports-scolaires-des-eleves-et-etudiants-handicapes/>

VI

LOISIRS



Pour la pratique sportive, n'hésitez pas à consulter le site dédié:
<http://sportadapte49.fr/>



Comité Handisport du Maine et Loire (CDH49)

7 rue Pierre de Coubertin
 BP 43527
 49163 LES PONTS DE CE Cedex
 06 31 60 38 73
 cd49@handisport.org
www.cdhandisport49.com



Handisport Angers

Cette association accompagne les personnes en situation de handicap pour leur faire découvrir le sport dans toute sa diversité.

Adresse :

Handisport Angers 108
 rue du Pré-Pigeon
 49100 Angers France
 Tel : 0628751410
 Mail : handisport.angers@club-internet.fr



Club Sportif des Sourds d'Angers (CSSA)

Maison des sourds et des malentendants
 22 rue du Maine
 49100 ANGERS
cssangers49@gmail.com
www.cssangers49.wixsite.com



Association proposant des activités sportives (Futsal et VTT) pour personnes sourdes.

ASAM

L'Association Sportive Adaptée Monplaisir a pour objectif d'initier, favoriser, accompagner l'accès aux activités physiques et sportives, des jeunes en situation de handicap mental.
ime.monplaisir@handicap-anjou.fr



Loisirs Pluriel – Centre de Loisirs - Cholet
 02 41 85 89 16
cholet@loisirs-pluriel.com



Loisirs Pluriel – Centre de Loisirs - Cholet
 02 41 85 89 16
cholet@cap-ados.fr
www.loisirs-pluriel.com

Association permettant aux enfants en situation de handicap, d'avoir accès à des activités de loisirs et de vacances. Chaque centre Loisirs Pluriel est ouvert 85 jours par an, le mercredi en période scolaire, l'ensemble des petites vacances scolaires.

Voir Ailleurs
 51 rue du Vallon
 49000 ANGERS
voirailleurs@hotmail.fr

Association proposant des séjours de vacances adaptés pour des jeunes déficients visuels : accès à des activités sportives et culturelles originales grâce à des équipes sensibilisées à la malvoyance.

Association des Sourds du Maine et Loire (ASML49)
 Espace Frédéric Mistral
 4 Allée des Baladins
 49000 ANGERS
contact.asml49@gmail.com
www.asml49.fr



Association organisant organise des activités de loisirs et culturelles pour la communauté des sourds et est ouverte aux personnes qui désirent la découvrir.

Handitou « On dit tout »
 12 square de la Gaudiere
 49300 CHOLET
 06 01 81 27 30
handitou@orange.fr
www.handitou.fr

Association visant à rompre la solitude des personnes handicapées et leurs familles, en proposant de multiples activités (belote, soirées musicales, équithérapie...).

Accessibilité - Culturelle

Bibliothèque sonore

L'Association des Donneurs de Voix (ADV) favorise la rupture de l'isolement des personnes n'ayant pas une vision suffisante pour lire, par l'écoute gratuite de livres enregistrés. Retrouvez toutes les informations sur les Bibliothèques sonores : www.advbs.fr

Bibliothèque Sonore – Cholet

16 rue du Docteur Coignard

49300 CHOLET Cedex

02 41 58 33 18

49c@advbs.fr

www.lesbibliothequessonores.org

Bibliothèque Sonore - Segré en Anjou Bleu

39 rue Charles de Gaulle

Espace Saint-Exupéry

49500 SEGRE

02 41 61 13 93

49s@advbs.fr

www.lesbibliothequessonores.org

Bibliothèque municipale – Service Lire Autrement

49000 ANGERS

bibliothque@ville.angers.fr

www.bm.angers.fr

La Bibliothèque municipale d'Angers propose aux personnes malvoyantes ou aveugles des supports adaptés.



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le **bureau logement Angers – Le Mans- Saumur** est joignable sur le site suivant :

<https://logement.defense.gouv.fr/node/34>

Bureau Logement de la Base de Défense Angers - Le Mans - Saumur

8 bis, square Lafayette

49000 ANGERS

Tel : 02 41 25 63 08/63 15 - PNIA : 862 491 63 08/63 15

dpma-etl-rennes-bl-ams.logement.fct@intradef.gouv.fr

Du Lundi au Jeudi :

de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

Le Vendredi :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 14h30

Les conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense sont détaillées sous ce lien : <https://logement.defense.gouv.fr/node/18>



TRANSPORTS





Mouv'irigo

Service de transport public dans l'agglomération angevine s'effectuant sur réservation et destiné aux personnes à mobilité réduite :

<https://www.irigo.fr/services/mouvirigo>

Pour recevoir votre dossier d'inscription :

Par téléphone, au 02.41.27.29.29, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00

Par courrier électronique : reservation@irigo.fr

Un service de transport sur réservation

Le transport à la demande (TAD) offre la possibilité aux habitants du Maine-et-Loire de se déplacer sur réservation à l'intérieur d'un bassin défini.

Pour les personnes à mobilité réduite ou âgées de plus de 80 ans, sur présentation d'un justificatif, la prise en charge peut s'effectuer à domicile.

Les enfants peuvent être transportés sans accompagnant à partir de 10 ans.

Voyager en train :

Vous pouvez retrouver les gares proposant les services d'accueil et d'accompagnement Accès Plus, Accès TER

<http://www.accessibilite.sncf.com/gares-et-services/gares-proposant-les-services/?gares=toutesoyager>

(puis taper le nom de la gare ou de la région qui vous intéresse)



Vous vous interrogez sur l'accessibilité d'un lieu à Angers ou ailleurs?

La plateforme « jaccede » pourra peut-être vous renseigner :

<https://www.jaccede.com/fr>



Accès cité Pays de la Loire

51 rue du Vallon

49000 ANGERS

02 41 68 59 23

acces-cite.angers@deficience-sensorielle.org

www.mfam.fr

Une équipe de professionnels spécialisés dans la déficience auditive et visuelle, pour rendre l'environnement accessible à tous particuliers (logement, services de communication publique...) et domaine public (voiries, ERP, transports...).



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Manche



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Pour rompre l'isolement, de nombreuses associations peuvent vous aider ;

UNAFAM Manche : soutient les proches de personnes malades et/ou handicapées psychiques.

Contact : 50@unafam.org

Téléphone : 0604164930

Adresse : 88 Rue Alexandre blanchet 50000 Saint-Lo



APF France Handicap 50 : association reconnue d'utilité publique. Aide, défense et soutien des personnes en situation de Handicap. Rompre l'isolement, accompagner, défendre ses droits ...

Adresse : 59 Rue du Val de Saire, 50100 Cherbourg-en-Cotentin



APEI Centre Manche : association parentale militante gestionnaire d'établissements pour personnes en situation de handicap

Contact : siege.agneaux@apeicm50.org

Pour plus d'informations :

- www.manche.fr/conseil-departemental



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

*AAS Cherbourg (Antenne d'Action Sociale)
57 rue de l'Abbaye*

50100 Cherbourg en Cotentin

Informations, contact et rendez-vous au 02.33.92.62.68

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite>

⇒ **L'antenne Défense Mobilité Cherbourg :**

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires

Défense Mobilité Cherbourg (Antenne)

57 rue de l'Abbaye

50115 CHERBOURG-EN-COTENTIN

France

defense-mobilite-pdm-o-adm-cherbourg.cmi.fct@def.gouv.fr

[0 800 64 50 85](tel:0800645085)

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Informations, contact et rendez-vous auprès du secrétariat du SLPA Cherbourg :

02 33 92 95 44 ou 862 71 29 544

BCRM CHERBOURG

SLPA Cherbourg

CC30

50 115 Cherbourg Octeville CEDEX

Le centre médical dédie certains créneaux de rendez-vous du mercredi après-midi pour recevoir les familles des personnels affectés dans la garnison. Cela se fait uniquement sur rdv, qui n'ont pas vocation à gérer l'urgence, mais bien pour les demandes qui s'inscrivent dans une consultation programmée (pathologie chronique, suivi des nourrissons...)

Les prises de RDV se font au **02 33 92 95 68**, Site de Querqueville.



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Voici les coordonnées de la MDPH de la Manche :

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Manche.

MDPH 50 – Manche / maison départementale de l'autonomie

Conseil départemental de la Manche

50050 Saint Lô

02.33.05.55.50

mda@manche.fr

www.manche.fr/handicap/maison-departementale-autonomie.aspx

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

- CAMSP de Cherbourg

76B boulevard Mendès-France

BP 70242

50102 Cherbourg Cedex

02.33.22.35.16

- CAMSP de Valognes

9 rue des résistants

50700 Valognes

02.33.40.32.68

- Association départementale CMPP et CAMSP de la Manche

50 rue de la poterne

50000 Saint Lô

02.33.77.21.60

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

- **La crèche PIM PAM POM** : Etablissements multi-accueil conventionnés avec l'ASA, par le biais de réservation de berceaux.

- **L'IGESA** (colonies et établissements) reconnaît le handicap et est capable de prendre en charge votre enfant et/ou votre conjoint.

Certains centres disposent d'infrastructures et d'appareillages adaptés. Lors de la réservation, il convient de faire mention de vos besoins particuliers

Allo résa : 04 95 55 20 20 (tapez 2 puis 3) pour une mise en relation directe avec la personne de la centrale d'accueil dédiée au handicap.

- Vous trouverez les informations concernant la garde d'enfants sur la commune de Cherbourg en Cotentin sur le site : cherbourg.fr

- **Les Francas de la Manche**

3 rue général Leclerc – 50460 Querqueville
02.33.08.13.92 – site : francas50.fr

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Académie de Caen / DSDEN 50 : direction des services départementaux de l'éducation nationale 50 / ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés :

www.ac-caen.fr/dsden50/circo/stloash/

VI

LOISIRS



Un plan régional a été mis en place en Normandie et permet de répertorier toutes les structures sport et bien être en sélectionnant le type de handicap : <https://www.sportsantenormandie.fr/>



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le parc de logements défense de Cherbourg n'offre pas de logements adaptés aux normes du handicap moteur. Leur disponibilité n'est pas forcément assurée lors de votre demande de logement.

Le BIL pourra également étudier des possibilités *via* les bailleurs conventionnés avec la Défense en particulier pour les dossiers possédant un volet social.

En tout état de cause même si les chances de succès de la demande sont limitées, elle doit être faite pour pouvoir prétendre à la MICM.



TRANSPORTS



Le réseau de bus de Cherbourg (ZEPHIR) s'adapte aux personnes handicapées.

À côté du réseau régulier, *Zephir Bus* propose aussi un service de transport adapté *ITINEO ACCESS*.

Ce service est disponible uniquement sur réservation.

C'est un service de transport qui vient à votre domicile et qui vous dépose là où vous devez vous rendre, le tout pour le prix d'un titre de transport « classique ».

Renseignements et réservations :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au 0 800 085 171 (appel gratuit)

Site internet : zephirbus.com

Le Conseil départemental prend en charge les frais de transport scolaire des élèves et étudiants handicapés pour lesquels la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a établi une incapacité à prendre les transports collectifs.

www.manche.fr/handicap/transport-scolaire

www.enfant-different.org



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Marne



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

- **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Marne**
50 avenue Général Patton
51000 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 26 06 06
Courriel : accueil@mdph51.fr
Site web : <https://www.mdp51.fr/>

Maison De La Vie Associative

122 Bis rue du Barbâtre
51100 REIMS

La délégation est gérée par une équipe de bénévoles qui se mobilisent pour proposer diverses aides et services aux familles concernées par la maladie d'un proche :

- Accueil des familles (au téléphone et en rendez-vous physique)
- Groupes de parole
- Formations et journée d'information
- Participation à différentes instances pour représenter les usagers et les familles, défendre leurs droits et améliorer les prises en charge

51@unafam.org

<https://www.unafam.org/marne>

- **APF France handicap - Délégation de la Marne**

L'Association a trois missions majeures : rassembler les personnes handicapées et leurs familles, leur apporter aides et soutiens et favoriser la création d'établissement, de structures et de service spécialisés.

8 rue du 106e RI

REIMS (51100)

www.apf.asso.fr



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

- **Centre de Ressources Autisme de Reims**
Rue du Général Koenig
51092 Reims cedex



Le CRA intervient après les professionnels des CMP (Centres Médico Psychologique), CAMSP (Centres d'Action Médico Sociale Précoce), CMPP (Centre Médico Psychopédagogiques), PCO (Plateformes de Coordination et d'Orientation) et tout médecin coordinateur d'une démarche diagnostic en lien avec des libéraux formés aux troubles du neurodéveloppement.

- **Association P'Laon autisme**
Association laonnoise de parents d'enfants porteurs de troubles autistiques
Tel : 0619158008

- **Association ROSEAU**
(cancer pédiatrie)
<https://www.association-roseau.fr/>
Maison des parents
Tél: 03 26 24 06 73 // 0632770532



- **Association Coffin-Siris France**
Maladies rares
Téléphone : 06 61 50 35 77
<https://coffinsiris.fr/>
- **Etablissement accueil handicapés - Marne (51)**
<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/etablissement-accueil-handicapés/liste-marne-51>
- **Annuaire des acteurs du handicap**
<https://www.mdph51.fr/annuaire-des-acteurs-du-handicap>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Antenne d'action sociale (AAS)	Téléphone Antenne (secrétariat)
AAS Mourmelon le Grand Camp militaire de Mourmelon, quartier Geisberg 51400 Mourmelon le Grand	☎ : 03.26.63.74.55 ctas-metz-antenne-action-sociale.mourmelon.courrier.fct@intradef.gouv.fr
AAS Suippes Camp militaire de Suippes, 40° RA 51600 Suippes	☎ : 03.51.41.65.99 ctas-metz-antenne-action-sociale-suippes.courrier.fct@intradef.gouv.fr
CTAS de Metz	
Caserne NEY 1 rue du maréchal LYAUTEY, CS30001 57044 Metz cedex 01	ctas-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr
Secteur d'encadrement de Mourmelon-Charleville Quartier Foch CS 50004 51400 Mourmelon le Grand	ctas-metz-secteur-mourmelon-charleville.courrier.fct@intradef.gouv.fr

Défense Mobilité Mourmelon :

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la Défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la Défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi.

- Défense Mobilité Antenne de Mourmelon-Mailly :
Quartier Berthelot
51400 Mourmelon le Grand
Téléphone : 03 26 63 72 08
0 800 64 50 85
defense-mobilite-pdm-ne-adm-mourmelon.cmi.fct@def.gouv.fr
- Défense Mobilité Antenne de Suippes
Quartier Foch 51600 Suippes
Téléphone : 03 51 41 65 61
0 800 64 50 85
defense-mobilite-pdm-ne-adm-suippes.cmi.fct@def.gouv.fr

Agences Pole Emploi

- CHALONS EN CHAMPAGNE
71 av de la 2ème division blindée
51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE



- BEZANNES
51 rue Louis Neel - Bezanne
51 571 BEZANNES

- REIMS
1 rue des Thiolettes
51 100 REIMS

- REIMS MONT D'ARÈNE
67 rue du mont d'Arène
51 100 REIMS

- REIMS NEUVILETTE
9 rue Guggiari
51 100 REIMS

Offres d'emploi publiées pour le Département Marne

<https://www.pole-emploi.fr/region/grand-est/>

<https://candidat.pole-emploi.fr/offres/emploi/marne/d51>

- **MISSION LOCALE (pour les moins de 26 ans)**



Les missions locales en Champagne-Ardenne accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes de 16 à moins de 26 ans en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi.

Trouvez votre Mission Locale de rattachement:

https://arml-grandest.fr/mission_locale_grand_est/marne/

- **ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES (APEC)**
(Pour les cadres et jeunes diplômés)



- Plateforme de recrutement: Comment trouver son premier emploi, son contrat d'alternance ou son stage,
- Aide au dépôt d'une candidature, simulateur d'entretien accompagnement vers l'emploi, offres d'emploi...

<https://www.apec.fr/candidat/recherche-emploi.html/emploi?lieux=51>





LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Pour mémoire : La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches, c'est le lieu unique d'accueil et d'accompagnement.

Maison départementale des personnes handicapées de la Marne

MDPH 51 – Marne / maison départementale de l'autonomie
50, avenue du Général George Smith Patton
51000 Chalons en Champagne
03.26.26.06.06.

Email :

accueil@mdph51.fr (questions)

courrier@mdph51.fr (transmission de documents)

Site web : www.mdph51.fr

Permanences de la MDPH (NB: prise de rendez-vous obligatoire).

<https://www.mdph51.fr/les-permanences-de-la-mdph>

Du lundi au vendredi, 9h à 17h sans interruption
au 03 26 26 06 06

Coordonnées des acteurs du handicap dans la Marne:

<https://mdph51.fr/annuaire-des-acteurs-du-handicap>

Lieux d'accueil de la MDPH et des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS).

<https://www.mdph51.fr/trouver-un-lieu-d-accueil>



IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ont pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

Structures de dépistage et de soins (Hôpitaux et consultations généralistes
Structures spécialisées, dépistage de l'autisme, soins en hématologie et en oncologie...)
<http://www.action-sociale.org/> (mot clé : CAMSP MARNE)

- CAMSP de la Marne
5 Bis allée des landais
51000 REIMS
03.26.35.35.23
- CAMSP d'Epernay
4 rue des forges
51200 Epernay
03.26.54.32.35
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
CAP INTÉGRATION MARNE

Cap Intégration Marne est un service spécialisé d'accompagnement qui répond aux besoins des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, dont la dépendance nécessite l'accompagnement d'une tierce personne, en tout lieu de vie.

<https://www.vivre-devenir.fr/etablissements/service-daide-a-domicile-sad-cap-integration-marne/>

- Tél. 03 26 61 80 35 / 06 30 52 77 90
- Mail. cap-integration-marne@orange.fr

<https://www.infosparents51.fr/structure/reims/cap-integration-marne>



- **MOURMELON :**

Multi-accueil "La Marmottine"
Quartier Geisberg
51 400 Mourmelon le Grand
Téléphone : 03 26 63 75 10
Email : hgmourmelon@igesa.fr

Capacité d'accueil : 20 enfants

Horaire d'ouverture :

📅 *Lundi et mardi de 8h15 à 17h15 journée continue*

📅 *Mercredi de 8h15 à 12h,*

📅 *Jeudi de 8h15 à 17h15 journée continue*

📅 *Vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 16h00*

- **Suippes:** Multi accueil "Grenadine et Menthe à l'eau »

Château de Nantivet
Camp Militaire
51 600 SUIPPES
Téléphone : 03 26 67 82 27
Email : hgsuippes@igesa.fr

Capacité d'accueil : 14 enfants

Horaire d'ouverture :

📅 *Lundi et mardi et jeudi de 8h30 à 17h15 journée continue*

📅 *Mercredi de 8h30 à 12h,*

📅 *Vendredi de 8h30 à 16h*

- **SRIAS**

Liste des établissements , rubrique « A propos de la SRIAS ».

<https://www.srias-grandest.fr/index.php>

- **Reims**

People and Baby, Les Rayons de Soleil, 4 Rue François d'or
L'Envol_11 Esplanade Roland Garros
L'Anjeux_2 Rue Romain Rolland

- **Châlons-en-Champagne**

Pomm'Cannelle_3 rue Just Berland

(NB: pré inscription auprès du CCAS et de prendre contact avec le point

Info :

point-info@chalonsenchampagne.fr

- Au fil des Rires_1 rue David Blondel
Au fil des Découvertes _12 avenue Beethoven
Au fil des Comptines_1 rue Robert Espagne
Au fil de l'Éveil _1 avenue du 29 août 1944
Au fil des Couleurs_1 Boulevard Leon Blum

<https://www.srias-grandest.fr/article.php?id=34>



- **LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE = ex RAM)**

Les RPE sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Ils proposent aux parents une information sur les différents modes de garde existants.

disponibilités des assistants maternels

droits et devoirs en tant qu'employeur

2.Un accompagnement dans les relations employeurs / assistants maternels.

Ils propose aux enfants :

des ateliers d'éveil adaptés à leur rythme (atelier d'éveil musical, activités manuelles, motricité...) et à leur bien-être. Un moment de partage avec d'autres enfants, en compagnie de professionnels de la petite enfance

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

- Les RPE (Ex RAM) dans la Marne

http://www.assistante.maternelle.marne.fr/upload/carte_des_ram_06_2021.pdf

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-marne/offre-de-service/vie-personnelle/le-rpe-relais-petite-enfance-ex-ram>

BOULT-SUR-SUIPPE (17 Km de Reims)	CHALONS EN CHAMPAGNE
C.C de la Vallée de la Suippe 1, rue de la Filature 51 110 BOULT-SUR-SUIPPE	Maison de la Petite Enfance 29, rue D. Blondel 51 000 CHALONS EN CHAMPAGNE
0326838198 ram.vs-bb@grandreims.fr	0326221394 ram@chalonsenchampagne.fr ram2@chalonsenchampagne
REIMS	REIMS
RAM - Ville de Reims 50, rue Cognacq Jay 51 100 REIMS	RAM 20-22, rue du Ruisselet 51 100 REIMS
0326777960 RelaisAssistentesMaternelles@mairie-reims.fr	0326791547 ram.cafreims@caf.cnafmail.fr
SAINT-BRICE-COURCELLES (4.5 Km de Reims)	SUIPPES
RAM Centre Social Educatif et Culturel 9, place Jacques Brel 51 370 SAINT-BRICE-COURCELLES	RAM "Les Bébés Trotteurs" 9 rue Saint Cloud 51 600 SUIPPES
0326092581 fptcsec.enfance@gmail.com	0326635450 ram@cc-regiondesuippes.com

- MSA : www.msa.fr
<https://marne-ardennes-meuse.msa.fr/lfp>
<https://marne-ardennes-meuse.msa.fr/lfp/famille/paje>

- Conseil Départemental : <http://www.marne.fr/>

5. LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

- <https://monenfant.fr/web/guest/l-accueil-en-maison-d-assistantes-maternelles>

- **SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) CAP INTÉGRATION MARNE**

Le service CAP Intégration Marne repris par l'association Vivre et devenir en 2020 est un **service spécialisé d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)** qui répond aux besoins des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, dont la dépendance nécessite l'accompagnement d'une tierce personne, en tout lieu de vie.

Son objectif : faire suite aux modes de garde ordinaires, crèches, halte garderie, dont l'accueil n'est plus possible au delà de six ans.

Les parents, peuvent demander l'intervention d'une auxiliaire pour la prise en charge à domicile individuelle de leur enfant handicapé dans le cadre :

- D'activité régulière des parents
- De rendez-vous occasionnels, convocations, réunions, démarches administratives
- D'un temps de repos en dehors du lieu familial (une soirée, une journée, ou un week-end),
- Pour toutes obligations du quotidien : courses, démarches administratives, visites médicales...

5 Place Paul Claudel, Reims

Téléphone : 03.26.61.80.35

<https://www.vivre-devenir.fr/>



association reconnue d'utilité publique

V

SCOLARITÉ



Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins

<https://www.ac-reims.fr/l-ecole-inclusive-pour-assurer-une-scolarite-de-qualite-a-tous-123106>

<https://www.ac-reims.fr/l-ecole-inclusive-121509>

Chaque établissement scolaire à vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins. Pour y répondre, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) organise la vie de l'élève, assorti des mesures d'accompagnement décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)

<https://www.mdph51.fr/parcours-scolaire/scolarisation>

Besoins éducatifs particuliers

Scolarisation à temps partiel

Accompagnement spécifique et adapté

Transport des élèves et étudiants en situation de handicap

<https://marne.fr/les-actions/sante-et-social/handicap/enfant-et-handicap/scolarisation>

ÉCOLES PRIMAIRES - COLLÉGES - LYCÉES ...

Vous êtes à la recherche d'un établissement :

L'annuaire de l'éducation nationale propose de rechercher une école, un collège, un lycée, un établissement régional d'enseignement adapté (EREA), un centre d'information ou d'orientation (CIO) selon des critères géographiques, pédagogiques et de services aux élèves.

Site internet : education.gouv.fr/

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

L'académie de Reims et les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) se mobilisent, autour de la mise en place du service public de l'École inclusive et a également pour missions :

- De mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap,
 - De créer et gérer une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents et aux responsables légaux des élèves en situation de handicap.
- Dès à présent, les parents d'élève en situation de handicap peuvent contacter la cellule "d'écoute et de réponse aux parents" que chaque direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'académie de Reims met à leur disposition.

Ces cellules sont à l'écoute des familles des élèves en situation de handicap et interviennent en appui pour les aider dans leurs démarches, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

<https://www.ac-reims.fr/l-ecole-inclusive-121509>

<https://www.onisep.fr/Formation-et-handicap/Mieux-vivre-sa-scolarite/Accompagnement-de-la-scolarite/Ecole-inclusive-presentation-des-Pial-poles-inclusifs-d-accompagnement-localises>



ÉCOLE INCLUSIVE Information École inclusive
0 805 805 110 Numéro vert
Un numéro unique pour vous accompagner dans la scolarisation de votre enfant en situation de handicap.

VI

LOISIRS



Comité départemental du sport adapté de la marne
14, CHEMIN AUGÉ MAHOUT 51300 PRINGY
Email : patrick.remy87@orange.fr
Tél. : 0675808305

Brochure « Handi Marne » :

<https://www.marne.gouv.fr/content/download/6361/40910/file/Brochure%20Handi%20Marne.pdf>

Sur le site internet de tourisme de la marne est proposé de nombreuses informations sur l'action envers le handicap

www.tourisme-en-champagne.com/tourisme-handicap

- Faux de Verzy : labellisés « Tourisme et Handicap »

La plus grande réserve mondiale de hêtres tortillard a vu son sentier de 2,8 km réaménagé selon les normes du label "Tourisme & Handicap". Ceci fait du site de Verzy le premier espace naturel de la Marne et de la Champagne-Ardenne accessible aux 4 déficiences : motrice, mentale, visuelle et auditive. Le chemin est ponctué de dispositifs spécifiques tels que des bornes sonores à énergie solaire, des panneaux traduits en braille, des maquettes en relief...

- Comité Départemental Handisport de la Marne

<https://www.mdph51.fr/annuaire-des-acteurs-du-handicap/comite-departemental-handisport-de-la-marne>

217 Boulevard Charles Arnould

51100 REIMS

0671812261

cd51@handisport.org

<https://www.handisport-marne.org/>



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



- **ADIL en charge de la Marne .**

17 rue Jean-Louis Delaporte

10000 Troyes

Tél : 03 25 73 42 05

Email : contact@adil10.fr

Site : <https://www.adil10.org>

Permanences sans RDV

- **Adalogis51**

Un logement adapté à son âge et à son handicap

La plateforme Adalogis51, créée à l'initiative du Département et du COMAL-SOLIHA 51 (Solidaires pour l'Habitat), vous permet d'accéder à une bourse au logement adapté sur tout le territoire.

Vous avez déjà un logement et vous souhaitez l'adapter? Aide financière de compensation de la perte d'autonomie pour les personnes âgées, Prestation de compensation du handicap (PCH) pour les personnes handicapées et dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux permettent de financer en totalité ou partiellement des travaux pour maintenir votre autonomie à domicile. Pour vos aménagements, adressez-vous à des artisans et entreprises adhérant à la charte du logement adapté, soutenue par le Département. C'est un gage de savoir-faire. Cette charte assure le respect des prescriptions techniques ainsi que la qualité et l'efficacité du chantier.

En partenariat avec le Département, le COMAL-SOLIHA 51 a développé deux nouveaux outils dédiés à l'adaptation de votre logement :

- **Evologis 51** : un appartement témoin au cœur de Châlons-en-Champagne pour y découvrir des solutions et astuces pour adapter votre logement.

- **Le Petit Truck en plus** : un camion d'exposition et de démonstration des équipements d'adaptation du logement pour le maintien à domicile et le "bien vieillir"

- **La plateforme Adalogis51**

Portail dont le but est de faciliter l'accès au logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

<https://soliha51.adalogis.fr/>

- **Votre bureau logement**

Pour toute information concernant l'accès au logement:

<https://logement.intradef.gouv.fr/>

Onglet "Trouver mon bureau logement"

- **Charte pour l'accessibilité des logements 2022**

La charte de la Marne pour l'accessibilité des logements publie un listing des artisans adhérents par corps de métier :

<https://comalsoliha51.fr/charte-pour-laccessibilite-des-logements-2022/>



TRANSPORTS



Le Département de la Marne est compétent pour l'organisation d'un transport adapté pour les élèves et étudiants en situation de handicap, qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité reconnue de leur handicap. (Réf. : code de l'éducation, article R213-13)

Pour prétendre à la mise en place d'un transport adapté, vous devrez notamment :

- effectuer préalablement une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées de la Marne (MDPH) afin d'obtenir un avis de transport
- remplir un dossier pour permettre l'instruction de votre demande par le Département, Pôle Mobilité. La mise en place d'un transport adapté n'est pas automatique.

- être domicilié dans la Marne et résider à plus de 2 km de l'établissement scolaire

Une participation financière pourra être demandée en fonction de votre situation.

Contact : mobilite@marne.fr

- Mobulys

Mobulys est un service du département de la Marne. Il assure le transport en porte à porte des personnes en situation de handicap.

Réservez votre trajet au numéro vert 0800051060 ou directement en ligne au plus tard la veille de votre déplacement avant 18h00.

Mobulys s'adresse aux personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité et aux personnes bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Site internet <https://www.mobulys.fr/>

Téléphone: [0800 051 060](tel:0800051060)

contact@mobulys.fr

- Transport adapté en ville :

Epernay : TPMR Mobilibus www.mouveobus.fr

Reims Métropole : TPMR trema <https://www.trema.fr/>

Chalons en Champagne : le TPMR de la SITAC



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



**Annexe Meurthe-
et-Moselle**

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH de Meurthe et Moselle travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://mdph.meurthe-et-moselle.fr/actu/les-partenaires-de-la-mdph/>

Le Collectif Handicap 54 (dit « CH 54») regroupe 35 associations traitant de différents types de situations de handicap <https://collectifhandicap54.org/#toutsavoir>

Les partenaires institutionnels :

- Maison départementale des Solidarités
<https://www.meurthe-et-moselle.fr>
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités
<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Meurthe-et-Moselle>
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-meurthe-et-moselle>
- Assurance maladie de Meurthe-et-Moselle (CPAM)
<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/invalidite-handicap>
- Agence régionale de santé (ARS)
<https://www.grand-est.ars.sante.fr/handicap-3>
- Pôle emploi
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/formation-des-personnes-handicap.html>
- Cap Emploi – SAMETH
32 Av. Charles de Gaulle, 54425 Pulnoy- 03 83 98 19 40
<https://www.capemploi-54.com>

Les autres partenaires :

- Associations listées sur CH 54
<https://collectifhandicap54.org/#toutsavoir>
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
<https://collectifhandicap54.org/tag/cdca/>
- Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
<http://ressources-clsm.org/clsm/clsm-metropole-du-grand-nancy/>
- Défenseur des droits et médiateur de la ville de NANCY
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/mots-cles/nancy>
- Centres de ressources
<https://www.crehpsy-grandest.fr/>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Les annuaires :

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](#) : Centre de ressources sur l'autisme LORRAINE
- l'annuaire du [Psycom](https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) : <https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>

CONSEIL LOCAUX EN SANTE MENTALE

Les CLSM sont ouverts et accessibles pour toutes demandes concernant des cas et des situations complexes pour vos majeurs (par exemple, des situations qui concernent le secteur de la psychiatrie avec celui du logement ou de la police). Il n'est pas nécessaire d'être adhérent ou de faire partie du CLSM pour prendre contact avec.

Cette liste a donc vocation à vous permettre de trouver une réponse globale à des situations complexes qui ont un rapport avec les troubles psychiques.

https://grand-est.dreets.gouv.fr/sites/grand-est.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/liste_des_cldedf.pdf

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le Centre territorial d'action sociale de METZ à compétence régionale sur LE GRAND EST et LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE

ADRESSE : Caserne Ney – 1, rue du Maréchal Lyautey – BP 30001 – 57044 METZ CEDEX 01

Mail : ctas-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

Pour la Meurthe-et-Moselle, 5 antennes d'action sociale :

- **Antenne d'action sociale de NANCY, implantée sur le quartier Drouot à Vandoeuvre**
Secrétariat : 03.83.87.13.85 – PNIA : 863.541.1385
- **Antenne d'action sociale de TOUL, implantée sur le quartier du 516° R.T.**
Secrétariat : 03.83.43.53.11 – PNIA : 863.546.5311
- **Antenne d'action sociale de LUNEVILLE, implantée sur le quartier du 53° R.T.**
Secrétariat : 03.83.77.64.66 – PNIA : 863.543.6466
- **Antenne d'action sociale d'OCHEY, implantée sur la Base Aérienne 133**
Secrétariat : 03.57.80.68.57 – PNIA : 863.133.6857
- **Antenne d'action sociale gendarmerie de NANCY, située 11 Bis, rue Haxo à NANCY**
Secrétariat : 03.83.92.57.14

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation. Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Les hôpitaux d'instruction militaire

Un hôpital d'instruction militaire, (HIA), est également implanté sur le périmètre du CTAS de Metz.

Cet établissement génère un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale propose un accueil et une aide pour les démarches afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

- Contact : HIA Legouest
Rue des Frères Lacretelle
57000 METZ 03 87 56 46 46



⇒ Les Antennes Défense Mobilité

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires.

Antenne Défense Mobilité NANCY

rue sergent Blandan - CS 53864- 54029 NANCY CEDEX

Tel: 0 800 64 50 85

defense-mobilite-pdm-ne-adm-nancy.cmi.fct@def.gouv.fr

Antenne Défense Mobilité TOUL

ADRESSE: quartier Gal Fabvier – 516 ° RT – CS 80302 – 54201 TOUL Cedex

Tel: 0 800 64 50 85

defense-mobilite-pdm-ne-adm-toul.cmi.fct@def.gouv.fr

Antenne Défense Mobilité LUNEVILLE

2 avenue Voltaire

54300 LUNEVILLE

Tel: 0 800 64 50 85

defense-mobilite-pdm-ne-adm-luneville.cmi.fct@def.gouv.fr

Antenne Défense Mobilité OCHEY

ADRESSE: Base Aérienne 133 Nancy-Ochey – CS 40334 – 54201 TOUL Cedex

Tel: 0 800 64 50 85

defense-mobilite-pdm-ne-adm-ochey.cmi.fct@def.gouv.fr

Des informations sont également disponibles sur le site internet :

Défense mobilité Grand Est

<https://www.defense-mobilite.fr/annuaire/grand-est>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations.

=> **Travailler en MEURTHE ET MOSELLE:**

Découvrez toutes les informations et adresses utiles pour rechercher un emploi en Meurthe et Moselle: offres d'emplois, forums, salons, lieux de formations proposés par la ville, cours municipaux, régies de quartier...

Les informations sont disponibles sur le site de Pole Emploi :

<https://www.pole-emploi.fr/region/grand-est>

- Association pour l'emploi des cadres :

ZAC Grand Cœur

32 bd Joffre

Immeuble D1

54000 Nancy

<https://www.apec.fr/>

- Le groupe Afpa :

L'Afpa, Association nationale pour la formation professionnelle des adultes devenue l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes a pour objectif de former à l'emploi.

<https://www.lorraine.afpa.fr>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

La ligne pour les proches aidants : Maison des aidants à Nancy : **08.09.54.10.10 (n° vert)**

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://collectifhaandicap54.org> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de parole
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Consulter le site de la MDPH et de la Maison des aidants de Nancy
124 rue de Newcastle 54000 Nancy
aidants54@udaf54.com

N°vert : 08 09 54 10 10

<https://mdph.meurthe-et-moselle.fr>

Autres organismes de soutien aux familles

UNAFAM: Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques

Les objectifs de l'Unafam : écouter, soutenir et former les familles et l'entourage et défendre les intérêts communs des familles et des malades.

6 Rue General Chevert

54000 Nancy

Tel: 03 83 53 26 57

<https://www.unafam.org>

L'AEIM- ADAPEI 54

l'Adapei de Meurthe et Moselle gère 35 établissements et services pour personnes handicapées intellectuelles.

L'AEIM

6, allée de Saint Cloud - CS 90154

54602 - VILLERS LES NANCY Cédex

Tél(s) 03.83.44.30.65

Courriel aeim@aeim54.org

Site internet <http://www.aeim54.fr>

Des sites partenaires listés sur le site AEIM:

<http://www.aeim54.fr/sites-handicap.html>

JEFPSY est une plateforme européenne (Belgique, Luxembourg, France, Suisse) de prévention en ligne qui s'adresse aux jeunes, de 11 à 20 ans, enfants, frères ou sœurs d'une personne vivant avec des troubles psychiques. Elle a pour objectif d'informer ces jeunes, de leur expliquer, de les rassurer et de les soutenir, de leur permettre d'échanger avec des professionnels qui connaissent bien ce sujet et de partager avec d'autres jeunes qui vivent la même situation.

Le service est anonyme et gratuit.

<https://www.jefpsy.org/> JEUNES ENFANTS - FAMILLE

CENTRE RESSOURCES AUTISME

<https://www.autisme54.com/>

Domaine de Pixérécourt
Les Charmilles
54220 MALZEVILLE
Secrétariat : 03.83.96.12.86
Courriel : vivreaveclautisme@yahoo.fr

Sites partenaires listés sur le site AEIM :

<http://www.aeim54.fr/sites-handicap.html>

LES GEM

Un GEM est un espace d'accueil, d'échanges, d'entraide et de convivialité ouvert sur la ville pour des personnes adultes souffrant de fragilité psychique, avec ou sans reconnaissance de handicap. Espoir 54 parraine plusieurs Groupes d'Entraide Mutuelle.

<https://espoir54.org/vivre-ensemble/groupes-entraide-mutuelle-gem/>

GEM de NANCY
Parasol6 28 bis rue du Colonel Courtot de Cissey
54000 Nancy

GEM de LUNEVILLE
Le Fil d'Ariane 69 rue René Basset
54300 Lunéville

GEM de LONGWY
Le Relais de la Vie - 65 rue de l'Église
54400 Longwy-Bas

GEM de TOUL
En voie d'autonomisation- 428 rue de Briffoux
54200 Toul



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, l'Agence Régionale de Santé est un acteur incontournable :

<https://www.grand-est.ars.sante.fr/handicap-3>

Vous pourrez trouver des informations relatives à :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- A la prévention et aux soins
- A la sexualité et la maternité
- Etc ...

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider.

Consulter le site <https://collectifhaandicap54.org>

Vous pourrez trouver des informations relatives à :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- Soins en hématologie et en oncologie

Des informations sont également disponibles sur les sites des hôpitaux :

<https://www.hopital.fr/annuaire/meurthe-et-moselle>

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Prendre soin de sa santé

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique. Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé.

Sur le site : <https://mdph.meurthe-et-moselle.fr>



LES AIDES FINANCIÈRES



La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Coordonnées de la MDPH MEURTHE-ET-MOSELLE:

123, rue Ernest Albert

CS 31030

54521 LAXOU CEDEX

Tél : 03.83.97.44.20

Email : mdphaccueil@mdph.departement54.fr

Site web : <https://mdph.meurthe-et-moselle.fr>

6 antennes pour l'accueil et l'information du public : les Services Territoriaux Autonomie sont situés à Longwy, Briey, Nancy, Lunéville, Maldières et Ecrouves (coordonnées sur le site de la MDPH Meurthe-et-Moselle).

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois.

Avoir une garantie de ressources

Des informations sont disponibles sur le site de la MDPH =>

<https://mdph.meurthe-et-moselle.fr>

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/layout/set/print/Vous-etes/Associations#!/particuliers/page/F12911>

<https://collectifhandicap54.org/2020/02/27/complement-de-ressources-aah-qui-le-perd-ne-le-recuperera-pas-sans-etre-forcement-eligible-a-la-majoration-pour-la-vie-autonome/>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Dépistage et accompagnement du handicap :

En matière de dépistage et d'accompagnement, l'Agence Régionale de Santé est un acteur incontournable :

- <https://www.grand-est.ars.sante.fr/handicap-3>

Vous trouverez les coordonnées et les listes des structures suivantes ou vous pourrez entamer les démarches pour vous permettre de diagnostiquer votre enfant :

Annuaire des CAMSP en Meurthe et Moselle :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/centre-action-medico-sociale-precoce--c-a-m-s-p---190/rgn-lorraine.html#moselle>
<https://collectifhaandicap54.org>

Association pour la Promotion des Actions Médico-Sociales Précoces de Lorraine
L'association organise l'activité de 4 Centres d'Actions Médico-Sociales Précoces (CAMSP) et de 3 plateformes de dépistage et de diagnostic précoce des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Nos services sont composés d'équipes pluridisciplinaires.

<https://www.camsp-apamsp-lorraine.fr/>

Plateforme TSA – CAMSP de Mont-Saint-Martin

12 rue de Bordeaux
54350 Mont-Saint-Martin
Tél : 03 82 39 52 32

Plateforme TSA – CAMSP de Nancy

73 rue Isabey
54000 NANCY
Tél : 03 83 90 86 71

Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Spécialisé Déficience Auditive

2 rue Joseph Piroux
54140 Jarville la Malgrange
Tél. : 03 83 55 64 28

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Le département de la Meurthe et Moselle s'engage pour que les petits meurthois en situation de handicap puissent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs de la petite enfance, avec si besoin, la mise en place d'aménagements spécifiques.

<https://mdph.meurthe-et-moselle.fr>

- Les services d'accueil adapté de la petite enfance.

<https://collectifhaandicap54.org>

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/etablissement-accueil-handicapes/liste-meurthe-et-moselle-54>

- La liste des écoles maternelles.

<https://collectifhaandicap54.org>

<https://mdph.meurthe-et-moselle.fr/mes-besoins/scolarit%C3%A9>

- Les assistant(e)s maternel(le)s.

Les informations ont été mises à jour sur SGA CONNECT et sur le site internet du MINARM :

<https://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-pratique/enfance-et-jeunesse/Pages/Cr%c3%a8ches.aspx>

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-assistantes-maternelles-exercant-leur-profession-au-profit-denfants-beneficiaires-de-laction-sociale-du-ministere-des-armees>

Depuis le 1er juin, les ASMAT conventionnées uniquement peuvent effectuer leur demande de paiement de la prestation de manière dématérialisée en se connectant sur

<https://www.e-asmat.fr/>

- Dans tous les cas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Antenne d'action sociale ([retour fiche 2](#))

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Pour la scolarisation au sein d'un établissement scolaire, les **classes d'intégration scolaire (CLIS)** accueillent des élèves selon 4 types de handicaps, correspondant à 4 options d'enseignants spécialisés. Celles-ci sont consultables au lien suivant :

<https://mdph.meurthe-et-moselle.fr>

<https://collectifhaandicap54.org>

A partir du collège, la scolarité se fait au sein des **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** :

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-54-Meurthe-et-Moselle/ULIS%20%C3%89cole%20maternelle%20publique%20Europe%20Nations-0542218T.html>

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS,ULIS-54-Meurthe-et-Moselle>

Afin d'accueillir l'enfant souffrant de **troubles du spectre de l'autisme (TSA)** en milieu scolaire "traditionnel", des unités d'enseignement en maternelle pour les enfants concernés par les spectres du trouble de l'autisme (UEMA) et des unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) sont actives. Ce système alterne la présence de l'élève entre une classe "normale" et un "sas émotionnel" (une classe d'autorégulation) – un créneau durant lequel il est coaché par un éducateur spécialisé et un enseignant, pour apprendre à gérer ses troubles émotionnels et ses comportements envahissants par lui-même, et retourner ensuite travailler avec les autres.

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

- **Les SEGPA**

Les Segpa sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. La Segpa s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de Segpa peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

<https://www.education.gouv.fr/annuaire>

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/handiscol-ash/spip.php?article798>

- **L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) :**

Il s'agit d'un établissement dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les EREA/LEA permettent à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré en internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

<https://www.education.gouv.fr/annuaire>

<https://eduscol.education.fr/1172/les-eleves-scolarises-en-segpa-ou-en-erea>

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

Plusieurs structures, dont certaines nationales tels que l'INJS ou l'INJA, proposent une scolarisation adaptée aux élèves atteints de déficiences auditives ou visuelles.

Institut des Sourds de la Malgrange

Institut des Sourds de la Malgrange
2 rue Joseph Piroux
54140 Jarville la Malgrange
Tél. : 03 83 55 04 20

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou en institut médico-professionnel (IMPRO) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

La liste interactive des établissements et services médico-sociaux:

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/etablissement-accueil-handicapes/liste-meurthe-et-moselle-54>

<https://www.autisme54.com/etablissements/sessad-vivre-avec-l-autisme>

Antenne de Malzéville (2009)
Domaine de Pixérécourt
54220 Malzéville

Antenne de Mont-St-Martin (2015)
1 rue de Bordeaux
54350 Mont-St-Martin

Antenne de Lunéville (2020)
8 rue de Vic
54300 Lunéville

Les informations relatives aux aides financières pour l'accueil des personnes en situation de handicap :

<https://mdph.meurthe-et-moselle.fr>

<https://collectifhandicap54.org>

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier, de se former et de travailler.

Aux liens suivants :

Etudier, se former en situation de handicap :

- Université de Lorraine : <https://www.univ-lorraine.fr>
- Académie Nancy-Metz : <https://www.ac-nancy-metz.fr>

Travailler en situation de handicap :

- Collectif handicap 54 : <https://collectifhandicap54.org>
- Cap Emploi 54 : <https://www.capemploi54.com>
- Agefiph : <https://www.agefiph.fr>
- Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr>

VI

LOISIRS



Le département de la Meurthe-et-Moselle propose un ensemble d'offres accessibles pour les loisirs des personnes en situation de handicap.

- Délégation APF France Handicap de Meurthe-et-Moselle – Tél. : 03.83.32.35.20
<http://apf-lorrainesud.blogs.apf.asso.fr>
- Collectif handicap 54
<https://collectifhandicap54.org>
- Tourisme et handicap en Meurthe-et-Moselle
<https://tourisme-meurtheetmoselle.fr> → tourisme et handicap
- Associations de Meurthe-et-Moselle/loisirs pour personnes en situation de handicap
<https://www.net.1901.org> → département → thème → loisirs
- Journées tourisme et handicap en Lorraine
<https://www.lorraineaucoeur.com>
- Handi loisirs pour les enfants en situation de handicap de 3 à 17 ans
<https://enfant-different.org>

Sport adapté

http://ski.velo.evasion.free.fr/sport_adapte.html

<https://www.handisport-grandest.org/>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



- L'offre de logement MINARM passe par une gestion centralisée à l'Etablissement territorial du logement/Bureau logement de Nancy dont les coordonnées sont les suivantes :

Quartier Drouot – 12, rue du 8° R.A. – 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Tél. : 03.83.93.96.26 - PNIA : 863.541.9626

Tél. : 03.83.93.96.27 – PNIA : 863.541.9627

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :

<https://logement.intradef.gouv.fr/node/13>

- Les aides de l'Anah : Agence nationale de l'habitat (Anah) -

<https://www.anah.fr/collectivite/les-operations-programmees/trouver-une-operation-programmee/resultats-de-recherche/?departement=54>

- Plusieurs dispositifs sont mis en place pour aider les adultes en situation de handicap dans leur vie quotidienne.

<https://mhdd.grandnancy.eu/logement/je-cherche-un-logement/je-suis-handicapee>



TRANSPORTS



Plusieurs sites en Meurthe-et-Moselle pour permettre le déplacement des personnes en situation de handicap :

- MDPH Meurthe-et-Moselle → mes besoins → transport
<https://www.mdph.meurthe-et-moselle.fr>
- Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, pour les élèves et étudiants en situation de handicap.
Le Conseil Départemental assure le transport des élèves et étudiants handicapés de leur domicile à leur établissement scolaire en véhicule de moins de 10 places ou aménagés, ou propose une indemnisation kilométrique des frais de transport.
<https://www.meurthe-et-moselle.fr> → actions personnes handicapées.
- Sinergihp Grand Est à Ludres – Tél. : 03.83.51.10.20
<https://synergihp-grandest.fr>
- Handistan à Heillecourt – Tél. : 03.83.51.05.43
<https://www.reseaustan.com> → offre de transport → handistan
- Le réseau Stan (Service de Transport de l'Agglomération Nancéienne) est le réseau de transports en commun de Nancy et de sa métropole. Certains bus sont équipés de rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant.
- Université de Lorraine
<https://handicap.univ-lorraine.fr>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Morbihan



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SECTEUR LORIENT

Mutualité française Finistère Morbihan
14, rue Jean-Baptiste Colbert
CS 75575
56325 LORIENT Cedex
<http://mutualite-francaise-finistere-morbihan.fr/Mutualite-Francaise-29-56>

SECTEUR VANNES

Siège social des PEP 56 AD PEP 56
57 rue Anita Conti
56000 VANNES
02 97 42 61 78
<https://www.lespep56.com/>

Groupement interventions
thérapeutiques & éducatives
35 rue des grandes murailles
Vannes (56000)

Trisomie 21 Morbihan
40, rue de la Pérouse
56000 VANNES
<https://www.vannes-bretagne-sud.bzh/trisomie-21-morbihan/>
[02 97 40 52 35](tel:0297405235)
FB : trisomie.morbihan

ADAPEI 56

2 allée de Tréhornec
BP116 – 56000 VANNES
02 97 63 36 36
info@adapei56.net
<https://www.adapei56.com/>

EPSMS vallée du loch

3 rue Simone Veil
56390 Grand Champ
<https://www.epsmsvalleeduloch.fr/>
02 97 66 76 22
accueil@epsmsvalleeduloch.fr

Association la Bouselaie Fandguelin

1183 route de la Bouselaie
56350 Rieux
<https://sites.google.com/labouselaie.com/assolbf/nous-contacter>
contact@assolbf.fr

Nota: cette association œuvre sur 3 départements: 56/35 et 44

Nota2: les différents services sont répartis sur différents sites, voir le lien internet pour les adresses

Association Gabriel Deshayes

6 Allée Marie Louise Trichet
56400 Brech
<https://www.agd56.fr/>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Associations

SECTEUR PONTIVY (SECTEUR VANNES)

EPSMS Ar Ster
Rue René Cassin
BP 199
56308 Pontivy cedex
02 97 27 89 30
<http://www.epsmsarster.fr/>

Association de Kervihan (direction générale)
Rue du Président Pompidou
56580 Brehan
<https://www.kervihan.fr/>
02 97 38 89 61
contact@kervihan.fr

Cette association regroupe plusieurs établissements voir la liste sur le site web onglet « les établissements »



Pour rompre l'isolement de votre conjointe :
l'Association Nationale des Femmes et Epouses de
Militaires (ANFEM) <https://anfem.fr/>
Local : 28 bis quai des Indes, 56100 LORIENT
Adresse postale : Anfem Lorient, 1 rue des
Châteaux, 56260 Larmor Plage
Mail : anfemlorient@gmail.com
Page FB: anfemlorient

Pas d'antenne sur Vannes.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le département du Morbihan a la particularité de dépendre de 2 CTAS. La répartition est la suivante:

Lorient et son agglomération sont rattachés au CTAS de Brest

Vannes et son agglomération sont rattachés au CTAS de Rennes

En cas de doute sur le CTAS qui vous gère:

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite>

CTAS de Brest
Rue du Colonel Fonferrier
29200 Brest
02 98 22 10 39
Courriel : ctas-brest.cmi.fct@intradef.gouv.fr

CTAS de Rennes
Quartier Foch
35998 Rennes Cedex 9
[02 23 44 54 41](tel:0223445441)
Courriel : pmas-rennes.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Site web : <https://www.e-socialdesarmees.fr/>
<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite>

Les conseillers de l'Antenne Défense Mobilité (ADM) traitent les dossiers des conjoints comme ceux des militaires en reconversion ou quittant l'institution, tout en étant inscrit à Pôle emploi. Les conjoints peuvent ainsi bénéficier d'un suivi personnalisé et avoir accès à des formations en adéquation avec leur projet professionnel.

Toutes les antennes Défense Mobilité sont accessibles avec le même numéro vert:
0 800 64 50 85

Les services sont aussi accessibles par téléphone aux personnes sourdes ou malentendantes via le service Acceo:

https://www.acce-o.fr/client/defense_mobilite

Défense Mobilité Rennes (Antenne et Pole)	55 AVENUE DE VERDUN
62 BOULEVARD DE LA TOUR D'AUVERGNE	BP568
BP09	56017 VANNES CEDEX
35998 RENNES	France
France	defense-mobilite-pdm-o-adm-rennes.cmi.fct@def.gouv.fr
Antenne : defense-mobilite-pdm-o-adm-rennes.cmi.fct@def.gouv.fr	
Pole : defense-mobilite-pdm-o.cmi.fct@def.gouv.fr	

Défense Mobilité Brest (Antenne)
BCRM BREST CC17
29240 Brest
France
defense-mobilite-pdm-o-adm-brest.cmi.fct@def.gouv.fr

Défense Mobilité Lorient (Antenne)
6 RUE DE LA CALE ORY
56 998 LORIENT CEDEX
France
defense-mobilite-pdm-o-adm-brest.cmi.fct@def.gouv.fr

Défense Mobilité Vannes (Antenne)

Votre conjoint peut également prétendre à un emploi dans la réserve opérationnelle. Tous les mois, l'APER diffuse via sa newsletter la liste des postes de réservistes à pourvoir.

Le département du Morbihan est rattaché à l'APER Brest

Courriel : aper_brest@marine.defense.gouv.fr

Tél. accueil : 02.98.37.79.41

Tél. secrétariat : 02.98.14.97.65

www.reserve-operationnelle.ema.defense.gouv.fr

Adresse : BCRM de Brest – APER Brest – CC 43 – 29240 Brest Cedex 9.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Personnels de la Marine nationale, familles ou proches, vous pouvez solliciter les psychologues du Service de Psychologie de la Marine. Ils répondront à vos questions et pourront vous proposer un RDV téléphonique. Pour accéder à la liste des contacts, connectez-vous sur :

www.rh.marine.defense.gouv.fr
www.famillesdemarins.com



Informations, contact et rendez-vous auprès du secrétariat :

- du SLPA Lorient au **02 97 12 64 82 / 83** ou **862 7726482 / 83**
- du SLPA Brest au **02 98 22 29 74** ou **831 72 22 974**.
- du SLPA Rennes au **02 23 44 46 79** ou **862 351 46 79**
- du SLPA Aéro au **04 83 16 29 67**

Les militaires et leur famille bénéficient aussi du dispositif ministériel Écoute défense.

N° vert 08 08 800 321 (7 jour sur 7 et 24h/24)

Ce service, mis en œuvre par le service de santé des armées, propose une offre directe d'écoute, d'information et d'orientation au profit des militaires et de leurs familles. L'appelant est orienté vers une réponse adaptée et si besoin vers une structure de soins en fonction du degré d'urgence, de la localisation et du libre choix de ce dernier.

Le site suivant propose une liste des lignes d'écoute proposant du soutien psychologique par téléphone, tchat , internet:

<https://www.psycom.org/sorienter/les-lignes-decoute/>



LES AIDES FINANCIÈRES



Dans le Morbihan, la MDPH est nommée MDA = Maison départementale de l'autonomie

MDA Morbihan :
16 rue Ella Maillart
Parc d'activité de Laroiseau
56009 Vannes
contact@mda56.fr
02 97 62 74 74

Transport : bus [Kicéo](#) ligne 5 -
Arrêt "Maillart"



Vous trouverez ci-dessous un lien vers les fiches de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dédiées à la demande MDPH:

https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_17-11_fiches-facilealire_mdph_comment-faire-demande.pdf

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



23

DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

CAMSP ECLORE de LORIENT

41 rue chaigneau

56100 Lorient

02.97.88.24.10

CAMSP Le Coin de soleil de Vannes

48 Boulevard General de Monsabert

56000 Vannes

02.97.62.65.10

CAMSP de Pontivy

6 rue Colette Besson

56300 PONTIVY

02 97 25 21 43 – secretariat.camsp@lespep56.com



AUDI-CAMSP (spécialisé dans les troubles de l'audition et du langage)

La chartreuse en Brech

56400 AURAY

02.97.56.68.24

(En lien avec l'Association Gabriel Deshayes)

DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

5 centres medico-psycho-pédagogiques (CMPP PEP 56) dans le
département du Morbihan:

CMPP de Lorient

7 rue Jean Coquelin 56100 LORIENT

02 97 37 39 23 – cmpp.lorient@lespep56.com

CMPP de Vannes

35 rue des Grandes Murailles 56000 VANNES

02 97 47 11 25 – adm.cmppvannes@lespep56.com

Antenne d'Auray

77 rue Amiral Coudé 56400 AURAY

02 97 56 35 80 – adm.cmppauray@lespep56.com

CMPP de Pontivy

8 rue Saint-Ivy 56300 PONTIVY

02 97 25 13 42 – cmpp.pontivy-guemene@lespep56.com

Antenne de Guémené

9 rue de Bellevue 56160 GUEMENE-SUR-SCORFF

02 97 38 26 67 – cmpp.pontivy-guemene@lespep56.com

Annuaire des SESSAD en région Bretagne

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/service-d-education-speciale-et-de-soins-a-domicile-182/rgn-bretagne.html#morbihan>

17 SESSAD référencés dans le département du Morbihan en 2022

Etablissement d'accueil temporaire d'enfants handicapés :

I.M.E. QUISTINIC la maison arc en ciel

LOCMARIA

56310 QUISTINIC

02 97 39 76 14

<http://lamaisonarcenciel.org/>

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Les modes de garde les plus fréquents sont:

Accueil individuel chez une assistante maternelle et les relais petite enfance (RPE)

Pour obtenir la liste des assistantes maternelles agréées, vous pouvez vous adresser :

- [au Relais Petite Enfance](#)

- à la mairie de votre domicile qui détient la liste des assistantes maternelles agréées.

Accueil en structures collectives (multi-accueil, crèches etc..)

Se rapprocher de son centre médico-social de secteur (38 pour le Morbihan)

Lien vers la [carte interactive](#)

Le Pôle ressources handicap 56 accompagne les familles et soutient les professionnels concernant l'accueil d'enfants en situation de handicap âgés de 0 à 17 ans au sein des structures d'accueil : crèches, accueils de loisirs sans hébergement... :

<http://prh.fr>

Vous pouvez aussi les joindre par téléphone au 02 56 63 30 22



Dans le cadre du plan famille, le service d'action sociale des armées finance des places en crèche (berceaux réservés) sur les secteurs de Vannes, Elven, St Nolf, Lorient.

Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des assistantes sociales de l'antenne d'action sociale de secteur *(ou sur le site d'Igesa.fr)*.

Au regard de votre situation, ces dernières pourront instruire une demande de place prioritaire.

De même, le service d'action sociale des armées pourra vous transmettre la liste des assistantes maternelles conventionnées avec le CTAS de Rennes ou le CTAS de Brest.



Des solutions de garde (places en crèches, Asmat avec horaires atypiques, accueil occasionnel) sont aussi proposées dans le cadre de la SRIAS Bretagne :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/Section-Regionale-Interministerielle-Action-Sociale-SRIAS-BRETAGNE/Petite-Enfance-Famille>



V

SCOLARITÉ



Lien vers l'annuaire des ULIS-écoles du Morbihan

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/CLIS-56-Morbihan.html>

Trouver les informations utiles à votre situation sur :

<https://www.ac-rennes.fr/eleves-a-besoins-educatifs-particuliers-dans-le-56-122037>

Vous pouvez aussi contacter le service :

**ASH - Adaptation scolaire et scolarisation
des élèves handicapés**

**SDEI - Service départemental de l'école
inclusive**

DSDEN du Morbihan

3, Allée du Général Le Troadec

CS 72506

56019 VANNES CEDEX

T [02 97 01 86 29](tel:0297018629)

aesh56@ac-rennes.fr

VI

LOISIRS



La « **Maison Arc-en-ciel** », près de Lorient, est une structure d'accueil et de loisirs qui prend en charge vos enfants. Elle accueille des enfants de toute la France, quel que soit leur handicap, toute l'année.

Site internet : <http://maisonarcenciel.pagesperso-orange.fr/>.

De manière générale, les lieux accueillant du public, (musées, parcs à thèmes, parcs zoologiques, etc...), pratiquent des tarifs pour personnes handicapées. **N'hésitez pas à demander !**

Quelques exemples:

- Le zoo de Branféré est accessible à 70% aux personnes à mobilité réduite. « L'école de la nature » du zoo propose des journées/séjours pour les personnes en situation de handicap. <https://parc.branfere.com/>
- Le parc Kingoland propose des tarifs réduits pour les personnes en situation de handicap. <http://www.kingoland.com/>
- Les terres de Nantaé (ex zoo de Pont-Scorff) proposent des tarifs réduits sur les billets d'entrée mais uniquement en caisse à la billetterie. <https://www.lesterresdenatae.fr/>
- Le haras national de Hennebont propose sur justificatif 10% de réduction à l'entrée. Il propose aussi des sessions d'équicoaching. <https://www.harashennebont.fr/fr>

« Equi-terre & cie » est une ferme pédagogique à 6 km de Guisriff qui propose des stages en compagnie d'animaux. L'association propose aussi toute l'année de la médiation par l'animal.

[Médiation par l'Animal : association Equi - Terre & Cie](#)

FB: @equiterreetcie mail: equiterreetcie@gmail.com tel: 06 32 27 53 26

<https://www.equitherapiebretagne.fr/>

L'Ecole de Parachutisme Sportif de Vannes-Bretagne (20000 sauts/an et siège d'un Pôle Espoir National) a été agréée en 2014 par la Fédération Française de Parachutisme comme un des 9 sites français qualifiés pour permettre à des handicapés de pratiquer le parachutisme. Les sauts se font en tandem, c'est-à-dire en double avec un moniteur spécialement qualifié.

<https://www.parachutisme-vannes.com/>

Site de la FFP page Handifly: <https://www.ffp.asso.fr/comment-decouvrir/decouvrir-le-parachutisme-en-handifly/>

La **SRIAS Bretagne** organise des journées culturelles, des séjours mixtes (enfants valides et porteurs de handicap), propose des partenariats pour accéder à tarifs privilégiés à la culture, aux loisirs, aux vacances, aides au départ en vacances/en séjour linguistique...

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bretagne/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/Section-Regionale-Interministerielle-Action-Sociale-SRIAS-BRETAGNE/Culture-Loisirs-Communication>



VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le Morbihan est réparti sur 2 bases de défense: Brest-Lorient et Rennes-Vannes-Coëtquidan

Pour Lorient, le bureau logement compétent est celui de Brest:

BCRM de Brest

Plateau de Kéroriou

CC 58

29240 BREST ARMÉES CEDEX 9

02 98 22 11 12 - PNIA : 831 722 11 12

Par e-mail :

dpma-etl-rennes-bl-bsl.logement.fct@intradef.gouv.fr

Pour Vannes, le bureau compétent est celui du camp de Coëtquidan:

Bureau Logement de la Base de Défense de Rennes-Vannes-Coëtquidan

Camp de Coëtquidan

56381 GUER-cedex

02 97 70 78 61 - PNIA : 862 563 78 61

Par e-mail :

dpma-etl-rennes-bl-rvc.logement.fct@intradef.gouv.fr

Le conseil général du Morbihan propose sur sa page "Les aides pour l'aménagement du logement" une liste des démarches à effectuer et les associations à contacter.

<https://www.morbihan.fr/les-services/handicap-ou-seniors/handicap/demarches/moins-20-ans/quotidien/logement/chez-moi/amenagement>

nota: ce lien est valable quel que soit votre âge.

Le service de l'agglomération lorientaise « espace info habitat », propose un accompagnement personnalisé dans les démarches d'adaptation du domicile au handicap ou perte d'autonomie.

Une aide peut être allouée pour prendre en charge une partie des diagnostics nécessaires à l'adaptation du domicile.

<https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/habitat-et-urbanisme/espace-info-habitat/>

Espace Info Habitat

Rue de l'Aquilon - Esplanade du Péristyle (à côté de la Maison de l'Agglomération)
56100 LORIENT

Téléphone (numéro vert) : 0 800 100 601 (du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30)

e-mail : accueil-eih@agglo-lorient.fr

LES ETABLISSEMENTS POUR LES ADULTES HANDICAPES

Annuaire des établissements pour adultes handicapés

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes.html>

5 Espaces Autonomie Séniors (EAS)

EAS VANNES : 02 97 68 70 66

EAS AURAY : 02 97 29 20 90

EAS PONTIVY : 02 97 25 35 37

EAS PLOËRMEL : 02 97 74 17 61

EAS MUZILLAC : 02 97 41 82 00



TRANSPORTS



40

LES TRANSPORTS DANS MA VILLE, MON DÉPARTEMENT, MA RÉGION

LORIENT

Le réseau de bus de Lorient (CTRL) s'adapte aux personnes handicapées. Toutes les lignes de bus sont accessibles.

<https://www.ctrl.fr/>

À côté du réseau régulier, la CTRL propose aussi un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite qui dessert 24 communes de Lorient Agglomération.

<https://www.ctrl.fr/se-deplacer/service-personne-mobilite-reduite-pmr>

Réseau Bus VANNES

Le réseau de bus Kicéo de Vannes

<https://www.kiceo.fr/>

Propose des tarifs pour les personnes bénéficiaires de l'AAH

<https://www.kiceo.fr/public-beneficiaire-aah>

Service MOBICEO

<https://www.kiceo.fr/mobiceo>

Pour personnes avec handicap > 80%

Avion: aéroport de Lorient: <https://www.lorient.aeroport.fr/personne-a-mobilite-reduite>

taxis – mobilités douces Lorient + Vannes?



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Moselle

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH de Moselle travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://www.mdph57.fr/index.php/la-mdph/nos-partenaires>

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : www.cnsa.fr
- Département de la Moselle : www.moselle.fr
- Caisses d'Allocations Familiales : www.moselle.caf.fr
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie : www.ameli.fr
- Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr
- Ministère de l'Éducation Nationale : www.education.gouv.fr
- Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ([DREETS](#))
- Association pour la Formation Professionnelle des Adultes : www.lorraine.afpa.fr
- Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées : www.agefiph.fr

Les autres partenaires :

- Associations listées sur le site MDPH57/nos-partenaires (COMEX et CDAPH)
- Conseils locaux du handicap
- Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)
- Défenseur des droits et médiateur de la Moselle :
<https://www.cdad-moselle.justice.fr/delegues-du-defenseur-des-droits/>
- Centres de ressources de la Moselle
<https://www.santeenfrance.fr/annuaire/47-centres-de-ressources-clic/dep:57>

Les annuaires :

- AUTISME Info service:
<https://annuaire.autismeinfoservice.fr/recherche/carte/>
- Santé mentale en Moselle:
<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-etablissements-de-sante/sante-mentale/liste-moselle-57>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de METZ, à compétence régionale sur le Grand Est

Centre Territorial de l'Action Sociale de Metz
Caserne Ney
1 Rue du Maréchal Lyautey
BP 30001
57044 METZ CEDEX 01

ctas-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>
7 antennes d'action sociale. Horaires : 09h- 17h

- **Antenne d'action sociale de METZ :**
Quartier Raffenel-Delarue
Rue Franiatte – Montigny lès Metz
BP 30001
57044 METZ CEDEX 01
Secrétariat : 03 87 15 40 75
- **Antenne d'action sociale HIA LEGOUEST Metz :**
27, Avenue de Plantières
BP 90001
57077 METZ CEDEX 03
Secrétariat: 03 87 56 48 50
- **Antenne d'Action sociale de la Gendarmerie de Metz :**
Caserne Radet,
2 Rue Albert Bettanier
BP 85195
57075 METZ CEDEX 03
Secrétariat : 03 87 56 69 72

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

- **Antenne d'action sociale de THIONVILLE:**
40° R.T. - Quartier Jeanne d'Arc
BP 70328
57126 THIONVILLE
Secrétariat : 03 82 88 81 60
- **Antenne d'action sociale de BITCHE :**
Quartier LCL DRIANT,
BP 30090,
57234 BITCHE CEDEX
Secrétariat : 03 87 06 35 43
- **Antenne d'action sociale PHALSBOURG :**
Quartier LA HORIE
BP 40303
57373 PHALSBOURG CEDEX
Secrétariat : 03 87 25 21 08
- **Antenne d'action sociale de SARREBOURG:**
Quartier MANUTENTION
7, Rue de Phalsbourg
BP 30406
57404 SARREBOURG CEDEX
Secrétariat : 03 87 23 45 92

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les ASS interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale :

Le ministère des Armées dispose de deux établissements dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial. Il s'agit des maisons **FARÉ** (Favorisant un Accueil à Responsabilité Educative), situées à **La Roche Guyon (95)** et **SATHONAY (69)**.

La vocation de ces maisons est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

Elles permettent à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elles accueillent des garçons et des filles âgés de **6 à 21 ans**. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et les maisons sont ouvertes 365 jours/an.

- Contact LA ROCHE GUYON : 01.34.79.70.51

- Contact SATHONAY: 04.72.42.93.11

Les hôpitaux d'instruction militaire

Un hôpital d'instruction militaire, (HIA), est également implanté sur le périmètre du CTAS-Metz. Cet établissement génère un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale propose un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

- Contact : HIA Legouest

Rue des Frères Lacretelle

57000 METZ 03 87 56 46 46



Antennes Défense Mobilité (ADM) en Moselle :

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi.

Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires.

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations.

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Numéro vert : 0800 645 085

Travailler en Moselle :

Découvrez toutes les informations et adresses utiles pour rechercher un emploi en Moselle: offres d'emplois, forums, salons, lieux de formations proposés par la ville.

<https://candidat.pole-emploi.fr/offres/emploi/moselle/d57>

https://www.moselle.fr/jcms/dev_8946/fr/offres-d-emploi

Antenne Défense Mobilité Metz :

Quartier Colin

Rue Franiatte à Montigny-lès-Metz

CS 30001 57044 METZ CEDEX 01

03 87 15 78 06

Mail : defense-mobilite-pdm-ne-adm-metz.cmi.fct@intradef.gouv.fr**ADM BITCHE :**

Quartier LCL Driant

BP 30090

57234 BITCHE CEDEX

Conseillers mobilité : 03 87 06 35 85 et 03 87 06 34 37

defense-mobilite-pdm-ne-adm-bitche.cmi.fct@def.gouv.fr**ADM THIONVILLE:**

40e RT

Quartier Jeanne d'Arc

BP 70328

57126 THIONVILLE

Conseiller mobilité : 03 82 88 80 30

defense-mobilite-pdm-ne-adm-thionville.cmi.fct@def.gouv.fr**ADM SARREBOURG / PHALSBOURG:**

Quartier Rabier

BP 30406

57400 SARREBOURG CEDEX

Conseiller mobilité : 03 87 23 47 43

defense-mobilite-pdm-ne-adm-sarrebourg.cmi.fct@def.gouv.fr

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous <https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>

Le 01 84 72 94 72 – ligne nationale des aidants

L'association « Avec nos Proches » œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Les services proposés :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Des sites internet en Moselle :

<https://www.apeimoselle.fr/UserFiles/File/publications/brochure-soutien-aux-aidant.pdf>

<https://www.cpts-metz.fr/aides-aux-aidants/> (avec un guide de contacts des organismes de soutien)

<https://www.maboussoleaidants.fr/?gclid=Cj0KCQiAq5meBhCyARIsAJrtdr5RVciGFMgdXO nbKShcFH4H020m viBv-fTOaGKt7ajkZqMjl aryMaAqZqEALw wcB>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Prendre soin de sa santé :

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique.

Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé.

Dépistage et accompagnement du handicap :

En matière de dépistage et d'accompagnement, l'Agence Régionale de Santé est un acteur incontournable :

- <https://www.grand-est.ars.sante.fr/handicap-3>

Vous pourrez trouver des informations relatives à :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- A la prévention et aux soins
- A la sexualité et la maternité
- Etc ...

Des informations sont également disponibles sur les sites des hôpitaux mosellans :

- <https://www.chr-metz-thionville.fr/le-chr-nos-etablissements/hopital-de-mercy>

- <https://www.hopitaux-sarreguemines.fr/>



LES AIDES FINANCIÈRES



La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global.

Coordonnées de la MDPH de Moselle :

MDPH 57
EUROPLAZA Bâtiment D, entrée D3
1, Rue Claude Chappe
CS 95213
57076 METZ CEDEX 03
Tél : 03 87 21 83 00

Email : mdph@moselle.fr
Site web : <https://www.mdph57.fr>



NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant parfois plusieurs mois.

Avoir une garantie de ressources :

Des informations sont disponibles sur le site [mdph57.fr](https://www.mdph57.fr) => Onglet « Aide à la personne »

Ou au lien : <https://www.mdph57.fr/index.php/aides-a-la-personne/aides-financieres>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Annuaire des CAMSP en Moselle :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/centre-action-medico-sociale-precoce--c-a-m-s-p---190/rgn-lorraine.html#moselle>

- Structures pour enfants / Adolescents handicapés - Moselle (57)

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/structures-pour-enfants-adolescents-handicapes/liste-moselle-57>

L'Apei Moselle est une association reconnue d'utilité publique à but non lucratif affiliée à l'Unapei. Elle s'est donnée pour mission d'accueillir les personnes handicapées mentales, leurs familles et amis, de les écouter, de les accompagner et de construire des solutions adaptées aux besoins et attentes de chacun tout au long de leur vie.

Son ambition est d'obtenir l'inclusion des personnes handicapées dans la société en faisant valoir leurs droits et devoirs et en agissant sur le regard porté sur elles.

<https://www.apeimoselle.fr/fr/qui-sommes-nous.html>



Le département de la Moselle s'engage pour que les petits mosellans en situation de handicap puissent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs de la petite enfance, avec si besoin, la mise en place d'aménagements spécifiques.

Lien : <https://mdph57.fr/index.php/aides-a-la-personne/aides-a-la-scolarité>

- **Les services d'accueil adaptés de la petite enfance**

Sur tout le territoire, des professionnels du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont à l'écoute des familles. Vous trouverez des informations à partir du lien suivant :

https://www.moselle.fr/jcms/pl_23322/fr/la-protection-maternelle-et-infantile-accompagne-les-parents-pas-a-pas

- **La liste des écoles maternelles**

Lien :

https://www.education.gouv.fr/annuaire?keywords=&department=57&academy=12&status=All&establishment=1&field_properties%5Bulis%5D=ulis&geo_point=

- **Les assistant(e)s maternel(le)s**

Les informations ont été mises à jour sur SGA CONNECT et sur le site internet du MINARM :

<https://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-pratique/enfance-et-jeunesse/Pages/Cr%c3%a8ches.aspx>

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-assistantes-maternelles-exercant-leur-profession-au-profit-denfants-beneficiaires-de-laction-sociale-du-ministere-des-armees>

Depuis le 1er juin, les ASMAT conventionnées uniquement peuvent effectuer leur demande de paiement de la prestation de manière dématérialisée en se connectant sur <https://www.e-asmat.fr/>

➔ Dans tous les cas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Antenne d'action sociale ([retour fiche 2](#))

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège.

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Pour cela, rapprochez-vous de la MDPH de Moselle.

Lien : <https://mdph57.fr/index.php/aides-a-la-personne/aides-a-la-scolarite/scolarite-et-prise-en-charge-medico-sociale>

Vous y trouverez à la fois des informations sur :

- la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.
- les alternatives à la scolarisation.

Les élèves orientés en ULIS (école ou collège ou lycée) sont ceux qui nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements.

Le principe est celui d'une inclusion des élèves au sein des classes ordinaires pour les enseignements dont ils peuvent bénéficier, le dispositif ULIS venant en appui à cette scolarisation, en fonction de leurs besoins.

➤ Retrouvez la liste des établissements mosellans ci-dessous :

<https://mdph57.fr/images/documents/Etablissements-medicaux-sociaux-enfant.pdf>

Afin d'accueillir un enfant souffrant de troubles du spectre de l'autisme (TSA) en milieu scolaire "traditionnel", des unités d'enseignement en maternelle pour les enfants concernés par les spectres du trouble de l'autisme (UEMA) et des unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) sont actives en Moselle.

Ce système alterne la présence de l'élève entre une classe "normale" et un "sas émotionnel" (une classe d'autorégulation) – un créneau durant lequel il est coaché par un éducateur spécialisé et un enseignant, pour apprendre à gérer ses troubles émotionnels et ses comportements envahissants par lui-même, et retourner ensuite travailler avec les autres.

- Comment scolariser son enfant souffrant de TSA ? <https://gncra.fr/autisme/scolarite/>
- Pour une demande de diagnostic, le Centre Ressources Autisme (CRA) de Lorraine peut vous aider : <https://gncra.fr/cra/cra-lorraine/>
- Les Unités d'Enseignement – Autisme :

<https://www.gc3s.fr/pole-enfance/> Territoire de SARREGUEMINES

https://www.apeimoselle.fr/fr/sessad-de-thionville_-f.html Territoire de THIONVILLE

<https://annuaire.autismeinfoservice.fr/fiche/details/id:1553/> Territoire de METZ

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

- **Les SEGPA**

Les SEGPA sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel.

La SEGPA s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de SEGPA peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

<https://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57egpa/spip.php?article7&lang=fr>

- **Les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) :**

Il s'agit d'établissements dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les EREA permettent à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré en internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

<https://eduscol.education.fr/1172/les-eleves-scolarises-en-segpa-ou-en-erea>

Toutefois à ce jour, il n'y a plus d'EREA en Moselle.

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

- En Moselle, une structure spécialisée, l'Institut National des Jeunes Sourds (INJS), propose une scolarisation adaptée aux élèves atteints de déficiences auditives.
Lien : <https://injs-metz.fr/>
Etablissement pouvant accueillir des élèves atteints de déficience visuelle à PARIS (INJA) :
Lien : <http://www.inja.fr/>
- Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être pris en charge, selon leur niveau d'autonomie, en Institut Médico-Educatif (IME) ou en Institut Médico-Professionnel (IMPRO) ou encore en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.
Liens :
 - IME et IMPRO : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/institut-medico-educatif-ime/liste-moselle-57>
 - SESSAD : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/sessad-service-education-speciale-et-soins-a-domicile/liste-moselle-57>

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Une section du site de la MDPH de Moselle est également disponible concernant les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Lien : <https://www.mdp57.fr/index.php/emploi-et-formation>

Travailler en situation de handicap :

CAP EMPLOI est chargé de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable, de la transition professionnelle et du maintien en emploi des personnes en situation de handicap.

Lien : <https://www.capemploi-57.com/>

VI

LOISIRS



La Moselle a un ensemble d'offres accessible sur son site.

<https://www.mdph57.fr/index.php/loisirs-et-culture>

Vous y trouverez les différentes possibilités suivantes :

- Cheval et handicap
- Centre Pompidou Metz
- Sites culturels et naturels de la Moselle
- Handiguide
- Tourisme et handicap
- Vacances culture et loisirs en Haut Barrois
- Handisport Lorraine
- Etc...

Visiter également le site

<https://www.moselle-handicap.org/>

Tel: 03 87 75 58 32

• Organisation de loisirs, pratique des sports, activités culturelles et handicap :
La MDPH de la Moselle vous propose quelques adresses de sites web sur lesquels vous trouverez des informations dédiées à ces sujets.

<https://www.mdph57.fr/index.php/loisirs-et-culture>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



En Moselle, l'offre de logement MINARM passe par une gestion centralisée à l'Établissement Territorial du Logement du département, dont les coordonnées sont les suivantes :
Établissement Territorial du Logement de Moselle
1, Avenue de Lattre de Tassigny
57044 METZ CEDEX 01

Téléphone : 03 87 15 29 52 PNIA : 863 572 2952
e-mail : dpma-etl-metz-bl-mtz.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :
<https://logement.intradef.gouv.fr/node/13>

Pour vous aider :

Vous avez la possibilité de contacter, dans le cadre de vos démarches administratives :

- Le Bureau Logement de votre affectation
 - Le GSBdD – Espace Atlas le plus proche
 - L'Antenne d'Action Sociale
-
- Le Département de la Moselle accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie.

https://www.moselle.fr/jcms/pl_9525/fr/hebergement-des-personnes-en-situation-de-handicap



TRANSPORTS



- Le site de la MDPH de Moselle a mis en ligne un ensemble d'informations relatives aux déplacements des personnes en situation de handicap.

<https://www.mdph57.fr/index.php/aides-a-la-personne/aides-aux-transport>

(Concerne l'aide aux transports)

- Le Département de la Moselle accompagne les élèves ou étudiants en situation de handicap et organise des transports spécifiques.

https://www.moselle.fr/jcms/pl_9570/fr/transport-des-eleves-handicapes

- Fort d'une d'expérience héritée du réseau associatif GIHP (Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques), SYNERGIHP Grand-Est concentre son activité sur le transport et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

<https://synergihp-grandest.fr/993-2/>





MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Nord

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Siège de la MDPH 59

Villeneuve d'Ascq (siège et antenne)

21 rue de la Toison d'Or

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

courrier : 21 rue de la toison d'or - CS 20 372 – 59669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Antenne MDPH de Valenciennes

Immeuble Philippa de Hainaut

160 Boulevard Harpignies

59300 VALENCIENNES

Antenne MDPH de Dunkerque

Zone des 3 Ponts, Site Neptune

183, rue de l'école Maternelle

CS 9707

59385 DUNKERQUE CEDEX 1

Pour vous accueillir et vous orienter

Un accueil téléphonique avec un numéro unique : [+33 3 59 73 73 73](tel:+33359737373)

du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (sauf le jeudi fermeture de 13h30 à 15h).

Un accueil physique avec les relais autonomie : mdph.lenord.fr

Un accueil numérique avec le portail Nord Autonomie : portail-autonomie.lenord.fr

Courriel

Flandres : dunkerque-mdph@lenord.fr

Roubaix – Tourcoing : roubaix-tourcoing-mdph@lenord.fr

Lille : lille-mdph@lenord.fr

Douai-Cambrai : douai-cambrai-mdph@lenord.fr

Valenciennes-Avesnes : valenciennes-avesnes-mdph@lenord.fr

Informations complémentaires

La MDPH accessible aux personnes sourdes et malentendantes : La MDPH du Nord met à disposition le service ACCEO pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de contacter ses services.

ACCEO est un **service gratuit, accessible à distance** et qui s'effectue **en temps réel**.

Il permet aux personnes sourdes, malentendantes ou en situation de baisse d'audition d'accéder à nos informations et conseils.

Grâce à ACCEO et sa plateforme d'opérateurs spécialisés, disponibles à distance et en temps réel, vous pouvez désormais nous contacter par téléphone.

Au préalable, il vous faut :

un ordinateur PC ou un téléphone portable,

une connexion internet haut débit,

un micro casque (en option pour plus de confort),

une webcam (indispensable si vous souhaitez un visio-interprète en LSF)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye à compétence régionale sur l'Île de France et les Hauts de France

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

Information et contact :

Base des Loges - 8 Avenue du Pt Kennedy - BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex 02

Tél : 01 39 21 28 31 - Pnia : 861 782 28 31

ctas-saint-germain-en-laye.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

A partir de ce portail, plusieurs antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h- 17h

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Sur le périmètre du CTAS SGL, le ministère des Armées dispose d'un établissement dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial.

Il s'agit de la maison **FARÉ** (favorisant un accueil à responsabilité éducative) de **La Roche Guyon (95)**.

La vocation de cette maison est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

La maison d'enfants **FARE** est un lieu de soutien, d'éducation, de formation. Elle permet à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elle accueille des garçons et des filles âgés de **6 à 21 ans**. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et la maison est ouverte **365 jours/an**.

Contact : 01.34.79.70.51



Les hôpitaux d'instruction militaire

Deux HIA (Hôpital d'instruction militaire) à [Percy](#) et à [Bégin](#) sont également implantés sur le périmètre du CTAS-SGL.

Ces établissements génèrent un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

L'antenne Défense Mobilité LILLE :

Caserne dite ancien parc à boulets : 42 rue du Magasin 59000 LILLE

tel accueil : 03 28 38 27 04

defense-mobilite-pdm-ne-adm-lille.cmi.fct@intradef.gouv.fr

L'antenne Défense Mobilité DOUAI

Quartier Corbineau - 2 rue Lefebvre d'Orval - 59507 DOUAI

Tél : 03 27 71 82 22

ard-pdm-paris-cdm-douei.cssi.fct@intradef.gouv.fr

accompagnement renforcé pour la population des blessés de toutes les armées pour les hauts de France

Missions :

Défense mobilité a pour principales missions la reconversion et /ou la réorientation professionnelle auprès de trois publics :

- Militaires ou anciens militaires (sous conditions)
- Personnels civils des armées en situation de réorientation professionnelle
- Conjoints des militaires, y compris ceux de la gendarmerie nationale et conjoints du personnel civil du Ministère des Armées.

Travail/ handicap

Ville de Lille : Accompagnement et conseils

La mission locale

Elle accompagne individuellement les jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation de handicap dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle.

5 boulevard du Maréchal Vaillant, 59000 Lille

Tél : 03 20 14 85 50 / Fax : 03 20 14 85 51

ml.lille@reussir.asso.fr

Pôle Emploi

Il dispose dans chaque département d'un conseiller à l'emploi spécialisé. Il vous suffit de préciser votre statut lorsque vous vous présentez dans une des agences.

Numéro unique Pôle Emploi : 3949

Les services Cap emploi

Ils s'adressent aux personnes en situation de handicap engagées dans une démarche d'accès ou de retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Emploi et Handicap Grand Lille

23, chemin du Moulin delmar

59700 Marcq-en-Baroeul - Tél : 03 59 31 81 00

accueil@capemploi59lille.com

emploi-et-handicap.com

La Mission Accessibilité et Maintien informe sur les voies d'accès à la fonction publique territoriale.

14 rue Jeanne Maillotte, CS 71222, 59013 Lille

Tél : 03 59 56 88 86 / 03 59 56 88 85

Email : missionhandicap@cdg59.fr

Site Internet : www.cdg59.fr/prevention/handicap

HANDYD'ACTION

Cap emploi 59 – Grand Hainaut

12 boulevard Froissart – 59300 Valenciennes

Tél : 03 27 29 66 66

Courriel : contact@cegh59.fr site web : <https://www.capemploi-59grandhainaut.com/>

du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNAV)

Agréé, propose des formations en braille et informatique ainsi qu'à l'accueil et l'insertion des personnes handicapées.

78 B boulevard du Général Leclerc, 59100 Roubaix

Tél : 03 20 45 28 13 / Fax : 03 62 65 83 24

Email : roubaix@unadev.com

L'association les Papillons Blancs

Elle dispose d'un service d'accueil des demandes de prise en charge des adultes souhaitant intégrer un établissement d'aide par le travail. L'association gère des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), d'Insertion Sociale et Professionnelle (SISEP) et d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

42 rue Roger Salengro, 59260 Hellemmes

Tél : 03 20 93 95 60

Email : contact@papillonsblancs-lille.org

Site Internet : www.papillonsblancs-lille.org

Les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)

Les ESAT permettent à une personne en situation de handicap d'exercer une activité dans un milieu protégé, si elle n'a pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire. L'orientation en Esat, décidée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), vaut reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Plusieurs ESAT existent à Lille.

L'ESAT IMPRIM'SERVICES du C.C.A.S. de Lille est l'un des services de la direction Personnes Agées - Personnes Handicapées. Il a développé son activité autour des métiers de l'imprimerie et du façonnage. C'est l'un des seuls ESAT public en France (le mode de gestion étant en général associatif), et cela vient valoriser l'engagement du CCAS de Lille pour l'intégration des travailleurs handicapés. Il emploie 55 travailleurs handicapés et a pour mission de procurer à chaque adulte handicapé un travail, tenant compte de son rythme et de ses capacités, lui permettant de progresser vers plus d'autonomie sociale et professionnelle. L'ESAT développe également une activité de restauration.

En contrepartie du travail, l'ESAT fournit un salaire à ses employés handicapés, qui permet une indépendance financière et une reconnaissance du travail accompli par la société.

[ESAT du CCAS de Lille](#)

51 rue de Belle Vue - 59000 Lille - Téléphone : 03.20.57.51.82

contact@imprim-services.fr

www.imprim-services.fr

[ESAT Toutes les infos \(.pdf\)](#)

La demande d'admission en ESAT doit être formulée au moyen d'un imprimé (CERFA N°13788*01) adressé à la [Maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#). La décision peut être accompagnée d'une période d'essai de 6 mois ou plus.

L'Association de Paralysés de France :

APF France handicap propose différents modes d'intervention : diagnostic précoce, accompagnements scolaires, hébergement, formation professionnelle, accompagnement vers l'âge adulte, accompagnement de la dépendance, accompagnement des personnes en situation de grande fragilité (personnes polyhandicapées)....

<https://www.apf-francehandicap.org/etablissements-services-apf-1672>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du Psycom qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Associations départementales : dépistage et accompagnement du handicap

Prendre soin de sa santé :

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap (en particulier orientés sur le handicap de l'enfant)

Ville de Lille

APF France handicap

<https://hautsdefrance.apf-francehandicap.org/>

231 rue Nationale – 59000 Lille tél 03 20 57 99 84

Site et cartographie des établissements d'accueil

Association HACAVIE

Association loi 1901 spécialisée dans l'information et le conseil auprès des personnes handicapées et/ou âgées. L'association dispose :

- d'un centre de documentation national sur le handicap et plus spécifiquement sur les aides techniques
- d'un service de maintien à domicile de la personne handicapée et/ou âgée.

Des conventions avec le Conseil départemental et la CARSAT prévoient une évaluation en ergothérapie et une ingénierie en habitat.

47 rue Fourier - 59000 LILLE

Email : cicat@hacavie.com Téléphone : 03 20 50 13 11

Site internet : <http://www.hacavie.com/>

Missions et activités

Accompagnement et orientation :

- Accueil et écoute, analyse des demandes et des besoins
- Accompagnement avant et après le diagnostic et vers l'orientation
- Accompagnement et conseil pour la vie quotidienne

Information et documentation :

- Information et conseil pour les démarches administratives ou juridiques
- Conseil technique et aide à l'élaboration de projets
- Documentation, bases de données, recherche et diffusion de l'information, animation du site web

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Évaluation diagnostique :

- Dépistage précoce
- Evaluation diagnostique

Sensibilisation et formation : Contribution à la formation des professionnels et des familles

Papillons blancs

42 Rue Roger Salengro, 59260 Lille - tél [03 20 43 95 60](tel:0320439560)

APAJH Nord - Siège

Organisme de soutien et de services aux personnes handicapées à Lille : accueil en établissements

8 bis Rue Bernos - 59007 Lille

Tél 03 20 43 93 00

HANDIDENT

Association formant et répertorient praticiens au profit de soins auprès de personnes handicapées

10 rue du petit boulevard – BP 20127

59653 Villeneuve d'ascq cedex

03 28 80 07 86

handident@gmail.com

Cabinet dentaire USOS –

<https://www.handident.com>



LES AIDES FINANCIÈRES



Siège de la MDPH 59

Villeneuve d'Ascq (siège et antenne)

21 rue de la Toison d'Or - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

courrier : 21 rue de la toison d'or - CS 20 372 – 59669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Antenne MDPH de Valenciennes

Immeuble Philippa de Hainaut

160 Boulevard Harpignies - 59300 VALENCIENNES

Antenne MDPH de Dunkerque

Zone des 3 Ponts, Site Neptune

183, rue de l'école Maternelle - CS 9707 - 59385 DUNKERQUE CEDEX 1

Pour vous accueillir et vous orienter

Un accueil téléphonique avec un numéro unique : [+33 3 59 73 73 73](tel:+33359737373)

du lundi au vendredi de 8 h à 17 h (sauf le jeudi fermeture de 13h30 à 15h).

Un accueil physique avec les relais autonomie : mdph.lenord.fr

Un accueil numérique avec le portail Nord Autonomie : portail-autonomie.lenord.fr

Flandres : dunkerque-mdph@lenord.fr

Roubaix – Tourcoing : roubaix-tourcoing-mdph@lenord.fr

Lille : lille-mdph@lenord.fr

Douai-Cambrai : douai-cambrai-mdph@lenord.fr

Valenciennes-Avesnes : valenciennes-avesnes-mdph@lenord.fr

La MDPH accessible aux personnes sourdes et malentendantes : La MDPH du Nord met à disposition le service ACCEO pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de contacter ses services.

ACCEO est un service gratuit, accessible à distance et qui s'effectue en temps réel.

Il permet aux personnes sourdes, malentendantes ou en situation de baisse d'audition d'accéder à nos informations et conseils.

Grâce à ACCEO et sa plateforme d'opérateurs spécialisés, disponibles à distance et en temps réel, vous pouvez désormais nous contacter par téléphone.

Au préalable, il vous faut :

- un ordinateur PC ou un téléphone portable,
- une connexion internet haut débit,
- un micro casque (en option pour plus de confort),
- une webcam (indispensable si vous souhaitez un visio-interprète en LSF)

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)

Ce dispositif permet un suivi en parallèle d'une structure d'accueil ordinaire. Il a pour objectif de dépister, diagnostiquer, traiter et rééduquer l'enfant handicapé de moins de 6 ans, quel que soit le type de handicap (sensoriel, moteur ou mental). Le CAMSP apporte une aide, des conseils pratiques de personnels spécialisés à la famille. Les personnels du CAMSP peuvent effectuer leur travail soit dans une structure dédiée (ou au sein d'une structure existante telles les PMI : service de protection maternelle et infantile), soit en milieu hospitalier, soit au domicile des enfants. Le CAMSP peut être polyvalent ou spécialisé dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) proposent les services suivants :

- Le dépistage précoce des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux.
- La cure ambulatoire et la rééducation des enfants qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales.
- La mise en place d'actions préventives spécialisées.
- Une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requise par l'état de l'enfant au cours des consultations ou à domicile.

L'ensemble de ces services ont pour objectif de favoriser l'adaptation sociale et éducative de l'enfant, en lien avec les parents.

Coordonnées :

C.A.M.S.P. ALFFRED BINET - Immeuble rochefort – 201 rue colbert – 59000 Lille

C.A.M.S.P. MONTFORT - 53 rue jean jaurès - 59000 Lille

C.A.M.S.P. JEAN ITARD HAUBOURDIN – 236 rue sadi carnot - 59320 Haubourdin

C.A.M.S.P. GAPAS -31 avenue pierre mauroy – 59120 Loos

C.A.M.S.P. APF France HANDICAP VILLENEUVE D'ASC – 4 rue Papin - 59650

C.A.M.S.P. MAURICE TITRAN – 36 rue du nouveau monde- BP 359 – 59100 Roubaix

tél 03 20 99 15 19

Afeji – CAMSP DUNKERQUE – rue Aristide Bourel – 59240 Dunkerque

C.A.M.S.P. DU CH DE TOURCOING – 135 Ave du Pdt Coty - 59200

C.A.M.S.P. APF France HANDICAP – 355 Ave de Strasbourg – 59200 DOUAI

Tél : 03 27 71 38 38

M@il : camsp.douai@apf.asso.fr

C.A.M.S.P. DE L APEI – 22 rue du Général de gaulle – 59190 Hazebrouck

C.A.M.S.P. VALENCIENNES – 108 rue de famars – BP 72 – 59300

[C.A.M.S.P. POLYVALENT DE CAUDRY- 123 rue aristide briant – 59540 Caudry](#)

[tél 03 27 75 59 30](#)

C.A.M.S.P. LE PETIT NAVIRE CH SAMBRE – 59 rue parmentier – 59620 Aulnoye Aymeries

tél 03 27 39 18 16

Le Centre médico-psycho pédagogique (CMPP)

Il s'adresse à l'enfant ou l'adolescent présentant des difficultés scolaires ou des troubles du comportement nécessitant une intervention et une prise en charge spécialisée en parallèle de la scolarisation. Il a pour mission de faire un bilan et de mettre en œuvre une action éducative et pédagogique sous l'autorité d'un médecin référent (médecin psychiatre). Le CMPP est composé d'une équipe pluridisciplinaire. Un médecin-conseil de la sécurité sociale doit donner son accord pour toute demande de suivi par un CMPP afin que les soins prodigués par ces centres soient intégralement pris en charge par l'assurance maladie.

Se renseigner auprès de sa commune

EMAH - Equipe Mobile d'Accès et d'accompagnement aux soins des personnes en situation de Handicap

EMAH a pour objectif d'adapter, de personnaliser le parcours de soins des personnes en situation de handicap, pour tout type de handicap et à tout âge de la vie. Nous voulons inverser le paradigme habituel, qui consiste à renvoyer sur la personne en situation de handicap tout le poids des difficultés rencontrées, au travers d'un dispositif d'accès aux réponses existantes de Droit commun.

Le porteur de projet :

Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille (GHICL)

Rue du Grand but - Lomme 59160

Type de structure : Établissements de santé

Coordonnées du contact : BACHARY Emilie

Qualité : Responsable des services d'accès aux soins des personnes en situation de handicap

Téléphone professionnel : 03 20 22 59 13

Courriel professionnel : bachary.emilie@ghicl.net

Le centre de ressources sur le handicap et les maladies rares (déficience visuelles et déficiences associées)

CNRHR La Pépinière

Rue Paul Doumer / 8, Allée André Glatigny

59120 LOOS FRANCE -Tel: 03 20 97 17 31 - secretariatcnrhr@gapas.org

Horaires du secrétariat :

Le lundi : du 14h à 16h30

Du mardi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30. - Le vendredi de 8h30 à 12h.

Coordonnées: instances départementales
Services d'accueil adapté de la petite enfance
Site web : liste des écoles maternelles , assistant(e)s maternel(le)s

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistante de service social)

Contactez la mairie du domicile afin de connaître les différents modes de garde locaux.

VILLE DE LILLE

L'intégration en crèches municipales

L'intégration commence dès la petite enfance. La Ville de Lille aide à l'accueil d'enfants présentant des déficiences physiques, mentales, psychiques, dans les crèches municipales avec des possibilités de renforts en personnel.

Plus d'infos :

Direction petite enfance

03 20 49 52 36

petiteenfance@mairie-lille.fr

Agglomération de Dunkerque

<https://www.assad-dunkerque.com/garde-itinerante-enfant-accueil/>

Roubaix

<https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/social-solidarites/handicap/enfance-et-jeunesse/>

Douai :

<https://www.afaddouais.fr/nos-missions/garde-denfants-a-domicile/>

la SRIAS Hauts-de-France a mis en place un système de réservation de places de crèches au bénéfice des agents de la Fonction Publique d'état pour répondre à une demande croissante. La SRIAS Hauts de France dispose d'un parc de plus de 400 berceaux au 1er Janvier 2021 répartis sur :

la Métropole Lilloise,
le Douaisis,
l'Arrageois,
le Dunkerquois,
le Béthunois
le Calaisis
Compiègne
Beauvais
Creil
l'Amiennois
le Valenciennois
l'audomarois

Comment bénéficier d'une place en crèche ?

L'instruction du dossier est déléguée aux responsables des crèches. Ceux-ci proposent une liste à la Commission d'attribution en fonction de la disponibilité. La commission d'attribution se réunit trois fois par an pour étudier ces propositions et déterminer les bénéficiaires des places. Elle fait ensuite un retour aux crèches qui répondent aux parents. En cas de non disponibilité de place, vous figurerez sur une liste d'attente.

Etape 1 : Prenez connaissance de [la page de présentation du dispositif de demande de place en crèche destinée aux familles](#).

Etape 2 : Consultez la [liste des crèches](#)

Etape 3 : Inscrivez vous auprès de la crèche de votre choix en fournissant tous les documents demandés ([voir le dossier d'inscription](#) et le [courrier d'admission](#)).

Crèches conventionnées avec le MINARM:

*Ce sont des crèches accessibles pour toutes les familles travaillant pour le MINARM .
La liste des crèches par région sont identifiées sur le site de l'Igesa.*

Pour la Direction régionale Ile de France-Nord : [le dossier d'admission](#) doit être transmis à espacepetiteenfance.idfe@igesa.fr

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

<https://www1.ac-lille.fr/ecole-inclusive-dans-le-nord-121754>

Cellule d'écoute a deux grands objectifs : d'une part, informer les familles d'une manière générale sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public de l'École inclusive, et, répondre aux familles sur le dossier de leur(s) enfant(s). Téléphone : 0805 805 110

mail : aidehandicapecole59@ac-lille.fr

<https://www1.ac-lille.fr/le-centre-ressource-orientation-et-handicap-croh-121687>

Qui sommes nous ?

Un service de l'Éducation Nationale, à vocation académique, implanté au [CIO de Lille](#).

19, rue Saint-Jacques - 59000 LILLE - Tél. : 03.28.53.29.80

cio.lille@ac-lille.fr - croh@ac-lille.fr

Permanences d'accueil :

Période scolaire

du lundi au vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30, le samedi : 9 h à 12 h.

Avec ou sans rendez-vous : les contacter pour connaître les possibilités d'accueil du CIO et de ses centres ressources.

Hors période scolaire : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Objectifs :

Favoriser l'inclusion scolaire et les parcours de formation des jeunes en situation de handicap ou de maladie (à partir de la 6e)

Moyens :

Information, formation des personnels de l'Éducation Nationale.

Lieu ressource en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

Conseil et accompagnement des jeunes et des familles dans l'élaboration de leurs projets.

Fonctionnement :

Les psychologues de l'Éducation Nationale assurent une permanence téléphonique les : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 (demander une Psy EN CROH).

Possibilité de rendez-vous sur indication du Psy EN de l'établissement ou du CIO de secteur.

croh@ac-lille.fr

Adaptations de la scolarité et aide à l'utilisation du GEVASCO

[Parcours personnalisé d'orientation - Parcours Avenir \(octobre 2018\)](#)

[Document "Adaptation annuelle de scolarisation" \(octobre 2018\)](#)

Boîte à outils GEVASCO : [Document d'aide à l'utilisation du GEVASCO \(octobre 2018\)](#)

Les AESH [Consulter la page dédiée sur \[www.education.gouv.fr\]\(http://www.education.gouv.fr\)](#)

Le matériel pédagogique adapté (MPA)

[Protocole d'accompagnement d'un élève bénéficiant d'un matériel adapté \(MPA – 10/2018\)](#)

Les dispositifs "Unités Localisées d'Inclusion Scolaire" (ULIS)

Présentation des dispositifs, procédures, documents, ressources

[Le vademecum départemental ULIS Ecoles](#) - [Le vademecum départemental ULIS Collèges](#)

Les Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) de la maternelle au secondaire

Présentation des établissements, procédures, documents, ressources (à venir)

Quatre équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas) ont vu le jour lors en 2022 en métropole lilloise. L'une d'elle est gérée par l'association Les Papillons Blancs de Lille, intervient au sud-est de Lille.

VILLE DE LILLE

L'intégration en crèches municipales

L'intégration commence dès la petite enfance. La Ville de Lille aide à l'accueil d'enfants présentant des déficiences physiques, mentales, psychiques, dans les crèches municipales avec des possibilités de renforts en personnel.

Direction petite enfance : 03 20 49 52 36 - petiteenfance@mairie-lille.fr

L'intégration scolaire des enfants en situation de handicap

La Ville de Lille est en relation étroite avec certains établissements spécialisés (IME La Roseraie, [Jules Ferry](#), IJA, Institut des Sourds et Malentendants). L'[école Jules Ferry](#) gérée par l'APF accueille des enfants lourdement handicapés.

Les ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) se donnent pour objectif d'aider les enfants en difficultés scolaires liées à leur handicap, que celui-ci soit psychologique, moteur ou sensoriel, en leur prodiguant un enseignement adapté et personnalisé. Ces ULIS sont implantées dans les écoles élémentaires accueillant les élèves en situation de handicap susceptibles d'une bonne intégration en milieu scolaire ordinaire.

Direction éducation

Hôtel de Ville - Place Augustin Laurent – Tél. : 03 20 49 56 82 - education@mairie-lille.fr

Accueil éducation-petite enfance - Hall de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17 h

Le vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 16 h

VILLE DE ROUBAIX

<https://www.ville-roubaix.fr/services-infos-pratiques/social-solidarites/handicap/enfance-et-jeunesse/>

Scolarisation en milieu ordinaire dans une classe spécifique

La scolarisation d'un élève en situation de handicap s'effectue autant que possible dans une classe ordinaire. Cependant, l'état de santé ou la situation de handicap d'un élève peut empêcher cette scolarisation. Il existe des classes adaptées :

Se renseigner auprès de l'Onisep :

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/college/collegiens-a-besoins-specifiques/l-enseignement-adapte-segpa-erea>

Les classes SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Elles accueillent les jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues en fin de primaire.

L'orientation en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) concerne les élèves en «difficulté scolaire grave et durable», qu'ils soient en situation de handicap ou non. C'est une classe adaptée du milieu ordinaire.

Intégrée dans un collège, la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) regroupe un petit groupe d'élèves pour individualiser le parcours de chacun.

Liste non exhaustive

<https://ienrbx-tg-ash.etab.ac-lille.fr/la-circonscription/les-etablissements/s-e-g-p-a/> Roubaix-Tourcoing

<http://sbssa.discipline.ac-lille.fr/segpa> - académie de Lille

<https://www.1001ecolesprivees.fr/annuaire/2-colleges/dep:59/tri:segpa> - secteur privé

<https://iendouaicambraiash.etab.ac-lille.fr/files/2019/09/CARTES-segpa-douai-converti.pdf>

secteur Douai

https://iendouaicambraiash.etab.ac-lille.fr/?page_id=438 - secteur Cambrais

<https://ienval-conde.etab.ac-lille.fr/tag/college/> - secteur Valenciennes

A étudier auprès de chaque inspection académique *Les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)*

Dans les écoles élémentaires, les ULIS accueillent des élèves pouvant tirer profit d'une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces élèves y reçoivent un enseignement adapté à leur situation et partagent certaines activités avec les autres écoliers (temps d'inclusion).

La majorité des écoliers ULIS bénéficie de temps d'inclusion dans une classe ordinaire de l'école.

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-59-Nord.html>

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

Dans le secondaire, lorsque les exigences d'une scolarisation individuelle ne sont pas compatibles avec leurs troubles, les élèves peuvent être scolarisés dans une ULIS. Encadrés par un enseignant spécialisé, ils y reçoivent un enseignement adapté qui met en œuvre les objectifs contenus dans le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS). Les élèves sont inscrits dans leur classe de référence.

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

Ces services sont constitués d'équipes pluridisciplinaires. Ils apportent un soutien spécialisé à l'enfant ou l'adolescent en situation de handicap pour le maintenir dans son milieu de vie ordinaire et d'éducation.

Ils participent à son intégration scolaire ou à l'acquisition de son autonomie.

L'accompagnement du SESSAD peut prendre différentes formes selon les besoins de l'enfant (soutien scolaire et social, soins spécifiques, soutien à la famille).

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/service-d-education-speciale-et-de-soins-a-domicile-182/rgn-nord-pas-de-calais.html>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Une section du site Handicap.paris.fr est également disponible concernant les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Au lien suivant :

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/etudier/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Étudier

Se former en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/se-former/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Se former

Travailler en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Travailler

VI

LOISIRS



Coordonnées des centres sportifs, espaces sportifs dédiés, culturels, associations handisport Renseignements : mairie de sa commune pour connaître les services locaux.

VILLE DE LILLE

L'intégration en accueils périscolaires et de loisirs

La Cellule pass'enfant et les référents de site dans chaque groupe scolaire travaillent en lien avec l'Education nationale pour s'assurer d'une continuité entre les différents temps de l'enfant. Ils se chargent de monter un rendez-vous afin de définir vos attentes, vos besoins et les spécificités de l'accueil de votre enfant.

Dans certaines situations, un agent formé par la Ville peut renforcer l'équipe afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions possibles.

Cellule pass'enfant - 03 20 49 59 59 - passenfant@mairie-lille.fr

L'école buissonnière – association

27 Rue Jean Bart, 59000 Lille - tél : [07 82 47 63 93](tel:0782476393)

Association d'organisations de séjours de vacances pour enfants déficients de 6 à 17 ans

VILLE DE ROUBAIS

Accueils de loisirs municipaux (temps péri et extrascolaires)

Le service Accueil de Loisirs propose une offre d'accueil ludique et éducative dans le cadre périscolaire et extrascolaire (mercredis récréatifs, vacances scolaires). Les enfants en situation de handicap sont accueillis au même titre que les autres.

Une évaluation et une rencontre avec la famille sont un préalable afin d'évaluer les besoins de l'enfant et de mettre en place les aménagements nécessaires.

Se rapprocher de l'Éducatrice spécialisée du service loisirs éducatifs : Tél. : 03 59 57 31 58 ou 06 63 44 69 50 - e-mail : mmartin@ville-roubaix.fr

Loisirs associatifs

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs associatif, un club de sport, une école de musique... vous pouvez contacter le Pôle Ressources Handicap du CCAS. L'éducateur spécialisé évaluera les besoins de votre enfant afin de faire le lien avec les structures pour la mise en place des aménagements nécessaires.

Accueil sur rendez-vous du Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h30, le samedi de 9h à 11h30. Demande de rendez-vous au 06 31 74 10 73 ou à prh@ccas-roubaix.fr

PRH du CCAS de Roubaix - 9-11 rue Pellart

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Offres de logement : Ministère des Armées et dispositif associé

Dispositif départemental ou communaux existants : Coordonnées, : adresse, téléphone, mail, site web et missions

VILLE DE LILLE

Adaptation du logement au handicap

<https://solidarites.lille.fr/aide/786/2-adaptation-du-logement-au-handicap.htm?show=237>

[HANDICAP](#) > [Logement \(Offre supplémentaire pour les personnes en situation de handicap\)](#)

[1 Action logement Hauts de France](#)

Action logement Hauts de France

2 rue de la Couture

59846 Marcq-En-Baroeul

[2 Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au logement \(GRAAL\)](#)

Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au logement (GRAAL)

122 rue de douai

59000 LILLE

Email : antenne.lille@graal-logement.fr

Téléphone : 03 20 54 81 14



TRANSPORTS



Recensement des partenaires institutionnels et associatifs pour faciliter les déplacements :

Coordonnées, : adresse, téléphone, mail, site web et missions

<https://services.lenord.fr/transport-des-eleves-en-situation-de-handicap>

Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un transport scolaire adapté à leurs besoins pour plus de liberté et d'autonomie.

Qui peut en bénéficier ? L'élève / l'étudiant doit :

- être identifié par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) comme personne en situation de handicap
- être domicilié dans le Nord
- être scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'Éducation nationale

Quelles sont les différentes prises en charge ?

Selon la situation du demandeur, le Département peut proposer :

- le **remboursement de l'abonnement** (mensuel ou annuel) de bus, métro, train de l'enfant qui peut se déplacer en transport en commun
- le **financement de l'abonnement d'un accompagnateur** désigné par la famille de l'élève qui se déplace en transports en commun afin de l'accompagner vers et depuis son établissement scolaire si nécessaire
- l'**indemnisation des frais kilométriques** pour les familles qui transportent elles-mêmes leur enfant pour sa scolarisation
- la mise à disposition d'un **transport collectif adapté** pour les élèves dans l'incapacité médicale d'emprunter les transports en commun seuls ou accompagnés

Comment bénéficier de cette aide ?

Pour les collégiens et lycéens

- **sur internet** sur l'espace transportscolaire-handicap.lenord.fr. Une fois la demande formulée, l'établissement y aura accès pour validation puis télétransmission au service Transport des élèves et étudiants en situation de handicap du Département du Nord. Ce dernier réalise alors l'étude de la demande. Le résultat de l'étude et la prise en charge du Département est consultable sur l'espace Web, dans l'onglet «Suivi en ligne»
- **sur formulaire papier**. Si vous ne pouvez pas effectuer la demande sur Internet, vous pouvez remplir un formulaire au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant. Celui-ci valide la demande et la transmet au service Transport des élèves et étudiants du Département du Nord. Ce dernier réalise alors l'étude et vous transmet les modalités de prise en charge.

Pour les enfants scolarisés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire en école primaire (ULIS école) ou les étudiants

Un formulaire de demande est à remplir au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant qui valide la demande et la transmet au service Transport des élèves et étudiants en situation de handicap du Département du Nord. Ce dernier réalise alors l'étude et vous transmet les modalités de prise en charge.

Règlement du transport des élèves et étudiants en situation de handicap

Ce règlement définit les modalités déterminées par le Département du Nord pour organiser et financer le transport des jeunes nordistes en situation de handicap entre leur domicile et leur établissement scolaire.

Contactez un conseiller par téléphone : [+33 3 59 73 73 73](tel:+33359737373) (du lundi au vendredi de 8h à 17h, le jeudi de 9h à 13h30 et de 15h à 17h)

Contactez le **Relais Autonomie** proche de chez vous. Retrouvez [leurs coordonnées sur le site de la Maison Départementale des Personnes Handicapées](#)

Les transports dans la MEL <https://www.ilevia.fr/cms/institutionnel/handipole/>

Handipole est un service de transport collectif dédié aux personnes à mobilité réduite. Il fonctionne sur réservation : vous devez réserver chaque trajet auprès du service client. Vous pouvez voyager depuis et vers les adresses que vous souhaitez, dans toutes les communes de la Métropole Européenne de Lille.

Les véhicules circulent tous les jours, sauf le 1^{er} mai du lundi au samedi de 05h30 à 00h30- le dimanche et les jours fériés de 08h00 à 00h30.

Vous partagez votre trajet avec d'autres personnes.

Les véhicules proposent entre 1 et 8 sièges, et jusqu'à 5 emplacements pour fauteuil roulant.

Les conducteurs sont expérimentés et formés à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Le véhicule vous récupère et vous dépose aux adresses indiquées lors de la réservation.

Le conducteur vous prend en charge sur le trottoir, au plus proche de votre domicile.

Conditions pour bénéficier du service Handipole

Être titulaire d'une **Carte Mobilité Inclusion (CMI)** portant la mention «invalidité» ou titulaire d'une **carte d'invalidité** présentant un **taux d'incapacité d'au moins 80 %**

Être âgé de **8 ans minimum**

Comment s'inscrire au service Handipole ? Remplir le formulaire d'inscription

Par téléphone au [03 20 40 40 40](tel:0320404040) (puis tapez 2)

du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h à 18h

Par e-mail à handipole@ilevia.fr

Pour vous aider
dans toutes
vos démarches

France Services

Le Camion bleu
du Pays lillois

Chaque mois, retrouvez les permanences proches de chez vous :

COMMUNES	LIEUX DE STABILISÉMENT	JOUR	HORAIRES	JANVIER 2023	FÉVRIER 2023	MARS 2023
Annecullin	Place de la Mairie	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h	Mardi 10 janvier	/	/
Balaleux	Espace d'Optimom Rue Paul Emile Victor	Mardi	9h à 12h et 14h à 17h	Mardi 18 janvier	/	/
Eaulx	Parking de la Mairie	Vendredi	9h à 12h	Vendredi 6 janvier	/	/
Bois Grenier	Place de l'église	Vendredi	9h à 12h	Vendredi 27 janvier	/	/
Comines	Grand Place	Lundi	9h à 12h et 14h à 17h	Lundi 15 janvier	/	/
Cysoing	Rue Aristide Erland	Mardi	9h à 12h et 14h à 16h	Mardi 24 janvier	/	/
Erquinghem Lys	Parking Espace Agricola Rue Lefebvre	Jeudi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Jeudi 12 janvier	/	/
Frelinghien	Parcs de la Mairie	Mardi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Mardi 5 janvier	/	/
Helluin	Parcs de la Mairie	Lundi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Lundi 5 janvier	/	/
Hertles	Place du Bourg	Lundi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Lundi 23 janvier	/	/
La Bassée	Rue de la Poste	Jeudi	9h à 12h et 14h à 16h	Jeudi 5 janvier	/	/
Linselles	Espace Michel Delplanck Route de Hauteville	Vendredi	9h à 12h	Vendredi 13 janvier	/	/
Mons-en-Pévèle	Grand Place	Mardi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Mardi 25 janvier	/	/
Ostricourt	Place Albert Thomas	Jeudi	9h à 12h et 14h à 16h	Jeudi 19 janvier	/	/
Pérenchies	Place du Général de Gaulle	Vendredi	9h à 12h	Vendredi 20 janvier	/	/
Phalempin	Parking de la Mairie	Mardi	9h à 12h et 14h à 16h	Mardi 17 janvier	/	/
Queignoy-sur-Deûle	Place du Général de Gaulle	Mardi	9h à 12h et 14h à 16h	Mardi 11 janvier	/	/
Temploux-en-Pévèle	Place du Général de Gaulle	Lundi	9h à 12h et 14h à 16h	Lundi 9 janvier	/	/
Trauffers	Rue des écoles	Jeudi	9h15 à 12h30 et 13h30 à 16h45	Jeudi 26 janvier	/	/
Wavrin	Place de la Mairie	Mardi	9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h	Mardi 3 janvier	/	/

INFORMATIONS

Le Camion bleu est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Prévenez votre mairie de la date de votre venue, au 03 20 73 69 30 ou par email : payslillois@franceservicesgile.fr

Nord
Le Pays lillois

France
services

Consultez les dates exactes des permanences
du Camion bleu du Pays lillois sur payslillois.fr



LE DÉPARTEMENT
DU NORD



LE DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

LE DÉPARTEMENT
DU NORD

MEL



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Paris

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

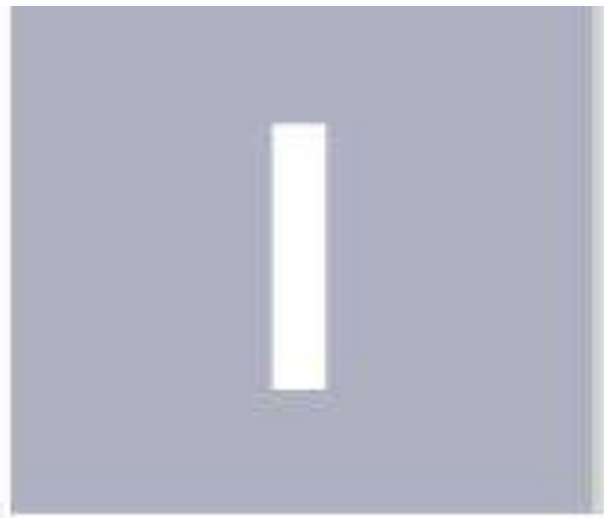
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH de Paris travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nos-partenaires/>

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)
- Rectorat
- Direction départementale de la cohésion sociale de Paris (DDCS) – Préfecture d'Île-de-France
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Assurance maladie de Paris (CPAM)
- ESCAVIE : un service de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Agence régionale de santé (ARS) – Île-de-France
- Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP)
- Pôle emploi
- Cap Emploi – SAMETH

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site <https://handicap.paris.fr/associations/>
- Conseils locaux du handicap
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Défenseur des droits et médiateur de la ville de Paris
- Centres de ressources

Les annuaires :

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](http://www.tamis-autisme.org/) : ressources sur l'autisme en Île-de-France (<http://www.tamis-autisme.org/>)
- l'annuaire du [Psycom](https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye à compétence régionale sur l'Île de France et les Hauts de France

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

Information et contact :

Base des Loges - 8 Avenue du Pt Kennedy - BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex 02

Tél : 01 39 21 28 31 - Pnia : 861 782 28 31

ctas-saint-germain-en-laye.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

A partir de ce portail, plusieurs antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h- 17h

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Sur le périmètre du CTAS SGL, le ministère des Armées dispose d'un établissement dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial.

Il s'agit de la maison **FARE** (favorisant un accueil à responsabilité éducative) de **La Roche Guyon (95)**.

La vocation de cette maison est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

La maison d'enfants **FARE** est un lieu de soutien, d'éducation, de formation. Elle permet à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elle accueille des garçons et des filles âgés de **6 à 21 ans**. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et la maison est ouverte **365 jours/an**.

Contact : 01.34.79.70.51



Les hôpitaux d'instruction militaire

Deux HIA (Hôpital d'instruction militaire) à [Percy](#) et à [Bégin](#) sont également implantés sur le périmètre du CTAS-SGL.

Ces établissements génèrent un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

⇒ L'antenne Défense Mobilité Balard :

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires

Défense Mobilité Balard (Antenne):

36 rue de la porte de Sèvres

Parcelle Victor 75015 PARIS

0 800 64 50 85

Mail : defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-balard.cmi.fct@def.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations

⇒ Travailler à Paris ou pour Paris :

Découvrez toutes les informations et adresses utiles pour rechercher un emploi à Paris : offres d'emplois, forums, salons, lieux de formations proposés par la ville, cours municipaux, régies de quartier...

Les informations sont disponibles sur le site : <https://www.paris.fr/emploi>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider. Elles sont listées sur le site handicap.paris.fr => Accueil => Accompagner votre enfant => Dépistage et accompagnement du handicap :
Ou au lien => <https://handicap.paris.fr/accompagner-votre-enfant/depistage-et-accompagnement-du-handicap/#hopitaux-et-consultations-generalistes>

Vous pourrez trouver des informations relatives à :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- Soins en hématologie et en oncologie

Des informations sont également disponibles sur le site de l'Hôpital Robert Debré (<http://robertdebre.aphp.fr/presentation-hopital-robert-debre/> ou <https://www.clepsy.fr/>) ou de l'hôpital Necker (<https://hopital-necker.aphp.fr/>)

Prendre soin de sa santé

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique. Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé.

Sur le site handicap.paris.fr => Accueil => Vivre au quotidien=> Prendre soin de sa santé
Ou au lien => <https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/prendre-soin-de-sa-sante/>

Vous pourrez trouver des informations relatives :

- à la prévention et aux soins
- à la Sexualité et la maternité



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Voici les coordonnées de la MDPH de Paris :

MDPH 75 - Paris
69 RUE DE LA VICTOIRE
75009 PARIS
Tél : 01 53 32 39 39
Fax : 01 53 32 37 22
Email : contact@mdph.paris.fr
Site web : <https://handicap.paris.fr>

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois.

Avoir une garantie de ressources

Des informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr => Accueil => Vivre au quotidien => Avoir une garantie de ressources

Ou au lien : <https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/avoir-une-garantie-de-ressources/>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Sur le site <https://handicap.paris.fr/>

Accueil =>Accompagner votre enfant=>Dépistage et accompagnement du handicap

Ou au lien : <https://handicap.paris.fr/accompagner-votre-enfant/depistage-et-accompagnement-du-handicap/>

Vous trouverez les coordonnées et les listes des structures suivantes ou vous pourrez entamer les démarches pour vous permettre de diagnostiquer votre enfant :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- Soins en hématologie et en oncologie

La ville de Paris s'engage pour que les petits parisiens en situation de handicap puissent être accueillis dans les établissements municipaux ou associatifs de la petite enfance, avec si besoin, la mise en place d'aménagements spécifiques.

Au lien : <https://handicap.paris.fr/accompagner-votre-enfant/accueil-adapte-de-la-petite-enfance/>

ou sur le site Handicap.paris.fr ; Accueil > Accompagner votre enfant > Accueil adapté de la petite enfance ;

vous trouverez les renseignements concernant :

- Les services d'accueil adapté de la petite enfance

Lien : <https://handicap.paris.fr/accompagner-votre-enfant/accueil-adapte-de-la-petite-enfance/#services-daccueil-adapte-de-la-petite-enfance>

- La liste des écoles maternelles

Lien : <https://handicap.paris.fr/accompagner-votre-enfant/accueil-adapte-de-la-petite-enfance/#ecole-maternelle>

- Les assistant(e)s maternel(le)s

Les informations sur les formulaires associés ont été mis à jour sur SGA CONNECT et en cours sur le site internet du MINARM :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/mon-accompagnement-social/prestations-de-action-sociale/Pages/le.aspx>

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistante de service social)

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Au lien : <https://handicap.paris.fr/accompagner-votre-enfant/scolarisation/>
ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Accompagner votre enfant => Scolarisation
Vous y trouverez à la fois les informations sur

- la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.
- les alternatives à la scolarisation.

Pour la scolarisation au sein d'un établissement scolaire, les **classes d'intégration scolaire (CLIS)** accueillent des élèves selon 4 types de handicaps, correspondant à 4 options d'enseignants spécialisés. Celles-ci sont consultables au lien suivant :

https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s1_564114/fr/clis-classe-d-inclusion-scolaire -

A partir du collège, la scolarité se fait au sein des **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** : <https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-75-Paris.html>

Le Diocèse de Paris a également des possibilités consultables au lien : <https://www.ec75.org/wp-content/uploads/2021/01/annuaireashecparis.pdf>

Afin d'accueillir l'enfant souffrant de **troubles du spectre de l'autisme (TSA)** en milieu scolaire "traditionnel", 35 unités d'enseignement en maternelle pour les enfants concernés par les spectres du trouble de l'autisme (UEMA) et 18 unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) sont actives en IDF.

Ce système alterne la présence de l'élève entre une classe "normale" et un "sas émotionnel" (une classe d'autorégulation) – un créneau durant lequel il est coaché par un éducateur spécialisé et un enseignant, pour apprendre à gérer ses troubles émotionnels et ses comportements envahissants par lui-même, et retourner ensuite travailler avec les autres.

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

- **Les SEGPA**

Les Segpa sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. La Segpa s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de Segpa peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/pre1_433907/segpa?cid=p1_403141

- **L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) :**

Il s'agit d'un établissement dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les EREA/LEA permettent à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré en internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_121974/fr/l-etablissement-regional-d-enseignement-adapte

https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_1809227/fr/accueil

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

À Paris, plusieurs structures, dont certaines nationales tels que l'INJS ou l'INJA, proposent une scolarisation adaptée aux élèves atteints de déficiences auditives ou visuelles.

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou en institut médico-professionnel (IMPRO) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

La liste interactive des établissements et services médico-sociaux mentionnés ci-dessus est consultable au lien :

<https://handicap.paris.fr/etablissement/>

Si la personne porteuse d'un handicap est un enfant les informations sont disponibles sur l'onglet enfant : handicap.paris.fr => Accueil => Être accueilli en établissement => Établissements pour enfants ou au lien :

<https://handicap.paris.fr/etre-accueilli-en-etablissement/etablissements-pour-enfants/>

Si la personne porteuse d'un handicap est un adulte les informations sont disponibles sur l'onglet adulte : handicap.paris.fr => Accueil => Être accueilli en établissement => Établissements pour adultes ou au lien :

<https://handicap.paris.fr/etre-accueilli-en-etablissement/etablissements-pour-adultes/>

Un onglet est également disponible pour les informations relatives aux aides financières que propose la ville de Paris pour l'accueil des personnes en situation de handicap :

<https://handicap.paris.fr/etre-accueilli-en-etablissement/aides-financieres/>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Une section du site Handicap.paris.fr est également disponible concernant les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Au lien suivant :

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/etudier/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Étudier

Se former en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/se-former/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Se former

Travailler en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Travailler

VI

LOISIRS



La ville de Paris a un ensemble d'offres accessible sur son site.

Il faut suivre le lien : <https://handicap.paris.fr/sortir-se-divertir/activites-sportives/>

Ou à partir du site <https://handicap.paris.fr/>

Puis : Accueil => Sortir, se divertir => Activités sportives

Vous y trouverez les différentes possibilités suivantes :

- Centres sportifs handi-jeunes
- Piscines accessibles aux personnes en situation de handicap
- Associations et clubs parisiens handisport
- Pour les sportifs en situation de handicap mental
- Pour les sportifs en situation de handicap auditif
- Espace Vélo pour tous
- Espace glisse parisien 18e (EGP 18)

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



En région parisienne, l'offre de logement MINARM passe par une gestion centralisée à l'Établissement territorial du logement d'Ile de France, dont les coordonnées suivantes sont :

Établissement Territorial du Logement d'Ile de France
60, boulevard du Général Martial Valin ;
CS21623
75509 PARIS cedex 15

Téléphone : [09 88 67 28 07](tel:0988672807) - PNIA : [841 167 28 07](tel:8411672807)
e-mail : dpma-etl-idf.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :

<https://logement.intradef.gouv.fr/node/13>

Toutefois la ville de Paris a également une offre de logement et des possibilités d'aménagement si vous êtes dans le parc locatif privé ou disposez d'un logement privé en IDF qui nécessiterait des aménagements en lien avec le handicap.

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr => Vivre au quotidien => Se loger

Ou en suivant le lien : <https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/se-loger/>

Plusieurs informations sur les possibilités hors MINARM y sont listées.



TRANSPORTS



Le site de la MDPH de Paris a mis en ligne un ensemble d'informations relatives aux déplacements des personnes en situation de handicap.

Ces dernières sont disponibles sur le site handicap.paris.fr/ => Accueil => Vivre au quotidien => Se déplacer

Sont recensées sur le site plusieurs actions de la ville de Paris, ses partenaires institutionnels et associatifs pour faciliter les déplacements au sein de la ville sur différents modes :

- À pied
- En voiture
- En transport collectif adapté : Pam75
- En taxi
- En transports en commun
- Stationnement adapté
- Aides pour le déplacement
- Associations d'aide au déplacement urbain

Plus d'informations sur « comment se rendre et se déplacer à Paris avec un handicap » sur le site de l'Office de Tourisme

<https://www.parisinfo.com/visiter-a-paris/visiter-paris-avec-un-handicap/se-rendre-se-deplacer-a-paris-avec-un-handicap>

Et également une plaquette Voirie accessible

(https://handicap.paris.fr/documents/2019/09/CERTU_One-Voirie-accessible-plaquette-2012_11_.pdf)



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



**Annexe
Puy-de-Dôme**

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Adapei 63

104 Rue de l'Oradou - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 98 25 90 - Mail : contactsiege@adapei63.org

APF France handicap du Puy de Dôme

1 rue Gustave Courbet - 63100 Clermont-Ferrand

Site internet : <http://apf63.blogs.apf.asso.fr/>

Tél. : 04 73 16 11 90 – Mail : dd.63@apf.asso.fr

Association AVEC,(Autisme et autres handicap)

46 faubourg de Bardon - 63200 Riom

Tél. : 06 82 94 88 18 - mail : contact.asso.avec@gmail.com

Croix Marine (Protection et entraide des personnes atteintes de déficiences intellectuelles)

17 rue Pierre Doussinet - 63000 Clermont-Ferrand

siegesocial@croixmarine.fr

Comité Valentin Haüy du Puy de Dôme (déficiência visuelle)

24 avenue des Paulines - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 91 37 81

Réseau Neuro SEP Auvergne

13 Av des Frères Mongolfier - 63170 Aubiere

Tél. : 04 73 15 14 45

Centre Ressources Autisme Auvergne

CHU Gabriel Montpied - Pôle de Psychiatrie

58, rue Montalembert - BP 69 63003 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Tél. : 04 73 75 19 48

Mail : cra-auvergne@chu-clermontferrand.fr

Pour les personnels de la Gendarmerie :

La mission accompagnement du handicap est à votre écoute au

01 84 22 17 40

et sur sa messagerie organique handicap@gendarmerie.interieur.gouv.fr

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le service social de l'action sociale des armées est divisé en régions représentées par le Centre Territorial d'Action Sociale (CTAS) de Lyon :

CTAS LYON
Quartier général Frère
22 Avenue du Général Leclerc
69007
04 37 27 32 65



Le CTAS de Lyon est divisé en secteurs d'encadrements :

Secteur encadrement de Clermont-Ferrand
Quartier Desaix
1 rue Auger BP 106
63035 Clermont-Ferrand
Secrétariat : 04 73 99 25 63

Si vous vous questionnez sur le secteur dont vous dépendez nous vous invitons à consulter le site suivant :

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite>

AGEFIPH

65, boulevard François Mitterrand - CS 70357

63000 Clermont-Ferrand

Contactez nous au 0800 11 10 09 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

CFAS (Centre de Formation des Apprentis Spécialisé) AUVERGNE

1 Av. des Cottages

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 90 12 12

ADIS (association d'Insertion sociale par l'emploi)

67 bd. Cote Blatin

63000 Clermont-Ferrand

Inser ADIS (agence d'interim)

1-3 rue Kepler

63100 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 23 30 28

CAP EMPLOI

accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap.

19 boulevard Berthelot

63400 Chamalières

Tél. : 04 73 16 18 18

Association Handi Sup Auvergne : <http://www.handisupauvergne.org/>

L'association Handi-Sup Auvergne accompagne, lycéens, étudiants et jeunes diplômés dans leurs parcours vers l'insertion professionnelle. Elle organise tous les ans le FORUM Emploi et Handicap, un rendez-vous incontournable.

09

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Trouver un Psychologue conventionné
<https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/>

Service de santé des armées
Quartier Desaix
5 Rue Auger
BP 106
63035 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 99 25 04 / 06 37 21 06 71



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Santé, accès aux soins Handiconsult'

Dispositif dédié aux personnes en situation de handicap en échec de soins en milieu ordinaire

CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS
79 BOULEVARD ETIENNE CLEMENTEL
63200 RIOM

Les Jeudis de 9h30 à 16h00
par téléphone au 04 73 67 80 68
handiconsult@ch-riom.fr

Centre de soins dentaires

1 Rue Lucie et Raymond Aubrac
63100 Clermont-Ferrand
Téléphone Standard : 04 73 75 03 05



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Accueil MDPH 63

11 rue Vaucanson
63100 Clermont-Ferrand
Téléphone : 04 73 74 51 20
Mail : mdph@mdph63.f

Du lundi ou vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CDCA@puy-de-dome.fr

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



23

DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

CAMPS

112 avenue de la République

63100 Clermont-Ferrand

04 73 36 10 10

secretariat@camsp63.fr

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Service de PMI du Puy de Dôme

Tél. : 04 73 42 21 31

Site internet de la CAF : <https://monenfant.fr/>

Listing des différents modes de garde près de chez vous

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Académie de Clermont-Ferrand

Site de l'école inclusive : <https://portail.ac-clermont.fr/ecole-inclusive/>

Service Université Handicap (SUH) pour les étudiants de l'université
Clermont Auvergne : <https://handicap.uca.fr/>

VI

LOISIRS



Association Trait d'union Auvergne Handis

10 Avenue de Royat

63122 CEYRAT

Tél : 06 61 36 09 40

Mail : assotraitdunion63@gmail.com

Evasion Handicap Famille

Site de l'UFCV proposant des séjours en famille permettant du répit pour les aidants.

Tél. : 01 44 72 45 10

Mail : evasionhandicapfamille@ufcv.fr

Site internet : <https://evasion-handicap-famille.fr/>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Bureau logement de la Garnison

Quartier Desaix

Rue Auger

63035 Clermont-Ferrand cedex

Tél. : 04 63 66 92 83

Bailleurs sociaux Clermontois**OPHIS**

32 rue de Blanzat - 63100 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 41 16 16

ASSEMBLIA

14 rue Buffon – 63100 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 98 28 98

Auvergne Habitat

16 Bd Charles de Gaulle

63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 17 00 00



TRANSPORTS



Transports scolaires

Direction de la solidarité et de la Cohésion sociale
Service Mobilités Solidaires
24 rue Saint-Esprit
63033 Clermont-Ferrand Cedex1
Tél. : 04 73 42 35 70 ou 04 73 42 35 95
tscd63@puy-de-dome.fr

Transports urbains clermontois

Espace T2C
24, bd Charles de Gaulle
63 000 Clermont-Ferrand
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
le samedi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 17h
Tél. : 04 73 28 70 00



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



**Annexe
Pyrénées-Atlantiques**



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS

Fiche 8 : Emploi du conjoint

Fiche 9 : Soutien psychologique

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 31 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Différents sites, plateformes, vous informent sur les accompagnements possibles, les aides, établissements, l'éducation.

Vous pouvez consulter le site : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap/organismes-handicap/liste-pyrenees-atlantiques-64>



SANTÉ MENTALE PAYS DE L'ADOUR

Le conseil départemental du 64 :

<https://www.le64.fr/faire-face-son-handicap>

<https://plateforme.autonomie64.fr/>

<https://www.guidesantementale64.fr/>

La ville de Pau:

<https://www.pau.fr/article/handicap--les-associations-qui-vous-accompagnent> (concerne PAU et le Béarn)



Les PEP64

<https://www.pep64.org/>



Le centre hospitalier de PAU

<https://www.ch-pau.fr/patient-visiteur/vie-associative/>



Le centre hospitalier de la Côte Basque

<https://www.ch-cote-basque.fr/patients/usagers>



Le CRA (Centre Ressource Autisme) Aquitaine identifie les ressources présentes principalement sur le territoire de l'ex-Aquitaine et agissant auprès de personnes avec TSA (troubles du spectre de l'autisme) ou TND (troubles du neurodéveloppement) :

<https://cra.ch-perrens.fr/reseau>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

ADAPEI 64

105 avenue des Lilas
64000 Pau
Tel : 0559846489
adapei@adapei64.fr

Association des Paralysés de France (APF)
Situation de tout handicap
moteur

1 rue Jules Verne
64000 Pau
Tel : 0559803666

CRP/CRIC 64

Tel : 0559063088
jurancon@cric.asso.fr
<http://www.cric.asso.fr>

Association Française contre les Myopathies (AFM)
Situations de handicap liées
notamment aux maladies
neuromusculaires

Parc d'activités Pau Pyrénées
13 rue Jean Zay
64 000 PAU
Tel : 05 59 35 04 93
delegation64@afm-telethon.fr

Maison des sourds Situation de
handicap auditif (langue des
signes)

66 rue Montpensier
64000 PAU
Tel : 05 59 62 51 14
michel.mdsdepau@maisondessourds.fr

FNATH Situation de handicap
liée aux accidents de la vie.

Grand Sud- 105 avenue
Trespoy
64000 Pau
Tel : 06 61 70 24 83
fnathgrandsud@bbox.fr

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

**Association de guidance parentale
et infantile (AGPI)**

Enfants et adolescents en situation de handicap
16 bis rue Jacques Terrier
64000 PAU
Tel : 05 59 06 93 18

**Association des Familles de
Traumatisés Crâniens et
Cérébrolésés (AFTC)**

Situation de handicap liées aux cérébrolésions
(traumatismes crâniens, accidents cérébraux)
Centre Hospitalier Pau MPR «Hauterive»
64000 PAU
Tel : 05 59 92 47 36 / 06 81 99 51 35
Courriel : aftc64md@wanadoo.fr

Délégation Béarn

1, rue Jules vernes 64 000 PAU
Tel : 05 59 80 36 66
Courriel : dd.64.bearn@apf.asso.fr

Délégation Pays Basque

2 rue Jacques Laffitte 64 100 BAYONNE
Tel : 05 59 59 02 14
Courriel : dd.64.basque@apf.asso.fr

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Association Aide et Information aux Non et Mal Voyants (AINMV)
Situation de handicap visuel

Complexe de la République - Salle 605
64000 PAU
Tél : 05.59.27.88.49 / 09.79.05.89.21
Courriel : ainmv@orange.fr

Chrysalide
Enfants et adolescents en situation de handicap

10, place André Emlinger – Le Forum Central – Bureau 11 – 64100 BAYONNE
Tel : 05 59 42 16 03
Courriel : asschrysalide64@gmail.com

Trisomie 21
Situation de handicap mental liée notamment à la trisomie 21

127 bis boulevard de la Paix 64 000 PAU
Tel : 05 59 84 47 58
Fax: 05 59 30 31 20
Courriel : contact@trisomie21-pa.fr

Association de guidance parentale et infantile (AGPI)
Enfants et adolescents en situation de handicap

16 bis rue Jacques Terrier
64000 PAU
Tel : 05 59 06 93 18

Autisme 64 – ATGDPA
Situation de handicap mental (personnes avec TED = TSA :autistes)

Mairie de Larceveau
64120 LARCEVEAU
Tel : 05 59 80 24 28
Courriel : busquetj@orange.fr

Dyspraxie France Dys (DFD64)
Dyspraxie avec ou sans troubles associés

06.52.98.00.95
Courriel : dfd64@dyspraxies.fr

UNAFAM
Situation de handicap psychique
Maison des associations

2 rue Darrichon-64200 BIARRITZ
Du lundi au vendredi de 14h à 18h
Tel: 05 40 39 59 07
Courriel : 64@unafam.org
Site : www.unafam.fr

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le CTAS de Bordeaux est l'échelon de direction de l'action sociale des armées pour la zone de compétence ci-dessous :



Centre Territorial d'Action Sociale de Bordeaux



Antenne d'action sociale



Antenne d'action sociale Gendarmerie

CTE Secteur BORDEAUX AGEN

▶ Bdd Bordeaux-Mérignac-Agen

CTE Secteur BORDEAUX CAZAUX

▶ Bdd Cazaux

CTE Secteur PAU

▶ Bdd Pau – Bdd Mont-de-Marsan

CTE Secteur ROCHEFORT

▶ Bdd Rochefort – Bdd Poitiers

CTE Secteur ANGOULÊME LIMOGES BRIVE

▶ Bdd Angoulême – Bdd Brive

CTE Secteur TOULOUSE ARIÈGE

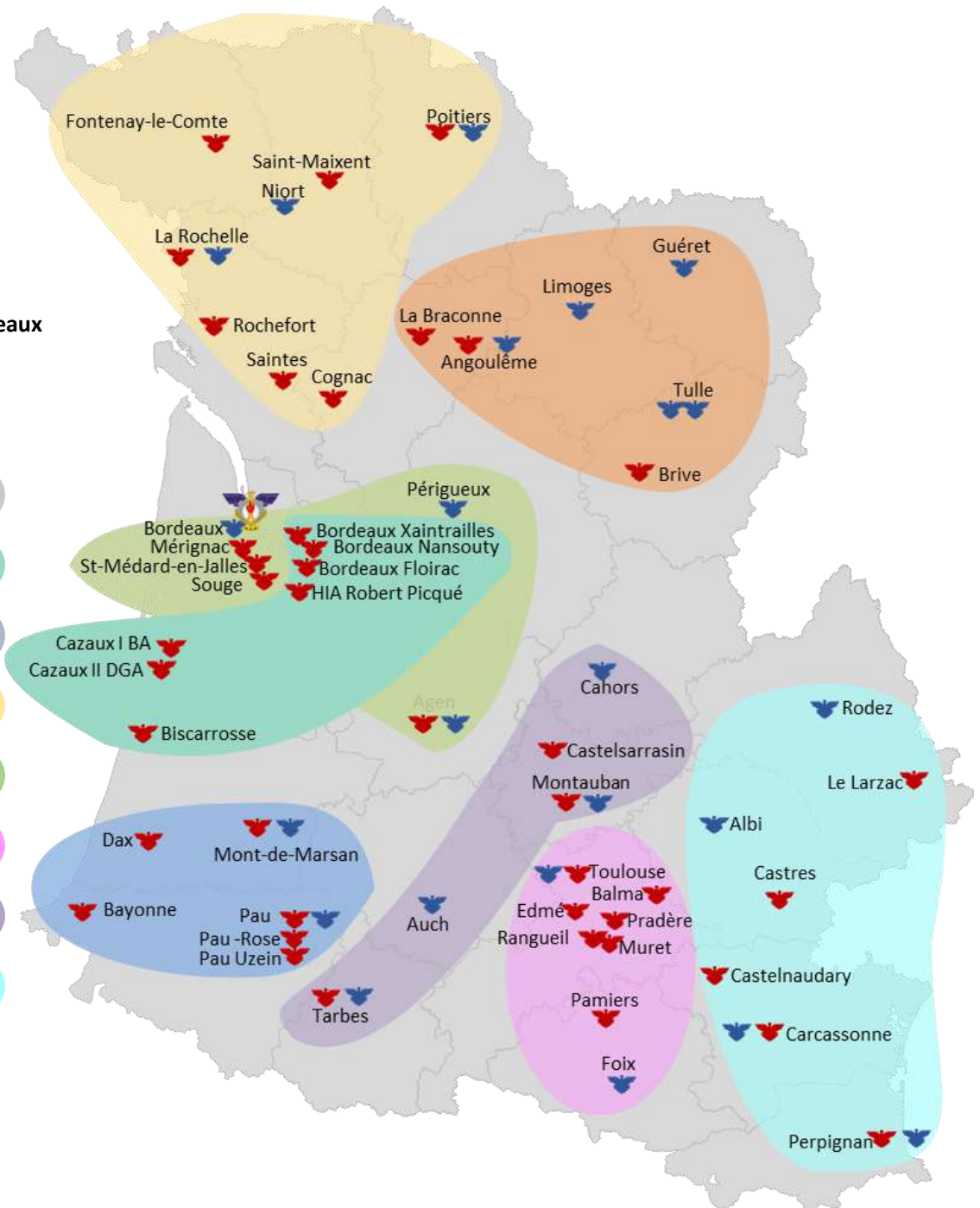
▶ Bdd Toulouse

CTE Secteur TOULOUSE MONTAUBAN

▶ Bdd Montauban

CTE Secteur CARCASSONNE

▶ Bdd Carcassonne



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Focus sur l'action sociale dans les Pyrénées Atlantiques :

En fonction de votre affectation vous trouverez-ci-après les coordonnées du service social dont vous dépendez

Nom Antenne	Adresse	Téléphone secrétariat
Antenne d'action sociale de Pau de Rose	Quartier Pau de Rose Route de Lescar 64010 Pau cedex	05 59 40 40 50
Antenne d'action sociale Gendarmerie de Pau	4 cours Léon Bérard 64000 Pau	05 59 82 41 18
Antenne d'action sociale de Pau Uzein	Camp Zirnheld 64140 Lons	05 59 40 49 26
Antenne d'action sociale de Bayonne	4 rue Aristides de Sousa Mendes BP 12 64109 BAYONNE CEDEX	05 40 07 80 38

08

EMPLOI DU CONJOINT



Défense Mobilité
PAU DE ROSE
Quartier de Rose bat 63
64010 PAU cedex

Antenne Bayonne
Bâtiment Grillet-Paysan
4 rue Aristides de Sousa Mendes
64100 BAYONNE

Numéro vert : [0 800 64 50 85](tel:0800645085)
Adresse mail : defense-mobilite-pdm-so-adm-pau.cmi.fct@def.gouv.fr



AGEFIPH délégation régionale Nouvelle Aquitaine
Le Millénium 2, Zac Coeur De Bastide
13 Rue Jean Paul Alaux
33000 Bordeaux
Numéro vert : 0 800 11 10 09
Adresse mail: nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr
<https://demarchesadministratives.fr/agefiph/>



Antenne CAP Emploi Landes et Pays Basque
Centre Aldéan
12 allée Verga
64 600 anglet
tel : 05 58 56 18 58
Adresse mail: administratif@capemploi40-64pb.com
<https://www.capemploi-40-64pb.com/>

CAP emploi Béarn
3 rue Ada Byron
64000 PAU
tel : 0559808332
Adresse mail: info@capemploibearn.fr
<https://www.capemploi-bearn.fr>



Pôle emploi 64
<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/>
tel : 3949



La plateforme autonomie 64 vous permet d'avoir un annuaire des organismes et associations pouvant accompagner les aidants de personnes atteintes de handicap :

<https://plateforme.autonomie64.fr/fr/proches-aidants/echanger-%C3%AAtre-soutenu/b%C3%A9n%C3%A9ficiaire-dun-soutien-individuel>



L'ADAPEI 64 vous propose un listing des structures principales accompagnantes

<https://www.adapei64.fr/site/proche/les-1eres-difficultes/>



LES AIDES FINANCIÈRES



La MDPH offre aux personnes handicapées et à leur entourage un espace d'accueil et d'écoute, un accès unique aux droits et prestations qui leur sont réservés et un appui pour la formation, l'emploi ou l'orientation vers les établissements et services médico-sociaux : <http://www.mdph64.fr/accueil.html>

La MDPH 64 (Maison des personnes handicapées) vous accueille :

Pour les contacter par e-mail:

- mail : mdph.pau@mdph64.com

Adresses et horaires d'ouverture:

MDPH de Pau

Rue Pierre Bonnard Cité administrative

64 000 PAU

Tél : 05-59-27-50-50 (du lundi au jeudi: de 9h à 17h, le vendredi: de 9h à 12h)

Horaires d'ouverture accueil physique:

du lundi au jeudi: de 9h à 17h

le vendredi: de 9h à 12h

Adresse et coordonnées de l'antenne de la MDPH à Anglet :

2 avenue Belle-Marion

64 600 ANGLET

Tél : 05-59-27-50-50

Fax : 05-59-59-30-84

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez constituer votre dossier en ligne <http://www.mdph64.fr/faq-et-guides/guide-ma-mdph-en-ligne.html>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS



Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins peuvent vous accompagner.

<https://www.adapei64.fr/site/proche/les-1eres-difficultes/>



Site de l'action sociale :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/centre-action-medico-sociale-precoce--c-a-m-s-p--190/rgn-aquitaine.html>

C.A.M.S.P. DU CHCB-Côte Basque

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

Foyer Lormand

13 avenue de l'interne Jacques Loeb

64109 Bayonne cedex

Tel : 0559446720

<https://www.ch-cote-basque.fr/offre-de-soins/mere-enfant/1391-pedopsychiatrie/164-c-a-m-s-p>



C.A.M.S.P. DU Béarn

5 rue du Pin

64000 Pau

Tel : 0559024377

<https://www.camspdubearn.fr/>

DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Centre Ressource Autisme Aquitaine (CRA)

Antenne de BAYONNE

Centre hospitalier de la côte Basque
3 avenue de l'interne Jacques Loeb
BP 8 64109 Bayonne Cedex

Secrétariat :

tel. : 05 56 56 67 39 tous les jours de 9h à 16h45

email : antennes-cra-aquitaine@ch-perrens.fr

L'antenne est ouverte les lundi, mardi,
jeudi de 9h à 17h45, et le mercredi de 13h30 à 17h45



Antenne de PAU

Centre hospitalier des Pyrénées
29 avenue du général Leclerc
64039 PAU

Secrétariat :

tel. : 05 56 56 67 39 tous les jours de 9h à 16h45

email : antennes-cra-aquitaine@ch-perrens.fr

L'antenne est ouverte
les lundi et mardi de 9h à 17h45 et le mercredi matin.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de l'IGeSA ou vous rapprocher de la Direction Régionale IGeSA (DRI) Aquitaine dont les coordonnées sont les suivantes :

BA 204 Mérignac Beauséjour - 223 rue de Bègles CS21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 33 05 39 21

@ : espacepetiteenfance.aqt@igesa.fr

@ : dri.aqu@igesa.fr

Lien : <https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfants>



Rendez-vous sur l'Espace Petite Enfance Igesa, pour effectuer vos démarches en ligne !

- > GÉREZ VOTRE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE EN TOTALE LIBERTÉ
 - Demande de place en crèche Igesa
 - Demande de place en crèche partenaire pour un enfant né ou à naître
- > CHOISISSEZ LA CRÈCHE LA PLUS PRATIQUE POUR VOUS
 - Géolocalisation des crèches adaptées à vos besoins
- > PAYEZ VOS FACTURES EN LIGNE, À TOUT MOMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ
 - Visualisation, édition de vos factures et règlement par carte bancaire

- > TÉLÉCHARGEZ VOS ATTESTATIONS EN LIGNE
 - Attestation annuelle de paiement
 - Justificatif de règlement (facture acquittée)
- > COMPLÉTEZ FACILEMENT VOTRE DOSSIER
 - Mise à jour de la fiche sanitaire de votre enfant (autorisations, assurance, médecin traitant, etc...)
- > SUIVEZ VOS DÉMARCHES EN TEMPS RÉEL
 - Suivi du statut des démarches transmises



Les démarches que vous pouvez réaliser sur notre Espace Petite Enfance Igesa sont soumises à la validation de nos services. A la fin de votre démarche, vous recevrez un mail automatique vous informant de la prise en compte de votre demande et de son traitement dans les meilleurs délais.

CRECHES

Par ailleurs, depuis plusieurs années, de nombreuses crèches privées, publiques, et familiales se sont adaptées à l'accueil d'enfants relevant du handicap. N'hésitez donc pas à prendre contact avec celle de votre secteur. Pour trouver ses coordonnées, rdv sur le site : <https://monenfant.fr/>

En région Nouvelle-Aquitaine, les réservations de places en crèches privées sont gérées par la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) et la section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS).

Attention: consulter le site internet du SRIAS pour connaître les périodes d'inscription et d'attribution des places.

Lien de la SRIAS :

<https://www.sriasnouvelleaquitaine.fr/>



Lien pour déposer sa demande :

<https://grandir.typeform.com/to/BAdyqW>

ASSISTANTES MATERNELLES

Pour compléter l'offre collective et cela dans le cadre du plan famille, le service de l'action sociale des armées a procédé au conventionnement d'assistants(es) maternels(elles) afin d'accroître l'offre de garde à votre profit.

Aussi, rapprochez vous, de votre antenne d'action sociale ou du CTAS de Bordeaux pour obtenir des renseignements et/ou les coordonnées des assistants(es) maternels(elles).

Le site <https://monenfant.fr/> vous permet aussi de pouvoir rechercher des assistants(es) maternels(elles) sur votre secteur géographique. Certains(es) ont été dispensés(es) de formations spécifiques sur le thème du handicap.

Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre relais petite enfance de proximité.

V

SCOLARITÉ



Afin de trouver des informations sur les écoles, collèges et lycées, rendez-vous sur le site de l'académie de Bordeaux dans la partie « école inclusive 64 »

Vous y trouverez les coordonnées ainsi que les établissements favorisant l'inclusion scolaire dans le 1^{er} et 2nd degré tant dans le public que dans le privé pour le département des Pyrénées Atlantiques

Lien utile : <https://www.ac-bordeaux.fr/ecole-inclusive-64-121464>

Contact pour les familles :

ecoleinclusive64@ac-bordeaux.fr

05 40 45 02 94 (cellule d'écoute)

Concernant les procédures d'inscription scolaire, voici les liens :

Ecoles maternelles et primaires :

www.education.gouv.fr/l-inscription-l-ecole-elementaire-6257

Collèges :

www.education.gouv.fr/l-inscription-au-college-11987

Lycées :

www.education.gouv.fr/l-inscription-au-lycee-11597

Etablissements privées : www.apel.fr/scolarite/lenseignementcatholique/inscrire-son-enfant-dans-le-prive.html

ONISEP : rubrique scolarité et handicap

Information sur les handicaps, les structures d'enseignement, les associations et instances officielles, l'insertion professionnelle

www.onisep.fr/Scolarite-et-handicap

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

SESSAD 64 : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Les SESSAD offrent un soutien et une assistance aux familles en accompagnant les enfants et les adolescents atteints de déficiences intellectuelles, motrices ou auditives en favorisant leur inclusion scolaire et leur autonomie. Les services sont adaptés aux besoins de chaque enfant et comprennent des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques.

Les interventions peuvent avoir lieu à domicile, à l'école, en crèche, dans les centres de vacances et dans les locaux du SESSAD. Dans le cas de l'école, l'intervention des SESSAD permettent d'aider un enfant à intégrer une classe dite "ordinaire" ou un dispositif d'intégration collective comme les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Si les SESSAD s'occupent souvent de jeunes de 0 à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement, il existe différents types particuliers de SESSAD en lien avec d'autres types de handicap.

<https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/jeunes-handicapes/service-d-education-speciale-et-de-soins-a-domicile-182/rgn-aquitaine.html#pyrenees-atlantiques>

Plateforme inclusive des SESSAD Béarn

5 rue de l'enfant Jésus 64000 Pau

0559022905

Plateforme.inclusive@pep64.org



ÉCOLE INCLUSIVE
Information École inclusive
0 805 805 110
Numéro vert

Un numéro unique pour
vous accompagner dans la
scolarisation de votre enfant
en situation de handicap.



LES TRANSPORTS ADAPTES

Une personne en situation de handicap peut bénéficier d'aides à la mobilité.

Le transport scolaire des élèves et étudiants :

Le Département prend en charge les transports scolaires des élèves et étudiants âgés de 3 à 28 ans, domiciliés dans les Pyrénées-Atlantiques et qui, en raison de leur handicap :

- ne peuvent pas emprunter les transports en commun desservant leur établissement scolaire de référence
- ou qui ont été affectés par l'éducation nationale dans un établissement non desservi par les transports en commun pour suivre une scolarisation adaptée (existence d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) établi sous l'égide de la MDPH).

Les transports ne sont pris en charge que sur justificatifs à joindre lors de l'inscription (copie du courrier d'affectation de l'éducation nationale pour les ULIS école et collège et copie de la notification de la MDPH pour les UEEA, ULIS lycée, SEGPA, EREA ou classe ordinaire).

<https://plateforme.autonomie64.fr/fr/handicap-enfance/se-d%C3%A9placer/avoir-recours-aux-transports-sp%C3%A9cifiques-0>

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'équipe transports scolaires adaptés :

transports.autonomie@le64.fr

Tél : 05 59 11 43 19 / 05 59 11 42 81 / 05 59 11 40 95

<https://www.transports.autonomie64.fr/departement64/>

VI

LOISIRS



COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 64

l'Ecole de sport est un dispositif qui permet de développer la pratique sportive d'enfants en situation de handicap et de favoriser la mixité sportive entre ces enfants et les enfants valides scolarisés à partir de la 6e: Solidarité, bienveillance.
<https://www.cdhandisport64.org/handiscole/>

Mail : cd64@handisport.org

- Siège social à Pau

Centre Départemental Nelson Paillou,
12 rue du Professeur Garrigou Lagrange
64000 Pau
Tel: 05 59 14 19 19
De 9H30 à 17H les Lundi et Vendredi

- Antenne de Bayonne

Centre Départemental Nelson Paillou,
2 allée des platanes
64100 Bayonne
Tel: 06 79 98 49 66
De 9h30 à 17h les mardi, mercredi, jeudi, et vendredi.

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ

La FFSA est la fédération multisports au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Elle compte aujourd'hui plus de 65 000 licenciés, ce qui fait d'elle la plus importante fédération de sportifs en situation de handicap en France.

CDNP, 12 rue du Pr Garrigou Lagrange 64000 PAU

Email : www.cd64.fr

Tél. : 0559141970

<https://sportadapte.fr/>

Vous pouvez votre club de sport adapté sur ce lien:

https://www.sport-handicap-n-aquitaine.org/pages/ou-pratiquer?button=&discipline=&handicap=&page=2&postal_code=64&range=50&type=club&utf8=%E2%9C%93

PAU BEARN HANDISPORT

7 rue Jules Verne

« Bât. Gaube »

64000 PAU 05 59 80 13 87

<http://www.handisport-64.fr>

Handicap : les associations qui vous accompagnent

- De très nombreuses associations de Pau et de l'Agglomération proposent leur aide et leur savoir-faire pour accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles.
Mairie de Pau, Place Royale, Pau
- **Téléphone**
05 59 27 85 80
- **Adresse email**
mission.handicap@ville-pau.fr



Pour connaître les offres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de la Nouvelle-Aquitaine, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant :
<https://www.sriasnouvelleaquitaine.fr/>

Pour contacter la SRIAS, vous pouvez le faire de manière dématérialisée sur son site, rubrique « nous contacter » ou téléphoner au : 05 57 95 03 00 ou au 05 57 95 02 97

Le SRIAS organise des séjours accessibles aux personnes en situation de handicap mais aussi des séjours répits aidants/aidés. Consultez le site du SRIAS onglet actions / handicap

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Le personnel du **Bureau Logement Défense** est en charge d'enregistrer et d'étudier les demandes de logement puis de proposer un logement en fonction de :

- la situation administrative du ressortissant,
- la composition de la famille,
- les ressources de la famille,
- la disponibilité du parc.

Le bureau logement de Pau est joignable sur le site suivant :

<https://logement.defense.gouv.fr/>

Numéro de téléphone : 0559404211

Mail: dpma-etl-bordeaux-pau.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Les conditions d'éligibilité et de priorisation de logement Défense sont détaillées sous ce lien :

<https://logement.defense.gouv.fr/node/18>

Par ailleurs, le bureau logement pourra également, selon la disponibilité du parc, proposer un logement accessible, ou proche d'un lieu de soin ou d'un établissement scolaire spécialisé.

Pour les logements sociaux du contingents préfectoral-secteur Béarn, se rapprocher de l'assistante de service sociale de son unité.



SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) est le premier Mouvement Associatif du secteur de l'amélioration de l'Habitat. Leurs activités sont reconnues Service Social d'Intérêt Général (S.S.I.G).

Vous pouvez bénéficier de leur aide pour :

- améliorer votre logement en faisant des travaux ;
- adapter votre habitat pour un maintien à domicile ;
- maîtriser vos charges d'énergies ou de fluides et améliorer l'efficacité énergétique de votre logement ;
- réhabiliter un logement très dégradé mais également pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (aide au montage financier) et de maîtrise d'œuvre (élaboration de plans, suivi de chantier, ...).

<https://soliha.fr/>

SOLIHA Pays Basque <https://www.habitatpaysbasque.com/>

9 rue Jacques Lafitte
64100 BAYONNE
Tél:0559463131
Mail: contact.paysbasque@soliha.fr

SOLIHA Béarn
52 boulevard Alsace Lorraine
64000 PAU
Tél: 0559146060
pour accéder à un formulaire de contact
<https://pyreneesbearnbigorre.soliha.fr/nous-contacter/>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Rhône

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS

Fiche 8 : Emploi du conjoint

Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SITE DU GOUVERNEMENT

www.monparcourshandicap.gouv.fr

ASSOCIATIONS SECTEUR LYON

APF France Handicap - Rhône

73 ter rue Francis de Pressensé
69100 Villeurbanne

Contact : 04 72 43 01 01

<https://apfra.fr/>

Égalité des droits, accompagnement

Le SSAD

(Service de Soins et d'Aide à Domicile)

Le SSAD accueille 10 enfants et adolescents âgés de 2 à 20 ans.

Contact : 04 78 85 76 08

secretariat.iem.villeurbanne@apf.asso.fr

L'ITEM

(Institut d'Éducation Motrice)

L'ITEM accueille 32 adolescents âgés de 12 à 20 ans, dont 16 en semi internat et 16 en internat.

Contact : 04 78 85 76 08

secretariat.iem.villeurbanne@apf.asso.fr

Le FAM

(Foyer d'Accueil Médicalisé)

Le FAM accueille des adultes gravement handicapés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante ou d'un suivi médical régulier.

Contact : 04 72 73 23 65

foyer.lyon@apf.asso.fr

HOSPICES CIVILS DE LYON

3 quai des Célestins
69002 Lyon
0825 0825 69

www.chu-lyon.fr

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER

95 Boulevard Pinel
69677 Bron Cedex
04 37 91 55 55

www.ch-le-vinatier.fr

CENTRE HOSPITALIER ST JEAN DE DIEU

290 Route de Vienne
69373 Lyon Cedex 08
04 37 90 10 10 - www.sjd.arhm.fr

CENTRE HOSPITALIER ST CYR AU MONT D'OR

Rue J.B Perret
69450 St Cyr au Mont d'Or
04 72 42 19 19

<https://www.ch-st-cyr69.fr>

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

DEFICIENCE MENTALE

ADAPEI 69 *Association métropolitaine et départementale des parents et amis des personnes handicapées mentales*

75 cours Albert Thomas

69003 LYON

04 72 76 08 88

<https://www.adapei69.fr>

- Accompagne les personnes handicapées mentales tout au long de leur vie, défend leurs droits à l'éducation, aux soins, au travail, au logement.
- Agit et soutien les parents pour permettre à chaque famille concernée par le handicap de mieux faire face à ses difficultés.
- Gère des établissements et services spécialisés

ALGED

Association Lyonnaise de Gestion des Établissements pour personnes Déficiantes

14 Montée des Forts

69300 CALUIRE ET CUIRE

04 72 10 61 44

siege.social@alged.com

www.alged.com

- Accueille, forme et accompagne des enfants à partir de 6 ans et des adultes jusqu'à la fin de vie afin de leur permettre de mener une vie aussi proche que possible de la normale.
- Gère des établissements et services spécialisés.

EDUCATION ET JOIE

914 route de Lyon

69390 VERNAISON

0821 204 205

association@educetjoie.com

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SAUVEGARDE 69

20 rue Jule Brunard

69007 LYON

04 37 65 21 21

www.sauvegarde69.fr

- Accompagne des personnes en situation de vulnérabilité pour que celles-ci, quelles que soient leurs difficultés, puissent vivre dignement, trouver leur place dans la société, exercer au mieux leur citoyenneté dans la mesure de leurs capacités.
- Gère des établissements et service médico-sociaux.

AGIVR

408 rue des Remparts

69400 VILLEFRANCHE/SAONE

04 74 65 40 43

www.agivr.asso.fr

- Vise à permettre à la personne en situation de handicap d'évoluer en fonction de ses capacités, tendre vers son épanouissement et une autonomie maximale une citoyenneté et une qualité de vie tout au long de son existence
- Apporter aux familles soutien, information et conseil
- Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le tissu social et économique environnant
- Gère des établissements spécialisés pour enfants et adultes

L'ARCHE à LYON

24 rue du Professeur Paul Sisley

69003 LYON

04 37 91 21 15

contact@larchealyon.org

<http://www.arche-lyon.org/>

- Vise à assister dans leur vie quotidienne les personnes atteintes d'un handicap mental, de progresser, d'exécuter un travail correspondant à leurs possibilités, de trouver une place dans la société.
- Mène des actions de prévention, d'entraide et de solidarité
- Gère des établissements spécialisés pour adultes.

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

INSTITUT ST VINCENT DE PAUL

16 rue Bourgelat

69002 LYON

04 78 37 39 47

siege@improsvp.org

- Gère un établissement spécialisé accueillant des adolescents afin de favoriser leur intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.

DEFICIENCE MENTALE ET PSYCHIQUE - AMPH

28 avenue Marcel Mérieux

69 290 ST GENIS LES OLLIÈRES

04 78 34 62 16

belair@amph.asso.fr

<http://www.amph.asso.fr>

- Accueille, accompagne et assure l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental en s'appuyant sur le respect, la dignité, la tolérance et la solidarité.
- Gère des établissements et services spécialisés pour adultes.

DEFICIENCE MENTALE, PSYCHIQUE ET POLYHANDICAP

ARHM

290 route de Vienne

69373 LYON cedex

04 37 90 13 70

www.arhm.fr

- Gère des établissements et services spécialisés

OEUVRE SAINT LEONARD

1 rue Chanoine Villon - BP 11

69270 COUZON au MT D'OR

04 78 22 19 21

accueil@osl.fr

<http://www.osl.fr>

- Accueille et accompagne des adultes, en s'appuyant sur les notions d'insertion par le travail et de vie sociale.
- Intervient pour promouvoir l'autonomie, l'épanouissement personnel, professionnel et social de la personne handicapée

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

HANDICAP PSYCHIQUE - GRIM

317 rue Garibaldi

69003 LYON

04 78 62 92 75 - www.grim69.org

- Intervient pour faciliter l'insertion sociale des personnes en difficultés par l'accompagnement, l'hébergement ou le logement
- Gère des tutelles, curatelles et des sauvegardes de justice au titre de la protection des majeurs.

UNAFAM

66 rue Voltaire

69003 LYON

04 72 73 41 22 - 69@unafam.org

- Écoute, accueille et accompagne les personnes confrontées aux troubles psychiques d'un proche
- Permanences physiques et téléphoniques, groupes de paroles
- Centre de documentation, formations

MESSIDOR

106 avenue Franklin Roosevelt

69120 VAULX en VELIN

04 78 78 34 80 - messidor@messidor.asso.fr

- Accompagne les personnes adultes handicapées par des troubles psychiques dans leur projet de vie en milieu ordinaire et tout particulièrement leur insertion professionnelle pour favoriser leur rétablissement
- Gère des établissements et services dans le domaine du travail

Association LA ROCHE

La Roche

69170 LES SAUVAGES

04 74 89 17 50 - laroche@alr.asso.fr

- Vient en aide aux personnes en situation de handicap psychique en apportant la possibilité de travailler et un hébergement éventuel

AMAHC

28 rue Denfert Rochereau

69004 LYON

04 72 10 90 70 - contact@amahc.fr <http://amahc.fr/>

- Vise à permettre aux personnes de prendre leur place dans leur environnement quotidien, d'être actrices de leur parcours de vie, d'exercer leur citoyenneté et de maintenir et restaurer leur lien social.

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

TROUBLES BIPOLAIRES

ICEBERGS

25 rue Ravat

69002 LYON

04 72 40 94 86 - contact@icebergs.fr

- Groupe d'entraide mutuelle
- Propose des activités pour les personnes et leurs proches

INSERTION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

LADAPT Rhône – Métropole de Lyon

7 rue de Gerland

69007 LYON

04 72 71 59 60 - lyon@ladapt.net

Plateforme médico-sociale allant du soin à l'emploi par des activités de rééducation-réadaptation (SAMSAH, CAJ) d'orientation (Préo-DAE, UEROS, Perspectives Jeunes), Préparatoires (Remise à niveau), de formations qualifiantes, accès et maintien dans l'emploi (DEA, préparatoire à l'emploi ciblé, ESAT Hors murs) pour handicaps moteurs, psychiques, neurologiques, troubles Dys, autisme)

HANDICAP MOTEURS ET CEREBRAUX

AFM- TELETHON

7 Rue Maryse Bastié

69500 Bron

04 72 37 93 50 - www.afm-telethon.fr

- Association de parents et de malades
- Accueil, d'accompagnement et information de toute personne impactée par une maladie neuromusculaire.

AFTC du Rhône

BP 6105

69466 LYON Cedex 06

04 72 71 40 81 - aftc-rhone@traumacranien.org

- Aide les personnes impactées de près ou de loin par une lésion cérébrale acquise
- Soutien et accompagne les familles dans leurs démarche
- Activités, groupes de paroles....

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

FONDATION RICHARD

104 rue Laënnec

69008 LYON

04 78 77 89 89

www.fondation-richard.com

- Aide les personnes en situation de handicap moteur à s'insérer dans la vie sociale
- Gère des établissements et services spécialisés

ODYNEO

20 boulevard de Balmont

69009 LYON

04 72 52 13 52

contact@odyneo.fr

- Association de familles qui accompagne les personnes atteintes de paralysie cérébrales et handicap neuro-moteurs tout au long de leur vie
- Gère des établissements et services spécialisés

HANDICAP MOTEUR ET SENSORIEL

CRIAS – Mieux vivre

Centre Régional d'Information pour l'Agir Solidaire

71 bât C, cours Albert Thomas

69003 LYON

04 78 62 98 24

contact@criasmieuxvivre.fr

- Formation, expertise, Conseil en aides techniques, appartement témoin
- Téléconseil, Fichier ressource dans le document de l'aménagement du logement, du matériel adapté

TROUBLES DYS ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES

AVENIR DYSPHASIE RHONE

4 rue Pablo Picasso

69530 BRIGNAIS

06 09 38 09 51

contact@avenirdysphasierhone.fr

- Information, conférences, temps d'échanges
- Ateliers, sorties
- Actions de sensibilisation auprès des partenaires et professionnels

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

MALADIES NEUROLOGIQUES

Réseau Rhône-Alpes SEP

(Sclérose en plaques) Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer

Service de Neurologie A

59 boulevard Pinel

69500 BRON

04 72 68 13 14

www.rhone-alpes-sep.org

- Renforcer, harmoniser et coordonner les prises en charge
- Organisations de réunions d'information et de formation
- Permanences sociales téléphoniques
- Consultations multidisciplinaires, Consultations spécifiques
- Coordination des flashes de corticoïdes à domicile

HANDICAP MOTEUR ET SENSORIEL

CRIAS – Mieux vivre

Centre Régional d'Information pour l'Agir Solidaire

71 bât C, cours Albert Thomas

69003 LYON

04 78 62 98 24

contact@criasmieuxvivre.fr

- Formation, expertise, Conseil en aides techniques, appartement témoin
- Téléconseil, Fichier ressource dans le document de l'aménagement du logement, du matériel adapté

TROUBLES DYS ET TROUBLES DES APPRENTISSAGES

AVENIR DYSPHASIE RHONE

4 rue Pablo Picasso

69530 BRIGNAIS

06 09 38 09 51

contact@avenirdysphasierhone.fr

- Information, conférences, temps d'échanges
- Ateliers, sorties
- Actions de sensibilisation auprès des partenaires et professionnels

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

MALADIES NEUROLOGIQUES

Réseau Rhône-Alpes

SEP (*Sclérose en plaques*)

Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer Service de Neurologie A

59 boulevard Pinel - 69500 BRON

04 72 68 13 14 - www.rhone-alpes-sep.org

- Renforcer, harmoniser et coordonner les prises en charge
- Organisations de réunions d'information et de formation
- Permanences sociales téléphoniques
- Consultations multidisciplinaires, Consultations spécifiques
- Coordination des flashes de corticoïdes à domicile

DEFICIENCE SENSORIELLE

IRSAM (*Foyer Clairefontaine -IES Les Primevères*)

11 impasse des Jardins - 69009 LYON

04 78 83 78 75 - accueil@foyerclairefontaine.com

- Promouvoir et faciliter l'instruction intellectuelle et professionnelle, l'éducation et le patronage des jeunes sourds et des jeunes aveugles
- Accompagne des enfants et adultes en situation de handicap souffrant de déficience sensorielle, de déficience intellectuelle, d'autisme et/ou de troubles des apprentissages, dans des établissements spécialisés, en milieu ordinaire et/ou dans des centres d'apprentissage et de formation
- Gère des établissements et services spécialisés

DEFICIENCE VISUELLE ADULTES

FAF APRIDEV

Agir pour la promotion et l'insertion de la personne déficiente visuelle en Rhône-Alpes

14 rue Général Plessier - 69002 LYON

04 37 57 77 41 - contact@apridev.org

- Association militante d'entraide animée par des personnes déficientes visuelles
- Promouvoir la personne dans sa citoyenneté, son insertion sociale, professionnelle et culturelle
- Permanences
- Aide à l'utilisation d'outils numériques
- Service d'appui à l'insertion professionnelle
- Activités

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

DEFICIENCE VISUELLE ADULTES

FIDEV

Formation Insertion et Réadaptation pour Personnes Déficiantes Visuelles

12, rue Saint Simon

69009 LYON

04 72 73 22 10

fidev@fidev.asso.fr

- Rééducation/réadaptation
- Accompagnement à l'insertion professionnelle, actions de formations certifiantes pour améliorer l'employabilité des personnes et former les professionnels et salariés à l'accueil d'une personne DV
- Soins de suite et de réadaptation
- Formations aux aides techniques compensatoires
- Espace documentaire

DEFICIENCE VISUELLE ENFANTS

PEP 69 Pupilles de l'Enseignement Public

109 rue du 1er Mars 1943

69100 VILLEURBANNE

04 37 43 14 14

www.pep69.org

- Bilan, expertise, conseil
- Intervention en ergothérapie et locomotion
- Production de documents adaptés, bibliothèque adaptée
- Gère des établissements et services spécialisés

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

AUTISME

Centre Ressources Autisme Rhône-Alpes
CH Le Vinatier, bât.211
95, Boulevard Pinel
69677 Bron cedex
04 37 91 54 65

cra@ch-le-vinatier.fr

Dispositif composé de services médico-sociaux et de services hospitaliers

SESAME AUTISME Rhône-Alpes

16 rue Pizay
69001 LYON
04 72 98 31 81

contact@sesame-autisme-ra.org

- Accueil, soutien et information aux familles
- Gestion d'établissements et services spécialisés

ETUDIANTS HANDICAPES COMUE

Université de Lyon
92 rue Pasteur
CS 30122
69361 LYON Cedex 07
04 37 37 26 93

handicap@universite-lyon.fr

<https://www.universite-lyon.fr>

Accompagnement des étudiants en situation de handicap

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

TOUT TYPE DE HANDICAP ENFANT

LES LISERONS

78 Grande Rue
69440 ST LAURENT D'AGNY
04 78 48 38 90

www.lesliserons.com

- Accompagnement d'enfants et d'adolescents
- Gère des établissements et services spécialisés

LE PRADO

200 rue du Prado
69270 FONTAINES ST MARTIN
04 72 42 11 22

www.le-prado.fr/contact/

- Accompagne des enfants et jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle
- Gère des établissements et services spécialisés

UNE SOURIS VERTE

19 rue des Trois Pierres
69007 LYON
04 78 60 52 59

contact@unesourisverte.org

www.enfant-different.org

www.unesourisverte.org

Objectif : favoriser la participation sociale des enfants en situation de handicap

- Temps de rencontres conviviales et d'échanges entre familles
- Centre de documentation
- Service questions/réponses et d'information
- Formation et animation de réseaux de professionnels
- Accueil d'enfants de 0 à 6 ans en crèche, 1/3 des places pour des enfants en situation de handicap.

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

SLEA

Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence

12-14 rue de Montbrillant

69003 LYON

04 78 24 03 11

www.slea.asso.fr

- Contribuer à l'épanouissement du jeune enfant, de protéger et d'éduquer l'enfant et l'adolescent en difficulté, d'aider les parents et, plus généralement, de permettre à chaque enfant, à chaque jeune, à chaque famille de trouver sa place dans la Société, à l'école, au travail, dans la cité

- Gère des établissements et services spécialisés

TOUT TYPE DE HANDICAP ADULTES

ATMP

Association Tutélaire des Majeurs Protégés

17 rue Montgolfier

69006 LYON

04 72 69 25 25

www.atmp69.fr

- Accompagner la personne en difficulté en lui apportant un soutien dans son projet de vie

- Gère des services spécialisés

AIDE AUX AIDANTS

METROPOLE AIDANTE

292 rue Vendôme

69003 LYON

04 72 69 15 28

contact@metropole-aidante.fr

www.metropole-aidante.fr

- Accueil, écoute, information et orientation de tous les proches aidants une personne dans son entourage en situation de handicap

- Recense toutes les solutions d'accompagnement et de répit au sein de la métropole de Lyon

- Oriente les aidants vers les propositions correspondant à leurs besoins

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le service social de l'action sociale des armées est divisé en régions représentées par le Centre Territorial d'Action Sociale (CTAS) de Lyon :

CTAS LYON
Quartier général Frère
22 Avenue du Général Leclerc
69007 LYON
04 37 27 32 65



Le CTAS de Lyon est divisé en secteurs d'encadrements :

Secteur d'encadrement de LYON
Pôle régional Gendarmerie
36 boulevard de l'Ouest
69580 SATHONAY CAMP
Secrétariat : 06 85 19 67 57

Pour trouver votre contact de proximité, cliquez sur le lien suivant:
<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/contacts-de-proximite>

Défense mobilité propose des accompagnements aux militaires en reconversion professionnelle mais également aux conjoints.

Les conseillers mettent en œuvre un accompagnement individualisé et personnalisé et permettent la mise en relation avec des employeurs grâce aux réseaux et partenaires.

L'antenne inscrite sur le territoire :

Défense Mobilité Lyon (Antenne)

Quartier Général Frère - 22 avenue Leclerc

69998 LYON CEDEX 07

France

defense-mobilite-pdm-se-adm-lyon.cmi.fct@def.gouv.fr

Téléphone : 04 37 27 33 48 – Fax : 04 37 27 26 92

Les conseillers de l'Antenne Défense Mobilité traitent les dossiers des conjoints comme ceux des militaires en reconversion ou quittant l'institution, tout en étant inscrit à Pôle emploi. Les conjoints peuvent ainsi bénéficier d'un suivi personnalisé et avoir accès à des formations en adéquation avec leur projet professionnel.

Toutes les antennes Défense Mobilité sont accessibles avec le même numéro vert :
0 800 64 50 85

Les services sont aussi accessibles par téléphone aux personnes sourdes ou malentendantes via le service Acceo :

https://www.acce-o.fr/client/defense_mobilite

Les Centres Médico Psycho – Pédagogique (CMPP) sont dédiés aux enfants et adolescents de 0 à 18 ans ainsi qu'à leur famille. Les Centres médicaux Psychologiques (CMP) sont destinés aux personnes ayant + de 18 ans.

Ces derniers proposent des consultations psychologiques (ou psychiatriques selon les cas) dans l'objectif du maintien à domicile.

Ils proposent des accompagnements adaptés en fonction des situations afin de favoriser l'accès aux soins concernant des difficultés psychologiques, de santé, familiales et sociales.

Le CMP est un lieu de consultations psychiatriques qui reçoit les personnes sur rendez-vous directement ou bien adressées par leur médecin traitant. Ce dispositif de soins psychiatriques coordonne les actions thérapeutiques. C'est aussi une structure qui organise des actions de prévention et d'éducation pour la santé.

Afin de trouver les différentes adresses des CMPP de Lyon et sa région :

<https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/lyon-69/centre-medicaux-psychopedagogiques>

Afin de trouver les différentes adresses des CMP de Lyon :

<https://www.pagesjaunes.fr/annuaire/lyon-69/centre-medicaux-psychologique>

Centre Médico Psychologique

77 rue Maryse Bastié

69008 Lyon

Tél : 04 72 78 00 80

Centre Médico-Psychologique

12 rue Cuire

69004 Lyon

Unité parents bébés croix rousse Tél : 04 72 98 07 50

Centre Médico Psychologique

51 Ter rue St Cyr

69009 Lyon

Cmp adultes Tél : 04 37 59 84 50

Centre Médico-Psychologique Adultes

Centre de soins ambulatoires

37 rue Madeleine

69007 Lyon / Tél : 04 78 58 49 09

CMP Adolescents

Centre de soins Arthur Rimbaud

50 rue Marseille

69007 Lyon / Tél : 04 72 94 39 82

Centre Médico-Psychologique Enfants

Centre de soins Esther Bick
110 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon
Tél : 04 81 76 40 00

CMP Enfants Monplaisir

6 rue Alouettes
69008 Lyon
Soutien psychologique, soutien psychopédagogique, soutien thérapeutique éducatif
Tél : 04 72 78 89 00

Centre Médico-Psychologique Enfants

2 quai Commerce
69009 Lyon
Tél : 04 78 83 28 27

Centre Médico Psychologique

51 Ter rue St Cyr
69009 Lyon
Cmp adultes Tél : 04 37 59 84 50

Centre Médico-Psychologique Adultes Centre de soins ambulatoires

37 rue Madeleine
69007 Lyon
Tél : 04 78 58 49 09

CMP Adolescents

Centre de soins Arthur Rimbaud
50 rue Marseille
69007 Lyon Tél : 04 72 94 39 82

Centre Médico-Psychologique Enfants

Centre de soins Esther Bick
110 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
Tél : 04 81 76 40 00

CMP Enfants Monplaisir

6 rue Alouettes
69008 Lyon
Soutien psychologique, soutien psychopédagogique, soutien thérapeutique éducatif 20
Tél : 04 72 78 89 00

Centre Médico-Psychologique Enfants
2 quai Commerce
69009 Lyon
Tél : 04 78 83 28 27

Centre Médico-Psychologique Enfants
111 rue Surville
69008 LYON
Tél : 04 37 90 13 90

Centre Médico-Psychologique Enfants
5 allée Edith Piaf
69009 Lyon
Secrétariat CMP CATTP enfants
Tél : 04 37 59 09 20

CMP Enfants et Adolescents
10 rue Sévigné
69003 Lyon
Tél : 04 72 84 24 20

CMP Cattp Adultes Vilette
57 rue Etienne Richerand
69003 Lyon
Tél : 04 26 73 86 10

CMP - Quadrille - Personnes Agées
19 rue Jacqueline Auriol
69008 Lyon

Centre de santé consultation PMI soutien psychologique soutien psychopédagogique
soutien social soutien thérapeutique éducatif
Tél : 04 26 73 86 04

Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel C.A.T.T.P.
6 rue Alouettes
69008 Lyon
Tél : 04 78 78 85 10

Centre Hospitalier Vinatier - Ambulatoire Sarrazin - 6
4 rue Jean Sarrazin
69008 Lyon
Tél : 04 26 73 85 42

CMP Pierres Plantées - Personnes Agées
6 rue Pierres Plantées
69001 Lyon
Soutien psychologique
Tél : 04 72 10 12 68

CMP Du Moulin A Vent
213 route Vienne
69008 Lyon
Tél : 04 37 90 56 04

CMP / CATTP Adultes Presqu'île
10 cours Verdun Rambaud
69002 Lyon
Tél : 04 26 73 86 22

Ecoute Défense

Les militaires et leur famille bénéficient du dispositif ministériel Écoute défense.

N° vert 08 08 800 321 (7 jour sur 7 et 24h/24)

Ce service, mis en œuvre par le service de santé des armées, propose une offre directe d'écoute, d'information et d'orientation au profit des militaires et de leurs familles. L'appelant est orienté vers une réponse adaptée et si besoin vers une structure de soins en fonction du degré d'urgence, de la localisation et du libre choix de ce dernier.

Le dispositif « Mon psy »

Ce dispositif bénéficie du remboursement de 8 séances d'accompagnement psychologique par an. Les honoraires sont fixés à 30 € (40 € pour la première séance), sans dépassement autorisé, et remboursés à 60 % par l'Assurance maladie et à 40 % par votre assurance complémentaire.

Le psychologue doit avoir conclu une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pour trouver un psychologue conventionné:

<https://monpsy.sante.gouv.fr/annuaire>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Les SESSAD apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'inclusion scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux des SESSAD.

En ce qui concerne l'intervention au sein de l'école, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (CLIS – ULIS). Chaque SESSAD est spécialisé par type de handicap et porte des appellations différentes. Les SESSAD s'occupent des jeunes de la naissance à 20 ans atteints de déficiences intellectuelles ou motrices et de troubles du caractère et du comportement.

Le SSAD (Service de soins et d'aide à domicile) suit les enfants polyhandicapés de la naissance à 20 ans.

Le SAFEP (Service d'accompagnement familial et d'éducation précoce) accueille les enfants de la naissance à 3 ans déficients auditifs et visuels graves.

Le SSEFIS (Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire) se charge des enfants de plus de 3 ans déficients auditifs graves.

Le SAAAIS (Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire) suit les enfants de plus de 3 ans atteints de déficience visuelle grave.

Etablissements mixtes.



LES AIDES FINANCIÈRES



Maison Départementale Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH)

<https://www.grandlyon.com>

handicap@grandlyon.com

La MDMPH est un lieu d'accueil pour informer les personnes et répondre à leur demande liée à leur situation de handicap.

Elle permet de faciliter les démarches des personnes handicapées dans l'accès à leurs droits. Elle instruit les demandes et attribue des moyens de compensation du handicap.

Pour ses missions, la MDMPH s'appuie sur les Maisons de la Métropole. Ces dernières sont le point d'entrée vers tous les services de la Métropole de Lyon en lien direct avec les habitants et les habitantes : protection maternelle et infantile (PMI), enfance, santé, social, insertion, personnes handicapées, personnes âgées.

Les courriers doivent être envoyés à :

MDMPH

CS 33569

69505 Lyon cedex 03

Accueil physique : 8 rue Jonas Salk, 69007 Lyon

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- les mardis de 13h30 à 16h30
- les jeudis de 8h30 à 16h30

Accueil téléphonique au 04 26 83 86 86

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- les mardis de 13h30 à 16h30

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ont 5 missions : le dépistage et diagnostic précoce, la prévention ou réduction du handicap, les soins, l'accompagnement familial ainsi que le soutien et l'adaptation sociale et éducative, Ils sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants.

La totalité des interventions réalisées par les CAMSP est prise en charge par l'assurance maladie.

Les coordonnées des CAMSP et du SEPAD dans le département du Rhône

CAMSP de Décines

16 rue Sully

69150 Décines

Tél. 04 72 05 62 72

camsp.apajh.decines@orange.fr

CAMSP déficients visuels

158 bis rue du 4 août 1789

69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 03 70 83

contact@camspdvpep69.org

CAMSP déficients auditifs (ADPEP69)

158 rue du 4 août 1789

69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 37 57 47

atpse.camsp@wanadoo.fr

CAMSP polyvalent Raymond Agar/Les Marronniers

18 rue Ampère

69270 Fontaines sur Saône

Tél. 04 78 23 60 68

secretaire.camsp-fontaines@orange.fr

CAMSP - pôle Pléïade Saint Jean de Dieu (troubles relationnels précoces)

50 rue de Marseille

69007 Lyon

Tél. 04 37 28 60 65

8021scrmed@arhm-sjd.fr

CAMSP polyvalent en Beaujolais

596 rue Loyson de Chastellus

69400 Villefranche sur Saône

Tél. 04 74 68 72 23

camsp.beaujolais@agivr.asso.fr**CAMSP ARIMC (IMC)**

106 rue Jean Fournier

69009 Lyon

Tél. 04 78 43 21 58

camsp@arimc-ra.org**CAMSP polyvalent du 9ème**

31 rue du Souvenir

69009 Lyon

Tél. 04 78 57 56 55

camsp@adapeidurhone.fr**CAMSP polyvalent du sud ouest lyonnais**

2A Route de Lyon

69530 Brignais

Tél. 04 78 05 26 13

camsp.sol@orange.fr**CAMSP antenne de Tarare**

26 rue de Belfort

69170 Tarare

Tél. 04 74 63 33 32

camsp.tarare@agivr.asso.fr**SEPAD**

31 rue Richelieu

69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 84 66 47

imp.bourjade@ccass-sbe.org

Différents modes de garde sont à la disposition des familles :

Les crèches ministérielles

Pour faire une demande de place en crèche ministérielle, veuillez trouver le dossier d'admission sur :

<https://www.iges.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfants>

Avec la **SRIAS** (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) des places en crèche sont réservées. Pour obtenir la liste rendez-vous sur :

www.sriaspaca.gouv.fr onglet : petite enfance.

Pour une demande de place SRIAS, inscription en ligne sur :

www.monespacecreche.fr

Pour effectuer une demande de place en crèche municipale, inscrire votre enfant à l'école, trouver un accueil périscolaire.

LES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE (EAJE/RAM/LAEP)

Les structures d'accueil petite enfance proche de votre domicile

[www.rhone.fr/solidarite/modes d accueil des 0 6 ans](http://www.rhone.fr/solidarite/modes_d_accueil_des_0_6_ans)

et www.mon-enfant.fr

EAJE Une Souris Verte

2 rue Kimmerling

69003 Lyon

creche@unesourisverte.org

<http://www.unesourisverte.org>

EAJE Petite Souris

13 chemin Hector Berlioz

69120 Vaulx en Velin

petitesouris@unesourisverte.org

EAJE Le jardin des enfants

106 rue Jean Fournier

69009 Lyon

<http://www.arimc-ra.org/rubriques/droite/les-tout-petits/le-jardin-des-enfants>

EAJE Éveil Matin :

32 rue de Condé

69002 Lyon

Tél : 04 48 42 69 35 (cf. site des crèches)

<http://lescreches.fr>

Mail : eveilmatins@free.fr

EAJE Mosaïque

54 chemin de Crépieux

69300 Caluire et Cuire

Tél : 04 78 08 09 16

<http://creche.mosaique.pagesperso-orange.fr/html/liens.html>

EAJE ADPEP69 Les Pep'itous

26 rue de la Baisse

69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 75 68 84

lespep.org/ewb_pages/a/actualites-5504.php

Crèche Saint-Bernard

171 Bd de la Croix-Rousse

69004 Lyon

Tél : 04 78 28 22 70

www.crechesaintbernard.fr

V

SCOLARITÉ



Les listes des CLIS du Rhône, des enseignants référents, des Inspecteurs de l'Éducation Nationale spécialisés Adaptation de la Scolarisation des élèves Handicapés, les coordonnées de la Cellule de gestion AVS, les coordonnées de la Cellule d'écoute sur le site ASH Rhône <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/>

Le collectif associatif La Courte Échelle autour des problématiques de scolarisation
<http://lacourte-echelle.org>

et son forum

<http://courte-echelle.leforum.eu/index.php>

Promotion de la santé en faveur des élèves :

* **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)**

o Éducation Nationale : 21 rue Jaboulay – 69007 Lyon – Tél : 04 72 80 69 72

o Contact : ce.ia69-medecin@ac-lyon.fr (pour tous les établissements publics du second degré et pour les écoles primaires publiques et privées hors Lyon)

* **Direction éducation – Service médico-social scolaire Ville de Lyon**

04 72 10 30 30 (pour les écoles maternelles et élémentaires publiques)

<http://www.lyon.fr/page/enfance-et-education/leducation/lecole-en-pratique.html>

Site Scolarité Partenariat

<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/>

Réseau Différences et Petite Enfance

<http://www.unesourisverte.org/dpe/presentation>

VI

LOISIRS



École du Cirque de Lyon

<http://www.ecoledecirquedelyon.com/>

Comité du Rhône Handisport

http://www.handisportrhonealpes.org/comites_fiche.php?clubs_clubid=37

Ligue Rhône Alpes de Sport Adapté

<http://www.sportadapte-rhonealpes.org/>

La Passerelle

Club de Sport adapté de Villeurbanne

<http://rigollet.jimdo.com/>

La Passerelle du Sourire –

lieu d'accueil basé à Meyzieu accueillant jusqu'à 10 enfants déficients intellectuels

<http://www.unapei.org/La-Passerelle-du-Sourire.html>

Club des Gônes

Clubs de loisirs pour enfants autistes ou TED de 6 à 18 ans

http://www.adapeidurhone.fr/index.php?rubrique=348&sad_flag_ID=1

UFCV Vacances adaptées <http://www.ufcv.fr/Vacances/VacancesetHandicap.aspx>

APAJH Vacances adaptées

<http://www.handicap-vacances.org/>

Service Evasion APF

<http://apf-evasion.org/>

Cinéma Différence, des séances de cinéma où la différence est la norme, organisées dans le département du Rhône par Autisme-Rhône

<http://autisme-rhone.com/>

Ludothèque Quai des Ludes (Lyon)

<http://www.quaidesludes.com>

Tél : 04 78 37 13 48 - Tél Professionnel : 04 26 78 23 93

Ludothèque Galopins Galipettes (Villeurbanne) <http://galopinsgalipettes.free.fr>

Tél : 04 78 368 99 53

Ludothèque spécialisée Déficiences Visuelles Association Valentin Haüy

97, boulevard des Belges - 69006 Lyon

Tél : 04 78 52 42 90

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



La base de défense Lyon-Valence- La Valbonne dispose d'un bureau logement.

L'objectif est de permettre d'envisager une solution adaptée en matière de logement (centraliser les demandes de logement, formuler les propositions de logement, formaliser l'attribution des logements..)

Bureau Logement
Quartier Général Frère
22 Avenue Leclerc
69007 Lyon

Afin d'accompagner les personnes en situation d'handicap dans le cadre du logement, le département met en place le dispositif suivant :

L'amélioration de l'habitat des personnes handicapées. Celui-ci vise le maintien a domicile en adaptant le logement et son accessibilité a travers une aide au financement des travaux de moins de 4 000 € par an.

Il existe plusieurs types d'établissements et services d'hébergements pour adultes handicapés :

- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés,
- Foyer d'accueil polyvalent pour adultes handicapés,
- Maison d'accueil spécialisée (MAS),
- Etablissement expérimental pour personnes handicapées,
- Foyer de vie pour adultes handicapés,
- Ets. d'accueil temporaire pour adultes handicapés (FAM),
- Ets. d'accueil médicalisé pour personnes handicapées (EAM),
- Ets. d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM).

Afin d'obtenir les coordonnées de ces établissements :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes.html>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Seine-et-Marne

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

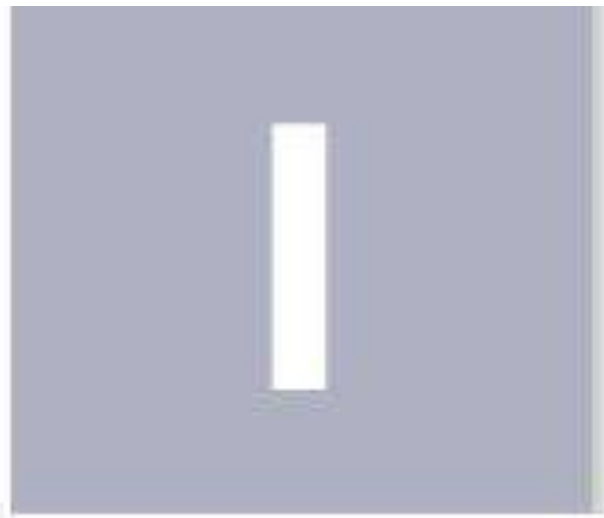
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)
- Rectorat
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Assurance maladie de Paris (CPAM)
- ESCAVIE : un service de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Agence régionale de santé (ARS) – Île-de-France
- Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP)
- Pôle emploi
- Cap Emploi – SAMETH

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site <https://handicap.paris.fr/associations/>
- Conseils locaux du handicap
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Centres de ressources

Les annuaires :

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](http://www.tamis-autisme.org/) : ressources sur l'autisme en Île-de-France (<http://www.tamis-autisme.org/>)
- l'annuaire du [Psycom](https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye à compétence régionale sur l'Île de France et les Hauts de France

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

Information et contact :

Base des Loges - 8 Avenue du Pt Kennedy - BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex 02

Tél : 01 39 21 28 31 - Pnia : 861 782 28 31

ctas-saint-germain-en-laye.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

A partir de ce portail, plusieurs antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h- 17h

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Sur le périmètre du CTAS SGL, le ministère des Armées dispose d'un établissement dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial.

Il s'agit de la maison **FARÉ** (favorisant un accueil à responsabilité éducative) de **La Roche Guyon (95)**.

La vocation de cette maison est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

La maison d'enfants **FARE** est un lieu de soutien, d'éducation, de formation. Elle permet à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elle accueille des garçons et des filles âgés de 6 à 21 ans. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et la maison est ouverte 365 jours/an.

Contact : 01.34.79.70.51



Les hôpitaux d'instruction militaire

Deux HIA (Hôpital d'instruction militaire) à [Percy](#) et à [Bégin](#) sont également implantés sur le périmètre du CTAS-SGL.

Ces établissements génèrent un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

Défense Mobilité est un dispositif mis en place pour les militaires (et/ou anciens militaires), le personnel civil des armées et les conjoints de militaire.

Les missions de Défense Mobilité :

Proposer, compte tenu des impératifs de gestion du personnel militaire, les orientations de la politique générale de reconversion, et de la mettre en œuvre ;

Assurer l'accompagnement vers l'emploi des personnels civils des armées, restructurés ou non, en situation de réorientation professionnelle hors des fonctions publiques et, dans le but de fidéliser les compétences du personnel, des conjoints des militaires, gendarmes et personnels civils du ministère ;

Proposer l'organisation du dispositif de reconversion et d'accompagnement vers l'emploi, et d'assurer le financement, le contrôle et l'évaluation des actions engagées ;

Exercer ses missions en liaison avec les services gestionnaires pour ce qui concerne les actes de gestion individuels en matière de reconversion ou de réorientation professionnelle relevant de ces services.

Les antennes Défense Mobilité les plus proches en fonction de votre localisation :

Sud Seine-et-Marne

Base de Défense de Montlhéry

91315 MONTLHERY CEDEX

0 800 64 50 85

defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-montlhery.cmi.fct@def.gouv.fr

Nord Seine-et-Marne

Fort de Montrouge-Arcueil

16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or

94114 ARCUEIL CEDEX

0 800 64 50 85

defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-arcueil.cmi.fct@def.gouv.fr

Pour prendre connaissance des autres antennes existantes en Ile-de-France :
<https://www.defense-mobilite.fr/annuaire/ile-de-france>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Associations départementales : dépistage et accompagnement du handicap

De nombreuses associations et structures, qui ont pour missions de dépister et accompagner le handicap, existent sur le territoire. Ces dernières peuvent aussi contribuer au parcours de soins de la personne en situation de handicap, notamment lorsqu'il s'agit d'enfants.

Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) :

L'enfant, âgé de 0 à 6 ans peut-être orienté sous prescription d'un médecin, vers un PCO si un écart de développement est observé.

Ils décèlent souvent des troubles du neuro-développement (TND) comme le trouble du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyper activité (TDAH), un trouble DYS (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, dysphasie), ou encore, un trouble du développement intellectuel.

Coordonnées :

AURA 77 - 8 Mail Barthelemy Thimonnier - 77185 LOGNES - 01 60 36 45 45

Les différents professionnels de santé (médecins scolaires ou généralistes, psychiatres, pédiatres, etc.)

Les centres de Protection Maternelle-Infantile (PMI) : Ils mettent en place des actions de prévention, de dépistage du handicap pour les enfants de 0 à 6 ans ainsi que l'accompagnement des familles

La liste des PMI en Seine-et-Marne : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/ile-de-france/seine-et-marne/pmi>

Les Centres d'Action Médico-Sociaux Précoces (CAMSP) ont, parmi leurs missions, celle de dépister le handicap chez l'enfant de 0 à 6 ans. La liste des CAMSP présent en Seine-et-Marne est détaillée dans la fiche 33

Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) accueillent les jeunes de 0 à 20 ans pour réaliser des diagnostics/dépistages de handicap, des consultations et des soins ambulatoires.

Ils sont au nombre de 4 sur le département :

CMPP Arisse : 36 rue Albert Einstein, Bois de Grace, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

CMPP Arisse : 6 rue Adolphe Besson, 77500 CHELLES

CMPP de Fontainebleau : 36 rue Aristide Briant, 77300 FONTAINEBLEAU

CMPP Arisse : 2ter rue Rene Cassin, 77000 MELUN



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est le guichet unique en matière de handicap. Elle a pour missions d'accueillir, d'écouter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap, dans tous les domaines de la vie, quel que soit leur âge et leur situation, ainsi que leurs proches.

Les missions de la MDPH :

- Information
- Accueil et d'écoute
- Évaluation des besoins de compensation du handicap
- Attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle
- Suivi des décisions

Au sein de chaque MDPH, une équipe pluridisciplinaire composée de plusieurs professionnels comme des médecins, des infirmiers, des psychologues, des ergothérapeutes, des travailleurs sociaux, etc...

A pour missions :

- D'évaluer les situations des personnes reçues,
- D'identifier les besoins en lien avec le projet de vie exprimé,
- D'élaborer des réponses en lien avec le besoin et le projet de vie,
- De transmettre les éléments à la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

La CDAPH réunit tous ses membres pour :

Examiner les demandes faites par le biais des dossiers,
Décider de l'attribution des aides, droits et prestations ou orientations médico-sociales, scolaires ou professionnelles.

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Seine-et-Marne

16 rue de l'Aluminium

77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

01 64 19 11 40

Site internet : <https://www.mdph77.fr/fr>

Avoir une garantie de ressources

Des informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr => Accueil => Vivre au quotidien => Avoir une garantie de ressources

Ou au lien : <https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/avoir-une-garantie-de-ressources/>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)

Les Centres d'Action Médico-sociaux Précoces ont pour missions de dépister des déficits sensoriels, moteurs et mentaux chez l'enfant de 0 à 6 ans. Ils peuvent leur proposer une cure ambulatoire et une rééducation. Souvent installés dans des centres hospitaliers ou dans des structures accueillant des jeunes enfants, ils peuvent être polyvalents ou spécialisés dans un type de handicap en particulier.

Les différents CAMSP en Seine-et-Marne**CAMSP Secondaire à CH Marne la Vallée**

Impasse de la Dhuis - Boulevard de l'Europe - 77000 COUPVRAY
Tel : 01 60 42 38 25

CAMSP Le Chat Perché

214 rue Caporal Joubert - 77190 DAMMARIE-LES-LYS
Tel : 01 81 74 27 40
Mail : camsp@ghsif.fr

CAMSP Le Petit D'Hom

2 bis rue Anne Marie Javouhey - 77300 FONTAINEBLEAU
Tel : 01 60 39 62 95

CAMSP Le Petit D'Hom de Montereau

11 rue Kecker - 77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tel : 01 72 79 91 89

CAMSP Le Petit D'Hom

2 parc du Durteint - 77160 PROVINS
Tel : 01 64 01 21 32

CAMSP de Villenoy

91bis rue Aristide Briant - 77124 VILLENROY
Tel : 01 60 09 90 30

Les réservations de places en crèche (ministérielles et interministérielles)

Certains ministères ont fait des réservations de berceaux dans des crèches collectives pour leurs personnels.

Depuis 2007, une politique de réservations interministérielles de places en crèche a été mise

en place pour les agents de l'État en Île de France quel que soit leur ministère ou établissement public de rattachement.

Ces possibilités s'ajoutent à celles que vous pourrez trouver en tant que citoyen.

A noter :

- Le formulaire de demande de préinscription est à télécharger sur le site de la **SRIAS Île de France** où vous pourrez également consulter la liste des crèches :
<http://srias.ile-de-france.gouv.fr/Prete-Enfance/Faire-une-demande-de-place-interministrielle-de-crèche>
- Les demandes de places s'effectuent en ligne via l'application CERES :
<https://ceres-portail.6tzen.fr>

Crèches ministérielles à gestion Igesa:

Ce sont des crèches accessibles pour toutes les familles travaillant pour le MINARM

Pour la Direction régionale Ile de France : [le dossier d'admission](#) doit être transmis à espacepetiteenfance.idfe@igesa.fr

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Le département de Seine-et-Marne veille à ce que tous les enfants, même en situation de handicap, puissent bénéficier de modes de garde afin de permettre aux parents d'avoir un moment de répit ou d'avoir une activité professionnelle.

Mode de garde en milieu ordinaire :

- L'accueil en crèche
- L'accueil en halte-garderie
- L'accueil en jardins d'enfants

Listes des crèches et haltes garderies en Seine-et-Marne :

<https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-crèches-et-haltes-garderies>

Mode de garde en milieu spécialisé :

- La fondation Ellen Poidatz est à l'initiative de deux structures multi-accueil dont la moitié des places disponibles sont reversées aux enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Plus d'informations sur <https://fondationpoidatz.com/les-etablissements/pole-petite-enfance/>
- Sous réserve d'une orientation de la MDPH, les IME (instituts médico-éducatifs), les établissements pour polyhandicap et les instituts d'éducation sensorielle et/ou motrice peuvent accueillir vos enfants à temps pleins ou partiel.

Informations complémentaires :

Le ministère des Armées peut attribuer, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux assistantes maternelles exerçant leurs professions au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

Pour plus d'informations, se référer à la fiche ["L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistant de service social)

Site internet : <https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-assistantes-maternelles-exercant-leur-profession-au-profit-denfants-beneficiaires-de-laction-sociale-du-ministere-des-armees>

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant, quelque soit son handicap, doit être scolarisé, que ce soit en milieu ordinaire ou en établissement médico-sociaux.

- **Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** ont pour missions de permettre aux élèves de bénéficier d'une organisation pédagogique particulière, adaptée à leurs besoins et d'enseignements adaptés à leur handicap.

Les ULIS accueillent des enfants en situation de handicap de la maternelle au collège. Il existe de nombreuses écoles, de la maternelle au collège, qui proposent ce dispositif en Seine-et-Marne.

Pour les retrouver : <https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/CLIS-77-Seine-et-Marne.html>

- **Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)** accueillent les élèves qui présentent des difficultés scolaires importantes, de la 6ème à la 3ème. Le groupe se constitue de 16 élèves maximum afin de mieux prendre en compte l'individualité de chacun. Le programme scolaire est le même que le cursus scolaire ordinaire, mais en étant aménagé et adapté aux besoins des élèves.

Des stages en entreprise durant les années de 4ème et de 3ème sont organisés.

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

Établissements Régionaux d'Enseignements Adaptés (EREA) et les Lycées d'Enseignements Adaptés (LEA) accueillent des élèves de la 6ème jusqu'à la fin de leurs années lycées, issus des classes SEGPA ou non.

La particularité de ces deux dispositifs est l'internat éducatif, où interviennent des enseignants du premier degré et du second degré ainsi que des assistants d'éducation.

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Il existe une grande diversité d'établissements spécialisés et adaptés aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap. Les orientations dans ces structures se font par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- **Les Instituts d'Éducation Motrice (IEM)** pour les jeunes en situation de handicap moteur
- **Les instituts médico-éducatifs pour déficients auditifs** accueillent les enfants, de 3 à 12 ans, atteints de surdités moyennes, sévères ou profondes
- **Les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)** pour des jeunes et adolescents qui présentent des troubles du comportement qui engendrent des difficultés de socialisation, d'apprentissage et à la scolarité

ITEP 77 Mosaïques : Château de Brolles, 34 Ave Alfred Roll, 77590 BOIS LE ROI – Tel : 01 64 81 23 87

ESMS Horizon : 60 rue du Général de Gaule, 77780 BOURRON MARLOTTE - Tel : 01 60 65 82 50

ITEP Horizon : 870 Avenue du Maréchal Foch, 77190 DAMMARIE-LES-LYS - Tel : 01 60 65 82 50

ITEP Frot : 15 rue Louis Braille, 77100 MEAUX - Tel : 01 64 34 52 54

ESMS 77 Mosaïques : 1 rue Louis de Broglie, 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES

Les Instituts Médico-Educatifs (IME) pour les jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, de déficiences intellectuelles, et des troubles envahissants du développement

Liste des différents IME en Seine-et-Marne : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/institut-medico-educatif--i-m-e---183/rgn-ile-de-france.html#seine-et-marne>

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer à étudier.

Une section du site Handicap.paris.fr est également disponible concernant les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Au lien suivant :

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/etudier/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Étudier

Se former en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/se-former/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Se former

Travailler en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Travailler

VI

LOISIRS



Loisirs

La Seine-et-Marne propose à ses habitants et à ses touristes de nombreuses activités à réaliser ou de site à visiter. Pour plus d'informations

: <https://www.seineetmarnevivreengrand.fr/>

Activités culturelles

Le département accueille 5 musées aux thèmes divers et variés qui ont aménagé leur structure afin de permettre aux personnes en situation de handicap de venir les visiter :

Musée des peintres de Barbizon

92 Grande Rue - 77630 BARBIZON - Tel : 01 60 66 22 27

Musée Jardin-Bourdelle

Hameau du Coudray - 1 Rue Dufet Bourdelle - 77620 EGREVILLE - Tel : 01 64 78 50 90

Musée Stéphane Mallarmé

4 Quai Stéphane Mallarmé - 77870 VULAINES-SUR-SEINE - Tel : 01 64 23 73 27

Musée de la Seine-et-Marne

17 Av. de la Ferté sous Jouarre - 77750 SAINT-CYR-SUR-MORIN - Tel : 01 60 24 46 00

Musée de Préhistoire d'Ile-De-France

48 Av. Etienne Dailly - 77140 NEMOURS - Tel : 01 64 78 54 80

Pour télécharger le guide de ces musées, et pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://seine-et-marne.fr/fr/musees-departementaux>

Handisport

- De nombreuses activités de handisport existent sur le territoire seine-et-marnais. L'association Handisport77 en répertorie plusieurs sur leur site internet : <https://www.handisport77.fr/saison-2022-2023/equipes>

Au programme : Tir à l'arc, basketball, natation, tennis de table, tandem, athlétisme, etc.

- D'autres clubs existent et proposent du handisport : le club sportif de Meaux propose du Basket-Fauteuil, union sportive de Melun propose

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Se loger en Seine-et-Marne

En dehors du parc privé, la Seine-et-Marne a une offre de logements sociaux importante.

Pour demander votre numéro unique : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Le logement pour les personnels du Ministère des Armées

Que vous soyez civils ou militaire, vous bénéficiez, de par votre emploi, d'offres de logements spécifiques : <https://logement.intradef.ader.gouv.fr>



TRANSPORTS



Pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, le département à mis en place plusieurs dispositifs :

L'adaptation des transports scolaires (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/transport-scolaire-adapte>)

Le service de PAM77 (Pour Aider à la Mobilité) est déployé sur le département : <https://www.pam77.iledefrance-mobilites.fr/decouvrir-pam/le-service-pam-77>

Une liste répertoriant tous les **transporteurs adaptés** au handicap, ainsi que leurs coordonnées, a été communiqué par la MPDH : <http://stage.mdp77.com/library/Liste-de-transporteurs-adaptes-du-77>

L'existence des **Véhicules Sanitaires Légers (VSL)**, qui permettent, sous réserve d'avoir un bon de transport prescrit par un médecin, de vous déplacer dans le cadre de certains déplacements.



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



**Annexe
Tarn-et-Garonne**



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS

Fiche 8 : Emploi du conjoint

Fiche 9 : Soutien psychologique

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 31 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

De nombreuses associations peuvent vous soutenir et vous accompagner dans vos démarches. Le département du TARN ET GARONNE (82) met à votre disposition le site « annuaire social en ligne » : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire-handicap> qui pourra vous permettre de retrouver leurs coordonnées.



Un annuaire des services et établissements médico-sociaux du département est également à votre disposition : <https://www.tarnetgaronne.fr/mes-services/nos-missions/handicap/trouver-un-etablissement-ou-un-service-medico-social-esms>

L'association **Autisme 82** a pour objet de regrouper, soutenir, accompagner et mener à bien les intérêts des familles de personnes autistes de Tarn-et-Garonne ; veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'autisme et connaître les structures existantes sur le territoire. **Autisme 82** participe et organise des manifestations de sensibilisation à l'autisme sur le département.

AUTISME 82

Adresse :

530, rue François Mauriac
82000 MONTAUBAN

Web : <http://www.autisme82.e-monsite.com/>

Tel : 06 01 48 40 60

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN



Pour obtenir des informations sur une ou plusieurs associations, le CRA-MP a réalisé à votre attention un guide sur les associations de familles et de personnes TSA (troubles du spectre de l'autisme) en Occitanie Ouest (ex Midi-Pyrénées)

<https://www.cra-mp.info/fr/professionnels/les-associations-de-parents-et-de-familles-en-midi-pyrenees>



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Le CTAS de Bordeaux est l'échelon de direction de l'action sociale des armées pour la zone de compétence ci-dessous :



Centre Territorial d'Action Sociale de Bordeaux

-  Antenne d'action sociale
-  Antenne d'action sociale Gendarmerie

CTE Secteur BORDEAUX AGEN
▶ Bdd Bordeaux-Mérignac-Agen

CTE Secteur BORDEAUX CAZAUX
▶ Bdd Cazaux

CTE Secteur PAU
▶ Bdd Pau – Bdd Mont-de-Marsan

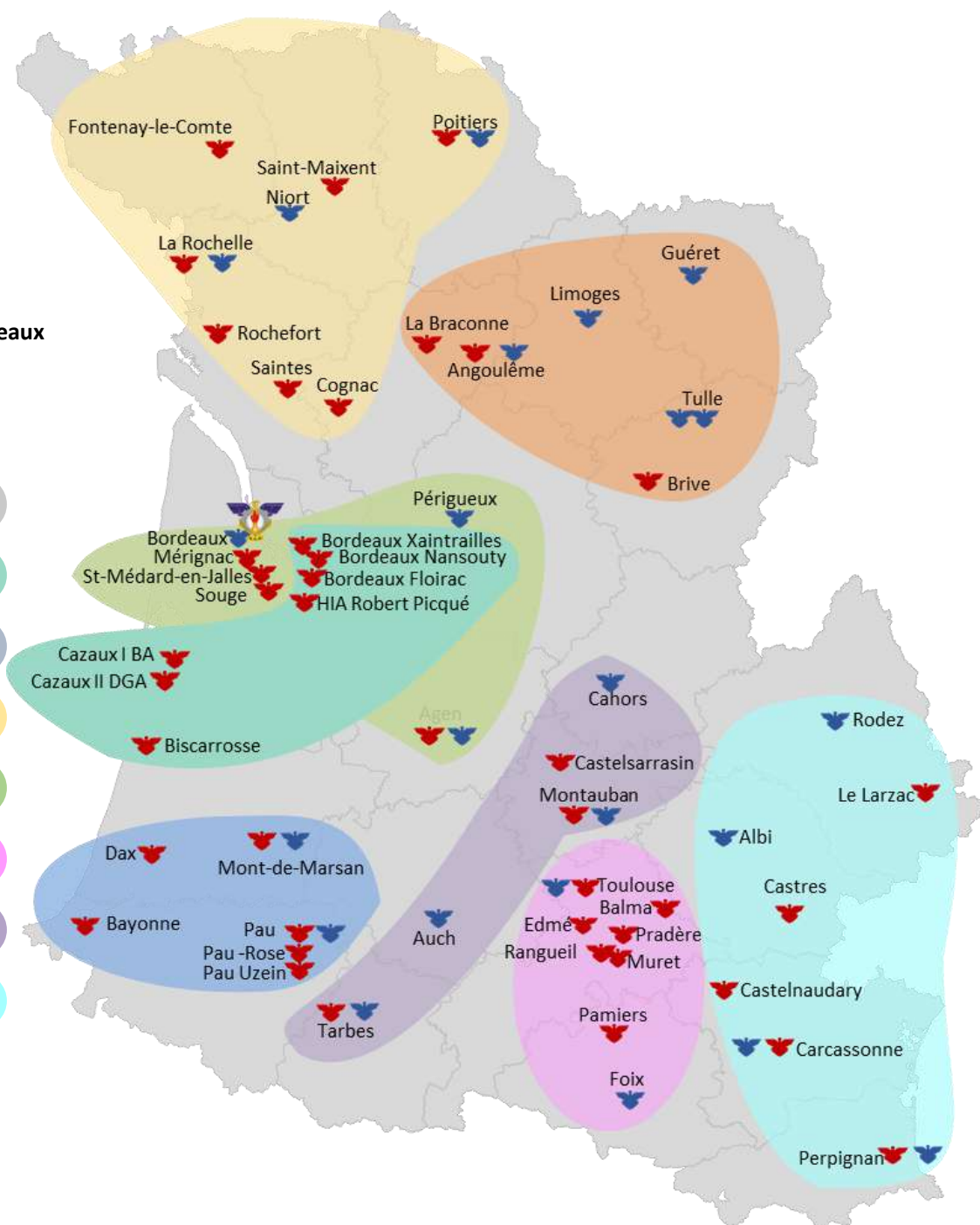
CTE Secteur ROCHEFORT
▶ Bdd Rochefort – Bdd Poitiers

CTE Secteur ANGOULÊME LIMOGES BRIVE
▶ Bdd Angoulême – Bdd Brive

CTE Secteur TOULOUSE ARIÈGE
▶ Bdd Toulouse

CTE Secteur TOULOUSE MONTAUBAN
▶ Bdd Montauban

CTE Secteur CARCASSONNE
▶ Bdd Carcassonne



04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Focus sur l'action sociale des armées dans le Tarn et garonne :

En fonction de votre affectation vous trouverez-ci-après les coordonnées du service social dont vous dépendez

Nom Antenne	Adresse	Téléphone secrétariat
Antenne d'action sociale de de Montauban	Caserne Guibert 13 avenue du 11 ^{ème} RI BP 70776 82013 MONTAUBAN CEDEX	05 63 22 78 40
Antenne d'action sociale Gendarmerie de Montauban	75 TER Avenue M. Hamecher BP 145 82001 MONTAUBAN	05 63 22 53 28
Antenne d'action sociale de Castelsarrasin	323 Route de Gandalou BP 88 82104 CASTELSARRASIN CEDEX	05 63 32 87 23



Défense Mobilité Montauban (Antenne)

13 avenue du 11^e RI
82000 Montauban
Numéro vert : [0 800 64 50 85](tel:0800645085)
defense-mobilite-pdm-so-adm-montauban.cmi.fct@def.gouv.fr

Permanence CASTELSARRASIN

323 Route de Gandalou
82100 Castelsarrasin
Numéro vert : [0 800 64 50 85](tel:0800645085)



AGEFIPH Occitanie

17 Boulevard De La Gare
BP 95827
Immeuble La Passerelle St Aubin
31505 Toulouse
Numéro vert : 0 800 11 10 09
Adresse mail: occitanie@agefiph.asso.fr

AGEFIPH Démarches administratives

<https://demarchesadministratives.fr/agefiph>



CAP emploi 82

140 Avenue de l'Europe
82000 Montauban
tel : 05 63 21 46 00
ou
4 bis Côte des Charretiers
82100 Castelsarrasin
Adresse mail: contact@adiad.fr



Pôle emploi 82

<https://www.pole-emploi.fr/annuaire/votre-pole-emploi/montauban-nord-82000>

Les Centres Médico Psycho Pédagogiques (CMPP)

Les **CMPP** assurent des consultations, des diagnostics et des soins ambulatoires pour des enfants et adolescents de 0 à 20 ans.

Ci-dessous les coordonnées des CMPP en Tarn et Garonne :

CMPP INGRES

2 rue de la Fraternité
82000 Montauban

Tel: 05 63 03 79 74

Email: cmpp.ingres@asei.asso.fr

CMPP ANTENNE VERDUN/GARONNE

37 rue des Ecoles - 82600 VERDUN SUR GARONNE

Tel : 05.63.03.68.66

CMPP ANTENNE CAUSSADE

6 Impasse des Condamines
82300 CAUSSADE

Tel : 05.63.03.68.66

Email : cmpp.ingres@asei.asso.fr /
pcpe82@asei.asso.fr

Les Centres Médico Psychologiques (CMP)

Les **CMP** sont des structures de soins dépendant des secteurs de psychiatrie. Rattachés à un hôpital public, ils regroupent des équipes pluridisciplinaires et proposent une offre de soins médico-sociaux pour les adultes en souffrance psychique, soins pris en charge intégralement par la sécurité sociale.

CMP MONTAUBAN

10 rue Leon Cladel
82000 MONTAUBAN

Tél : 05 63 03 79 74

CMP CASTELSARRASIN

99 avenue de Courbieu
82100 CASTELSARRASIN

Tél: 05 63 29 63 11



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH, est la Maison Départementale des Personnes Handicapées, elle a une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Elle vous accueille :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Adresse :

28 rue de la Banque
82000 Montauban

Téléphone : 0800 10 28 48 / **Courriel :**

dph@ledepartement82.fr

Le site web ci-dessous vous permet de saisir votre demande en ligne et de la transmettre à votre MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier.

Il vous permet de solliciter la MDPH en tant que bénéficiaire ou en tant que représentant légal d'un bénéficiaire.

Site web : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/82>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS



Le CAMSP :

Centre d'Action Médico-Social Précoce qui a pour mission le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants en situation de handicap, avant leur rentrée en école primaire.

C.A.M.S.P. L'Escabelle
8 carrefour du Bicentenaire
82000 MONTAUBAN

C.A.M.S.P. Castelsarrasin
72 rue de la Mouline
82100 CASTELSARRASIN

Email : contact@camsp-82.fr
Tél : 05 63 20 44 19

Formulaire de contact :

<https://camsp-82.fr/contact-infos-pratiques/#contact-form>

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

L'IGeSA, opérateur social du ministère, s'est vu confier la gestion des crèches ministérielles et des berceaux réservés.

Le département du Tarn et Garonne dispose de deux crèches où les berceaux sont réservés :

- la **Ronde Enchantée** située à Castelsarrasin ;
- la **Maison d'Irène** située à Montauban.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous rendre sur le site de l'IGeSA ou vous rapprocher de la Direction Régionale IGeSA (DRI) dont les coordonnées sont les suivantes :

BA 204 Mérignac Beauséjour - 223 rue de Bègles CS21152 - 33068 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 33 05 39 21

Email : espacepetiteenfance.aqt@igesa.fr

Lien : <https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfants>



Rendez-vous sur l'Espace Petite Enfance Igesa, pour effectuer vos démarches en ligne !

> GÉREZ VOTRE DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE EN TOTALE LIBERTÉ

- Demande de place en crèche Igesa
- Demande de place en crèche partenaire pour un enfant né ou à naître

> CHOISISSEZ LA CRÈCHE LA PLUS PRATIQUE POUR VOUS

Géolocalisation des crèches adaptées à vos besoins

> PAYEZ VOS FACTURES EN LIGNE, À TOUT MOMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ

Visualisation, édition de vos factures et règlement par carte bancaire

> TÉLÉCHARGEZ VOS ATTESTATIONS EN LIGNE

- Attestation annuelle de paiement
- Justificatif de règlement (facture acquittée)

> COMPLÉTEZ FACILEMENT VOTRE DOSSIER

Mise à jour de la fiche sanitaire de votre enfant (autorisations, assurance, médecin traitant, etc...)

> SUIVEZ VOS DÉMARCHES EN TEMPS RÉEL

Suivi du statut des démarches transmises



Les démarches que vous pouvez réaliser sur notre Espace Petite Enfance Igesa sont soumises à la validation de nos services. A la fin de votre démarche, vous recevrez un mail automatique vous informant de la prise en compte de votre demande et de son traitement dans les meilleurs délais.

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

CRECHES

D'autres berceaux gérés par le **SRIAS** sont réservés aux agents de la Fonction Publique.

Dans le Tarn et Garonne, il existe des berceaux réservés au sein de la crèche « La Maison d'Irène ».

Attention : consulter le site internet de la SRIAS pour connaître les périodes d'inscription et d'attribution des places.

Lien de la SRIAS :

<https://www.sriasoccitanie.fr/>

Lien pour faire la demande :

<https://www.srias-occitanie.fr/demande-de-place-en-creche>

Par ailleurs, depuis plusieurs années, de nombreuses crèches privées comme publiques, se sont adaptées à l'accueil d'enfants relevant du handicap. N'hésitez donc pas à prendre contact avec celle de votre secteur. Pour trouver ses coordonnées, rendez-vous sur le site :

<https://monenfant.fr/>



ASSISTANTES MATERNELLES

Pour compléter l'offre collective et cela dans le cadre du plan famille, le service de l'action sociale des armées a procédé au conventionnement d'assistant(s) maternels(lles) afin d'accroître l'offre de garde à votre profit.

Aussi, rapprochez vous, de votre antenne d'action sociale ou du CTAS de Bordeaux pour obtenir des renseignements et/ou les coordonnées des assistants(s) maternels(lles).

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION



Liste des établissements scolaires publics et privés

Afin de trouver des informations sur les écoles, collèges et lycées, rendez-vous sur le site de l'académie de TOULOUSE.

Vous y trouverez les coordonnées ainsi que les établissements favorisant l'inclusion scolaire dans le 1 et 2ème degré tant dans le public que dans le privé pour le département du Tarn-et-Garonne.

Liens utiles :

Liste de tous les établissements dans l'Académie de Toulouse :

<https://www.education.gouv.fr/annuaire>

Liste des Etablissements et Services Médicaux-Sociaux (E.S.M.S.) :

<https://www.ac-toulouse.fr/media/14945/download>

Liste des Services d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (S.E.S.S.A.D) :

<https://www.ac-toulouse.fr/media/14946/download>

Transports scolaires

Le Conseil départemental prend en charge les frais de transport de tous les élèves et étudiants Tarn-et-garonnais médicalement reconnus inaptes à emprunter les transports en commun existants.

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil Départemental organise le transport des enfants en situation de handicap sur son réseau spécifique de substitution.

Peuvent prétendre à ce type de transport les enfants :

- scolarisés en « milieu scolaire ordinaire » pour lesquels la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a reconnu un taux de handicap fixé à 80 %,
- scolarisés en ULIS (Unité Localisée d'Intégration Scolaire), « École », « Collège » ou plus rarement « Lycée » pour lesquels la CDAPH a reconnu un taux de handicap entre 50 et 79 %.
- le transport de ces enfants est assuré quotidiennement de leur domicile à l'établissement scolaire dans un véhicule de moins de 9 places (accessibles aux personnes à mobilité réduite si besoin).
- le lieu de domiciliation, l'affectation de scolarisation, les horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement scolaire, ainsi que le handicap de l'enfant, sont pris en compte pour constituer, au mieux, des circuits acheminant, en moyenne de 3 à 6 élèves.
- le Conseil Départemental verse une indemnité compensatoire aux familles qui souhaitent assurer elles-mêmes l'acheminement.

Contact :

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

28, rue de la Banque

82000 MONTAUBAN

Tél : 0 800 10 28 48

Email : mdph@ledepartement82.fr

VI

LOISIRS



LE SPORT

**Fédération française de sport adapté – Tarn-et-Garonne :**

10 Rue Johannes Gutenberg - 82000 Montauban

Email : cdsportadapte82@gmail.com

Tél. : 0630939061

N'hésitez pas à consulter le site national dédié :
<https://sportadapte.fr/>

**Comité Départemental Handisport Tarn-et-Garonne :**

Activités sportives : activités motrices, basketball, sport de boules, boxe anglaise, canoë Kayak, cyclisme/VTT, Football fauteuil, handbike, musculation/ haltérophilie, natation, plongée, rugby à 13, tir à l'arc.

Caractéristiques de la structure : Handicap moteur, auditif, visuel, maladie invalidante, polyhandicap.

Public concerné : enfants, jeunes (<21ans), adultes (>21 ans).

Type de séance : les personnes handicapées et non handicapées pratiquent ensemble.

Contact : Tél : 06.22.34.13.63

Email : cd82@handisport.org

LE SRIAS



Pour connaître les offres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Occitanie, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant :

<https://www.srias-occitanie.fr/>

Adresse : SRIAS Occitanie (SGAR)
Préfecture de région
1 place Saint Étienne - 31038 Toulouse cedex 09
Téléphone : 05.34.45.33.50 ou 05.34.45.33.38
Email : srias.occitanie@gmail.com

OFFRES ASSOCIATIVES ET PRIVEES
LA MAISON DES ADOS :



La Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes est un lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation/orientation et d'accompagnement pour les jeunes de 11 à 25 ans et leur entourage : parents, proches et professionnels.

C'est un espace dédié à la prévention et la promotion de la santé globale et du bien-être des jeunes, à travers toutes ses dimensions : physique, somatique, psychique, sociale, économique, éducative, citoyenne...

Chacun peut y venir pour se poser, s'informer, trouver des ressources, des adresses, parler, rencontrer des différents professionnels : éducateurs/trices, médecins, psychologues, CESF, infirmier/ière..., comme être accompagné dans ses projets.

La MDA est un lieu où on peut parler de tous les sujets qui concernent l'adolescence et la jeunesse, qui facilite l'accès aux soins, aux droits et à la citoyenneté de tous les jeunes quel qu'ils soient.

Email: contact@mda82.org

Tél : 05 63 63 72 95

GEM ADO



GEM Ado, c'est un lieu qui vous permet d'être ensemble, avec vos forces et vos faiblesses, afin de mélanger vos idées et de vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Ce dispositif est unique dans la région Occitanie et il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant ou non des difficultés psychiques, et étant en situation d'isolement.

Ce « Groupe d'Entraide Mutuelle » permet aux jeunes de mieux s'impliquer dans leur environnement associatif, sportif, culturel et artistique, un programme d'activité organisé pour et par les jeunes, l'animateur socio-éducatif étant présent pour soutenir la mise en œuvre des idées de chacun au service du dynamisme collectif.

À Montauban : les mardi / jeudi / vendredi entre 16h30 et 19h
les mercredi après-midi
samedi entre 14h et 17h

Chaque arrivant passe par une période d'acceptation mutuelle de 2 à 3 mois. Au terme de celle-ci, l'adhésion à l'association est de 1€ / mois

Email : gemado@orange.fr

Adresse : Paul-Élie Benhamou
Maison des Adolescents
312 boulevard Montauriol – 82000 Montauban

Tél. : 07 61 99 82 82
05 63 63 72 95

ASEI 82



Agissons pour l'inclusion

Accueil

Enfants et adolescents de 0 à 20 ans manifestant des difficultés d'adaptation dans leur milieu de vie, familial, scolaire et/ou social prenant la forme de :

- Troubles du comportement
- Troubles de la communication et de la relation
- Immaturité et/ou retard des apprentissages

Le CMPP Ingres dispose de 3 antennes en Tarn-et-Garonne : Montauban, Verdun-sur-Garonne et Caussade.

SPIJ (Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile)

Enfants et adolescents scolarisés (classe ordinaire avec ou sans AESH, classe ULIS, EGPA) de 5 à 18 ans dont les troubles psychiques et notamment les troubles dans la relation à l'autre (autisme, psychose, TSLA) peuvent avoir des incidences majeures dans le champ familial, social et scolaire (agitation, retard de langage, perturbation dans le rapport à la réalité, isolement, angoisse, passage à l'acte ...) qui nécessitent des soins renforcés.

PCPE Enfant 82

Nouveau dispositif médico-social permettant aux enfants en situation de handicap, à leurs familles et leurs aidants, de bénéficier d'interventions de professionnels non financés par l'assurance maladie et nécessaires pour couvrir leur besoin d'accompagnement, sur le lieu de vie, selon les besoins et les compétences de chacun.

Enfants et adolescents de 0 à 20 ans en situation de handicap qui sont « sans solution » ou ne bénéficient pas d'une réponse adaptée et qui présentent :

- Troubles neuro-développementaux
- Déficience intellectuelle
- Pluri handicap
- Troubles du caractère et du comportement
- Troubles DYS sévères

Le PCPE Enfant 82 s'adresse également aux proches aidants. Ce dispositif vient compléter la palette médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et leurs aidants, dans une visée inclusive.

CONTACT : CMPP Ingres (Montauban) / SPIJ / PCPE :
2 rue de la Fraternité – 82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.03.79.74

Email : cmpp.ingres@asei.asso.fr / pcpe82@asei.asso.fr

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Habitat inclusif Tarn-et-Garonne :

Optéo Fondation Missions et prestations :



- Promouvoir le lien social pour lutter contre l'isolement,
- Développer l'animation et la vie collective sur le lieu d'accueil,
- Permettre l'insertion et la participation de tous à la vie de la cité,
- Sécuriser la vie à domicile, soutenir l'autonomie.

Coordonnées: 3 rue Couderc
82000 MONTAUBAN

Tel : 06 98 24 62 52

Email : habitat.inclusif82@fondationopteo.fr

Horaires: Lundi au vendredi : 9h00-17h00

SOLIHA 82



Le mouvement SOLIHA, solidaire pour l'habitat, est le 1^{er} réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat.

Ses objectifs :

- Favoriser le maintien et l'accès dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables
- Améliorer le logement – aménagement pour le rendre accessible. Après une première prise de contact, une visite à domicile a lieu. Un diagnostic est établi par un ergothérapeute afin de déterminer les besoins d'adaptation nécessaires. (Effets physiques, facteurs psychologique et environnementaux pour garantir un maintien à domicile.
- Pour les personnes en fauteuil roulant, définir les premières recommandations (libérer les passages de cheminement encombrés, fixer un tapis au sol par exemple, ajouter un monte escalier, détecteur de lumière, etc...).
- Maitriser les charges d'énergie ou de fluides en améliorant l'efficacité énergétique du logement
- Lutter contre l'habitat dégradé : réhabiliter le logement, assistance à la maitrise d'ouvrage (aide au montage financier) et maitrise d'œuvre (élaboration de plans, suivi de chantier).

Contact :

Tél : 05.63.91.65.60

Adresse : 12, allée du consul Dupuy
82000 MONTAUBAN

Email : <https://soliha.fr>



TRANSPORTS



Transport en commun liO :

SERVICE
PUBLIC
OCCITANIE
TRANSPORTS



Pour le train régional

0800 31 31 31 (service et appel gratuits)

du lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi de 9h à 16h et le dimanche & jours fériés de 13h à 20h.

Pour les cars liO ou le transport scolaire

0800 31 31 31 (service et appel gratuits)

(service gratuit + coût d'un appel local)

Accès gratuit sur le réseau d'autocar liO pour les accompagnateurs de personnes à mobilité réduite (loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24/12/19 article L1111-5 du code des transports (accompagnateurs personnes handicapées ou mobilité réduite porteuse de la carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion entrée en vigueur le 16/04/22)

Signaler un défaut d'accessibilité :

Dans les lignes gérées par la région occitanie, autocars, lignes régulières et/ou trains express régionaux (TER)

Concerne : dysfonctionnement rencontrés quant à l'information, la vente des titres de transport, l'assistance, aux arrêts ferroviaires, ou routiers, dans le TER (formulaire disponible sur le site : lio.laregion.fr)

Contact : lio.laregion.fr

Transports Montalbanais

Adresse : 7, place Prax Paris
82000 Montauban

Tél. : 0563635252

Site Internet : www.montm.com

Horaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h45
le samedi de 9h00 à 13h00



TM à la demande PMR

TM à la demande PMR est un système de transport de porte à porte réservé aux personnes à mobilité réduite.

Il prend en charge les personnes en fauteuil mais aussi les personnes «semi-valides».

L'itinéraire est construit en fonction des demandes.

La réservation est obligatoire.

Le service fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

Les véhicules TM à la demande PMR sont équipés spécialement pour les personnes à mobilité réduite.

<https://www.montm.com/transport-a-la-demande-et-pmr/>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Val-de-Marne

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

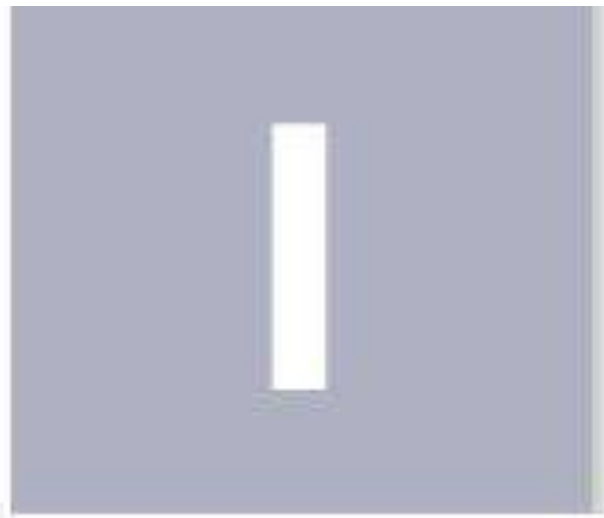
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)
- Rectorat
- Direction départementale de la cohésion sociale de Paris (DDCS) – Préfecture d'Île-de-France
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Assurance maladie de Paris (CPAM)
- ESCAVIE : un service de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Agence régionale de santé (ARS) – Île-de-France
- Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP)
- Pôle emploi
- Cap Emploi – SAMETH

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site <https://handicap.paris.fr/associations/>
- Conseils locaux du handicap
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Défenseur des droits et médiateur de la ville de Paris
- Centres de ressources

Les annuaires :

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](http://www.tamis-autisme.org/) : ressources sur l'autisme en Île-de-France (<http://www.tamis-autisme.org/>)
- l'annuaire du [Psycom](https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye à compétence régionale sur l'Île de France et les Hauts de France

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

Information et contact :

Base des Loges - 8 Avenue du Pt Kennedy - BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex 02

Tél : 01 39 21 28 31 - Pnia : 861 782 28 31

ctas-saint-germain-en-laye.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

A partir de ce portail, plusieurs antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h- 17h

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Sur le périmètre du CTAS SGL, le ministère des Armées dispose d'un établissement dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial.

Il s'agit de la maison **FARE** (favorisant un accueil à responsabilité éducative) de **La Roche Guyon (95)**.

La vocation de cette maison est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

La maison d'enfants **FARE** est un lieu de soutien, d'éducation, de formation. Elle permet à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elle accueille des garçons et des filles âgés de **6 à 21 ans**. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et la maison est ouverte 365 jours/an.

Contact : 01.34.79.70.51



Les hôpitaux d'instruction militaire

Deux HIA (Hôpital d'instruction militaire) à [Percy](#) et à [Bégin](#) sont également implantés sur le périmètre du CTAS-SGL.

Ces établissements génèrent un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

⇒ L'antenne Défense Mobilité Arcueil :

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires

Défense Mobilité Arcueil :

Fort de Montrouge

Arcueil 16 bis avenue Prieur de la Côte d'Or

94114 Arcueil Cedex

0 800 64 50 85

Mail : defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-balard.cmi.fct@def.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations

=> Accompagnement des personnes en insertion sociale et professionnelle par le Département du Val de Marne :

<https://www.valdemarne.fr/catalogue/formations/un-pas-vers-lemploi>

=> Cité des métiers du Val-de-Marne (emploi et formations professionnelle) :

<https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/economie/emploi/favoriser-lacces-a-lemploi/la-cite-des-metiers>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

Les espaces autonomie : les équipes du Département du Val de Marne vous aident pour rechercher des solutions liées à la perte d'autonomie.

Ecoute & analyse de votre besoin

Proposition d'aides adaptées pour mettre en place soins, transports, téléassistance, hébergement, loisirs, vacances...

1) Vincennes, Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois : 01 56 71 56 01

espaceautonomie1@valdemarne.fr

2) Nogent, Le Perreux, Champigny, Villiers, Bry-sur-Marne, Le Plessis Trévisé, La Queue-en-

Brie : 01 56 71 56 02 – espace-autonomie-2@valdemarne.fr

3) Chennevières, Sucy-en-Brie, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton (sud-est du 94) :

01 56 71 56 03 – espace-autonomie-3@valdemarne.fr

4) Créteil, Saint-Maur, Bonneuil-sur-Marne : 01 56 71 56 04 b – [espace-autonomie-](mailto:espace-autonomie-4@valdemarne.fr)

[4@valdemarne.fr](mailto:espace-autonomie-4@valdemarne.fr)

5) Maisons-Alfort, Saint-Maurice, Charenton-le-Pont - 01 56 71 56 05 – [espace-autonomie-](mailto:espace-autonomie-5@valdemarne.fr)

[5@valdemarne.fr](mailto:espace-autonomie-5@valdemarne.fr)

6) Chevilly-Larue, Rungis, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine :

01 48 53 79 09 – espace-autonomie-6@valdemarne.fr

7) Arcueil, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Villejuif, Cachan,

Fresnes, L'Hay-les-Roses : 01 56 71 56 07 – espace-autonomie-7@valdemarne.fr

Associations départementales : dépistage et accompagnement du handicap

AFTC IDF/P - Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébro-lésés en Ile-de-France

Paris : 80 rue de Paris -93100 Montreuil : Tel. 01 40 44 43 94

contact@aftcidfparis.org

www.traumacranien.org

- Déléguée du Val de Marne : Michèle de Préaudet - 06 85 40 80 00 -

missy2preaudet@orange.fr

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Association Autisme 3D : association de loi 1901 reconnue d'intérêt général, un centre de formation relié à la recherche, un réseau de professionnels formés à l'autisme.

- Le fonctionnement autistique toute dimension :
- un soutien aux parents,
- un accompagnement des personnes autistes,
- une guidance professionnelle.

www.autisme3d.com

TAMIS – Annuaire des ressources sur l'autisme en Ile De France :

tamis-autisme.org

Pour des recherches : d'établissements, centres de diagnostic, associations, vacances

France AVC Ile de France – Association d'aide aux patients et aux Familles Centre Hospitalier Sainte-Anne – 1, rue Cabanis – 75014 Paris Tel : 01 45 65 74 97

www.franceavc.com

- Services de protection maternelle et infantile :
- Service Départemental à destination des parents d'enfants âgés de 0 à 6 ans.
- La PMI propose un accompagnement pluridisciplinaire par des professionnels de la petite enfance.
- Ce service gratuit est accessible à tous les citoyens du département du Val de Marne
- <https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/enfance/famille/les-centres-de-protection-maternelle-et-infantile-pmi>

Prendre soin de sa santé

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap (en particulier orientés sur le handicap de l'enfant) peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique. Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé.



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La MDPH : un guichet unique pour vos démarches

Créée en 2006 pour répondre aux orientations de la loi du 11 février 2005, la maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne (MDPH) est un groupement d'intérêt public placé sous la responsabilité du Président du Conseil Départemental.

La MDPH a pour mission de :

Accueillir, écouter et conseiller les personnes handicapées et leur famille

Evaluer les besoins de compensation des personnes en cohérence avec leurs attentes et en lien avec leur entourage, les associations et les services qui les suivent

Aider à la formulation des demandes, à l'expression des attentes et des besoins de la personne

Attribuer des prestations et proposer une orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle

Coordonnées :

Maison départementale des personnes handicapées du Val-De-Marne (MDPH)

Immeuble Solidarités

7-9 voie Félix Eboué

94046 Créteil cedex

Tel. 01 43 99 79 00

Mail : mdph94@valdemarne.fr

<https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/handicap/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>

Horaires :

Lundi : 09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30

Mardi : 09:00 – 12:30

Mercredi : 09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30

Jeudi : 09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30

Vendredi : 09:00 – 12:30, 13:30 – 16:30

Si votre situation le nécessite, un accueil personnalisé est possible sur rendez-vous les après-midi via : rdv-accueil-mdph@valdemarne.fr

Informations complémentaires :

Les formulaires de demande pour adultes et pour enfants sont à retirer auprès de la MDPH de votre département ou des espaces autonomie ou du CCAS de votre commune ou téléchargeables sur : www.valdemarne.fr

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

CAMSP (centre d'action médico-sociale précoce)

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Vous trouverez les coordonnées des structures suivantes ou vous pourrez entamer les démarches pour vous permettre de diagnostiquer votre enfant :

25, rue Anatole France

94000 Créteil

Tél. : 01 57 02 23 92

Fax : 01 57 02 23 59

camspcreteil@chicreteil.fr

Liste des CAMSP en IDF :

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes/centre-action-medico-sociale-precoce--c-a-m-s-p---190/rgn-ile-de-france.html>

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

Services d'accueil adaptés de la petite enfance :

<https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/enfance/famille/demande-de-place-en-creche>

Portail web site du Val de Marne pour les recherches d'ASMAT :

<https://www.valdemarne.fr/vivre-en-val-de-marne/actualites/un-service-en-ligne-pour-trouver-une-assistante-ou-un-assistant-maternel>

Modes de garde individuels et collectifs :

<https://monenfant.fr/>

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistante de service social)

V

SCOLARITÉ



Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

La SEGPA s'adresse aux élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces classes adaptées permettent de : Prendre confiance en soi, donner du sens aux apprentissages, valider des compétences et obtenir un diplôme, construire un projet d'orientation

Grâce à une classe d'environ 16 élèves, l'intervention de professeurs des écoles spécialisés et l'individualisation du parcours de l'élève.

Liste des collèges :

Collège Léon Blum – Alfortville
 Collège Dulcie September – Arcueil
 Collège Paul Eluard – Bonneuil sur Marne
 Collège PV Couturier – Champigny sur Marne
 Collège Willy Ronis – Champigny-Sur-Marne
 Collège Molière – Chennevières sur Marne
 Collège Jules Vallès – Choisy-Le-Roi
 Collège Albert Schweitzer – Créteil
 Collège Jean Macé – Fontenay-Sous-Bois
 Collège Georges Politzer – Ivry Sur Seine
 Collège Pierre de Ronsard – L'Hay Les Roses
 Collège Chevreul – L'Hay les Roses
 Collège Janusz Korczak – Limeil-Brévannes
 Collège Nicolas de Stael – Maisons-Alfort
 Collège Rabelais – Saint-Maur-des-Fossés
 Collège du Fort – Sucy en Brie
 Collège Paul Klee – Thiais
 Collège Jean Lurçat – Villejuif
 Collège P. Brossolette – Villeneuve St Georges
 Collège les Prunais – Villiers sur Marne
 Collège François Rabelais – Vitry sur Seine
 Collège Jean Perrin – Vitry sur Seine

Les Unités d'Enseignement Maternel Autisme (UEMA) situés dans les écoles maternelles avec une aide à l'enfant par un sessad. Le bilan doit être fait avant les 3 ans. <https://www.tamis-autisme.org>

Les Unités d'Enseignement Élémentaires Autisme (UEEA) : situées dans une école élémentaire avec un accompagnement - <https://www.tamis-autisme.org>

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) :

Dispositif au sein d'une école maternelle ou élémentaire, collège ou lycée pour les élèves nécessitant un accompagnement particulier dans le cadre d'un petit groupe.

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux :
<https://iledefrance.erhr.fr/cartographie-essms>

IME – Institut Médico-éducatifs
IMP - Institut Médico-Pédagogique
IMPRO - Institut médico-professionnel
EEAP – Etablissements pour Enfants et Adolescents handicapés
IES – Institut d'éducation Sensorielle
Ditep – Dispositif Institut thérapeutique éducatif et pédagogique

Service d'Education Spéciale et soins à domicile de Vincennes
<https://www.sanitaire-social.com>
SESSAD de Vincennes - 6 rue Victor Basch 94300 Vincennes

[Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile Langage et...](#)
[86 boulevard John Kennedy 94000 Créteil](#)
[IME et SESSAD Robert Desnos](#)

1 rue Buffon 94310 Orly
[Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile CESAP Le ...](#)

7 Villa Montgolfier 94410 Saint-Maurice
SESSAD APF

Port Autonome 1 route de l'Ile Barbière 94380 Bonneuil-sur-Marne

UDSM Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
19 rue Boutrais 94120 Fontenay-sous-Bois

Handicap Enfant - SESSAD Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile - Nogent-sur-Marne - 94 - Val-de-Marne

Pôle départemental pour l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap
<http://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php.article845>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Portail site du Val de Marne :

<https://www.valdemarne.fr/le-conseil-departemental/solidarites/faciliter-la-vie-des-personnes-en-situation-de-handicap/laccompagnement-des-enfants-en-situation-de-handicap-dans-leur-scolarite>

Cellule départementale d'écoute et de réponse aux familles pour les élèves en situation de handicap

spei94@ac-creteil.fr

01.45.17.60.65

lundi - vendredi : 13h30 - 16h30

mardi- jeudi : 9h00 - 12h00

Service départemental d'action en faveur des élèves

Coordonnées de l'équipe :

- Fabienne COFFIN-RIBARD Conseillère technique responsable départementale

Poste 6234

- Michèle ROSSI- BERTHIER Conseillère technique adjointe à la responsable départementale

Poste 6204

- Fernando PINTO Secrétariat du service

Poste 6235

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Une section du site Handicap.paris.fr est également disponible concernant les études , la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Au lien suivant :

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/etudier/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Étudier

Se former en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/se-former/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Se former

Travailler en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Travailler

VI

LOISIRS



Site internet qui recense tous les sites et établissements labellisés qui accueillent des personnes en situation de handicap dans le Val-de-Marne :

<https://www.tourisme-valdemarne.com/cote-pratique/sorties-accessibles-handicap/les-associations/>

Association laïque pour les personnes handicapées (ALPHA) Loisirs :

ALPHA loisirs se destine à favoriser l'accès à la culture, aux sports, au tourisme et aux loisirs des personnes handicapées physiques.

150 rue de Chevilly

94240 L'Haÿ-les-Roses

0146860938

0684801717

contact@alphaloisirs.com

Blog : <http://alphaloisirs.blogspot.com>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



En région parisienne, l'offre de logement MINARM passe par une gestion centralisée à l'Établissement territorial du logement d'Ile de France, dont les coordonnées suivantes sont :

Établissement Territorial du Logement d'Ile de France
60, boulevard du Général Martial Valin –
CS21623 - 75509 PARIS cedex 15
Téléphone : [09 88 67 28 07](tel:0988672807) - PNIA : [841 167 28 07](tel:8411672807)
e-mail : dpma-etl-idf.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :

<https://logement.intradef.gouv.fr/node/13>

Association gestionnaire de foyers, d'accueil temporaire et Maison d'Accueil

Spécialisée: l'ETAI

L'ETAI a pour objectif de promouvoir les réalisations susceptibles de favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap. Il gère 14 établissements dans le Val de Marne. Le siège se situe au 16, rue Anatole France, Le Kremlin Bicêtre.

Maison d'Accueil Spécialisée gérée par l'ETAI

7, rue Cujas – 94400 Vitry sur Seine –
Tél : 01 43 90 10 68

Le Relais de l'ETAI : séjours temporaires au sein d'un établissement de l'ETAI (Entraide-Travail-Accompagnement-Insertion) à Choisy Le Roi

Séjours destinés aux personnes reconnues travailleurs handicapés (handicap psychique ou mental) disposant d'un emploi en milieu ordinaire ou protégé ou de toute autre activité de journée

Accueil de temps de répit et de séparation pour les aidants familiaux, accueil d'urgence, évaluation et orientation à partir d'un projet d'accompagnement personnalisé, conjointement élaboré.

Sur orientation MDPH : foyer d'hébergement + Accueil temporaire

Accueil temporaire : 1

8 rue du Docteur Roux - 94600 Choisy Le Roi
01 45 73 32 32 – 07 76 06 89 01

Handi Répit :

Maison d'Accueil temporaire de jour
9-11 rue Georges Enesco 94000 Créteil
01 48 53 61 80 =

handi-repit94@orange.fr

Accueil de jour pour les personnes en situation de handicap de 6 à 60 ans.
Une écoute, des rencontres, des solutions personnalisées pour les aidants familiaux.

Adaptation de votre logement : Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE)

64 rue Nationale –
CS 41362 75214 Paris cedex 13

www.anfe.fr



TRANSPORTS



Dispositifs du Val-de-Marne :

Améthyste :

<https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/deplacement/transports/amethyste-0>

Allocation-taxi :

<https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/deplacement/transports/allocation-taxi>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Var

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

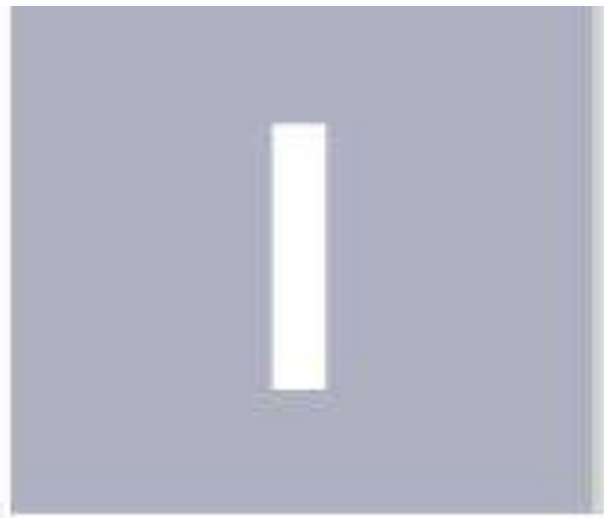
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH du Var travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://mdph.var.fr/organismes-et-partenaires>

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- **Le Département du Var**
[Plus d'informations sur le site du Département](#)
- **La Caisse d'Allocations Familiales du Var**
[Plus d'Informations sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales](#)
- **La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**
[Plus d'informations sur le site de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie](#)
- **L'Éducation Nationale**
[Plus d'information sur le Site de l'Académie de Nice](#)
- **Etablissements et Services Médico-Sociaux**
Un nouvel outil est à votre disposition afin de rechercher [l'établissement correspondant à vos besoins](#).
Vous pouvez également télécharger la liste non exhaustive des [établissements et services médicaux sociaux du Var \(PDF 100 KO\)](#).
- **Plateforme 360 du Var : Numéro vert : 0800 360 360**
Accessible sur l'ensemble du territoire, ce numéro unique permet à toute personne handicapée ou aidante d'être mise en relation avec les acteurs du handicap du département.

Les associations, sites internet :

- **UGECAM PACA** (Union pour la gestion des établissements des caisses de l'Assurance Maladie)
42, boulevard de la gaye - BP 84, 13406 MARSEILLE Cedex 9
Tél. : 04 96 20 39 00 - Lien : <https://www.groupe-ugecam.fr/ugecam-provence-alpes-cote-dazur-corse>
- **LE PEP83**
Impasse Lavoisier 83160 La Valette du Var
Tél 04.94.57.08.09 – <http://pep83.org>
- **ADAPEI VAR MEDITERRANEE**
Valgora, Rue Ambroise Paré L'Impérial B, 83160 La Valette-du-Var
Tél : [04 94 20 42 91](tel:0494204291) - <https://adapei-varmed.fr>
- **APAJH VAR** (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)
1617 Vieux Chemin de Sainte-Musse, 83100 Toulon
Tél, : [04 94 36 07 96](tel:0494360796) - <https://www.apajh.org>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre Territorial d'Action Sociale de Toulon à compétence régionale sur le Var

Service de l'Action Sociale des armées
Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense
Information et contact :
BP 47
83800 TOULON Cedex 09
Tél : 04 22 42 14 29 - Pnia : 864 73 21429
ctas-toulon.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-social-des-armees.fr>

20 antennes d'action sociale regroupant près de 50 assistants de service social peuvent être contactés. Horaires : du lundi au vendredi de 08h-17h.

Les assistants de service social (ASS) :

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les bénéficiaires de l'action sociale des armées situés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées, de la gendarmerie nationale et des établissements conventionnés.

- Antenne d'action sociale UNITES EMBARQUEES :
Secrétariats : 04 22 42 14 91 – 04 22 42 18 11
- Antenne d'action sociale ESNA :
Secrétariat : 04 22 43 39 35
- Antenne d'action sociale GENDARMERIE LA VALETTE DU VAR :
Secrétariat : 04 94 46 72 25
- Antenne d'action sociale PEM SAINT MANDRIER :
Secrétariat : 04 22 42 82 50
- Antenne d'action sociale DGA :
Secrétariat : 04 22 42 46 02

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

- Antenne d'action sociale HIA (pour les agents) :
Secrétariat : 04 83 16 27 70
- Antenne d'action sociale HIA (pour les patients) :
Secrétariat : 04 83 16 22 82
- Antenne d'action sociale BASE NAVALE :
Secrétariat : 04 22 42 19 05
- Antenne d'action sociale BAN HYERES :
Secrétariat : 04 22 44 49 11 (le mercredi et jeudi)
- Antenne d'action sociale 54 RA :
Secrétariat : 04 98 04 78 08 (sauf mercredi et jeudi mutualisation BAN Hyères)
- Antenne d'action sociale AIA CUERS :
Secrétariat : 04 22 43 14 89
- Antenne d'action sociale BRIGNOLES :
Secrétariat : 04 98 11 73 71
- Antenne d'action sociale CANJUERS :
Secrétariat : 04 83 08 15 56
- Antenne d'action sociale DRAGUIGNAN :
Secrétariat : 04 83 08 15 35
- Antenne d'action sociale FREJUS :
Secrétariat : 04 83 09 40 60
- Antenne d'action sociale LE CANNET DES MAURES :
Secrétariat : 04 98 11 73 71
- Antenne d'action sociale GENDARMERIE ALPES MARITIMES :
Secrétariat : 04 93 18 30 46

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

- Antenne d'action sociale CALVI :
Secrétariat : 04 95 65 04 24
- Antenne d'action sociale VENTISERI-SOLENZARA :
Secrétariat : 04 20 61 84 40
- Antenne d'action sociale GENDARMERIE 2A :
Secrétariat : 04 20 00 74 66
- Antenne d'action sociale GENDARMERIE 2B :
Secrétariat : 04 95 54 50 17

Les hôpitaux des armées

Un hôpital des armées est implanté sur le périmètre du CTAS de Toulon.

Cet établissement offre un accompagnement médical spécifique pour l'accueil des blessés.

Une antenne d'action sociale y est implantée et propose un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des bénéficiaires de l'action sociale des armées et de ses ayants droit.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

Les Maisons ATHOS

Une maison ATHOS est implantée sur le périmètre du CTAS de Toulon.

Athos est un dispositif complémentaire aux programmes existants de réhabilitation psychosociale des militaires blessés psychiques, mis en oeuvre par le ministère des Armées.

Adresse : 2 boulevard Sainte Anne - 83000 Toulon

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans le cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires.

Défense Mobilité Toulon (Antenne) :

Base navale

83800 TOULON CEDEX 9

04 22 42 12 64

0 800 64 50 85

Mail : defense-mobilite-pdm-se-adm-toulon.cmi.fct@def.gouv.fr

Défense Mobilité Draguignan (Antenne) :

Quartier Bonaparte

83007 DRAGUIGNAN CEDEX 9

04 83 08 14 03

Mail : defense-mobilite-pdm-se-adm-draguignan.cmi.fct@def.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans...).
- Mobiliser certaines prestations.

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM, il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

- **Le Service Local de Psychologie Appliquée (SLPA)** : contactez le 04 22 42 23 61 pour les marins et leur famille.
- **Le service de psychiatrie de l'hôpital des Armées Ste Anne** : contactez le 04 83 16 20 10
- **Le Service de Santé des Armées** propose un dispositif téléphonique d'écoute, d'accueil et d'orientation médico-psychologique au profit des militaires, des civils du ministère des Armées et de leurs familles.
- Les membres des familles des militaires peuvent joindre 24h sur 24 et 7 jours sur 7 anonymement des professionnels de l'écoute et du soin psychique. Ces psychologues militaires orientent aussi, si besoin, les familles vers le thérapeute adapté à leur souffrance, à proximité de leur domicile.

N° Vert : 08 08 800 321

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE OU MOBILE

Hors MINARM :

- **Monparcourspsy** : permet de bénéficier de 8 séances par an chez un psychologue, remboursées par l'assurance maladie et la complémentaire santé.
<https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/>
- Le site du **Psycom** qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous.
- **Le 01 8 472 9 472 – ligue nationale des aidants**
L'association Avec Nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.
<https://www.avecnosproches.com/>
- **Département du Var** : la Maison départementale des aidants est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'écoute et de formation qui est ouvert à tous les aidants varois : <https://www.var.fr/la-maison-des-aidants>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider.

Hôpital Sainte-Musse

Adresse : 54 Rue Henri Sainte-Claire Deville, 83100 Toulon

Téléphone : 04 94 14 50 00 - <http://www.ch-toulon.fr>

Hôpital des Armées Sainte-Anne

2 Boulevard Sainte Anne, 83000 Toulon

Téléphone : 04 83 16 20 10 – Lien www.defense.gouv.fr/sante/nos-missions/soutien-medical/hopitaux-militaires/hia-sainte-anne-toulon-83

Centre Hospitalier de la Dracenie

Adresse : Route de Montferrat, 83300 Draguignan

Téléphone : 04 94 60 50 00 - <https://www.ch-dracenie.fr/>

Pédiatrie spécialisée & médecine infantile

Pôle Pédiatrie et Chirurgie Pédiatrique

Hôpital Sainte Musse, Hôpital de La Seyne-sur-Mer : suivre ce lien www.ch-toulon.fr

Hôpital de la Timone (Marseille)

<http://fr.ap-hm.fr/service/pediatrie-specialisee-medecine-infantile-hopital-timone>

Dépistage autisme :

<http://fr.ap-hm.fr/service/centre-ressources-autisme-paca-hopitaux-sud>

Dépistage des troubles de l'apprentissage :

<http://fr.ap-hm.fr/service/centre-de-referance-des-troubles-dapprentissage-certa-hopitaux-sud>

Pour connaître les différents hôpitaux, pôles santé du département :

<https://www.hopital.fr/annuaire/Var+PACA+83/>

Prendre soin de sa santé

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique. Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé. Au lien :

<https://mdph.var.fr/> => organismes et partenaires => établissements et services médico-sociaux.



LES AIDES FINANCIÈRES



La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global



**MAISON
DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPÉES**

Coordonnées de la MDPH du Var:

MDPH du VAR

Technopôle Var-Matin

293 route de la Seyne

83192 Ollioules Cedex

Tél : 04 94 05 10 40

Site web : <https://mdph.var.fr/>



Les quatre relais sur le territoire

• SAINT-MAXIMIN

Centre médico-social - 45 chemin des Fontaines

le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h

• BRIGNOLES

Centre médico-social - Rue du Docteur Barbaroux

le 1^{er} mercredi et le 3^e mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h

• FRÉJUS

Centre médico-social - 82 rue Martin Bidouré

le 2^e lundi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h

• DRAGUIGNAN

Pôle médico-social - 380 rue Jean Aicard

le 2^e lundi de chaque mois de 14 h à 16 h et le 3^e mercredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois.

14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

ADULTE

Allocation Adulte Handicapé

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) permet de garantir un revenu minimum aux personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent faire face aux dépenses de la vie courante.

Retrouvez les informations sur <https://mdph.var.fr/adulte>

Majoration pour la Vie Autonome

La majoration pour la vie autonome (MVA) est une allocation qui s'ajoute à l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Elle permet aux personnes en situation de handicap vivant dans un logement de faire face aux dépenses que cela implique (installation monte escalier, transformation baignoire en douche...).

<https://mdph.var.fr/adulte>

Prestation de Compensation du Handicap

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le Département. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à votre perte d'autonomie. Son attribution dépend de votre degré d'autonomie, de votre âge, de vos ressources et de votre résidence. Elle est subsidiaire par rapport aux aides de la sécurité sociale.

<https://www.var.fr/>

Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)

Si vous êtes invalide et que vous n'avez pas l'âge d'obtenir l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), vous pouvez demander l'ASI. L'ASI vient compléter vos revenus, pour vous faire atteindre un montant total minimal. Elle est versée chaque mois par la sécurité sociale (ou la MSA).

La situation varie selon que vous êtes **en couple** ou que vous vivez **seul**.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16940>

ENFANT

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et ses compléments

Elle est destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Un complément d'allocation peut être ajouté à l'AEEH de base dont le montant est gradué en 6 catégories.

<https://mdph.var.fr/enfant>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Les CAMSP (Centre d'Action Médico Sociale Précoce) répondent à vos questions et vous accompagnent dans le diagnostic, la prévention et, si nécessaire, les soins de votre enfant de 0 à 6 ans. Informations sur le site <https://anecamsp.org>

Consultation dans les Unités de Promotion de la Santé =>liste des UPS du département sur le site : <https://www.var.fr/social/enfance-famille/consultations-infantiles>

Les Centres d'Action Médico Sociale Précoce du VAR

CAMSP LA SEYNE TOULON

Hôpital Sainte Musse - 83056 TOULON CEDEX

N° TEL : 04 94 11 30 66

ADRESSE MAIL : camsp@ch-toulon.fr

CAMSP TOULON

224, rue Emile Ollivier UGECAM PACAC Le Toucan II - entrée B - 83000 TOULON

N° TEL : 04 94 03 32 32

ADRESSE MAIL : col.grp-camsp-toulon.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

CAMSP BRIGNOLES

12, boulevard Saint Louis - 83170 BRIGNOLES

N° TEL : 04 84 21 57 96

ADRESSE MAIL : col.grp-camsp-brignoles.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

CAMSP LE MALMONT

Boulevard Joseph Collomp - 83300 DRAGUIGNAN

N° TEL : 04 94 60 50 96

C.A.M.S.P. POLYVALENT

ZA LES GENET LOT 25

Boulevard Jean Moulin - 83700 SAINT RAPHAEL

N° TEL : 04 94 19 45 65

ADRESSE MAIL : col.grp-camsp-st-raphael.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr

- **Accueil en crèche, halte-garderie, jardin d'enfants**

Si le handicap de votre enfant de moins de 3 ans lui permet d'être accueilli dans une structure ordinaire, avec si besoin, la mise en place d'aménagements spécifiques, vous pouvez l'inscrire dans une crèche, halte-garderie ou un jardin d'enfants.

L'inscription se fait en contactant le service Petite Enfance de votre mairie ou auprès des crèches ministérielles sur le site de l'igesa :

<https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfants>

Plus d'informations sur les modes de garde :

<https://www.var.fr/social/enfance-famille/faire-garder-son-enfant>

Pour être accompagné dans votre démarche, vous pouvez notamment vous rapprocher du Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de votre ville :

<https://allopmi.fr/var-83/>

- **Les assistant(e)s maternel(le)s**

La liste des assistant(e)s maternel(le)s sur le site de la CAF : <https://www.monenfant.fr>

La liste des Relais Petite Enfance du Var (RPE) : <https://www.monenfant.fr>

Le RPE l'Ancre Bleue, à Toulon, géré par l'igesa, est un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistant(e)s maternel(le)s, les parents et leurs enfants : <https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablissements-daccueil-de-jeunes-enfant>

- *Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.*

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nos-offres-sociales/aide-aux-assistantes-maternelles-exercant-leur-profession-au-profit-denfants-beneficiaires-de-laction-sociale-du-ministere-des-armees>

- Le ministère des armées propose, sous certaines conditions, des prestations d'action sociale dédiées à la garde d'enfant. <https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/>
- Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistant de service social ou agent d'accueil social et d'accompagnement au numérique).

- **Accueil dans une structure spécialisée**

La structure spécialisée permet de répondre aux besoins des enfants lourdement handicapés. Elle peut prendre la forme suivante :

- ☞ Institut médico-éducatif (accueil des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives),
- ☞ Établissement pour polyhandicapés (accueil des enfants présentant un handicap à la fois mental et sensoriel et/ou moteur),
- ☞ Institut d'éducation sensorielle (accueil des enfants présentant un handicap auditif et/ou visuel),
- ☞ Institut d'éducation motrice (accueil des enfants présentant un handicap moteur).

Pour que votre enfant soit accueilli dans l'une de ces structures, il faut d'abord contacter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Liste des structures spécialisées en suivant le lien : <https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap>

- **La liste des écoles maternelles du Var**

Lien : <https://annuaire-education.fr/departement/var/083.html>

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Au lien : <https://www.ac-nice.fr/adaptation-et-scolarisation-des-eleves-handicapes>

Egalement sur les sites :

<https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>

<https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>

Vous y trouverez à la fois les informations sur :

- la scolarisation d'un enfant en situation de handicap en milieu ordinaire,
- les alternatives à la scolarisation.

École inclusive numéro unique : 0 805 805 110

Ligne téléphonique pour accompagner les parents dans la scolarisation de leur enfant en situation de handicap.

Enseignement adapté

- **Les Unités pour l'Inclusion Scolaire à l'école**

Les Unités pour l'Inclusion Scolaire sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les écoles, collèges et lycées. Ces dispositifs permettent de bénéficier d'un accompagnement scolaire adapté à leurs possibilités.

Liste des ULIS dans le Var : <https://www.education.gouv.fr/annuaire>

ou

<https://www.ac-nice.fr/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-en-ecole-college-et-lycee-121704>

- **Les SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)**

Une classe SEGPA accueille les jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires importantes ou en situation de handicap. La classe est intégrée dans un collège. La classe SEGPA doit permettre à votre enfant d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la 3^e.

Plus d'information sur : <https://eduscol.education.fr/1184/sections-d-enseignement-general-et-professionnel-adapte>

Trouver un collège avec SEGPA dans le Var : <https://www.education.gouv.fr/annuaire>

Scolarité inclusive 2 : au-delà du collège

- Lycées avec ULIS : <https://www.education.gouv.fr/annuaire>
- Le LEP La Colette à Toulon, géré par l'igesa, accueille prioritairement des enfants de ressortissants du ministère des armées et est pourvu d'une ULIS.
<https://www.lacolette.org/>
- L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA):

Les EREA/LEA permettent d'élaborer un projet d'orientation et de formation ainsi qu'un projet d'insertion professionnelle et sociale par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré en internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

3 établissements dans la région PACA :

<http://www.cio-marseille-littoral-nord.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article32>

- Les études supérieures, formation en alternance

Au lien : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/> suivre informations thématiques, études supérieures, formation en alternance.

Également : <https://mdph.var.fr/enfant> => SCOLARISATION ET ORIENTATION EN ETABLISSEMENT ET SERVICES

Scolarisation dans des établissements et structures adaptés

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans l'un de ces établissements.

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou en institut médico-professionnel (IMPRO) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

La liste interactive des établissements et services médico-sociaux mentionnés ci-dessus est consultable au lien : <https://trajectoire.sante-ra.fr/Handicap>.

ou <https://www.var.fr/social/autonomie-handicap/etablissements-pour-adultes-et-enfants-handicapes>.

Si la personne porteuse d'un handicap est un enfant, les informations sont disponibles sur l'onglet enfant : <https://mdph.var.fr/enfant> => SCOLARISATION ET ORIENTATION EN ETABLISSEMENT ET SERVICES.

Si la personne porteuse d'un handicap est un adulte, les informations sont disponibles sur : [ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICAUX DU VAR](#).

Informations relatives aux aides financières proposées pour l'accueil des personnes en situation de handicap: <https://handicap.gouv.fr/toutes-les-aides-financieres-pour-le-handicap>.

Au-delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Etudier en situation de handicap :

- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/> suivre : informations thématiques, études supérieures.

Se former en situation de handicap :

- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/> suivre : informations thématiques, formation en alternance.
- Ou sur le site <https://mdph.var.fr/enfant> => **SCOLARISATION ET ORIENTATION EN ETABLISSEMENT ET SERVICES**

Travailler en situation de handicap :

Les personnes en situation de handicap peuvent, selon leur situation, travailler en milieu dit « ordinaire » ou « protégé ».

En milieu ordinaire :

- <https://www.capemploi-83.com/>
- <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/travailleurs-handicapes>

En milieu protégé :

- <https://www.reseau-gesat.com/Gesat/Var-83/>

VI

LOISIRS



- **COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU VAR**
Président : BERNARD TASSARO
MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS • 83000 TOULON
<https://handisport-provence-alpes-cotedazur.fr/#>
Tél : 04 91 45 24 65
[Mail : cd83@handisport.org](mailto:cd83@handisport.org)

Le comité départemental Handisport est un organe déconcentré de la Fédération Française Handisport et a pour mission de développer et d'organiser, en lien avec les clubs affiliés, la pratique sportive sur son territoire.

Vous souhaitez découvrir la pratique handisport ?

N'hésitez pas à contacter votre comité départemental handisport. Il saura vous accueillir et vous orienter vers l'un de ses clubs en fonction de vos envies et de vos capacités.

- **FEDERATION DU SPORT ADAPTE (FFSA)**

Fédération multisports au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Sur leur site, tous les clubs sportifs y sont répertoriés par département.

<https://www.sportadapte.fr>

3 rue Cépré 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00

- **Label Tourisme et Handicap & Qualification Var Accessible**

Le label Tourisme et Handicap et la qualification Var Accessible vous garantissent une accessibilité aux prestations touristiques en toute autonomie. Ces établissements et sites étant visités périodiquement, l'information communiquée est fiable (sauf changement entre deux dates de visites).

La diversité de l'offre qualifiée vous permet d'organiser un séjour de vacances tout compris : hébergement, restauration et activités.

<https://www.visitvar.fr/fr/guide-pratique/tourisme-et-handicap/>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Dans le Var, l'offre de logement MINARM passe par une gestion centralisée à l'Établissement Territorial du logement (ETL) de Toulon, dont les coordonnées sont :

Bureau du logement de Toulon

BP 908

83800 TOULON cedex 9

Téléphone : [04 22 42 20 08](tel:0422422008) - PNIA : [864 732 20 08](tel:8647322008)

e-mail : dpma-etl-toulon-bl-tln.logement.fct@intradef.gouv.fr

Bureau du logement de Draguignan

Quartier Bonaparte

BP 400

83007 DRAGUIGNAN cedex

Téléphone : [04 83 08 10 06](tel:0483081006) – PNIA [864 831 10 06](tel:8648311006)

e-mail : dpma-etl-toulon-bl-dgn.logement.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail logement du MINARM :

Lien intradef : <https://logement.intradef.gouv.fr/node/13>

Lien internet : <https://logement.defense.gouv.fr>

Dans le Var, la demande d'un logement social doit être faite sur le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>



TRANSPORTS



Transport des élèves et étudiants en situation de handicap dans le Var

Le Département du Var peut prendre en charge le transport scolaire de votre enfant entre votre domicile et son établissement, sous certaines conditions cumulatives définies par [le règlement départemental du transport](#).

Lien : <https://www.var.fr/transport-des-eleves-handicapes>

Après l'obtention d'une notification transport de la MDPH, vous pouvez bénéficier de l'un des modes de prise en charge suivants par ordre de priorité :

- 1°/ le remboursement ou la prise en charge des frais d'abonnement aux transports en commun pour votre enfant et son accompagnant,
- 2°/ le versement d'une indemnité kilométrique pour l'utilisation de votre véhicule personnel,
- 3°/ la mise en place d'un transport public adapté par une société de transport (cette modalité est strictement organisée par le service transport du Département du Var).

Pour contacter le service transport, en privilégiant le mail et le téléphone :

Département du Var
Direction des infrastructures et de la mobilité
Service transport

Adresse postale (pour tout échange par courrier) : 390 avenue des Lices, CS 41 303, 83076 Toulon Cedex.

Adresse physique (pour vos rdv avec l'équipe transport) : Bâtiment Oméga, 77 impasse Lavoisier, 83160 La Valette du Var.

Téléphone : 04 83 95 69 17 / 04 83 95 68 48 / 04 83 95 79 70

Mail : transporthandi@var.fr

Service ouvert au public de 9h à 12h du lundi au vendredi.

Vos déplacements en accessibilité entre les villes

Réseau Mistral (région TPM)

Tél. 04 94 03 87 48 (du lundi au vendredi de 8h à 12h)

www.reseaumistral.com

Accompagnement spécifique : Service de transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

En mini-bus adapté, aux habitants de l'agglomération de TPM, possédant une carte d'invalidité avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%, après étude du dossier et obtention d'une accréditation auprès du réseau Mistral. Sur réservation au plus tard la veille avant 11h.

Contactez le service TPMR

Rue Octave Virgili - 83100 Toulon

Tél : 04 94 03 87 48

TEDBUS (région Dracénie Provence Verdon)

Transport à la demande : 0800 65 12 20

www.tedbus.dracenie.com

ZOU !

Tél. 0809 400 013

www.zou.maregionsud.fr

Pour faciliter vos déplacements, le réseau régional ZOU ! propose un service de réservation accessible aux personnes en situation de handicap.

Les 12 communes de l'agglomération Toulon Provence Méditerranée : Toulon, La Garde, La Valette, Le Pradet, La Seyne, Ollioules, Saint-Mandrier, Carqueiranne, Le Revest, Hyères, Six-Fours ou La Crau.

Les communes de la dracénie : Ampus, Bargème, Comps, La Bastide, la Roque-Esclapon, Bargemon, Callas, Claviers, Châteaudouble, Draguignan, Figanières, Flayosc, la Motte, le Muy, les Arcs sur Argens, Lorgues, Montferrat, Saint-Antonin du Var, Salernes, Sillans-la-Cascade, Taradeau, Trans en Provence, Vidauban.



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Yvelines

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)
- Rectorat
- Direction départementale de la cohésion sociale de Paris (DDCS) – Préfecture d'Île-de-France
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- ESCAVIE : un service de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Agence régionale de santé (ARS) – Île-de-France
- Pôle emploi
- Cap Emploi – SAMETH

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site <https://handicap.paris.fr/associations/>
- Conseils locaux du handicap
- Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
- Défenseur des droits et médiateur de la ville de Paris
- Centres de ressources

Les annuaires :

- l'annuaire [TAMIS du CRAIF](http://www.tamis-autisme.org/) : ressources sur l'autisme en Île-de-France (<http://www.tamis-autisme.org/>)
- l'annuaire du [Psycom](https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre territorial d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye à compétence régionale sur l'Île de France et les Hauts de France

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense
Information et contact :

Base des Loges - 8 Avenue du Pt Kennedy - BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex 02

Tél : 01 39 21 28 31 - Pnia : 861 782 28 31

ctas-saint-germain-en-laye.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

A partir de ce portail, plusieurs antennes d'action sociale regroupant des assistants de service social peuvent être contactées. Horaires : 09h- 17h

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées et de la gendarmerie nationale.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Sur le périmètre du CTAS SGL, le ministère des Armées dispose d'un établissement dont la vocation est d'accueillir, pour un séjour de durée variable et adapté au projet éducatif, des enfants et adolescents dont la situation, évaluée par l'ASS, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial.

Il s'agit de la maison **FARÉ** (favorisant un accueil à responsabilité éducative) de **La Roche Guyon (95)**.

La vocation de cette maison est de proposer un soutien aux familles et d'offrir aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, des lieux d'accueil à dimension familiale et sociale pour les aider dans leur cheminement vers l'épanouissement, l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

La maison d'enfants **FARE** est un lieu de soutien, d'éducation, de formation. Elle permet à chacun de garder sa place de parents en continuant d'exercer leur autorité parentale en totalité. Elle accueille des garçons et des filles âgés de 6 à 21 ans. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCNASA). L'accueil peut se faire à tout moment de l'année et la maison est ouverte 365 jours/an.

Contact : 01.34.79.70.51



Les hôpitaux d'instruction militaire

Deux HIA (Hôpital d'instruction militaire) à [Percy](#) et à [Bégin](#) sont également implantés sur le périmètre du CTAS-SGL.

Ces établissements génèrent un accompagnement médical spécifique. Une antenne d'action sociale est implantée avec un accueil et une aide pour les démarches, afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle et personnelle des ressortissants et de leur famille.

Les rendez-vous sont libres et confidentiels.

Défense Mobilité Versailles (Antenne):

41, Allée des Matelots - 78000 Versailles - 0 800 64 50 85

Mail : defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-versailles.cmi.fct@def.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité.
- Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...), votre conseiller pourra mobiliser certaines prestations. » (Source : site de Défense Mobilité).

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH):

« Demander la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, c'est faire reconnaître officiellement son aptitude au travail, suivant ses capacités liées au handicap. » (Source : site du Département des Yvelines):

<https://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-handicapees/handicap-et-travail/reconnaissance-de-la-qualite-de-travailleur-handicape-rqth/>

Afin de faire valoir vos droits, vous pouvez déposer votre demande MDPH en ligne ou par courrier :

Par courrier : MDPH 78

TSA 60 100

78 539 Buc Cedex

En ligne : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/78%20>

Cap-Emploi :

« Les Cap emploi s'adressent aux personnes en situation de handicap en recherche d'emploi, aux salariés, aux travailleurs indépendants et agents publics qui souhaitent engager une reconversion professionnelle ainsi qu'aux employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif » ; (Source Ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion).

L'annuaire des cap emploi du département sont sur le lien suivant :

<https://www.capemploi-78.com/informations-pratiques/>

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Les maisons médicales :

Les difficultés d'accessibilité à une offre de soins sur le département des Yvelines ont nécessité la mise en place de maisons médicales afin de répondre aux besoins de la population. Vous retrouverez sur ce lien la liste des communes accueillant une maison médicale :

<https://www.yvelines.fr/solidarite/sante/maisons-medicales/contacts-des-communes-accueillant-une-maison-medicale/>

Le centre médico-psychologique (CMP) :

Le diagnostic et suivi en psychiatrie est possible sur le département par le biais des CMP. Ces centres sont soit centralisés par des associations ou par les hôpitaux de Plaisir et de Versailles :

<https://www.ch-plaisir.fr/>

<https://www.ch-versailles.fr/Psychologie-psychiatrie-adultes/5/5/29>



LES AIDES FINANCIÈRES



La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Voici les coordonnées de la MDPH de Paris :

MDPH 75 - Paris
69 RUE DE LA VICTOIRE
75009 PARIS
Tél : 01 53 32 39 39
Fax : 01 53 32 37 22
Email : contact@mdph.paris.fr
Site web : <https://handicap.paris.fr>

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois.

Avoir une garantie de ressources

Des informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr => Accueil => Vivre au quotidien => Avoir une garantie de ressources

Ou au lien : <https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/avoir-une-garantie-de-ressources/>

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le Centre Médico-Psychologique pour enfant (CMPE) et le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) :

«Les CMPP proposent un suivi et accompagnement des enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement.» (Source : [site handicap.gouv.fr](http://site.handicap.gouv.fr))

«Le CMPE est un centre d'accueil et de consultation à visée thérapeutique pour les enfants, les adolescents et leur famille présentant des perturbations de l'adaptation sociale, scolaire ou familiale responsables de souffrances psychiques.» (Source : site de centre hospitalier de Versailles).

Ces centres sont soit centralisés par des associations ou par les hôpitaux de Plaisir et de Versailles :

<https://www.ch-plaisir.fr/>

<https://www.ch-versailles.fr/Psychologie-psychiatrie-adultes/5/5/29>

Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) :

« Les CAMSP accueille des enfants de 0 à 6 ans en ambulatoire. Les missions du CAMSP : dépistage et diagnostic précoce des déficits et des troubles, prévention ou réduction de l'aggravation des handicap, soins, accompagnement familial, soutien, aide et adaptation sociale et éducative, formation et information auprès des partenaires (mission ressource) ». (Source : site du centre hospitalier Versailles).

Son activité est répartie sur trois sites géographiques distincts dans les Yvelines :

C.A.M.S.P. DES MUREAUX

Allée Charles Tillon - 78130 Les Mureaux

Fax : 01 30 91 47 60

C.A.M.S.P. DU CH DE VERSAILLES

ZAC du buisson de la Couldre - Avenue des bouleaux

78190 TRAPPES ZAC DU BUISSON DE LA COULDRE

<https://www.ch-versailles.fr/centre-medico-sociale-precoce-camsp/5/5/55>

CENTRE D'EVEIL DU TOUT PETIT C.A.M.P.S. DU CH VERSAILLES

50, rue Berthier - 78000 VERSAILLES

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

« Si le handicap de votre enfant de moins de 3 ans lui permet d'être accueilli dans une structure ordinaire, vous pouvez l'inscrire dans une crèche, halte-garderie ou un jardin d'enfants. » (Source : site du service public).

Assistantes Maternelles :

vous pouvez trouver leurs coordonnées auprès des Relais Petite Enfance de votre commune.

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistant(e) de service social)

Crèches :

Au niveau ministériel, vous pouvez solliciter les crèches IGESA et les crèches conventionnées : <https://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-pratique/enfance-et-jeunesse/Pages/Cr%c3%a8ches.aspx>

Au niveau interministériel, vous pouvez faire une demande via la SRIAS : <https://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/PETITE-ENFANCE/Faire-une-demande-de-place-interministerielle-de-creche>

Au niveau municipal, vous devez contacter votre commune.

Structures spécialisés :

« Des structures plus spécialisées existent si votre enfant ne peut pas intégrer une structure ordinaire ou s'il a besoin d'un suivi particulier. Pour que votre enfant soit accueilli dans l'une de ces structures, il faut d'abord contacter la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). » (Source : site du service public).

La liste des services spécialisés dans les Yvelines se trouve en suivant ce lien :

<https://www.yvelines.fr/solidarite/autonomie/les-etablissements-et-les-services-daccueil-et-daccompagnement/pour-les-enfants-et-adultes-en-situation-de-handicap/>

Pour que votre enfant soit accueilli dans une de ces structures, une décision d'orientation MDPH est nécessaire.

Les réservations de places en crèche (ministérielles et interministérielles)

Certains ministères ont fait des réservations de berceaux dans des crèches collectives pour leurs personnels.

Depuis 2007, une politique de réservations interministérielles de places en crèche a été mise

en place pour les agents de l'État en Île de France quel que soit leur ministère ou établissement public de rattachement.

Ces possibilités s'ajoutent à celles que vous pourrez trouver en tant que citoyen.

A noter :

- Le formulaire de demande de préinscription est à télécharger sur le site de la **SRIAS Île de France** où vous pourrez également consulter la liste des crèches :

<http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/PETITE-ENFANCE/Faire-une-demande-de-place-interministerielle-de-creche>

- Les demandes de places s'effectuent en ligne via l'application CERES :

<http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/PETITE-ENFANCE/Faire-une-demande-de-place-interministerielle-de-creche/Inscription-en-ligne-via-CERES>

Crèches ministérielles à gestion Igesa et crèches conventionnées avec le MINARM:

Ce sont des crèches accessibles pour toutes les familles travaillant pour le MINARM . La liste des crèches par région sont identifiées sur le site de l'Igesa.

Pour la Direction régionale Ile de France : [le dossier d'admission](#) doit être transmis à espacepetiteenfance.idfe@igesa.fr

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

« La scolarisation des élèves handicapés dans le milieu scolaire ordinaire est un principe de droit depuis la loi du 11 février 2005. Le recours à des établissements spécialisés ou à des services médico-sociaux n'intervient que de façon subsidiaire ou complémentaire. » (Source site du Conseil Départemental des Yvelines).

Un enfant porteur de handicap dont l'autonomie permet une scolarisation en milieu ordinaire pourra bénéficier d'un parcours « école inclusive ».
Plus d'informations sur cet accompagnement et les différents aménagements possibles grâce au lien suivant :

<https://www.ac-versailles.fr/ash>

Un numéro vert est à disposition des familles pour toute information : 0805 805 110

Au sein des établissements scolaires ordinaires, il existe des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). Ce sont des dispositifs d'enseignement à effectif réduit qui proposent, en milieu scolaire ordinaire, des possibilités d'apprentissages souples et diversifiées : ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée.

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

Il existe plusieurs dispositifs pour accompagner l'accès aux études supérieures des élèves en situation de handicap.

Vous pouvez consulter les pages suivantes pour plus d'information :

<https://www.uvsq.fr/accompagnement-du-handicap>

<https://eduscol.education.fr/1153/le-droit-l-education-pour-tous-les-enfants>

Pour connaître les différentes possibilités de formation des élèves en situation de handicap dans la voie professionnelle, vous pouvez également consulter la page :

<https://eduscol.education.fr/1170/formation-et-insertion-professionnelles-des-eleves-en-situation-de-handicap>

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Dans le cas d'un handicap ne permettant pas la scolarisation en milieu ordinaire, des établissements médico-sociaux (EMS) peuvent être envisagés dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) défini par la maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH). Il est important de souligner que l'orientation à ces établissements est régie par une notification MDPH.

La liste de ces établissements est accessible via le site du Pôle inclusif des Yvelines :

<http://www.i-en-ash2-ia78.ac-versailles.fr/>

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Une section du site Handicap.paris.fr est également disponible concernant les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Au lien suivant :

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/etudier/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Étudier

Se former en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/se-former/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Se former

Travailler en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Travailler

VI

LOISIRS



Sites touristiques :

L'accessibilité aux sites de loisirs et aux activités adaptés au handicap sont disponibles sur le lien suivant dans les Yvelines :

<https://www.sortir-yvelines.fr/Zoom-sur/tourisme-handicap-yvelines>

Vous y trouverez différents lieux classés par accessibilité en fonction du handicap (Auditif, Mental, Moteur ou Visuel) :

- Sites touristiques
- Balades
- Idées d'hébergements
- Etc...

Des offres promotionnelles pour un accès à ces sites à tarif réduit est également possible via le Pass-malin Hauts-de-Seine, Yvelines, téléchargeable sur :

<https://www.passmalin.fr/>

Activités sportives :

Le comité départemental Handisport propose également une liste d'activités accessibles aux personnes porteuses de handicap : <https://www.handisport78.fr>

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Logements sociaux: La demande de logement social est obligatoire pour toute demande auprès d'un bailleur social (y compris pour les logements sociaux conventionnés MINARM : ETL). Elle est à constituer en ligne ou à déposer auprès du service logement d'une Mairie.
<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Logements ETL : Le parc locatif MINARM propose des logements en région parisienne. Il est possible de déposer une demande en ligne sur ATRIUM (plateforme de demande de logement Défense via Intradef) ou l'envoyer par courrier :
<https://logement.intradef.gouv.fr/housing-office/56/additional-informations>

L'habitat inclusif : *Plusieurs offres de logement se développent, garantissant un environnement adapté et sécurisé aux personnes âgées et handicapées tout en favorisant leur autonomie. Caractérisés par leur dimension collective, ces logements facilitent l'inclusion sociale des habitants et l'intervention des professionnels du secteur social et médico-social.* (handicap.gouv.fr) <https://www.cnsa.fr/documentation/guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-person.pdf>

Droit au Logement Opposable (DALO) :

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez saisir la commission de médiation DALO pour être reconnu prioritaire sur la demande de logement social si vous remplissez les conditions et que vous êtes dans l'une des situations suivantes : Être handicapé ou avoir à votre charge une personne handicapée, ou avoir à votre charge au moins un enfant mineur, et occuper un logement indécent ou sur occupé. Être handicapé, ou avoir à votre charge une personne handicapée, et être logé dans un logement non adapté à ce handicap ». (Source : site du service public). <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005>

Remplir le Cerfa n°15036 et le transmettre à l'adresse suivante :

Commission de médiation du département des Yvelines
 Secrétariat de la commission de médiation DALO des Yvelines
 TSA 56790 - 95905 CERGY PONTOISE CEDEX 9

Accord collectif départemental 78 (ACD) :

Possibilité de saisir ce dispositif en parallèle du DALO. Il a le même objectif. Il s'agit d'une convention entre l'État et les bailleurs sociaux. La demande doit être faite par un travailleur social du Conseil Départemental des Yvelines. Sont considérées prioritaires au titre de l'ACD 78: « *les personnes en situation de handicap, dont le logement n'est pas adapté* ». (Source : site de la Préfecture des Yvelines).

Vous pouvez contacter votre antenne d'action sociale (assistant(e) de service social) afin de vous aider dans cette démarche.

Pour saisir le DALO et l'ACD, il faut au préalable avoir une demande de logement social.



TRANSPORTS



Le PAM 78

Le service PAM (Pour Aider à la Mobilité) est un service départemental de transport à la demande, d'adresse à adresse. Il est réservé aux personnes justifiant d'un taux d'invalidité d'au moins 80 % pour qu'elles puissent se déplacer quotidiennement (trajet domicile-travail, loisirs...). Il est assuré par du personnel spécialement formé et dans des véhicules adaptés.

Chacun des 8 départements franciliens dispose d'un réseau PAM, co-financé par Île-de-France Mobilités et la Région Île-de-France. Les trajets sont payants, mais les voyageurs ne supportent qu'une part du coût réel. (Source site 78-92)

Peuvent en bénéficier les personnes ayant une résidence permanente dans le Département des Yvelines ou des Hauts-de-Seine et étant titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion de la MDPH ou d'une carte de stationnement délivrée par l'office national des anciens combattants.

La réservation de ce transport se fait en ligne via le site : <https://www.pam78-92.iledefrance-mobilites.fr/> et la prise en charge financière de ce transport s'envisage par le biais d'un dossier MDPH si les droits ne sont pas encore ouverts.

Pour les personnels civils du MINARM, il peut y avoir une prise en charge de la quote-part relative au trajet domicile-travail. Pour en faire la demande, vous devez contacter votre Assistant(e) Social(e) ou le référent handicap de votre site.

La carte Améthyste pour les transports en commun :

Le titre Améthyste permet des déplacements sur tous les modes de transport en commun d'Île-de-France (Métro, RER, bus, tramway et train) y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, Orlyrail, certains services de transports à la demande et de dessertes locales appliquant la tarification fixée par Île-de-France Mobilités. Il permet un nombre illimité de voyages dans la limite des zones délivrées par le Conseil départemental et valable 12 mois suivant sa souscription. (Source site 78-92)

Plus d'informations sur le lien suivant : <https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/amethyste-aides-aux-transport-des-personnes-agees-handicapees-et-anciens-combattants>

Transports scolaires adaptés dans les Yvelines :

Les élèves qui rencontrent des limitations ou restrictions pour se rendre vers leur établissement scolaire du fait de leur situation de handicap peuvent être transportés par Ile-de-France Mobilités. (Source : site des départements des Yvelines et Hauts-de-Seine).

Il faut avoir une notification de la MDPH et la demande est à faire auprès d'Île-de-France Mobilités : <https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/le-transport-scolaire-adapte>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



ANNEXE GUYANE



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS

Fiche 8 : Emploi du conjoint

Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

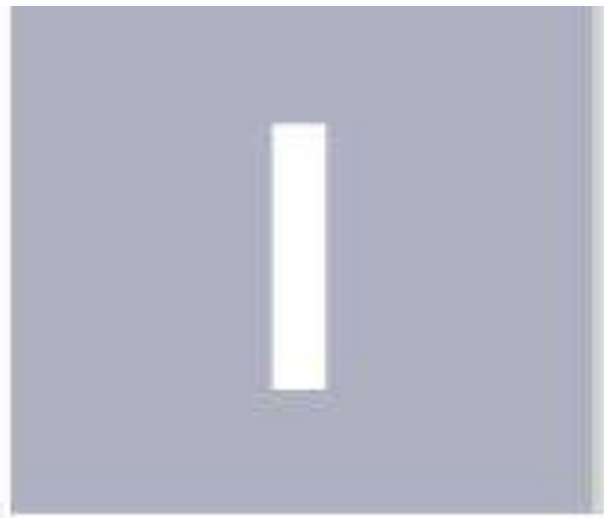
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

La MDPH de Guyane travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://handicap.paris.fr/la-mdph/nos-partenaires/>

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction de l'enfance et de la famille de la Guyane : <https://www.ctg-guyane.fr/pole-prevention-solidarite-ppss/direction-de-lenfance-et-de-la-famille/>
- Rectorat de Guyane : <https://www.ac-guyane.fr/>
- Direction de la cohésion sociale et de la population (DGCOPOP) : <https://www.guyane.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-Sous-prefecture/DGCOPOP-Direction-generale-de-la-cohesion-et-des-populations>
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- CGSS Guyane
- Agence régionale de santé (ARS) Guyane
- Pôle emploi
- Cap Emploi 973 – SAMETH : <https://www.capemploi-973.com>

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site : <https://guyane.handidonnes.fr/page/repertoires-des-etablissements-et-services-specialises-handicap/content/>
- Conseil territorial de la citoyenneté et de l'autonomie (CTCA)
- Conseil intercommunale de santé mentale (CISM) : <https://gps.gf/acteurs/cism-conseil-intercommunal-en-sante-mentale-communaute-dagglomeration-du-centre-littoral-de-guyane/>
- Défenseur des droits YANA J : <https://www.yana-j.fr/dispositif-defenseur-des-droits/>
- APAJH Guyane : <https://www.apajhguyane.org/>
- IMED Guyane : <https://www.imed-guyane.fr/>

Les annuaires :

- l'annuaire du [Psycom](https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/) (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre d'action sociale Outre-Mer (CASOM) de Guyane
a compétence sur l'ensemble du territoire guyanais, il est rattaché au :
Service à compétence nationale de l'action sociale des armées

Information et contact :

Quartier Militaire de la Madeleine – CS 56019
97306 CAYENNE Cedex
Tél. : 0594 39 21 67 – PNIA : 843 407 21 67

Il est composé d'une direction et d'une antenne d'action sociale, localisées sur un même site.
Horaires d'accueil : 7h00-16h30 Lundi et jeudi ;
7h00 – 12H00 Mardi-mercredi-jeudi

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

La direction du CASOM :

La direction se compose d'une directrice, d'une conseillère technique assurant la fonction d'adjointe, d'un comptable et d'une secrétaire de direction.

Les assistants de service social (ASS):

3 assistantes de service social soutiennent les ressortissants affectés dans leur zone de responsabilité et apportent un accompagnement adapté à leur situation.

Les assistantes de service social interviennent sur l'ensemble des entités des Forces Armées de Guyane, de la gendarmerie nationale et du Régiment du Service Militaire Adapté (RSMA).

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Les problématiques traitées au niveau de la vie familiale.

Dans le cadre du plan famille 2018-2022 (mesure 1.1) qui vise à accroître l'offre d'accueil petite enfance, plusieurs moyens d'accueil jeune enfant financés par les crédits du MINARM ou interministériels sont mis à la disposition des familles en Guyane.

Un réseau d'assistantes maternelles conventionnées réparties sur Cayenne, Rémire, Matoury, Macouria, Kourou. Le listing des ASMAT conventionnées est disponible auprès du CASOM.

Sur le périmètre du CASOM de Guyane, le ministère des Armées dispose d'un établissement multi-accueil dont la vocation est d'accueillir les enfants âgés de 3 mois à 3 ans, en accueil régulier, occasionnel ou en halte garderie.

D'une capacité de 30 places, la crèche « Les Sotalies » tire son nom d'une espèce de dauphin emblématique du patrimoine naturel guyanais. Ancrée dans son environnement et la culture du territoire, son architecture reprend certain code du « carbet guyanais » entre bois et nature.

La structure est aménagée et adaptée aux normes petite enfance. Situé sur le quartier militaire de la Madeleine à Cayenne, l'établissement est équipé de matériels fonctionnels et modernes. Il offre un espace de vie en extérieur et permet l'accueil adapté à chaque enfant et aux familles,

Horaires d'ouverture :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
06h00-17h30	06h00-17h30	06h00-17h30	06h00-17h30	06h00-17h30

Plus d'information et contact : Tél. : 0594 35 37 06 – Courriel : smacayenne@igesa.fr
Les informations sont également disponibles sur le site internet : https://www.igesa.fr/famille-enfance/nos-prestations/etablisements-daccueil-de-jeunes-enfants_espace«DOM-TOM

Des Réservation de berceaux sont aussi mises à disposition (10 places à Cayenne) par la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) de Guyane pour l'ensemble des personnels de l'Etat.

⇒ L'antenne Défense Mobilité :

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans le cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires

Défense Mobilité Guyane :

Quartier Militaire de la Madeleine – CS 56019

97306 CAYENNE Cedex

Tél. : 0594 39 20 15 - PNIA : 843 407 20 15

Courriel : sga.drh-md.defense_mobilite-290214.grp@intradef.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM, il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Hors MINARM : le site du [Psycom](https://www.psycom.org) qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Le 01 8 472 9 472 – ligne nationale des aidants

L'association Avec nos Proches œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider. Vous pouvez trouver la liste des établissements sur : <https://guyane.handidonnees.fr/page/repertoires-des-etablissements-et-services-specialises-handicap/content/>

Vous pourrez trouver des informations relatives à :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- Soins en hématologie et en oncologie

Prendre soin de sa santé

En matière de santé, différents services et dispositifs dédiés aux personnes en situation de handicap peuvent évaluer votre situation et vous apporter écoute, soins, suivi médical ou accompagnement médico-psychologique. Des consultations médicales, généralistes ou spécialisées existent selon vos besoins de santé.

Sur le site : <https://www.ctgguyane.fr>



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Voici les coordonnées de la MDPH :

MDPH GUYANE

Novaparc 7 – Bât G

7 rue des Balisiers – bp 5028

97300 CAYENNE CEDEX

Tél. : 0594 39 16 80 - Fax : 0594 37 95 51

Courriel : mdph-guyane@mdph973.fr

Site internet : <https://www.ctgguyane.fr>

Service de demande en ligne de la MDPH : <https://www.mdphenligne.cnsa.fr/mdph/973>

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois.

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

La prise en charge du handicap est difficile sur le territoire de la Guyane par manque de structures adaptées et de professionnels.

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Sur le site <https://guyane.handidonnees.fr/page/repertoires-des-etablissements-et-services-specialises-handicap/content/>

Vous trouverez les coordonnées et les listes des structures suivantes ou vous pourrez entamer les démarches pour vous permettre de diagnostiquer votre enfant :

- Hôpitaux et consultations généralistes
- Structures spécialisées
- Dépistage de l'autisme
- Soins en hématologie et en oncologie

- Les assistant(e)s maternel(le)s

Les informations sur les formulaires associés ont été mis à jour sur SGA CONNECT et en cours sur le site internet du MINARM :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/mon-accompagnement-social/prestations-de-action-sociale/Pages/le.aspx>

Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une prestation d'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.

[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistante de service social)

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Au lien : <https://guyane.handidonnees.fr/page/repertoires-des-etablissements-et-services-specialises-handicap/content/>

Vous y trouverez à la fois les informations sur

- la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.
- les alternatives à la scolarisation.

Pour la scolarisation au sein d'un établissement scolaire, les **classes d'intégration scolaire (CLIS)** accueillent des élèves selon 4 types de handicaps, correspondant à 4 options d'enseignants spécialisés. Celles-ci sont consultables au lien suivant :

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-9C-Guyane.html>

A partir du collège, la scolarité se fait au sein des **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** : <https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-9C-Guyane.html>

Afin d'accueillir l'enfant souffrant de **troubles du spectre de l'autisme (TSA)** en milieu scolaire "traditionnel", 2 unités d'enseignement en maternelle et élémentaires pour les enfants concernés par les spectres du trouble de l'autisme (UEMA) sont actives en Guyane.

Ce système alterne la présence de l'élève entre une classe "normale" et un "sas émotionnel" (une classe d'autorégulation) – un créneau durant lequel il est coaché par un éducateur spécialisé et un enseignant, pour apprendre à gérer ses troubles émotionnels et ses comportements envahissants par lui-même, et retourner ensuite travailler avec les autres.

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

- **Les SEGPA**

Les Segpa sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. La Segpa s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de Segpa peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

<https://ash.eta.ac-guyane.fr/-S-E-G-P-A-.html>

- **L'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) :**

Il s'agit d'un établissement dont la spécificité est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale, ou présentant des difficultés liées à une situation de handicap.

Les EREA/LEA permettent à des adolescents en difficulté ou présentant des handicaps d'élaborer leur projet d'orientation et de formation ainsi que leur projet d'insertion professionnelle et sociale en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités, par l'individualisation des durées et des parcours de formation, et par un accompagnement spécifique assuré en internat éducatif par des enseignants-éducateurs.

<https://ash.eta.ac-guyane.fr/-S-E-G-P-A-.html>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

À Paris, plusieurs structures, dont certaines nationales tels que l'INJS ou l'INJA, proposent une scolarisation adaptée aux élèves atteints de déficiences auditives ou visuelles.

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou en institut médico-professionnel (IMPRO) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

La liste interactive des établissements et services médico-sociaux mentionnés ci-dessus est consultable au lien :

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS.ULIS/ULIS-9C-Guyane.html>

Si la personne porteuse d'un handicap est un enfant

Si la personne porteuse d'un handicap est un adulte

les informations sont disponibles sur :

<https://annuaire.action-sociale.org/CLIS,ULIS/ULIS-9C-Guyane.html>

28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible, en fonction de l'orientation MDPH, de continuer d'étudier.

Une section du site Handicap.paris.fr est également disponible concernant les études, la formation et le travail des personnes en situation de handicap.

Au lien suivant :

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/etudier/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Étudier

Se former en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/se-former/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Se former

Travailler en situation de handicap :

- <https://handicap.paris.fr/etudier-se-former-travailler/travailler/>
- Ou sur le site Handicap.paris.fr => Accueil => Étudier, se former, travailler => Travailler

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



En Guyane, la DICOM-GSBDD gère l'ensemble de l'hébergement et du logement au profit des personnels affectés sur le territoire.

L'attribution des logements aux ayants droit du ministère des armées, relève directement de la responsabilité du commandant supérieur des forces stationnées (COMSUP). Il est ainsi mis à la disposition des ressortissants affectés en Guyane un logement, moyennant une contribution financière, prélevée directement sur la solde ou le salaire.

Le montant de la redevance est appliqué en fonction du statut du personnel (10% pour les militaires et 15% pour le personnel civil). Le logement attribué peut être :

- soit un logement domanial ;
- soit un logement pris à bail.

Les coordonnées suivantes sont :

- Téléphone : 05 94 39 21 76 – PNIA : 843 407 21 76
- Internet : gsbdd-guf-bil.contact.fct@def.gouv.fr
- Intradef : dicom-guf-bil.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

Les dossiers et listes de documents à fournir sont disponibles en ligne via le portail intranet des FAG : <http://portail-fag.intradef.gouv.fr/index.php/livret-d-accueil/logement>

Textes de références :

- *Instruction N° 4161/DEF/DAG/DE/LOG du 20 juillet 1992 relative au logement du personnel du ministère de la défense dans les départements et territoires d'outre-mer.*
- *NDS-NMR 935/DEF/SGA/DMPA/SDL/BL du 10 octobre 2012 relative à l'accès au logement dans les bases de défense situées en dehors de la métropole*



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe La Réunion

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

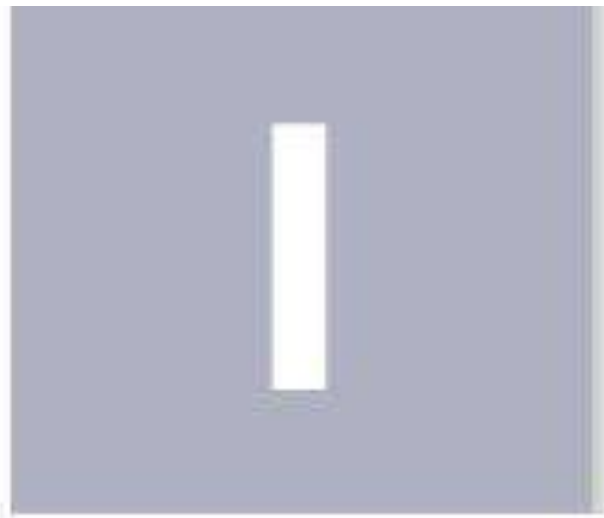
Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Les coordonnées des associations de personnes handicapées sont disponibles sur le site de la MDPH, rubrique « Annuaire » : <https://www.mdph.re/>

Vous y trouverez les liens vers les institutions et associations partenaires :

Les établissements médicaux sociaux pour adultes:

Foyer d'accueil médicalisé /d'accueil occupationnel /ou d'hébergement

Etablissement et services pour personnes âgées - MAIA Réunion

Maison d'accueil spécialisée

Service d'accompagnement à la vie sociale – SAVS

Service d'accompagnement médico-social - SAMSAH

Les établissements médicaux sociaux pour enfants et adolescents:

Centre Action Médico-sociale Précoce- CAMSP

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

Etablissement Expérimental pour Autisme (SACS Autisme Bel Avenir)

Etablissement pour Polyhandicapés (CEAP – CEM /ASFA www.asfa.re)

Institut d'Education Motrice (IEM)

Institut d'Education Sensorielle Sourd/Aveugle – Centre de Rééducation de la Ressource /IRSAM

Institut Médico-Educatif (IME)

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)

Service Education Spéciale et Sois à domicile (SESSAD)

Les associations de personnes handicapées (basées dans l'Est, l'Ouest, le nord, le Sud)

Les structures œuvrant pour l'insertion professionnelle

Entreprises adaptées

Etablissements et services d'Aide par le travail (ESAT)

Institutions et opérateurs

Orientation scolaire

Enseignants référents

Les ULIS (Est, Ouest, Nord, Sud)

Les Unités d'Enseignement Autisme

Paiement des prestations

Par la CAF <http://www.caf.fr/>

Par le conseil Départemental – ASA <http://www.cg974.fr/>

Services publics d'accueil et d'information

Antennes de la CAF /CCAS des communes /antennes PMI GUT du Conseil Départemental

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre d'action sociale d'outre-mer à compétence régionale sur l'île de La Réunion et Mayotte

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense
Information et contact :
CASOM La Réunion Mayotte
BP 50800 – 97476 Saint-Denis Cedex
Tél : 02 62 93 51 46 - Pnia : 845 401 51 46
casom-la-reunion.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

5 antennes d'action sociale dotées de 6 assistantes sociales.

Horaires : 07h15- 12h00 / 12h45-17h30 (mercredi et vendredi uniquement le matin)

- **Antenne d'action sociale de Saint-Denis :**
Assistante service social Nord-Est: 02 62 93 52 59 / 06 92 95 18 91
Assistante service social Nord-Ouest: 02 62 93 52 60 / 06 92 26 26 11
Secrétariat (mardi-jeudi): 02 62 93 33 11
- **Antenne d'action sociale de Saint-Pierre :**
Assistante service social: 02 62 70 06 87 / 06 92 29 29 05
Secrétariat (lundi-mercredi-vendredi): 02 62 70 06 88
- **Antenne d'action sociale RSMA Terre-Sainte :**
Assistante service social: 02 62 96 59 85 / 06 92 48 51 83
Secrétariat : 02 62 96 59 86
- **Antenne d'action sociale Dzaoudzi :**
Assistante service social: 02 69 64 46 25 / 06 39 69 41 86
Secrétariat : 02 69 64 46 26
- **Antenne d'action sociale RSMA Tsingoni :**
Assistante service social: 02 69 60 87 49 / 06 39 29 95 16
Secrétariat : 02 69 60 87 49

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés sur leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation. Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées, de la gendarmerie nationale et des RSMA.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

➤ **Forum « accompagnement des blessés militaires et de leurs familles »**

A son initiative, le CASOM de La Réunion-Mayotte a piloté un forum des blessés militaires en 2021, puis reconduit en 2022 sous la présidence du général COMSUP des FAZSOI et en partenariat avec le SSA, l'ONAC, le SLPA, la CABAT, le BAS des blessés gendarmerie, la CABGN, TEGO, l'ARBA, le RH). Le but est d'optimiser l'accompagnement des blessés militaires des FAZSOI et de la gendarmerie de La Réunion et Mayotte en proposant diverses actions et d'améliorer la coordination inter services.

- Création d'un référent CAB interarmées et services, au plan local (en cours).
- Recensement des blessés à la Réunion.
- Meilleure coordination des situations de suivi des blessés.
- Projet de création d'une maison des vétérans.
- Création de groupe de parole animés par des psychologues.
- Transposition de certains dispositifs CABAT (stages sportifs)
- Création d'un site WEB dédié aux blessés.
- Accompagner les blessés dans l'accès au droit (pension invalidité, carte du combattant)

➤ **Séjours gratuits**



Vous avez été blessé en opération intérieure ou extérieure ? Vous êtes conjoint survivant d'un personnel du ministère des armées décédé en opération intérieure ou extérieure ?

Vous pouvez bénéficier d'un séjour gratuit d'une durée de 7 jours consécutifs en famille dans un centre de vacances Igesa.

Demande à déposer au plus tard 5 ans après la date de l'opération ayant causé la blessure ou le décès.

➤ **L'Aide financière accordée aux familles des ressortissants de l'action sociale des armées, blessés et hospitalisés (AFBH)** destinée à couvrir les frais de trajet, d'hébergement, de restauration et de transports urbains sur une période de 56 jours max - 3 jours d'hospitalisation minimum - 6 accompagnants maximum.

Lien: [Igesa : Offres aux blessés en service](#)

➤ **Aides financières de l'ASA:** secours ou prêt social dans le cadre d'un déséquilibre financier.

➤ **Accueil et prise en charge des gendarmes de Mayotte et de leurs familles** en cas de rapatriements sanitaires, consultations spécialistes.

➤ **Accompagnement des victimes de violences conjugales :**

contacts et numéros utiles au lien: www.orviff.re

Dans tous les cas, veuillez contacter votre assistante sociale de proximité.

⇒ **L'Antenne Défense Mobilité La Réunion :**

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires.

Défense Mobilité La Réunion (Antenne)

Caserne Lambert

97804 SAINT DENIS CEDEX 9 REUNION

Tél: [0 800 64 50 85](tel:0800645085)

Mail: defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-run.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...).
- Mobiliser certaines prestations.

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

➤ **Psychologue réserviste à St-Denis :**

Mail : acdbpsy@yahoo.fr

➤ **Service local de psychologie appliquée de la Marine (Port des Galets) :**

Tél: 02 62 93 31 49 / 06 92 65 60 89

Mail: clarisse.nienat@intradef.gouv.fr

➤ **Psychologue St-Pierre :**

Mail : chantal.kreder@chu-reunion.fr

➤ **Psychologue Gendarmerie (en métropole) :**

Tél : 01 75 37 74 13 / 06 16 08 28 82

Mail : vanessa.bosserelle@gendarmerie.interieur.gouv.fr

➤ **Psychologue Gendarmerie Mayotte**

Tél: 02.69.63.56.15 / 06.39.28.41.39

Mail: mohand.bouzidi@gendarmerie.interieur.gouv.fr

➤ **Plateforme téléphonique 24h/24 7j/7 « Ecoute Défense » : 08 08 800 321**

Hors MINARM : EPSMR: Etablissement Public de Santé Mentale de La Réunion

Vous avez vécu ou vous avez été témoin d'accidents, de violences ou d'événements traumatisants. Vous souffrez de difficultés psychologiques et souhaitez de l'aide sans savoir où vous adresser. Des professionnels formés vous écoutent et vous orientent, pour trouver ensemble la prise en charge la plus adaptée.

Numéro vert unique de l'unité de psychotrauma:



L'appui aux aidants:

0 800 53 00 02 Service & appel gratuits

<http://handisoutien974.alefpa.asso.fr/les-aidants/appui-aux-aidants/>

Le **GIP SAP** est un groupement d'intérêt public proposant notamment un dispositif de soutien et d'accompagnement des aidants familiaux. Le GIP SAP, vous met notamment en lien avec :

- Des activités pour les aidants : café des aidants, matinée santé, formation des aidants, maison des aidants
- Des outils: bourses d'heures, séjour Grand'R, soutien psychologique des aidants
- Un accompagnement social et administratif
- Des services de médiation familiale



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider. L'orientation se fait vers le **Centre médico-social précoce (CAMSP)** le plus proche du domicile.

A La Réunion, il en existe plusieurs (**voir fiche 23**). Le CAMSP a pour missions le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants (0 à 6 ans) en situation de handicap. Pour cela, il regroupe en son sein nombre de spécialistes, comme des pédiatres, des psychologues, des psychomotriciens, des ergothérapeutes.

Au terme d'un long parcours cheminé d'un bon nombre d'examens sensoriels et cliniques, le CAMSP sera en mesure d'établir un bilan. Si celui-ci révèle un handicap, le CAMSP vous dirigera vers d'autres structures pouvant prendre en charge votre enfant.

Pour avoir accès à ces structures, il est essentiel que le handicap soit reconnu par la MDPH. La rédaction d'un dossier accompagné de justificatifs médicaux est nécessaire.

Afin de vous aider à constituer ce dossier, vous pouvez faire appel aux services sociaux du CAMSP, du CCAS de votre commune ou à l'assistante sociale du CASOM de votre secteur.



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique pour informer, orienter et accompagner les personnes handicapées et leurs proches.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Voici les coordonnées de la MDPH REUNION :

Accueil du public

MDPH Réunion - siège social
13 rue Fenelon
BP 60183
97464 Saint-Denis cedex

MDPH Réunion - Antenne Sud
13 rue Archambaud
97410 Saint-Pierre

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi
de 8H à 12H et 13H à 16H

Et le vendredi
de 8H à 12H

Contact par mail :
mdph974@mdph.re



Site web : <https://www.mdph.re/>

NB: Attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois

Penser à faire suivre son dossier MDPH du département d'origine vers la MDPH Réunion

- Les aides de la CDAPH informations disponibles sur le site de la MDPH de La Réunion => Accueil => Droits et prestations => Au lien : <https://www.mdph.re/>

Voici un bref aperçu des droits et prestations qui peuvent être délivrés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour répondre à des besoins liés à la Vie quotidienne :

Vous avez moins de 20 ans :

[Allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(AEEH\) et compléments](#)

[Droit d'option PCH-Compléments AEEH](#)

[Prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention invalidité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention priorité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention stationnement](#)

[Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer \(AVPF\)](#)

Vous avez plus de 20 ans :

[Allocation pour adulte handicapé \(AAH\)](#)

[Droit d'option PCH ou allocation compensatrice](#)

[Complément de ressources](#)

[Orientation vers un établissement ou service médico-social \(ESMS\) pour adulte](#)

[Maintien en ESMS \(Creton\)](#)

[Renouvellement ACTP \(Allocation compensatrice pour tierce personne\)](#)

[Renouvellement ACFP \(Allocation compensatrice pour frais professionnels\)](#)

[Prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention invalidité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention priorité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention stationnement](#)

- Les aides du ministère des armées et les aides interministérielles (liens INTRADEF):
 - **Aide rente survie :** [Lien vers la fiche "Les aides aux familles d'enfants porteurs de handicap"](#)
 - **APEH** [Lien vers la fiche "L'allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans \(APEH\)"](#)
 - **APEH** [Lien vers la fiche "L'allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de 20 ans jusqu'à 27 ans \(APEH\)"](#)
 - **Participation aux frais de séjours en centre de vacances spécialisés** [Lien vers la fiche "Les frais de séjours en centres de vacances spécialisés"](#)
 - **L'aide aux handicapés-séjour de vacances en famille hors du domicile familial** [Lien vers la fiche "aide aux handicapés-séjour hors du domicile familial"](#)

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Coordonnées et liste des structures de La Réunion où vous pourrez entamer les démarches pour vous permettre de diagnostiquer votre enfant :

- **CAMSP Polyvalent de l'Asfa (Association Saint François d'Assises)**

(Tous types de déficience)

47 chemin Tessan- 97470 Sainte-Clotilde

97476 Saint-Denis Cedex

Tel: 0262 90 87 87 - Mail: myriame.vanlede@asfa.re

- **CAMSP les Jacarandas Nord (Déficience sensorielle)**

9 rue Jacob de Cordemoy - 97490 Sainte-Clotilde

Tél: 0262 21 35 74 - Mail: bcoquoz@irsam.fr

- **CAMSP les Jacarandas Sud (Déficience sensorielle)**

3 rue Marius et Ary Leblond - 97450 Saint-Louis

Tél: 02 62 35 16 95

Mail: cpieyre@irsam.fr - Site web: <http://www.irsam.fr/>

- **CAMSP Polyvalent Fondation Père Favron (Tous types de déficiences)**

3 rue Marius et Ary Leblond - 97450 Saint-Louis

Tél: 02 62 91 29 56

Mail: camsp@favron.org Site web: <http://www.favron.org/>

- **CAMSP Polyvalent de l'Asfa (Association Saint François d'Assises)**

(Tous types de déficience)

9, rue André DUCHEMAN - 97470 SAINT BENOIT

Tél: 02 62 20 10 56

Mail: myriame.vanlede@asfa.re

- **CAMSP Polyvalent de l'Asfa (OUEST)**

(Tous types de déficience)

12, rue Jules Thirel – Savanna- 97460 Saint-Paul

Tél: 0262 22 29 63

Mail: myriame.vanlede@asfa.re

24

FAIRE GARDER VOTRE ENFANT

- **LE CHÈQUE MARMAILLES** (dispositif du Conseil départemental de La Réunion)
Objectif: Permettre aux parents aux revenus modestes ou moyens de confier leur enfant à une crèche ou à une assistante maternelle agréée.
Bénéficiaires: Parents de jeunes enfants de 0 à 6 ans.
Conditions d'éligibilité:
Familles dont le revenu est inférieur aux plafonds de ressources suivants :
 - 2 000 € pour les foyers avec 1 enfant,
 - 2 250 € pour les foyers avec 2 enfants,
 - 3 000 € pour 3 enfants,
 - 3 375 € pour 4 enfants,
 - 3 750 € pour 5 enfants.Le montant de l'aide à l'accueil des enfants porteurs de handicap est de 250 € sans condition de ressources.
- Trouver un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e), un relais, une crèche, une association sur le département de La Réunion:
<https://enfcon fiance.cg974.fr/>
- Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une **prestation d'aide aux ASMAT** exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.
[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)
- **EAJE MULTI-ACCUEIL « Le LAMBERT » - 14 places**
Accueil des enfants de moins de 6 ans de la communauté militaire et civile des FAZSOI et de la gendarmerie – Possibilité d'accueillir des enfants avec handicap.
Directrice: Stéphanie KHON: 06 93 21 45 05 Mail: smastdenis@igesa.fr

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale de proximité (assistante de service social)

V

SCOLARITÉ



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

Au lien : <https://www.mdph.re/>

=> Accueil => Droits et prestations => Enfants/adolescents et jeunes adultes handicapés => Parcours scolaire ou éducatif

Vous y trouverez à la fois les informations sur

- la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.
- les alternatives à la scolarisation.

- **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**

Le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) concerne les élèves en situation de handicap, ou présentant des troubles de la personnalité, ou atteints par des troubles de santé invalidant, dès lors que leur situation nécessite des aménagements éducatifs ou pédagogiques importants.

- **Orientation vers le milieu médico-social**

- Les Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)
- Les Instituts d'Education Motrice (IEM)
- Des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- Etablissements pour polyhandicapés (Les centres pour l'enfant et l'adolescent polyhandicapé (CEAP) / Les Centres d'éducation motrice (CEM)

Si la scolarité en milieu ordinaire n'est pas possible, la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) peut prononcer une orientation vers un établissement ou un service médico-social spécialisé, à temps plein ou à temps partiel, avec une prise en charge des besoins éducatifs et thérapeutiques.

[Liste des établissements et services pour enfants/adolescents 974](#)

- **Orientation vers le milieu ordinaire**

Lorsqu'il est possible de maintenir l'enfant en milieu scolaire ordinaire, des mesures de compensation peuvent être proposées comme la mise à disposition d'un AESH, de matériel adapté, du transport scolaire adapté.

- **Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)**
- **Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**
- **Services d'accompagnement des enfants en situation de handicap (SESSAD)**

Scolarité inclusive 2 : au-delà du collège

- **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** : accueillent les élèves dont la situation de handicap ne leur permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Il existe 3 types d'ULIS : **ULIS-école, ULIS -collège et ULIS-lycée**. Les élèves sont scolarisés dans de petites unités comprenant au maximum 12 élèves. Ils sont encadrés par des enseignants spécialisés, mais pour certains enseignements ils peuvent être intégrés à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoin
- **Les Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)**

Les SEGPA sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel.

La SEGPA s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de SEGPA peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

- **Les services d'accompagnement des enfants en situation de handicap (SESSAD)** : apportent lorsque cela est nécessaire un soutien spécialisé aux enfants et adolescents maintenus dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation. Le SESSAD apporte un soutien spécialisé en développant des actions de soins et de rééducation dans les lieux de vie de l'élève handicapé. Il participe à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie grâce à l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Ces moyens peuvent être des actes médicaux spécialisés, des rééducations dans divers domaines (kinésithérapie, orthophonie, ergothérapie...) ou un soutien spécifique dispensé par un enseignant spécialisé.

Liens: <https://www.mdph.re/>

[Liste des établissements et services pour enfants/adolescents 974](#)

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou en institut médico-professionnel (IMPRO) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

La liste interactive des établissements et services médico-sociaux mentionnés ci-dessus est consultable au lien :

<https://www.mdph.re/> Accueil du site => Parcours scolaire ou éducatif => Orientation vers le milieu médico-social /annuaire des partenaires

- Les instituts médico-éducatifs (IME)
- Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)
- Les instituts d'éducation sensorielle (IES)
- Les instituts d'Education Motrice (IEM)
- Des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

Etablissements pour polyhandicapé :

- Les centres pour l'enfant et l'adolescent polyhandicapé (CEAP)
- Les centres d'éducation motrice (CEM)

<https://www.mdph.re/> => Accueil du site => Le projet de vie => La vie professionnelle => (l'insertion professionnelle et la formation)

Au-delà du handicap, il existe des possibilités de parcours pour s'insérer dans la vie professionnelle. S'accomplir au travail c'est exister et trouver sa place dans la société, assurer ses dépenses, participer à la vie économique, trouver un équilibre personnel, etc. Toute personne en situation de handicap bénéficie de mesures de droit commun et de certaines mesures spécifiques dans la formation et l'emploi.

Ces mesures appuient l'accompagnement dans la construction du projet personnel de formation et de trajectoire professionnel dans le cas d'un besoin de soutien pour :

- Faire un bilan de ses capacités professionnelles
- Préciser son projet professionnel
- Adapter son environnement de travail
- Accéder à un emploi ou conserver son emploi
- Accéder à une formation

Lorsque vous rencontrez des difficultés dans ces domaines, vous devez les exprimer en précisant aussi vos besoins et attentes à l'aide du VOLET D du (nouveau) formulaire de demande MDPH.

Voici un bref aperçu des droits et prestations qui peuvent être délivrés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour répondre à des besoins liés à la Vie professionnelle :

- **Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)**
- **Orientation et formation professionnelles :**
 - Les entreprises adaptées
 - Marché du travail (avec accompagnement par le dispositif emploi accompagné)
 - Centre de rééducation professionnelle (CRP)
 - Centre de pré-orientation (CPO)
 - Unité d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et socio-professionnelle (UEROS)
 - Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT)

Aides et services des partenaires :

- Principales aides du FIPHFP (secteur public)
- Principales aides de l'AGEFIPH (secteur privé)
- Missions du SAMETH

L'aménagement des postes de travail des travailleurs en situation de handicap

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan handicap, le ministère des armées délivre des aides techniques et humaines pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels du ministère des armées en situation de handicap. Ces aides sont financées par les fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et le ministère des armées.

[Lien vers la fiche "L'aménagement des postes de travail des travailleurs en situation de handicap"](#)

VI

LOISIRS



Colonies Vacances Jeunes (CVJ) Contact : cvjocceanindien@igesa.fr

IGESA organise pendant les vacances scolaires (6 sessions par an) des CVJ à La Réunion au profit des enfants de 6 à 11 ans et 12 à 17 ans. Possibilité d'accueil des enfants handicapés.

Le Conseil Départemental de La Réunion met en place des dispositifs pour faciliter l'accès aux loisirs des personnes concernées par le handicap :

Le Pass Loisirs : Permettre aux personnes porteuses d'un handicap de pratiquer au quotidien des activités sportives, culturelles ou de loisirs dispensées par les nombreux prestataires affiliés sur toute l'île (aide financière accordée pour 3 ans – 270 € /an)

Le dispositif "Répit-Repos" : Apporter une aide aux aidants familiaux pour prévenir les risques d'épuisement dans l'acte quotidien d'accompagnement d'une personne handicapée ou dépendante en leur proposant une solution "à la carte" de répit et de repos.

Ce dispositif qui s'adresse naturellement aux aidants des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH - volet aide humaine), se décline sous trois formes :

- 1/ une bourse d'heures accordée à l'aidant, qui pourra être remplacé à son domicile ou accompagné par un professionnel agréé, et profiter à son gré de ces moments de détente,
- 2/ les séjours Grand Air, qui consistent à proposer une offre d'accueil aidant et aidé adaptée sur un temps court (2 à 4 jours) dans des centres de loisirs (Les Thermes de Cilaos ou le Village Corail de Saint-Gilles),
- 3/ l'accueil de jour et l'accueil temporaire en famille d'accueil

Pour en savoir plus, vous pouvez appeler le **numéro vert 0800 53 00 02**. Une équipe d'évaluation du GIP-SAP est à votre disposition pour analyser vos besoins et définir l'éligibilité à ce dispositif entièrement financé par le Conseil Général.

Liens: <https://www.departement974.fr/gip-sap>

Multiplés associations proposent diverses activités de loisirs :

Autisme et sport 974 : permet aux personnes avec autisme de pratiquer un sport en club selon leurs envies et particularités en facilitant leur inclusion.

Autisme Réunion : a pour objet social d'être à l'écoute et d'aider les parents qui recherchent des solutions d'accompagnement pour leurs enfants.

DYSsemblable : a pour but de faciliter les relations entre les porteurs de troubles DYS, les parents et la société afin de permettre une totale inclusion.

Handicapables 974 : a pour but de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap. Sensibiliser le grand public et créer du lien à travers des actions et manifestations. Telle la participation au Grand Raid, via une chaise à porteur, de personnes handicapées.

Vous trouverez d'autres associations au lien suivant :

https://www.reunionbenevolat.re/association/annuaire_categorie/handicap/

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



LES AYANTS-DROITS

Il s'agit des militaires du rang et sous-officiers chargés de famille, et des officiers et personnels civils des Armées mutés au sein des FAZSOI. Le personnel civil et militaire de recrutement local n'est pas ayant-droit au logement.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE Dès réception de l'ordre de mutation, vous devez impérativement adresser une demande d'attribution de logement au Bureau Interarmées du Logement (BIL).

Faire également la demande d'autorisation de venue de famille par message officiel (NEMO) par l'intermédiaire de vos gestionnaires RH de proximité.

- Sans ce message, aucune attribution ne pourra être faite.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les logements sont attribués aux ayants-droits avant leur arrivée, sans proposition préalable. Les critères pris en compte pour l'attribution du logement sont :

- le lieu d'affectation ;
- la composition de famille sur le territoire.

Certains éléments peuvent être transmis au BIL pour une éventuelle prise en compte lors de l'attribution, en fonction des disponibilités du parc (maladie d'un conjoint / enfant ...)

Contact:

Bureau interarmées du logement

BIL LA RÉUNION

secteur nord, ouest, est

Tél : 02 62 93 53 86

Intradef : bdd-run-bil.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Internet : bil-bg@orange.fr

secteur sud

Tél : 02 62 93 52 15

Intradef : bdd-run-bil.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Internet : bureaulogementsud@gmail.com



TRANSPORTS



Le Conseil Départemental de La Réunion met en place des dispositifs pour faciliter l'accès aux transports des personnes concernées par le handicap :

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

Faciliter le déplacement des personnes âgées et des personnes handicapées,

- Bénéficiaire de réductions dans les transports et d'avantages fiscaux (pour la CMI invalidité),

- La CMI remplace les anciennes cartes européennes de stationnement, de priorité et d'invalidité.

Bénéficiaires : Personnes âgées et personnes handicapées.

Contact : Conseil départemental 974/ Direction de l'Autonomie • Cellule Inclusion

02 62 90 35 82 / 02 62 90 38 58

MDPH Numéro vert : 0 800 000 262 • mdph974@mdph.re

LE PASS TRANSPORT

Pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne et favoriser leur autonomie (courses, RDV médicaux, loisirs...) en mobilisant les taxiteurs agréés par le Département et le réseau Car Jaune.

Bénéficiaires : Adultes en situation de handicap.

AIDE AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS (TEEH OU TSH)

Permettre aux élèves, de la maternelle à l'université, qui se trouvent dans l'impossibilité d'emprunter les réseaux de transport public, en raison de la gravité de leur handicap, de bénéficier d'une prise en charge du transport scolaire.

BONS DE TRANSPORT pour les parents qui se chargent du déplacement de leur enfant avec leur véhicule personnel. C'est un remboursement sur la base d'un barème kilométrique payé par la sécurité sociale pour les trajets médicaux et d'un forfait aller/retour payé par le Conseil départemental pour les trajets scolaires.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MALADES (Objectifs) :

- Permettre à un malade devant subir des soins en Métropole d'être accompagné,

- Apporter un soutien psychologique et un repère au malade concerné

Se rapprocher du service social de son secteur, pour qu'une évaluation sociale soit faite et des solutions proposées.

Contact : Conseil départemental 974/ Direction de l'Autonomie • Service Mobilité et inclusion

Tél. 02 62 90 35 51



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



Annexe Mayotte

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CTAS
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : La MDPH de votre département

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

➤ **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Mayotte :**

Coordonnées : 8 rue Mariazé - BP 1060 - 97600 Mamoudzou

Site internet : <https://www.mdph.976.fr/> - Email : accueil@mdph976.fr

Tél : 0269629620 - Tél portable : 0639287110 (SMS uniquement en cas de déficiences auditives)

La MDPH Mayotte vous orientera vers :

- Les établissements et services médico-sociaux pour adultes
- Les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adolescents
- Les associations de personnes handicapées
- Les structures œuvrant pour l'insertion professionnelle

➤ **Association Départementale des Amis et Parents des Personnes Handicapées (ADAPEI) :**

Accompagnement des parents en difficulté (liées au handicap) - soutien dans leur rôle et leurs responsabilités de parents - renforcement de la participation des parents dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi régulier du projet personnalisé - engagement vis-à-vis de la société dans son ensemble.

Coordonnées : Rue Boinali Soupri - Quartier 100 Villas - 97680 Tsingoni

Tel : 02.69.70.01.77 - Site internet : www.reseaux-sante-mayotte.fr

Email : accueil@adsm-mayotte.fr - adapeimayotte@gmail.com

➤ **Association des déficients sensoriels de Mayotte (ADSM) :**

Enfants en situation de handicap sensoriel. Accompagnement des familles dès le dépistage du handicap, pour une meilleure prise en charge de l'usager et répondre aux besoins d'information et de sensibilisation des parents.

Coordonnées : 3 et 5 Résidence le Terre-Plein - RN1 M'Tsapéré - 97600 Mamoudzou

Tel : 02.69.61.15.20 - Email : accueil@adsm-mayotte.fr

➤ **Conseil Départemental, direction des personnes âgées et des personnes handicapées :**

www.cg976.fr/dpaph.html

➤ **Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de Mayotte (APAJH) :**

Coordonnées : Villa Bengalis - Route Vahibé - Passamainty - 97600 Mamoudzou

Tel : 06.39.26.23.40 - **Public visé :** personnes polyhandicapées avec perte d'autonomie.

Paiement des prestations :

CSSM : <https://www.cssm.fr/> - Email : pfs.cssm@css-mayotte.fr

Centre Kinga – route nationale 1 - Kaweni BP 84 - 97600 Mamoudzou

Tel : 02.69.61.91.91

CAF : <http://www.caf.fr/>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre d'action sociale d'outre-mer de La Réunion - Mayotte

Service de l'action sociale des armées

Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

Information et contact :

CASOM - Caserne Lambert - BP 50800 - 97476 SAINT-DENIS Cedex

Tél : 02 62 93 51 46 - Pnia : 845 401 51 46

casom-la-reunion.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

5 antennes d'action sociale, regroupant 6 assistantes de service social peuvent être contactées. Horaires et contacts :

- Antenne d'action sociale Nord, Ile de la Réunion :
Secrétariat : 02 62 93 33 31 les mardis et jeudis
07h15 - 17h30 lundi, mardi et jeudi / 07h15 - 12h00 mercredi et vendredi
- Antenne d'action sociale Sud, Ile de la Réunion :
Secrétariat : 02 62 70 06 88 les lundis, mercredis et vendredis
07h15 - 17h30 lundi, mardi et jeudi / 07h15 - 12h00 mercredi et vendredi
- Antenne RSMA-R, Terre Sainte, Ile de la Réunion :
Secrétariat VT : 02 62 96 59 86
Semaine 1 : 07h15 - 17h00 lundi, mardi, mercredi et jeudi / 08h00 - 12h00 vendredi
Semaine 2 : 07h15 - 17h00 lundi, mardi, mercredi et jeudi
- Antenne d'action sociale Dzaoudzi, Mayotte :
Secrétariat : 02 69 64 46 26
- Antenne RSMA, Combani, Mayotte :
Secrétariat VT : 02 69 60 87 49
Horaires de Mayotte : lundi, mardi et jeudi 07h00 - 17h05
mercredi et vendredi 07h00 - 12h00

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés sur leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation. Affectés sur une antenne d'action sociale (AAS/AASG), les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées, de la gendarmerie nationale et des RSMA.

⇒ **L'antenne Défense Mobilité Réunion :**

Si vous êtes lié à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires.

Défense Mobilité Réunion (Antenne) :

Caserne Lambert

Avenue du Chef de BTN Lambert

BP 67709

97804 Saint-Denis cedex 9

02.62.93.52.13 - Pnia 8454015213

Mail : defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-run.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité. Si nécessaire, en fonction de votre projet professionnel et selon certaines exigences d'éligibilité (inscription à Pôle emploi, à chaque mutation ou une fois tous les cinq ans ...),
- Mobiliser certaines prestations

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

Au MINARM : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation. Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue de la formation qui pourra vous écouter.

Numéro vert : « **Ecoute défense** ». Unique point d'entrée concernant le soutien psychologique des familles de militaires et de civils de la Défense : 08 08 800 321.

Hors MINARM : le site du **Psycom** qui est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation. Il a pour objectif de faire de la santé mentale l'affaire de toutes et de tous (<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/>)

Centre Médico Psychologique (CMP) Mayotte à Mamoudzou, secteur sud et Pamandzi.
Coordonnées : CHM - rue de l'hôpital 97600 Mamoudzou. Tel : 02.69.61.80.00.

Le 01 8 472 9 472 - ligne nationale des aidants

L'association « Avec nos Proches » œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

<https://www.avecnosproches.com/>

Le site <https://handicap.paris.fr/> propose également des informations à l'attention des parents ou aidants notamment sur les sujets suivants :

- Aide à la parentalité
- Groupes de paroles
- Solutions de répit
- Congés pour aider un proche
- Des formations spécialisées

Ces informations sont disponibles sur le site handicap.paris.fr Accueil=> vivre au quotidien=> être aidé comme parent ou aidant ou au lien

<https://handicap.paris.fr/vivre-au-quotidien/etre-aide-comme-parent-ou-aidant/>



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider.

- L'association MLEZI MAORE a un **Pôle Handicap**, constitué d'équipes pluridisciplinaires (éducatives, thérapeutiques, sociales, pédagogiques, administratives...) qui accompagnent des personnes en situation de handicap, dans leur quotidien et selon leurs besoins dans les domaines suivants : scolarité - insertion professionnelle, vie quotidienne, loisirs ...

Coordonnées : 6 rue du Jardin Fleuri - 97600 Mamoudzou

Tel : 02.69.61.64.00 - Email : secretariat@mlezi-maore.com

Le **Pôle Handicap** se compose :

- D'établissements pour adultes :
 - Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)
 - Résidence Accueil
- D'établissements pour enfants (le Groupe d'Entraide Mutuelle – GEM)
 - Institut Médico-Educatif (IME Arc-en-Ciel)
 - Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD Moinandzia)
 - Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP Mar'Ylang)
 - Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP Maecha, CAMSP Tanafou et CAMSP Imida)

L'association MLEZI MAORE est l'organisme gestionnaire des Centres Médico-Sociaux Précoce (CAMSP). A Mayotte, il existe 3 CAMSP (cf. fiche n° 23).

Un CAMSP est un lieu d'écoute, d'accompagnement et de soutien. Il a pour rôle la prévention, le dépistage et les soins, le diagnostic précoce et l'orientation du jeune enfant.

Les missions du CAMSP :

- Dépistage et diagnostic précoce des déficits ou troubles
- Prévention ou réduction des conséquences invalidantes de ces déficits
- Soins médicaux et rééducatifs
- Aide à l'adaptation sociale et éducative
- Accompagnement et soutien des familles

- **Direction des personnes âgées et des personnes handicapées (DPAPH - Conseil Départemental 976 :**

Définit le degré d'autonomie, propose un plan d'aide ou un projet de vie dans le cadre de l'allocation personnalisée de l'autonomie (APA) de la prestation compensatrice du handicap (PCH). Coordonnées : Tél : 02 69 64 32 14 –

Email : allaouiya.abdourazakou@cg976.fr



LES AIDES FINANCIÈRES



La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées de Mayotte. Mission d'accueil, d'information, d'orientation scolaire, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

La MDPH est compétente pour toute demande d'aide, de prestation ou d'information concernant :

- La carte mobilité inclusion mention invalidité, priorité et stationnement.
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de ses compléments.
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le complément de ressources.
- La prestation de compensation du handicap (PCH).
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- L'orientation professionnelle.
- L'orientation des adultes ou des jeunes vers des services ou établissements médico-sociaux.
- L'orientation des jeunes vers les classes spécialisées.
- Les demandes d'auxiliaire de vie scolaire, d'aménagement de temps scolaire, ou de matériel pédagogique adapté.
- Les transports scolaires adaptés : première demande ou renouvellement de transport scolaire pour les étudiants.
- Les plans d'accompagnement global

Coordonnées :

MDPH Mayotte
8 RUE MARIAZE
97600 MAMOUDZOU

Tél : 02 69 62 96 20

Email : accueil@mdph976.fr

Site web : <https://www.mdph976.fr/>

NB : attention aux délais de traitement des dossiers qui peuvent être relativement longs, atteignant plusieurs mois.

Penser à faire suivre son dossier MDPH du département d'origine vers la MDPH Mayotte.

14

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

➤ MDPH :

Informations disponibles sur le site de la MDPH de Mayotte :

<https://www.mdph976.fr/> => Accueil => Droits et prestations

Voici un bref aperçu des droits et prestations qui peuvent être délivrés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) pour répondre à des besoins liés à la Vie quotidienne :

Vous avez moins de 20 ans :

[Allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(AEEH\) et compléments](#)

[Droit d'option PCH-Compléments AEEH](#)

[Prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention invalidité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention priorité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention stationnement](#)

Vous avez plus de 20 ans :

[Allocation pour adulte handicapé \(AAH\)](#)

[Droit d'option PCH ou allocation compensatrice](#)

[Orientation vers un établissement ou service médico-social \(ESMS\) pour adulte](#)

[Prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention invalidité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention priorité](#)

[Carte Mobilité Inclusion \(CMI\) - Mention stationnement](#)

➤ **Prestations interministérielles spécifiques s'adressant aux parents d'enfants en situation de handicap :**

- Allocation aux parents d'enfants handicapés (APEH)
- Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle (au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans)
- Participation aux frais de séjours en centres de vacances spécialisés
- Participation aux frais de séjour dans des centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France

Ces prestations sont versées par l'administration dont dépend le parent, agent de l'Etat.

Pour une étude des droits au versement de ces prestations, prendre contact avec le service des ressources humaines ou le service gestionnaire des prestations d'action sociale de votre administration.

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptées à vos besoins vous accompagnent.

Sur Mayotte, l'association MLEZI MAORE est l'organisme gestionnaire de 3 CAMSP. Ils sont tous positionnés sur Grande Terre :

- CAMSP IMIDA
12 Avenue CAVANI BE
97620 CHIRONGI
☎ 06.39.21.93.41
- CAMSP TANAFU
6 Rue MOIBOIRA
97650 M'TSANGAMOUJI
☎ 06.39.25.42.73
- CAMSP MAECHA
69 Rue DU MANGUIER
97600 CHIRONGI
☎ 06.39.10.01.72

Lien : <https://www.mlezi-maore.com/structures/camsp-maeva/>

- **Complément de libre choix du mode de garde (CMG) :**
Ce dispositif fait partie de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). C'est une prise en charge partielle des frais de garde en micro-crèche. Le montant du CMG varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de l'enfant et les ressources du foyer.
Concerne les enfants de moins de 6 ans.
L'enfant doit être gardé au moins 16h par mois.
Si votre enfant a droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), le montant maximal de la prise en charge des dépenses est majoré de 30 %.
A noter : l'aide, majorations comprises, reste plafonnée à 85 % des dépenses.

Lien : <https://www.mayotte.gouv.fr/Demarches/Carte-nationale-d-identite#!/particuliers/paje/F33648>
- **Trouver un mode de garde sur le département de Mayotte :**
Lien : <https://www.mayotte.gouv.fr/Demarches/Carte-nationale-d-identite#!/particuliers/paje/F601>
- **Les assistant(e)s maternel(le)s**
Les informations sur les formulaires associés ont été mis à jour sur SGA CONNECT et en cours sur le site internet du MINARM :
<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/mon-accompagnement-social/prestations-de-action-sociale/Pages/le.aspx>
- Le ministère des Armées attribue, sous certaines conditions, une **prestation d'aide aux ASMAT** exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des Armées, afin d'accroître la capacité d'offre ministérielle d'accueil d'enfants.
[Lien vers la fiche "L'aide aux ASMAT exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées"](#)
- **Prestations interministérielles spécifiques s'adressant aux parents d'enfants en situation de handicap :**
 - Allocation pour les parents d'enfants handicapés de 0 à 20 ans
 - Participation aux frais de séjours en centres de vacances spécialisés
 - Participation aux frais de séjour dans des centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France

Dans tous les cas, il est demandé de contacter son antenne d'action sociale (assistant de service social)

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

Tout enfant ou adolescent doit être scolarisé. Pour les élèves en situation de handicap, la scolarisation peut être organisée soit en milieu ordinaire à titre individuel ou collectif, soit dans un cadre adapté en établissement médico-éducatif.

A Mayotte, il existe 62 unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis). 33 dans le premier degré et 29 dans le second degré.

L'académie de Mayotte compte plus de 200 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

La 1^{ère} classe relais a été ouverte à la rentrée 2021.

L'organisation en Pôle Inclusif pour l'Accompagnement Localisé (PIAL) se met en place, tout comme le Livret Parcours Inclusif (LPI).

Lien : <https://www.mdph976.fr/droits-et-prestations>

Le partenariat entre l'académie de Mayotte, la MDPH, l'ARS et l'ensemble des acteurs du médico-social permet d'apporter des réponses plus adaptées : part plus importante des AESH mutualisés, ouverture de structures nouvelles telles que les Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA), collaborations entre les établissements scolaires et les ESMS pour l'accueil de jeunes élèves en situation de handicap en milieu ordinaire, mise en place prochainement d'Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarité (EMAS).

DITEP (Dispositif Thérapeutique Educatif et Pédagogique) Mar'ylang

L'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) Mar'Ylang a été créé en 2005 pour répondre à des problématiques de déscolarisation et de carences éducatives sur l'île de Mayotte. Le centre Mar'Ylang est un lieu d'éducation et de soins, dans le double sens de « prendre soin » et de « soigner ». En février 2020, accompagné de la convention cadre, il devient le **Dispositif Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP) Mar'Ylang**.

Contact : marylang@mlezi-maore.com

Bâtiment CSSM

Pôle administratif - n°5

Rue du lycée professionnel de KAHANI

97620 OUANGANI

Scolarité inclusive 2 : au-delà du collège

- **Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)**

Les SEGPA sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. La SEGPA s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de SEGPA peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

A Mayotte, il y a 10 sections réparties sur le territoire et 1 lycée d'enseignement (LEA) privé sous contrat. Les champs professionnels couverts sont au nombre de 4 : l'Habitat - l'Espace Rural et Environnement (ERE) - l'Hygiène, Alimentation, Service (HAS) - la vente.

Lien : <https://ash.ac-mayotte.fr/category/segpa>

- **Service d'Education Spécialisés et de Soins à Domicile (SESSAD)**

Le SESSAD accompagne les enfants et les jeunes dans leur développement personnel dans leur milieu habituel (école, collège, domicile, centre de loisirs...).

Ses missions :

Favoriser le maintien en milieu ordinaire à travers des interventions dans tous les lieux de vie du jeune.

Permettre l'accès aux différents services (soins médicaux, paramédicaux, aides éducatives et pédagogiques adaptées ...) nécessaires au développement du jeune.

Soutenir l'épanouissement et l'autonomie du jeune dans son environnement social.

Pour les 16 - 20 ans, préparer la professionnalisation et l'intégration dans la vie sociale (SESSAD Pro de Combani).

Le SESSAD Mayotte est composé de plusieurs unités réparties sur l'ensemble du territoire et s'adresse aux jeunes de 6 à 20 ans.

Lien: <https://www.mlezi-maore.com/structures/sessad-unite-grand-mamoudzou/>

Scolarisation dans des établissements et structures adaptés

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CDAPH de la MDPH décide de l'orientation dans un de ces établissements.

Jusqu'à 20 ans, les enfants et les jeunes en situation de handicap peuvent être accueillis, selon leur niveau d'autonomie, en institut médico-éducatif (IME) ou dans un dispositif institut thérapeutique éducatif et pédagogique (DITEP) ou encore en service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Chaque structure propose une prise en charge adaptée aux besoins du jeune.

La liste des établissements et services médico-sociaux mentionnés ci-dessus est consultable au lien : <https://mlezi-maore.com:pole-handicap/>

La MDPH Mayotte pourra également vous orienter vers ces établissements.

<https://mdph976.fr/>

Tél : 02 69 62 96 20

UEEA (Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme)

Les UEEA concernent des élèves disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant.

L'équipe de l'UEEA porte une attention particulière aux prérequis aux apprentissages scolaires afin de mettre en place, dès l'entrée en UEEA, les accompagnements nécessaires à leurs acquisitions.

Contact 6 Rue du stade

École primaire publique de Mroalé

06 39 69 82 40

secretariat@mlezi-maore.com

Toute personne en situation de handicap bénéficie de mesures de droit commun et de certaines mesures spécifiques dans la formation et l'emploi.

La MDPH vous accompagne et vous oriente : <https://www.mdph976.fr/>

Les établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) : Ils sont organisés en fonction du type de handicap, de l'âge et des besoins particuliers des personnes. Ils accueillent et accompagnent des enfants et adultes en situation de handicap. L'orientation en ESMS nécessite une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Pour les établissements, la prise en charge peut être faite de jour (externat), de jour et de nuit (internat) ou à titre temporaire.

Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) et orientation professionnelle :

La RQTH concerne les personnes dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites du fait d'un handicap.

La RQTH permet une prise en compte d'aménagements nécessaires, le cas échéant, pour intégrer les formations de droit commun et aux contrats aidés, sous réserve de validation du projet par Pôle Emploi. Elle permet de rallonger les droits CUI CAE PEC jusqu'à 60 mois si le renouvellement est nécessaire.

Pour les demandeurs d'emploi, la RQTH autorise un accompagnement par le réseau spécialisé CAP Emploi. La personne bénéficiant de la RQTH peut être comptabilisée dans l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés prévue par la réglementation et dont le non-respect (entreprises de 20 salariés et plus) expose l'employeur à une contribution financière.

Pour Mayotte, il s'agit de 5% avec une progression vers les 6% dans les années à venir (cf. la transposition du code du travail de droit commun à Mayotte depuis 2018).

Le 15 mars 2022, le préfet de la Réunion a lancé officiellement l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique sur le territoire de Mayotte. Une procédure accélérée pour les demandes de RQTH existe.

Services partenaires :

- Fédération APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)
- Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
- Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)

VI

LOISIRS



Le **GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle)** est une association de personnes partageant la même problématique de santé ou des situations de handicap, dont l'objectif exclusif est de favoriser des temps d'échanges, d'activités et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide mutuelle entre les adhérents.

Le « GEM COMBANI » a ouvert ses portes en 2021 et c'est Mlezi Maore qui le parraine.

Contact

10B quartier Filaouni

97680 TSINGONI

06 39 25 29 69

gem@mlezi-maore.com

DIAT (Dispositif Expérimental d'Accueil Temporaire)

MLEZI MAORE a noué un partenariat avec l'ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Mayotte) dans le cadre de l'ouverture du DIAT, le Dispositif expérimental d'Accueil Temporaire.

MISSION :

Accueillir 60 enfants et adolescents âgés de 12 à 16 ans en situation de handicap, orientés en institut médico-éducatif, en attente de place pour leur proposer un accompagnement adapté et séquentiel, un soutien médico-social enfin pour permettre de soutenir les parents.

Contact : 7 impasse des frangipaniers, Tsoundzou II

97600 MAMOUDZOU

06 39 07 28 39

secretariat.diat@adepep976.net

Associations :

- Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
- HDM Handicapable de Mayotte
- Cercle des nageurs de Mayotte
- Varavaragna Tsara
- Mlezi Maore

Une BD pour lutter contre le handicap :

M. ATTOUMANI Nassur, écrivain Mahorais connu et reconnu, a créé une bande dessinée, parue le 1^{er} février 2023, intitulée « Hand & Cap'Maore ».

C'est avant tout un outil pédagogique et humoristique qui ne masque pas la réalité du handicap à Mayotte.

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



MINARM :

A Mayotte, l'offre de logement MINARM passe par le bureau interarmées des logements (BIL), dont les coordonnées sont :

Bureau Interarmées des logements
DICOM-GSBdD La Réunion-Mayotte
Antenne Mayotte
Quartier Cabaribère
BP 44
97610 Mayotte

Téléphone : [02 69 64 45 19](tel:0269644519) - PNIA : [845 404 45 19](tel:8454044519)

e-mail : dicom-lrm-mayotte-bil.resp.fct@intradef.gouv.fr

dicom-lrm-mayotte-atlas.accueil.fct@intradef.gouv.fr

dicom-lrm-mayotte-dap-dfi.resp.fct@intradef.gouv.fr

HORS MINARM :

La Résidence Accueil de MLEZI-MAORE a pour mission d'héberger dans des logements durables des personnes isolées et rencontrant des difficultés d'hébergement afin de leur donner la plus grande autonomie possible.

Ouvert en 2020, les résidences Accueil sont composées de 25 places réparties de façon mixte à Combani, Bandraboua et Petite-Terre. Les établissements possèdent des chambres individuelles et différents espaces collectifs (Espace TV, Buanderie, Cuisine, Salle à manger).

Contact

50 Rue de la mosquée Barakani - 97600 MAMOUDZOU

Tel : 06 39 29 10 73

residence.accueil@mlezi-maore.com

Msanda Mayotte

Créée en 2007, Msanda Mayotte est la première structure d'aide et de maintien à domicile pour les personnes âgées et en situation de handicap.

- Aide aux tâches ménagères
- Maintien au domicile
- Service mandataire

MSANDA MAMOUDZOU

5 rue Kanaleni Kavani - MAMOUDZOU

[0639 69 27 47](tel:0639692747) - 0269 66 24 55

MASANDA COMBANI

Maison des services publiques de COMBANI

0639 69 30 08



TRANSPORTS



Transport scolaire :

Faire une demande d'inscription aux Transports Scolaires Adaptés de Mayotte à la MDPH.

<https://mdph976.fr/>

Tél : 02 69 62 96 20

Conseil Départemental : Pour le transport des enfants vers l'école et/ou les établissements de soins, il existe des « **bons de transports** » pour les parents qui se chargent du déplacement de leur enfant avec leur véhicule personnel. C'est un remboursement sur la base d'un barème kilométrique pour les établissements de soins (payé par la sécurité sociale) et d'un forfait aller/retour pour l'école.

<https://www.cg976.fr>

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI) :

Ce dispositif a pour objectif de faciliter la vie de tous les jours des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. En fonction de la situation et des besoins de la personne, cette carte peut porter une ou plusieurs mentions : « Invalidité », « Priorité », « Stationnement ».

<https://mdph976.fr/>

Tél : 02 69 62 96 20

Permis de conduire :

Il est possible de passer le permis de conduire malgré un handicap; il faut être reconnu apte par un médecin agréé.

Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon le handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd et malentendant), troubles dysphasique, dyslexique ou dyspraxique et toute autre situation de handicap.

Information sur le site :

<https://www.mayotte.gouv.fr/Demarches/Permis-de-conduire#!/Particuliers/page/F2842>



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



**Annexe
Nouvelle-Calédonie**

RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux

Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute - CASSOM Nouvelle-Calédonie

Fiche 8 : Emploi du conjoint

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

Fiche 11 BIS : Acteurs territoriaux du champ du handicap et de la dépendance

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 15 : Aides et prestations – aides du régime territorial

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP

Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VI. LOISIRS

Fiche 29 : Les loisirs (Sport, Offres SRIAS)

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon département, ma région



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Où vous renseigner ?

Sites internet de référence

- <https://handicap.nc>

Portail du handicap en Nouvelle- Calédonie dédié aux personnes en situation de handicap, aux proches aidants, aux professionnels et aux employeurs.

Vous trouverez les liens vers les sites des collectivités, des services administratifs et des partenaires territoriaux selon les thématiques suivantes:

- Handicaps, quelques repères
 - Scolarité
 - Emploi, insertion et formation professionnelle
 - Transport et mobilité
 - Logement
 - Culture, sport et loisir
 - Dispositifs et services spécialisés
 - Santé
 - Santé affective et sexuelle
 - Proches / aidants
 - Action FIPH
- <https://service-public.nc/particuliers/sante-social/handicap>
 - <https://dass.gouv.nc/handicap-et-dependance/le-dispositif-handicap-et-dependance>
 - DASSPS (Direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société de la Province nord).
Koné - Tel: 47.72.30 - dpass-apar@province-nord.nc
 - <https://dsf.gouv.nc> (parts et déductions fiscales)

01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

ECOUTE ET SOUTIEN DES AIDANTS

Ecoute et soutien des aidants :

Il est important d'être soutenu en tant que parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être éprouvant psychologiquement et physiquement.

Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des services internes à l'institution et sur des associations :

- **Au sein du ministère** : il est possible de se rapprocher du service médical de rattachement de votre affectation ou de votre assistant social de proximité qui vous orientera vers les dispositifs territoriaux existants et/ou vers les acteurs ministériels (psychologues pour la gendarmerie, la justice, le RSMA).
- **Liens utiles en Nouvelle – Calédonie** :

<https://handicap.nc/proches-aidants/>

Collectif Handicaps Nouvelle- Calédonie
Permanence pour les familles et les particuliers
100 avenue Général de Gaulle Baie de l'Orphelinat Nouméa
Tel : 24.03.01 - www.collectif-handicap.com

- **Liens utiles en métropole:**

Ligne nationale des aidants

L'association « Avec nos Proches » œuvre au quotidien pour épauler les proches aidants. Elle propose une ligne téléphonique anonyme, disponible 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h. La ligne est tenue par une trentaine d'écouterants bénévoles.

Tel : 01 84 72 94 72 - <https://www.avecnosproches.com/>

www.aidants.fr

www.unafam.org

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre d'action sociale d'outre mer de Nouvelle- Calédonie (CASOM NC)

Service de l'action sociale des armées
Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

Information et contact :

Caserne Gally-Passebosc – Bâtiment 10 – RDC- Rue Olry BP 38 – 98843 Nouméa Cedex

Tel : 00 687 29 29 50 – PNIA : 845 403 29 50

Décalage horaire métropole : + 9h (été) / + 10h (hiver)

casom-nouvelle-caledonie.sec-cdt@intradef.gouv.fr

Le CASOM couvre les territoires de Nouvelle- Calédonie et Wallis et Futuna.

Les assistants de service social (ASS):

L'assistant de service social du ministère est particulièrement sensible aux contraintes spécifiques de la communauté défense.

En nouvelle- Calédonie, 3 assistants de service social (2 sur l'antenne de Nouméa et 1 sur l'antenne de Koné) interviennent au profit des ressortissants du ministère des armées, de la gendarmerie nationale, du ministère de la justice par convention et dans le cadre d'un protocole d'accord avec le ministère des Outre-mer (RSMA).

Quelles que soient vos questions, préoccupations ou difficultés, l'assistant de service social de proximité vous propose un soutien psychosocial et un accompagnement social global et personnalisé de nature à vous informer, orienter, conseiller, proposer un appui dans les démarches administratives et assurer un soutien psychosocial lors d'évènements qui bouleversent le cours de votre vie personnelle, familiale, professionnelle et celles de vos proches. Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

Vous êtes déjà affecté sur le territoire ou vous avez une question en amont de votre affectation, contactez notre service via les adresses fonctionnelles suivantes:

- En province sud, sur l'antenne d'action sociale (AAS) de Nouméa, casom-nouvelle-caledonie-aas-noumea.ass.fct@intradef.gouv.fr
- En province nord, sur l'antenne d'action sociale (AAS) de Koné, casom-nouvelle-caledonie-aas-kone.ass.fct@intradef.gouv.fr

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

DISPOSITIF ME FARE

Soutien à la parentalité et accompagnement psychosocial des familles

Localisées en métropole, les ME FARE (maisons d'enfants favorisant l'accueil avec responsabilité éducative) sont des lieux de soutien à la famille, d'éducation, de formation qui accueillent des garçons et des filles âgés de 6 à 21 ans.

L'accueil peut se faire à tout moment de l'année. La maison est ouverte 365 jours/an.

Elles ont pour mission de prendre en charge les enfants et adolescents, en veillant :

- à la transmission des apprentissages nécessaires à la réussite de leur parcours scolaire ou professionnel ;
- à développer leurs centres d'intérêt ;
- aux apprentissages des règles de la vie sociale ;
- à l'exercice effectif de leur citoyenneté ;
- à favoriser leur épanouissement.

Les ME FARE accueillent des enfants ou adolescents :

- rencontrant des difficultés d'ordre social ou familial et dont la situation, évaluée par des travailleurs sociaux, justifie qu'ils soient éloignés temporairement de leur milieu familial. Ce dispositif vous vient en aide dans le cadre du soutien à la parentalité. Les parents détenteurs de l'autorité parentale, demandent et consentent librement à l'accueil de leur enfant au sein de la maison d'enfants. Ils sont acteurs et décideurs, après contractualisation avec le service à compétence nationale de l'action sociale des Armées du ministère (SCN-ASA).
- dont le(s) parent(s) s'absente(nt) pour des raisons opérationnelles ou professionnelles (OPEX/OPINT/mutation étranger ou outre-mer).

Il existe deux établissements :

- la maison d'enfants FARE à La Roche-Guyon (95) ;
- la maison d'enfants FARE à Sathonay (69).

Retrouvez la prestation sur le site :

<https://www.igesa.fr/famille-enfance/accueil-famille-enfance/maisons-mefare/>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

INFORMATIONS PRESTATIONS

Vous êtes affectés en Nouvelle- Calédonie, des particularités existent:

- **Les allocations familiales sont servies par le ministère des armées sur votre solde ou votre salaire. Elles bénéficient à ce titre d'une indexation. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) délivrée sur notification MDPH sera servie par l'administration dès lors qu'elle est actualisée, à son échéance, par une reconnaissance du handicap sur le territoire. L'allocation adulte handicapé (AAH/MDPH) n'est pas servie par l'administration.**
- **Les allocations et prestations de l'action sociale interministérielle ne sont pas servies sur le territoire à savoir l'allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de moins de 20 ans, l'allocation aux parents d'enfants handicapés âgés de 20 ans à 27 ans, la participation aux frais de séjours en centres de vacances spécialisés.**

Les prestations d'action sociale ministérielles liées au handicap sont servies :

Les aides aux familles d'enfants porteurs de handicap

La souscription d'une assurance « rente-survie » permet à votre enfant en situation de handicap (incapacité permanente d'au moins 50%), de percevoir une rente après la disparition de ses parents. Ces contrats sont proposés par l'intermédiaire de mutuelles ou d'associations de parents d'enfant handicapé. Le ministère des armées apporte une aide financière consistant à prendre en charge une partie du coût annuel de la prime de rente-survie, déduction faite des participations externes au ministère.

L'aménagement des postes de travail des travailleurs en situation de handicap

Le ministère délivre des aides techniques et humaines pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels du ministère en situation de handicap. Ces aides sont financées par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées (FIPHFP).

L'aide au séjour de vacances en famille hors du domicile familial

Les parents qui désirent garder au sein de la famille, un enfant gravement handicapé, peuvent être en difficultés financières pour organiser des vacances hors de leur résidence habituelle. L'action sociale des armées peut, sur demande, accorder une aide à certains bénéficiaires de l'action sociale des armées dont l'enfant, adolescent ou jeune adulte, est titulaire de la carte d'invalidité à 80 %.

Retrouvez les prestations sociales sur:

<https://www.igesa.fr/e-social-des-armees/nosoffres-sociales/maladie-dependance-handicap>

Défense Mobilité de Nouvelle- Calédonie :

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune ou même dans les trois ans suivant une séparation ou un départ en retraite du conjoint ressortissant de la défense, vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires.

Antenne Défense Mobilité sur Nouméa

Tél : +687 29 28 81 – PNIA 845 403 28 81

defense-mobilite-pdm-idf-mro-adm-ncl.cmi.fct@intradef.gouv.fr



Prenez directement rendez vous avec le QR code

Votre conseiller vous proposera :

- un accompagnement personnalisé en mobilisant des prestations spécifiques.
- un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- une mise en relation avec des employeurs privés et publics et le réseau des partenaires de Défense Mobilité.

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Pour aller plus loin dans vos recherches :

<https://service-public.nc/particuliers/travail/emploi/emploi-local>

<https://emploi.gouv.nc>

www.dtenc.gouv.nc

www.giep.nc

<https://drhfpnc.gouv.nc/avis-vacances-postes-AVP> (fonction publique territoriale)

<https://www.province-sud.nc> - <https://www.province-nord.nc>

<https://www.ac-noumea.nc>



Vos droits aux allocations chômage acquies en métropole ne seront pas liquidés par le régime territorial. Pour plus d'informations se referez au décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage.

www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038829574



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

En amont de votre affectation, nous vous recommandons de vous assurer de la présence et de la disponibilité sur le territoire d'établissement de santé, de structures médico- sociales adaptées, de spécialistes médicaux et paramédicaux indispensables au suivi et à l'accompagnement médical, paramédical, psychologique et social de votre enfant ou proche.

Le réseau sanitaire territorial:

Il existe une disparité entre les différentes provinces (nord, sud et iles loyautés) en terme de réseau sanitaire et d'offre de soins. Certaines spécialités médicales peuvent être déficitaires sur le territoire.

Liens utiles :

<https://dass.gouv.nc/etablissements-et-professionnels/les-etablissements-hospitaliers-de-la-nouvelle-caledonie>

<https://clinique.nc/>

<https://www.province-sud.nc/catweb/app/demarches/soins-consultations-et-urgences-medicales>

<https://gouv.nc/etablissement-public/centre-hospitalier-du-nord-0>

Les centres médico- sociaux ou dispensaires de proximité sur tout le territoire:

<https://www.province-sud.nc/element-thematique/soins-consultations#page-content>

<https://www.province-nord.nc/sante-cohesion-sociale/centres-medico-sociaux>

Centre de santé de la famille (CSF):

Consultations gratuites et confidentielles pour tout public.

Nouméa - Tel : 20 53 30

Protection maternelle et infantile - Tel : 27 53 48

Centre de conseil familial - Tel : 27 23 70 - ccf@province-sud.nc

Cabinet dentaire (carte médicale A) - Tel : 28 85 32

Centre médico-scolaire - Tel : 27 33 60

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

ACTEURS TERRITORIAUX DU CHAMP DU HANDICAP ET DE LA DÉPENDANCE

La mise en œuvre du régime d'aides en faveur des personnes en situation de handicap et de dépendance relève du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Dans ce cadre, plusieurs acteurs s'impliquent autour des usagers :

1. Les commissions de reconnaissance du handicap ou de la dépendance :

Au nombre de trois, elles sont chargées de la reconnaissance du handicap ou de la dépendance ainsi que de l'élaboration des plans d'accompagnement personnalisés.

- [La Commission des Enfants et des Jeunes Handicapés de Nouvelle-Calédonie \(CEJH\)](#) est administrée conjointement par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie ([DASS-NC](#)) et la [Direction de l'Enseignement de Nouvelle-Calédonie \(DE-NC\)](#).
7, avenue Paul Doumer, bat H, Nouméa
Tel : 24 37 24 - cejh.dass@gouv.nc
- [La Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance de Nouvelle-Calédonie \(CRHD\)](#), administrée par la DASS-NC.
7, avenue Paul Doumer, bat H, Nouméa
Tel : 24 37 24 - crhd.dass@gouv.nc
- [La Commission Provinciale Pluridisciplinaire \(CPP\)](#) est administrée par la province Sud par délégation de compétence de la CRHD, pour la reconnaissance de la dépendance des résidents de la province Sud qui formulent une première demande de reconnaissance après l'âge de 60 ans (ou qui ont été reconnues à un taux de handicap inférieur à 50% avant l'âge de 60 ans).
Tel : 24 66 99 - sec.geronto@canl.nc
Site Internet : <https://www.pole-gerontologique.nc/>

11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

ACTEURS TERRITORIAUX DU CHAMP DU HANDICAP ET DE LA DÉPENDANCE

2. Le Conseil du Handicap et de la Dépendance (CHD) est composé de l'ensemble des collectivités et instances de la société civile et des représentants des usagers. Il élabore et met en œuvre les politiques du champ du handicap et de la perte d'autonomie. Il siège en « formation prestations sociales » pour l'attribution des aides, en « formation insertion professionnelle » pour les aides relevant du FIPH et en formation plénière pour toutes les décisions stratégiques.

7, avenue Paul Doumer, bat H, Nouméa

Tel : 26 44 80 - chd@gouv.nc

Site Internet : <http://www.handicap.nc>

3. Le Service Régime Handicap et Perte d'Autonomie (RHPA) de la CAFAT (organisme de sécurité sociale du territoire) est chargé, par le CHD, du paiement des aides et du conventionnement des prestataires.

4 rue du Général Mangin, Nouméa - Tel : 25 58 07- ash@cafat.nc

4. Les prestataires conventionnés par le CHD et la CAFAT :
auxiliaires de vie, centres d'accueil de jour et d'hébergement, transporteurs....

Les dossiers de demande sont téléchargeables sur :

[www.dass.nc/handicap et dépendance](http://www.dass.nc/handicap-et-dependance)

<https://service-public.nc/particuliers/sante-social/handicap>

La liste de prestataires conventionnés est accessible sur :

https://dass.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/liste_des_prestataires_conventionnes_au_08.12.2022_1.pdf

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP):

La commission ([la CEJH](#), [la CRHD](#) ou [la CPP](#)) détermine, dans le PAP, les prestations nécessaires à la personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Le Conseil du Handicap et de la Dépendance (CHD) accorde ensuite les aides financières correspondantes.



LES AIDES FINANCIÈRES



Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation de handicap enfant et adulte dont le taux de handicap est supérieur ou égal à 50 %. Toute personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie en référence à un groupe iso ressource (GIR).

Les aides sont attribuées en fonction de l'évaluation du handicap ou de la perte d'autonomie, de l'évaluation des besoins et des ressources de la personne et dans certains cas des ressources du conjoint.

Quelles types d'aides ?

- **Une aide à l'Accompagnement de Vie (AV scolaire, sociale, loisir).** Cet accompagnement s'exerce au domicile de la personne, dans ses différents lieux de vie y compris le cadre scolaire.
- **Une aide à l'hébergement** dans un établissement social, médicosocial ou en famille d'accueil.
- **Une aide à l'accueil de Jour (AJ)** dans une structure spécialisée ou dans le cadre d'un dispositif spécifique à vocation éducative, professionnelle ou occupationnelle.
- **Une aide au transport adapté** destinée à la personne qui est dans l'impossibilité de recourir au service de transport public fonctionnant sur un mode régulier ou à la demande, en raison de son état physique ou mental et qui fait appel à un service de transport privé adapté.
- **Une aide aux familles pour frais supplémentaires.** Elle vise à prendre en charge les frais mensuels supplémentaires non pris en charge par l'assurance maladie de l'enfant ou du jeune adulte encore scolarisé.
- En fonction des revenus de la personne et à partir d'un taux de handicap de 67 %, le régime prévoit une **allocation personnalisée d'autonomie** qui s'adresse à l'adulte en situation de handicap qui ne peut de fait participer à sa propre autonomie financière ou rend difficile son accès à l'emploi.
- Carte de stationnement, carte d'invalidité.



Il est recommandé de déposer votre dossier dès votre arrivée sur le territoire, en joignant l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier MDPH, organisme compétent en métropole : certificats médicaux, examens, comptes rendus, évaluations, notifications MDPH en cours de validité.

En référence à la notification MDPH en cours de validité, une notification provisoire pourra vous être délivrée dans l'attente de l'étude du dossier par la commission territoriale compétente.

IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

DAMSP / CMP

Vous êtes inquiet pour votre enfant ?

Avant de vous orienter vers le DAMSP ou le CMP, il est important de vous adresser à un médecin généraliste ou à un pédiatre qui se chargera d'examiner votre enfant et vous orientera vers la structure la plus adaptée.

- **Le dispositif d'actions médico-sociales précoces (DAMSP)**

Il accueille les enfants de la naissance à 6 ans qui nécessitent une surveillance de leur développement ou en situation de handicap. Grâce aux bilans et observations, l'équipe pluridisciplinaire donne un avis spécialisé sur le développement de l'enfant pour l'orienter vers des professionnels ou centres de soins pour une prise en charge précoce. Ce suivi permet de renforcer les compétences de l'enfant, de favoriser son accueil dans les structures de la petite enfance et les écoles ou de l'orienter vers un établissement spécialisé.

L'équipe est composée de médecins spécialisés, secrétaire, assistante sociale, éducatrice spécialisée, ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricienne et puéricultrice-coordinatrice. Les missions du DAMSP sont réalisées en collaboration avec le réseau médical, paramédical, socioéducatif, scolaire et associatif de la Nouvelle-Calédonie.

Il accueille les enfants de la Grande Terre et des îles.

CHT Gaston- Bourret- Secrétariat – Tel : 20 94 30 - sec.damsp@cht.nc
<https://www.cht.nc/offre-de-soins-du-cht/le-pole-medecine/dispositif-d-actions-medico-sociales-precoces-damsp/>

- **Les centres médico-psychologique (sectorisation sur 2 CMP)**

Le CMP est un lieu de consultations et de soins qui s'adresse en priorité aux enfants de la naissance à 12 ans ainsi qu'à leur famille en situation de difficultés psychologiques. La prise en charge au CMP est globale et pluridisciplinaire: consultations médicales, entretiens infirmiers et/ou psychologiques, bilans sur le développement, soins individuels ou en groupes thérapeutiques.

CHU Albert Bousquet psychiatrie infanto juvénile –
CMP/ATTP de Koutio -Tel : 25.02.10 - sec.koutio@chs.nc
CMP de Magenta - Tel: 25.24.55 - sec.cmpmagenta@chs.nc

DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

- **Le centre d'accueil et de soins pour les adolescents (CASADO)**

Le CASADO est un lieu d'écoute et de consultations dédié aux adolescents de 13 à 20 ans qui relève du Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet.

C'est un dispositif gratuit et confidentiel.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins pédopsychiatres et psychiatres, d'infirmiers, de psychologues, d'une assistante de service social, d'une éducatrice et d'un cadre de santé.

Les prestations sont proposées en fonction des évaluations: entretiens individuels, suivis médico-psychologiques, visites à domicile, bilans sociaux, café parents, ateliers et activités thérapeutiques. Des prises en charge familiales peuvent également être proposées.

Adresse: boulevard Joseph Wamytan Nouméa - Tel: 25 52 33

[Publication accessible sur Facebook / CASADO.](#)

Vous souhaitez faire garder votre enfant:

- **Au sein d'un établissement collectif** de type crèche, halte garderie, structure multi accueil.

Selon le type de handicap, l'enfant pourra y être accueilli sur notification de la commission des enfants et des jeunes handicapés (CEJH). Un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établi entre la direction de l'établissement, le médecin référent et la famille.

Renseignez vous auprès

Du service d'accompagnement des organisations médico-sociales

Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)

12 rue de Verdun, immeuble Gallieni 2- BP U2- 98852 - NOUMEA CEDEX

Tel: 20 44 26 - dpass.contact@province-sud.nc

De la maison du petit enfant de la Croix-Rouge Française

La crèche « la maison du petit enfant » a une capacité d'accueil de 106 enfants dont 12 places dédiées aux enfants en situation de handicap. Les enfants sont accueillis dès 3 mois et jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école maternelle. Horaires : 6h45-17h30

Nouméa - Tel : 27 23 40 - cecile.bonnet@croix-rouge.fr

La structure multi accueil (SMA) Igesa « l'îlot rêve »

Réservé aux ressortissants de l'action sociale des armées, l'établissement a une capacité d'accueil de 24 places (12 en crèche et 12 en halte-garderie). Le projet d'établissement prévoit l'accueil de l'enfant porteur de handicap à l'appui d'un PAI.

Nouméa- Tel : 28 14 76 – igesahgnoumea@gmail.com

- **A votre domicile ou au domicile d'une « aide maternelle » patentée**

En Nouvelle-Calédonie, il n'existe ni agrément ni réglementation concernant les conditions d'accueil de votre enfant. La garde d'enfant à domicile s'exerce par un professionnel patenté obligatoirement assuré (responsabilité civile). Aucun niveau de qualification n'est requis. Assurez-vous des conditions d'accueil et des qualifications (diplômes, expériences, références) du professionnel auquel vous confiez votre enfant et contractualisez les conditions d'emploi et d'accueil de votre enfant. Les « patentées » sont accessibles via des réseaux sociaux dédiés.

Pour la garde d'enfant au domicile du patenté et sous conditions vous pouvez bénéficier d'une aide ministérielle (AGIOM). Contactez votre antenne d'action sociale de proximité.

V

SCOLARITÉ



▪ De la maternelle au primaire

Retrouvez toutes les informations et les formulaires relatifs au Parcours Scolaire d'Inclusion (PSI) pour les élèves scolarisés en classe ordinaire et les élèves scolarisés en classe d'inclusion scolaire (CLIS) sur le site de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC).

<https://denc.gouv.nc/scolarite-de-leleve/scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap>

▪ Au collège et au lycée

En Nouvelle-Calédonie, le service de l'ASH (Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves en situation de Handicap) propose selon le niveau (enseignement du 1^{er} ou 2nd degré):

- une aide à la scolarisation pour les jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.
- une commission d'orientation et d'affectation pour le 2nd degré ([CSD-ASH](#))
- des [dispositifs ULIS](#) pour les jeunes en situation de handicap
- des [classes SEGPA](#) pour les jeunes ayant de grandes difficultés scolaires
- un suivi pour les [élèves porteurs de troubles des fonctions visuelles](#)
- [un enseignement en milieu hospitalier](#) (CHT / CHS)
- [l'instruction et l'enseignement en milieu carcéral](#) pour les enfants et les jeunes
- la mise à disposition d'enseignants spécialisés au RSMA
- l'accompagnement et la formation d'enseignants et d'équipes en établissements scolaires

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie- Direction générale des enseignements

Nouméa - Tel : 26.61.68

<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique68> (école inclusive/ ASH/ carte ressource)

<https://www.ac-noumea.nc/spip.php?article1596> (organigramme)

▪ **Parents, votre enfant présente des besoins éducatifs particuliers :**

vous avez des questions, des demandes concernant l'accueil et la scolarisation de votre enfant (grande difficulté scolaire, troubles des apprentissages, situation de handicap...),

Contactez : info.familles-ash@ac-noumea.nc (second degré public ou privé)

Etudier en situation de handicap :

- Accéder à l'enseignement supérieur:

[Direction de l'enseignement de la province Sud \(DENS\)
Province Sud](#)

55, rue Georges Clemenceau BP L1 98849 - Nouméa CEDEX
Tel : 20 49 00 - des.direction.secretariat@province-sud.nc

[Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion et des Jeunes \(DEFIJ\)
Province Nord](#)

Hôtel de la province Nord 41 avenue Jimmy Welepane 98860 KONE
Tel : 47.72.27 - defij.contact@province-nord.nc

[L'université de Nouvelle-Calédonie](#)

La cellule d'accompagnement spécifique des étudiants (CASE) de l'université de Nouvelle-Calédonie accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent, afin de faciliter le bon déroulement de leurs études.

Services proposés:

- Accueil et information des étudiants en situation de handicap ;
- Aide dans les démarches administratives et pédagogiques ;
- Mise en place d'un suivi pédagogique individualisé ;
- Logements adaptés dans la résidence ;
- Circuits d'accessibilité à l'ensemble des bâtiments ;
- Véhicule électrique à disposition ;
- Mise en place des aides humaines, matérielles appropriées (prises de notes, adaptation documents, prêt de dictaphone, etc...) en fonction des besoins spécifiques de l'étudiant.

Cellule d'accompagnement spécifique des étudiants (CASE)

BP R4 – 98851 Nouméa Cedex - Tel : 290 195 - devehandicap@unc.nc

- **Prise en charge au sein d'établissements et structures adaptées**

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap.

Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques.

[La Commission des Enfants et des Jeunes Handicapés de Nouvelle-Calédonie \(CEJH\)](#) décide de l'orientation vers ces établissements.

Retrouvez la liste des établissements médico sociaux accueillant les enfants et les adultes en situation de handicap et de perte d'autonomie sur la province sud, la province nord et la province des îles Loyauté :

https://dass.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/liste_des_prestataires_conventionnes_au_08.12.2022_1.pdf

<https://handicap.nc>

Sur « Handicap mag », le guide des associations et des établissements 2022.

- **Se former en situation de handicap :**

<https://handicap.nc/ressources/les-acteurs/#emploi-insertion-et-formation-professionnelle>

www.dfpc.gouv.nc

Collectif-handicap.com

- **Travailler en situation de handicap :**

<https://handicap.nc/ressources/les-acteurs/#emploi-insertion-et-formation-professionnelle>

secretariat@handijob.nc

caledonie.inclusive@gmail.nc

employeurs@province-sud.nc (province sud)

recrutement@cap-emploi.nc (province nord)

www.epefip.nc (province des îles)

VI

LOISIRS



Vos interlocuteurs:

Centre d'animation de détente et de loisir (CADL)

Handicap physique, moteur, visuel, mental

Nouméa - Tel: 27 60 65 - ach@ach.nc

Association les villages de magenta (ALVM)

Tout handicap

Nouméa - Tel: 25 40 54 - alvm@alvm.nc - WWW.lesvillagesdemagenta.asso.nc

Association pour le soutien des enfants et adolescents déficients (ASEAD)

Handicap mental /déficience intellectuelle

Nouméa - Tel: 24 00 54 / 77 26 54 - asead@nautile.nc - asead.coordinatrice@nautile.nc

Fédération des œuvres laïques de Nouvelle- Calédonie (FOL)

Nouméa - Tel: 27 21 40 / 76 55 115 (secteur handicap)-

secretariat@folnc.nc - c.frenold@folnc.nc (coordinatrice handicap) - www.fol.nc

Les centres d'action sociale de votre commune (CCAS).

Les médiathèques municipales

Abonnement gratuit sur Nouméa pour le titulaire d'une carte handicap et son accompagnant.

Mairie.bibliotheque@ville-noumea.nc

<https://handicap.nc/2020/10/26/handikarting-le-karting-a-la-portee-de-tous/>

Les musées municipaux (accessible gratuitement sur Nouméa)

Le CASOM dispose de centres sociaux véritable « ilots créatifs » sur 3 sites géographiques du nord au sud du territoire. Ils sont situés sur Tontouta, Koné et Plum. Les centres proposent, aux adultes ressortissants du ministère, des activités créatives diversifiées et un accompagnement privilégié dans un cadre collectif propice aux échanges entre les adhérentes.

Contactez nous:

igesacstontouta@gmail.com

igesacsmandai@gmail.com

igesacsplum@gmail.com

VII

LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE



Vous êtes affectés en Nouvelle- Calédonie :

▪ **Le bureau soutien des familles (BSF)**

Le bureau soutien des familles est en charge de l'attribution des logements pour les personnels civils et militaires affectés sur le territoire.

Informez l'administration de votre situation et de vos besoins en termes de logement et d'accessibilité en amont de votre arrivée sur le territoire via:

Le lien [démarches simplifiées](mailto:dicom-nc-logement.accueil.fct@intradef.gouv.fr) qui vous sera envoyé dicom-nc-logement.accueil.fct@intradef.gouv.fr

▪ **Les dispositifs et acteurs territoriaux**

Retrouvez les informations relatives :

- à l'accès au logement en location, en logement social, en accession à la propriété,
- aux possibilités d'hébergement permanent ou de jour, aux établissements sociaux, médico-sociaux ou accueillants familiaux,
- aux améliorations des conditions de vie dans un logement.

<https://handicap.nc/ressources/les-acteurs/#logement>

<https://handicap.nc/thematiques/logement/se-loger>

▪ **Les dispositifs à l'appui**

Retrouvez les informations relatives aux :

- service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD),
- service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS),
- service d'aide ménagère à domicile.

<https://handicap.nc/ressources/les-acteurs/#dispositifs-et-services-specialises>



TRANSPORTS



Retrouvez les informations relatives au déplacement des personnes en situation de handicap sur: <https://handicap.nc/thematiques/transport-et-mobilite/>

Quelques repères:

- Vous informer sur [vos droits](#) en matière de transport et mobilité:

La loi du pays n° 2009-2 du 07 janvier 2009 prévoit une aide au transport adapté. Elle s'applique à toute personne en situation de handicap qui se trouve dans l'impossibilité de recourir au transport public en raison de son état physique ou mental. Elle permet d'accéder à un service de transport privé adapté. L'accès à ces aides est conditionné à des critères de taux de handicap et de ressources.

La délibération n° 62/CP du 10 mai 1989 permet à toute personne en situation de handicap d'être exonérée de taxes en cas d'importation d'un véhicule adapté sur le territoire. Plus largement, cette délibération concerne les biens spécialement conçus pour l'éducation, l'emploi ou la promotion sociale des personnes aveugles et des autres personnes en situation de handicap.

<https://handicap.nc/thematiques/transport-et-mobilite/se-deplacer/>

- Vous renseigner sur les [aides et démarches](#) en matière de transports et mobilité:

Vous souhaitez passer votre permis changer de mention, aménager votre véhicule, solliciter une aide au transport adapté pour un adulte ou un enfant.

<https://handicap.nc/ressources/aides-et-demarches/psh/#transport>

- Connaître les [acteurs](#) du transport et de la mobilité

<https://handicap.nc/ressources/les-acteurs/#transport> > [les acteurs du transport et de la mobilité](#)

Le centre communal d'action sociale de votre lieu de résidence (CCAS) vous informe sur les dispositifs existant sur votre commune.

L'association calédonienne des handicapés (ACH) propose HANDICAR sur Nouméa et le grand Nouméa. Tel : 27 60 65 / 77 15 50 - ach@ach.nc

Les partenaires conventionnés sur tout le territoire sont recensés sur ce lien:

https://dass.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/liste_des_prestataires_conventionnes_au_08.12.2022_1.pdf



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à l'attention des
**familles
concernées
par le handicap**



**Annexe Polynésie
française**



RÉCAPITULATIF DES FICHES

I. ÊTRE SOUTENU

Fiche 1 : Associations, sites internet et réseaux sociaux
Fiche 4 : L'action sociale à votre écoute – CASOM
Fiche 8 : Emploi du conjoint
Fiche 9 : Soutien psychologique

II. ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Fiche 11 : Orientation vers des spécialistes

III. LES AIDES FINANCIERES

Fiche 14 : Les CTES et les COTOREP
Fiche 14 bis : Avoir une garantie de ressources

IV. POUR LES ENFANTS DE 0 A 6 ANS

Fiche 23 : Diagnostic chez les enfants de 0 à 6 ans : les CAMSP
Fiche 24 : Faire garder votre enfant de moins de 6 ans

V. SCOLARITE

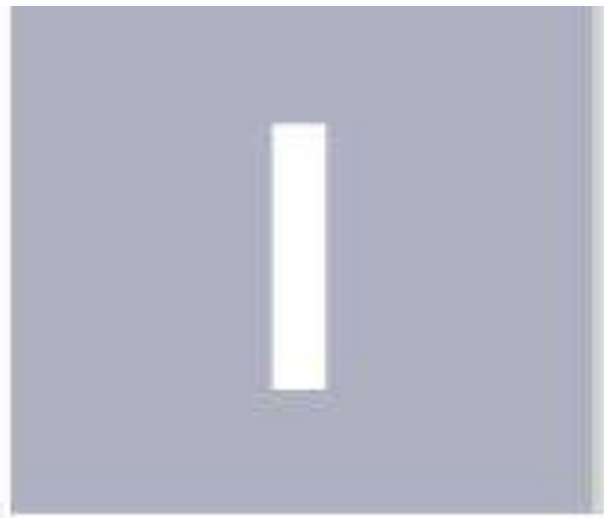
Fiche 28 : Les différents parcours et les appuis à la scolarisation

VII. LOGEMENT ET VIE QUOTIDIENNE

Fiche 33 : Se loger

VIII. TRANSPORT

Fiche 40 : Les transports dans ma ville, mon district



ÊTRE SOUTENU



01

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE ET DE SOUTIEN

Jusqu'à l'âge de 20 ans, la CTES (Commission territoriale de l'éducation spéciale) de Polynésie française travaille avec des partenaires qu'elle référence sur son site internet au lien suivant : <https://handicap-polynesie.com/category/education-et-accompagnement/>

A partir de 20 ans, la COTOREP (Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) référence les partenaires au lien suivant : <https://www.service-public.pf/dsfe/dispositifs-daccueil-des-etablissements-medico-educatifs/>

Vous trouverez les liens vers les sites du tissu social comme :

Les partenaires institutionnels :

- Direction des solidarités de la famille et de l'égalité (DSFE)
- Vice Rectorat
- ARASS (Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale)
- SEFI (Service de l'Emploi, de la Formation et de l'insertion professionnelle)
- CPS (Caisse de Prévoyance Sociale)

Les autres partenaires :

- Associations listées et référencées par handicap sur le site <https://handicap.paris.fr/associations/>
- ASH Polynésie (Adaptation et scolarisation des élèves handicapés et malades)
- Association TAPUTEA ORA <https://sante-mentale-polynesie.com/>
- Fédération TE NIU O TE HUMA – +689 40 819 819 <https://handicap-polynesie.com/> (accès aux droits à tous les âges de la vie)
- FARE TAMA HAU <http://www.faretamahau.pf/> (suivi psychologique, aide à la parentalité, ateliers, animations)

Les annuaires :

- l'annuaire des ressources en Polynésie française : <https://handicap-polynesie.com/annuaire/>

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Centre d'action sociale d'outre mer de Polynésie française à compétence régionale à Tahiti et dans les 5 archipels

Service de l'action sociale des armées

Direction des ressources humaines du ministère de la Défense

Information et contact :

Camp du Taaone Ouest

BP 9075 – 98716 PIRAE – TAHITI

Tél. 00 689 40 46 21 40 PNIA 845 402 21 40

Décalage horaire avec la métropole : heure d'hiver – 11h ; heure d'été – 12h

Le portail de l'action sociale des armées : <https://www.e-socialdesarmees.fr>

L'antenne d'action sociale comptant 3 assistants de service social peut être contactée.

- Horaires : 06h30 - 16h
- Secrétariat : +689 40 46 21 40
- casom-polynesie.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Les assistants de service social (ASS):

Personnels de catégorie A, ils soutiennent les ressortissants placés dans leur zone de responsabilité par un accompagnement adapté à leur situation.

Affectés auprès d'une antenne d'action sociale, les assistants de service social interviennent sur l'ensemble des entités du ministère des armées, de la gendarmerie Nationale et du RSMA-Pf.

Ils exercent leurs missions au profit des agents ainsi que de leurs familles.

04

L'ACTION SOCIALE À VOTRE ÉCOUTE

Soutien social et accompagnement psychosocial des personnes en difficulté

L'accueil en halte garderie de l'enfant en situation de handicap

Le CASOM Pf, délégataire IGESA, dispose d'une halte-garderie « HERE ITI ». Comptant 20 berceaux, elle accueille des enfants âgés de 3 mois à trois ans.

La halte garderie permet au parent de disposer d'un temps pour soi. L'enfant qui y est accueilli par une équipe de professionnelles diplômées dans un cadre sécurisant, peut participer à des activités d'éveil adaptés à son développement ainsi qu'à ses besoins.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi hormis les vacances scolaires.

Contact : 00 689 40 46 21 42 casom-polynesie.contact.fct@intradef.gouv.fr



⇒ **L'antenne Défense Mobilité :**

Si vous êtes lié(e) à un ressortissant de la défense par le mariage, un pacte civil de solidarité (PACS), une vie commune vous pouvez faire appel aux services de Défense Mobilité dans la cadre d'une recherche d'emploi. Défense mobilité accompagne également les conjoints fonctionnaires.

Antenne Défense Mobilité:

Pôle Défense Mobilité IDF-MRO/ADM Pf

BP 9310 – 98715 Papeete CMP

Tél. : 00 689 40 46 33 77 – PNIA 845 402 33 77

Courriel: ard-polynesie.cmi.fct@def.gouv.fr

Les informations sont également disponibles au lien :

<https://www.defense-mobilite.fr/candidats/offre-de-service/mon-profil-de-candidat/je-suis-conjoint-de-personnel-de-la-defense>

Votre conseiller vous proposera :

- Un accompagnement individualisé et personnalisé.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi : rédaction de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens d'embauche.
- Mobiliser certaines prestations

⇒ **Travailler en Polynésie française :**

Les informations sont disponibles sur le site du SEFI (Service de l'emploi de la formation et de l'insertion) : <https://www.service-public.pf/voir/annuaire/sefi-service-de-lemploi-de-la-formation-et-de-linsertion/>

ATTENTION ! En Polynésie française, une loi sur la protection de l'emploi local s'applique pour 151 métiers pour lesquels une durée de résidence minimum de 5 ans est exigée pour pouvoir obtenir un contrat.

Il est important d'être soutenu et aidé comme parent ou aidant. S'occuper de son enfant ou d'un proche en situation de handicap peut être difficile sur le plan psychologique et physique. Les parents et aidants peuvent s'appuyer sur des structures et associations qui les écoutent ou leur offrent des moments de détente et de répit.

Soutien psychologique :

A Tahiti : afin de pouvoir bénéficier d'un soutien psychologique dans le cadre MINARM il est possible de se rapprocher du service local de psychologie appliquée de Tahiti (SLPA). Celui-ci pourra vous orienter vers le psychologue qui pourra vous écouter.

Contact SLPA Tahiti : 00 689 40 46 50 13 PNIA 845 402 50 13

Hors MINARM : Le FARE TAMA HAU propose des consultations mère/enfant, enfants, adolescents ainsi qu'aux parents. Ils interviennent dans l'ensemble de 5 archipels (possibilité de consultations foraines).

Informations au lien suivant : <http://www.faretamahau.pf/>

Contact : 00 689 40 48 80 80 direction@faretamahau.pf



ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL



11

ORIENTATION VERS DES SPÉCIALISTES

Dépistage et accompagnement du handicap

En matière de dépistage et d'accompagnement, plusieurs structures médico-sociales ou médicales peuvent vous aider.

- LE CHPF (Centre hospitalier de Polynésie française)
- L'orientation vers les spécialistes du Centre hospitalier constitue à ce jour l'assurance d'une prise en charge adaptée au regard de l'offre présente sur le territoire.

Lien à suivre :

<http://www.chpf.pf/>

- Le CAMPS (Centre d'assistance médico sociale précoce)

CAMSP de Tahiti

Tél. 40.47.33.80

Adresse géographique :

Centre de la Mère et de l'Enfant

route de Hamuta – Pirae



LES AIDES FINANCIÈRES



14

LA COMMISSION TERRITORIALE DE L'ÉDUCATION SPÉCIALE

la Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale est compétente à l'égard des enfants, adolescents et jeunes majeurs handicapés de leur naissance à 20 ans. Elle exerce une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des familles concernées. Elle est compétente dans les domaines suivants :

- Fixation du taux d'incapacité en référence au guide barème en vigueur en Polynésie Française.
- Attribution des aides financières, l'allocation spéciale aux handicapés (ASH), l'allocation compensatrice de perte d'autonomie lorsque cela est nécessaire.
- Délivrance de la carte territoriale d'invalidité (CTI), la carte d'invalidité avec mention « personne à mobilité réduite » (CPMR).
- Elle se prononce sur l'orientation des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs handicapés de moins de 20 ans dans les établissements et services spécialisés.
- Elle valide annuellement la liste des enfants et des adolescents handicapés scolarisés dans les dispositifs collectifs d'intégration scolaire.
- Elle accorde les auxiliaires de vie scolaire (AVS) et précise la quotité d'accompagnement dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) / projet personnalisé de formation (PPF) (concerne les collégiens/les lycéens).
- Elle donne un avis sur des aides techniques permettant l'aménagement de la scolarité.
- Elle notifie ses décisions et transmet les PPS/PPF.

Voici les coordonnées de la CTES de Polynésie française :

CTES

Adresse postale

BP 20 673 – 98713 PAPEETE

Tél : 00 689 40 46 27 14

Fax : 00 689 40 46 27 91

Email : ctes@education.pf

Site web : <https://ctes.education.pf/>

NB : Il n'existe pas d'accord entre la MDPH et la CTES. Votre dossier déposé en Polynésie française est considéré comme une première demande.

Afin de vous prémunir d'une rupture de droit ou de versement de prestation, veuillez contacter l'antenne d'action sociale de Polynésie française au plus tard au mois de février de l'année de votre mutation.

Votre assistante sociale des armées participera à la transmission de votre dossier afin que la décision d'ouverture de vos droits soit effectuée avant votre arrivée.

14

AVOIR UNE GARANTIE DE RESSOURCES

Des informations sont disponibles sur le site de la COTOREP de Polynésie française
<https://www.service-public.pf/dsfe/cotorep/>

https://www.service-public.pf/wp-content/uploads/2019/07/Flyer-COTOREP-FR_BATOK03_BDef.pdf



IV

**POUR LES ENFANTS
DE 0 À 6 ANS**



DIAGNOSTIC, RÉÉDUCATION ET PRÉVENTION CHEZ LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS

Le handicap nécessite une prise en charge précoce. Le dépister le plus tôt possible et assurer une prise en charge adaptée de votre enfant sont des étapes essentielles pour limiter l'aggravation du handicap et ses incidences sur son évolution.

Le diagnostic n'est pas toujours facile à poser pour les professionnels, ni à accepter pour les parents. De la maternité à l'entrée à l'école ou en établissement, des professionnels et des structures adaptés à vos besoins vous accompagnent.

CAMSP de Tahiti

Tél. 00 689 40 47 33 80

Adresse géographique :

Centre de la Mère et de l'Enfant

route de Hamuta – Pirae

Direction de la santé

Information sur les établissements et structures en suivant le lien :

<https://www.service-public.pf/dsp/>

La CTES dispose des informations relatives aux établissements adaptés à l'accueil de la petite enfance.

Vous disposerez par ailleurs de conseils sur l'admission en maternelle de votre enfant.

Au lien :

<http://ash-polynesie.education.pf>

CTES

BP 20 673 – 98713 Papeete

Tél. 00 689 40 46 27 14 courriel : ctes@education.pf

- La garde d'enfant

L'exercice de la profession d'assistant maternel n'est pas règlementé en Polynésie française. L'agrément n'existe pas. Ainsi les aides de la CAF liées à la garde des enfants ne peuvent pas s'appliquer.

Aussi, afin de participer aux frais de garde des enfants jusqu'à 6 ans, le ministère des Armées met en place la prestation « AGIOM », accessible aux agents qui exercent en Polynésie.

Veillez contacter l'antenne d'action sociale (assistante de service social) qui vous informera sur les modalités d'accès.

V

SCOLARITÉ



Scolarité inclusive 1 : de la maternelle au collège

L'école inclusive vise à offrir à chaque enfant l'environnement scolaire le plus adapté à ses particularités individuelles.

Vous trouverez des informations aux liens sur la scolarisation :

- en milieu ordinaire
<https://ash-polynesie.education.pf/en-milieu-ordinaire/>
- dans des établissements spécialisés
<https://ash-polynesie.education.pf/dans-des-etablissements-specialises/>
- dans des établissements accessibles aux personnes à mobilité réduite
<https://ash-polynesie.education.pf/les-etablissements-accessibles/>
- les alternatives à la scolarisation
<https://ash-polynesie.education.pf/mon-enfant-est-eloigne-de-lecole/>

Quelques exemples concrets de mesures et dispositifs en faveur d'une école plus inclusive :

- La mise en place d'aménagements pour des élèves dyslexiques.
- La possibilité de suivre un cursus aménagé pour les jeunes artistes ou sportifs d'élite.
- La collaboration, au sein d'écoles primaires, d'équipes composées de différents professionnels pour accompagner les élèves.
- La scolarisation à mi-temps d'élèves allophones dans des classes d'accueil pour leur permettre d'acquérir la maîtrise de la langue française.
- L'accompagnement d'élèves à mobilité réduite par des assistants à l'intégration scolaire : accueil à l'école, soutien durant les déplacements scolaires ou lors de sorties scolaires, etc.
- Le suivi et l'accompagnement de jeunes gens en rupture de formation pour mettre en place un projet de formation visant à l'obtention d'une qualification.



28

LES DIFFÉRENTS PARCOURS ET LES APPUIS À LA SCOLARISATION

Scolarité inclusive 2 : au delà du collège.

- **Les SEGPA**

Les Segpa sont le point de rencontre de quatre axes : l'enseignement spécialisé, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement professionnel. La Segpa s'inscrit dans le cadre des actions menées au bénéfice des élèves en difficulté au collège, il s'agit d'enseignement adapté ; elle n'est plus uniquement à vocation professionnelle.

L'objectif est de faire acquérir aux élèves une certaine autonomie et des acquisitions suffisantes à la fin du collège pour préparer une formation de niveau 5. Depuis la loi de 2005 concernant l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les classes de Segpa peuvent inclure, au même titre que toutes les autres classes, des élèves qui ont une reconnaissance de handicap.

Liste des établissements publics et privés de Polynésie avec SEGPA

https://www.education.pf/wp-content/uploads/2022/03/Liste-EPEPF-et-Circos_MAJ-14-03-2022.pdf

Les ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)

L'UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) est un dispositif collectif ouvert, de scolarisation des élèves en situation de handicap du premier et second degré. Une AVS CO y est affectée. Un enseignant appelé coordonnateur de l'ULIS gère l'accueil et l'enseignement auprès des élèves qui y sont affectés avec l'aide de l'AVS. Les élèves sont inscrits dans l'établissement (école, collège, lycée) dans une classe de référence de leur âge (voire avec un an de décalage). Ils suivent tous les cours dont ils peuvent tirer profit dans leur classe de référence dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le coordonnateur de l'ULIS leur propose au sein du dispositif un enseignement adapté à leurs besoins particuliers. Le dispositif ULIS dispose d'une salle de classe dédiée. La CTES se prononce sur l'orientation et l'affectation de l'élève en ULIS. Pour l'orientation en ULIS professionnelle l'avis médical est essentiel car certaines limitations, liées au handicap peuvent exister dans le PPS / PPF.

Votre enfant peut être scolarisé en: ULIS école (12 élèves maximum), ULIS collège et ULIS Lycée Pro (10 élèves maximum).

Lien : <https://ash-polynesie.education.pf/en-milieu-ordinaire/>

Scolarisation dans des établissements et structures adaptées

Plusieurs types d'établissements existent pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Ces structures mettent en place une prise en charge globale et des accompagnements spécifiques. La CTES et la COTOREP décident de l'orientation vers ces centres.

- IIME (Institut d'insertion médico-éducatif)
- PEMS (Permanence éducative et médicale spécialisée)
- CHM (Centre pour les élèves en situation de handicap moteur)
- TE TIARE (Centre de rééducation fonctionnelle)
- UMA HERE NO RAROMATAI (Unité d'enseignement du Centre HUMA HERE)

Lien d'informations sur les établissements :

<https://ash-polynesie.education.pf/dans-des-etablissements-specialises/>

Cartographie des dispositifs et établissements en Polynésie française

Une carte 2022-2023 de l'implantation des établissements et dispositifs à destination des élèves à besoins éducatifs particuliers est disponible au lien suivant :

https://ash-polynesie.education.pf/wp-content/uploads/2022/08/2022-2023-Dispositif-Handicap-et-adaptation-maj-02_08_22-3.jpg

Au delà de la scolarisation obligatoire, il est possible de continuer à étudier

Etudier en situation de handicap :

- <https://handicap-polynesie.com/category/education-et-accompagnement/etudiants/>

Se former ou travailler en situation de handicap :

Des mesures d'aides à l'insertion professionnelle sont opérées par la COTOREP.

Dans le cadre de l'intégration en milieu ordinaire, c'est auprès de la cellule d'insertion des travailleurs handicapés (CITH) du SEFI (Service de l'emploi de la formation et de l'insertion) qu'il vous sera proposé un accompagnement adapté.

CITH du SEFI
Tél. 00 689 40 46 12 95

VI

LOISIRS



- Le sport

La Fédération polynésienne de sports adaptés et handisport est la référence territoriale.

Tél. 00 689 40 83 04 00 Page Facebook : FPSAH

Lien suivant :

<https://handicap-polynesie.com/category/accessibilite/loisirs/>

- Hébergement de loisirs et de tourisme

Contactez le service au lien suivant :

<https://handicap-polynesie.com/hebergements/>

- Restaurants accessibles

<https://handicap-polynesie.com/restaurants/>



TRANSPORTS



Des aménagements pour faciliter l'accessibilité des transports aériens, maritimes et terrestres sont développés sur l'ensemble des 5 archipels.

- Vols aériens inter-îles

Des tarifs préférentiels sur présentation d'une carte d'invalidité. Se renseigner auprès des compagnies lors de la réservation du billet.

- Transports maritimes inter-îles et inter-archipels

Les principales compagnies disposent d'aménagements particuliers, l'accès à bord est facilité aux personnes à mobilité réduite.

- Transports terrestres

Gratuité des transports publics pour les personnes reconnues en situation de handicap par la CTES ou par la COTOREP. Se rapprocher de la circonscription DSFE de votre commune de résidence.

Pour plus d'information:

Tél. 00 689 40 46 58 41

secretariat@solidarite.gov.pf